

Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	5
2	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	5
2.1	Contexte international	5
2.2	Conjoncture suisse	5
2.3	Economie fribourgeoise	6
3	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	6
3.1	Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation	6
3.2	Fribourg renforce le centre cantonal	7
3.3	Fribourg fait sa révolution 4.0	7
3.4	Favoriser l'emploi	7
3.4.1	Stimuler la compétitivité et l'innovation	7
3.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	8
3.4.3	Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme	8
3.4.4	Devenir leader de l'agroalimentaire	9
3.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	10
3.4.6	Montrer l'exemple	10
3.4.7	Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »	10
3.5	Moderniser le canton	11
3.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	11
3.5.2	Aménager efficacement le territoire	11
3.5.3	Adapter les infrastructures	12
3.5.4	Favoriser la mobilité durable	12
3.5.5	Promouvoir l'esprit de service public et la transparence	12
3.5.6	Numériser les activités de l'Etat de Fribourg	12
3.5.7	Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »	13
3.6	Améliorer la qualité de vie	13
3.6.1	Promouvoir et préserver la santé	13
3.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	14
3.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	15
3.6.4	Préserver les ressources naturelles	16
3.6.5	Garantir la sécurité	18
3.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	18

3.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	19
4	Vie du Conseil d'Etat	19
4.1	Séances	19
4.2	Rencontres de travail	19
4.3	Visites et réceptions	20
4.4	Centenaires	21
5	Relations extérieures	21
5.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	21
5.2	Fondation ch	22
5.3	Conférences des directeurs cantonaux	22
5.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	24
5.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	24
5.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	25
5.7	Consultations fédérales	25
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2019	25
6.1	Concernant le compte des investissements	25
6.2	Concernant le compte de résultats	26
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2019 (avec indication des incidences financières et en personnel)	27
7	Etat du personnel	31
8	Instruments parlementaires	31

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2019 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

2.1 Contexte international

Le fléchissement de la conjoncture mondial constaté dès le second semestre de 2018 s'est confirmé en 2019. Le Fonds monétaire international (FMI), qui prévoyait encore une croissance réelle de 3,4 % au printemps dernier, a ramené – en octobre - son pronostic à 3 %, la plus faible croissance mondiale observée depuis la crise financière de 2009. Ce sont toujours les incertitudes liées à la montée du protectionnisme et au Brexit qui plombent la conjoncture, mais certains experts évoquent également des aspects structurels comme le vieillissement de la population et la modeste hausse de la productivité. Enfin, des crises politiques continuent de surgir un peu partout, le surendettement de certains pays n'est toujours pas résolu et le risque d'un réveil brutal après une phase de politique monétaire expansionniste de nombreuses banques centrales ne peut pas être écarté. Malgré tout, on table sur une timide reprise de la croissance en 2020, sous l'impulsion de certains pays émergents comme l'Inde.

2.2 Conjoncture suisse

En Suisse, le groupe d'experts de la Confédération a lui aussi revu ses prévisions à la baisse en cours d'année. De 1,2 % en juin, on est passé en octobre à 0,8 % de croissance réelle attendue pour 2019. En revanche, la prévision pour 2020 (1,7 %) demeure relativement élevée, même si cela est en partie dû à l'anticipation de l'impact attendu des grandes manifestations sportives dont les organisateurs ont leur siège en Suisse. Depuis le milieu de l'année, le franc fort est redevenu un sujet d'inquiétude pour les branches exportatrices, déjà mises à rude épreuve par les politiques commerciales de repli. Le Groupe d'expert anticipe une croissance des exportations (et aussi des importations) inférieure à la moyenne. Côté industrie, les investissements sont à la peine. Depuis l'été déjà, on a assisté à une baisse du taux d'utilisation des capacités de production due à une réduction de la demande. Les entrées de commandes enregistrent également une évolution hésitante, en particulier dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM). De même, le domaine de la construction est en recul. Malgré l'effet euphorisant des bas taux d'intérêt qui soutient encore la production, le taux de logements vacants croît et le nombre de permis de construire diminue, autant de signes d'une certaine saturation du marché. Par contre, le taux de chômage demeure bas, l'inflation faible et la consommation privée soutenue !

2.3 Economie fribourgeoise

L'économie fribourgeoise ne peut se soustraire aux contextes international et national hésitants et aux trous d'air conjoncturels. Les difficultés rencontrées par certaines entreprises durant l'année 2019 en témoignent. De plus, le canton fait face à un net ralentissement de sa croissance démographique depuis 2015, un ralentissement dont on peut a priori attendre des effets négatifs sur certains secteurs de l'économie comme la construction ou les services à la population. Pourtant, grâce notamment à une demande intérieure relativement stable et une économie diversifiée, Fribourg semble plutôt bien résister. Les derniers chiffres officiels de croissance publiés par l'Office fédéral de la statistique portent sur l'année 2017, lors de laquelle Fribourg a enregistré une croissance réelle de 2,3 %, 0,5 points de plus que la croissance nationale (1,8 %). Selon les prévisions du Centre de recherche en économie appliquée de l'Université de Lausanne (CREA) et du Groupe d'experts de la Confédération, la croissance s'est également bien maintenue en 2018, mais a chuté en 2019. Pour le canton de Fribourg, on s'attend à des chiffres de resp. 2,2 % et 1 %. Quant à 2020, on ne peut actuellement pas s'attendre à une reprise vigoureuse puisque les experts du CREA n'annoncent qu'une croissance de 1,1 %. A noter que, en 2018 et en 2020, contrairement à 2017 et 2019, la performance fribourgeoise sera certainement inférieure à celle de l'ensemble du pays, cela en raison de la comptabilisation des retombées des grandes manifestations sportives mondiales dans les cantons de domicile des organisateurs, dont Fribourg ne fait pas partie.

En résumé, 2019 aura été une année de faible croissance de l'économie, que ce soit au niveau mondial, national ou fribourgeois. Le sort de la conjoncture 2020 est suspendu à la réalisation – ou non – des risques évoqués plus haut : conflit commercial Etats-Unis – Chine, Brexit sans accord, crise de surendettement, franc fort, etc. Compte tenu des spécificités de l'économie fribourgeoise, il faut ajouter à cette liste les risques liés au coup de frein démographique, notamment dans les domaines de la construction et de certains services à la population, comme le commerce de détail. En l'état actuel, les experts tablent sur une situation quasiment inchangée, voire en légère reprise.

Source: Service de la statistique (SStat)

3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

Trois projets phares pour l'avenir du canton

3.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

La révision de la loi sur la promotion économique (LPEc) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. La loi révisée permet d'améliorer sensiblement les soutiens aux entreprises, notamment les PME, en vue de favoriser leurs efforts d'innovation. Les soutiens financiers à la création d'entreprise (prêts d'amorçage et capital-risque) ont désormais une base légale qui assure leur pérennité. Le Grand Conseil a par ailleurs accepté en décembre 2018 le décret financier qui dote ces instruments pour les prochaines années. En parallèle, le projet de loi sur la promotion foncière active (LPFA) a été accepté par le Grand Conseil le 18 octobre 2019 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le campus AgriCo à Saint-Aubin a été officiellement lancé le 16 octobre 2019. Ce site dédié au secteur de l'agroalimentaire et de la biomasse sera développé par phases itératives et dispose du potentiel nécessaire pour accueillir une vingtaine de PME et 5 entreprises de production industrielle avec à terme l'ambition de créer 1600 postes de travail sur le site. Les lauréats du concours Agri & Co Challenge ont dans le courant de l'année 2019 progressivement intégré le site et débuté leurs activités.

3.2 Fribourg renforce le centre cantonal

L'année 2019 a vu d'importants travaux menés par l'assemblée constitutive du Grand Fribourg. Les résultats des travaux des groupes thématiques ont ainsi été mis en consultation en mai. En juillet, le Grand Fribourg a soumis au Conseil d'Etat une demande d'aide financière complémentaire, essentiellement destinée au développement des transports publics et de l'emploi dans le Grand Fribourg. Le Conseil d'Etat a adopté plusieurs principes pour une telle aide, notamment le fait que les mesures ainsi financées devraient contribuer au renforcement du centre cantonal et bénéficier à l'ensemble de la population fribourgeoise. Un rapport sur le sujet, demandant au Parlement de prendre position sur le principe d'une telle aide, a été transmis au Grand Conseil en décembre. Il devrait être traité en février 2020. Le Directeur de la DIAF a participé à l'assemblée constitutive du 26 septembre, et a pu y rappeler la volonté du Conseil d'Etat de voir le projet de fusion aboutir, et la nécessité, tant pour l'Etat que pour les autorités des communes concernées, de s'engager en faveur de ce projet.

Le projet « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux-Bertigny » a connu d'importantes avancées durant l'année 2019. Sur base du message et du décret y relatif, le Grand Conseil a approuvé l'octroi d'un crédit d'études de 4,125 millions de francs en séance du 23 mai 2019 alors qu'une convention de participation au financement des frais d'études a pu être paraphée par tous les partenaires au début de l'automne. Les travaux préparatoires de mise en place du projet se sont poursuivis par l'organisation des mandats d'étude parallèles (élaboration du programme/cahier des charges et composition du collège d'expert-e-s). Le concours a été lancé le 13 septembre et les 11 et 13 novembre se sont tenues les journées de dialogues intermédiaires. Les projets définitifs seront débattus lors des deuxièmes journées de dialogues en février 2020.

3.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Le canton de Fribourg est partie prenante d'une révolution sociétale qui s'impose dans un monde où les technologies de l'information transforment en profondeur nos modes de vie et de travail. Dans ce contexte et afin de renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat a choisi de développer l'« Administration 4.0 » dont l'objectif est, grâce à la digitalisation, de simplifier les démarches administratives, d'offrir une disponibilité et une accessibilité plus grandes ainsi qu'une meilleure efficacité pour l'ensemble des services fournis à la population.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a une nouvelle fois notablement augmenté la part consacrée à l'enveloppe informatique, soit une progression de 7 millions de francs par rapport à 2019, pour un budget total 2020 de 50,7 millions de francs. L'ensemble des Directions a contribué au développement des projets en lien avec les quatre objectifs fixés dans le Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information. Les nouveaux paradigmes technologiques tels que le cloud, les moyens d'identification et la signature électroniques, la confiance numérique, le cadre législatif, la protection ou encore la valorisation des données sont autant de défis à relever que de leviers pour la réussite de la digitalisation de l'Etat. Dans ce contexte, il est à relever que l'ordonnance relative à la mise en œuvre du Référentiel cantonal des données des personnes, organisations et nomenclatures a été adoptée.

Les ambitions du programme gouvernemental 2017 – 2021

3.4 Favoriser l'emploi

3.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation

Le plan d'affectation cantonal (PAC) de blueFACTORY, qui définit les contours du quartier d'innovation, est entré en force. La société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) peut donc développer ses projets de nouvelles constructions. Des nouveaux bâtiments pourront dès lors voir le jour sur le site : le bâtiment du Smart Living Lab (SLL) et le bâtiment B de BFF SA, tous deux construits selon les règles et l'ambition de la durabilité. Le 19 juin 2018, le Grand Conseil a voté un crédit de 25 millions de francs pour la construction du bâtiment du SLL. Ce bâtiment expérimental sera mis à disposition des chercheurs du SLL d'ici 2023. Pionnier dans l'utilisation efficace des ressources, ce projet ambitieux s'inscrit avec 30 ans d'avance dans la mise en œuvre des objectifs énergétiques et environnementaux de la Suisse pour 2050. Parallèlement, un appel à projet a été lancé par BFF SA pour la construction de son bâtiment B. Celui-ci permettra d'offrir d'ici 2022 près de 7000 m² de surfaces de bureau et de laboratoires à 8 minutes de la gare de Fribourg.

Les plateformes technologiques établies sur le site blueFACTORY se développent et contribuent à des projets de promotion économique ciblés sur les thématiques de l'habitat du futur, des sciences de la vie et de la mobilité. Le Biofactory Competence Center (BCC) permet de positionner Fribourg comme un centre de compétence international dans le domaine de la formation des opérateurs en biotechnologies. Le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) a déposé une demande auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) afin d'être reconnu comme centre de compétence technologique, au même titre que le sont par exemple le CSEM à Neuchâtel ou le SITEM à Berne. Le SEFRI est en train d'évaluer cette demande et prendra sa décision pour la fin 2020.

Les autres sites d'innovation privés du canton (Marly Innovation Center et Le Vivier à Villaz-St-Pierre) profitent de cette dynamique et se développent également de manière réjouissante et complémentaire.

3.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la promotion économique (LPEc) en octobre 2018 est un élément favorable qui offre de nouvelles perspectives pour renforcer l'attractivité du canton comme lieu d'implantation.

Les instruments de soutien à la création d'entreprises sont pérennisés dans la nouvelle LPEc et profitent d'un cadre financier clair pour les prochaines années. La mise en place d'un mécanisme de cautionnement permet de renforcer le soutien au développement économique des PME fribourgeoises.

L'implantation de nouvelles entreprises exogènes à haute valeur ajoutée reste toutefois en-deçà des attentes. Malgré quelques demandes spécifiques, il est de plus en plus difficile d'attirer de nouvelles grandes entreprises dans le canton. L'attractivité du canton est de fait soumise à une très forte concurrence des cantons voisins ainsi que d'autres régions du monde. Ce phénomène nouveau n'est pas le propre de Fribourg, mais a également été relevé sur l'ensemble du territoire du Greater Geneva Berne area (GGBa) ainsi que d'autres régions de la Suisse.

3.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

La mise en œuvre du concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC), adopté en 2017, s'est poursuivie en 2019, notamment par l'introduction de l'informatique dans le cadre du plan d'étude Lehrplan 21 et celle de l'informatique comme branche obligatoire dans le gymnase dès la rentrée scolaire, le projet pilote AVEC (« apportez votre équipement personnel de communication », ou BYOD, « bring your own device ») au secondaire II de formation générale et professionnelle, ainsi que par les projets inscrits dans le plan « Formation professionnelle 2030 ». Un projet de plan cadre pour l'éducation numérique durant la scolarité obligatoire de langue française a fait l'objet d'une consultation par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) ; les mesures concrètes sont attendues pour l'année 2020. Enfin, il convient de signaler que la fusion opérée en 2018 entre la structure HAE (projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles) et le Centre Fritic en un Centre de compétences Fritic s'est avérée durant l'année 2019 être un choix particulièrement pertinent.

Les services de l'enseignement continuent de mettre progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école.

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école publique s'est concrétisée en 2019 notamment par l'augmentation du nombre d'écoles proposant de l'enseignement par immersion, des cours de formation continue proposés aux enseignants et enseignantes des écoles en projet immersif et de la promotion des échanges au cycle 2 par la plateforme match&move de movetia. Au secondaire II de formation générale, toutes les filières d'enseignement (gymnase, ECG, école de commerce) sont bilingues et peuvent être complétées par un certificat bilingue. Après l'offre de formation bilingue pour les gestionnaires de commerce de détails CFC, une seconde filière bilingue est proposée également à l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) en commerce. Les enseignants et enseignantes concernés suivent tous une formation spécifique à l'enseignement bilingue. A la rentrée 2019, une nouvelle classe de formation CFC Informaticien/Informaticienne a été ouverte à l'Ecole des métiers de Fribourg (EMF), classe qui mutera en formation bilingue dès la rentrée 2020. Depuis de nombreuses années, la maturité professionnelle intégrée et post-CFC de l'EMF offre un enseignement bilingue et, en 2019, les enseignants et enseignantes concernés suivent tous une formation spécifique à l'enseignement bilingue.

A la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée en 2017, le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2019 le règlement y relatif.

Les Hautes Ecoles continuent à œuvrer pour renforcer leur positionnement, déployer leurs activités de recherche, offrir une formation de qualité et répondant aux défis actuels. Ainsi, une augmentation des effectifs estudiantins à la HEP-PH FR a été décidée et les travaux préparatoires ont démarré. La HEP-PH FR a aussi procédé aux adaptations nécessaires pour accompagner la mise en œuvre du Lehrplan 21. Diverses offres de formation continue dans les domaines disciplinaires du LP21 sont développées et proposées. La mise en place de la réglementation de la LHEPF arrive à son terme. Le règlement sur la gestion financière et les principes comptables de la Haute Ecole pédagogique Fribourg est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

L'Université de Fribourg a développé de nombreux nouveaux cursus pour répondre aux défis actuels. Elle a notamment accueilli la première volée d'étudiants et d'étudiantes du master en médecine humaine et a vu la création d'un Institut interfacultaire dédié aux sciences de l'environnement. L'Université a lancé les travaux de la planification stratégique 2020-2030 (« Stratégie 2030 ») avec les objectifs affirmés de définir le positionnement stratégique de l'Université à long terme, de préciser les thématiques stratégiques phares, ainsi que de décrire les grands axes de développement. L'Université est entrée dans la procédure d'accréditation institutionnelle exigée par la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles ; la HEP-PH FR s'y prépare intensément.

Au sein de la HES-SO//FR, une réflexion sur les moyens de renforcer, dans l'enseignement, l'intégration d'approches interdisciplinaires et interinstitutionnelles a été entamée. Pour la première fois, un workshop dédié à l'interdisciplinarité a réuni une quarantaine de participants et participantes issus des quatre HES fribourgeoises (Haute école de gestion, Haute école d'ingénierie et d'architecture, Haute école de santé et Haute école de travail social).

En matière de formation, les enjeux liés à la numérisation font également l'objet d'une attention particulière. Un groupe de travail réunissant les quatre établissements et dédié aux méthodes d'enseignement du futur a ainsi été constitué. Il est notamment en charge d'assurer la veille pédagogique. La promotion du « Blended learning » a également été renforcée au sein des quatre écoles, soit comme pratique courante d'enseignement, soit dans le cadre de participation à des projets ou concours.

En outre, dans leurs domaines respectifs, la Haute école de travail social et la Haute école de santé participent à l'évaluation du système de formation pratique, en collaboration avec les autres acteurs du système.

D'autres groupes de travail interécoles ont été mis sur pied au cours de l'année 2019, portant notamment sur le développement durable et le bilinguisme. Comme annoncé, la Haute école de travail social a proposé dès la rentrée 2019 une offre de formation bilingue. La HES-SO//FR a également pris part à la Journée du bilinguisme le 21 septembre 2019, dans le cadre de laquelle la Haute école de santé a reçu le premier prix du bilinguisme pour son nouveau cursus de formation bilingue en soins infirmiers. La moitié des cours y est donnée en français, et l'autre en allemand.

3.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

Le projet de réalisation d'un bâtiment pour recevoir sur le site d'Agroscope Posieux avec plus de 200 collaborateurs et collaboratrices de Liebefeld se poursuit. En sus, le projet de restructuration avec l'intention du Conseil fédéral de créer un campus fort à Posieux constitue une grande opportunité pour Fribourg et offre des perspectives prometteuses pour le canton, avec un potentiel de 450 collaborateurs et collaboratrices à terme. Dans ce contexte, le projet initial du nouveau bâtiment a été revu et adapté aux futurs besoins d'Agroscope sur le site dans le but de trouver le maximum de synergies.

Dans le cadre de la stratégie agroalimentaire, une première étude sur le potentiel de développement de ce secteur a été remise au Conseil d'Etat. Un échange de bonnes pratiques a également eu lieu avec la région de Wageningen aux Pays-Bas et un grand groupe de transformation alimentaire suisse. Le travail de développement stratégique s'articule sur trois axes. Cette stratégie a comme objectif de dynamiser le secteur important qu'est l'agroalimentaire dans le canton de Fribourg. Pour ce faire, trois axes de travail ont été définis. Tout d'abord une fédération des acteurs et le développement d'instruments et mesures de soutien permettant la dynamisation de la branche sur des thématiques

spécifiques. Ensuite, attirer des scale-up et PME à fort potentiel – aussi en lien avec le développement des sites tels que le campus AgriCo à Saint-Aubin. Et finalement, contribuer au positionnement de Fribourg à travers des collaborations intercantionales. Le campus Grangeneuve-Posieux avec le renforcement d’Agroscope et de l’Institut de Grangeneuve s’inscrit également dans cette stratégie.

3.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

La dynamisation du secteur touristique se traduit par la concrétisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises ».

Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2019, il est à relever :

- > la phase d’implémentation du projet DMO X – Lean Destination Management, sous la nouvelle appellation « FIT’NG 2021 », pour Fribourg Innovation Tourism for Next Generations – projet bénéficiant du soutien d’Innotour ; la parution dans ce cadre du « Livre blanc – Le tourisme suisse et fribourgeois », à l’initiative du cabinet M & BD Consulting SA, rapport synthétique regroupant les principales tendances et caractéristiques de la branche touristique ;
- > la réorganisation des organes de l’UFT avec la création de nouvelles commissions et groupes de travail nécessitant une adaptation des statuts de l’institution ;
- > la concrétisation du projet CheckIn-FR, soutenu par Innotour et développé par l’Observatoire fribourgeois du tourisme avec pour objectif de simplifier les tâches administratives entre les diverses instances (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d’encaissement de la taxe de séjour), incluant une importante étape de formation des prestataires et la mise en place d’interfaces digitales inédites avec les hébergeurs ;
- > la mise en œuvre du volet sensibilisation au tourisme, avec deux événements du Réseau PROtourism comprenant plus de 1600 membres : le lancement le 9 mai de CheckIn-FR au port de Morat avec 190 participants et la 13^e rencontre PROtourism consacrée au 40^e anniversaire du FET à Schwarzsee avec 140 participants ;
- > les nombreuses séances du groupe de travail en charge de la révision totale de la Loi sur le tourisme (LT) et du Règlement sur le tourisme (RT).

La nouvelle Loi sur le tourisme se voudra agile et moderne avec pour but d’améliorer l’efficacité des structures touristiques au service des hôtes et des prestataires.

3.4.6 Montrer l’exemple

Pour réussir durablement la transformation digitale de l’administration, l’humain doit être placé au centre de la réflexion. L’Etat se doit d’accompagner ses collaborateurs et ses collaboratrices au travers de ce processus de transformation, et ceci grâce notamment à une politique du personnel et à une formation continue adaptées.

En ce qui concerne le projet de Politique du personnel, les travaux en lien avec sa mise en œuvre se sont poursuivis. Une enquête auprès de 20 000 collaborateurs et collaboratrices a connu, début 2019, un large succès avec 44 % de participation. Plus de 350 personnes ont participé à des cafés RH qui ont permis de développer des axes stratégiques. En septembre, le Conseil d’Etat a adopté la vision du fonctionnement de l’administration et de ses organisations affiliées et les axes stratégiques RH. Les collaborateurs et les collaboratrices sont placés au centre des préoccupations avec notamment un axe consacré au développement du potentiel et un autre à la promotion de la santé et du bien-être.

La révision de la Loi sur le personnel et de son règlement (LPers et RPers) a été lancée. Après avoir approuvé en début d’année le descriptif du projet, le Conseil d’Etat a validé en septembre 2019 la délimitation du périmètre de la révision. La mise en consultation formelle est prévue pour le printemps 2020.

3.4.7 Projets législatifs de l’ambition n° 1 « Favoriser l’emploi »

Objet	Etat fin 2019
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Loi du 13.12.2018
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Loi du 18.10.2019
Loi sur les marchés publics (révision partielle)	Etudes préalables en cours

Objet	Etat fin 2019
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 24.05.2018
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Loi du 11.12.2018
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

3.5 Moderniser le canton

3.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

La révision générale de la loi sur les agglomérations a été transmise au Grand Conseil en janvier 2020. Cette révision vise à donner de nouvelles possibilités pour l'Etat de soutenir les agglomérations, y compris financièrement, quelle que soit la forme institutionnelle choisie par les communes comprises dans le périmètre d'un projet d'agglomération. Cette révision porte également sur le fonctionnement et l'organisation des agglomérations, afin notamment de renforcer leur assise démocratique. Les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes se poursuivent, et se sont concentrés sur le domaine des EMS en 2019. Un premier paquet de mesures devrait être approuvé par le Conseil d'Etat en 2020. L'Etat a par ailleurs collaboré étroitement avec l'Association des communes fribourgeoises pour élaborer un catalogue de mesures destinées à soutenir les membres des autorités communales. Ces travaux font suite à une augmentation des démissions au niveau communal. Les projets de fusions de communes de très grande ampleur, dans le Grand Fribourg ou en Gruyère, ont par ailleurs été l'occasion d'aborder plusieurs thèmes qui orienteront les travaux de réforme de la gouvernance des régions (tâches dévolues au niveau local...).

3.5.2 Aménager efficacement le territoire

Chamblioux–Bertigny

Le crédit d'études du projet « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblioux-Bertigny » a été approuvé le 23 mai 2019 par le Grand Conseil par 94 voix contre zéro et 3 abstentions. Un processus intense de concertation et négociations a abouti à la signature de la convention de participation au financement des frais d'études le 3 mai 2019 par tous les partenaires à l'exception de la commune de Villars-sur-Glâne. Suite à de nouvelles discussions, des propositions d'aménagement du règlement d'organisation du Bureau Exécutif du COPIL (BEX) du système de prise de décisions ont été validées et un avenant à la convention a été signé par l'ensemble des partenaires le 26 septembre. Le BEX a été complété des représentants des partenaires qui n'y siégeaient pas jusqu'alors.

Les travaux préparatoires de mise en place du projet se sont poursuivis en coordination étroite avec les bureaux mandataires pour l'organisation des mandats d'étude parallèles et pour la conduite des démarches participatives accompagnant le processus. Le programme/cahier des charges a été élaboré d'avril à juin. 16 équipes de composition internationale ont répondu à l'appel à candidatures lancé sur SIMAP le 5 juillet. Sept groupements, dont quatre suisses, deux français et un belge, ont été retenus pour participer aux MEP. Le concours a été officiellement lancé le 13 septembre et les 11 et 13 novembre se sont tenues les journées de dialogues intermédiaires lors desquelles les propositions des équipes ont été présentées et discutées. Les projets définitifs seront débattus lors des deuxièmes journées de dialogues en février 2020.

Approbation du plan directeur cantonal

La partie « urbanisation » du plan directeur cantonal a été approuvée le 1er mai 2019 par le Conseil fédéral. Cette approbation met fin au moratoire sur les zones à bâtir, fixé par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, entrée en vigueur le 1er mai 2014. Les autres contenus du plan directeur cantonal sont soumis à l'examen de l'Office du développement territorial ; leur approbation est attendue au cours du premier semestre 2020.

Le Tribunal cantonal a rendu, le 3 septembre, un arrêt qui remet en cause la façon dont le canton traite les révisions générales de plans d'aménagement local (PAL) qui ont été mis à l'enquête publique avant l'adoption du plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat. Le gouvernement a décidé de déposer recours auprès du Tribunal fédéral, vu

les conséquences de cet arrêt sur le développement du canton et particulièrement sur les travaux de planification des communes.

3.5.3 Adapter les infrastructures

Planification et mobilité

Suite à l'approbation par le Conseil fédéral du volet stratégique ainsi que des fiches générales et de projet relatives à l'urbanisation du nouveau plan directeur cantonal, le Service de la mobilité élabore des critères en matière de qualité de desserte en transports publics et en mobilité douce permettant de justifier de nouvelles zones à bâtir.

Infrastructures ferroviaires

Les nouvelles installations des gares de Givisiez et de Châtel-Saint-Denis ont été mises en service au mois de décembre 2019. Les travaux nécessaires ont occasionné quelques désagréments aux voyageurs de ces régions, mais ont permis l'instauration de la cadence 30 minutes intégrale entre Bulle et Palézieux et la mise en place de la première étape du quart d'heure ferroviaire dans l'agglomération de Fribourg.

Le contenu de la deuxième étape d'aménagement du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire, à réaliser d'ici 2035 (PRODES EA 2035), a été approuvé par l'Assemblée fédérale, avec des investissements à hauteur de 12,89 milliards de francs. Plusieurs projets concernent le canton de Fribourg : diminution du temps de parcours entre Bulle et Fribourg, cadence 30 minutes entre Murten/Morat et Neuchâtel, suppression des exceptions à la cadence 30 minutes entre Fribourg/Freiburg et Yverdon-les Bains, création de nouvelles haltes à Avry-Matran et à Agy, introduction de la cadence 15 minutes entre Avry-Matran et Fribourg/Freiburg.

Infrastructures routières

En décembre 2018, le Conseil d'Etat avait décidé d'approfondir l'étude de planification du contournement de Givisiez en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Un groupe de travail « Projet de route de contournement de Givisiez » a lancé une étude complémentaire de trafic pour les différentes variantes étudiées et pour optimiser le projet et ses raccordements au réseau routier existant.

3.5.4 Favoriser la mobilité durable

Les mesures définies dans le Plan sectoriel vélo ont été priorisées et un plan d'action a été élaboré. Pour faciliter la mise en œuvre du Plan sectoriel vélo, un « team vélo », formé de spécialistes du Service de la mobilité et du Service des ponts et chaussées et chargé de la priorisation des mesures préconisées et de la mise en œuvre du plan d'actions, a été créé.

3.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

Plusieurs projets destinés à encourager la participation des jeunes aux votations et élections ont été réalisés en 2019, notamment par le Conseil des jeunes, ou via le soutien au projet Easyvote, qui a pour objectif d'intéresser davantage les jeunes Suissesses et Suisses à la politique, en diffusant des informations au sujet des votations, des élections et des thématiques politiques actuelles. La Chancellerie a en outre poursuivi la campagne #Hopjevot, qui vise en particulier les jeunes, via les réseaux sociaux.

3.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

En 2019, de nombreux projets ont été élaborés. En plus de la poursuite et de la finalisation de projets informatiques déjà commencés, ce ne sont pas moins de 82 projets qui ont été initiés en 2019 (49 projets en 2018).

Le premier lot du projet FRIAC, permettant la gestion des permis de construire, a été finalisé. Le programme e-Justice, dont le but est d'exécuter électroniquement, à tous les niveaux et au travers de chaque instance, les différentes prestations en matière de justice, a été initialisé. La mise en place du dossier électronique du patient pour les acteurs de la santé au niveau cantonal est en cours de réalisation et bénéficie d'une collaboration intercantonale à travers l'association CARA. Le référentiel cantonal des personnes physiques sur le périmètre du contrôle des habitants est en cours d'élaboration, la partie des nomenclatures est terminée. Dans le cadre du programme

d'harmonisation de l'administration des écoles HAE, la solution cantonale pour gérer les inscriptions, cours et examens a été mise en service à la Haute Ecole pédagogique. Cette solution a également été déployée pour le degré S1 alémanique et sera progressivement étendue au S1 francophone. Une plateforme web pour le recrutement des enseignants et enseignantes remplaçants a été ouverte au public, accompagnée d'un système d'affectation des enseignants et enseignantes. Dans le cadre du programme de gestion des affaires à l'Etat de Fribourg, basé sur la toute nouvelle plateforme technologique transversale OnBase, une première solution a été mise en place pour le secteur des milieux d'accueil du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), permettant la dématérialisation de tous les dossiers. Le programme de transformation SAP, basé sur la technologie HANA, est entré dans sa phase de conception et permettra le déploiement d'une nouvelle solution de gestion comptable et financière dans tous les services de l'Etat. La solution pilote cloud SAP Ariba pour la gestion des achats est en cours de réalisation. La solution pilote cloud SAP SuccessFactors est en cours de conception pour gérer les recrutements à la Police cantonale. A noter enfin qu'un autre pilote cloud a été effectué avec la solution de bureautique Microsoft Office 365 au bénéfice de 4600 utilisateurs et utilisatrices.

Parmi ses nombreuses réalisations, la cyberadministration a franchi un pas important dans le canton de Fribourg. Depuis le 1^{er} octobre 2019, pour la première fois en Suisse, il est possible de commander et de payer sur le guichet virtuel de l'Etat un acte d'état civil authentique au format électronique. Le projet e-Déménagement, qui permettra l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement à partir du guichet virtuel, a fait l'objet d'un concept de réalisation en partenariat avec les communes.

3.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2019
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Loi du 22.03.2018
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Loi du 21.03.2018
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Avant-projet transmis au Conseil d'Etat
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Etudes préalables en cours
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1 ^{er} paquet)	Etudes préalables en cours

3.6 Améliorer la qualité de vie

3.6.1 Promouvoir et préserver la santé

D'importants travaux ont été menés durant l'année dans plusieurs domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Ceux relatifs au Plan d'action concrétisant la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) ont porté sur l'identification de diverses mesures relatives aux thématiques clés comme alcool, tabac, alimentation et mouvement, santé mentale, dans le but d'une mise en consultation dans le courant de l'année 2020 auprès d'un large réseau de partenaires. Partie intégrante de la Stratégie, le programme cantonal de Promotion de la santé mentale a démarré en janvier 2019. Avec l'objectif notamment de sensibiliser le public cible à l'importance de la santé mentale et de favoriser le renforcement des ressources et la participation sociale. Afin de réaliser ses nombreux objectifs de promotion et de prévention, l'Etat continue de travailler avec d'autres cantons et attribue des mandats de prestations à des organismes spécialisés.

La mise en œuvre progressive de la nouvelle médecine scolaire (FRIMESCO) a commencé en juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans pour permettre aux communes de s'organiser.

Dans le domaine de la formation des infirmiers et des infirmières, la Haute école de santé Fribourg a lancé une nouvelle formation dans le but de faciliter la réinsertion professionnelle dans le domaine des soins de longue durée avec le soutien de la DSAS et du SEFRI.

L'HFR continue d'assumer sa mission en offrant des prestations de soins de qualité et de proximité. Il a pris des mesures afin de réduire sensiblement la durée moyenne de séjour. L'HFR a également poursuivi activement les travaux sur les améliorations et les réformes exigées par les analyses réalisées en 2018 sur la gouvernance et la gestion financière. De plus, il a poursuivi ses efforts pour améliorer son efficacité. Redimensionné, le nouveau conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois (HFR) est entré en fonction le 1^{er} juillet 2019. Poursuivant les travaux entrepris depuis plusieurs mois par l'ancien conseil d'administration, il a présenté sa Stratégie Vision 2030, soutenue par le Conseil d'Etat. Il a également annoncé des mesures urgentes d'ordre opérationnel. Le Conseil d'Etat veillera, dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel de cette Stratégie, que les besoins de la population prévus par la planification hospitalière continuent d'être couverts par l'HFR via des prestations de qualité. En matière d'urgences pédiatriques, des locaux plus vastes et entièrement repensés en termes d'ergonomie et de bien-être ont été aménagés et inaugurés en août 2019.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a continué à se développer, en poursuivant notamment les préparatifs du déploiement du FNPG Freiburg – RFSM Fribourg à Villars-sur-Glâne ces deux prochaines années. Il a ainsi continué à mener et à financer les travaux de rénovation et d'extension des bâtiments de l'ancien séminaire diocésain à Villars-sur-Glâne pour y créer 60 lits hospitaliers dont une quarantaine seront dédiés à la population germanophone du canton.

Le canton a mis en consultation en 2019 une nouvelle base légale modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (Cybersanté). Celle-ci permettra notamment aux citoyens et aux citoyennes fribourgeois de disposer d'un outil de cybersanté sous forme d'un dossier électronique du patient (DEP). Le DEP doit être introduit en 2020 dans les hôpitaux et en 2022 dans les EMS et maisons de naissance.

3.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

La mise en œuvre de la politique de la personne *âgée Senior+* se poursuit, avec en particulier le soutien à des projets intergénérationnels, l'accompagnement des districts dans la mise en place de leur réseau médico-social et celui des communes pour évaluer les besoins de leurs seniors. Les communes fribourgeoises seront ainsi amenées à prendre des mesures dans les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire.

Dans le domaine de l'intégration sociale et économique des migrants et migrantes, la plateforme FRintegration.ch, fruit d'une collaboration entre l'économie et la Direction de la santé et des affaires sociales, a été mise en ligne depuis juin 2019. Elle est la première plateforme de travail en Suisse qui met en lien les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire avec les entreprises. Les travaux sur la nouvelle mouture de la loi sur l'aide sociale avancent, avec l'examen d'un avant-projet par le COPIL.

Dans le cadre de la réforme fiscale, le canton a prévu plusieurs mesures. Il augmentera ainsi les allocations familiales cantonales de 240 francs par année et par enfant dès 2020. Un montant annuel de 5,2 millions de francs sera affecté à l'accueil extra-familial (création de places de crèches, baisse des tarifs des crèches et des assistant-e-s parental-e-s, soutien à des projets innovants d'accueil extrafamilial), ainsi qu'à l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Un montant de 5,2 millions de francs ira au soutien à la formation professionnelle (en faveur des cours interentreprises, de Start, des réseaux d'entreprises formatrices et de l'association du Centre professionnel cantonal) ainsi qu'à l'intégration des jeunes et des demandeurs et demandeuses d'emploi de plus de 50 ans dans le monde du travail.

En ce qui concerne les migrants et migrantes, le 2^e Programme d'intégration cantonal (PIC 2) a été lancé. Il comprend une quarantaine de mesures relevant de l'information et du conseil, de la formation, de la prévention du racisme et du vivre ensemble. Le PIC 2 met notamment l'accent sur l'intensification de la collaboration avec les communes, les associations et les communautés, sur l'implication de la population autochtone, sur l'employabilité des personnes

migrantes et sur l'aide aux migrants et migrantes les plus vulnérables. A signaler que l'axe de la prévention du racisme a été renforcé. En outre, le programme d'accompagnement « Envole-moi » conçu pour l'intégration des jeunes requérants et requérantes d'asile et réfugié-e-s permet à ceux-ci de développer leurs compétences sociales et professionnelles.

Le dialogue avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton s'est poursuivi en 2019. La rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes a eu lieu en février 2019. Les discussions ont été ouvertes et constructives et ont porté essentiellement sur le manque de lieux d'inhumation respectant le rite musulman qui est un souci majeur pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton.

Le rapport sur le postulat du député Christian Ducotterd 2017-GC-41 a été livré au Grand Conseil en automne 2019. Le Conseil d'Etat y a notamment proposé l'adaptation, dès que possible, de la législation cantonale sur les relations entre les églises et l'Etat. L'objectif consiste en substance à mieux prendre en compte les confessions nouvellement établies dans le canton de Fribourg, afin notamment d'améliorer leur intégration et d'assurer l'égalité de tous les citoyennes et citoyens indépendamment de leur confession.

La campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus » est menée depuis 2013 par Fribourgissima Image Fribourg. Au fil des années, l'implication des partenaires n'a cessé de grandir et de s'intensifier permettant à l'association de s'engager dans des projets de plus en plus ambitieux.

En 2019, Fribourgissima Image Fribourg a coordonné avec succès la présence fribourgeoise à la Fête des Vignerons à Vevey. Du 18 juillet au 11 août 2019, le canton de Fribourg a investi, avec sa « Méjón Friboua », la majeure partie du Jardin Doret à Vevey en proposant trois espaces distincts : « Lé j'armayi », « Paradi tèrechtre » et le « Rèchtoran ». Cette présence, alliant traditions et innovations, fut le fruit d'une collaboration entre la Société des Armaillis de la Fête des Vignerons, partenaire historique de la fête, Fribourgissima Image Fribourg et Terroir Fribourg.

Cette sixième année d'activité de « Fribourgissima Image Fribourg » a été l'occasion de relever de beaux défis, tout en continuant à enrichir la plateforme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété.

3.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

La troisième année de déploiement de Culture & Ecole, le programme de médiation culturelle pour les élèves de la scolarité obligatoire, a permis à 27 500 élèves provenant de tous les districts et niveaux scolaires de prendre part à une activité culturelle professionnelle incluant les déplacements grâce à un partenariat avec les Transports publics fribourgeois. En plus, 4000 élèves se sont rendus au 3^e Festival Culture & Ecole BCF en novembre 2019, dédié pour la première fois à l'opéra. L'objectif est que chacun des 42 000 élèves de la scolarité obligatoire bénéficie du programme d'ici à 2022. Des actions ont été initiées pour enrichir la programmation culturelle germanophone, renforcer le suivi pédagogique des offres et favoriser la circulation d'offres culturelles jeune public sur le plan intercantonal. Suite à son introduction, la Carte 20 ans 100 francs donne accès à une quarantaine de lieux culturels du canton à ses jeunes détenteurs et détentrices de 0 à 21 ans. Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture, des projets favorisant l'accès à la culture au public plurilingue ont été menés dans les domaines muséal, du cinéma et de la création artistique contemporaine.

Avec le soutien de la fondation Mercator, l'Ecole de culture générale de Fribourg et l'ECG de Bulle participent depuis 2018, conjointement à 4 établissements scolaires des cantons de Berne et du Valais, à un projet pilote d'éducation culturelle qui a pour but de favoriser la créativité des élèves et d'intégrer des activités culturelles dans le développement de l'école. D'une durée de 4 ans, il favorise la collaboration entre les deux écoles, les institutions, les acteurs culturels et les cantons partenaires.

Par ailleurs, le patrimoine a fait l'objet d'une action particulière pour le grand public, par l'ouverture d'enceintes et de fortifications médiévales du printemps à l'automne et un rapport relatif à la valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat a fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil.

La promotion du sport et le soutien des talents, sportifs et artistiques, ont fait l'objet d'une analyse approfondie, dont le Grand Conseil a reçu le résultat en début d'année 2019. Le canton s'est aussi impliqué dans la promotion des JOJ de Lausanne 2020 (9 au 23 janvier 2020), et dans le domaine des infrastructures, en particulier par le développement des infrastructures du centre cantonal de sports et loisirs du Lac Noir, le suivi de différents projets de piscines, salles de sport ou centres sportifs et le soutien financier à la nouvelle patinoire St-Léonard.

L'école des métiers (EMF) adapte son programme pour que les jeunes bénéficiant du programme Sport Art et Formation (SAF) puissent réussir une double formation (Sport+ Apprentissage). Les discussions et aménagement se font au cas par cas. D'ailleurs, l'EMF aura un excellent apprenti de 1^{ère} année automatique qui participera au JOJ de la Jeunesse en Ski-Cross.

3.6.4 Préserver les ressources naturelles

Climat

Le Conseil d'Etat veut œuvrer au respect de l'Accord de Paris signé et ratifié par la Suisse en octobre 2017 et se rallie aux objectifs de la Confédération. Lors de sa retraite d'automne, entièrement consacrée à la thématique du climat, il s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 et de parvenir à la neutralité en terme de bilan carbone d'ici 2050.

Les travaux concernant le plan climat se sont poursuivis. Initié en 2018, le projet est composé de 4 modules : adaptation aux changements climatiques, atténuation des effets dus aux changements climatiques, projets pilotes, contexte politique et légal. Deux groupes de travail ont été mis en place, le premier pour le module adaptation, le second pour l'atténuation. Le travail effectué par ces deux groupes ont permis d'identifier les principaux risques et opportunités liés aux changements climatiques pour le canton ainsi que les mesures importantes permettant de réduire les gaz à effet de serre. Une délégation des jeunes pour le climat (Climastrike) et des aînées pour la protection du climat participe au groupe de travail atténuation.

Protection des eaux

En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, les études de régionalisation pour la Haute Glâne, la Haute Sarine, la Basse Broye-Vully et pour le raccordement de la STEP de Zumholz sur une autre installation ont été finalisées en 2019.

Le Service de l'environnement a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035. Il collabore à la préparation des avant-projets ainsi que des projets finaux pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Fribourg, Morat, Ecublens, Villars-sur-Glâne, Pensier, Lucens, Basse Broye-Vully et Payerne (VD) et réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

Une méthodologie d'établissement de la carte d'admissibilité des sondes géothermiques a été finalisée selon les nouveaux critères définis par le groupe de travail en 2018. Elle sera appliquée en 2020 aux dossiers de zones S conflictuels, prioritairement pour les captages importants du canton, afin d'améliorer fortement la protection des ressources en eau souterraine concernées.

Dans la perspective de l'assainissement du lac de Morat, le Service de l'environnement participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud, à la mise en œuvre d'actions pour diminuer les apports en phosphore dans le lac. Une étude a été réalisée afin d'obtenir une meilleure compréhension et une quantification des différentes voies d'apport en phosphore.

Protection de l'air

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). Les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés.

Un intérêt particulier a finalement été porté aux projets agricoles en ce qui concerne la réduction des émissions d'ammoniac. Dans le cadre des permis de construire, les mesures intégrées aux différents projets permettant de réduire ces émissions ainsi que les distances à respecter par rapport aux écosystèmes sensibles ont systématiquement été évaluées par le Service de l'environnement.

La station mobile au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle a subi une rénovation et est à nouveau fonctionnelle depuis novembre 2019. Une autre station mobile a enregistré la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

Protection contre le bruit

Même si le délai d'assainissement des routes qui était fixé au 31 mars 2018 est dépassé, l'obligation qu'ont les communes et cantons d'assainir leurs routes qui provoquent des dépassements des valeurs légales demeure. La 3^e convention-programme (subventions fédérales pour l'assainissement du bruit routier) qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Sur les routes cantonales, environ 135 (100) km de revêtement phonoabsorbant ont été posés à la fin de l'automne 2019 et environ 85 km doivent encore l'être. Des parois antibruit sont également prévues si des dépassements des valeurs légales subsistent et si ces parois ont un rapport coût-utilité suffisant.

Fin 2019, la majorité des grandes communes du canton étaient en train d'assainir activement leurs routes ou de préparer l'exécution de l'assainissement.

Protection du sol

En 2019, le Service de l'environnement a entamé la révision du concept cantonal de protection des sols avec une analyse des besoins. Un atelier participatif a permis de définir les éléments centraux de la stratégie sol 2020-2030 et de clarifier la gouvernance du Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol).

Le périmètre d'investigation dans les espaces bâtis a été modélisé et cartographié. Il s'agit du dernier élément manquant de la carte indicative des sols présentant un risque d'atteintes chimiques.

Plusieurs actions ont été menées pour améliorer la protection des sols sur les chantiers. Un système de contrôles a été mis en place en collaboration avec le Service de l'agriculture. Le Service de l'environnement a également contribué à une journée d'étude de cas dans le cadre de la formation des spécialistes de protection des sols sur les chantiers organisée par le SANU (fondation pour le développement durable). Finalement, un outil de gestion (Boden4Web) pour le suivi de chantier a été conceptualisé et commandé.

Sites pollués

Des investigations ont été menées sur l'ancienne décharge de la Pila pour déterminer la méthode d'assainissement optimale en termes d'effets sur l'environnement et de coûts. Quatre variantes ont été développées et évaluées. La Confédération a pris position pour un projet qui prévoit une excavation partielle de la décharge estimée approximativement entre 110 et 195 millions de francs. Le Conseil d'Etat préconise également de réaliser ce projet, en veillant à réduire les coûts tout en respectant les objectifs d'assainissement.

Société à 4000 watts

L'objectif global posé par le Conseil d'Etat est d'économiser, à l'horizon 2030, 1000 GWh/an de chaleur et 550 GWh/an d'électricité et atteindre ainsi la « société à 4000 Watts ». Pour ce faire, une stratégie énergétique a été élaborée, misant en particulier sur le développement des énergies renouvelables indigènes et la réduction des besoins énergétiques.

Différents projets et mesures ont été menés afin d'avancer dans ce sens et atteindre les objectifs fixés, dont notamment :

- > Rénovation du parc immobilier fribourgeois : après le lancement du Programme Bâtiments en 2017, une large campagne d'information et de communication pour la promotion des mesures d'encouragement, axée dans un premier temps sur l'enveloppe du bâtiment et dans un deuxième temps sur celui du chauffage, a été faite. Les

actions de communication se poursuivent, notamment par le biais d'annonces dans les médias ou de courriers ciblés.

De plus, le Programme Bâtiments a été complété par une mesure visant à soutenir de manière importante dès 2020 les nouvelles distributions hydrauliques pour les propriétaires de chauffages électriques souhaitant assainir leurs installations en valorisant les énergies renouvelables.

Le projet de création d'un Centre de Compétence dans la Rénovation du Bâtiment se poursuit. L'objectif est de mettre en relation l'ensemble des activités et les acteurs œuvrant dans le domaine de l'énergie du bâtiment afin de pouvoir développer le marché de la rénovation de manière plus efficace. Cette organisation offrira un accès facile à un large éventail de service dans les domaines du conseil et de la promotion de la rénovation énergétique.

- > En juin 2019, la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn) a été modifiée. En accompagnement de cette législature, un nouveau règlement sur l'énergie (REn) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Les différentes adaptations permettent au canton de répondre intégralement au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) ainsi que de concrétiser trois motions parlementaires.
A relever que la LEn introduit une importance d'intérêt public aux productions d'énergies renouvelables, qu'elles soient chaleur ou électricité.
- > Energie-FR organise des formations et des activités pour renforcer la formation des professionnels et la sensibilisation des particuliers. Un concept d'information pour les propriétaires de bâtiments est également proposé, en collaboration avec les communes. En outre, des rencontres ont régulièrement lieu avec les experts CECB® (normes énergétiques).
- > Le programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton est suivi. Un nouveau programme, appelé PEIK, a été lancé pour accompagner également les PME dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.
- > Géothermie profonde : l'Etat de Fribourg et Groupe E SA ont créé la société gpfr SA, qui a pour but la prospection, puis la production d'une énergie propre et durable (chaleur et électricité) au moyen de la géothermie dite «VprofondeV», à savoir dès 3000 mètres.

Pour sa part, l'Etat a concrétisé son rôle d'exemplarité dans le domaine de l'énergie, notamment par le respect des exigences du label Minergie-P lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, l'assainissement d'installations utilisant des énergies fossiles par des énergie renouvelables et l'acquisition de courant labellisé Naturemade Star pour sa propre consommation. Il poursuit un programme d'équipement des toitures de ses propres bâtiments avec des installations solaires photovoltaïques. Il s'est aussi assuré du bon respect de ce principe auprès des communes ayant également pour tâche la réalisation d'une planification énergétique dans le cadre des planifications directrices communales, et l'assainissement de l'éclairage public.

3.6.5 Garantir la sécurité

L'amélioration du cadre opérationnel, structurel et stratégique de la sécurité du canton de Fribourg est un chantier mené de longue date, quotidiennement, par un grand nombre d'acteurs réunis en partenariats étroits. L'Etat joue un rôle moteur, soit comme acteur direct avec ses services dédiés – Police cantonale, protection de la population, etc. – soit comme législateur ou organisateur fixant les règles et objectifs à atteindre. En se dotant d'un concept de gestion des menaces entériné dans la loi sur la police cantonale, le canton a répondu en 2019 non seulement à des situations concrètes vécues jour après jour, mais il s'est aussi conformé aux recommandations faites au niveau national. Plusieurs grands dossiers législatifs sont en phase de finalisation : le projet de loi sur la défense incendie et les secours, qui vise plus d'efficacité et une meilleure économie des ressources dans le domaine des sapeurs-pompiers, et la révision complète de la loi sur la protection de la population, qui entend donner plus de cohérence à l'architecture de la sécurité globale dans le canton.

3.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

Lancée par le Conseil d'Etat et menée par une organisation de projet ad hoc, l'analyse du Pouvoir judiciaire a trouvé un premier achèvement, avec la livraison en octobre 2019 d'un premier rapport par l'entreprise externe mandatée. Cette première étape concernait le Tribunal cantonal, le Ministère public, les tribunaux d'arrondissement et la cellule

judiciaire itinérante. Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Etat a décidé d'étendre cette démarche d'analyse aux autres instances du Pouvoir judiciaire, à savoir le Tribunal pénal des mineurs, les Justices de paix, le Tribunal pénal économique, le Tribunal des mesures de contraintes et les commissions de conciliation en matière de bail. Le Conseil d'Etat disposera donc courant 2020 d'une analyse complète du Pouvoir judiciaire.

3.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2019
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Loi du 12.09.2018
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

4 Vie du Conseil d'Etat

4.1 Séances

Présidé en 2019 par Jean-Pierre Siggen (vice-présidence : Anne-Claude Demierre), le Conseil d'Etat a tenu 60 séances (42 en 2018), dont trois par voie de circulation et quatre consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020.

Le Conseil d'Etat a également siégé hors les murs, en Veveyse, et a rencontré à cette occasion plusieurs acteurs économiques et politiques de ce district.

Le Conseil d'Etat a adopté 1234 arrêtés (1089 en 2018), 51 nouveaux règlements et ordonnances et 22 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2018 : 59 et 22). Il a transmis 13 projets de loi (2018 : 16), 21 projets de décret (2018 : 25) et 30 rapports (2018 : 22) au Grand Conseil.

4.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur le projet de fusion du Grand Fribourg et l'avenir de l'Agglomération, la recapitalisation de blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, les perspectives d'avenir du Forum Fribourg, le redémarrage du projet du quartier de la Poya et l'extension de la décharge de Châtillon.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur la situation dans les conseils communaux, le traitement des dossiers de constructions et la qualité des préavis des services, l'état des lieux de la mise en œuvre de la réforme fiscale fribourgeoise et l'installation d'une plateforme de données unique pour les services sociaux régionaux (LASoc). La démarche du Plan Climat (travaux de définition des objectifs, état des lieux des risques et opportunités pour le canton et appel de volontaires) a été également présentée.

La séance avec la Conférence des préfets, cette année dans le district de la Broye, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels communs, telles la Gouvernance des régions, l'avenir des préfectures et celui de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, la suppression de la rente à vie des conseillers d'Etat, des juges cantonaux et des préfets, la situation des élu-e-s des autorités communales et la mise en œuvre du plan directeur cantonal au niveau régional.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est tenue à Morat. Le thème principal de cette rencontre a été le bilinguisme, présenté sous différentes formes (jeux de rôle, saynètes, chants, etc.) à travers différents ateliers installés dans des endroits peu connus de la Ville de Morat.

C'est dans le district du Lac que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants et représentantes des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'à ceux et celles des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Il a été reçu par le Gouvernement du canton d'Obwald et a accueilli, pour sa part, celui d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

Il a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 33^e édition du Festival International de Films de Fribourg et de la 45^e édition des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Il a participé aux journées officielles de la 5^e édition du Comptoir de la Veveyse, 10^e édition du Comptoir broyard, 13^e édition du Salon Bois et 20^e édition du Salon suisse des Goûts et Terroirs. Il a organisé des opérations de relations publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors des Championnats 2018-2019 et 2019-2020 de la LNA de hockey-sur-glace, ainsi que lors de l'Avenches Opéra en Fête et de la 7^e Bénichon du Pays de Fribourg à Ecuwillens.

Il a aussi participé au 102^e Printemps de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, au 72^e Festival del film Locarno ainsi qu'à l'Assemblée générale et au 8^e Forum de la Région capitale suisse.

Le Conseil d'Etat a rencontré, pour une journée de détente en Gruyère, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a également eu l'occasion de partager avec l'Evêché du diocèse un moment convivial, dans le cadre d'un match aux cartes.

Le Conseil d'Etat a tenu sa journée de réflexion estivale « au vert » à Londres, à l'invitation de Monsieur l'Ambassadeur de Suisse en Grande-Bretagne. Cette visite lui a permis de se familiariser avec les enjeux du Brexit et de rencontrer plusieurs jeunes fribourgeois et fribourgeoises actifs dans de grands établissements londoniens. Ces derniers ont admirablement tiré un parallèle avec la situation suisse dans le domaine du commerce de détail, des services financiers et de la promotion économique. Un accent particulier a été mis sur les effets importants de la digitalisation et du Brexit sur les modèles d'affaires et les activités.

Une délégation du Conseil d'Etat a été associée à la délégation représentation du Conseil fédéral présent à la cérémonie de canonisation de la Bienheureuse Marguerite Bays sur la Place Saint-Pierre, au Vatican. Il a également été convié à la réception de la présidente du Conseil national, la Vaudoise Isabelle Moret, organisée en son honneur dans son canton. Il a aussi été invité à participer aux festivités des 100 ans de la « Lia Rumanstcha ».

A l'occasion de la réception du président de l'Ecole Polytechnique de Zürich, le Laboratoire du Sommeil du Département de psychologie, groupe de recherche « Biopsychologie cognitive et méthodes » auprès de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg, lui a été présenté. Dans le cadre de visites de courtoisie, il a rencontré les ambassadeurs du Royaume de Suède et de la Fédération de Russie en Suisse.

Le Conseil d'Etat a également eu l'opportunité de visiter le nouveau site des Transports publics fribourgeois (Holding) SA à Givisiez et rencontrer le conseil de fondation de l'Adolphe Merkle Institute.

Il a officiellement pris congé des personnalités suivantes : Philippe Menoud, président du Conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois de 2012 à 2018, Adrien Urwyler, juge près le Tribunal cantonal de 2000 à 2019 et président du Conseil de la magistrature de 2016 à 2019, et Hubert Bugnon, juge près le Tribunal cantonal de 2001 à 2018.

La traditionnelle fête de Saint-Nicolas a aussi été célébrée au Palais fédéral. Le Conseil d'Etat, accompagné d'une dizaine de personnalités de canton émanant d'horizons divers (culture, économie, sport et formation), a réuni, autour du Saint-Patron, venu ce soir-là avec les Saintes Patronnes de la Ville de Fribourg, le Conseil fédéral, les membres des Chambres fédérales, les magistrats fédéraux et les hauts fonctionnaires fédéraux proches de Fribourg.

Lors de la Fête des Vignerons 2019, en plus de la présence fribourgeoise au Jardin Doret (Méjon friboua), un jour entier, la dzornâ friboua, a été dédiée au canton de Fribourg. Cette journée a été à l'image du canton : un véritable mélange de traditions et de modernité. Au programme figuraient notamment une randonnée à travers les vignes, un cortège, des concerts musicaux, de la gastronomie, une highline sur le lac Léman, des performances artistiques, des ateliers pour les enfants. Plus de 60 000 personnes se sont massées ce jour-là le long du quai Perdonnet, à Vevey.

4.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 24 Fribourgeois et Fribourgeoises à l'occasion de leur entrée dans leur 100^e année.

5 Relations extérieures

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad *personam* d'un membre du Conseil d'Etat, soit, actuellement, le Directeur de l'économie et de l'emploi (suppléant : Directeur des finances).

Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), lors des réunions du comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), ainsi que de la Région capitale suisse (RCS). La Chancelière d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch. Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg joue un rôle primordial de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, en collaboration avec les autres cantons partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

5.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2019, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières. Plusieurs dossiers ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure, à commencer par la réforme de la fiscalité des entreprises et le financement additionnel de l'AVS (RFFA). Directement impactés, les cantons se sont engagés avec résolution aux côtés du Conseil fédéral pour défendre un projet autant attendu que nécessaire. Attendu, en particulier tout d'abord par les entreprises, désireuses de stabilité et de sécurité juridique, grâce à la mise en conformité avec les pratiques fiscales adoptées au niveau international. Nécessaire, ensuite, pour consolider le fonds AVS et offrir de nouvelles perspectives à la réforme des retraites (AVS 21).

Toujours sur le plan fiscal, les cantons ont fait un premier pas vers un désenchevêtrement de plusieurs tâches entre Confédération et cantons, en adoptant un mandat d'action malgré les réticences de certains d'entre eux – dont Fribourg – relatives à la politique des transports. D'autres dossiers d'envergure ont également fait l'objet d'une attention particulière en 2019, comme la poursuite de la stratégie de cyberadministration, la réforme du financement dans le domaine de la santé (EFAS), le programme du Conseil fédéral pour la législature qui vient de débiter, ou encore la question délicate de la capacité d'expression des cantons lors des campagnes de votation. Suite à plusieurs arrêts du Tribunal fédéral, consécutifs à des recours, les cantons ont choisi de clarifier les responsabilités des instances cantonales, en octroyant un rôle prioritaire à la CdC.

Sur le terrain de la politique européenne, la CdC a suivi de très près les intenses discussions menées autour de l'accord-cadre institutionnel négocié entre Berne et Bruxelles. La consultation des cantons a démontré la volonté quasi unanime – et partagée par Fribourg – de poursuivre sur la voie bilatérale. Cet apriori positif, ainsi que la détermination de faire aboutir ce dossier prioritaire, s'accompagne toutefois de trois réticences essentielles. Elles concernent la question de l'encadrement des aides d'Etat, la protection des salaires dans le contexte de la libre-circulation des personnes, ainsi que la directive sur la citoyenneté européenne, réglant notamment l'accès aux prestations sociales pour les citoyens européens établis en Suisse. Sur la base de ces préoccupations, le Conseil fédéral a notifié en juin 2019 à Bruxelles sa volonté de renégocier en partie l'accord-cadre, provoquant l'incompréhension de la Commission européenne ainsi que la dénonciation, dans la foulée, de la reconnaissance de l'équivalence boursière helvétique. Soigneusement tenu à l'écart par les partis politiques durant la campagne pour les élections fédérales, le dossier est depuis en phase « d'attente » ; il sera repris en main par le Conseil fédéral au lendemain de la votation de mai 2020. Les Suisses devront alors se prononcer sur un texte de l'UDC demandant la dénonciation de l'accord de libre-circulation des personnes avec l'UE. Cette initiative dite « de limitation » suscite elle aussi de vives inquiétudes au sein des gouvernements cantonaux, par les menaces vitales qu'elle fait peser sur l'ensemble des accords bilatéraux de première génération. Bien que la votation ne soit prévue qu'en mai 2020, la CdC a choisi d'arrêter sa position en automne 2019 déjà, afin de marquer la résolution des cantons à s'opposer à un texte qualifié de dangereux pour la Confédération et pour eux-mêmes.

5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. La Chancière d'Etat représente le canton au Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année, comme représentante de la Conférence des chanceliers d'Etat.

Le développement de l'entité Fondation ch a continué d'occuper son comité en 2019. Certaines adaptations de son acte de fondation ont été apportées, permettant notamment une exonération fiscale. De même, son règlement d'organisation, datant de 1993, a été modernisé. Le développement du concept de monitoring du fédéralisme et de son cockpit a été un point central des activités de la fondation en 2019. Il a été décidé, avec le programme de travail 2021-2024, de suivre trois nouveaux projets : un séminaire sur les bases du fédéralisme à l'attention des parlementaires, des employés des administrations et des médias ; un projet sur la promotion de la compréhension du fédéralisme auprès des jeunes ; un projet de travail dans le domaine de la transformation des médias et de leur concentration. A ce sujet, la Fondation ch a organisé en 2019 une conférence nationale sur la transformation des médias, à laquelle le délégué cantonal aux affaires extérieures a contribué comme modérateur.

5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. La Directrice de la santé et des affaires sociales tient la vice-présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur des finances assume la présidence de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) et de la Conférence romande de la loterie et des jeux

(CRLJ). Le Directeur de l’instruction publique a quant à lui été nommé à la présidence de la Conférence intercantonale de l’instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIIP) pour l’année 2020. Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, douze conventions intercantionales, essentiellement d’envergure nationale, sont en cours d’élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

	Convention (titre provisoire)	Date probable d’entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	2021	Tous les cantons	DICS	CDIP	En cours de ratification
2	Convention romande sur les jeux d’argent (CORJA)	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
3	Concordat sur les jeux d’argent au niveau suisse (CJA)	01.01.2021	Cantons	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
4	Fusion intercantonale Morat (FR) – Clavaleyres (BE) – Concordat sur la modification territoriale	01.01.2021	FR, BE	DI AF	-	Référendum obligatoire le 09.02.2020 D’autres conventions thématiques sont en cours d’élaboration
5	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	01.01.2021	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d’adhésion et message en cours de préparation
6	Révision de l’Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Adoption le 15 novembre 2019 par l’Autorité intercantonale pour les marchés publics (AiMp)
7	Convention intercantonale CARA sur le dossier électronique du patient	2021	FR-VD-GE-VS-JU	DSAS	--	En cours d’élaboration
8	Convention intercantonale sur la collaboration des forces sanitaires en cas d’évènement extraordinaire	01.01.2020	Tous les cantons romands	DSAS	CLASS	En cours d’élaboration
9	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) - Modification	01.01.2020	Tous	DSAS	CDAS	Loi d’adhésion et message en cours de préparation
10	Convention sur le service intercantonal d’entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Loi du 8.11.18 sur l’adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d’entretien du réseau autoroutier SIERA

Convention (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat
11 Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR	DSAS		En cours de ratification
12 Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR et Montagny	DSAS		En cours de ratification

5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à trois occasions en 2019. La présidence a été assumée par le canton du Valais, auquel succédera le canton de Vaud dès le 1^{er} janvier 2020.

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

Ainsi la CGSO a suivi de près les discussions relatives à l'accord-cadre avec Bruxelles, notamment en vue de la prise de position des cantons, adoptée par la CdC. La Conférence s'est également intéressée de près à la votation de mai 2019 relative à la directive Schengen sur les armes, particulièrement importante pour la Suisse romande. Il s'agissait avant tout d'éviter qu'un éventuel refus n'impacte de manière négative la branche du tourisme. La CGSO a pris publiquement position en faveur de la RFFA, là aussi en relation avec les enjeux de la réforme pour les cantons romands. Autres thèmes d'actualité abordés au sein de la CGSO : la numérisation, la capacité d'expression des conférences sectorielles et gouvernementales lors des campagnes de votation, la loi fédérale sur les offres publiques d'achat, le message culture 2021-2024 du Conseil fédéral, ou encore la politique des médias (paquet de mesures de soutien de Simonetta Sommaruga d'août 2019 et consultation de la SSR sur la valeur publique de l'entreprise).

Parmi les divers thèmes abordés, un sujet a suscité une forte mobilisation de la part des cantons membres de la CGSO : la motion Baumann relative aux conventions collectives de travail. Traité par le Conseil des Etats, cette motion demandait que les CCT nationales s'imposent sur le droit cantonal, proposition difficilement acceptable – en terme de souveraineté – pour les cantons. La CGSO a obtenu de la commission compétente du Conseil des Etat de recevoir des représentants des cantons du Jura et de Neuchâtel, afin d'exposer l'impact de cette proposition notamment sur les salaires minimaux en vigueur dans ces cantons. Le 19 décembre 2019, contre l'avis de sa commission, la Chambre haute a finalement liquidé cette motion, à la grande satisfaction de la Conférence.

Notons encore qu'en novembre 2019, les Directeurs FIN et EE ont fait partie de la délégation de la CGSO lors de son voyage d'information à Bruxelles. Ils étaient accompagnés d'une délégation de représentants des milieux économiques romands, parmi lesquels plusieurs Fribourgeois. Objectif : s'enquérir au cœur des institutions européennes des perspectives politiques liées à l'accord-cadre institutionnel avec l'UE, selon les intérêts défendus par les cantons, à travers différents échanges à haut niveau organisés par la Mission suisse à Bruxelles.

Enfin, la CGSO a désigné en novembre 2019 son nouveau représentant au sein du comité Cyberadministration suisse, en la personne du Directeur ICS Jean-Pierre Siggen.

5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral a été marquée par trois rencontres de travail avec les Gouvernements des cantons du Jura (18-19 juin), du Valais (27-28 août) et de Neuchâtel (12 novembre).

Ces entrevues s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer régulièrement les cantons de suisse occidentale. De nombreux sujets ont été traités dans le cadre de la séance de travail, comme le développement de la cyberadministration et les perspectives de collaboration communes de ce domaine, la prise en charge de l'autisme, la convention de l'ONU relative aux personnes en situation de handicap, la mise en œuvre de la

loi révisée sur les jeux d'argent, la formation des policiers, les politiques de soutien aux remontées mécaniques, l'avenir de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac, les cormorans, les flux démographiques intercantonaux, ou encore plusieurs dossiers d'envergure fédérale impactant les cantons. Les gouvernements ont pu partager leurs expériences et leurs points de vue respectifs dans ces domaines et établir des stratégies pour unir leurs forces sur un certain nombre de dossiers clés.

5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2019 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton sur la scène fédérale, notamment le dossier Agroscope, le programme d'infrastructures PRODES, la réforme de l'imposition des entreprises, la numérisation (vote électronique et identité numérique), l'imposition des couples mariés, la loi sur la chasse, la politique agricole 22+, la loi sur les marchés publics, les affaires compensatoires liées à l'acquisition de nouveaux avions de combat, la loi sur le CO₂, la généralisation de l'identifiant AVS, le financement hospitalier (EFAS) et universitaire (message FRI), le financement de base du centre de compétence de l'UNIFR pour le fédéralisme, l'imposition de la valeur locative ou encore la consolidation du site broyard de l'OFROU.

5.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 120 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2019 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<https://www.fr.ch/re/institutions-et-droits-politiques/gouvernement-et-administration/reponses-du-conseil-detat-aux-consultations-du-conseil-federal>.

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2019

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2019, le Grand Conseil s'est déterminé sur 10 projets de lois et 18 projets de décrets. Quelque 36 % des dispositions discutées et admises, soit 3 lois et 7 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 5 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 44 725 500 francs. Les trois principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus situés en bordure de routes cantonales avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (21 228 000 francs), pour la reconstruction du passage supérieur CFF et l'aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie à Fribourg (8 290 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre

de la construction d'un complexe scolaire et sportif à Romont (6 000 000 francs). A cela s'ajoute le décret concernant la contribution financière complémentaire de l'Etat de 10 000 000 francs sous la forme d'une aide à fonds perdu pour le financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques.

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 7 lois et des 5 décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > la loi sur l'énergie prévoit la mise en œuvre d'une mesure exceptionnelle lors du remplacement de chauffage électriques estimée à environ 24 millions de francs jusqu'à fin 2025 ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de près de 14,6 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2020 (un peu plus de 148 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur la scolarité obligatoire et la loi sur la pédagogie spécialisée ont pour conséquence une augmentation des charges annuelles pour l'Etat de 3,5 millions de francs avec la variante 1, respectivement 7 millions de francs avec la variante 2 ;
- > 4 décrets en lien avec les fusions de communes qui prévoient des aides financières de l'Etat pour un total de 2 249 880 francs ;
- > la loi sur la politique foncière active (LPFA) prévoit une dotation initiale de 2 millions de francs servant à financer les charges d'exploitation de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) ;
- > diverses dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles de quelque 0,6 million de francs, mais également d'une perte de recettes pour environ 0,1 million de francs.

En 2019, une seule modification apportée par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat a accentué les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'accorder 600 000 francs additionnels pour la création de 5 EPT nouveaux postes supplémentaires au Service de l'enfance et de la jeunesse (DSAS). Ainsi, l'accroissement des dépenses nettes de personnel s'élèvent désormais à près de 15,2 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2020 (un peu plus de 153 postes supplémentaires au total).

A signaler encore ici la variante 2 retenue par le Grand Conseil concernant les changements liés à la loi sur la scolarité obligatoire et à la loi sur la pédagogie spécialisée, dont les conséquences financières pour l'Etat sont les plus importantes et représentent une charge annuelle supplémentaire de 6 962 000 francs pour l'Etat et une diminution annuelle de charges de 452 000 francs pour les communes.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2019 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				en personnel	financières
					GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil
					annuelles sur compte de résultats en francs
					globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la reconstruction du passage supérieur CFF et l'aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, à Fribourg	2018-DAEC-171	DAEC	05.02.19		Dépenses : + 8 290 000 fr.
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018	2018-DFIN-125	DFIN	05.02.19		Aucune incidence financière.
L modifiant l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents	2018-DSAS-70	DSAS	06.02.19		Aucune incidence financière ou en personnel.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus situés en bordure de routes cantonales avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés	2018-DAEC-155	DAEC	27.03.19		Dépenses : + 21 228 000 fr.
D relatif aux naturalisations	2018-DIAF-27	DIAF	27.03.19		Aucune incidence financière.
L modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) et la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)	2018-DICS-39	DICS	27.03.19		Le projet induit des charges nouvelles relatives à l'ouverture de classes relais pour les cycles 1 et 2, un transfert des communes vers l'Etat des charges en lien avec les changements de cercles scolaires et deux variantes pour la prise en charge des frais scolaires jusqu'ici facturés aux parents. L'effet global de ces changements est une augmentation des charges annuelles pour l'Etat de 3 462 000 fr. avec la variante 1, respectivement 6 962 000 fr. avec la variante 2. GC : la variante 2 a été retenue, dont l'incidence financière représente une charge annuelle supplémentaire de 6 962 000 fr. pour l'Etat et une diminution annuelle de charges de 452 000 fr. pour les communes.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du renouvellement des équipements techniques de l'Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	2018-DEE-48	DEE	28.03.19			Dépenses : + 5 082 500 fr.
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2018	2018-DFIN-37	DFIN	22.05.19		Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny	2018-DAEC-187	DAEC	23.05.19			Dépenses : + 4 125 000 fr.
D	approuvant la fusion des communes de Clavaleyres et de Morat	2018-DIAF-31	DIAF	24.05.19		Aide financière de l'Etat d'un montant de 9 600 fr.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire et sportif avec piscine, à Romont	2019-DICS-7	DICS	24.05.19			Dépenses : + 6 000 000 fr.
D	approuvant la fusion des communes de La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre	2018-DIAF-25	DIAF	25.06.19		Aide financière de l'Etat d'un montant de 373 800 fr.	
D	approuvant la fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz	2018-DIAF-32	DIAF	25.06.19		Aide financière de l'Etat d'un montant de 391 380 fr.	
D	relatif aux naturalisations	2019-DIAF-4	DIAF	25.06.19		Aucune incidence financière.	
L	portant adhésion au concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg	2018-DIAF-35	DIAF	25.06.19		L'incidence financière du projet de loi d'adhésion sera l'organisation d'un scrutin populaire ayant un surcoût estimé à 125 000 fr.	
L	modifiant la loi sur l'énergie	2018-DEE-6	DEE	27.06.19		Les conséquences financières du projet concernent essentiellement la mesure exceptionnelle mise en œuvre lors du remplacement de chauffages électriques et sont estimées à environ 24 000 000 fr. jusqu'au 31.12.2025. Le montant sera couvert pour 1/3 par le Fonds cantonal de l'énergie et pour 2/3 par les contributions globales de la Confédération.	
L	modifiant la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)	2019-DSAS-26	DSAS	11.09.19		Aucune incidence financière ou en personnel.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	
L modifiant la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT)	2018-DEE-5	DEE	12.09.19	+1 EPT nouveau poste attribué en 2019 au Service public de l'emploi (section « Marché du travail »).	Le projet de loi implique un faible engagement financier supplémentaire en complément des 150 000 fr. induits par les incidences en personnel. L'investissement initial en matériel de surveillance nécessaire à la bonne exécution de la tâche d'enquête est estimé à 50 000 fr. pour la première année puis à 10 000 fr. les trois années suivantes, soit un total de 80 000 fr. pour la période. De plus, les frais de fonctionnement sont estimés à 100 000 fr. par an en travaillant avec la section « Marché du travail ».	
L modifiant la loi sur la Police cantonale	2018-DSJ-117	DSJ	16.10.19	+ 2 à 3 EPT qui seront pris sur le contingent ordinaire de la Police cantonale, moyennant des transformations de postes.	Les conséquences financières du projet sont essentiellement des dépenses ordinaires en mobilier de bureau ainsi que le coût total des incidences en personnel estimé à environ 110 000 fr. par an. Par ailleurs, l'opportunité d'achat du logiciel Octagon devra être examinée lorsque l'Unité de gestion des menaces sera opérationnelle. Ces besoins informatiques spécifiques peuvent être évalués à 20 000 fr.	
D relatif aux naturalisations	2019-DIAF-17	DIAF	17.10.19		Aucune incidence financière.	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Introduction d'une taxe incitative sur le trafic aérien)	2019-DAEC-132	DAEC	18.10.19		Aucune incidence financière.	
L sur la politique foncière active (LPFA)	2017-DEE-60	DEE	18.10.19	Le projet de loi n'a pas d'incidence direct sur le personnel de l'Etat.	Le projet prévoit une dotation initiale de 2 000 000 fr. servant à financer les charges d'exploitation de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Ce capital est prélevé sur le Fonds de politique foncière active.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020 et à la planification financière à moyen terme 2021-2023	2018-DFIN-127	DFIN	20.11.19	+ 148.34 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires). <i>GC : + 153.34 EPT (+ 5 EPT nouveaux postes supplémentaires au Service de l'enfance et de la jeunesse à la DSAS).</i>	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 20 464 450 fr. Charge nette : + 14 573 350 fr. <i>GC : + 600 000 fr. pour les 5 EPT supplémentaires.</i> Charge brute : + 21 064 450 fr. Charge nette : + 15 173 350 fr.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020	2019-DFIN-47	DFIN	20.11.19		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100% pour 2020.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'aide sociale	2019-DFIN-22	DFIN	21.11.19		L'augmentation de la déduction pour les contribuables aux études ou en apprentissage occasionnerait des pertes fiscales estimées à environ 178 000 fr. (impôts cantonal, communal et paroissial). Les autres modifications proposées n'entraînent pas ou très peu de conséquences financières.	
D approuvant la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers	2019-DIAF-5	DIAF	17.12.19		Aide financière de l'Etat d'un montant de 1 475 100 fr.	
D relatif aux naturalisations	2019-DIAF-32	DIAF	17.12.19		Aucune incidence financière.	
D relatif au financement du SICHH en tant que centre de compétences technologiques	2019-DICS-52	DICS	20.12.19			Contribution financière complémentaire de l'Etat d'un montant de 10 000 000 fr. sous la forme d'une aide à fonds perdu.

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2019 EPT	Comptes 2018 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8659,51	8505,26	154,25
Pouvoir législatif	6,90	7,00	-0,10
Pouvoir judiciaire	330,25	327,12	3,13
Pouvoir exécutif	7,00	6,91	0,09
Chancellerie d'Etat	46,58	46,55	0,03
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4896,76	4783,60	113,16
Direction de la sécurité et de la justice	980,00	967,31	12,69
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	451,12	450,04	1,08
Direction de l'économie et de l'emploi	905,72	898,00	7,72
Direction de la santé et des affaires sociales	161,99	161,44	0,55
Direction des finances	466,49	448,16	18,33
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	406,70	409,13	-2,43
Secteurs	8659,51	8505,26	154,25
Administration centrale	2930,47	2936,95	-6,48
Secteur de l'enseignement	5348,37	5230,01	118,36
Secteur hospitalier	18,42	17,41	1,01
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	362,25	320,89	41,36

8 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<https://www.fr.ch/gc/institutions-et-droits-politiques/parlement/instruments-parlementaires>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2019	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	40 (29*)	17	0	4	10	6	3
Postulats	19 (14*)	5	3	3	7	0	1
Mandats	6 (9*)	3	0	0	2	1	0
Motions populaires	0 (0*)	0	0	0	0	0	0

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 94 (81*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2018

Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique,
de la culture et du sport

—

2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	10
1.1	Activités	10
1.1.1	En général	10
1.1.2	Mesure de l'atteinte des compétences fondamentales en mathématiques et en langues 1 et 2	10
1.1.3	Concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement	11
1.1.4	Promotion de l'enseignement des langues et des échanges linguistiques	11
1.1.5	Besoins de la DICS en enseignant-e-s dans les années à venir	11
1.1.6	Organisation de la formation fribourgeoise du corps enseignant	11
1.1.7	Analyse SAEF SBC	12
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	12
1.2.1	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	12
1.2.2	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	12
1.2.3	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)	12
1.2.4	Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux	13
1.3	Affaires contentieuses	13
1.4	Législation	13
1.4.1	Lois et décrets	13
1.4.2	Ordonnances et règlements	13
2	Service des ressources (SRess)	14
2.1	Activités	14
2.1.1	Ressources humaines	14
2.1.2	Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	15
3	Services de l'enseignement obligatoire	15
3.1	Généralités	15
3.1.1	Thèmes communs aux deux parties linguistiques	15
3.1.2	Partie francophone	17
3.1.3	Partie alémanique	18
3.1.4	Enseignement spécialisé	19
3.1.5	Effectifs élèves (état au 1 ^{er} novembre)	20
3.1.6	Ouverture fermeture de classes	20
3.1.7	Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1 ^{er} novembre, avec les classes de soutien)	21

3.1.8	Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1 ^{er} novembre)	22
3.2	Pédagogie spécialisée	22
3.2.1	Généralités	22
3.2.2	Données statistiques de l'enseignement spécialisé	23
3.2.3	Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)	24
3.3	Echanges scolaires	24
3.3.1	Généralités	24
3.3.2	Douzième année linguistique (DAL)	25
3.3.3	Echanges élèves / classes (EC)	25
3.3.4	Echanges individuels de vacances (EIV)	26
3.3.5	Movetia	26
3.3.6	Région capitale suisse (RCS)	26
4	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	26
4.1	Activités	26
4.1.1	Effectifs	26
4.1.2	Enseignement	27
4.1.3	Conférence et commissions	28
4.1.4	Services auxiliaires	28
4.1.5	Formation continue des enseignant-e-s	29
4.1.6	Collaboration intercantonale	29
4.1.7	Infrastructures	29
4.1.8	Législation	29
4.2	Collège Saint-Michel	29
4.2.1	L'école en bref	29
4.2.2	Elèves	29
4.2.3	Marche générale de l'école	30
4.3	Collège Sainte-Croix	31
4.3.1	L'école en bref	31
4.3.2	Elèves	31
4.3.3	Marche générale de l'école	31
4.4	Collège de Gambach	32
4.4.1	L'école en bref	32
4.4.2	Elèves	32
4.4.3	Marche générale de l'école	32
4.5	Collège du Sud	33
4.5.1	L'école en bref	33
4.5.2	Elèves	33

4.5.3	Marche générale de l'école	34
4.6	Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)	35
4.6.1	L'école en bref	35
4.6.2	Elèves	35
4.6.3	Marche générale de l'école	35
4.6.4	Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)	35
4.6.5	Echanges scolaires	36
4.7	GYB (Gymnase intercantonal de la Broye)	36
4.7.1	L'école en bref	36
4.7.2	Elèves	36
4.7.3	Marche générale de l'école	37
4.8	Centre de compétences Fritic	37
4.8.1	Expansion et stabilisation de la nouvelle organisation	37
4.8.2	Prestations	38
4.8.3	Stratégie d'harmonisation des systèmes d'informations	38
5	Service des affaires universitaires (SAfU)	38
5.1	Activités	38
5.1.1	Domaine suisse des hautes écoles	38
5.1.2	Domaine universitaire	39
5.1.3	Formation des enseignant-e-s	39
5.2	Evénements particuliers	39
5.2.1	Domaine universitaire	39
5.2.2	Formation des enseignant-e-s	40
6	Université (Uni)	40
6.1	Activités	40
6.1.1	Etudiant-e-s	40
6.1.2	Organes centraux	41
6.1.3	Corps professoral	41
6.1.4	Recherche	41
6.1.5	Enseignement	41
6.2	Evénements particuliers	42
7	Haute Ecole pédagogique (HEP PH FR)	42
7.1	Activités	42
7.1.1	Formation initiale	42
7.1.2	Recherche et prestations à des tiers	43
7.1.3	Formation continue	43

8	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	44
8.1	Activités	44
8.1.1	Préparation au choix professionnel	44
8.1.2	Information scolaire et professionnelle	44
8.1.3	Manifestations et événements	45
8.1.4	Centres d'orientation professionnelle	45
8.1.5	Consultations individuelles	45
8.1.6	Consultations pour demandeurs d'emploi	45
8.1.7	Choix scolaire et professionnel des jeunes	45
8.1.8	Stage d'information professionnelle	46
8.1.9	Orientation au secondaire II (auprès des étudiant-e-s du collège et de l'ECG)	46
8.1.10	Aide aux jeunes en difficulté	46
8.2	Formation des adultes	46
8.2.1	Commission de la formation des adultes	46
8.2.2	Université populaire	47
8.2.3	Association Lire et Ecrire	47
8.2.4	Validation des acquis	47
9	Service des subsides de formation (SSF)	47
9.1	Activités	47
9.1.1	Commission des subsides de formation	47
9.1.2	Bourses cantonales	47
9.1.3	Prêts d'études	48
9.1.4	Subventions fédérales	48
10	Service du sport (SSpo)	48
10.1	Activités	48
10.1.1	Commission cantonale du sport et de l'éducation physique	48
10.1.2	Education physique	49
10.1.3	Jeunesse+Sport	50
10.1.4	Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)	50
10.1.5	Inventaire cantonal des installations sportives	50
10.1.6	Événements particuliers	51
11	Service de la culture (SeCu)	51
11.1	Commissions	51
11.1.1	Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture	51
11.1.2	Commission des affaires culturelles	51
11.2	Subventions en faveur de la culture	51

11.2.1	Eléments statistiques	51
11.2.2	Aides pluriannuelles à la création	52
11.2.3	Aides ponctuelles à la création	52
11.2.4	Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation	53
11.2.5	Subventions ordinaires	53
11.2.6	Contributions financières de la Loterie Romande	53
11.2.7	Soutien aux musiques actuelles	53
11.2.8	Bourses de création	53
11.2.9	Enquête photographique fribourgeoise	54
11.2.10	Fonds Pierre et Renée Glasson	54
11.2.11	Résidences d'artistes à l'étranger	54
11.2.12	Coopération	54
11.2.13	Culture & Ecole	54
11.2.14	Patrimoine culturel immatériel	54
11.3	Evénements particuliers	55
11.4	Surveillance et coordination des institutions culturelles	55
11.5	Bibliothèque cantonale et universitaire	55
11.5.1	Commission	55
11.5.2	Direction et services généraux	55
11.5.3	Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles	57
11.5.4	Secteur Manuscrits, incunables et archives	58
11.5.5	Secteur Technologies du web et infrastructure informatique	58
11.5.6	Secteur Systèmes d'information	59
11.5.7	Secteur Acquisitions	59
11.5.8	Secteur Catalogage	59
11.5.9	Secteur public	60
11.5.10	Secteur Logistique	60
11.5.11	Bibliothèques décentralisées sises à l'Université	60
11.6	Conservatoire	61
11.6.1	Commission	61
11.6.2	Activités	61
11.7	Musée d'art et d'histoire	63
11.7.1	Commission	63
11.7.2	Personnel	63
11.7.3	Activités	63
11.7.4	Organisation interne	65
11.7.5	Evénements particuliers	65

11.8	Musée d'histoire naturelle	65
11.8.1	Commission	65
11.8.2	Effectif	65
11.8.3	Bâtiment et équipement	65
11.8.4	Fréquentation	66
11.8.5	Impact médiatique	66
11.8.6	Transmission du savoir	66
11.8.7	Gestion des collections et recherche	66
11.8.8	Centre de compétence et de consultation	67
11.9	Château de Gruyères	68
11.9.1	Conseil de fondation	68
11.9.2	Activités	68
11.10	Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre	69
11.10.1	Conseil de fondation	69
11.10.2	Activités	69
11.11	Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle	69
11.11.1	Conseil de fondation	69
11.11.2	Exposition et animations	69
11.12	Musée romain de Vallon	70
11.12.1	Conseil de Fondation	70
11.12.2	Expositions et animations	70
12	Service archéologique (SAEF)	71
12.1	Interventions archéologiques	71
12.1.1	Archéologie du territoire	71
12.1.2	Interventions de terrain	71
12.1.3	Analyses archéologiques	71
12.1.4	Collaborations	72
12.2	Support technique	72
12.2.1	Laboratoire de conservation-restauration (LCR)	72
12.2.2	Collections, inventaires, système d'information et archivage	73
12.2.3	Production graphique	73
12.3	Publications et médiation	74
12.3.1	Monographies, périodique et articles	74
12.3.2	Médiation, manifestations et expositions	74
12.3.3	Conférences, séminaires et présentations	75
13	Service des biens culturels (SBC)	76
13.1	Activités	76

13.1.1	Recensement des biens culturels	76
13.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	76
13.1.3	Examen des demandes de permis de construire	76
13.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	77
13.1.5	Expertises et conseils	77
13.1.6	Documentation sur le patrimoine	77
13.1.7	Publications et actions de sensibilisation	77
13.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	78
13.1.9	Monuments d'art et d'histoire de la Suisse	78
13.1.10	Commissions	78
13.2	Événements particuliers	78
14	Etat du personnel	79

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-Pierre Siggen

Secrétaire général : Michel Perriard

1.1 Activités

1.1.1 En général

La Direction fixe ses objectifs de législature (scolarité obligatoire : numérisation, concept des langues, qualité de l'école, mise en œuvre du Lehrplan 21 ; secondaire 2 : cadre légal, infrastructures, bilinguisme, numérisation ; Hautes Ecoles : paysage fribourgeois des Hautes Ecoles, didactique de l'immersion linguistique, infrastructures ; culture, patrimoine et sport : accès à la culture, infrastructures, mise en valeur du patrimoine, organisation), en déclinaison du programme de législature du Conseil d'Etat, et les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. Le Directeur ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chef-fe-s d'unité administrative afin de donner les orientations et veiller au suivi des dossiers. Le Secrétariat général accomplit des tâches d'état-major pour le Directeur ICS et apporte sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme d'accompagnement des processus, de conseils juridiques ou organisationnels, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière financière, de traductions, d'organisation ou participation à des projets et à des séances et des conférences données sur divers thèmes.

En 2019, le Secrétariat général a également été très impliqué dans la dernière phase de la réorganisation du financement de certaines activités de la scolarité obligatoire, conséquence de [l'Arrêt du Tribunal fédéral \(TF\) 2C_206/2016 du 7 décembre 2017](#) relatif à la participation des parents aux frais scolaires, qui avait fait l'objet d'explications dans le rapport d'activité 2018. A la suite du message du 15 janvier 2019 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) et la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), le Parlement a voté les modifications légales le 27 mars 2019. Parmi les autres grands projets législatifs ayant occupé le Secrétariat général figurent le règlement de la loi sur la pédagogie spécialisée adopté le 16 décembre 2019, la mise en consultation de l'avant-projet de règlement sur l'enseignement secondaire supérieur faisant suite à la loi du 11 décembre 2018, ainsi que l'accompagnement des dossiers Sport-Art-Formation (rapport discuté en Grand Conseil le 26 mars 2019) et Harmonisation des systèmes d'information des administrations des écoles (HAE ; rapport discuté en Grand Conseil le 26 juin 2019). Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat et ses commissions spécialisées (en particulier, enseignement, cyberadministration et priorisation générale), à la commission des subventions, aux différents organes liés à la mise en œuvre de la nouvelle version du logiciel financier de l'Etat (SAP), aux groupes de travail sur le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, ainsi que sur le développement durable.

1.1.2 Mesure de l'atteinte des compétences fondamentales en mathématiques et en langues 1 et 2

Le 24 mai 2019, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a publié les résultats de la première enquête révélant dans quelle mesure les cantons ont atteint les objectifs pédagogiques qu'ils se sont fixés dans les plans d'étude en mathématique, en langue 1 et en langue 2. [Les résultats obtenus par les élèves fribourgeois sont plus que réjouissants](#). D'une façon générale, ils se situent à chaque fois au-dessus de la moyenne suisse ou des cantons de référence pour les élèves francophones et dans la moyenne ou juste au-dessus pour les élèves germanophones.

1.1.3 Concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement

Le 18 septembre 2001, le Grand Conseil votait le décret relatif à une conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité. Cette décision permettait au Conseil d'Etat de mettre en œuvre le concept fri-tic et de créer un centre fri-tic. Les travaux de réactualisation du concept ont résulté en un nouveau [concept cantonal pour l'intégration des MITIC dans l'enseignement](#), concept que le Conseil d'Etat a adopté le 9 mai 2017, dans le contexte de son programme gouvernemental 2017-2021. Au 1^{er} janvier 2018, le Centre fri-tic et le Bureau HAE (Harmonisation des systèmes d'information de l'administration des écoles) ont été fusionnés en un Centre de compétences Fritic ; ce choix s'est révélé très pertinent. La mise en œuvre du concept cantonal MITIC de 2017 s'est poursuivie en 2019, notamment par l'introduction de l'informatique dans le cadre du plan d'étude Lehrplan 21 et celle de l'informatique comme branche obligatoire dans le gymnase dès la rentrée scolaire, et par le projet pilote AVEC (« apportez votre équipement personnel de communication », ou BYOD, « bring your own device ») au secondaire II de formation générale et professionnelle.

La numérisation dans le domaine de l'enseignement constitue un dossier prioritaire, nécessitant une coordination entre les services de la Direction, entre les Directions concernées par l'enseignement, ainsi qu'entre les cantons. La CDIP a élaboré une stratégie de la transition numérique, en coordination avec celle du Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en a établi une déclinaison régionale ; son projet de plan d'étude cadre pour l'éducation numérique durant la scolarité obligatoire de langue française a fait l'objet d'une consultation en 2019 ; les mesures concrètes sont attendues pour l'année 2020. Enfin, le canton de Fribourg s'est engagé pour la création d'un espace numérique de confiance pour les utilisateurs scolaires à l'échelle suisse (www.edulog.ch) et s'est préparé en 2019 à être l'un des cinq cantons pionniers qui débiteront la mise en production à la rentrée 2020.

1.1.4 Promotion de l'enseignement des langues et des échanges linguistiques

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école publique s'est concrétisée en 2019 notamment par l'augmentation du nombre d'écoles proposant de l'enseignement par immersion, des cours de formation continue proposés aux enseignant-e-s des écoles en projet immersif et de la promotion des échanges au cycle 2 par la plateforme match&move de movetia. Au secondaire II de formation générale, toutes les filières d'enseignement (gymnase, ECG, école de commerce) sont bilingues et peuvent être complétées par un certificat bilingue.

1.1.5 Besoins de la DICS en enseignant-e-s dans les années à venir

La DICS suit attentivement la situation prévalant en matière de disponibilité de personnel enseignant qualifié pour ses classes. La période actuelle est tendue, amplifiée par les départs naturels de personnel enseignant né dans la période du « baby boom » et les départs anticipés dus aux modifications à venir des conditions de prévoyance du personnel de l'Etat. Ces éléments ont conduit la DICS, depuis plusieurs années, à prendre des mesures afin d'éviter que ne s'installe une pénurie de personnel enseignant. A l'été 2019, le Conseil d'Etat a décidé l'augmentation des capacités d'accueil de la Haute Ecole pédagogique Fribourg (HEP|PH FR) pour la rentrée 2020/21. D'autres mesures encore sont examinées.

1.1.6 Organisation de la formation fribourgeoise du corps enseignant

Il existe actuellement trois sites de formation distincts pour le corps enseignant : la HEP|PH FR pour le degré primaire, l'Institut de formation à l'enseignement au secondaire (IFE) de l'Université pour le degré secondaire I et II, ainsi que le Département de pédagogie spécialisée de l'Université pour l'enseignement spécialisé. Sur mandat de la DICS, les aspects institutionnels de la formation à l'enseignement ont été analysés par un expert externe. Le rapport qu'il a rendu, et à propos duquel [la DICS a communiqué le 10 avril 2019](#), dresse le bilan de l'organisation actuelle de la formation des enseignant-e-s et ouvre des perspectives de collaboration visant une meilleure coordination entre les parties prenantes. Un groupe de pilotage a été mis sur pied, afin de compléter certaines informations, puis de soumettre au Conseil d'Etat des pistes pour la suite.

1.1.7 Analyse SAEF SBC

A la suite de la démission, au 31 mars 2018, de la titulaire du poste de cheffe du SAEF (« archéologue cantonale »), le Directeur ICS avait souhaité étudier l'opportunité d'une fusion du Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF) avec le Service des biens culturels (SBC) avant de décider d'un engagement de durée indéterminée. L'analyse a été effectuée en 2018 et 2019. Elle indique qu'il est recommandé de maintenir le SAEF et le SBC comme deux unités indépendantes avec leurs missions propres. Les deux métiers de l'archéologie et des biens culturels ne sont pas substituables. Si une fusion des deux services n'apporterait pas de gain significatif d'efficacité en temps utile, des collaborations pourront toutefois être développées dans certains domaines. Dans sa séance du 14 mai 2019, et sur proposition de la DICS, le Conseil d'Etat a confirmé le [maintien de deux services séparés SAEF et SBC](#). La DICS a donné mandat aux deux services de travailler sur plusieurs domaines de collaboration interservices.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence suisse des hautes écoles, Conférence universitaire de Suisse occidentale) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

1.2.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2019, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Son rapport d'activité est disponible sur le site Internet de la Conférence à l'adresse www.cdip.ch

Le Directeur ICS est membre de l'Assemblée plénière et, depuis le 1^{er} janvier 2016, du Comité de la CDIP. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même vice-président de la Conférence des secrétaires généraux et président de la Commission des secrétaires généraux. Avec son homologue saint-gallois, il représente les cantons au « Koordinationsausschuss Digitalisierung in der Bildung » (Comité de coordination Confédération – cantons pour la numérisation dans le domaine scolaire).

1.2.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de cette année, la CIIP s'est réunie à quatre reprises. Son rapport d'activité est disponible sur le site Internet de la Conférence à l'adresse www.ciip.ch.

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP, dont il est le Vice-Président depuis 2018 et a été élu en 2019 Président à partir du 1^{er} janvier 2020. Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers du Directeur ICS pour ses différentes séances. Il est membre de la Conférence des secrétaires généraux et, par ailleurs, préside la Commission de gestion de la CIIP.

1.2.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Dès 2011, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, avait délégué une grande partie de ses tâches à la D-EDK, en ce qui concerne l'harmonisation des plans d'étude, la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. Avec l'adoption du Lehrplan 21 en 2014, puis la coordination des mesures de mise en œuvre, la D-EDK a rempli son mandat ; elle a été dissoute au 31 décembre 2018.

En 2019, la NWEDK a traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen).

Le Directeur ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK. C'est le chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) qui siège à la Conférence des secrétaires de départements de la NWEDK.

1.2.4 Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 2 612 682 francs (2 651 700) pour 145 (149) élèves, étudiant-e-s scolarisés dans d'autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 675 640 francs (1 872 325) pour l'accueil de 115 (139) élèves et étudiant-e-s extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes accueillant des élèves extracantonaux, conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Par ailleurs dans le cadre des autres accords de financement et de libre circulation, durant l'année académique 2018/19, 596 (652) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une école spécialisée pour un coût de 7 597 939 (7 349 476) francs et 918 (1006) ressortissants et ressortissantes fribourgeois ont suivi une formation dans une haute école spécialisée (hors haute école de la Suisse occidentale) hors canton pour des coûts de 14 929 256 (15 653 757) francs.

1535 (1516) élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 157 (151) en école des métiers pour un total de quelque 12 801 139 (12 438 467) francs.

1.3 Affaires contentieuses

La Direction est l'autorité de recours de première instance dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de personnel (par exemple, recours déposés contre des décisions de l'inspectorat et des directions d'établissement, ou de jurys d'examens, ou de décisions dans le domaine de la culture et de la protection du patrimoine, ou dans celui du sport, ou encore de personnel dépendant de la DICS). 62 (61) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2019.

Le Secrétariat général instruit ces recours. Il accompagne également les services, la Haute Ecole pédagogique, l'Université et la Commission des subsides de formation pour les procédures judiciaires les concernant et conseille ces entités dans les affaires comportant une dimension juridique.

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

Loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire et la loi sur la pédagogie spécialisée, du 27.03.2019.

Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement d'une piscine dans le cadre de la construction d'un complexe scolaire et sportif avec piscine, à Romont, du 24.05.2019.

Décret relatif au financement du SICHH en tant que centre de compétence technologique, du 20.12.2019.

1.4.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance modifiant l'ordonnance fixant les écolages et les taxes d'inscription des écoles du secondaire du deuxième degré, du 15.01.2019.

Ordonnance limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2019/20, du 15.01.2019.

Règlement sur la gestion financière et les principes comptables de la Haute Ecole pédagogique Fribourg, du 22.01.2019.

Ordonnance concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour le Bachelor of Medicine (BMed) à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2019/20, du 12.03.2019.

Ordonnance concernant l'admission des candidat-e-s étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2019/20, du 12.03.2019.

Ordonnance limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique Fribourg pour l'année académique 2019/20, du 07.05.2019.

Ordonnance modifiant le règlement sur les affaires culturelles, du 28.05.2019.

Ordonnance ratifiant des modifications des statuts de l'Université de Fribourg, du 09.09.2019.

Ordonnance modifiant le règlement sur les affaires culturelles, du 24.09.2019.

Ordonnance fixant des montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire, du 24.09.2019.

Ordonnance modifiant le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, du 24.09.2019.

Ordonnance limitant le nombre de places d'études au niveau bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2020/21, du 12.11.2019.

Ordonnance limitant le nombre de places d'études en Master of Medicine (MMed) à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2020/21, du 26.11.2019.

Règlement sur la pédagogie spécialisée (RPS), du 16.12.2019.

2 Service des ressources (SRess)

Cheffe de service : Christine Vionnet Caverzasio

2.1 Activités

2.1.1 Ressources humaines

2.1.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes		Equivalentes plein temps	
	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19
Ecole primaire 1H-2H	597	605	382	381
Ecole primaire 3H-8H	2315	2271	1511	1445
Cycle d'orientation 9H-11H	1315	1353	903	923
Ecoles du secondaire II	597	610	448	442
Total	4824	4839	3244	3191

2.1.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Ecole primaire 1H-2H	9	439	3	146	98 %
Ecole primaire 3H-8H	210	1491	59	555	88 %
Cycle d'orientation 9H-11H	374	586	132	223	62 %
Ecoles du secondaire II	225	192	85	95	48 %
Total	818	2708	279	1019	77 %

2.1.1.3 Situation de l'emploi

A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 330 postes d'enseignement (239 dans la partie francophone et 91 dans la partie alémanique) étaient à repourvoir dans les écoles primaires dont environ le 20 % à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent. Il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours pour un même poste. Il est toujours difficile de trouver du personnel formé pour les remplacements ou pour donner des appuis.

Au cycle d'orientation, 96 postes ont été mis au concours (81 dans la partie francophone et 15 dans la partie alémanique) pour environ 38 EPT pour la partie francophone, respectivement 10 EPT pour la partie alémanique. Quelques difficultés de recrutement ont été relevées, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères. Les écoles ont fait appel à des étudiants-e-s achevant leur formation pédagogique, lesquels ont été engagés pour une durée limitée.

Depuis le mois de juin, une plate-forme électronique est à disposition de l'ensemble des responsables d'établissement pour les soutenir dans leurs démarches de recrutement de remplaçant-e-s.

Au degré secondaire supérieur, 31 postes ont été mis au concours pour un total de 18,05 EPT. On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement. Les personnes engagées sont soit au bénéfice des titres requis, soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

2.1.2 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Le logiciel DComm développé par le SITel afin d'automatiser la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire a fonctionné à satisfaction. Les communes peuvent avoir accès aux données par l'intermédiaire d'une plate-forme d'échanges cantonale du nom de Platcom.

3 Services de l'enseignement obligatoire

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) : Hugo Stern

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) : Andreas Maag

Chef du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) : Stéphane Noël

3.1 Généralités

3.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

La loi scolaire a dû être modifiée suite à l'arrêt du TF du 17 décembre 2017 donnant une nouvelle interprétation de la notion de gratuité dans l'enseignement obligatoire et à l'acceptation, par le Grand Conseil, de plusieurs motions concernant l'école.

Pour assurer une mise en œuvre uniforme de certaines dispositions du règlement de la loi scolaire, de nouvelles directives ont été élaborées et adoptées. Ces directives concernent la prolongation de la scolarité obligatoire (Art. 36 RLS), le programme préprofessionnel à l'attention des élèves en rupture scolaire et sans projet professionnel (Art. 98 RLS), l'organisation des cours facultatifs à l'école du cycle d'orientation (Art. 34 RLS) ainsi que les mesures de soutien aux élèves à haut potentiel à l'attention des enseignant-e-s et des directions des écoles (art. 90, 91 et 92 du RLS).

Une plateforme électronique a été mise en place par les services de l'enseignement en collaboration avec le service des ressources de la DICS afin de faciliter la tâche des directions d'établissement scolaire lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. La plate-forme est opérationnelle depuis la mi-juin. 357 offres ont été déposées par les directions des écoles alors que 2267 personnes s'y sont inscrites (état au 31.12.2019). Ce projet de gestion du personnel enseignant est développé dans le cadre du programme d'harmonisation du système d'information administratif des écoles (HAE).

Culture & Ecole est un programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton. Durant l'année scolaire 2018/19, plus de 32 000 élèves ont pris part à une activité du programme et de son festival en bénéficiant de bons de réduction ou de la gratuité. Les enseignant-e-s ont pu choisir parmi près de 140 activités différentes en français et 60 en allemand ou bilingues. Les classes ont eu aussi la possibilité de se déplacer vers le lieu culturel de leur choix en transports publics, sans frais supplémentaires. Chaque offre est accompagnée d'un dossier pédagogique préparé par les acteurs culturels puis analysé et valorisé par les Services de

l'enseignement obligatoire. Ce dossier contient une présentation du projet, les informations pratiques, les liens avec les plans d'étude ainsi qu'une série de pistes d'activités à réaliser avec les élèves avant, pendant ou après l'offre culturelle.

Le personnel des services de l'intégration qui dépendaient de la Fondation Handicap Glâne et de la Fondation des Buissonnets a été transféré aux services de l'enseignement obligatoire à partir de la rentrée scolaire 2019/20, comme prévu par la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée. Ainsi, depuis le 1^{er} août, l'ensemble des enseignant-e-s spécialisé-e-s travaillant dans les soutiens intégratifs à l'école ordinaire sont engagés par la DICS et dépendent directement de l'établissement scolaire dans lequel ils ont leur plus haut taux d'activité. Afin de piloter de la manière la plus efficace possible la pédagogie spécialisée dans le canton, intégrative et séparative, un bureau cantonal des mesures d'aide ordinaires et des mesures d'aide renforcées a également été créé à cette date.

Concept cantonal des langues : l'offre de cours en immersion proposée aux élèves de l'école obligatoire s'est encore étoffée pour l'année scolaire 2019/20 et, ce également pour les écoles primaires. 18 CO sont impliqués tout comme les cercles scolaires de Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Morat, Schmitten, Düdingen et Ueberstorf. Les annonces se font on-line. De nombreuses informations pratiques pour les enseignant-e-s concernant l'enseignement par immersion de la 1H à la 11H se trouvent sur www.friportail.ch. La Haute Ecole pédagogique de Fribourg propose une formation continue dans le domaine de l'immersion pour les enseignant-e-s des deux régions linguistiques. D'autres informations sont disponibles au point 3.3 consacré aux échanges scolaires.

Le programme Sports-Arts-Formation (SAF), mis en place dans le but de mieux concilier scolarité et carrière sportive ou artistique, permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou des aménagements scolaires ainsi que des mesures particulières. Pour en bénéficier, des critères et une procédure de demande ont été ancrés dans la loi sur le sport et précisés dans son règlement (RSport). Pour l'année scolaire 2019/20, le Service du sport a reçu 492 (461) demandes et en a accepté 402 (377) dont 269 (239) en statut SAF, 111 (126) en espoirs et 22 (12) hors canton. 9 (9) élèves proviennent d'un autre canton. De ce nombre total, 37 (29) concernent des artistes, soit les domaines de la danse et de la musique. 181 (184) élèves bénéficient du programme au secondaire I et 156 (149) au secondaire II.

Mesures de soutien aux établissements scolaires dans la prise en charge des difficultés comportementales (mesures SED) : le dispositif a été à nouveau fortement sollicité par les directions d'établissement qui doivent régulièrement faire face à des situations d'élèves qui présentent d'importants problèmes de comportement. Ainsi :

- > 84 élèves ont bénéficié de mesures internes ponctuelles au sein des établissements scolaires, ce qui correspond à un total de 5120 unités de prises en charge, 1750 pour la partie germanophone (34 %) et 3370 pour la partie francophone (66 %). Alors que le nombre de situations a augmenté de 32 % (62 en 2017/18), il convient de noter que le nombre d'unités octroyées a, de son côté, connu une progression de 86 %. Cette progression est pratiquement identique des deux côtés linguistiques. Cela s'explique par la complexification des situations amenant à la nécessité de prolonger ce type de prise en charge. Sur ces 82 situations, 42 concernaient le cycle 1, 28 le cycle 2 et 14 le cycle 3.
- > L'unité mobile a, quant à elle, pris en charge un total de 174 situations. Cela correspond à une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente (143 en 2017/18). 75 situations concernaient le cycle 1 (1H-4H), 65 le cycle 2 (5H-8H) et 34 le cycle 3 (9H-11H). Ces situations concernaient pour 80 % des élèves francophones et pour 20 % des élèves alémaniques. 44 % des prestations de l'unité mobile sont dédiées à la prise en charge socio-éducative d'élève ou de groupe d'élèves et 34 % du temps est consacré au domaine du soutien et du conseil aux établissements scolaires. Le pourcentage restant est investi dans l'intervention de crise (3 %), la coordination et gestion de situations (11 %) ainsi que la prévention et gestion de projets (8 %).
- > Les 3 classes relais du cycle 3 (9H-11H) ont accueilli au total 33 élèves (24 francophones et 9 alémaniques). Du côté francophone, 10 élèves ont pu réintégrer la scolarité traditionnelle, 5 élèves de 11H ont débuté un stage de longue durée (art. 99 RLS) et 4 élèves ont été placés dans des structures cantonales ou extra-cantonales plus adaptées à leurs problématiques. Les 5 élèves restant poursuivront leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2019/20. Du côté alémanique, 4 élèves ont pu réintégrer la scolarité traditionnelle, 2 élèves de 11H ont débuté un

stage de longue durée (art. 99 RLS). Les 3 élèves restant poursuivront leur scolarisation en classes relais à la rentrée 2019/20.

- > Deux nouvelles classes relais ont été ouvertes en octobre 2018 pour accueillir des élèves du primaire connaissant de sérieux problèmes de comportement. Douze élèves (7 francophones et 5 alémaniques) ont pu y être accueillis. Du côté de la classe francophone, sur les 7 élèves accueillis en classes relais, 2 élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine. Sur les 5 élèves restant, la réintégration en classe régulière semble compromise en raison de leur problématique d'ordre thérapeutique. En ce qui concerne la classe alémanique, sur les 5 élèves accueillis en classe relais, deux élèves ont pu réintégrer leur classe d'origine. Pour les 3 autres élèves, leur scolarité en classes relais se poursuivra à la rentrée. La liste d'attente pour une scolarisation en classe relais comptait, à la fin de l'année scolaire 2018/19, 5 élèves francophones.

Le Bureau santé à l'école a poursuivi ses activités. Il a soutenu l'entrée de plusieurs écoles dans le Réseau d'écoles²¹ qui postule une école en santé et durable, a participé à la mise sur pied de formation continue à l'attention du personnel enseignant-e-s avec la HEP|PH FR et a soutenu le développement de mesures de prévention et de promotion de la santé dans les écoles.

IS Académia : les travaux concernant la mise en place d'un système de gestion administratif des écoles du secondaire I ont commencé. Les écoles de la partie alémanique bénéficient du nouveau système depuis août 2019 et les écoles francophones le seront dès la rentrée 2021/22. Ces travaux permettent de garantir le suivi des dossiers des élèves sur l'ensemble de l'école obligatoire (cycles 1, 2 et 3) avec la transcription des notes et la publication du bulletin scolaire ainsi que, plus généralement, la gestion de l'école.

Les deux Services de l'enseignement obligatoire peuvent compter sur une Conférence des inspecteurs et des inspectrices des écoles (CIns), une Conférence des directeurs et des directrices du cycle d'orientation (CDCO), une Conférence des responsables d'établissements (CRE) et des Conférences d'arrondissement (CA). Ces conférences assument, dans chaque région linguistique et à l'intérieur d'une même région linguistique, des tâches importantes de coordination et apportent leur expertise dans bon nombre de dossiers.

3.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2019, spécifiquement dans la partie francophone du canton :

- > Formation des cadres, (inspectorat, direction de CO, responsable d'établissement primaire, adjoint-e de direction) : c'est le consortium romand de la formation en direction d'institutions de formation (FORDIF), constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui assume désormais les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, 5 personnes ont obtenu en janvier, le certificat (CAS) en gestion d'institutions de formation. En 2018/19, 12 cadres ont été formés, ils recevront leur CAS en janvier 2020. La période de formation a commencé le 11 janvier 2018 et s'est terminée le 3 mai 2019.
- > Plan d'études romand (PER) : l'introduction de nouveaux moyens émanant de la CIIP se poursuit pour répondre aux exigences de ce nouveau document de référence de la scolarité obligatoire.
- > Evaluation du travail de l'élève : la rédaction des nouvelles directives relatives aux pratiques en évaluation à l'école obligatoire a été finalisée à l'automne 2019 pour la partie francophone. Ces dernières ont été présentées aux directions des établissements scolaires ainsi qu'aux associations professionnelles des enseignant-e-s et des cadres au printemps 2019. Une formation destinée aux collaborateurs et collaboratrices internes au SEnOF ainsi qu'aux directions d'école a été mise en place au printemps 2019.
- > Médiation scolaire : une volée de formation 2017–2019 a été mise sur pied pour répondre aux besoins des établissements. Cette volée est constituée de 4 candidat-e-s des cycles 1 et 2, 10 pour le cycle 3 (secondaire I), 3 pour le secondaire II académique, 5 pour le secondaire II professionnel.
- > Rencontres avec les associations professionnelles : les responsables du SEnOF ont rencontré à plusieurs reprises les comités de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF), de l'Association des maîtres et maîtresses du cycle d'orientation francophone (AMCOFF), du groupe enseignement du Syndicat des services

publics (SSP), de l'Association des responsables d'établissement du canton de Fribourg partie francophone (ARECAFF) et de l'Association des Directions et des adjoint-e-s des CO francophones (AADCO) afin d'échanger sur les préoccupations de leurs membres.

- > Maintien & développement de la qualité : en 2019, le projet est entré dans une phase de présentation. Les directions des établissements scolaires et les associations professionnelles d'enseignant-e-s (SPFF) et des responsables d'établissement (ARECAFF) ont été informées en primeur. Une conférence de presse a été organisée en octobre simultanément à une première communication réalisée par chaque direction d'établissement pour l'ensemble de ses enseignant-e-s. Une communication est ensuite faite aux enseignant-e-s spécialisé-e-s des services d'intégration et présentée aux cadres du SESAM et du service d'intégration.

3.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a particulièrement mis l'accent sur les thèmes suivants :

- > Il a défini ses travaux de mise en œuvre de la loi et du règlement sur la scolarité obligatoire pour la période 2017–2021 dans un programme pluriannuel. Cela comprend l'élaboration de directives et de procédures dans de nombreux domaines en collaboration avec les autres services de la DICS.
- > L'entrée en vigueur du Lehrplan21 (LP 21) et de la nouvelle grille horaire 1H-11H pour toutes les écoles germanophones du canton. Grâce au LP 21, les écoles germanophones du canton sont en mesure de s'adapter aux besoins et aux nouvelles exigences de la société. Fondé sur des objectifs éducatifs nationaux, le LP 21 donne la priorité aux compétences que les élèves doivent acquérir. De nouvelles disciplines comme « Nature, Humain et Société », « Economie, Travail, Ménage », « Nature et Technique », « Orientation professionnelle » ou « Média et Informatique » sont apparues dans la grille horaire (<https://www.fr.ch/de/eksd/bildung-und-schulen/4-15-jahre/lehrplan-21-lp-21>). A cela s'ajoute un programme individuel qui permet à l'élève d'approfondir certains domaines et d'en explorer d'autres, en allemand « Individuelle Vertiefung und Erweiterung » (IVE). La mise en œuvre du LP 21 a déjà nécessité beaucoup d'engagement de la part des enseignant-e-s, de la direction de l'école et des responsables du DOA. La formation du personnel, que ce soit sous la forme d'une formation continue à l'école ou dans un domaine spécifique, reste prioritaire. L'ensemble de la gamme - qui peut être élargie selon les besoins - peut être consulté aux adresses Internet suivantes : <https://res.friportail.ch/frimi/de/Weiterbildung> et <https://www.phfr.ch/weiterbildung>
- > Le programme IVE a été introduit en 11H après une période particulière de préparation. Son but est la réussite scolaire de chaque élève : aucun d'entre eux ne doit quitter l'école sans solution (Kein Abschluss ohne Anschluss). Tous les élèves bénéficient d'un accompagnement différencié en fonction de leur potentiel de performance et de leur projet professionnel. La coopération entre les types de classes est renforcée. L'école crée des opportunités d'apprentissage axé sur les compétences, l'autonomie et la collaboration. Le programme IVE favorise l'apprentissage différencié, qu'il soit technique ou interdisciplinaire. La dernière année scolaire obligatoire peut ainsi être vécue par les élèves comme un défi passionnant : ils peuvent consolider, approfondir et / ou étendre leurs compétences dans des domaines comme l'allemand, le français, l'anglais ou les mathématiques et se préparer à une transition vers les écoles du post-obligatoires, que ce soit la filière générale ou la filière professionnelle. Un groupe de travail du DOA accompagne la mise en œuvre de ce concept.
- > Nouveau bulletin scolaire : conjointement à la mise en œuvre du LP 21, un nouveau bulletin scolaire 1H-11H a été prévu. Pour soutenir les enseignant-e-s du 1er cycle dans l'évaluation de leurs élèves, 3 outils ont été développés. Il s'agit :
 - > d'un outil de suivi et d'évaluation pour les 1H et 2H qui permettra d'objectiver les observations de l'enseignant-e et de préparer l'entretien avec les parents ;
 - > d'un outil de suivi et d'évaluation pour les 3H et 4H. Destiné d'abord à l'entretien avec les parents, il a été adapté durant l'été pour se conformer à la décision du Grand Conseil de permettre une approche différente entre les deux régions linguistiques et pour les écoles germanophones de ne plus soumettre les élèves à une quelconque évaluation sommative avant le 2^e semestre de la 4H et ce, à partir de la rentrée 2019/20. L'outil

devra donc permettre à l'enseignant-e de se faire une idée précise du développement des compétences transversales de l'élève et de l'atteinte des objectifs d'apprentissage sur la base de ses propres observations ;

- > d'un ensemble de cartes intitulé « Compétences transversales » pour toutes les classes de la 1H à la 4H. Il comprend les compétences qui seront régulièrement observées et présentes dans le bulletin scolaire dès le 2^e semestre de la 4H. Ces compétences peuvent être développées avec toute la classe ou en fonction des besoins individuels des élèves.
- > Toutes les écoles germanophones de Fribourg suivent un cours de formation interne développé par le DOA cette année scolaire sur le thème de l'évaluation et des compétences et expérience.
- > Des enseignant-e-s de 7H-9H ont suivi une formation continue grâce à des mentor-e-s formé-e-s dans le domaine Médias et Informatique (M&I). Selon la planification prévue, l'ensemble des enseignant-e-s de la 1H à la 11H auront suivi une formation obligatoire dans ce domaine d'ici au mois de juillet 2023.
- > Formation et perfectionnement des cadres scolaires : en 2019, 3 personnes ont achevé leur CAS « Formation en administration et gestion d'institutions de formation » à la Haute école pédagogique de Berne. Une formation d'une demi-journée a été consacrée au thème de la communication interne et externe avec la participation du centre de compétence Fritic, du service juridique, de la chargée de communication DICS et d'une spécialiste de la communication externe.
- > Rencontre d'échange avec l'association professionnelle des enseignant-e-s Deutschfreiburg (LDF) et l'association des chefs d'établissement Deutschfreiburg (VSDF)

3.1.4 Enseignement spécialisé

Le SESAM a mis la priorité sur les thèmes suivants :

- > Préparation du règlement sur la pédagogie spécialisée (RPS) suite à la consultation et présentation au Conseil d'Etat pour validation avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ;
- > Mise en œuvre progressive des mesures prévues par le concept cantonal de pédagogie spécialisée et la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), ainsi que son règlement d'application (RPS) ;
- > Poursuite des travaux de la cellule d'évaluation dans le cadre de l'analyse de toutes les demandes de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) ; clarification des définitions et des critères concernant les mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) ;
- > Réflexions continues sur l'utilisation efficiente des ressources attribuées à la pédagogie spécialisée, pour les mesures intégratives et séparatives ;
- > Collaboration avec les partenaires de l'école, tant au niveau cantonal que dans le cadre des différentes Conférences intercantionales ; tout au long de l'année, le SESAM a participé à des rencontres régulières avec les services concernés de la DSAS, en particulier avec le Service de la prévoyance sociale (SPS) et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ;
- > En collaboration avec le DOA, introduction du Lehrplan 21 dans la partie alémanique du canton incluant les domaines de la pédagogie spécialisée ;
- > Préparation du projet « Forfaitisation pour la participation cantonale au financement des prestations péda-go-thérapeutiques auprès des services de logopédie, psychologie et psychomotricité ».

3.1.5 Effectifs élèves (état au 1^{er} novembre)

Par effectif légal, on entend l'effectif pris en compte pour les ouvertures et fermetures de classe selon l'article 44, al. 3 et 48, al. 5 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire.

Année Harmos	Partie alémanique				Partie francophone			
	2019/20 physique	2019/20 légal	2018/19 physique	2018/19 légal	2019/20 physique	2019/20 légal	2018/19 physique	2018/19 légal
1H	839	861	774	790	2698	2736	2692	2720
2H	781	813	805	837	2734	2782	2619	2661
Total 1H–2H	1620	1674	1579	1627	5432	5518	5311	5381
3H	763	787	735	755	2644	2728	2670	2754
4H	741	765	815	841	2679	2795	2771	2887
5H	818	840	794	808	2734	2876	2834	2994
6H	797	811	795	825	2825	2979	2712	2852
7H	795	817	769	781	2676	2814	2846	2972
8H	758	772	740	758	2836	2964	2730	2858
Classes soutien	27	27	34	34	100	100	99	99
Total 3H–8H	4699	4819	4682	4802	16 494	17 256	16 662	17 416
9H	743	751	714	714	2729	2841	2767	2863
10H	722	728	791	791	2757	2847	2695	2773
11H	862	868	864	864	2866	2948	2973	3045
Classes soutien	128	128	137	137	278	278	271	271
Total 9H–11H	2455	2475	2506	2506	8630	8914	8706	8952
Total général	8767	8968	8767	8935	30 556	31 688	30 679	31 749

3.1.6 Ouverture fermeture de classes

Nombre de classes	Partie alémanique		Partie francophone	
	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19
1H–2H	89,50	87,50	289,00	285,00
3H–8H	243,60	244,10	868,50	867,50
Classe soutien 3H-8H	3,00	4,00	13,00	13,00
3H–8H avec classes soutien	246,60	248,10	881,50	880,50
9H–11H	130,00	132,00	399,00	396,50
Classes mixtes* (G-PG ou EB-G)	-	-	5,25	10,25
Classe soutien 9H-11H	17,00	17,00	30,00	30,50
9H–11H avec classes soutien	147,00	149,00	429,00	427,00

* Classes mixtes : situations où un enseignement commun pour des disciplines générales a été organisé sans distinction de types de classe.

Elèves par classe	Partie alémanique		Partie francophone	
	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19
Année Harmos				
1H-2H	18,10	18,05	18,80	18,64
3H-8H**	19,18	19,04	18,88	19,11
9H-11H***	17,90	17,95	20,93	21,27

** Moyenne sans les classes de soutien. Une classe de soutien, au sens de l'article 86 al. 3 du RLS, doit comprendre au minimum 6 élèves et au maximum 11 élèves.

*** Moyenne sans les classes de soutien et sans la dimension « classes mixtes ».

3.1.7 Effectif élèves physiques et classes par district pour le cycle 1 et 2 (état au 1^{er} novembre, avec les classes de soutien)

Partie du canton	Année Harmos	District	2019/20		2018/19	
			Elèves	Classes	Elèves	Classes
Alémanique	1H-2H	See	500	28,0	463	26,0
		Sense	856	47,5	861	47,5
		Gruyère	9	1,0	11	1,0
		Saane	255	13,0	244	13,0
		Total 1H 2H		1620	89,5	1579
	3H-8H	See	1416	73,0	1337	70,0
		Sense	2630	136,6	2605	136,4
		Gruyère	42	3,0	38	3,0
		Saane	611	34,0	702	38,7
		Total 3H-8H		4699	246,6	4682
Total alémanique			6319	336,6	6227	336,6
Francophone	1H-2H	Lac	299	15,0	276	14,0
		Broye	764	42,0	743	42,0
		Glâne	581	31,0	584	34,0
		Gruyère	1283	66,0	1183	61,0
		Sarine	2080	111,0	2125	111,0
		Veveyse	425	24,0	400	23,0
		Total 1H-2H		5432	289,0	5311
	3H-8H	Lac	920	50,0	936	50,0
		Broye	2402	125,0	2409	121,0
		Glâne	1852	98,0	1829	96,0
		Gruyère	3698	190,0	3726	190,0
		Sarine	6211	344,5	6350	346,5
		Veveyse	1411	74,0	1412	76,0
Total 3H-8H		16 494	881,5	16 662	879,5	
Total francophone			21 926	1170,5	21 973	1164,5

3.1.8 Effectif élèves physiques et classes par Cycle d'orientation (état au 1^{er} novembre)

Partie du canton	Cycle d'orientation	2019/20		2018/19	
		Elèves	Classes*	Elèves	Classes*
Alémanique	Deutsche OS Freiburg	303	19	334	20
	OS Dürdingen	348	21	350	20
	OS Sense Oberland	308	18	328	19
	OS Tafers	392	22	362	21
	OS Wünnewil	288	18	316	20
	OS Gurmels	179	11	180	11
	OS Kerzers	242	16	254	17
	OS Region Murten	395	22	382	21
	Total alémanique		2455	147	2506
Francophone	CO du Belluard	721	36	734	37
	CO de la Gruyère, Bulle	609	32	598	31
	CO de la Broye, Domdidier	489	26	489	25
	CO de la Broye, Estavayer	703	34	735	36
	CO du Gibloux	403	22	410	22
	CO de la Glâne	949	46	968	46
	CO de Jolimont	828	40	842	40
	CO de la Gruyère, La Tour-de-Trême	699	33	707	34
	CO de Marly	528	28	538	28
	CO de Morat	230	12	217	10
	CO de Pérolles	510	26	523	27
	CO de Riaz	580	28	584	28
	CO de Sarine Ouest	617	31	605	29
	CO de la Veveyse	764	35	756	34
Total francophone		8630	429	8706	427

*Avec les classes de soutien sans la dimension « classes mixtes ».

3.2 Pédagogie spécialisée

3.2.1 Généralités

La nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2018, son règlement d'application (RPS) au 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de sa mission, le Service a notamment effectué les tâches d'analyse, d'octroi et de contrôle des mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée en étroite collaboration avec les partenaires de l'école. Un temps important a été consacré aux visites des institutions de pédagogie spécialisée et au suivi des mesures intégratives de pédagogie spécialisée à l'école ordinaire. Des contacts intenses et réguliers ont également été entretenus, tout au long de l'année, avec les services communaux de logopédie, psychologie et de psychomotricité, ainsi qu'avec le Service éducatif itinérant (SEI) chargé des mesures d'éducation précoce spécialisées.

3.2.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

3.2.2.1 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2019	EPT selon BU 2020	Evolution EPT
Personnel enseignant ¹	310,66	222,72	-87,94
Personnel éducatif et infirmier	51,19	50,16	-1,03
Personnel thérapies	61,81	62,34	0,53
Direction et administration ²	22,63	34,61	11,98
Conciergerie, technique et intendance	37,29	37,59	0,30
Total	483,58	407,42	-76,16
Stagiaires et apprenti-e-s	89,21	84,00	-5,21
Total	572,79	491,42	-81,37

¹ Le personnel enseignant des services d'intégration (SI) fait partie du personnel enseignant de l'école ordinaire depuis la cantonalisation au 31 juillet 2019. Ce transfert explique la diminution 80,66 EPT entre le budget 2019 et le budget 2020. En ajoutant les 4,5 EPT obtenus par le Conseil d'Etat pour le budget 2020 des écoles spécialisées fribourgeoises, on arrive à une diminution totale de 76,16 EPT.

² Dans le budget 2019, les EPT relatifs aux responsables pédagogiques et informatiques figuraient dans le personnel enseignant. Dans le cadre du budget 2020, ces postes ont été transférés dans le personnel administratif. Cela explique la hausse de 11,98 EPT, dont 10,65 EPT de responsables pédagogiques.

3.2.2.2 Evolution des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2018/19		Evolution	2018/19		Evolution	2018/19		Evolution
	FR	FR		DE	DE		Total	Total	
Nombre d'élèves	737	714	-23	130	132	2	867	846	-21
Nombre de classes	104	106	2	18	19	1	122	125	3
Moyenne par classe	7,09	6,74		7,22	6,95		7,11	6,77	

3.2.2.3 Evolution des élèves « hors canton » : enfants fribourgeois placés dans des institutions non fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2018/19			2019/20			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	6	19	25	6	19	25	0

3.2.2.4 Evolution des élèves « hors canton » : enfants non fribourgeois scolarisés dans les écoles spécialisées du canton de Fribourg (au moment de la rentrée scolaire)

	2018/19			2019/20			Evolution
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	
Nombre d'élèves	21	3	24	24	3	27	3

3.2.2.5 Intégration d'élèves en classe régulière (au moment de la rentrée scolaire)

	2018/19		2019/20		Evolution	
	FR	DE	FR	DE	FR	DE
Déficience intellectuelle et/ou handicaps divers	494	127	548	130	54	3
Déficiences de la vue	18	14	17	11	-1	-3
Déficiences de l'ouïe	23	22	24	19	1	-3
Total FR/DE	535	163	589	160	54	-3
Totaux	698		749		51	

Les élèves bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée et intégrés à l'école ordinaire sont encadrés depuis le 1^{er} août 2019 par les enseignant-e-s spécialisé-e-s engagé-e-s par la Direction (auparavant, les enseignant-e-s étaient principalement engagés par deux Fondations).

Les élèves francophones avec une déficience visuelle sont suivis par du personnel enseignant spécialisé du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Dans la partie alémanique, ces élèves sont pris en charge par la « Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche » de Zollikofen.

L'Institut St-Joseph assure le soutien pédagogique des élèves francophones avec une déficience de l'ouïe. Dans la partie alémanique, ces élèves sont suivis par le personnel du « Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache » de Münchenbuchsee.

3.2.2.6 Service éducatif itinérant

Le Service éducatif itinérant déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire. Il s'occupe annuellement de près de 500 enfants, ce qui représente près de 28 000 heures de prestations.

3.2.3 Les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité (SLPP)

3.2.3.1 Personnel occupé dans les SLPP

	EPT 2018	EPT 2019	Evolution EPT
Logopédistes	67,464	69,660	2,196
Psychologues	37,235	38,485	1,250
Psychomotriciens/nes	16,000	16,555	0,555
Total	120,699	124,700	4,001

3.2.3.2 Répartition des élèves pris en charge par les SLPP par degré scolaire

	Logopédie						Psychologie						Psychomotricité					
	2018/19			2019/20			2018/19			2019/20			2018/19			2019/20		
	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total	FR	DE	Total
Enfantine	619	322	941	526	324	850	247	130	377	248	113	361	192	55	247	232	59	291
Primaire	2056	853	2909	2138	851	2989	1598	553	2151	1648	584	2232	572	102	674	555	122	677
Cl. DEV	75	25	100	72	26	98	93	49	142	113	53	166	5	0	5	6	2	8
CO	233	37	270	228	51	279	493	100	593	529	102	631	7	3	10	5	3	8
Ec.privée	7	1	8	10	0	10	2	1	3	2	3	5	0	1	1	1	0	1
Total	2990	1238	4228	2974	1252	4226	2433	833	3266	2540	855	3395	776	161	937	799	186	985

La collecte des données destinées à l'élaboration des statistiques de cette année auprès des SLPP a été effectuée au moyen d'un outil réalisé par le SESAM en collaboration avec les SLPP.

3.3 Echanges scolaires

3.3.1 Généralités

La personne en charge de la coordination des échanges linguistiques a participé à différentes manifestations organisées par les services d'orientation scolaire et professionnelle dans le canton et en Suisse afin de promouvoir et transmettre des informations concernant les différents programmes d'échanges. Pour sa part, l'agence nationale Movetia (www.movetia.ch) est responsable de deux programmes de subvention : les échanges proposés aux classes de l'école primaire jusqu'au degré secondaire II et les échanges durant les vacances pour les jeunes de 11 à 18 ans. De plus, Movetia gère la plateforme match&move, qui sert d'intermédiaire entre les différents partenaires d'échange.

3.3.2 Douzième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant-e-s placé-e-s (en Suisse) pour la 12^e année linguistique s'élève pour 2018/19 à 175 élèves. Une vingtaine d'élèves ont interrompu ce programme en cours d'année. Le rapport entre alémaniques (42) et francophones (133) est stable. Ce programme propose 3 variantes : 74 élèves ont été placés en variante 1 (pendulaires), 18 élèves en variante 2 (échange réciproque), tandis que 83 se trouvent en variante 3 (échange unilatéral dans une famille d'accueil). Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves reste toujours d'actualité.

(Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD, partiel alémanique suisse = DCH)

	Nombre d'élèves - 2018/19	Nombre d'élèves - 2019/20
FRF -> Tessin	0	
FRD -> Tessin	0	
FRF -> Suisse allemande	75	92
FRF -> FRD	52	49
FRD -> FRF	18	20
Romandie > DCH	6	5
DCH -> Romandie	24	25
Total filles	109	121
Total garçons	66	70
Total	175	191

3.3.3 Echanges élèves / classes (EC)

Durant l'année scolaire 2018/19, 168 classes fribourgeoises francophones et 98 classes alémaniques fribourgeoises de 10H se sont inscrites sur la plateforme cantonale des partenariats. 83 classes alémaniques d'autres cantons ont utilisé cette page internet. Au total, 103 partenariats de classes ont été conclus, ce qui signifie que 206 classes ont trouvé une classe partenaire.

Les échanges d'élèves et de classes avec les différents types d'échanges annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2018/19 pour tout le canton de Fribourg, tous degrés confondus, le nombre de 6941 élèves. Il est important de relever que de nombreux échanges de classes ont lieu sans passer par la coordination car, il ne s'agit que d'activités virtuelles (sans rencontre).

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Nombre d'élèves 2018/19	FRF	FRD
Enfantine (0 classes & 0 Klassen)	0	0
Primaire (5 classes & 5 Klassen)	177	90
Secondaire I (14 classes & 4 Klassen)	172	33
Secondaire 1 (10H) (128 classes)	3864	2254
Secondaire II (5 classes & 4 Klassen)	155	0
Accueil classes d'ailleurs unilat. (non frib.) (ACA) (5 classes-0 Klassen)	0	0
Echanges linguistiques individuels S2 (ELI)	28	0
12 ^e année linguistique individuel (DAL)	141	20
12 ^e année linguistique type plus exigeant (FR-DAL)	0	0
Echanges individuels de vacances (FEA-EIV-SIV)	5	2
Total 2018/19	4542	2399

3.3.4 Echanges individuels de vacances (EIV)

Ce programme est maintenant géré intégralement par Movetia. Les inscriptions se font sur la plateforme www.matchnmove.ch. Il s'agit d'un échange d'une ou deux semaines. Les jeunes passent du temps ensemble à tour de rôle au sein des deux familles. 194 participant-e-s ont été jumelés pour un échange durant les vacances en 2018/19.

Pour le canton de Fribourg : (Partie francophone du canton = FRF, partie alémanique du canton = FRD)

Appariés	Nombre d'élèves 2018/19
Suisse (26 cantons)	194
FRF -> Tessin	0
FRF -> Suisse allemande	5
FRD -> Romandie	2
Total canton FR	7

3.3.5 Movetia

Les responsables cantonaux des échanges linguistiques (RCE) entretiennent avec Movetia une étroite collaboration notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité, sur le plan national et international. La Suisse a le statut de pays partenaire dans le programme Erasmus+. Les institutions suisses peuvent de ce fait continuer à participer aux activités de coopération et de mobilité avec les pays membres de ce programme.

3.3.6 Région capitale suisse (RCS)

Les échanges « Sprachbad-Immersion » effectués les années passées dans la *Région Capitale Suisse* ont été reconduits. Le soutien logistique est toujours assuré par le *Forum du Bilinguisme* à Bienne et le financement par le canton et par Movetia. Avec ce projet, la *Région Capitale Suisse* complète des activités qui se déroulent déjà sur le plan cantonal ou communal et encourage ainsi d'une manière ciblée des échanges qui vont au-delà des frontières communales et cantonales avec les cantons de Berne, Valais, Fribourg, Soleure et Neuchâtel.

4 Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

Chef de service : François Piccand

4.1 Activités

4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2019/20, l'effectif des élèves des écoles cantonales du Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) se présentait ainsi :

	Garçons		Filles		Total	
	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20
FR	1968	2006	3036	3179	5004 (81,6 %)	5185 (82,5 %)
DE	429	405	696	694	1125 (18,4 %)	1099 (17,5 %)
Total	2397 (39,1 %)	2411 (38,4 %)	3732 (60,9 %)	3873 (61,6 %)	629 (100 %)	6284 (100 %)

4.1.2 Enseignement

4.1.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

Comme prévu par l'ordonnance du Conseil fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, le canton de Fribourg a introduit l'informatique comme branche scientifique depuis l'année scolaire 2019/20 et de façon progressive, en commençant par les élèves de première année. La première volée sera donc en deuxième année de formation durant l'année scolaire 2020/21. Quatre leçons sont prévues, deux en première et deux en deuxième année. La formation en informatique comprend les éléments suivants : l'introduction à différents concepts (rudiments de langage de programmation, principaux aspects techniques des réseaux informatiques, aspects de la communication numérique liés à la sécurité, etc.) ainsi que l'acquisition d'une bonne compréhension des implications de la société de l'information.

La plateforme « Uni-Collèges » est un projet qui vise à développer les rencontres et les échanges entre enseignant-e-s des gymnases et professeur-e-s de l'université. Durant l'année scolaire 2019/20, ce projet débute avec trois branches (économie et droit, mathématiques et chimie). Il s'inscrit dans le cadre des recommandations de la CDIP du 17 mars 2016 et plus particulièrement du troisième sous-projet concernant la collaboration des gymnases avec les universités.

4.1.2.2 Ecole de culture générale (ECG)

La formation menant au certificat ECG est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB. Elle dure trois ans et est disponible dans trois domaines : santé, pédagogie et travail social.

L'obtention du certificat ECG ouvre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du travail social soit à la Haute Ecole pédagogique.

L'Assemblée plénière de la CDIP a décidé le 25 octobre 2018 d'adopter le nouveau règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les ECG ainsi que le nouveau plan d'études cadre pour ces écoles. Le canton de Fribourg a saisi l'opportunité de mener dans ce contexte une réflexion approfondie sur la formation dispensée dans les ECG. Cette formation a pour but d'offrir une spécialisation continue durant les trois années qui mènent au certificat de culture générale, ceci afin de renforcer le profil de chacun des trois domaines professionnels proposés dans le canton de Fribourg. En outre, il s'agit de garantir la cohérence et la continuité entre les trois années de formation menant à ce certificat et l'année de maturité spécialisée.

Les règlements relatifs à la formation en ECG ont été adaptés et une nouvelle grille horaire a été adoptée. Les plans d'études cantonaux ont également été retravaillés.

4.1.2.3 Ecole de commerce à plein temps

La voie des études commerciales est proposée aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB.

Le projet pilote « Apportez votre équipement personnel de communication » (BYOD ou « Bring Your Own Device » en anglais), débuté à la rentrée 2018 au Collège de Gambach dans la classe alémanique de première année, a été élargi à l'ensemble des trois classes de première année de l'école de commerce de cet établissement lors de l'année scolaire 2019/20. Dans le cadre de ce projet, les personnes en formation emmènent leur ordinateur portable privé à l'école, où il peut être utilisé de manière ciblée pour l'enseignement. Les futurs employé-e-s de commerce sont ainsi directement en contact avec leur principal outil de travail.

Le rapport intermédiaire de l'expérience pilote effectuée au Collège de Gambach peut être consulté (en allemand) à l'adresse suivante : <http://www.cgafr.ch/fr/formation/byod>.

4.1.2.4 Passerelle maturité professionnelle / maturité spécialisée – hautes écoles universitaires

Cette formation est proposée en français et en allemand par le Collège Saint-Michel. Elle dure un an et a pour but de conférer aux titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée l'aptitude générale aux études supérieures.

Le 12 septembre 2019, le Grand Conseil a accepté une motion visant à abolir l'examen d'admission à cette passerelle.

4.1.2.5 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 1271 élèves (y compris les élèves fribourgeois du GYB) qui suivent un programme bilingue. La session 2019 a vu la remise de 184 certificats de maturité gymnasiale (dont 62 avec mention « bilingue plus »), 18 certificats ECG et 5 certificats de maturité spécialisée portant la mention bilingue.

Au gymnase, 37,13 % des élèves de première année suivent une des voies d'enseignement bilingue en 2019/20. Globalement, 29,85 % des gymnasiens et des gymnasiennes suivent une formation bilingue durant cette année scolaire.

En outre, 54 élèves suivent une formation bilingue à l'ECGF et 14 à l'école de commerce du Collège de Gambach.

4.1.3 Conférence et commissions

4.1.3.1 Conférence des directeurs et directrices des écoles du S2

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB.

4.1.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

4.1.3.3 Informatique

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement, à laquelle participe le chef de service S2, est notamment chargée d'analyser les projets de budget informatique.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dont le décret a été adopté le 20 mars 2012 par le Grand Conseil. Le chef de service S2 représente la DICS dans l'organe de direction de projet.

4.1.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale et l'examen complémentaire (Passerelle), le CFC d'employé-e de commerce et la maturité professionnelle orientation « Economie et service » ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires pour la session 2019. Le président du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

4.1.3.5 Echanges d'élèves

La collaboration avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents ainsi qu'aux écoles.

4.1.4 Services auxiliaires

4.1.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique a poursuivi son activité selon les structures mises en place. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

4.1.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La formation des médiateurs et médiatrices est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française et le Service de la formation professionnelle.

4.1.5 Formation continue des enseignant-e-s

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés par le Centre suisse de l'enseignement secondaire II ZEM CES, l'Université de Fribourg et d'autres institutions du tertiaire ainsi qu'à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique a organisé plusieurs cours à la carte.

4.1.6 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également membre du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité de la formation dans les écoles, l'évolution des études gymnasiales, la politique des langues, la transition numérique ainsi que l'évolution de l'école de culture générale et de l'école de commerce à plein temps.

4.1.7 Infrastructures

Les travaux d'assainissement et d'agrandissement du Collège Sainte-Croix ont débuté en janvier 2019. Ils sont motivés par trois objectifs principaux : renforcer la sécurité (voies d'évacuations notamment), assainir les bâtiments et permettre d'absorber les augmentations futures des effectifs.

La construction de l'extension du GYB, rendue nécessaire par la poussée démographique que connaît la Broye, a débuté en novembre 2019. La remise des nouveaux locaux est prévue à la rentrée scolaire 2021.

4.1.8 Législation

Après l'entrée en vigueur, le 1^{er} août 2019, de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) révisée, c'est au tour de son règlement d'exécution (RESS) d'être révisé. Suite à trois tables rondes avec les partenaires principaux de l'enseignement secondaire supérieur, l'avant-projet de RESS révisé et son commentaire ont été mis en consultation restreinte du 13 novembre 2019 au 31 janvier 2020.

Par ailleurs, la DICS a édicté de nouvelles directives concernant l'admission dans les écoles du S2 et la perméabilité entre les voies de formation.

4.2 Collège Saint-Michel

4.2.1 L'école en bref

Etudes : maturité gymnasiale, passerelle ; établissement bilingue
Elèves : 1241 au total
Corps professoral : 139 enseignant-e-s (98,36 EPT)
Recteur : Matthias Wider
Adresse : Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

4.2.2 Elèves

4.2.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20
Gymnase francophone	619	664	26	28
Gymnase alémanique	275	273	13	13
Classes bilingues	219	224	10	10
Classes Passerelle francophone	107	67	5	3
Classes Passerelle alémanique	26	13	1	1
Total	1246	1241	55	55

4.2.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 176 candidat-e-s sur 186 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : 60 (dont 18 « bilingue plus ») candidat-e-s sur 63 ont réussi ;
- > « Passerelle » : 55 candidat-e-s sur 104 présents aux examens ont réussi (taux d'échec : 47,1 %).

4.2.3 Marche générale de l'école

4.2.3.1 Corps professoral

Douze professeur-e-s ont été engagés à temps partiels. Cinq professeur-e-s ont pris leur retraite et trois ont quitté l'école pour d'autres raisons.

4.2.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)

- > Diverses pièces de théâtre, concerts, films ; conférences, rencontres littéraires ; visites et excursions ;
- > Académie de philosophie ;
- > Les théâtres des collèges avec « Gemeinschaftskunde » de Mark Ravenhill d'une part (mise en scène de Robb Correll) et « Une mouche », cabaret de Hanokh Levin (mise en scène de A. Dumas) d'autre part ;
- > Journée de la culture et des anciens ;
- > St-Nicolas et Valette ;
- > Intercollèges : basket, ski, volley, unihockey, football ;
- > Le chœur Saint-Michel a donné plusieurs concerts publics et participé à plusieurs festivals (« Ecolades » à La Chaux-de-Fonds, « Les Canisius », Murten Classics) ; Coexistences : rencontre avec un chœur de jeunes israélo-palestinien (en collaboration avec l'institut de fédéralisme) ; concert de Noël ;
- > Concert annuel de la fanfare. Le chœur et la fanfare du Collège Saint-Michel ont participé au cortège de Saint-Nicolas.

4.2.3.3 Echanges scolaires

En 2019/20, 36 étudiant-e-s sont en échange linguistique dans un autre pays ou une autre région de la Suisse (durée entre 6 mois et une année). Le collège accueille 14 étudiant-e-s étrangers.

Les échanges individuels et de classes avec divers gymnases de Suisse (Burggraben à Saint-Gall, Rämibühl à Zürich, Kirchenfeld à Bern) se poursuivent ainsi que les échanges avec des écoles de l'étranger (Ecole suisse à Santiago du Chili, Christ Nagar High School à Trivandrum/ Inde, Amstelveen/ NL).

4.2.3.4 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire Histoire-Sciences politiques ont participé aux journées SUNESCO.

L'ensemble des classes de 1^{re}, 2^e et 3^e année ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Tandems individuels et tandems de classes.

Le collège compte 10 classes bilingues : une en 1^{re}, trois en 2^e, 3^e et 4^e année. En première année, il offre une branche de sensibilisation (géographie ou économie et droit).

4.3 Collège Sainte-Croix

4.3.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale ; établissement bilingue
Elèves :	760 au total
Corps professoral :	107 enseignant-e-s (65,60 EPT)
Rectrice :	Christiane Castella Schwarzen et dès août 2019 Gisela Bissig Fasel
Adresse :	Rue Antoine-de-Saint-Exupéry 4, 1700 Fribourg

4.3.2 Elèves

4.3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20
Gymnase francophone	427	409	18	18
Gymnase alémanique	187	161	9	8
Classes bilingues	161	190	7	9
Total	775	760	34	35

4.3.2.1 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 122 candidat-e-s sur 130 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : 1 classe « bilingue plus » de 25 candidat-e-s. 25 ont réussi.

4.3.3 Marche générale de l'école

4.3.3.1 Corps professoral

Un enseignant engagé ; deux enseignantes et un enseignant ont quitté l'école pour raison d'âge. Madame Christiane Castella Schwarzen, rectrice, a quitté ses fonctions à la fin juillet 2019 pour prendre sa retraite.

4.3.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école et sur son site Internet : www.cscfr.ch, consulter *archives*)

- > Participation à divers événements : « Sciences et jeunesse : concours national 2019 », championnat suisse masculin de basketball, championnat international Mathématiques & Logiques ;
- > Représentations théâtrales, opéra, concerts, cinéma, rencontres littéraires, films (FIFF) ;
- > Visites (entreprises, expositions, rencontres) et/ou déplacements de plusieurs jours pour des projets divers, notamment lors des journées thématiques de 3^e année ;
- > Education politique : conférences et débats politiques ; participation à EYP (« European Youth Parliament ») ;
- > Participation au SUNESCO, au projet YES (« Young Enterprise Switzerland ») ;
- > Trois journées thématiques et sportives (2 fois) ; divers projets, excursions, voyages d'étude et visites ;
- > Théâtre des Collèges Sainte-Croix et Saint-Michel : « Une mouche (être ou ne pas être) » de Hanokh Levin ;
- > Vernissage des travaux en arts visuels, thème : « Couleur fraîche / frisch Gestrichen » ;
- > Divers concerts du Chœur et du Jazzband (Invitation du Prague Symphonic Ensemble pour interpréter le Requiem de Mozart à l'église Saint-Nicolas de Prague).

4.3.3.3 Echanges scolaires

- > Le Collège Sainte-Croix a accueilli 5 élèves hôtes durant l'année scolaire 2018/19 (Panama, USA, Finlande, Chili et Suisse alémanique) ;
- > 18 élèves en séjour linguistique de longue durée ;
- > Séjour linguistique de 7 élèves durant 4 semaines en Allemagne (Bamberg).

4.3.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > Neuf classes bilingues. Dès la première année : une filière « bilingue plus » ou une branche de sensibilisation suivie dans l'autre langue, à choix. Dès la 2^e année, deux filières bilingues distinctes, « bilingue plus » et « bilingue standard ». 19 élèves suivent soit l'option spécifique ou Schwerpunktfach, 16 élèves suivent l'option complémentaire ou Ergänzungsfach dans la langue partenaire ;
- > 21 tandems individuels et 9 tandems de classes (enseignement par immersion).

4.4 Collège de Gambach

4.4.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1) ; établissement bilingue
Elèves :	1087 au total
Corps professoral :	127 enseignant-e-s, (80,99 EPT)
Recteur :	Pierre Marti
Adresse :	Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

4.4.2 Elèves

4.4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20
Gymnase francophone	430	497	18	21
Gymnase alémanique	144	159	7	7
Gymnase bilingue	178	203	9	10
Ecole de commerce francophone	160	171	6	6
Ecole de commerce alémanique	71	57	3	3
Total	983	1087	43	47

4.4.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 98 candidat-e-s sur 100 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : 36 (dont 16 « bilingue plus ») candidat-e-s sur 37 ont réussi ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 46 candidat-e-s ont réussi.

4.4.3 Marche générale de l'école

4.4.3.1 Corps professoral

Quatorze professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. On compte cinq départs de professeur-e-s dont quatre retraites.

4.4.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

(Détails dans les bulletins de l'école, les newsletters et sur le site Internet : www.cgafr.ch/)

- > Divers spectacles, films (FIFF), théâtres, conférences d'écrivains, concerts, visites et déplacements (expositions, visites d'entreprises, rencontres, en particulier lors des journées thématiques) ; voyages linguistiques et de découvertes dans le cadre des options spécifiques ;
- > Participation aux stages WINS de l'Université de Fribourg ;
- > Participation au SUNESCO, à la Journée cantonale du bilinguisme, au projet YES (« Young Enterprise Switzerland ») ;
- > Education civique : conférences et débats politiques ;
- > Production de plusieurs émissions de radio par RadioGambach ;
- > Créations théâtrales et musicales par les élèves ;
- > Marché de Noël, retraite au Simplon avec l'aumônerie, visites d'expositions, participation aux Collégiades ;
- > Trois journées consécutives mêlant activités polysportives, ski et ateliers thématiques ; diverses compétitions et tournois.

4.4.3.3 Echanges scolaires

- > Seize élèves en séjour linguistique à l'étranger ou en Suisse alémanique et accueil de sept élèves hôtes étrangers ;
- > Des échanges de classes ont lieu notamment avec la Kanti Baden et la Wirtschaftsmittelschule Luzern.

4.4.3.4 Programmes, études, bilinguisme

- > La croissance de la section bilingue se poursuit avec actuellement 10 classes bilingues. Dès la 1^{re} année : une filière « bilingue plus » ou une branche de sensibilisation dans la langue partenaire. Dès la 2^e année, deux filières bilingues distinctes, « bilingue plus » et « bilingue standard » ;
- > Le bilinguisme par immersion se poursuit également à l'école de commerce ;
- > Tandems individuels et tandems de classes (enseignement par immersion) ;
- > Projet pilote d'introduction de l'ordinateur pour les élèves à l'école de commerce (BYOD).

4.5 Collège du Sud

4.5.1 L'école en bref

Etudes :	maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social)
Elèves :	1469 au total
Corps professoral :	152 enseignant-e-s (111,81 EPT)
Recteur :	François Genoud
Adresse :	Rue de Dardens 79, Bulle

4.5.2 Elèves

4.5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20
Gymnase	813	842	36	39
Ecole de commerce	137	132	6	6
Certificat ECG	393	397	18	18

	Elèves		Classes	
MSPE ¹⁾	48	40	2	2
MSSA ²⁾	35	40	0	0
MSTS ³⁾	15	18	0	0
Total	1441	1469	62	65

¹⁾ Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à l'école.

²⁾ Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, cours à la HEdS-FR.

³⁾ Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité du Collège du Sud, stages en institution.

4.5.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale (sans classes bilingues) : 104 candidat-e-s sur 110 ont réussi ;
- > Maturité gymnasiale bilingue : les 44 candidat-e-s ont réussi ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : les 28 candidat-e-s ont réussi ;
- > Certificat de culture générale : 96 candidat-e-s sur 101 ont réussi ;
- > Maturités spécialisées : 81 candidat-e-s sur 87 ont réussi.

4.5.3 Marche générale de l'école

4.5.3.1 Corps professoral

Quatorze professeur-e-s ont été nouvellement engagés à temps partiel. Dix enseignant-e-s ont quitté l'établissement : on relève 5 départs à la retraite et 5 réorientations de carrière.

4.5.3.2 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les activités et les manifestations de l'école sont décrites dans les *Annales 2018-2019* du Collège du Sud ainsi que sur le site Internet : www.collegedusud.ch.

4.5.3.3 Echanges scolaires

17 élèves du Collège du Sud ont fait un séjour linguistique de longue durée en 2018/19. 10 élèves ont effectué un séjour d'une année (Allemagne, USA, Suisse alémanique : Winterthur, Stans ou Heerbrugg) ; 2 élèves ont passé un semestre en Suisse alémanique (Winterthur) ; 5 élèves ont participé à un échange de 10-11 semaines avec ARPEL ; 1 élève a fait un séjour linguistique court (2 semaines). Il s'agit d'un échange avec une école partenaire : Stiftland Tirschenreuth (A) ; enfin, 1 élève d'ECG a fait un court échange, deux ans de suite, avec une jeune fille de Tirschenreuth.

Par rapport à l'année passée, le nombre d'élèves partants est stable. Toutefois, on constate un fait nouveau : les séjours annuels dans un pays anglophone ont fortement diminué. On relève également une constante : les étudiant-e-s francophones privilégient de plus en plus les séjours annuels alors que les étudiant-e-s germanophones optent pour un séjour semestriel.

Durant l'année 2018/19, le Collège du Sud a accueilli 20 étudiant-e-s auditeurs.

4.5.3.4 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2019, la filière « Gymnase » comptait 208 élèves en section bilingue (24,70 %). Les cours donnés en allemand sont les suivants : introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques.

4.6 Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)

4.6.1 L'école en bref

Etudes :	école de culture générale (domaines santé et socio-éducatif), maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social) ; établissement bilingue
Elèves :	1069 au total
Corps professoral :	100 enseignant-e-s (72,10 EPT)
Directeur :	Claude Vauthey
Adresse :	Avenue du Moléson 17, Fribourg

4.6.2 Elèves

4.6.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes	
		2018/19	2019/20	2018/19	2019/20
Certificat ECG francophone		669 (32)	686 (36)	29	29
Certificat ECG alémanique		140 (13)	149 (11)	7	8
Maturité spécialisée fr	MSPE ¹⁾	54 (2)	60 (2)	2	3
	MSSA ²⁾	99	85 (2)	0	0
	MSTS ³⁾	50 (1)	45	0	0
Maturité spécialisée dt	FMPA ¹⁾	26 (1)	27 (2)	1	1
	FMGE ²⁾	18 (2)	8 (1)	0	0
	FMSA ³⁾	17	9	0	0
Total		1073	1069	39	41

Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'élèves bilingues.

¹⁾ Maturité spécialisée domaine pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

²⁾ Maturité spécialisée domaine santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEdS-FR.

³⁾ Maturité spécialisée domaine social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en institution.

4.6.2.2 Certificats délivrés

- > Certificat de culture générale : 218 candidat-e-s sur 224 ont réussi, y compris les 13 bilingues ;
- > Maturité spécialisée pédagogique : 35 candidat-e-s sur 77 ont réussi au 29 juin, dont 2 bilingues, alors que 33 candidat-e-s étaient en attente d'une attestation d'un niveau suffisant dans la langue partenaire ;
- > Maturité spécialisée social : 55 candidat-e-s sur 56 ont réussi, dont 1 bilingue ;
- > Maturité spécialisée santé : 97 candidat-e-s sur 108 ont réussi, dont 2 bilingues.

4.6.3 Marche générale de l'école

4.6.3.1 Corps professoral

7 professeur-e-s ont été nouvellement engagés dont 6 pour au moins 12 heures hebdomadaires ainsi qu'une assistante en langue, une apprentie employée de commerce et une agente culturelle ; 8 professeur-e-s, une assistante en langue, un apprenti et une agente culturelle ont quitté l'école en fin d'année scolaire.

4.6.4 Activités culturelles, éducatives et sportives (détails dans les bulletins de l'école)

- > Divers films, conférences, concerts et pièces de théâtre ;
- > Visites et déplacements (musées, expositions, excursions écologiques, ...)

- > Activités de l'aumônerie, visites de homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon ;
- > Tournoi de volley, matchs entre professeur-e-s et élèves, Collégiades, camp d'hiver et journées sportives.

4.6.5 Echanges scolaires

L'opération « Tandem » a concerné 17 participant-e-s répartis en 3 groupes.

Deux classes de 4^e et deux classes de 3^e année (francophone et alémanique) ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique (échanges de films et de lettres puis rencontres) a eu lieu avec le Gymnasium Oberaargau in Langenthal pour une classe de 1^{re} année. Une autre classe de 1^{re} année a réalisé un échange avec l'école primaire in Egnach im Thurgau.

Une trentaine d'élèves sont partis en échanges externes de 3 semaines à une année dans différents pays d'Europe et d'Amérique. L'école a accueilli deux étudiantes d'échange provenant du Mexique et des USA, ainsi que des élèves de la FMS Muttentz et de l'école Theresianum Ingenbohl.

Un voyage linguistique de 5 jours en Ecosse a été organisé pour 26 élèves germanophones de 3^e année de l'option « English Conversation ».

L'école a accueilli sa quatrième assistante de langues.

4.7 GYB (Gymnase intercantonal de la Broye)

4.7.1 L'école en bref

La particularité du GYB est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes : maturité gymnasiale, école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle orientation Economie et services (système 3+1), école de culture générale, maturités spécialisées (domaines pédagogie, santé et social)

Elèves : 1218 au total (dont 6 élèves en séjour linguistique)

Corps professoral : 114 enseignant-e-s (92,2 EPT)

Directeur : Thierry Maire

Adresse : Rue du Gymnase 1, Payerne

4.7.2 Elèves

4.7.2.1 Effectifs

	2018/19		2019/20		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2018/19	2019/20
Gymnase	380	306	384	297	30	31
Ecole de culture générale, santé et social	196	217	199	159	19	18
Maturité prof. orientation Economie et services	7	18	39 *	84	1	1
Maturité spécialisée	28	45	36	20	3	3
Total	611	586	658	560	53	53

* L'école de commerce est désormais totalement distinguée de l'école de culture générale. Les différences entre les deux années scolaires tiennent donc essentiellement à des raisons techniques.

6 élèves venant d'un canton alémanique ne figurent pas dans la statistique car ils sont reçus au GYB dans le cadre d'un séjour linguistique.

Les femmes représentent 64 % de l'effectif.

4.7.2.2 Certificats délivrés

- > Maturité gymnasiale : 155 candidat-e-s sur 163 ont réussi ; 29 certificats de maturité avec mention bilingue ont été délivrés, dont 4 dans la modalité « bilingue plus » ;
- > Certificat de culture générale : 82 candidat-e-s sur 98 ont réussi ; 9 certificats de culture générale bilingues ont été délivrés ;
- > Maturité professionnelle (Economie et service) : 22 candidat-e-s sur 23 ont réussi ;
- > Maturités spécialisées : 59 candidat-e-s sur 61 ont réussi.

4.7.3 Marche générale de l'école

4.7.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2019, il est présidé par la Conseillère d'Etat en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud.

La Commission interparlementaire est composée de 7 député-e-s vaudois et 7 député-e-s fribourgeois. En 2019, elle est présidée par une députée vaudoise.

La Commission consultative est composée de représentants et représentantes des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignant-e-s.

4.7.3.2 Extension des bâtiments

L'année 2019 a permis de finaliser le projet d'extension des bâtiments du GYB sur la base du crédit délivré par les Grands Conseils du canton de Vaud et du canton de Fribourg. Le projet a été présenté officiellement par les deux cantons le 22 mai. Le permis de construire a été demandé durant l'été et les travaux ont pu débuter en novembre, selon le planning initial. Il est prévu que l'extension soit opérationnelle dès la rentrée 2021.

4.7.3.3 Corps professoral

Le nombre de postes d'enseignant-e-s est demeuré globalement stable à la rentrée d'août en regard de la situation de l'année scolaire précédente.

4.7.3.4 Activités et événements

Le programme culturel et les événements de l'année scolaire sont présentés sur le site Internet du GYB (www.gyb.ch).

4.8 Centre de compétences Fritic

4.8.1 Expansion et stabilisation de la nouvelle organisation

Le Centre de compétences Fritic dispose d'un nouveau site Internet www.fritic.ch conçu pour les enseignant-e-s, les responsables d'établissements et les communes. Le processus de réorganisation des prestations a été finalisé à l'été 2019.

Le cœur métier du Centre de compétences reste la mise en œuvre du concept cantonal MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication), présenté aux médias en 2017.

Fritic propose des solutions pour tous les segments de l'éducation fribourgeoise : enseignement obligatoire, secondaire académique et professionnel, HEP|PH FR, Conservatoire de Fribourg et enseignement spécialisé, pour un total de 147 écoles, 6800 enseignant-e-s et près de 60 000 élèves.

Fritic contribue aux organes décisionnels de l'Etat, notamment par sa participation au sein de la Commission informatique dans le domaine de l'enseignement, de la Conférence des correspondants informatiques et de la Commission d'harmonisation des TIC. Fritic est acteur dans différents groupes de travail tels que ceux pour le support technique dans les écoles, l'e-learning, les systèmes d'examens et les recommandations de standards matériels. Fritic contribue à la réalisation de divers projets tels que la mise en œuvre et la formation du personnel enseignant à Office 365, la gestion des imprimantes, ainsi que le projet d'acquisition centralisée pour les écoles.

4.8.2 Prestations

Friportail offre au personnel enseignant un accès centralisé à des ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage pour l'école obligatoire et l'enseignement spécialisé. En 2019, un comité métier a été mis en place afin de faire évoluer la plateforme au plus près des besoins de l'enseignement. De plus, les liens avec les fournisseurs ont été renforcés.

Avec Frischool, les élèves peuvent accéder, entre autres, à l'encyclopédie en ligne Universalis junior, aux animations scientifiques d'eduMedia et à Histoire à la carte, un atlas historique multimédia. Frischool met également à disposition des élèves des compléments numériques pour les moyens d'enseignement officiels comme Der Grüne Max, Junior, More. Pour certaines disciplines, Frischool permet l'accès à des exercices complémentaires (vocabulaire, fiches à télécharger, mots à savoir). Cette année, l'aide en ligne a été étoffée.

Pour accompagner les écoles fribourgeoises dans leurs choix d'équipements numériques, les documents de recommandations sur l'environnement informatique pour l'école obligatoire ont été mis à jour.

Un nouveau site web consacré à la robotique éducative propose des outils pédagogiques à l'intention du personnel enseignant.

4.8.3 Stratégie d'harmonisation des systèmes d'informations

Le bilan du Lot-2 du projet HAE a été présenté le 26 juin 2019 au Grand Conseil.

Le Service des ressources de la DICS, la HEP|PH FR et le secondaire I alémanique utilisent maintenant le logiciel IS-Academia. Une plateforme a été créée pour faciliter la gestion des remplacements du personnel enseignant.

Une gestion des identités numériques des élèves et des enseignant-e-s a été mise en place. Elle est la pièce maîtresse de nombreux nouveaux projets, dont la mise à disposition des outils Office365 dans les écoles.

Les projets d'harmonisation se poursuivent, notamment pour les écoles du secondaire I francophone.

Pour les solutions en place (PRIMEO, Escada et IS-Academia), une équipe de Fritic assure la qualité de la documentation et les conseils par téléphone, organise des formations et veille à l'évolution des plateformes.

Une première rentrée scolaire a eu lieu avec le Référentiel de l'éducation. Ce dernier permet de faciliter la transmission d'informations à l'Office fédéral de la statistique, l'utilisation des données par les applications administratives et le partage des informations avec les grandes communes.

5 Service des affaires universitaires (SAfU)

Cheffe de service : Barbara Vauthey Widmer

5.1 Activités

5.1.1 Domaine suisse des hautes écoles

La DICS assure la représentation des hautes écoles fribourgeoises, y compris de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR), dans les organes communs du domaine suisse des hautes écoles. La Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), organe politique supérieur des hautes écoles, présidée par le Conseiller fédéral en charge de l'économie, de la formation et de la recherche, siège en deux compositions : conférence plénière (Confédération et tous les cantons) et Conseil des hautes écoles (Confédération et 14 cantons). Le Directeur ICS est membre des deux compositions ainsi que du Comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE. La CSHE s'est réunie deux fois en conférence plénière et trois fois en Conseil des hautes écoles. Elle a traité en particulier du message FRI 2021-2024, du rapport « Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine EKOH », de la demande de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) relative au droit aux

contributions et des modalités de financement de la procédure de sélection pour l'admission aux études de médecine. Elle a adopté l'Ordonnance sur les coûts de référence et l'Ordonnance sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses. La conférence spécialisée des hautes écoles, dont la cheffe de service est membre, s'est réunie quatre fois pour préparer les dossiers de la CSHE. La cheffe de service représente la Conférence des hautes écoles à la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO) – section formation universitaire et est membre de la Commission pour le financement des hautes écoles de la CDIP. Cette dernière a traité en particulier de la révision totale de l'accord intercantonal universitaire et du calcul des tarifs de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (HES).

Un échange régulier d'informations a lieu entre le SAfU et la direction de la HES-SO//FR. Les Directeurs EE et ICS, ainsi que la Directrice SAS et la cheffe de service ont rencontré le Comité de direction de la HES-SO//FR pour une discussion sur les enjeux prioritaires de cette dernière.

5.1.2 Domaine universitaire

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par le Directeur ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme et prendre connaissance des projets de l'Institut et du Centre national de recherche. Le Directeur ICS est membre du Comité de pilotage du Smart Living Lab (Copil SLL) et la cheffe de service représente l'Etat au Conseil d'administration de Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) SA. Elle représente la DICS au Comité de pilotage financier des projets soutenus par l'Etat à blueFactory et au Comité de pilotage pour la mise en place du Master en médecine humaine.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé 62 971 056 francs pour les étudiant-e-s confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 27 430 650 francs pour les ressortissants et ressortissantes fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 35 540 406 francs (37 321 867). La DICS a approuvé quatre nouveaux règlements, et trois modifications de règlement. Elle a abrogé un règlement.

5.1.3 Formation des enseignant-e-s

La commission de la Haute Ecole pédagogique Fribourg HEP|PH FR s'est réunie à cinq reprises. Elle a validé les comptes 2018 et le budget 2020, a approuvé le règlement d'organisation de l'assemblée des étudiant-e-s de la HEP|PH FR (ETUCOM), la modification du règlement d'organisation de l'assemblée du personnel administratif et technique de la HEP|PH FR (APAT) et la directive relative à la conservation du dossier d'évaluation des étudiant-e-s. Elle a pris position sur l'analyse des modèles institutionnels pour la formation des enseignant-e-s à Fribourg. La commission de la HEP|PH FR a préavisé le règlement sur la gestion financière et les principes comptables de la HEP|PH FR, le règlement sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg (RHEPF) et le règlement concernant le personnel de la Haute Ecole pédagogique Fribourg (RPHEP).

Le Conseil de la formation à l'enseignement au secondaire (CFE) de la faculté des lettres de l'Université a tenu deux séances en 2019 où il a entre autres préavisé la reconduction de la limitation d'admissions pour la formation à l'enseignement au secondaire II. La Direction a approuvé le plan d'études du diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I et pour les écoles de maturité et le plan d'études du Bachelor « Pädagogische, didaktische und berufspraktische Ausbildung » et du Master « Erziehungswissenschaftliche und berufspraktische Ausbildung für den Unterricht auf der Sekundarstufe I ». Le SAfU participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la Direction ICS.

5.2 Evénements particuliers

5.2.1 Domaine universitaire

Une commission de bâtisse restreinte a été constituée pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg. Elle a travaillé à finaliser l'avant-projet et à préparer le dossier de mise à l'enquête.

Le 13 septembre 2019, la filière de master en médecine humaine aux couleurs de la médecine de famille ainsi que le bâtiment transitoire qui accueille les étudiant-e-s du master de médecine ont été inaugurés.

Des discussions ont été menées avec la Fondation le Tremplin pour trouver une solution permettant le déménagement des services de la Fondation sis à l'Avenue de l'Europe. Plusieurs pistes ont été explorées. Le déplacement des services de la Fondation est nécessaire pour libérer la parcelle prévue pour la construction de l'extension du site de Miséricorde en faveur de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg.

Des discussions ont eu lieu avec l'Haute École d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR) pour une planification commune de l'approvisionnement en froid dans les bâtiments sur le plateau de Pérolles, ainsi que pour le développement coordonné du site.

5.2.2 Formation des enseignant-e-s

La nouvelle rectrice de la HEP|PH FR a pris ses fonctions le 1^{er} février 2019. Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 21 mai 2015 sur la HEP|PH FR (LHEPF), les travaux législatifs de réglementation d'application se sont poursuivis. Le règlement sur la gestion financière et les principes comptables de la Haute Ecole pédagogique Fribourg a été adopté par le Conseil d'Etat le 22 janvier et est entré en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2019. Le règlement concernant le personnel de la Haute Ecole pédagogique Fribourg a été mis en consultation interne au printemps. Ce dernier ainsi que le règlement de la LHEPF ont été préavisés positivement par la commission de la HEP|PH FR et seront soumis pour approbation au Conseil d'Etat en janvier 2020. Pour répondre aux tensions observées sur le marché du travail du personnel enseignant, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter les effectifs estudiantins de la HEP|PH FR à 200 dès la rentrée 2020. Afin de donner un cadre à la réalisation de ce projet, une convention a été conclue entre la DICS et la HEP|PH FR.

Suite à la livraison par un expert externe d'un rapport d'analyse des modèles institutionnels pour la formation des enseignant-e-s à Fribourg, le Conseil d'Etat a pris la décision de principe de réunir la formation à l'enseignement sous un même toit institutionnel (Université ou HEP-PH FR) dont le choix sera fait au terme des analyses supplémentaires présentant les différentes conséquences pour les deux institutions. A cette fin, le Directeur ICS a mandaté un groupe de pilotage afin de poursuivre différentes analyses et de produire une documentation d'informations et de données complète et appropriée à servir de base pour la décision finale en faveur de l'un des deux modèles.

6 Université (Uni)

Dans l'année sous revue, l'équipe rectorale est composée des personnes suivantes : Astrid Epiney (rectrice), Chantal Martin Sölch, Rolf Ingold, Franz Mali et Bernard Ries.

6.1 Activités

6.1.1 Etudiant-e-s

	Automne 2017		Automne 2018		Automne 2019	
Total	10 415	100,00 %	10 157	100,00 %	10 086	100,00 %
a) Étudiant-e-s selon la provenance						
Fribourgeois	2591	24,88 %	2516	24,77 %	2470	24,49 %
Confédérés	6173	59,27 %	6048	59,55 %	6077	60,25 %
Étrangers	1651	15,85 %	1593	15,68 %	1539	15,26 %
b) Étudiant-e-s selon les facultés						
Théologie	363	3,49 %	386	3,80 %	360	3,57 %
Droit	1692	16,25 %	1648	16,23 %	1674	16,60 %
Sciences économiques et sociales et du management	1631	15,66 %	1487	14,64 %	1341	13,30 %
Lettres et sciences humaines	4719	45,31 %	4602	45,31 %	4629	45,90 %

	Automne 2017		Automne 2018		Automne 2019	
Sciences et médecine :						
a) sciences	1650	15,84 %	1674	16,48 %	1713	16,98 %
b) médecine	360	3,46 %	360	3,54 %	369	3,66 %

- > Le nombre total des nouveaux étudiant-e-s inscrits a diminué de 0,16 % par rapport à 2018. Cette diminution se compose d'une baisse au niveau des confédéré-e-s (0,57 %) et des étudiant-e-s domicilié-e-s à l'étranger avant le début des études (8,07 %) et d'une augmentation des Fribourgeois et Fribourgeoises (5,26 %).
- > Les chiffres par facultés sont : 34 nouveaux inscrits en théologie (-29,17 %), 307 en droit (0 %), 223 en sciences économiques et sociales et du management (-8,23 %), 819 en lettres et sciences humaines (5,54 %) et 486 en sciences et médecine (-2,41 %).
- > Les étudiantes constituent 61,28 % du total des effectifs estudiantins et 65,54 % des débutant-e-s.
- > Parmi les personnes qui ont suivi les cours de formation continue, le nombre de celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS et plus a diminué de 212 en 2018 à 208 en 2019.

6.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu trois séances ordinaires et une séance de réflexion. Sa séance de réflexion a été consacrée à la planification stratégique 2020-2030 ainsi qu'au plan d'activité du Sénat pour l'année 2020. Le Sénat a élu Madame Antoinette De Weck à sa présidence ; elle succède à Monsieur Philippe Savoy. Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, a tenu deux séances plénières, une séance de réflexion et une séance de groupes de travail. Le Conseil de la fondation Pro Universitate Friburgensi s'est réuni deux fois.

6.1.3 Corps professoral

18 postes de professeur-e-s ordinaires ainsi que de professeur-e-s assistants et assistantes ont été pourvus dans les facultés suivantes : 1 en droit, 2 en sciences économiques et sociales et du management, 7 en lettres et sciences humaines et 8 en sciences et médecine. Il s'agit de 7 femmes et de 11 hommes. En ce qui concerne l'effectif global des professeur-e-s, l'âge moyen est de 51 ans et 6 mois.

6.1.4 Recherche

L'année 2019 a de nouveau été marquée par un apport important de fonds tiers. D'une part, le Pôle national de recherche Bio-Inspired Materials, dont la direction est assurée par l'Institut Adolphe Merkle, s'est vu attribuer une augmentation de budget de 10 % par le Fonds national de la recherche, en reconnaissance de la qualité exceptionnelle des recherches qui y sont menées. D'autre part, ce ne sont pas moins de quatre nouvelles bourses prestigieuses ERC qui ont été attribuées aux chercheurs et chercheuses de l'Université.

Du point de vue institutionnel, le domaine de la recherche subit les effets de la numérisation. Ainsi, 2019 a été marquée par la mise en place de ce que l'on nomme désormais l'IT scientifique. Cette nouvelle offre de services, assurée par la Direction IT et le Service Promotion Recherche, ne se limite pas à la mise à disposition d'espaces de calcul et de stockage ; elle a aussi pour vocation de soutenir les chercheurs et chercheuses dans l'établissement des plans de gestion de données qui sont primordiaux pour la promotion du concept Open Science.

6.1.5 Enseignement

L'événement peut-être le plus marquant de la rentrée universitaire 2019 à l'Université de Fribourg est le démarrage du nouveau master en médecine qui a accueilli ses premiers et premières 40 étudiant-e-s. Depuis la rentrée 2019, l'Université de Fribourg propose un programme de Master « Islam et société » en branche principale. Conçu par le Centre Suisse Islam et Société au sein de la Faculté des lettres et des sciences humaines, ce nouveau cursus a pour but de répondre aux défis sociétaux actuels et est unique en Europe. Cette rentrée est aussi marquée par l'ouverture d'une nouvelle voie de qualification dans la formation des enseignant-e-s germanophones, avec la création d'un diplôme d'enseignement combiné qui permet aux enseignant-e-s diplômé-e-s dans cette voie d'enseigner au secondaire I et au secondaire II. Ce diplôme reste unique en Suisse allemande. L'offre d'études de l'Université s'enrichit également d'un nouveau master en Data Analytics en Faculté des sciences économiques et sociales et du management qui

associe une formation moderne en analyse de données aux théories économiques d'analyse du marché et des entreprises pour répondre aux exigences de la digitalisation. Il s'agit du premier programme de master en Suisse qui allie les deux domaines « Data Analytics » et « Economics of Markets and Organisations ». La Faculté de droit propose dès la rentrée 2019 une nouvelle voie d'études unique en Suisse : le Bachelor de droit à temps partiel sans aucune différence avec les études à temps plein. Ces études durent quatre ans et s'articulent autour de grands thèmes annuels.

6.2 Evénements particuliers

A côté des nombreuses activités et conférences scientifiques, l'Université planifie et organise son avenir. Elle a poursuivi le processus relatif au développement de la planification stratégique 2020-2030 (« Stratégie 2030 »). Hormis la réalisation d'analyses, un large dialogue a été mené entre les différents acteurs de l'Université par le biais de consultations et de plateformes de discussions. Le développement de la planification stratégique se terminera probablement à la fin automne 2020. De plus, les travaux préparatoires relatifs à la nouvelle accréditation institutionnelle, obligatoire pour toutes les hautes écoles universitaires, ont été entamés.

Les activités de l'Université sont présentées de manière synthétique dans le rapport annuel qui peut être consulté sur la page internet à l'adresse suivante : www.unifr.ch/rectorat/fr/documents. La publication du rapport 2019 est prévue pour le mois de mai 2020.

7 Haute Ecole pédagogique (HEP | PH FR)

Rectrice : Katharina Mertens Fleury

7.1 Activités

7.1.1 Formation initiale

La rentrée de l'année académique 2019 a été marquée par l'accueil d'effectifs étudiants en augmentation conformément à l'Ordonnance du Conseil d'Etat. A ce jour, la formation initiale de la HEP|PH FR compte 509 étudiant-e-s répartis entre les filières :

- > Formation primaire : 431 étudiant-e-s (311 pour la filière francophone et 84 pour la filière alémanique, et 36 pour dans le programme bilingue). 84 étudiant-e-s proviennent d'autres cantons suisses et 17 de l'étranger (essentiellement du Luxembourg) ;
- > Formation DAES I (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I) dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg : 79 étudiant-e-s poursuivent leur cursus durant cette année académique, (36 en économie familiale, 24 en arts visuels et 19 en activités créatrices).

Le 18 décembre s'est tenu à l'Aula magna de l'Université de Fribourg la remise des diplômes et certificats de fin de formation. A cette occasion, 134 diplômes d'enseignement primaire accompagnés du titre académique de Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education ont été décernés : 101 francophones, 20 alémaniques et 13 « diplômes bilingues ».

Les liens avec la formation pratique se sont renforcés avec la mise en place d'une nouvelle structure d'organisation des stages et l'adaptation des conventions qui encadrent leur déroulement. Les travaux autour de la mise en œuvre du plan d'études alémanique (Lehrplan 21, LP21) ont permis, d'une part, une réflexion profonde sur le lien entre la formation à l'enseignement au sein de la HEP|PH FR et les établissements scolaires, afin de mettre encore plus l'accent sur la notion de compétences dans la formation. D'autre part, ces réflexions ont entraîné un renforcement du « fil rouge » dans les différents domaines de formation. L'accent, cette année, a été notamment mis sur la présence de

l'éducation au développement durable dans les différents dispositifs de formation en sciences de la nature et sciences humaines et sociales (respectivement Natur-Mensch-Gesellschaft).

Différentes mesures ont été prises pour renforcer l'intégration des technologies numériques dans la formation. Le groupe L-Tech réunit les formateurs et formatrices dans le but de stimuler l'intégration du numérique dans le quotidien professionnel de chacun en proposant des séances d'échanges de pratiques durant l'année académique ainsi qu'un blog. Les travaux concernant l'augmentation de 50 unités des effectifs estudiantins ont débuté pour répondre au mandat du Conseil d'Etat.

Le « Guide de formation » complet actualisé est disponible sous forme électronique, répondant ainsi au mieux aux besoins des étudiant-e-s et des autres acteurs et actrices du domaine de la formation.

Enfin, l'année a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du nouveau système de gestion académique permettant un meilleur suivi des étudiant-e-s et du personnel (IS-Academia), la partie initiale ayant été achevée le 30 novembre.

7.1.2 Recherche et prestations à des tiers

Dans le domaine de la recherche, d'importants efforts ont été déployés pour le soutien de la recherche, avec la mise en place d'un coaching pour le dépôt de demandes de fonds de tiers, dont ont profité plusieurs chercheurs et chercheuses. Deux projets financés par des fonds de tiers ont par ailleurs démarré cette année : le projet « Décentrer l'institution scolaire pour construire les bases de la collaboration entre l'école et les familles ? Une recherche ethnographique au sein d'une administration scolaire cantonale », financé par le Fonds National Suisse de la recherche scientifique (FNS) et dirigé par l'Université de Fribourg et auquel la HEP-PH FR participe ; et le projet « De la collecte de traces aux analytiques de l'apprentissage pour tendre vers une personnalisation de la formation à l'enseignement », dirigé par deux professeurs de la HEP-PH FR et mené en partenariat avec la HEP BEJUNE. Ce projet est financé par le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) dans le cadre du programme « Renforcement des digital skills dans l'enseignement » de swissuniversities.

La HEP|PH FR a organisé plusieurs manifestations scientifiques et séminaires.

Du côté du service « Documentation et multimédia », les efforts ont essentiellement porté sur les domaines suivants :

- > Les bibliothèques de l'enseignement spécialisé de langue allemande et française ont été intégrées dans les Centres de documentation.
- > Le Vorlesewettbewerb, organisé par le DOA en collaboration avec le Dokumentationszentrum a fêté ses 10 ans.
- > La HEP Thurgovie a rejoint laPlattform, plate-forme de ressources en ligne pour l'enseignement. L'offre a été complétée par une nouvelle collection de films sélectionnés du FIFF (Festival International du Film de Fribourg).
- > Le service est membre fondateur de SLiNER (Swiss Library Network for Education and Research), un réseau de swissuniversities, et représente, avec le HEP Zurich, les hautes écoles pédagogiques dans son comité.
- > Un studio vidéo nouvellement créé facilite la création de séquences eLearning et de productions vidéo.

7.1.3 Formation continue

L'offre de formation continue se base sur les programmes d'études en vigueur, à savoir le Plan d'études romand (PER) pour la formation obligatoire en langue française, le LP21 pour la formation obligatoire en langue allemande, ainsi que le plan d'études cadre de la CDIP pour les écoles de maturité.

Dans le cadre du PER, diverses formations continues dans les différents domaines d'enseignement sont proposées. Notamment les cours d'été connaissent un franc succès : pas moins de 70 cours et plus de 1200 participant-e-s pour cette année. De même, les formations internes aux établissements sont de plus en plus fréquentées : ces cours portent essentiellement sur la gestion de classe et sur le souci du bien-être des élèves et des enseignant-e-s. De plus, un cycle de cours-conférences sur les élèves à besoins éducatifs particuliers et la gestion de classe a été développé pour tenir compte de demandes spécifiques (hyperconnectivité, troubles « dys », problèmes de santé, etc.) et de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé.

Le LP21 est entré en vigueur dans le canton de Fribourg pour l'année scolaire 2019/20. La HEP|PH FR, en étroite collaboration avec le DOA, soutient les écoles et les enseignant-e-s dans l'introduction et la mise en œuvre du LP21. Diverses offres de formations continues dans les domaines disciplinaires du LP21 sont développées et proposées.

Suite à l'introduction de l'informatique comme branche obligatoire dans les gymnases du canton de Fribourg, la HEP|PH FR a proposé une série de cours de formation continue sur mandat du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2).

En 2019 (état au 25.11.2019), il y a eu un total de 9651 inscriptions pour 593 cours de formation continue. 128 cours ont été annulés en raison de manque d'inscriptions, pour un total de 378 personnes. Les activités de formation continue dans le cadre de la formation continue scolaire interne et obligatoire ne sont que partiellement comptabilisées. L'activité de formation continue effective des enseignant-e-s de Fribourg est donc en réalité encore plus importante. L'augmentation de 10 % du nombre de demandes enregistrées par rapport à 2018 est principalement due à l'introduction du LP21. Ci-dessous un aperçu des catégories de formation continue :

Enquête statistique 2019 : début du cours en 2019 (état au 25.11.2019)

Cours programmés	285 formations dispensées sur 393, 5052 participant-e-s
Cours internes à l'établissement	75 formations acceptées sur 76, 1534 participant-e-s (chiffres partiellement disponibles)
Introduction à la profession	250 participant-e-s (126 en première année et 134 en deuxième année), obligatoire la première année d'enseignement
Cours obligatoires	81 formations dispensées, 2552 participant-e-s (essentiellement en lien avec l'introduction du LP21)
Formations complémentaires	CAS Médiation scolaire, 23 participant-e-s CAS Praktika leiten - Unterricht entwickeln – ein Team führen (PUT), 12 certifications 395 participant-e-s suivent les modules pour devenir Formateur-Formatrice de terrain, 112 personnes les ont suivis avec succès en 2019.

8 Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Chef de service : Thomas Di Falco

8.1 Activités

8.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. Un classeur de préparation au choix professionnel intitulé « Une vie, des directions » est distribué à tous les élèves de 10H (2^e année des écoles du cycle d'orientation). Il n'existe actuellement qu'en français.

8.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est présentée sous forme de dossiers et de fiches ainsi que par l'intermédiaire des sites cantonaux et nationaux. 11 002 (10 634) dossiers ou documents ont été prêtés. Dans le domaine de l'information, une collaboration étroite avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière a été établie. Le canton participe à hauteur de 143 715 francs au fonctionnement de ce centre de prestations. Le Service assure la mise à jour des informations qui sont introduites sur le site www.orientation.ch ou dans la documentation qui est mise à disposition de tous les centres d'orientation.

A la suite d'une enquête réalisée chaque été auprès des entreprises, le SOPFA publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées sur le site www.orientation.ch en 2019 est de 1942 (2080). Ce nombre n'est toutefois pas exhaustif car de nombreuses places d'apprentissage sont attribuées sans passer par le site. Des enquêtes complémentaires sont réalisées en cours d'année.

La brochure « Après le cycle d'orientation : quelles voies de formation ? » est publiée à l'intention des élèves des cycles d'orientation et de leurs parents.

Depuis la rentrée scolaire 2018, sont publiées sur les réseaux sociaux du SOPFA toutes les manifestations (portes ouvertes, séances d'information) de ses partenaires que sont les associations professionnelles, afin que les jeunes du CO et leurs parents puissent avoir toutes les informations nécessaires à leur choix professionnel. Une brochure est également éditée et envoyée aux parents des jeunes du CO. Le but est de les inciter à se déplacer et à prendre contact avec les professionnels du domaine qui les intéresse.

8.1.3 Manifestations et événements

- > Le Forum des métiers START s'est déroulé en février 2019, attirant pas moins de 25 000 visiteurs en 6 jours. Pour la première fois, des CV check et préparation aux entretiens d'embauche ont eu lieu en collaboration avec l'association fribourgeoise des professionnels des Ressources Humaines (HR-Fribourg) pour les élèves du CO.
- > La deuxième édition des Info-Métiers s'est déroulée dans deux CO. Il s'agit de journées d'information sur les métiers durant lesquelles parents et jeunes du CO peuvent découvrir des stands présentés par les associations professionnelles et discuter avec des professionnels au sujet de leur future voie de formation. 24 associations professionnelles présentes pour plus de 70 métiers ont attiré près de 1600 personnes sur deux jours. Cet événement est organisé en collaboration avec l'Union Patronale du Canton de Fribourg.
- > Comme chaque année depuis trois ans, les START Job-Dating sont organisés de manière délocalisée dans des CO du canton. Ces soirées sont des plateformes qui permettent aux entreprises de rechercher leur future relève et aux jeunes de se présenter afin de trouver une place d'apprentissage. 10 CO ont accueilli 100 entreprises, qui ont effectué 508 entretiens avec des jeunes du CO.

8.1.4 Centres d'orientation professionnelle

Les centres d'orientation professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 29 213 (23 771) visiteurs ont été recensés, dont 11 095 (11 846) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

8.1.5 Consultations individuelles

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des consultations d'orientation sollicitées par des jeunes et par des adultes :

- > le nombre de personnes conseillées se situe à 6423 (6468) ;
- > le nombre d'entretiens est de 11 296 (11 192) ;
- > la clientèle de 20 ans et plus représente 26 % du total des consultations, soit 1698 personnes (1770).

8.1.6 Consultations pour demandeurs d'emploi

161 (81) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le SOPFA et le Service public de l'emploi.

8.1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2019, 3734 (3567) élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2019			2018
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	51	24	38	39,6
écoles du degré secondaire supérieur	29	51	40	39,6
autres écoles	3	3	3	2,8
travail rémunéré	0	0	0	0,2
douzième année linguistique	3	5	4	4,0
solutions d'attente ou inconnues	6	11	8	6,6
cours préparatoire ou cours d'intégration	8	6	7	7,2

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 38 % (39,6), représentant 1395 personnes (1413). Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a diminué de 1,6 %. De nombreux jeunes commencent un apprentissage une année ou deux ans plus tard.

8.1.8 Stage d'information professionnelle

Depuis 2016, le site www.fristages.ch fait la promotion des stages d'information professionnelle. Ce site aide les jeunes et les entreprises du canton à établir un premier contact. Tant les entreprises que les associations professionnelles peuvent proposer des places de stage aux jeunes.

www.fristages.ch a l'ambition de permettre à un maximum de jeunes de trouver une place de stage, mais également de permettre aux entreprises d'assurer la relève et de découvrir de nouveaux talents. 394 places de stage (246) ont été publiées en 2019.

8.1.9 Orientation au secondaire II (auprès des étudiant-e-s du collège et de l'ECG)

Les étudiant-e-s du collège et des écoles de culture générale profitent de passages en classe des conseillers et conseillères en orientation tout au long de l'année scolaire pour réfléchir à leur future voie de formation.

Le SOPFA organise chaque année un forum d'information professionnelle nommé Job Info. Cette manifestation rassemble l'ensemble des étudiant-e-s de 3^e année du canton, sur deux jours. En 2019, 175 conférenciers et conférencières ont effectué des présentations de leur domaine professionnel à plus de 1200 étudiant-e-s.

8.1.10 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Un programme de soutien aux jeunes en difficulté a été mis en place sous la forme d'un Case Management. Il consiste à intervenir plus intensivement auprès des élèves confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage a également été effectué jusqu'à mi-août. Une action spéciale intitulée « Last Minute » a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. 134 jeunes (111) ont fait appel à ce service.

8.2 Formation des adultes

8.2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu trois séances ; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la DICS.

Un montant de 25 000 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

Avec l'arrivée d'un financement croisé Etat-Confédération, un nouveau système d'attribution de subvention a été établi et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Le premier appel d'offre a été lancé durant l'automne 2019.

8.2.2 Université populaire

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Le montant total de la subvention s'élève à 151 000 francs. Ce contrat a été dénoncé pour fin 2019 en vue de la mise en œuvre du nouveau système d'attribution de subventions précité.

8.2.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestations avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 85 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme. Ce contrat a été dénoncé pour fin 2019 en vue de la mise en œuvre du nouveau système d'attribution de subventions précité.

8.2.4 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour les professions d'assistant socio-éducatif et assistante socio-éducative et d'assistant et assistante en soins et santé communautaire. En tout, 14 candidat-e-s à la validation des acquis ont effectué un bilan de compétences correspondant à la première étape de la validation des acquis.

9 Service des subsides de formation (SSF)

Chef de Service : Pierre Pillonel

9.1 Activités

9.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et sept fois en séances de sous-commission. Elle a examiné 26 réclamations. Deux recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions de la Commission. Cette dernière a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année de formation 2018/19.

9.1.2 Bourses cantonales

Les chiffres de l'année 2018/19, en très légère baisse par rapport à l'année 2017/18, se situent dans la moyenne de ces dernières années qui est de 3369 demandes :

Année de formation	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2011/12	3372	1806	1566	46,44 %
2012/13	3462	1813	1649	47,63 %
2013/14	3289	1764	1525	46,36 %
2014/15	3333	1709	1624	48,72 %
2015/16	3383	1746	1637	48,39 %
2016/17	3342	1821	1491	44,61 %
2017/18	3401	1721	1680	49,39 %
2018/19	3364	1677	1687	50,15 %

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2019. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II :		
Ecoles de maturité gymnasiale	285	1 185 571
Autres formations générales	329	1 379 451
Ecoles professionnelles (à plein temps)	123	617 670
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	579	2 795 897
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	89	312 699
Secteurs du tertiaire :		
Formations professionnelles supérieures	40	241 386
Hautes écoles spécialisées	223	1 452 730
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	323	2 145 375
Formation continue	0	0
Total	1991	10 130 779

9.1.3 Prêts d'études

Durant l'année civile, 60 (68) demandes ont été examinées, dont 57 (62) ont été admises. 503 016 (499 651) francs ont été dépensés. Le budget prévu s'élevait à 500 000 (500 000) francs. S'agissant des remboursements de prêts, 393 177 (438 920) francs ont été comptabilisés en 2019, alors que 450 000 (450 000) francs étaient inscrits au budget.

9.1.4 Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 940 000 francs.

10 Service du sport (SSpo)

Chef de service : Benoît Gisler

10.1 Activités

10.1.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2019, la Commission s'est réunie à sept reprises en séance plénière et a :

- > examiné et donné son avis sur les projets d'ordonnances fédérales et cantonales en lien avec le sport ;
- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat ;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement le premier à Svenja Jungo, née en 2004, de Heitenried (lutte libre) et le second aux frères Robin et Thomas Bussard, nés en 2002, d'Albeuve (ski-alpinisme) ;
- > esquissé les axes prioritaires du concept cantonal du sport en vue de propositions concrètes au Conseiller d'Etat en charge du sport ;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

10.1.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré du secondaire II. Durant l'année 2019, les principaux champs d'activités ont été les suivants : renforcement de la qualité de l'enseignement par des soutiens pédagogiques en éducation physique et sportive (EPS) pour les enseignant-e-s des établissements primaires. Des interventions ont eu lieu dans les districts de la Broye, de la Gruyère, de Sarine campagne, de la Glâne et de la Veveyse. Les maîtres et maîtresses d'éducation physique (MEP's) du secondaire I sont en phase d'implémentation des compétences définies dans le plan annuel fribourgeois (PAF) et des propositions d'évaluation en tenant compte des normes de références : savoir/savoir-faire et savoir-être. Les MEP's du secondaire II ont travaillé avec les plans annuels en respectant les données du plan cadre du cycle 3.

10.1.2.1 Formation continue du corps enseignant

Formation continue obligatoire

En 2019, il y a eu une formation continue obligatoire pour le groupe de travail MEP's du S1. Un approfondissement a été organisé dans le domaine de la santé en relation avec l'EPS. La thématique de l'intégration et de l'inclusion a pu être testée en pratique avec des spécialistes de Plusport. Les enseignant-e-s alémaniques des cycles 1et 2 ont approfondi leurs connaissances à travers des cours en lien avec le Lehrplan 21. Des formateurs et des formatrices de la HEP|PH FR et du SSpo se sont réunis pour définir les cours de formation continue 2020.

Formation continue facultative

Une grande majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que porte le corps enseignant à l'éducation physique. Divers cours de différentes disciplines sportives ont été proposés et conduits pendant la première semaine des vacances d'été 2019. Dans le domaine de la sécurité aquatique et des premiers secours (brevet de sauvetage, BLS/AED et premiers secours), 30 cours ont eu lieu avec un total d'environ 500 participant-e-s. Dans les autres domaines, 25 cours ont pu être organisés avec 700 participant-e-s. Au total donc, 1200 personnes ont pu profiter des cours de formation continue facultative dans différentes disciplines sportives.

10.1.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

La question de la sécurité dans l'enseignement du sport a fait l'objet d'un approfondissement lors des cours facultatifs de formation continue obligatoire des enseignant-e-s francophones et germanophones du cycle 1, 2 et 3.

10.1.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif annoncée au SSpo et destinée à tous les niveaux d'enseignement a permis à plus de 6200 élèves de pratiquer au moins une heure supplémentaire de sport par semaine.

10.1.2.4 Tournois scolaires

Durant l'année 2019, les élèves du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes : ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Durant cette même année, de nombreux élèves du cycle 3 ont participé à différents tournois cantonaux : football (9H à 11H), course d'orientation (9H à 11H), unihockey (9H), badminton (10H et 11H), hockey sur glace (10H et 11H), handball (10H), volleyball (10H et 11H) ainsi que basketball (11H). De plus 26 équipes des différents cycles d'orientation du canton de Fribourg ont participé à la Journée Suisse de Sport Scolaire qui a eu lieu à Bâle le 22 mai.

Un grand nombre de jeunes du secondaire II participent au GiantXTour, aux collégiades cantonales et aux divers championnats intercollèges romands ou championnats suisses (unihockey, foot, basketball, volleyball, danse). A noter que cette année, l'équipe du collège de Ste-Croix est devenue championne suisse de basketball et organisera le prochain tournoi le 15 mai 2020.

10.1.2.5 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements scolaires, aides financières (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, développement du programme SAF, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux déjà existants. En 2019, grâce à des aides toujours plus ciblées, 402 (377) jeunes sportifs-sportives et artistes de talent ont pu bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

10.1.3 Jeunesse+Sport

Le programme « J+S Sport des enfants » en faveur des enfants de 5 à 10 ans se poursuit sur sa lancée. 28 (28) jours de formation et 4 (4) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

10.1.3.1 Activité et perfectionnement des experts et des expertes

245 (229) experts et expertes ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs et monitrices J+S. 39 (39) experts et expertes ont participé au cours central cantonal de ski et snowboard à Zermatt.

10.1.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs et des monitrices

576 (594) moniteurs et monitrices ont été formés dans 21 (21) cours cantonaux de formation. 1777 (1355) moniteurs et monitrices ont complété leur formation dans 46 (42) cours cantonaux de perfectionnement. 1 module de perfectionnement (2) et un cours de moniteurs J+S (1) ont été annulés pour manque d'inscriptions.

10.1.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'escalade sportive a réuni 17 (19) jeunes au Chalet du soldat, au pied des Gastlosen. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 140 (136) jeunes. Le camp de canoë-kayak a rencontré un joli succès avec 26 participant-e-s. Le camp journalier de natation s'adressant à des enfants de 8 à 12 ans a eu lieu à Fribourg et a affiché une nouvelle fois complet avec 30 (30) participant-e-s. La quatrième édition du camp polysportif du Campus Schwarzsee/Lac Noir a accueilli 80 (60) participant-e-s âgés de 8 à 13 ans, camp complet.

10.1.3.4 Cours et camps J+S (5 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 40 948 (39 390) jeunes dans plus de 55 (51) disciplines sportives. Pour ces activités, les moniteurs et monitrices, coachs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 3 068 228 (2 991 688) francs. Dans ce cadre, il est à noter que 126 (121) camps scolaires ont été annoncés à J+S en 2019, donnant un montant de subventions J+S de 301 742 (288 913) francs.

10.1.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

La Commission cantonale LoRo-Sport a continué son travail afin de valoriser les activités sportives des associations et clubs fribourgeois ainsi que le soutien aux infrastructures sportives. Un effort particulier a été consenti par la commission dans le domaine des constructions sportives et le soutien aux associations cantonales.

Pour l'année 2019, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 3 046 817 francs (2 742 259).

Le détail de la répartition des montants est disponible sur le site du SSpO dans les documents à télécharger (www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/activites-de-loisirs/loro-sport-affectations) ou directement sur le site de la Loterie Romande dans son rapport annuel (www.loro.ch/fr/chiffres-cles).

Il est à noter que les associations, fédérations, clubs ou institutions, membres de l'AFS, ont bénéficié d'une contribution financière pour leur activité sportive ordinaire selon le même mode de calcul que l'année passée.

10.1.5 Inventaire cantonal des installations sportives

L'inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg est disponible via le site du Service (www.geo.fr.ch/Sport/?lang=fr). Il est régulièrement mis à jour grâce aux informations communiquées par les communes ou les associations sportives.

10.1.6 Evénements particuliers

Le Prix sportif 2019 de l'Etat a été remis - dans le cadre de la Nuit du mérite - à Mme Sylvia Aeby Hasler de Düdingen pour son engagement important dans le domaine de l'athlétisme et toutes les activités qu'elle a déployées pour le sport fribourgeois. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous le point 10.1.1 y ont aussi été remis.

De nombreux projets de constructions sportives (piscines, patinoires, salles de sport et centres sportifs) sont en cours d'élaboration dans notre canton et le Service collabore activement avec les différents partenaires afin de garantir une bonne répartition de ces infrastructures.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SSpO a repris la gestion complète du Campus Schwarzsee/Lac Noir, suite au transfert depuis la DSJ à la DICS. Afin d'assumer cette tâche et coordonner les activités du centre sport et loisirs avec le centre national de formation du service civil (principal locataire), 4 collaborateurs et collaboratrices du SSpO travaillent directement sur place. Il est à noter une croissance de l'occupation du Campus dans le domaine sport et loisirs de 91 % depuis la reprise par le SSpO.

11 Service de la culture (SeCu)

Chef de service : Philippe Trinchan

11.1 Commissions

11.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La commission procède à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et examine les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie une fois.

11.1.2 Commission des affaires culturelles

La commission s'est réunie à cinq reprises. Elle a donné son préavis sur les 205 (164) demandes de subventions relevant de sa compétence et a préavisé favorablement l'octroi, pour la saison 2019/20, de quatre aides ponctuelles à la création destinées à soutenir les productions de compagnies théâtrales fribourgeoises confirmées. Par ailleurs, la commission a été informée, a discuté ou donné son préavis sur divers thèmes de politique d'encouragement de la culture : les statistiques établies par le Service sur le financement de la culture par les communes fribourgeoises, l'Etat et la Loterie Romande entre 2000 et 2018 ; les améliorations du site Internet du Service en vue de mieux informer les requérant-e-s et de mettre en valeur des contenus sur les bénéficiaires ; la prise de position de l'Etat de Fribourg sur le message culture 2021-2024 de la Confédération ; les événements particuliers mentionnés ci-dessous.

11.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager les diverses disciplines artistiques (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts visuels, danse, etc.) et autres formes d'animation culturelle, ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 4 050 000 francs.

11.2.1 Eléments statistiques

90 % (85) des subventions ont été attribuées à des projets de création et 10 % (15) à des projets d'animation culturelle, dans les disciplines artistiques suivantes :

Disciplines artistiques	2019	2018
Théâtre	45,3 %	45,6 %
Projets interdisciplinaires	8,3 %	7,8 %
Musique	28,9 %	30,1 %

Disciplines artistiques	2019	2018
Danse	5,9 %	5,2 %
Arts visuels	7,8 %	6,6 %
Littérature / édition	3,5 %	4,1 %
Cinéma / vidéo	0,3 %	0,6 %

11.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les associations culturelles suivantes ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création (période 2018–2020) pour un montant total de 2 020 000 francs : Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois, Nouvel Opéra Fribourg (NOF), Orchestre de chambre fribourgeois (OCF), Festival Belluard Bollwerk International, Compagnie de danse DA MOTUS !, Centre d'art contemporain Fri-Art et Ensemble Orlando Fribourg.

11.2.3 Aides ponctuelles à la création

La DICS a octroyé des aides ponctuelles à la création pour un montant de 1 483 000 francs aux créateurs et créatrices ainsi qu'aux organismes suivants :

11.2.3.1 Musique, chant, rock, jazz

Aulos Sinfonisches Blasorchester, Chœur St-Michel, Quatuor Orchis, Association Nouvelles Créations, Opus 10 Brass Ensemble, Association de soutien aux chœurs d'enfants et de jeunes, Société des concerts de la ville de Bulle, Société de Musique L'Edelweiss, Collegium Vocale Seeland, Ensemble vocal Mon Pays, Ensemble Pange Lingua, Association des Concerts de la Semaine Sainte, Maîtrise St-Pierre-aux-Liens, Max Jendly Big Band, Association de la Commune de Gibloux Dimanche-Musique, Archives du Futur Antérieur, Chœur-mixte la Concorde de Riaz, Chœur-mixte La Lyre de Corbières, Chœur-mixte Saint-Jacques de Noréaz, Ensemble Diachronie, Chœur-mixte l'Harmonie de Vaulruz, Café-Café, Steve Octane Trio, Team Cyclotone, Chœur du Collège Ste-Croix, Chœur de l'Université et des Jeunesses Musicales, Chœur de chambre de l'Université de Fribourg, Chœur Arsis, Ensemble vocal DeMusica, Ensemble vocal Utopie, Association Musica Virtuosa, Cie Pièces Jointes, L'Opéra des champs ;

11.2.3.2 Littérature, édition

BSN Press, Editions Attinger, Editions Cabédita, Editions de l'Aire, Editions de l'Hèbe, Editions Faim de Siècle, Editions l'Age d'Homme, Editions Montsalvens, Editions Noir sur Blanc, Editions Slatkine, Entreligne, Société d'histoire de l'art en Suisse, Infolio éditions, Kulturbuchverlag Herausgeber.ch, L'Epître, Riverfield Verlag, Schwabe Verlag, Stämpfli Verlag, Edition bücherlese, Editions clandestin, Zytglogge Verlag ;

11.2.3.3 Danse

Antipode Danse Tanz, Sangeet Swiss, Mélanie Gobet, Fondation Equilibre et Nuithonie ;

11.2.3.4 Théâtre

Cie Si J'aurais Su J'aurais Pas Venu, Compagnie Boréale, Opus 89 Collectif, Kunos Circus Theater, Le Magnifique Théâtre, Compagnie AGP, Théâtre de l'Ecrou, Les Diseurs, Midi Théâtre !, Fondation Equilibre et Nuithonie ;

11.2.3.5 Cinéma, vidéo

Association Films Plans-Fixes, Camilo De Martino ;

11.2.3.6 Arts visuels, photographie

Kunstmuseum Solothurn, Editions Antipodes, Editions Faim de Siècle, Editions de l'Hèbe, Sept.ch, Werd & Weber Verlag, Pro Fribourg, Association P'Art Terre, Mélanie Rouiller, Archives du Futur Antérieur, Visarte Fribourg ;

11.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La DICS a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant total de 382 000 francs aux manifestations et organisations suivantes :

Suisse Diagonales Jazz, Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse, Eclatsconcerts, Association des amis de l'orgue du collège St-Michel, Jeunesses Musicales Suisse, Académie d'orgue de Fribourg, Orchestre Symphonique Suisse des Jeunes, Swing in the Wind, Harmonie Nationale des Jeunes, Brass Band National des Jeunes de Suisse, Association pour la découverte de la musique ancienne, Firstclassics, Helvetiarockt, Orchestre des Jeunes de la Suisse Romande, Association de la Commune de Gubloux Dimanche-Musique, Nuit des Musées en Gruyère, Chœur Suisse des Jeunes, Rencontres Guitares Bulle, Cantorama, Dirty Sound Magnet, Cortez, Hubris., Festival des Roses, Salon du livre romand, Roman des Romands, Prix Interrégional des jeunes auteurs, Esquisse d'Orient, Action-Danse Fribourg, L'Arbanel, Bicubic, Théâtre La Malice, CO2, t. – Professionnels du spectacle Suisse, hof-theater.ch, La Lisière, Les Capucins, Théâtre Crapouille, Roadmovie, Institut créole, Nuit des Musées Fribourg, Ludimania'K, Espace Aurore, Glucose Festival, Festival des Lumières de Morat, Gerbestock Kerzers, Festival Altitudes.

11.2.5 Subventions ordinaires

La DICS a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 165 000 francs à 29 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes.

11.2.6 Contributions financières de la Loterie Romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie Romande a octroyé des aides d'un montant total de 10 194 669 francs pour le domaine de la culture. Elle a notamment soutenu, pour un montant de 4 038 000 francs, les animations et lieux culturels suivants : L'Arbanel (Treyvaux), Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival des Lumières (Morat), Festival Les Georges (Fribourg), Festival International de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Francomanias (Bulle), Fribourg Piano Association, Fri-Art (Fribourg), Fri-Son (Fribourg), Murten Classics, Nouveau Monde (Fribourg), Orchestre de Chambre Fribourgeois, Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg, La Spirale (Fribourg).

Des aides pour un montant total de 1 253 000 francs ont été octroyées pour les saisons culturelles et équipements des infrastructures suivantes : Bicubic (Romont), Théâtre Equilibre (Fribourg) et Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@Ile (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens). La commission a également apporté son soutien à la réalisation d'investissements : 300 000 francs pour la Fondation du Théâtre des Osses, 220 000 francs pour la Fondation du Château de Gruyères, 180 000 francs pour le Bilboquet, 105 000 francs pour Fri-Son, 100 000 francs pour le Nouveau Monde et 100 000 francs pour la Fondation Bible et Orient.

11.2.7 Soutien aux musiques actuelles

20 journées de résidence de création ont été attribuées à Fri-Son (Brassmaster Flash et Hubris.), à la Spirale (Joon), au Bad Bonn (Crème Solaire), à Ebullition (Ivorina), au Nouveau Monde (Baron.e) et à la Gustav Académie (pour deux shows au Nouveau Monde et à Fri-Son). Pony del Sol (chanson) et Dirty Sound Magnet (rock) ont reçu une aide du dispositif mutualisé des cantons romands « FCMA Musique+ » pour la production et la promotion d'un nouvel album.

11.2.8 Bourses de création

Quatre bourses pour un total de 48 000 francs ont été attribuées. Deux bourses de mobilité pour la création artistique ont été octroyées : l'une à l'artiste plasticienne Camille von Deschwanden, pour se rendre à New York en vue de la création d'une sculpture lumineuse intitulée « Live », l'autre au percussionniste Luca Musy, pour partir au Guatemala en vue de la création d'un conte musical retraçant l'histoire du marimba intitulé « Comprendre d'où tu viens pour savoir où je vais... ». Une bourse d'encouragement à la création littéraire a été attribuée à Bastien Roubaty pour la

rédaction d'un roman portant sur l'imaginaire du cirque. Enfin, la première bourse de création en arts visuels a été attribuée à Guy Oberson pour la réalisation d'une installation de « vidéo-gravures » intitulée POLLEN.

11.2.9 Enquête photographique fribourgeoise

La réalisation de la 12^e édition de l'Enquête photographique fribourgeoise a été confiée au photographe Thomas Kern. Un jury d'experts a choisi parmi 22 candidatures ce projet prenant pour thème les « personnes passant inaperçues ».

11.2.10 Fonds Pierre et Renée Glasson

Une bourse de 15 000 francs du Fonds Pierre et Renée Glasson a été octroyée à Antoine Pittet, trompettiste, pour suivre un Master à la Hochschule für Musik, Theater und Medien de Hanovre.

11.2.11 Résidences d'artistes à l'étranger

Mélanie Gobet, artiste performeuse, a séjourné durant le 1^{er} semestre de l'année à la résidence artistique « im Wedding » de Berlin. La designer de mode Vanessa Schindler a occupé l'atelier « Jean Tinguely » de la Cité des Arts à Paris du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

11.2.12 Coopération

Le Service a participé activement aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles. Il a soutenu les activités de la Commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), de Label+ Théâtre romand, de la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum), de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), du Réseau Danse Suisse (RESO) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS).

La Convention de coopération culturelle entre l'Etat de Fribourg et la Région Grand Est a permis cette année l'accueil de la Comédie de l'Est par la Fondation Equilibre et Nuithonie, de la Compagnie Barcella par le Théâtre la Malice et l'accueil en résidence de création de la Compagnie Act2 à Nuithonie. Un soutien à la diffusion en Région Grand Est a été attribué au Guignol à Roulettes pour un festival à Charleville-Mézières et à quatre compositeurs fribourgeois pour participer à des concerts à Mulhouse et Thann. Le dernier événement du programme cantonal des festivités du Bicentenaire de la fondation de Nova Friburgo a eu lieu dans le cadre du Salon Suisse des Goûts et Terroirs à Bulle. Le Service a soutenu l'association Jeune Musique pour l'organisation d'un concours de piano en collaboration avec le Conservatoire de Shanghai.

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg et est vice-président du conseil de fondation de La Manufacture - Haute Ecole des arts de la scène. Il est membre du bureau des conseils de fondation de Cinéforum et de Label+Théâtre romand.

11.2.13 Culture & Ecole

Dans le cadre du programme « Culture & Ecole », le Service a soutenu financièrement des activités culturelles et de médiation pour 27 500 (19 700) participant-e-s provenant de tous les niveaux de l'école obligatoire, durant l'année scolaire 2018/19. L'Etat de Fribourg et les Transports publics fribourgeois ont renouvelé leur partenariat afin de favoriser l'accès à la culture en transports publics pour les écoliers du canton. La troisième édition du Festival Culture & Ecole BCF a eu lieu durant la première quinzaine de novembre. 4000 (6830) élèves et enseignant-e-s ont pris part au festival qui dédiait pour la première fois sa programmation à l'opéra.

11.2.14 Patrimoine culturel immatériel

L'inventaire cantonal des traditions vivantes, dont le Conseil d'Etat a confié la conduite scientifique au Musée gruérien, est en cours d'actualisation. Le groupe d'experts s'est réuni à une reprise. Des compléments ont été apportés au dossier sur le Ranz des vaches à l'occasion de la Fête des Vignerons 2019. Le site Internet www.fr.ch/tradifri qui présente des fiches descriptives des traditions vivantes recensées à Fribourg a fait peau neuve. La dernière exposition dans le cadre projet #tradifri a été présentée au Musée de Morat sur le thème de la transmission des traditions.

11.3 Evénements particuliers

Se référant aux orientations de politique culturelle présentées dans le rapport au postulat 2015-GC-19 Mauron/Collomb – Subventions cantonales en faveur de la culture, le Service de la culture a mis en œuvre la feuille de route de mesures d'amélioration. En 2019 en particulier, il a mis en place une bourse de création en arts visuels et des directives de soutien en faveur de la production d'expositions consacrées aux arts visuels. Par ailleurs, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une réalimentation du Fonds cantonal de la culture afin de pouvoir contribuer à des projets d'impulsion liant culture, société, économie créative, tourisme et innovation et de pouvoir subventionner des investissements d'institutions culturelles d'importance cantonale créées à l'initiative de l'Etat. A ce titre, il a octroyé 500 000 francs au Centre dramatique fribourgeois - Théâtre des Osses pour la rénovation de son bâtiment et la réduction de sa dette hypothécaire. Il a aussi modifié le règlement sur les affaires culturelles (RAC) pour y inclure le dispositif Sport-Art-Formation pour les jeunes artistes.

11.4 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune d'elles et a participé aux séances de leurs commissions respectives (bureau et commission plénière). Il a aussi participé aux réunions d'une dizaine de conseils de fondation chargés de conduire des institutions culturelles, fribourgeoises ou romandes, fondées par des tiers, et assure le secrétariat du Club culture du Grand Conseil. Suite à un concours international, le projet d'architecture du futur nouveau Musée d'histoire naturelle intitulé M13 a été présenté au public, puis le message relatif au décret pour un crédit d'études transmis au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a choisi d'installer le futur bâtiment dédié au stockage inter-institutionnel cantonal (SIC) sur une parcelle propriété de l'Etat à Givisiez.

11.5 Bibliothèque cantonale et universitaire

Directeur : Martin Good

11.5.1 Commission

La commission s'est réunie à deux reprises. Elle a pris connaissance des comptes 2018 et préavisé favorablement le budget 2020 de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Elle a été informée de l'installation à Givisiez du futur Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) et du projet d'aménagement des anciens bâtiments de Tetra Pak à Romont pour le stockage transitoire des livres de la BCU durant les travaux d'agrandissement et de restructuration. La commission a été informée des difficultés de recrutement de personnel dans le domaine des technologies de l'information, mais aussi de l'avancement encourageant du système de gestion Swiss Library Service Platform (SLSP), au sein duquel l'Université de Fribourg joue un rôle majeur.

11.5.2 Direction et services généraux

La BCU dispose d'un effectif de 55,86 EPT (55,86), réparti sur 70 personnes. De plus, elle gère environ 40 personnes engagées par des contrats de durée déterminée (mandats spéciaux financés par des tiers, personnes payées à l'heure, civilistes, stagiaires, apprenti-e-s).

Principaux dossiers traités :

- > gestion du personnel, notamment une dizaine de recrutements à la suite de départs à la retraite ou démissions ;
- > projet d'extension et de restructuration de la BCU : recherche de locaux pour le dépôt des collections et pour le personnel de la BCU durant la période de transition (2020 à 2024), planification et début des déménagements ;
- > projet de création d'un centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) ;
- > représentation fribourgeoise au Comité de pilotage du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) ;
- > représentation de la BCU et de l'Université dans les instances nationales des bibliothèques des hautes écoles : Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU), remplacée par le Swiss Library Network for Education and Research (SLiNER), fondé le 4 avril 2019 sous la forme d'un réseau de swissuniversities ;

-
- > représentation de la BCU et de l'Université au Conseil d'administration de la Swiss Library Service Platform (SLSP) et au Conseil consultatif (avec prise en charge de la présidence jusqu'à fin 2020) ;
 - > représentation fribourgeoise à la Conférence suisse des bibliothèques cantonales (CSBC) ;
 - > représentation au comité de BiblioFR, l'association des bibliothèques fribourgeoises ;
 - > représentation au Comité directeur du Certificate of Advanced Studies (CAS) en gestion de documentation et de bibliothèque.

11.5.2.1 Bâtiments, équipement, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Les dalles des anciens magasins (qui se déforment et ont été renforcées par 273 étais en 2018) sont sous la surveillance mensuelle d'un ingénieur civil afin de garantir la sécurité. Concernant le magasin contaminé du rez-de-chaussée de la BCU-Beauregard, une nouvelle analyse de l'air effectuée durant l'été a permis d'exclure tout danger et le nettoyage des livres a débuté le 4 novembre 2019 avec l'aide de la Protection civile ; les aspects de responsabilité civile sont à l'étude avec les entreprises concernées.

11.5.2.2 Formation professionnelle

La BCU a encadré une apprentie agente en information documentaire, qui a terminé sa formation en été, et deux stagiaires pré-HES, qui ont terminé leur stage de 12 mois en été. Deux nouveaux stagiaires ont été engagés.

11.5.2.3 Coordination avec l'Université

Le Groupe de coordination a traité les dossiers suivants : l'intégration des bibliothèques de l'Université à la future BCU, la participation de Fribourg au projet national Swiss Library Service Platform (SLSP), l'avenir de RERO et du serveur institutionnel RERODOC, la signature de contrats de licence pluriannuels avec les grands groupes éditoriaux de ressources électroniques. Le Groupe de travail mixte « Open Science » a remplacé le Groupe de travail « Open Access », tout en intégrant dans son mandat cette thématique qui a fait l'objet de deux séries de workshops (ateliers) à l'intention de la communauté académique en novembre 2019.

11.5.2.4 Coordination des bibliothèques associées

Outre le suivi habituel, le groupe de coordination (18 bibliothèques) a commencé à préparer la transition vers les réseaux SLSP et RERO21, y compris l'établissement de nouveaux modèles de coûts.

11.5.2.5 Coordination des bibliothèques de lecture publique - BiblioFR

La nouvelle coordinatrice des bibliothèques de lecture publique a repris les projets en cours et fixé certaines priorités : animation du blog des bibliothèques de lecture publique et mixtes, élaboration d'un programme d'activités et de formation plus riche, premières réflexions en vue de l'établissement d'une stratégie cantonale des bibliothèques fribourgeoises. Le programme d'activités (<https://www.bibliofr.ch/français/activités>) met l'accent, dans le cadre des cours de formation continue, sur la collaboration des bibliothèques de lecture publique avec les écoles. En outre, il exploite les nombreux échanges thématiques organisés par les bibliothécaires et propose des visites de bibliothèques. Toutes ces activités n'auraient pas été possibles sans le soutien de l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB), qui a changé son nom (en BiblioFR) et son logo cette année. Celle-ci continue à développer les projets « Samedi des bibliothèques » et « Lecture Académie » et à encourager l'engagement des bibliothécaires dans les groupes de travail créés sous son égide.

11.5.2.6 Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Le Comité de pilotage du projet (COPIL) a siégé pour la 47^e et dernière fois le 30 septembre et est remplacé par une Commission de bâtisse (COBA), présidée par le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ; la COBA a siégé pour la 1^{re} fois le 31 octobre et a nommé la Sous-commission de chantier (SOCOCH), présidée par l'Architecte cantonal.

Pour la phase transitoire durant les travaux à la BCU-Centrale prévus dès l'été 2020 :

- > deux halles pour le stockage des livres à Romont dans le bâtiment ex-Tetra Pak, propriété de l'Etat, sont en cours d'adaptation et d'équipement en étagères mobiles ; le déménagement des livres a débuté le 11 novembre 2019 par une partie des anciens magasins dont les dalles présentent un problème statique ;
- > les études en vue de la transformation de la BCU-Beauregard ont été finalisées (services au public y compris pour les livres anciens et précieux ; espaces de travail ont été aménagés pour 33 collaborateurs et collaboratrices des trois secteurs concernés) ;
- > pour 77 collaborateurs-collaboratrices de la direction et des autres secteurs, une location de bureaux à Polytype SA à Villars-sur-Glâne a été réalisée.

11.5.2.7 Numérisation des journaux fribourgeois

Principaux axes de travail : numérisation – sans structuration, ni mise en ligne – de « La Gruyère » (1943), « Der Murtenbieter » (1854–1889), « Le Messenger » (1916–2004), « L'Indépendant » (1907–1989), « Le Républicain » (1948–2016), « Travail » (1946–1991), « Profil » (1990–2013), « Le Fribourgeois » (1891–1960).

11.5.3 Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles

11.5.3.1 Acquisitions

3273 (3170) imprimés fribourgeois sont entrés dans les collections de la BCU, soit par dépôt légal, achat ou don. La BCU a collecté 1409 (1474) fascicules de périodiques fribourgeois en dépôt légal et enregistré 20 (6) nouveaux titres. Les collections iconographiques se sont enrichies de 842 (1120) affiches et de 350 (550) photos. Dans le domaine son et vidéo, la BCU a acquis 317 (163) documents audio, 32 (53) DVD vidéo et a effectué 308 (337) enregistrements patrimoniaux.

Divers dons, entre autres, acquisition d'un fonds mixte ancien de la Haute Ecole pédagogique Fribourg, de doublets des archives du Groupe Saint-Paul, du fonds photographique de Jean-Claude Fontana (Fribourg), d'environ 25 000 clichés et de centaines de photographies de voyage (albums et classeurs) de Mme Elisabeth Gardner-Muheim (Balliswil) et, enfin, de l'ensemble des Archives photographiques du journal bimensuel « L'Objectif » de 1992 à 2014, contenant environ 20 200 tirages, autant de négatifs et 50 diapositives couvrant tous les thèmes de la vie de la ville et du canton de Fribourg.

11.5.3.2 Traitement, catalogage, numérisation

Le catalogue des imprimés anciens s'est enrichi de 495 (144) volumes. Pour la Bibliographie fribourgeoise, 2079 (2869) nouvelles notices ont été créées. Outre le traitement de 250 (100) affiches, 850 photographies du fonds Club alpin suisse – Section Moléson (CASM) ont été numérisées. 581 bobines du fonds Pierre Kaelin ont été numérisées et des fiches descriptives ont été réalisées avec le logiciel d'archives AtoM (Access to Memory). 370 (230) documents audio ou vidéo ont été archivés, 46 (145) sites web ont été annoncés dans le cadre du projet « Archives Web Suisse ».

L'équipe de l'atelier de reliure et de conservation – outre ses tâches habituelles de reliure, réparation et restauration, fabrication de boîtes, montage d'expositions – a assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms.

11.5.3.3 Consultation

525 (730) documents iconographiques ont été commandés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

11.5.3.4 Activités culturelles

Expositions présentées : « fri-posters » (30.11.2018–09.02.2019) ; « Rencontres sur le tournage – La communauté du cinéma dans les photographies de Mario Dondero » dans le cadre du Festival International de Films de Fribourg (FIFF) (15.03–29.06.2019) ; « Au lait, olé », mini-exposition dans le cadre de l'exposition collective « LAIT2019 » (28.05–21.06.2019) ; « Diableries. Aventures stéréoscopiques en enfer » (22.07–24.08.2019) ; « #maBCU #meineKUB » (27.09.2019–31.03.2020).

Expositions extra-muros : « Ti chiamavo Seppi – fotografie di Jean-Claude Fontana » à la Biennale dell’Immagine di Chiasso – Casa del vino Ticino (05.10–08.12.2019) ; « Malleus Maleficarum » sélectionnée pour le « Swiss Design Awards 2019 » et présentée à « Art Basel » (10–16.06.2019) ; « Malleus Maleficarum » présentée au festival « Imago Lisboa » à Lisbonne (10.10–17.11.2019). Diaporama des 11 Enquêtes photographiques fribourgeoises présenté aux Journées photographiques de Bienne (10.05–02.06.2019) et à la Biennale de la photographie à Genève, NO’PHOTO (21.09–05.10.2019).

Publications : Damien Savoy, « Eglise, sciences et révolutions. La correspondance du chanoine Charles-Aloyse Fontaine (1754–1834) », Fribourg, BCU, 2019 ; « BCU Info » No 79 ; collaboration pour « 1911–1991 ... Quelques visages de femmes » dans « Sept, mook » No 28 – Automne 2019 (photographies de Jacques Thévoz).

Les nombreux débats, lectures, conférences, visites guidées et animations, ainsi que le programme cinématographique sont référencés dans la revue « BCU Info ».

Outre la participation annuelle au Samedi des Bibliothèques (16 mars) et à la Nuit des Musées (25 mai), accueil du Salon du livre romand (16–17 février), participation au Festival Européen Latin Grec (22 mars), vernissage du projet « Séquences » et de la remise des archives du Guignol à Roulettes à la BCU (12 septembre), participation aux Journées européennes du patrimoine : #patois 4.0 (14 septembre), participation au troisième « Writing Day » (27 septembre), ainsi que plusieurs séances de l’Escape Game (jeu d’évasion) « Fri-Légendes ».

11.5.4 Secteur Manuscrits, incunables et archives

11.5.4.1 Acquisitions remarquables

Archives de l’Agence de presse internationale catholique (APIC) / Katholische Internationale Presseagentur (KIPA) ; Pierre Despond (1894–1950), Dessin aquarellé de la cloche Saint-François-Xavier de l’église du collège Saint-Michel à Fribourg, 1913 (achat) ; incunables provenant des capucins de Fribourg : Richardus de Bury, Philobiblon. – Speyer, Johann et Conrad Hist, [après 13 I 1483]. HC 4150 (achat) ; [Historia Alexandri Magni de praelis (version allemande de Johann Hartlieb) :] Die histori von den grossen Alexander. – Augsburg, Anton Sorg, 18 V 1478. GW 885. 88 feuilles sur 156 (achat).

11.5.4.2 Traitement

Inventorisation : Supplément de 2018 au Fonds Armand Niquille ; suppléments au Fonds « Histoires d’ici » ; livres manuscrits : L 2241–2246 ; incunables : Cap. Rés. 647–648.

11.5.4.3 Principales collaborations et autres activités

Publication : Damien Savoy, « Église, sciences et révolutions. La correspondance du chanoine Charles-Aloyse Fontaine (1754–1834) », Fribourg, BCU, 2019.

Expositions : « Seiner Zeit voraus. Prinz Max von Sachsen. Priester und Visionär ». Sonderausstellung im Pillnitzer Schlossmuseum (Dresden), 13.04–03.11.2019 ; « #maBCU meineKUB ». Dernière exposition avant les travaux d’extension, 27.09.2019–31.03.2020 ; « Le Siècle oublié. Fribourg, les années 1300. Freiburg im 14. Jahrhundert », Exposition du MAHF, 08.11.2019–23.02.2020.

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s’établit comme suit : 1815 (2672) documents ont été consultés dont 380 (644) manuscrits. 584 (592) visites ont été enregistrées.

11.5.5 Secteur Technologies du web et infrastructure informatique

Principales activités :

- > développement et mise en service d’un modèle d’application générique sur le portail www.fr.ch et sur cette base réalisation des applications web : annuaire des bibliothèques, fonds photographiques, magasin en ligne, catalogue des thèses et documents divers ;
- > poursuite de la migration du site BCU vers le site www.fr.ch pour un basculement fin 2019 ;
- > réalisation des applications interactives pour l’exposition #maBCU #meineKUB ;

- > fin de la migration des vidéos Digital-S (706 bandes) vers le système d'archivage à long terme de la BCU ;
- > migration des ordinateurs professionnels de la BCU vers Windows 10 ;
- > mise en service du réseau de l'Etat de Fribourg dans les nouveaux locaux de Romont ;
- > traitement en vue de l'archivage à long terme des supports audiovisuels et informatiques du fonds de la Spirale.

11.5.6 Secteur Systèmes d'information

Le projet principal qui a occupé le secteur était SLSP (Swiss Library Service Platform). Plus spécifiquement, le secteur a travaillé sur les dossiers suivants :

- > participation à la phase d'implémentation du projet SLSP ; la BCU fait partie de neuf « bibliothèques pionnières » et est fortement impliquée dans le projet de migration et dans des groupes de travail ; elle a participé aux deux migrations test qui ont eu lieu en 2019 ;
- > participation aux négociations de licences « Open Access » avec trois éditeurs scientifiques importants, négociations menées par swissuniversities et le Consortium des bibliothèques universitaires suisses ;
- > accompagnement de différents projets de la BCU.

11.5.7 Secteur Acquisitions

11.5.7.1 Statistiques

	2019	2018
Documents		
Achats sur le budget de la BCU-Centrale *	11 067	13 447
Achats sur le budget de l'Université	16 872	17 691
Achats sur crédits spéciaux	423	699
Dons, dépôt légal, échanges, dépôts	7264	10 340
Périodiques : nouveaux abonnements	28	16
Périodiques : numéros spéciaux	497	520
Total	36 151	42 713
Périodiques		
Etat de la collection (titres)	4008	4188
Périodiques imprimés (fascicules bulletinés)	18 820	19 114
Périodiques électroniques (titres)	20 713	20 807
Périodiques électroniques gratuits référencés (titres)	65 021	61 551
Bases de données *	150	400

* Il ne s'agit pas de réduction des prestations, mais de nouveaux calculs compatibles avec les normes de l'OFS.

11.5.7.2 Acquisition de ressources électroniques

La BCU a poursuivi sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses. Ce dernier vise un approvisionnement coordonné à des conditions financières favorables. L'essentiel des ressources électroniques documentaires disponibles en ligne sur le campus et dans le bâtiment de la BCU fait l'objet d'un abonnement via le Consortium.

11.5.8 Secteur Catalogage

Catalogage formel

La BCU a traité 48 793 (34 544) documents, se répartissant ainsi : nouveau catalogage 35 714 (30 185) ; recatalogage 983 (251) ; divers 12 096 (4108). L'apport des bibliothèques associées a été de 13 282 documents (19 621). Au total, cela représente 62 075 (54 165) documents.

Catalogage matières

20 069 (20 070) documents indexés par la BCU ; 10 488 (10 393) par une autre bibliothèque ; 12 297 (14 590) non-indexables ; 4619 (2463) notices d'autorité et de concordance, soit un total de 47 473 (47 516).

Apport des bibliothécaires administrés par l'Université

26 % (11 %) pour le catalogage formel et 49 % (50 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec RERO, 47 % (53 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, 34 % (34 %) pour le catalogage matières respectivement, si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue 2 061 909 (2 052 623) notices bibliographiques, ce qui correspond à 2 922 922 (2 904 740) volumes).

Recatalogage

665 (92) volumes à la Centrale et 318 (159) volumes à l'Université. De 1985 à 2019, 998 013 volumes ont été recatalogués, dont 983 cette année (251).

11.5.9 Secteur public

11.5.9.1 Prêt de documents et autres services

171 161 (174 524) documents ont été prêtés par la BCU-Centrale, dont 55 380 (59 154) proviennent de sa médiathèque. 2122 (2374) documents ont été prêtés pour une consultation sur place. Par le biais du prêt entre bibliothèques, la BCU a commandé 6220 (7476) documents et photocopies en Suisse ou à l'étranger. En contrepartie, elle a fourni à ces bibliothèques 8427 (8423) documents et photocopies de son propre fonds.

La BCU a imprimé 1713 (2307) pages de journaux fribourgeois commandées par les usagers.

265 985 (272 955) entrées dans les locaux de la Bibliothèque ont été enregistrées.

11.5.9.2 Accès aux ressources électroniques

Les quelque 20 000 revues scientifiques électroniques abonnées via le Consortium ont généré plus de 770 000 consultations d'articles. La collection de plus de 25 000 e-books scientifiques (achetés et abonnées) a été consultée un peu moins de 70 000 fois, tandis que la centaine de bases de données abonnées a comptabilisé près de 430 000 recherches.

Via les plateformes de FReBOOKS, 12 929 (12 887) e-books, 761 (359) e-audio et 10 241 (0) morceaux de musique ont été téléchargés ou consultés. 22 (22) bibliothèques de lecture publique et mixtes du canton de Fribourg participent au projet FReBOOKS de la BCU.

11.5.9.3 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 44 (59) visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 370 (556) personnes. Plus de 1072 (1035) étudiant-e-s ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

11.5.10 Secteur Logistique

Une planification générale des déménagements a été réalisée pour le stockage transitoire prévu à la BCU-Romont et à la BCU-Beauregard. L'équipement des documents a porté sur 65 796 (65 943) volumes cotés et 18 688 (21 868) volumes magnétisés ; 185 300 (58 600) volumes ont été équipés avec une puce RFID, soit 1 635 200 (1 420 500) volumes entre 2011 et 2019. 4519 paquets (4512) ont été envoyés. 222 955 (187 616) livres ont été dépoussiérés en prévision des déménagements.

11.5.11 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Une journée de formation continue a permis de consolider le fonctionnement de Constellation (groupe des responsables de bibliothèques à l'Université), une autre demi-journée a porté sur la gestion des données de la recherche. Les différents Groupes de travail de Constellation ont poursuivi leurs travaux : projet de création d'un

Service des bibliothèques, planification de cours en compétences documentaires, politique d'acquisition des périodiques, contribution à la Stratégie 2030 de l'Université, visibilité des bibliothèques (pages dédiées sur le Portail des bibliothèques, portraits de bibliothécaires dans Alma&Georges).

11.6 Conservatoire

Directeur : Giancarlo Gerosa

11.6.1 Commission

La commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2018 et préavisé favorablement le budget 2020. Elle a traité notamment de la réorganisation territoriale du Conservatoire, de la rentrée scolaire 2019/20 et du projet « COF 2025 », réflexion interne concernant les orientations stratégiques de l'institution.

11.6.2 Activités

11.6.2.1 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2019.

Art dramatique

Nombre d'élèves : 49 ; répartition par degré : atelier théâtral, introduction enfants, adolescents et adultes : 44 ; certificat préprofessionnel : 5 ; nombre de professeur-e-s : 11 ; lieu d'enseignement : Fribourg.

Bois

Nombre de cours : 751 ; flûte à bec : 132, flûte traversière : 247, clarinette : 161, saxophone : 142, hautbois : 48, basson : 21 ; répartition par degré : inférieur : 441, moyen : 177, secondaire : 84, certificat amateur : 45, filière préprofessionnelle : 4 ; nombre de professeur-e-s : flûte à bec : 7, flûte traversière : 9, clarinette : 6, saxophone : 6, hautbois : 2, basson : 1 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 26 succursales réparties dans les sept districts.

Chant

Nombre de cours : 167 ; répartition par degré : inférieur : 91, moyen : 52, secondaire : 14, certificat amateur : 10 ; nombre de professeur-e-s : 8 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Morat.

Cordes

Nombre de cours : 447 ; violon : 312, violoncelle : 113, alto : 10, contrebasse : 12 ; répartition par degré : inférieur : 273, moyen : 94, secondaire : 54, certificat amateur : 22, filière préprofessionnelle : 4 ; nombre de professeur-e-s : violon : 14, violoncelle : 4, alto : 3, contrebasse : 1 ; lieux d'enseignement : violon (Fribourg, Bulle et 7 communes réparties dans chaque district) ; alto (Fribourg et Bulle) ; violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil) ; contrebasse (Fribourg).

Cuivres

Nombre de cours : 608 ; trompette : 403, euphonium : 71, alto : 37, tuba : 7, cor : 24, trombone : 66 ; répartition par degré : inférieur : 350, moyen : 148, secondaire : 76, certificat amateur : 30, filière préprofessionnelle : 4 ; nombre de professeur-e-s : trompette : 17, tuba : 3, cor : 2, trombone : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 40 succursales réparties dans les sept districts.

Danse

Nombre d'élèves : 65 ; répartition par degré : certificat amateur : 42, filière préprofessionnelle : 23 ; nombre de professeur-e-s : 6 (et 7 maîtres et maîtresses de stage) ; lieu d'enseignement : Fribourg.

Guitare

Nombre de cours : 360 ; répartition par degré : inférieur : 236, moyen : 81, secondaire : 36, certificat amateur : 7 ; nombre de professeur-e-s : 12 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 16 succursales réparties dans les sept districts.

Jazz

Nombre de cours : 385 ; piano : 107, guitare : 92, batterie : 123, studio électronique (informatique musicale et synthétiseur) : 5, chant : 30, guitare basse et contrebasse : 18, saxophone : 10 ; répartition par degré : inférieur : 253, moyen : 89, secondaire : 32, certificat amateur : 7, filière préprofessionnelle : 4 ; nombre de professeur-e-s : 17 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

Piano

Nombre de cours : 1204 ; répartition par degré : inférieur : 750, moyen : 286, secondaire : 108, certificat amateur : 48, filière préprofessionnelle : 12 ; nombre de professeur-e-s : 43 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et 30 succursales réparties dans les sept districts.

Autres branches

- > Accordéon : nombre de cours : 53 ; répartition par degré : inférieur : 34, moyen : 12, secondaire : 5, certificat amateur : 2 ; nombre de professeur-e-s : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Culture musicale : nombre d'élèves : classique : 64, jazz : 17, enfants : 14 ; nombre de professeur-e-s : 6 ; lieux d'enseignement : Fribourg, Bulle et Romont ;
- > Direction chorale : degré certificat amateur : nombre d'élèves : 20 ; nombre de professeur-e-s : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : degré certificat amateur : nombre d'élèves 18 ; nombre de professeur-e-s : 3 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Direction d'ensembles à vent : degré certificat préprofessionnel : nombre d'élèves 13 ; nombre de professeur-e-s : 2 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Eveil à la musique : nombre d'élèves : 154 ; répartition par discipline : éveil musical : 54, initiation et pré-solfège : 62, méthode Orff : 38 ; nombre de professeur-e-s : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Improvisation au clavier : nombre de cours : 27 ; répartition par degré : inférieur : 14, moyen : 9, secondaire : 4 ; nombre de professeur-e-s : 1 ; lieu d'enseignement : Fribourg ;
- > Orgue : nombre de cours : 14 ; répartition par degré : inférieur : 8, moyen : 3, secondaire : 2, certificat amateur : 1 ; nombre de professeur-e-s : 3 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle ;
- > Percussion classique : nombre de cours : 72 ; répartition par degré : inférieur : 42, moyen : 16, secondaire : 9, certificat amateur : 5 ; nombre de professeur-e-s : 2 ; lieux d'enseignement : Fribourg et Bulle.

11.6.2.2 Examens

Durant l'année scolaire 2018/19, 1049 examens ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse).

- > Musique : 953 examens dont 44 examens finaux (37 certificats amateur et 7 certificats préprofessionnels) ;
- > Art dramatique : 56 examens dont 7 examens finaux (4 certificats amateur et 3 certificats préprofessionnels) ;
- > Danse : 40 examens (pas d'examens finaux).

Lauréats (certificat amateur, CA, et préprofessionnel, PP)

Accordéon (1 CA) ; alto (2 CA) ; art dramatique (3 PP, 4 CA) ; batterie jazz (1 PP) ; chant (2 CA) ; chant jazz (1 PP) ; clarinette (2 CA) ; direction chorale (1 CA) ; direction ensembles à vent (2 PP, 5 CA) ; flûte à bec (3 CA) ; flûte traversière (3 CA) ; guitare (1 CA) ; harpe (1 CA) ; improvisation au clavier (1 CA) ; piano (1 PP, 7 CA) ; percussion classique (1 CA) ; piano jazz (1 PP) ; violon (1 CA).

11.6.2.3 Personnel enseignant et administratif

Durant l'année scolaire 2018/19, 191 professeur-e-s ont assuré en moyenne 2675 heures d'enseignement hebdomadaire (111,63 EPT). Le personnel administratif est composé de 8 personnes (6,65 EPT) et de 2 apprenti-e-s employé-e-s de commerce.

11.6.2.4 Collaborations

Le Conservatoire accueille les étudiant-e-s des collèges (Ste-Croix, Gambach et du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique, ainsi que les étudiant-e-s de la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HEMU), site de Fribourg, pour la formation pratique en deuxième instrument (Bachelor instrumental ou vocal) et d'instrument principal (Bachelor « Musique à l'école »). Le Conservatoire collabore avec l'Université de Fribourg (Institut de musicologie) et offre aux étudiant-e-s universitaires la possibilité d'accéder aux cours de culture musicale. Il propose également la formation en direction chorale aux étudiant-e-s se destinant au Bachelor of Arts en enseignement pour le degré secondaire I ou au DEEM (diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité).

11.6.2.5 Activités culturelles et vie pédagogique

Près de 350 activités (auditions, concerts, spectacles, portes ouvertes, présentation d'instruments dans les écoles) ont permis au public d'apprécier le travail réalisé ou d'en découvrir l'activité. L'année a été particulièrement riche en rencontres pédagogiques, cours de maître et cours de formation continue. Près de 40 activités, dans les domaines musique, danse et théâtre, ont permis aux élèves ou aux professeur-e-s de parfaire leur formation.

11.6.2.6 Information et communication

Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5000 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire. Le site Internet du Conservatoire a été consulté par près de 50 000 visiteurs.

11.7 Musée d'art et d'histoire

Directrice : Verena Villiger Steinauer (jusqu'au 30.11.2019) / Directeur : Ivan Mariano (à partir du 01.12.2019)

11.7.1 Commission

La commission s'est réunie à deux reprises, a examiné les comptes 2018 et préavisé favorablement le budget 2020.

11.7.2 Personnel

L'effectif du personnel du Musée d'art et d'histoire (MAHF) est resté stable en 2019, à savoir 15 EPT. Des civilistes, des assistants et assistantes scientifiques ont complété l'effectif pour la gestion de la collection et la préparation d'expositions. Des étudiant-e-s universitaires ont suivi des stages muséologiques ou de restauration.

11.7.3 Activités

11.7.3.1 Expositions temporaires et permanente

Au café – Une soif de société (09.11.2018-18.03.2019) ; Mémoires vives – Création contemporaine et patrimoine (10.05–18.08.2019) ; Le siècle oublié – Fribourg, les années 1300 (08.11–23.02.2019).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 14 654 (15 750) visiteurs dont 89 (91) classes représentant 1742 (1117) élèves ; la Nuit des Musées a été visitée par 1189 (1000) personnes.

11.7.3.2 Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires est de 45 (85).

11.7.3.3 Conférences et concerts

Le nombre total de conférences a été de 35 (26), avec les « Découverte du mardi » : présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF ainsi que « Au secours ! L'insécurité, d'hier à aujourd'hui » ; cours public avec la Société d'histoire du canton de Fribourg (cinq soirées, données par des spécialistes) et « Les invisibles » ; visite des réserves 3 dimanches durant l'année. 7 (7) concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.

11.7.3.4 Nouvelles réserves

Le travail d'inventaire, de photographie, de désinfection et de rangement à la réserve centrale de la collection du MAHF aux Daillettes a pris sa vitesse de croisière.

11.7.3.5 Activités scientifiques et publications

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs et collaboratrices : Cahier d'artistes : Mémoires vives – Création contemporaine et patrimoine ; Le siècle oublié – Fribourg, les années 1300 ; six nouvelles « Fiches du MAHF » (courtes monographies d'œuvres) ont paru ; 10 articles sur la collection ont été rédigés par les collaborateurs et les collaboratrices du MAHF pour différentes revues.

11.7.3.6 Site Internet

Les pages du site Internet du MAHF et de l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle ont fait l'objet de 76 670 vues. Ce dernier permet, entre autres, de consulter un nombre croissant d'œuvres de la collection, actuellement au nombre de 5950 (5666).

11.7.3.7 Dons et acquisitions

Liste complète sur www.fr.ch/mahf/culture-et-tourisme/musees/nouvelles-acquisitions.

Dons

- > Sculpture : Verena Villiger Steinauer : inconnu, Christus in der Rast, XVII^e siècle, bois polychromé. Hermann Schöpfer : inconnu, élément de crucifix, XIII^e siècle, alliage jaune, vraisemblablement du laiton.
- > Peinture : Myriam Favre : Hermine Haas-Favre, Mon petit garçon (portrait de Roger Favre), 1930-1940, huile sur toile. Albert Linder : atelier fribourgeois, éléments de plafond issus du château de Monterschu, milieu du XVIII^e siècle, bois de résineux peint. Bernadette Equey : Alexandre Cingria, sans titre, vue d'un village tessinois, peut-être Gordevio, vers 1920, gouache sur pavatex.
- > Arts appliqués : Jean-Marie Déglise : Elisa de Bocard (att.), paravent à décor floral, 1880-1899, bois peint et doré, peinture sur soie.
- > Objets historiques : Catherine Waeber : Ancienne maison Gilles, D. Vion et Baur à Paris, éléments du service de table aux initiales d'Alexis de Zurich, vers 1870, porcelaine. Jean-Pierre Emery : Nicolas Ducrest, portrait photographique de Marcello, 1859-1870, carte de visite, papier albuminé contrecollé sur carton.

Dépôts

- > Peinture : Collège Sainte-Croix : Marie Struve, suite de cinq icônes, 1983-1984, tempera sur support en bois.
- > Arts appliqués : Fondation pour l'art moderne et contemporain : Eva Aeppli, Anna, 1974, soie, velours, ouate et kapok.

Remis

- > Sculpture : Etat de Fribourg, Service archéologique : inconnu, sculpture en forme de tronc d'arbre, XIX^e siècle, marbre blanc. Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Anne Bussard, Fabric, 2016, tricot en nylon sur support métallique.
- > Peinture : Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Grégory Sugnaux, Jiggly Wiggly, 2018, acrylique et graphite sur canevas ; Hugo Brühlhart, Verlorene Zeit 6, 2018, huile sur toile.
- > Arts graphiques : Service de la culture, Fonds d'acquisition de l'Etat : Christian Dupré, Art rupestre I, 2018, photographie, tirage à jet d'encre ; Jean-Claude Fontana, sans titre 1 et 2, 2017, photographie sur toile ; Cecilia Demarmels, Fleurs, 2018, cire et encre sur papier japonais. Bibliothèque cantonale et universitaire : Joseph Reinhardt, Costumes des environs de Morat au canton de Fribourg, premier tiers du XIX^e siècle, aquarelle sur papier.
- > Numismatique : Archives de l'Etat de Fribourg : Berne (autorité), demi-batz bernois, 1794, billon.

Acquisitions

- > Peinture : Louis Vonlanthen, Vue de Fribourg avec le pont de Berne, 1910-1920, huile sur toile ; Alexandre Cingria, Nature morte aux coquillages, 1942, huile sur panneau pavatex ; Henri Charles Théobald Weissenbach, Vue des Alpes, 1927, huile sur toile ; Anita Guidi, Rio Copacabana, 1948, huile sur toile.
- > Arts graphiques : Raymond Buchs, Fribourg, la cathédrale vue des Neigles, 1944, aquarelle sur papier ; John Torcapel, cartables contenant dessins et estampes, début du XX^e siècle, techniques et matériaux mixtes ; Germaine Marie Marguerite de Weck, Vue de la ville de Fribourg en Suisse, XX^e siècle, aquarelle sur papier.
- > Arts appliqués : Boris Dennler, Radiator Chair, 2019, métal peint, radiateur recyclé soudé et courbé à la main (upcycling).

11.7.3.8 Médiation culturelle

La médiation culturelle a effectué 73 (84) visites-ateliers, dont 21 (27) au MAHF et 52 (57) à l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle, pour un total d'environ 1300 (1460) personnes. Les 73 ateliers ont été suivis notamment par 48 (54) classes de l'école obligatoire du canton et 1 (8) groupe d'adultes. La médiation culturelle a également donné 2 ateliers-animations tout public, lors de la Nuit des Musées.

11.7.3.9 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves, ainsi que des locaux d'expositions permanentes et temporaires. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des six expositions temporaires ayant eu lieu au MAHF et à l'Espace. Dans ce cadre ainsi qu'en vue de prêts, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur une trentaine d'œuvres de la collection. L'atelier a assuré le convoyage de 11 œuvres prêtées durant la période. L'atelier a également assuré la coordination des mandats de restauration donnés à des tiers (devis, suivi et contrôle), ainsi que les travaux d'entretien régulier des machines de l'Espace. Pour la réserve centralisée des Daillettes, l'atelier a géré le planning de la chambre à azote ainsi que le contrôle parasitaire (IPM) au moyen de pièges à insectes. L'atelier a accueilli deux stagiaires de l'école de restauration de Berne.

11.7.4 Organisation interne

Le Conseil de direction a siégé 11 fois, la Conférence du personnel deux fois.

11.7.5 Evénements particuliers

Le MAHF a participé le 25 mai à la Nuit des Musées et les 14 et 15 septembre aux Journées du patrimoine.

11.8 Musée d'histoire naturelle

Directeur : Peter Wandeler

11.8.1 Commission

La commission s'est réunie deux fois. Elle a traité en particulier des comptes 2018 et du projet de budget 2020, du futur déménagement des collections du Musée d'histoire naturelle (MHN) dans le dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC), de la future délocalisation du MHN, du personnel et de l'avenir de la Station de soins Rita Roux pour la faune sauvage.

11.8.2 Effectif

L'effectif du personnel du MHN est resté stable en 2019, à savoir 9,7 EPT, un poste de stagiaire et un poste d'apprenti. Du personnel auxiliaire, des stagiaires et des civilistes ont complété les ressources disponibles. Le personnel du MHN siège aux comités de sept associations cantonales et nationales.

11.8.3 Bâtiment et équipement

Cent bureaux d'architecture de sept pays différents ont participé au concours d'architecture lancé en 2018 pour délocaliser le Musée sur le site des Arsenaux. Proposé par le bureau fribourgeois Zamparo Architectes, le projet M13 a été choisi en mai à l'unanimité des membres du jury.

11.8.4 Fréquentation

En 2019, le MHN a accueilli 65 349 visiteurs (65 005), dont 8287 (8229) élèves. Moyenne journalière de 180 (179) visiteurs ; moyenne annuelle sur les 5 dernières années de 65 372 (66 545) visiteurs.

11.8.5 Impact médiatique

Les activités du MHN ont fait l'objet de 213 (134) articles de presse, 1 (10) émission de radio et 6 (2) reportages TV. Le MHN est aussi régulièrement sollicité à titre d'expert par les médias. Les pages du site Internet du MHN, qui a rejoint le portail de l'Etat de Fribourg au début de l'année 2019, ont fait l'objet de 98 458 vues.

11.8.6 Transmission du savoir

11.8.6.1 Expositions temporaires et permanentes

« Espèces introduites – ici et ailleurs » (09.06.2018–10.02.2019) ; « Inspiration Natur-e » (13.10.2018–10.03.2019) ; « Poussins – Cot-cot-cot-codec » (23.03–28.04.2019) ; « Lait – Elixir maternel » (15.06.2019–02.02.2020) ; « Libellules – #1 Biodiversité Fribourg » (12.10.2019–01.03.2020).

L'exposition « Lait – Elixir maternel » a remporté le Prix Expo 2019 décerné par l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). L'exposition « Libellules – #1 Biodiversité Fribourg » présente les résultats d'un projet de sciences citoyennes qui a impliqué des classes d'école primaire, la Société fribourgeoise d'entomologie et des particuliers. Les participant-e-s ont collecté des exuvies de libellules dans la nature en vue d'un inventaire des libellules du canton.

Deux expositions ont été prêtées à d'autres institutions : « Loup – De retour parmi nous » au Natur-Museum Luzern (30.06.2018–28.04.2019) et au Naturmuseum Winterthur (30.05–27.10.2019) ; « AQUA – michel.roggo.photographie » au Naturhistorisches Museum Basel (29.03–30.06.2019) et au Zoologisches Museum der Universität Zürich (23.07.2019–02.02.2020).

11.8.6.2 Médiation culturelle

La médiation culturelle renforce l'accès et la sensibilisation des différents publics aux thématiques des sciences naturelles, ainsi qu'aux collections et expositions du MHN. Au total, 10 204 (11 175) personnes ont profité des 383 (319) offres proposées, soit 15,6 % (17,2 %) du nombre total de visiteurs.

Pour le public adulte et familial : 37 (30) visites guidées, 1 projet de sciences citoyennes et 63 (60) événements (vernissages, actions de médiation dans le musée, conférences, films, spectacles, concerts, soirées thématiques, excursions et ateliers). 5753 (7144) personnes ont profité de ces offres.

Pour les enfants en dehors du cadre scolaire : 96 (75) animations (excursions, activités créatrices, ateliers, etc.) ont réuni 1134 (1429) enfants.

Pour les écoles : dans le cadre du programme Culture & Ecole, 9 (13) ateliers différents ont été suivis par 2705 (2254) élèves de 154 (124) classes. En 2019, 1 (3) nouvel atelier a été décliné en trois versions (une par cycle de l'école obligatoire) et 1 (3) nouveau dossier ; 1 (3) ancien atelier a été mis à jour. Tous les ateliers sont maintenant conformes aux exigences du programme ; hors Culture & Ecole : il y a eu 1 projet de sciences citoyennes auquel 32 classes, soit 612 élèves, ont participé, la rédaction de 1 dossier pédagogique pour la visite libre de l'exposition permanente. Les différentes offres proposées aux écoles ont été suivies par 3317 élèves de 186 classes, soit 40 % du nombre total d'élèves.

La Nuit des Musées, sur le thème des mythes et légendes, a été fréquentée par 1601 (2398) visiteurs, soit 994 (1525) adultes et 607 (873) enfants. En collaboration avec le Musée gruérien, le MHN a initié le projet Lait2019. Plus de 50 événements sur le thème du lait ont ainsi été proposés par 15 institutions culturelles fribourgeoises.

11.8.7 Gestion des collections et recherche

11.8.7.1 Collections

Les collections du MHN s'enrichissent par des acquisitions ainsi que par des dons. En 2019, 455 (356) personnes ont fait don au MHN de 968 (428) spécimens ou objets divers.

Tout au long de l'année, les inventaires des collections scientifiques du MHN se sont poursuivis.

	Nombre total de pièces (estimation)	Nombre de pièces cataloguées en 2019	Nombre de pièces cataloguées en 2018
Sciences de la Terre	33 550	341	230
Zoologie	108 550	2311	127
Botanique	102 450	928	1075
Mycologie	2600	0	0
Total	247 150	3580	1432

- > Sciences de la Terre – Les collections de minéraux de René Sudan de Saint-Ours et de Roger Martin de Nyon ont été triées : 52 échantillons de la carrière d'Enney (FR) et 194 échantillons de la Drôme et des Hautes-Alpes (France) sont en cours d'inventaire. Principales acquisitions : 51 fossiles de poissons du Dévonien inférieur du Spitzberg, 16 échantillons avec des invertébrés du Jurassique moyen d'Anwil (BL), 1 cristal de roche du Népal, 1 groupe de saphirs et 6 tourmalines. Un holotype de corail de la collection Schardt a été remis au MHN par le Département des Géosciences de l'Université de Fribourg.
- > Botanique – Le travail de digitalisation des collections d'herbiers s'est poursuivi et a été étendu aux herbiers géographiques rassemblés par Franz Joseph Lager (1799-1870). Plus de 230 spécimens types ont été découverts parmi les 928 planches d'herbiers provenant principalement de Perse, de Turquie et des contreforts de l'Himalaya. La grande majorité de ces espèces décrites pour la première fois ont été récoltées par l'explorateur et naturaliste Karl Georg Kotschy (1813-1866).
- > Zoologie – Les travaux de réorganisation et d'inventaire des collections entomologiques se sont poursuivis. Un névroptère, 63 hyménoptères, 179 coléoptères et 1980 lépidoptères ont été catalogués et munis d'une étiquette GBIF (Global Biodiversity Information Facility) qui rend les données accessibles à tous sur un portail de recherche international.

11.8.7.2 Projets scientifiques et publications

Le MHN a conduit 11 (9) projets scientifiques : 1 (1) sur les oiseaux (martinets noirs), 1 (1) sur les petits mammifères de Suisse, 2 (1) sur les insectes (coléoptères du bois du canton, exuvies de libellules) et 7 (6) sur la botanique (entre autres sur la flore des Préalpes et de l'Arctique, les arbres menacés et les plantes aquatiques). Le MHN continue d'apporter un soutien pratique et technique au projet de réintroduction du balbuzard pêcheur en Suisse.

Les projets botaniques et les résultats obtenus ont été présentés dans 4 (6) congrès nationaux et internationaux (Suisse, Grèce, Pologne, Chine). Le conservateur des collections botaniques a aussi pris part à une expédition de recherche au Spitzberg (Norvège).

Le MHN a publié 11 (10) contributions relatives à ses divers projets : 9 (6) articles dans des revues scientifiques internationales soumises à l'évaluation par les pairs (Science, Evolution, Journal of Biogeography, Molecular Phylogenetics and Evolution, Plant Cell Tissue and Organ Culture, Forest Ecology and Management, Silva Fennica, Journal of Forestry Research, etc.) et 2 (2) articles dans des revues scientifiques destinées au grand public.

11.8.8 Centre de compétence et de consultation

11.8.8.1 Protection de la nature

Le MHN est propriétaire de plusieurs bio- et géotopes. Il veille à leur conservation et siège au sein de plusieurs groupes de travail et commissions (Commissions des marais de Düringen et de Rechthalten/St. Ursen).

11.8.8.2 Station de soins

La station de soins Rita Roux est gérée par le Service des forêts et de la nature (SFN). Les animaux sauvages blessés ont été accueillis et pris en charge par le MHN. En 2019, 379 (303) animaux blessés ont été apportés ; 81 (74) ont été soignés et relâchés ; 293 (225) sont morts ou ont été endormis. A la fin de l'année, 5 (4) animaux étaient encore en soins.

11.9 Château de Gruyères

Directeur : Filipe Dos Santos

11.9.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé trois fois. Il a adopté les comptes, le budget et a traité en particulier de la question du règlement du personnel de la fondation. La commission culturelle s'est réunie deux fois et la commission financière trois fois.

11.9.2 Activités

11.9.2.1 Expositions et événements culturels

Le Château de Gruyères a présenté quatre expositions temporaires : *Alois Lichtsteiner. Tosa Shoji* (02.03–10.06.2019), *Jessica Wolfelsperger. Saga* (30.03–16.06.2019), *David Gagnebin-de Bons* (06.07–20.10.2019) et *N'oublie pas mon petit soulier. Une histoire du cadeau de Noël* (23.11.2019–12.01.2020).

Trois grands événements culturels ont ponctué l'année : la *Fête médiévale de la Saint-Jean. Les Bâisseurs* (22–23.06.2019) ; la *4^e Journée des Châteaux suisses* (06.10.2019), en collaboration avec l'association Les Châteaux suisses ; *La Nuit des Musées en Gruyère. Les Musées c'est sport !* (09.11.2019) en collaboration avec l'Association des Musées en Gruyère, Glâne, Pays-d'Enhaut et Gessenay. Une nouvelle animation annuelle, *La Grue aux Œufs d'Or*, a été lancée à l'attention des familles le dimanche de Pâques (21.04.2019)

Trois concerts ont eu lieu autour du pianoforte Braschoss de la collection : Alain Clément et Florent Lattuga (08.06.2019), Boris Fringeli (31.08.2019) et le Duo Séverine Payet & Etienne Murith (21.09.2019).

11.9.2.2 Accueil du public

Le château a accueilli au total 162 646 (163 833) visiteurs. Les guides ont assuré 412 (336) visites et les médiateurs ont organisé 289 (364) animations, auxquelles 6033 (7400) écoliers ont, entre autres, participé. Suite au remaniement du parcours de visite, la visite guidée officielle a été retravaillée et les guides du château formés. Au cours de l'année, une nouvelle visite guidée a été créée afin de proposer une nouvelle offre en 2020. Le château a également accueilli plusieurs manifestations au cours de l'année, dont la réception des Autorités judiciaires du canton de Fribourg organisée par la Chancellerie d'Etat (14.06.2019).

11.9.2.3 Conservation du bâtiment et des collections

Une partie des objets et œuvres stockés dans les réserves du château ont été transportés et installés dans une réserve mise à disposition par l'Etat de Fribourg. Le travail de récolement des collections a formellement été lancé cette l'année et la base de données créée à cet effet est progressivement alimentée.

Le château a reçu en donation de l'Association des Amis une huile sur toile d'Auguste Baud-Bovy (*Hochkien*) ainsi qu'un important soutien au réaménagement muséographique d'une salle.

Différents travaux de restauration et de sécurisation d'espaces ont été conduits avec la collaboration du Service des bâtiments. Des études ont été conduites avec des ingénieurs et des spécialistes sur les remparts afin de préparer leur restauration. Des études sur le réaménagement de salles ont été poursuivies en collaboration avec le Service des bâtiments.

11.9.2.4 Collaborations et recherche

Le Château de Gruyères a poursuivi sa coopération avec l'Association des Musées en Gruyère pour l'organisation de la Nuit des Musées en Gruyère, Glâne, Pays-d'Enhaut et Gessenay. Avec l'Association des Musées du Canton de Fribourg, il a participé aux réunions de travail du comité.

Membre de l'association Les Châteaux suisses, le château a participé au développement des activités de partenariat avec Suisse Tourisme, RailAway et CarPostal, ainsi qu'à l'organisation de la 4^e Journée des Châteaux suisses.

L'élaboration des projets de réaménagement de deux salles (Salle d'Art fantastique et Salle baroque) s'est poursuivie en collaboration avec le Service des Bâtiments.

11.10 Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

Directeur : Stefan Trümpler (jusqu'au 31.05.2019) / Directrice : Francine Giese (à partir du 01.06.2019)

11.10.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois. Il a adopté les comptes, le budget et le rapport du Comité scientifique. L'année 2019 a été marquée par un changement de direction. Un comité de nomination composé de membres des Conseils de fondation du Vitrocentre et du Vitromusée Romont et du Conseil scientifique a élu la nouvelle directrice du Vitrocentre.

11.10.2 Activités

Le Vitrocentre Romont a poursuivi ses activités scientifiques liées à la mise à disposition de sources scientifiques primaires selon les projets définis les années précédentes. Dans le cadre du Corpus Vitrearum, les recherches se sont concentrées sur les recensements des vitraux du canton de Thurgovie et de la collection Reding à Schwyz. Les inventaires des cantons de Fribourg et de Berne, déjà publiés, ont été complétés par des œuvres supplémentaires ainsi que des dessins préparatoires (Scheibenrisse).

Les campagnes de numérisation et l'étude des collections du Vitrocentre et du Vitromusée Romont, en particulier les vitraux, œuvres graphiques et peintures sous verre, ont été poursuivies. Une partie des résultats issus de ces recensements et études a été mise à disposition en accès libre sur la base de données www.vitrosearch.ch. En 2019, 284 nouvelles œuvres ont été intégrées à la plateforme. Outre l'ajout de nouvelles notices, le projet principal en lien avec vitrosearch.ch était de développer, en collaboration avec les Corpus Vitrearum d'Allemagne et d'Autriche, un widget permettant la mise en réseau des bases de données scientifiques consacrées à ce patrimoine.

Le projet de recherche et d'édition lié au livre de voyage et de recettes du peintre verrier Ulrich Daniel Metzger (XVIII^e siècle), soutenu par le Fonds national suisse (FNS), a bien évolué. Le projet sur le Groupe romand de Saint-Luc, préparé en 2018, est en cours : il a reçu le soutien de la CPOR et de la Loterie Romande cantonale. Grâce à l'Office fédéral de la culture, à la Binding Stiftung et à l'UBS Kulturstiftung, un nouveau projet consacré à la technologie, au monitoring et à la conservation de dalles de verres a également pu être lancé.

Le Vitrocentre Romont a poursuivi ses activités d'expertises dans le domaine des arts du verre avec de multiples prestations liées à des questions de conservation, de technologie et d'histoire de l'art en Suisse et en Allemagne. En août 2019, il a signé une convention avec l'Université de Fribourg concernant l'organisation conjointe à partir de 2020 d'une école d'été intitulée *International Summer School on Glass Studies : Art, Technology and Trade*.

11.11 Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle

Conservatrice : Caroline Schuster Cordone, directrice adjointe du MAHF

11.11.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes 2018 et le budget 2020 ; en outre, il a arrêté le programme des expositions et des animations et réfléchi au développement futur de l'Espace.

11.11.2 Exposition et animations

Le 28 septembre 2018 s'est ouverte l'exposition « Atomik Bazar » de François Burland (jusqu'au 17.02.2019). Puis, l'Espace a accueilli l'exposition « Mémoires vives – Création contemporaine et patrimoine » (10.05–18.08.2019). Enfin, l'année s'est achevée avec l'ouverture de l'exposition « Isabelle Pilloud – Héroïnes » (13.12.2019–16.08.2020). Un atelier d'écriture autobiographique a eu lieu avec la participation d'Hélène Cassagnol, rédactrice de Marie-Claire Suisse et écrivain de récits de vie. La Nuit des Musées du 25 mai s'est déroulée avec des visites de la collection, un atelier créatif et de la musique. L'Espace a été visité par 19 916 (20 470) personnes dont 130 (142) classes représentant 2487 (2667) élèves ; il a participé à la Nuit des Musées avec 1400 (1635) visiteurs. 45 (50) visites commentées et 52 (57) animations pédagogiques y ont été organisées.

11.12 Musée romain de Vallon

Direction : Reto Blumer, archéologue cantonal (ad intérim jusqu'à fin avril, nommé en mai)

Conservatrice : Clara Agustoni ; Trésorier : Benoît Grumser

11.12.1 Conseil de Fondation

En 2019, le Conseil de Fondation s'est réuni deux fois. Il a adopté les comptes 2018, approuvé le budget 2020 et validé la réalisation de divers travaux concernant l'entretien du bâtiment (remplacement des balustrades entourant les mosaïques, interventions concernant des infiltrations d'eau). Il a également été informé du suivi des mesures de conservation des mosaïques mises en œuvre par le Service archéologique de l'Etat de Fribourg et des séances des trois commissions (finances, bâtiment et avenir du Musée).

11.12.2 Expositions et animations

Après l'exposition temporaire « Des chiffres ou des lettres. Compter, calculer, mesurer à l'époque romaine », le Musée a inauguré le 5 avril « Au bout du fil. Ariane, Bacchus et les autres », une exposition destinée à célébrer le trentième anniversaire de la découverte de la mosaïque dite de Bacchus et Ariane, réalisée avec le concours du Service archéologique de l'Etat de Fribourg.

En marge de cette exposition, le Musée a proposé un programme riche et varié d'activités et événements, ainsi qu'un nouvel atelier pour les groupes scolaires, inscrit au programme Culture & Ecole. L'atelier d'été, « Si les mythes m'étaient contés... », a enregistré un franc succès. Le Musée a également organisé deux ateliers-team building et proposé trois fois, entre fin novembre et décembre, le traditionnel atelier « Décorations de Noël ».

Le Musée a participé à divers événements culturels nationaux, régionaux et locaux (Nuit des Musées à Fribourg, Römerfest à Augst, Journée découverte à Orbe, Journées européennes du Patrimoine, festivités pour le 40^e anniversaire du Musée romain à Nyon, etc.). Il a accueilli de nombreux groupes, dont les membres de l'Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques, ainsi que diverses classes d'écoles et l'habituel concours de latin organisé par le Forum des Langues Anciennes. Le Musée a mis diverses publications à disposition d'institutions culturelles. Il a poursuivi le projet de parcours cyclotouristique reliant Vallon et Avenches, notamment en collaboration avec les organes touristiques régionaux et cantonaux. Il a collaboré avec la presse écrite et orale et participé à des émissions radiophoniques et télévisées.

Le Musée est représenté au sein de l'Association des musées du canton de Fribourg (Comité et Groupe de travail Médiation). Il a été au cœur de deux exposés au Musée romain de Nyon et au Cours de Muséologie organisé par l'ICOM, a collaboré à une revue scientifique française destinée aux enfants (Science & Vie Découvertes), avec des chercheurs pour des travaux universitaires (doctorat sur les objets archéologiques ludiques pour le projet *Locus Ludi* ; master en Business Communication, sur l'intégration des nouvelles technologies) et a ponctuellement répondu aux demandes de particuliers.

Fréquentation : le Musée, qui a franchi le cap des 130 000 visiteurs depuis son ouverture, a enregistré 4537 (5163) visiteurs et animé 67 (70) visites guidées en français, allemand et italien, ainsi que 58 (82) animations pédagogiques.

12 Service archéologique (SAEF)

Chef de Service, Archéologue cantonal : Reto Blumer dès le 1^{er} mai (ad interim du 1^{er} janvier au 30 avril)

12.1 Interventions archéologiques

12.1.1 Archéologie du territoire

Dans le cadre de la procédure de permis de construire, 1040 préavis (935 en 2018) ont été formulés à l'attention du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), d'autres services de l'Etat ou de communes ; 85 (85) préavis concernent des demandes anticipées. Ont aussi fait l'objet d'un préavis 50 (49) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 15 (17) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail. Le SAEF a généré une grande partie des préavis à l'aide des modèles préparés dans FRIAC, qui est entré en vigueur durant l'année.

Le secteur a diligenté plus de 430 interventions de terrain et on recense actuellement dans le canton 2914 périmètres archéologiques dont 26 périmètres de protection.

Le suivi des activités des 24 détectoristes au bénéfice d'une autorisation de prospecter avec un détecteur à métaux a été assuré ; les 3 séances d'informations et d'échanges ont permis la transmission de 373 objets archéologiques provenant de 67 sites.

12.1.2 Interventions de terrain

En application de la stratégie préventive, les 428 interventions réalisées en 2019 dans de très nombreuses communes du canton se répartissent comme suit :

Fouilles de sauvetage	Analyses de bâtiments	Suivis de chantiers	Sondages d'évaluation	Opérations subaquatiques	Prospections	Autres
7 (dont 1 en laboratoire)	21	217 (dont 53 chantiers linéaires)	15	4	142 (dont 4 aériennes et 107 détecteurs)	22

Des suivis de travaux, prospections et visions locales ont été effectués dans de très nombreuses communes du canton. Ces interventions ont permis la découverte de 57 nouveaux sites archéologiques (actuellement 3155 sites cantonaux au total).

S'agissant des sites lacustres du canton, des interventions subaquatiques ont été effectuées à Forel/Coppet (évaluation de deux pirogues découvertes par prospection aérienne), Galmiz/Murtensee (prospection sur une anomalie de type pirogue), Meyriez/Vieux Manoir (cartographie) et Murten/Segelboothafen (prospection).

Les découvertes de terrain réalisées font l'objet de notices dans la rubrique « Chronique archéologique » de l'*Annuaire d'Archéologie Suisse 102*, 2019 et sont publiées en ligne par l'intermédiaire d'une application spécifique (<http://geo.fr.ch/ChronArc/>) et par le biais du portail cartographique de l'Etat de Fribourg (<https://map.geo.fr.ch/>, thème Patrimoine).

12.1.3 Analyses archéologiques

Outre les rapports d'intervention usuels, des analyses de mobilier et de structures, des compilations de catalogues d'étude, des rédactions de textes descriptifs et de synthèse se sont poursuivies en 2019 sur de nombreux projets d'étude en vue de la valorisation des interventions récentes et plus anciennes, généralement en collaboration étroite avec le secteur Support technique et en coordination avec la Valorisation et médiation. Les produits de ces travaux sont régulièrement publiés sous forme de nombreux articles, de monographies ou de présentations (voir 12.3). En outre, plusieurs monographies sont planifiées pour paraître en 2020-2021.

Travaux universitaires dans le cadre de projets d'étude : P. Rostollan, Mémoire de Master I « Le mobilier lithique du site de Morat/Ober Prehl (Canton de Fribourg, Suisse) : étude typo-technologique d'un campement mésolithique », soutenu à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté à Dijon ; J. Monnier a agi en tant qu'expert pour le mémoire de M. Fischer « L'habitat rural du Haut Moyen Age en Suisse occidentale » soutenu à l'Université de Lausanne sous la direction du Prof. Dr. M. Fuchs ; plusieurs autres travaux universitaires se sont poursuivis en 2019.

12.1.4 Collaborations

L'Archéologue cantonal agit comme Directeur du Musée romain de Vallon tandis que l'Administrateur SAEF agit comme Administrateur du musée et comme Trésorier de la Fondation « Pro Vallon » ; tous deux siègent au Conseil de la Fondation « Pro Vallon » ainsi qu'au Bureau de la fondation.

L'Archéologue cantonal a siégé dans les organes suivants : Conférence suisse des archéologues cantonaux, Groupe de coordination suisse UNESCO Palafittes autour des Alpes, Commission des biens culturels, Groupe Patrimoine, Comité directeur de la Fondation Village lacustre de Gletterens, Comité de l'Association Pro Vistiliaco, Comité de l'Association Pro Aventico.

En 2019, le SAEF a collaboré avec les institutions et organisations suivantes : Universités de Fribourg, Lausanne, Neuchâtel, Genève, Berne et Soleure ; Musée d'art et d'histoire (MAHF), Musée d'histoire naturelle (MHNF) ; Hautes Ecoles (Arc Conservation-Restauration Neuchâtel, Soleure) ; Service de l'enseignement obligatoire en langue française (SEnOF) ; Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), Service des ponts et chaussées (SPC), Service de l'énergie (SdE), Service de l'agriculture (SAgri), Service des biens culturels (SBC), Service des forêts et de la nature (SFN), Service de la culture (SeCu), Service du cadastre et de la géomatique (SCG) et son centre de compétence SIT, Groupe de coordination pour la protection des sols (GCSol) ; Ecole technique de la construction (EIF) ; Ville de Fribourg : coordination de l'Edilité et Commission du Patrimoine ; Association de la Grande Cariçaie (AGC), association ArcheoFribourg/Freiburg, association des Amis du Musée Romain de Vallon, Association du château d'Illens, Association Arconciacum ; Association pour l'époque romaine en Suisse (ARS), Société suisse de numismatique (SSN) ; Inventaire des trouvailles monétaires en Suisse (ITMS), Groupe de travail prospection Suisse (GPS), Arbeitsgruppe für digitale Grabungsdokumentation (DIG) ; Journées européennes du patrimoine, Nuit des Musées.

12.2 Support technique

12.2.1 Laboratoire de conservation-restauration (LCR)

Mission de conservation préventive : arrivage d'environ 4800 éléments mobiliers archéologiques (constat d'état, inventaire minimal dans le système d'information et répartition vers les laboratoires selon matérialité), suivi climatique des collections dans les dépôts (relevé mensuel des enregistreurs de données ainsi que réalisation de graphiques de température et d'humidité, rédaction d'une synthèse d'observations et d'interprétations en cours), entretien des installations de dés-/humidification des dépôts organique, verre et métal.

Constats d'état : début des constats d'état chez les privés en possession d'objets archéologiques appartenant à l'Etat de Fribourg (vision locale des collections).

Laboratoire des métaux : traitement des objets ferreux avec déchloruration et restauration complète pour étude (Fribourg/Bourg), traitements de déchloruration pour stabiliser des objets d'anciennes fouilles (Lussy/La Fin de l'Illaz, Bösinggen/Cyrusmatte, Fribourg/Pérolles, Kerzers/Kirche St. Martin), suite du reconditionnement des collections métalliques (Arconciel/Es Nés 2, Courtepin/Fin Dessus, Vallon/Sur Dompierre) dans des caisses standardisées (en collaboration avec un stagiaire de la Haute Ecole Arc de Neuchâtel), traitements et dégagements réalisés pour env. 218 interventions archéologiques, préparation des boîtes hermétiques pour le prélèvement des métaux, participation au congrès international « ICOM - Metal2019 » à Neuchâtel avec présentation d'un poster intitulé « Alkaline Sulfite Desalination of Formerly Restored Damascened Merovingian Belt Buckles : A Possible Challenge », participation au congrès annuel de l'Association suisse de conservation et restauration (SCR) avec présentation d'une conférence concernant la déchloruration au sulfite alcalin de garnitures de ceinture mérovingiennes anciennement restaurées.

Laboratoire du verre : nettoyage d'éléments provenant d'une dizaine d'interventions.

Laboratoire du matériel organique : suite des traitements des objets gorgés d'eau (bains de prétraitement au polyéthylène glycol et 8 lyophilisations), travaux de conservation préventive, de restauration et de documentation de 51 intervention, prise en charge et nettoyage de faune (Fribourg-Bourg/Place Sainte Catherine), poursuite du projet de reconditionnement (dépôt permanent des objets organiques) et de l'inventaire des échantillons (charbons, bois, os, sédiment).

Laboratoire de la céramique : nettoyage, marquage et conservation du mobilier céramique de 80 interventions, fin de la restauration de céramiques protohistoriques (Rossens/In Riaux) et du remontage des céramiques d'époque moderne (Bulle/Poterne).

Peintures murales : suite de Vallon/Sur Dompierre et début du constat d'état de la collection de peintures murales.

Les ensembles mobiliers traités en 2019 par les différents laboratoires se répartissent comme suit :

Céramique	Organique	Métal	Verre
2923	1030	1670	64

Mosaïques de Vallon/Sur Dompierre : conservation préventive et curative des mosaïques, divers relevés réalisés et documentation de suivi d'état.

Echantillons prélevés sur le terrain : le tamisage a été réalisé à mesure des arrivées (pas d'accumulation).

12.2.2 Collections, inventaires, système d'information et archivage

Collections : suivi des dépôts internes et externes ; mise à jour et implémentation des nouveaux contrats pour les prêts d'objets de longue durée ; suite de l'optimisation des dépôts (processus de suivi de stockage à l'aide des codes QR) et reconditionnement de la collection céramique avec libération de nombreux emplacements de cartons pour assurer de futures entrées.

Système d'information archéologique fribourgeois (SIAF) : optimisation avec le développement et la mise en production de l'entité « Préavis », les améliorations et adaptations des entités « Mobilier pour étude » et « Chronique archéologique » ; suite des migrations d'anciens inventaires d'étude ; amélioration constante du processus d'importation des inventaires minimaux des interventions (dans le cadre du processus d'arrivage).

Gestion de l'information documentaire : un nouveau plan de classement des fichiers numériques a été élaboré et des réflexions sur les archives papier sont en cours. L'archivage centralisé de la documentation de terrain ainsi que le scannage des plans originaux de fouille se sont poursuivis.

Géodonnées : améliorations apportées aux projets de géoinformation archéologique, en collaboration avec le Centre de compétence SIT.

12.2.3 Production graphique

Photographie : harmonisation, calibration et contrôle qualité pré-publication ; réalisation d'env. 1900 clichés (mobilier archéologique pour études et publications, vues dans le terrain, vues aériennes à l'aide des drones, documentation d'expositions ou d'événements, etc.) ; réalisation d'environ 450 prises de vues systématiques de monnaies pour documentation.

Photogrammétrie numérique : plus de 290 modélisations pour 40 sites (supports pour la vectorisation de plans ou de profils, pour les mises au net de mobilier à l'échelle et pour le travail de restauration du mobilier céramique).

Production graphique : élaboration, mise au net et valorisation des documents de terrain et d'étude (plans d'ensemble, plans et coupes détaillées de structures archéologiques, documents de synthèse, reconstitutions graphiques) ; nombreux dessins de mobilier pour publication scientifique ; productions graphiques tant pour les interventions récentes que pour des fouilles plus anciennes en cours d'élaboration ; illustrations, tableaux et posters en relation avec les projets d'étude ou pour médiations spécialisées ou publiques ; conception et mise en page de la première monographie numérique ; composition, en collaboration avec le comité de rédaction, des *Cahiers d'archéologie*

fribourgeoise volume 21 ; réalisation en cours des visuels de l'exposition 2020 au Musée romain de Vallon ; conception et réalisation en cours de vidéos sur les activités du SAEF.

12.3 Publications et médiation

12.3.1 Monographies, périodique et articles

La restructuration des manuscrits de l'étude Vallon/Sur Dompierre est en cours. Un nouveau modèle pour les monographies numériques « Archéologie Fribourgeoise » a été élaboré.

La structure graphique de la publication annuelle *Cahiers d'archéologie fribourgeoise* (CAF/FHA) a été améliorée pour le volume 21 livré pour impression en janvier 2020.

Contributions rédigées pour les *Cahiers d'archéologie fribourgeoise* 21 (2019) : R. Blumer, Editorial ; E. Sauter, Archéologie du territoire ; B. Bär und M. Mauvilly, (K)eine Trockenübung : archäologische Rettungsmassnahmen am Schiffengraben ; L. Kramer et M. Mauvilly, Des blocs à cupules, des pierres énigmatiques ; J. Monnier, J'irai construire sur vos tombes ; G. Bourgarel, Sous l'asphalte : l'histoire de la genèse de Fribourg ; A.-L. Pradervand, La Grand-Rue à Romont prend de la hauteur... ; E. Forster, Sublimons le bois ! ; W. Margot, La faune de Gletterens/Les Grèves : « allégeance » au Horgen occidental ou oriental ? ; B. Bär, M. Mauvilly, M. Ruffieux, Verbrannt für die Ewigkeit : aussergewöhnliche Gräber aus der Bronze- und Eisenzeit in Rossens/In Riaux ; E. Mouquin, C. Martin Pruvot, N. Reynaud Savioz, R. Sylvestre, Des reliefs de banquet dans la villa d'Estavayer-le-Gibloux ? ; L. Fedel, Zwei kleine Hortfunde des 17. Jahrhunderts aus dem ländlichen Freiburg ; M. Mauvilly, Hommage à Jean-Marc Egger.

Autres articles parus : B. Bär – M. Mauvilly, Un habitat de hauteur néolithique menacé par les eaux, AS, 42, 2019, 1, 30-33 ; *In* : R.-M. Arbogast – S. Grisellin - Ch. Jeunesse – F. Séara, Le second Mésolithique, des Alpes à l'Atlantique (7^e-5^e millénaire), Table ronde internationale Strasbourg, 3-4 nov. 2015, Mémoire d'Archéologie du Grand-Est, 3 : L. Bassin – M. Cornelissen – Jakob – M. Mauvilly, Trapèzes, fléchettes et autres pointes : évolution des armatures du Second Mésolithique au Néolithique ancien entre Jura et Préalpes suisses, 11-37 ; Ch. Jeunesse – R.-M. Arbogast – M. Mauvilly – A. Denaire, La couche 5 de Lutter. Le second Mésolithique et la transition avec le Néolithique dans la zone Jura-Plateau suisse (6300-4300 av. J.-C.), 235-254 ; Ch. Jeunesse – H. Barrand-Eman – F. Chenal – A. Denaire – M. Mauvilly, La flèche brisée. La tombe 4/2014 de la nécropole d'Illzach-Mulhouse-Est (Haut-Rhin) et les modalités du contact entre les colons rubanés et chasseurs indigènes dans la Plaine du Rhin supérieur durant le dernier tiers du 6^e millénaire av. J.-C., 55-108 ; *In* : L. Steiner – J. Favrod (dir.), Aux sources du Moyen Âge. Entre Alpes et Jura de 350 à l'an 1000, Gollion 2019 : C. Hervé – J. Monnier, Un territoire dévasté, 43-53 ; J. Monnier, Habiter la campagne durant le Haut Moyen Âge, 59-63 ; E. Mouquin – J. Monnier, L'habitat de Morat-Combette, 70-71 ; J. Monnier, Saint-Prex : villa romaine, église et nécropole, 78-79 ; G. Bourgarel, Lumière sur la création de Fribourg et La construction de l'église change le visage du Bourg, *Pro Fribourg* (Fribourg), 204, 2019, 4-13 ; 14-19 ; *In* : S. Gasser (dir.), Le siècle oublié. Fribourg, les années 1300, catalogue accompagnant l'exposition : Le siècle oublié. Fribourg, les années 1300, au MAHF du 07.11.2019 au 23.02.2020, Fribourg 2019 : G. Bourgarel, Architecture civile : des bâtiments flamboyants sur de solides bases de pierre, 46-61 ; G. Bourgarel, Céramique de poêle : Premiers pas d'un art nouveau, 218-223.

12.3.2 Médiation, manifestations et expositions

Collaboration à l'exposition « 1300, le siècle oublié » du MAHF et au programme du Musée romain de Vallon.

Médiation culturelle : projet culture-école Mon Patrimoine-Ton Patrimoine-Notre Patrimoine avec des classes 5H-6H de Fribourg (Schönberg) et Gruyères (Epagny) ; visite du SAEF par sept classes scolaires ; le nouveau concept de visites pédagogiques du SAEF est en cours de préparation en collaboration avec le SEnOF et sera mis en œuvre en 2020 ; visite guidée des fortifications de Fribourg, classes du CO de Bulle, 17.01.2019 (G. Bourgarel) ; classes du CO, au SAEF, 18.01.2019 (M. Mauvilly, L. Kramer, J. Monnier, E. Mouquin, E. Sauter) ; classe de CO, au SAEF, 24.05.2019 (E. Mouquin) ; visite guidée des fortifications de Fribourg, pour la Société d'histoire naturelle du canton de Fribourg, 15.06.2019 (G. Bourgarel) ; visite guidée des fortifications de Fribourg, pour la European Association of Archaeologists (EAA), 04.09.2019 (G. Bourgarel) ; visite guidée des fortifications de Fribourg, pour le personnel pédagogique des CO du canton de Fribourg, 10.10.2019 (G. Bourgarel) ; les vestiges archéologiques de la commune

de Saint-Martin FR, présentation dans le cadre du vernissage du livre « Saint-Martin FR. A la découverte de son histoire », 6-7.12.2019 (E. Sauteur) ; quelques visites pédagogiques dans des classes.

Nuit des Musées 2019 : animation de puzzle grandeur nature de la mosaïque de Bacchus & Ariane de Vallon, en collaboration avec le Musée Romain de Vallon, UNIFR Miséricorde, 21.05.2019 (C. Agustoni, J. Monnier, S. Gattlen et C. Zaugg).

Journées européennes du patrimoine (JEP) 2019, présentation des peintures de Hans Fries et de l'église des Cordeliers, 15.09.2019 (G. Bourgarel, S. Garnerie, B. Pradervand).

Médias : diverses conférences de presse, interventions télévisées et radiophoniques.

12.3.3 Conférences, séminaires et présentations

« Séquence-Echange » : 8 présentations internes au cours de l'année, sur divers sujets pour échanges professionnels ; « Archéologie fribourgeoise 2018 et perspectives pour le Service archéologique », conférence dans le cadre de l'assemblée générale de l'association ArcheoFribourg/ArcheoFreiburg, Fribourg, 13.04.2019 (R. Blumer) ; « Et si on parlait archéologie ? », cours donné aux étudiant-e-s conducteurs-conductrices de travaux à l'Ecole technique de la construction (EIF), Fribourg, 17.04.2019 (R. Blumer, H. Vigneau) ; « Archéologie fribourgeoise 2018 et perspectives pour le Service archéologique », présentation dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association suisse du personnel technique de fouilles archéologiques (ASTFA), Fribourg, 10.05.2019 (R. Blumer) ; « Résultats des fouilles du Bourg à Fribourg », présentation dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association suisse du personnel technique de fouilles archéologiques (ASTFA), Fribourg, 10.05.2019 (G. Bourgarel) ; « Römische Provinzgrenzen und Geldumlauf/Frontières des provinces romaines et circulation monétaire », présentation dans le cadre du Colloque Archéologie Suisse « Grenzen », Bellinzona, 27-28.06.2019, (A.-F. Auberson) ; « La ville vue par un archéologue », cours donné aux étudiant-e-s HEIA, Fribourg, 09.09.2019 (G. Bourgarel) ; « Résultats des fouilles du Bourg à Fribourg », présentation dans le cadre du colloque des historiens des monuments, UNIL Lausanne, 27.09.2019 (G. Bourgarel) ; « Saint-Aubin, Les Attés : un site plein de surprises », présentation dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'Association des romanistes suisses (ARS), Genève, 8-9.11.2019 (J. Monnier) ; « Gestion cartographique de l'archéologie : méthodes, enjeu et défis », présentation dans le cadre du cours de méthodologie de la section histoire de l'UNIFR, Fribourg, 11.11.2019 (R. Blumer, E. Sauteur) ; « Analyser – Adapter – Ajuster : La sauvegarde du patrimoine archéologique au XXI^e siècle », présentation dans le cadre de la séance annuelle des conseillers juridiques de l'Etat de Fribourg, Fribourg, 12.11.2019 (R. Blumer) ; « Bilan des prospections collectives et quelques découvertes remarquables pour la Protohistoire fribourgeoise », présentation dans le cadre de la Journée des prospecteurs de Fribourg, SAEF, 16.11.2019 (M. Mauvilly, M. Ruffieux) ; « Analyser – Adapter – Ajuster : La sauvegarde du patrimoine archéologique au XXI^e siècle », conférence dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association Pro Vistiliaco, Sugiez, 20.11.2019 (R. Blumer) ; « Peinture marmoréenne pour petit salon à Vallon (Suisse) », présentation dans le cadre du 32^e Colloque de l'AFPMA, Musée de la Romanité à Nîmes F, 22-23.11.2019 (S. Garnerie) ; « SIG et publications archéologiques : De la chronique d'intervention vers un hub de diffusion », présentation dans le cadre de la Conférence annuelle des utilisateurs SIG, Fribourg, 26.11.2019 (R. Blumer) ; « Gestion des prospecteurs bénévoles au Service archéologique de l'Etat de Fribourg », présentation dans le cadre de la table ronde « Le bénévolat dans l'archéologie » du Groupe de travail prospection Suisse (GTP), Zurich, 29.11.2019 (L. Dafflon, E. Sauteur, R. Tettamanti) ; « Heur(t)s et malheurs de quelques mosaïques du canton de Fribourg », conférence dans le cadre des Apéritifs du Musée romain d'Avenches, Avenches, 07.12.2019 (J. Monnier).

13 Service des biens culturels (SBC)

Chef de service : Stanislas Rück

13.1 Activités

13.1.1 Recensement des biens culturels

Le recensement des meubles et des immeubles dignes de protection est établi ou actualisé commune après commune lors des révisions du plan d'aménagement local (PAL). Il a été révisé dans 11 (10) communes couvrant 12 (23) localités, soit les communes de Billens-Hennens, Meyriez, Vuadens, Greng, Cheyres-Châbles, Heitenried, Tafers, Hauteville, Plasselb et Morat (secteur Salvenach). Sur 5 572 (7183) immeubles considérés, 740 (1024) ont été recensés et évalués (dont 559 bâtiments assurés). 2 (1) immeubles ont fait l'objet de documentation étendue : l'ancienne église de Vers-Saint-Pierre à Treyvaux et la chapelle du Convict de l'Albertinum à Fribourg.

Le recensement des biens culturels meubles poursuit l'identification et l'évaluation du patrimoine religieux du canton. 19 (9) édifices ont été visités, soit 6 (3) églises paroissiales (Vers-Saint-Pierre à Treyvaux, Morens, Rueyres-les-Prés, Rechthalten, Ursy et l'ancienne église de Morlens), 10 (4) chapelles (les chapelles de la Grande-Riedera au Mouret, de l'Albertinum à Fribourg, de la Mouna à Vuisternens-devant-Romont, de Saint-Nicolas à Rechthalten, du Sacré-Cœur et de Saint-Antoine à Brünisried, de Mossel à Ursy et celle de Corminboeuf), ainsi que 3 (1) cures (Vuisternens-devant-Romont, Vuippens et Ursy). Le recensement des meubles de l'Hôtel cantonal à Fribourg a en outre été réalisé (83 objets). Un recensement thématique rapide des immeubles recensés propriété de l'État a également été établi dans le cadre du rapport 2019-DICS-59 du Conseil d'Etat en réponse au postulat 2017-GC-169 Doutaz / Girard.

Au total, 1 160 (1978) meubles ont été intégrés dans la base de données dédiée qui compte actuellement 22 505 (21 345) entrées.

13.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

Les immeubles recensés et les meubles faisant partie intégrante des édifices religieux sont mis sous protection par le biais des PAL. Cette procédure se traduit formellement par des zones et des périmètres de protection, ainsi que par des listes de biens culturels meubles et immeubles fixant leur degré de protection. Ainsi, le Service a préavisé 52 (58) dossiers dans les différentes phases de révision, dont 3 (6) en examen préalable et 48 (52) en examen final.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire), soit actuellement 10 129 (9297) immeubles sur un total de 20 402 (20 074) immeubles recensés. Suite à la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement de la commune de Fribourg, 49,6 % des immeubles recensés sont actuellement mis sous protection.

13.1.3 Examen des demandes de permis de construire

Sur l'ensemble des dossiers de permis de construire traités annuellement par le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), environ 30 % doivent être préavisés par le Service des biens culturels en raison de leur enjeu patrimonial. Ces dossiers concernent à parts égales des transformations/restaurations de bâtiments protégés et des nouvelles constructions dans des sites protégés. En 2019, le Service s'est prononcé sur 2106 (2076) demandes, toutes procédures confondues. Les dossiers d'aménagement (PAL et PAD), ainsi que les projets routiers représentent 10,2 % (8,4 %) et les permis de construire 89,8 % (91,6 %) des dossiers traités, soit 1263 (1348) en examen final, 363 (391) en examen préalable et 216 (232) en consultation hors procédure. La part des préavis établis à l'intention des communes dans le cadre des procédures restreintes s'élève à environ 20 % (25,8 %). Aux demandes qui requièrent un préavis formel s'ajoute un nombre au moins égal de demandes informelles. Ces dernières ont bien souvent un impact plus important pour la conservation du patrimoine parce qu'elles permettent d'orienter adéquatement un projet tout au début des réflexions.

13.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se mettent en pratique au moment de la réalisation des travaux. Dans ce cadre, l'attribution de subventions joue un rôle important pour appuyer les propriétaires privés, les paroisses et les communes dans leurs investissements en faveur du patrimoine. Les collaborateurs et collaboratrices du Service suivent les chantiers et contribuent avec leurs conseils à la prise de décision entre les maîtres-maîtresses de l'ouvrage et les maîtres-maîtresses d'état.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 2 761 736 (1 532 159) francs. Elles ont été destinées pour 68 % (86,2 %) à des associations et des privés et pour 32 % (9 %) à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 3 013 810 (2 081 809) francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 69 % (89 %) du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 31 % (11 %).

Sur l'ensemble, les versements de subventions correspondaient en 2019 à un taux moyen de 10,9 % (15,7 %) sur un montant subventionnable de près de 23,43 (9,75) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de subvention versé correspond à 16 fr. 96 (12,74) d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général. Des subventions fédérales ont été versées par l'OFC pour un montant de 383 567 (666 555) francs dans le cadre de la convention-programme. La convention-programme 2016-2020 porte sur un montant global de 3 365 000 francs pour 5 ans. En 2019, 91 % (80 %) de ce montant a déjà été octroyé définitivement pour des objets annoncés ou en cours.

13.1.5 Expertises et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et de restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 78 591 (71 301) francs. Ces investigations sont déterminantes pour la bonne facture des travaux de conservation et complètent la connaissance des objets patrimoniaux.

Le Service a accompagné en tant qu'expert en patrimoine plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. De manière générale, il assiste le Service des bâtiments dans l'entretien des monuments historiques, propriétés de l'Etat. Cette année, il a suivi en particulier les concours pour le Musée d'histoire naturelle, pour l'agrandissement du Musée gruérien à Bulle, pour l'agrandissement de la Villa Beausite à Fribourg, ainsi que pour la nouvelle Caisse Raiffeisen à Romont. Le Service a en outre étroitement accompagné le développement des projets de restauration de l'Abbaye d'Hauterive et de l'Hôtel cantonal.

13.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé, une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

56 000 (28 327) photographies numériques ont enrichi le fonds des recensements. 450 (550) documents ont été versés dans la documentation fribourgeoise. Les fonds consacrés à la ville de Fribourg, aux biographies d'auteur-e-s et de maîtres et maîtresses d'ouvrage ont été entièrement triés et reconditionnés. 27 (55) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » qui comprend actuellement 4 479 (4 452) entrées. 135 (129) plans ont été recensés. La bibliothèque s'est enrichie de 261 (248) ouvrages, monographies et numéros de revues. Elle compte actuellement 12 851 ouvrages.

13.1.7 Publications et actions de sensibilisation

Le Service a réalisé un guide de l'ancienne église de Vers-Saint-Pierre à Treyvaux et collaboré aux recherches et à la rédaction du guide de l'église de Rechthalten, publié par la Société d'histoire de l'Art en Suisse. L'étude sur l'œuvre du graveur Martin Martini a été poursuivie pour être publiée dans le prochain numéro de la série Patrimoine Fribourgeois en 2020. Les travaux en vue de la publication du premier volume consacré à l'architecture du XX^e siècle se sont également poursuivis.

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a animé deux matinées de formation pour la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA) et a pris en charge des visites en ville de Fribourg pour diverses associations. Il a participé au 150^e anniversaire de l'église d'Ursy en présentant l'édifice et sa sacristie et participé à la 11^e édition de la Nuit des Musées, en assurant des visites à la cathédrale sur le thème « Au cœur des légendes ». Avec la Société d'histoire du Canton de Fribourg, le Service a organisé le Printemps du patrimoine avec une visite du manoir de Römerswil.

Le Service a organisé à nouveau les Journées européennes du Patrimoine JEP les 14 et 15 septembre sur le thème « Couleurs » mettant le focus sur le rôle des couleurs respectivement des nuances et les défis techniques de leur conservation en ouvrant entre autres, les sites de l'Albertinum à Fribourg, les anciens locaux de production de Cibachrome à Marly et l'église Vers-Saint-Pierre à Treyvaux. Des collaborations avec le Musée gruérien sur le thème des couleurs, avec l'Association du patois fribourgeois sur les couleurs du patois et avec la Ville de Fribourg sur des stratégies chromatiques dans l'espace public ont enrichi ces présentations. Dans le même cadre, le Service a participé aux festivités marquant le bicentenaire de l'École des garçons à Fribourg. Pour l'occasion, il a publié une fiche sur l'histoire du bâtiment. Finalement, une conférence sur la naissance du noir et blanc du célèbre historien français Michel Pastoureau a fait salle comble avec plus de 400 auditeurs à Gambach. En tout 3300 (3800) personnes ont fréquenté l'ensemble des sites des journées du patrimoine 2019.

13.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

Un nouveau responsable a été nommé au sein du Service pour intégrer l'état-major de la protection civile et collaborer dans les formations et les projets à venir.

13.1.9 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS). L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration de l'iconographie, ainsi qu'à la correction et à la mise au net des textes du tome VI consacré à la Ville d'Estavayer-le-Lac, dont la publication est prévue en 2020.

13.1.10 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 10 (7) séances. La Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse » s'est réunie 1 (2) fois. Le bureau de la CBC et la Sous-commission des biens culturels meubles n'ont pas siégé en 2019 faute de dossiers à traiter.

Le Service siège aussi dans différentes commissions du patrimoine des chefs-lieux de districts et dans des fondations à titre de représentant de l'Etat, notamment dans la Fondation d'Hauterive, celle du Panorama de la bataille de Morat et dans la Fondation en faveur de la sauvegarde de l'ancien pont d'Allières sur l'Hongrin.

13.2 Evénements particuliers

Une collaboration et une coordination plus étroite avec le service de l'archéologie dans les domaines d'activités communs comme la rédaction des préavis ou le suivi de travaux a été initiée. Ces projets sont réalisés dans le cadre du projet FRINOV porté par le Service du personnel et de l'organisation (SPO) et qui cherche à mettre en place des processus d'amélioration continue aux seins des services de l'Etat.

En interne, le Service a initié la refonte d'une nouvelle base de données des biens culturels, en collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITEL), dont la mise en service du module « biens culturels immeubles » est prévue en juin 2020 et celle du module « biens culturels meubles » en 2021. Un projet de formation continue a en outre été mis sur pied pour développer les compétences des collaborateurs et collaboratrices dans le domaine des recensements des biens culturels meubles avec une première série d'atelier sur les textiles.

14 Etat du personnel

		Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart
		EPT	EPT	EPT
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport		4896,76	4783,6	113,16
Administration centrale		372,95	373,46	-0,51
3200 / IPCS	Secrétariat général	25,35	26,01	-0,66
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	150,75	148,87	1,88
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	12,17	12,23	-0,06
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	29,42	29,11	0,31
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	11,96	12,30	-0,34
3265 / CULT	Service de la culture	3,30	2,76	0,54
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	55,12	56,68	-1,56
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	15,22	15,21	0,01
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	9,70	9,73	-0,03
3280 / SACF	Service archéologique	37,03	38,75	-1,72
3281 / BIEN	Service des biens culturels	16,50	15,70	0,80
3292 / SPOR	Service du sport	6,43	6,11	0,32
Secteur de l'enseignement		4521,81	4410,14	111,67
3203 / EPRE	Enseignement degré primaire 1-2H	380,14	375,76	4,38
3205 / EPRI	Enseignement degré primaire 3-8H	1477,28	1438,22	39,06
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H - décharges	23,10	22,34	0,76
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H	922,70	913,99	8,71
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2,54	2,34	0,20
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	80,61	80,44	0,17
3235 / CGAM	Collège de Gambach	92,24	87,58	4,66
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	75,83	76,23	-0,40
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	108,26	107,52	0,74
3249 / CSUD	Collège du Sud	122,16	115,92	6,24
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	90,59	87,60	2,99
3260 / UNIV	Université	1025,03	981,03	44,00
3272 / CONS	Conservatoire	121,33	121,17	0,16
Secteurs spéciaux, établissements divers		2		2
3294 / CSLN	Campus du Lac Noir	2		2

Rapport d'activité

Direction de la sécurité et de la justice

—

2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activité courante	7
1.1.2	Evénements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	8
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	8
1.2.2	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	9
1.2.3	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	9
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	9
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	10
2	Police cantonale (POL)	10
2.1	Effectifs et mouvements	10
2.1.1	Effectifs au 31.12.2019	10
2.1.2	Mouvements	11
2.1.3	Répartition	11
2.2	Activités de la Police cantonale	11
2.2.1	Activités générales	11
2.2.2	Activités judiciaires	11
2.2.3	Activités au profit de la sécurité publique	13
2.2.4	Activités au profit de la sécurité routière / lacustre	14
2.2.5	Activités particulières	16
2.3	Appui aux opérations /administration (prestations)	18
2.3.1	Comptabilité	18
2.3.2	Activités juridiques	18
2.3.3	Communication et relations publiques	19
2.3.4	Forensique	20
2.3.5	Gestion des ressources humaines	20
2.3.6	Formations	21
2.3.7	Informatique et télécommunications	22
2.3.8	Logistique et infrastructures	22

2.4	Domaines d'évolution	23
2.4.1	Formation	23
2.4.2	Unité de gestion des menaces	23
2.4.3	Lutte contre le travail au noir	24
2.4.4	Lutte contre la criminalité digitale	24
3	Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	24
3.1	Protection de la population	24
3.1.1	Activités courantes	24
3.2	Protection civile	27
3.2.1	Mission	27
3.2.2	Opération	27
3.2.3	Instruction	27
3.2.4	Support	28
3.2.5	Constructions	29
3.3	Administration militaire	30
3.3.1	Mission	30
3.3.2	Activités courantes	30
3.4	Intendance des bâtiments militaires	33
3.4.1	Mission	33
3.4.2	Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya	33
4	Service de la population et des migrants (SPoMi)	34
4.1	Police des étrangers	34
4.1.1	Activités courantes	34
4.1.2	Evénements particuliers	35
4.2	Domaine de l'asile	35
4.2.1	Activités courantes	35
4.2.2	Evénements particuliers	35
4.3	Main-d'œuvre étrangère	36
4.3.1	Activités courantes	36
4.3.2	Evénements particuliers	36
4.4	Passeports, cartes d'identité suisses et documents pour étrangers	37
4.4.1	Activités courantes	37
4.4.2	Evénements particuliers	37
4.5	Harmonisation des registres	37
4.5.1	Activités courantes	37
5	Service de la Police du commerce (SPoCo)	37

5.1	Etablissements publics	37
5.1.1	Activités courantes	37
5.2	Boissons alcooliques	39
5.2.1	Activités courantes	39
5.3	Loteries et collectes	39
5.3.1	Activités courantes	39
5.4	Appareils de jeu	39
5.4.1	Activités courantes	39
5.5	Salons de jeu	39
5.5.1	Activités courantes	39
5.6	Prostitution	40
5.6.1	Activités courantes	40
5.7	Commerce itinérant	40
5.7.1	Activités courantes	40
5.8	Crédit à la consommation	40
5.8.1	Activités courantes	40
5.9	Activité à risque	40
5.9.1	Activités courantes	40
5.10	Poids et mesures	40
5.10.1	Activités courantes	40
5.11	Indication des prix	41
5.11.1	Événement particulier	41
6	Service de la justice (SJ)	41
6.1	Activités	41
6.1.1	Barreau	41
6.1.2	Notariat	42
6.1.3	Assistance judiciaire en matière civile	42
6.1.4	Assistance judiciaire en matière pénale	42
6.1.5	Assistance judiciaire en matière administrative	43
6.1.6	Entraide judiciaire	43
6.1.7	Médiation judiciaire	43
6.1.8	Surveillance des fondations classiques	45
7	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP)	45
7.1	Activités	45
7.1.1	Sanctions pénales	45
7.1.2	Prestations administratives diverses	46
7.1.3	Nombre de journées de détention et de condamnés	46

7.1.4	Décisions rendues par le SESPP en matière d'exécution de PPL et de mesures	47
7.1.5	Exécution des peines en milieu ouvert	48
7.1.6	Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)	50
7.1.7	Recours en grâce	51
7.1.8	Casier judiciaire	51
7.1.9	Domaine probation	51
8	Office de la circulation et e la navigation (OCN)	52
9	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	52
9.1	Mission	52
9.2	Activités	52
10	Etablissement de détention fribourgeois (EDFR)	53
11	Etat du personnel	53

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Maurice Ropraz

Secrétaire général : Olivier Kämpfen

1.1 Activités

1.1.1 Activité courante

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Politique d'intégration

De 2018 à 2021, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR et le Service de l'action sociale SASoc mettent en œuvre le 2^e Programme d'intégration cantonal PIC 2. Ce travail en réseau se fait en collaboration avec de nombreux partenaires du terrain. L'année 2019 a été caractérisée par plusieurs points forts :

- > Une Semaine contre le racisme sur le thème des « Frontières ».
- > La publication de la brochure « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue » en langage simplifié (français).
- > Des mesures de formation et de sensibilisation à la diversité culturelle et à la prévention du racisme pour des services étatiques.
- > Des rencontres thématiques pour les répondants et répondantes communaux en matière d'intégration.
- > L'élaboration d'un nouveau site Internet « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde ».
- > Des modules d'échanges de pratiques pour les professionnel-le-s de la petite enfance et de l'apprentissage des langues locales.
- > Le financement et le suivi d'une soixantaine de projets d'intégration et de prévention du racisme.

1.1.2.2 Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS)

Sur la base des résultats et propositions de la table ronde organisée en novembre 2018 sur le thème de la radicalisation et de l'extrémisme violent, le CCPS a émis à l'intention du Conseil d'Etat trois recommandations :

- > Créer un réseau de personnes clés dans le domaine de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.
- > Développer un programme de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent notamment auprès des CO, par exemple sous forme de théâtre interactif.
- > Organiser une formation sur la détection et l'action dans le domaine de la radicalisation et de l'extrémisme violent pour les professionnel-le-s actifs dans le terrain.

La mise en œuvre de la deuxième recommandation a commencé, avec la constitution d'un groupe de travail interdirectionnel impliquant, outre la DSJ, des représentants de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, et la Direction de la santé et des affaires sociales. Les deux autres recommandations seront progressivement mises en œuvre parallèlement à la constitution de l'unité de gestion des menaces au sein de la Police cantonale.

1.1.2.3 Modification de la loi sur la police cantonale (LPol)

La DSJ a finalisé en 2019 son projet de modification de la loi sur la police cantonale, visant à se doter d'un concept de gestion des menaces et à créer au sein de la Police cantonale une unité de gestion des menaces. Celle-ci, dans un but préventif, aura pour tâche d'identifier les personnes présentant un risque de passage à des actes de violences, à

évaluer le potentiel de risque et désamorcer la menace, en travaillant en réseau interdisciplinaire. Le Grand Conseil a adopté cette modification légale en novembre 2019 et la loi entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

1.1.2.4 Modification de la loi sur les établissements publics (LEPu)

Faisant suite à l'acceptation partielle par le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, de la motion des député-e-s Romain Collaud et Johanna Gapany « Modification complète de la loi sur les établissements publics : Fribourg aussi by night », la DSJ a élaboré un projet de loi modificatrice de la LEPu que le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil en novembre 2019. En procédant principalement à une adaptation du cadre horaire des différents types d'établissements – dont les discothèques qui pourront ouvrir jusqu'à 6h du matin – le projet répond à l'évolution des attentes de la clientèle des noctambules, tout en permettant une meilleure maîtrise des risques en termes d'ordre public et de nuisances.

1.1.2.5 Modification de la loi sur la protection de la population

A travers une organisation de projet propre, la DSJ a travaillé en 2019 à une révision complète de la loi sur la protection de la population. Cette révision vise à donner plus d'efficacité et d'efficience à l'architecture globale de la sécurité dans le canton de Fribourg, notamment par un désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes en matière de conduite. L'avant-projet de loi sera mis en consultation durant le premier semestre 2020.

1.1.2.6 Modification de la loi sur la défense incendie et les secours

La DSJ a mis en consultation, du 17 juin au 27 septembre 2019, un avant-projet de loi sur la défense incendie et les secours. Il s'agit de la deuxième étape de la refonte totale de la législation sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (projet ECALEX). Le but est de concrétiser les options décidées dans le rapport Sapeurs-Pompiers 2020+ : un dispositif fondé sur un système de milice, des ressources allouées en fonction des risques et non plus en fonction des frontières politico-administratives, une coopération active en tous les partenaires, des objectifs atteignables 24h/24 et un financement durable. Les résultats de la consultation ont donné lieu à des travaux complémentaires sur les questions de financement et de gouvernance. Le projet de loi sera présenté au Conseil d'Etat au premier semestre 2020 pour transmission au Grand Conseil.

1.1.2.7 Planification pénitentiaire

Tirant les conséquences du rapport d'expert établi suite à l'évasion survenue en 2017 à la Prison centrale, la DSJ a mené des travaux de révision de la planification pénitentiaire 2016-2026. Le Conseil d'Etat a validé la planification révisée, qui priorise d'abord l'agrandissement du site de Bellechasse (exécution des peines et mesures), visant en particulier la séparation physique des régimes de détention ouvert et fermé, et ensuite le déménagement de la Prison centrale (détention avant jugement). La création d'une unité thérapeutique est quant à elle repoussée. A la fin 2019, le Conseil d'Etat a adopté, pour transmission au Grand Conseil, un projet de décret portant sur un crédit d'engagement de 27,7 millions de francs pour les travaux d'agrandissement de Bellechasse, ainsi qu'un projet de décret portant sur un crédit d'étude de 1,8 million de francs pour le déménagement de la Prison centrale.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2019. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Criminalité informatique et cyberrisques ;
- > Harmonisation de l'informatique policière (HIP) et harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HJJP) ;
- > Convention technique et informatique policières (CTIP) ;
- > Surveillance des services de renseignement cantonaux ;
- > Révision du code de procédure pénale.

1.2.2 Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Le Directeur SJ a été élu en 2019 au comité de cette conférence. Laquelle a siégé une fois durant l'année sous revue. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Enjeux géopolitiques actuels ;
- > Loi sur la protection de la population et sur la protection civile ;
- > Protection civile : situation en matière d'effectifs et défis ;
- > Planification générale de l'Office fédéral de la protection de la population ;
- > Stratégie pour les ouvrages protégés ;
- > Organisation de liquidation des sinistres en cas de tremblement de terre.

1.2.3 Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2019. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Frais de sécurité lors de manifestations sportives ;
- > Concordat sur les entreprises de sécurité ;
- > Formation policière ;
- > Détention pénale des mineurs ;
- > Détention pénale des adultes ;
- > Surveillance électronique ;
- > Révision de la doctrine du maintien de l'ordre.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (décisions Fri-Pers, mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistances juridiques, assistances judiciaires, plaintes art 38 LPol, plaintes contre le directeur de l'EDFR, remises d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbations de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2019 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes en 2019)	34
Décisions prises	22
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	12
Recours au CE contre des décisions prises en 2019	0
Recours au TC contre des décisions prises en 2019	0
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2019	6

Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants : Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation, Etablissement de détention fribourgeois. La situation pour 2019 est la suivante :

Recours déposés en 2019	43
Dont :	
Admis	9
Rejetés	22

Irrecevables	0
Devenus sans objet, à la suite du retrait de la décision ou du recours	9
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2019	7
Recours au TC contre les décisions prises en 2019	3

Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2019 est la suivante :

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2018	3
Requêtes déposées en 2019	11
Requêtes liquidées en 2019 par la DSJ	10
Requêtes pendantes le 31 décembre 2019 (déposées en 2018)	3

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 16 octobre 2019 modifiant la loi sur la Police cantonale.

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance du 7 mai 2019 concernant les indemnités pour l'achat et l'entretien de chiens de police
- > Ordonnance du 18 juin 2019 déléguant à la commune des Montets la compétence d'infliger des amendes d'ordre.
- > Ordonnance du 20 août 2019 sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure et sur le renseignement.
- > Ordonnance du 20 août 2019 déléguant à la commune d'Attalens la compétence d'infliger des amendes d'ordre.

2 Police cantonale (POL)

Commandant : Philippe Allain

2.1 Effectifs et mouvements

2.1.1 Effectifs au 31.12.2019

Unités (EPT)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	21 (20,6)	-	2 (1,8)	15 (11,8)	4 (3,4)	42 (37,6)
Ressources humaines	10 (10)	23 (23)	-	7 (5,9)	2 (2)	42 (40,9)
Services généraux	25 (23,1)	-	1 (1)	40 (34,9)	-	66 (59)
Gendarmerie	404 (391,5)	-	19 (16,9)	27 (18,1)	1 (1)	451 (427,5)
Police de sûreté	118 (107,1)	-	-	17 (14,7)	2 (2)	137 (123,8)
Total	578 (552,3)	23 (23)	22 (19,7)	106 (85,4)	9 (8,4)	738 (688,8)

Nombre de policier / habitants : 1/551

2.1.2 Mouvements

Unités	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	-	26	-	15	41
Départs à la retraite	5	-	-	2	7
Démissions – départs	6	3	-	5	14

2.1.3 Répartition

	Nombre	Âge moyen	Cadres	Francophone	Germanophone
Femmes	205	35,9	14	150	55
Dont policières et auxiliaires	122	34,4	8	94	28
Hommes	533	39,1	187	404	129
Dont policiers et auxiliaires	478	38,1	180	359	119

2.2 Activités de la Police cantonale

2.2.1 Activités générales

	2018	2019
Rapports de police établis *	22 208	23 363
Plaintes pénales enregistrées *	8 136	7 443
Réquisitions traitées *	22 858	23 151
Input entrant au CEA	306 601	359 430
Dont appels téléphoniques entrants	160 447	235 461
Dont alarmes traitées	1 685	1 389
Arrestations *	291	311
Personnes en difficultés (Interventions à but social)	1 849	1 958

* Chiffre corrigé pour 2018

2.2.1.1 Evénements particuliers

ERNS19

La Police cantonale a pris part à l'exercice du réseau national de sécurité (ERNS 19), basé sur une situation fictive et évolutive suite à une vague d'actes de terrorisme en Suisse. Il a connu son épilogue, après 2 ans de montée en puissance, au travers d'un exercice de travail en Etats-majors constitués, du 11 au 13 novembre 2019. Cet exercice a permis d'évaluer l'Organisation de crise et catastrophe police (ORCCAPOL).

2.2.2 Activités judiciaires

2.2.2.1 Chiffres

	2018	2019
Homicides	2	2
Levées de corps	161	187
Brigandages	22	37
Escroqueries (sans cyber)	286	137
Criminalité digitale		
Nombre plaintes	484	506
Préjudices	CHF 2 008 596	CHF 1 976 581
Incendies	305	250
Cambriolages	1240	937

	2018	2019
Affaires avec des prévenus mineurs	1288	1233
Annonces de pornographie illégale *	50	72
Annonces de viol	31	42
Stupéfiants		
Séquestres marijuana (g)	44 600	29 300
Séquestres cocaïne (g)	1100	1280
Séquestres héroïne (g)	9100	427
Séquestres crystal meth (g)	734	101
Commissions rogatoires internationales (déplacement à l'étranger)	4	5
Prévention		
Prévention dans les classes primaires	196	211
Prévention dans les classes CO	210	196
Participation à des réunions de parents / enseignants / professionnels	88	105
Interventions ponctuelles dans les classes	108	83

* Chiffre corrigé pour 2018

2.2.2.2 Evénements particuliers

Homicides

Le 11 novembre 2018, une fillette d'un peu plus de 2 ans a été découverte sans vie devant son lit à étage, au domicile de son père chez qui elle passait le week-end. Les conclusions médico-légales ont démontré qu'un acte malveillant était la cause du décès. L'hypothèse d'un homicide commis à huit clos étant retenue, une femme vivant sous le même toit a été interpellée le 22 novembre 2018 et placée en détention préventive. L'intéressée a toujours contesté être à l'origine du décès de la petite et se trouve encore en détention. L'affaire a été traitée de manière intensive en 2019, elle est toujours en cours.

Durant la nuit du 22 au 23 août 2019, l'intervention de la police a été sollicitée, car un adolescent avait tiré sur son ami à l'aide d'un revolver, propriété de son père. Voulant montrer l'arme à son ami, le jeune ne s'est pas rendu compte qu'elle était chargée et en la manipulant, un coup de feu est parti par inadvertance. Le projectile a atteint mortellement son ami.

Le soir du samedi 14 septembre 2019, un homme a appelé la police pour signaler que sa concubine âgée de 42 ans était décédée à leur domicile de Bulle. La cause du décès n'est pour l'heure pas encore clairement établie. De forts soupçons pesant sur cet homme, ce dernier a été placé en détention préventive. A ce stade des investigations, il ne se souvient pas du déroulement de la soirée, mais conteste toute implication. L'enquête est encore en cours.

Attaque d'un bancomat à Estavayer-le-Lac

Un distributeur automatique de billets a été attaqué à l'aide d'un produit inflammable et/ou explosif le 24 octobre 2019, vers 3 h 30. Un incendie a éclaté, mettant en fuite les auteurs, bredouilles. Peu après, un véhicule en feu a été signalé à Font. Un homme domicilié dans le canton de Vaud a été interpellé dans le secteur, mais ses complices courent toujours. Cet acte n'est pas sans rappeler les méthodes usitées par des criminels provenant des banlieues de grandes cités, mais touchant cette fois-ci une banque régionale située plutôt loin des frontières nationales.

Disparitions

Chaque annonce de disparition fait l'objet d'une analyse et d'une appréciation de la situation. Pour chacune d'entre-elles des mesures de police sont prises. En 2019, 117 dispositifs de recherches ont été mis sur pied. A 57 reprises, des dispositifs de conduite ad hoc ont été déclenchés.

Durant l'été 2019, trois disparitions nécessitant de conséquents moyens policiers ont été traitées. Les personnes disparues étaient un montagnard aguerri, un trailer (coureur à pied de longue distance en milieu naturel) et un navigateur. Selon toute vraisemblance, tous ont disparu alors qu'ils pratiquaient leur loisir. Des actes d'enquête

judiciaires, coordonnés avec les recherches terrestres, aériennes et subaquatiques, ont été nécessaires afin d'écartier tout soupçon d'homicide et de permettre une identification formelle ultérieure. A ce jour, ces trois personnes n'ont pas été retrouvées.

Grande affaire de stupéfiants

Elle a permis l'interpellation d'une personne avec 50 grammes de cocaïne. Cette personne a pu être dénoncée pour la vente d'environ 1 kilogramme de cocaïne et 3 kilogrammes de marijuana. Au total dans cette affaire, 20 personnes ont été dénoncées auprès du Ministère public pour consommation et trafic de stupéfiants.

2.2.2.3 Bilan et perspectives

Cambriolages

La stagnation du nombre de cambriolages s'explique éventuellement par un basculement des délits vers ceux dit « cyber ». Il n'en demeure pas moins que les investigations entreprises dans le domaine des cambriolages nécessitent d'imposantes mesures d'enquête. Nous observons que la criminalité étrangère s'exporte toujours bien, sans toutefois minimiser les actes d'auteurs locaux ou récidivistes.

Stupéfiants

S'agissant de la consommation et du trafic de produits stupéfiants dans notre canton, la police n'a pas connaissance de scène ouverte. Toutefois, il demeure relativement aisé de se procurer des stupéfiants. Nous portons une attention particulière sur le crystal meth, substance hautement addictive, dont les effets sont dévastateurs pour le consommateur.

Suite à l'ATF sur la dépénalisation de la possession de moins de 10 grammes de cannabis, nos processus doivent être adaptés. Ils seront mis en œuvre en 2020.

2.2.3 Activités au profit de la sécurité publique

2.2.3.1 Chiffres

	2018	2019
Violences domestiques	540	548
Manifestations sécurisées	36	28
Maintien de l'ordre – Fribourg		
Nombre d'engagements	17	21
Dont sport	14	16
Agents engagés	537	639
Nombre d'heures	3 373	3 980
Maintien de l'ordre Romand (GMO)		
Nombre d'engagements	6	9
Agents engagés	106	101
Nombre d'heures	4 342	4 155
Protections rapprochées	57	38
Dont à l'étranger *		3
Dont en Suisse *		35
Passages dans les foyers pour requérants d'asile	358	301
Gens du voyage – installations de camps (Joux-des-Ponts) **	45	12
Nombre de caravanes	244	112
Nombre de nuitées	8 946	7 464
Montants encaissés pour l'aire de la Joux-des-Ponts	CHF 177 115	CHF 143 078
Gens du voyage – installations de camps (hors Joux-des-Ponts)	9	8
Nombre de caravanes	202	243
Nombre de nuitées	1 131	1 424

* Nouveaux chiffres dès 2019

** L'ouverture de la place multifonctionnelle de la Joux-des-Ponts a été reporté au 3 mai 2019 (à la place de début avril) en raison de travaux de constructions. De plus, une nouvelle statistique a été mise en place.

2.2.3.2 Evénements particuliers

Importante visite d'Etat

Le 1^{er} juin 2019 nous avons, en appui des services de sécurité de l'ambassade des Etats-Unis, du Service fédéral de sécurité et de la Police cantonale bernoise, sécurisé la présence sur territoire fribourgeois, du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Mike Pompeo, invité par l'ambassadeur des Etats-Unis en Suisse et leurs délégations respectives. Un engagement d'importance et complexe, en fonction des sites visités ouverts au public et aux exigences sécuritaires américaines particulières.

Place multifonctionnelle de la Joux-des-Ponts

La Police cantonale n'a pas eu à intervenir en matière d'ordre et de sécurité publics sur la place.

Du 12 août au 19 octobre 2019, c'est l'entreprise Securitas qui s'est chargée de l'accueil des gens du voyage ainsi que de l'encaissement des taxes de séjour. Au terme d'une phase d'essai concluante, le contrat sera reconduit.

VIGIPOL

Suite aux événements qui se sont déroulés à Paris en janvier 2015, un Etat-major VIGIPOL a été mis sur pied. Un rapport est agendé toutes les trois semaines. Ce rapport vise notamment à apprécier la situation en matière de terrorisme et d'extrémisme violent sur le plan international et national. De nombreux contrôles ont été opérés en lien avec cette problématique

Manifestation en faveur du climat

La Police cantonale a encadré à 6 reprises des manifestations et cortèges organisés par le collectif pour la Grève du climat. A chaque fois les organisateurs avaient demandé des autorisations et tout s'est bien déroulé.

La Police cantonale est intervenue à 5 reprises, dans le cadre des manifestations mises sur pied par le groupe XR / extinction-rébellion. Leurs actions de désobéissance civile ont eu pour cadre des entraves à la circulation, des perturbations d'axes routiers et d'accès à un centre commercial. Ces agissements ont également été observés au niveau national et international.

CRIMINO

Chaque jour, principalement de nuit, les forces de gendarmerie agissent au profit de cet effort de lutte contre les cambriolages – vols de voitures, touchant principalement les logements, les commerces et entreprises groupés dans les zones industrielles, commerciales et artisanales du canton.

2.2.3.3 Bilan et perspectives

Les actions préventives, dissuasives ou répressives en matière de sécurité publique en 2019, ont permis d'assurer un haut niveau de sécurité de proximité dans le canton.

L'évolution de l'environnement sécuritaire national et international, ainsi que la survenance constante de nouveaux phénomènes criminels, imposera à l'ensemble de la Police cantonale de développer encore, en 2020 et à l'avenir, sa capacité d'anticipation et de sa réactivité.

2.2.4 Activités au profit de la sécurité routière / lacustre

2.2.4.1 Chiffres

	2018	2019
Accidents constatés par la police	1 088	*1 084
Personnes blessées lors d'accidents de circulation	695	*687
Personnes décédées lors d'accidents de circulation	9	*4

	2018	2019
Conducteurs accidentés avec stupéfiants	26	**22
Conducteurs accidentés en état d'ivresse	145	**153
Contrôles de vitesse (radars mobiles)	1 659	1 699
Cas d'infractions chauffard « Via Sicura »	46	30
Véhicules séquestrés dans les cas d'infractions de chauffard « Via Sicura »	15	12
Accidents de navigation	1	1
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	7	17
Engagements du groupe des plongeurs	17	14
Convention du Lac de Neuchâtel		
Heures de patrouille	98,25	94
Heures d'intervention	49,25	40,75
Rapports de dénonciation	19	8
Rapports d'enquête pour accidents de plongée	0	2
Nombre de poids lourds, cars, etc. contrôlés	852	886
Infractions constatées	226	267
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 403	1 302
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	999	1 005
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	570	629
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	826	967
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	5	8
Campagnes de prévention sur la sécurité routière	6	5

* Il s'agit d'une projection, car le délai de transmission de la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 20.02.2020.

** Il s'agit d'un résultat non définitif, car 11 résultats d'analyses ne nous sont pas encore parvenus (au 14.01.2020).

2.2.4.2 Evénements particuliers

Délinquance routière

Actions ciblées afin de lutter contre les comportements générateurs d'insécurité routière. Elles se sont déroulées sur deux dates, lors desquelles, 58 véhicules ont été interceptés et contrôlés et 29 automobilistes ont fait l'objet d'une dénonciation pénale.

Dans le cadre du service ordinaire, les agents et agentes portent une attention particulière à ce genre de phénomène. Le développement de leurs connaissances spécifiques et l'acquisition de matériel de contrôle favorisent nos capacités à lutter contre ce genre de comportement.

Radars semi-stationnaires

Depuis la fin novembre 2019, la Police cantonale a déployé ses deux nouveaux radars semi-stationnaires pour les contrôles de vitesse sur nos routes. Dans une première phase, ces nouveaux appareils ont trouvé place principalement à l'intérieur des localités au profit de la sécurité de tous les usagers de la route, notamment dans les zones à vitesse modérée.

2.2.4.3 Bilan et perspectives

Accidents de cycles

- > 69 accidents impliquant un cycle, soit 19 de moins qu'en 2018 (- 21,6 %) ;
- > 75 cyclistes blessés, soit 14 de moins qu'en 2018 (- 15,7 %) ;
- > 31 accidents impliquant un E-Bike, soit 15 de plus qu'en 2018 (+ 93,8 %) ;
- > 32 conducteurs blessés, soit 16 de plus qu'en 2018 (+ 100 %).

Comme en 2018, les agents et agentes durant leur patrouille, devaient être attentifs aux comportements à risque des cyclistes et conducteurs d'E-Bike. 288 patrouilles se sont concentrées spécifiquement sur cet objectif en 2019. 197 AO ont été délivrées (195 AO sur le comportement et 2 sur l'équipement).

« *Juste Juste* » (1^{er} janvier au 31 décembre 2019)

La nouvelle campagne de prévention routière de la Police cantonale et de ses partenaires, l'OCN et la section fribourgeoise du TCS a pour slogan « Juste Juste ».

Diffusée par affichage et sur les réseaux sociaux, avec la possibilité d'adhérer à une charte déclinant différents comportements à respecter, cette campagne a véhiculé un message positif et joyeux où l'on se félicite de ne pas avoir dépassé la limite.

En outre, quatre contrôles spécifiques concernant les distances de sécurité sur l'autoroute ont eu lieu.

Ces efforts seront reconduits en 2020.

2.2.4.4 Prévention sur les lacs

« En toute sécurité sur nos lacs » (mai à septembre 2019)

Campagne préventive basée sur 3 axes : Visibilité – Sécurité – Cohabitation/Respect. Durant toute la saison estivale, trois films bilingues ont été diffusés sur les réseaux sociaux.

Des patrouilles et contrôles de tous genres ont été organisés.

2.2.5 Activités particulières

2.2.5.1 Contrôle des armes et explosifs

Les nouvelles dispositions de la Loi fédérale sur les armes (LArm) sont entrées en vigueur le 15 août 2019.

	2018	2019
Permis d'acquisition d'armes (civil)	1 213	1 488
Permis de port d'arme	37	57
Cartes européennes d'armes à feu	109	164
Mentions dans carte européenne d'armes à feu	37	39
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	27	36
Permis d'acquisition de matières explosives	14	9
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	1	1
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	86	58
Saisies d'armes (nbre de cas)	323	351
Enquêtes	84	87
Préavis pour mesures administratives	12	22
Destructions d'armes (nombre de pièces)	551	530
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction (nombre de pièces)	156	130
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	29,5	2,3
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	204	754

2.2.5.2 Gestion des entreprises de sécurité

En 2019, ont été délivrées :

	2018	2019
Autorisations d'engager du personnel	134	185
Autorisations d'exercer	40	27
Autorisations d'exploiter	2	5
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les établissements publics	1	5

	2018	2019
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les commerces	6	1

On compte actuellement 12 entreprises de sécurité autorisées dans le canton (2018 : 13).

2.2.5.3 Transports de détenus

	2018	2019
Nombre de transports	4 524	4 549
Soit dans le canton	3 989	4 067
Soit hors canton	549	488
Nombre de km parcourus	130 685	124 579

2.2.5.4 Groupe d'intervention

	2018	2019
Engagement du Groupe d'intervention (GI)	215	214
Interventions spécifiques GI	40	50
Transfert détenus dangereux	41	42
Actions en terrain difficile	18	28

2.2.5.5 Chiens de police

	2018	2019
Nombre de chiens	12	9
Nombre d'examen (tests d'aptitudes opérationnelles) / dont échoué	4/0	4/1
Nombre d'engagements	264	249
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	25	17
dont des perquisitions par des spécialistes stupéfiants	71	114
dont des recherches de personnes	155	129
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	13	3

L'engagement des chiens s'est révélé fructueux à 19 reprises lors de recherches de personnes et à 61 reprises lors de recherches de drogues, représentant 1275 grammes de Haschich, 1752 grammes de Marijuana, 106 grammes d'ecstasy, 105 pilules Thai, 376 grammes de cocaïne, 186 grammes de Crystal meth, 17 grammes d'héroïne, 312 grammes d'amphétamine, plusieurs centaines de francs.

2.2.5.6 Interpellation des personnes signalées

Personnes signalées dans le système de recherches RIPOL / SIS Schengen.

	2018	2019
Nombre	1 209	886

2.2.5.7 Refoulement à l'étranger

	2018	2019
Escorte pour refoulement	18	17
Agents engagés	61	85
Heures d'engagements	1 336	1 456

2.2.5.8 Engagement à l'étranger

Un gendarme de la Police cantonale s'est engagé dans le cadre de la mission « POSEIDON » de FRONTEX (Agence Européenne de garde-frontières et garde-côtes) à Lesbos en Grèce du 5 novembre 2019 au 5 décembre 2019.

L'opération « POSEIDON » aide la Grèce à surveiller ses frontières, à sauver des vies en mer, à se doter de capacités

d'enregistrement et d'identification, ainsi qu'à lutter contre la criminalité transfrontalière. La zone opérationnelle couvre les frontières maritimes de la Grèce avec la Turquie et les îles grecques.

Notre collaborateur s'est, entre autre, occupé de la prise en charge des migrants et migrantes pour leur identification et leur enregistrement dans le camp de Moria où logent plusieurs milliers de personnes en situation de très grande précarité (sanitaire et sécuritaire). Il a également été engagé à 2 reprises comme agent d'escorte dans des missions de réadmission maritime entre Mytilène (GR) et Dikili (TK).

2.2.5.9 Plateforme de coordination policière sport (PCPS)

La Plateforme de coordination policière sport (PCPS) se veut bâtisseuse de ponts entre les services policiers et non-policiers et, en tant que tel, elle entretient d'étroits réseaux. En outre, elle conseille la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS). En collaboration avec fedpol, le Reporting est l'une de ses tâches principales. Entre le 1^{er} juin 2018 et le 2 juin 2019, 457 matchs de football et 708 matchs de hockey ont été analysés et évalués. De plus, 9 visites opérationnelles de matchs ont été effectuées et nous avons été invités à 4 débriefings opérationnels.

Au niveau national, HOOLI-Alarm ainsi qu'une nouvelle plateforme dans HOOGAN, pour l'identification d'auteur-e-s de violence lors d'événements sportifs, ont été introduites.

Le groupe de pilotage de la PCPS est responsable pour l'orientation stratégique alors que la conférence des services décentralisés s'occupe des aspects opérationnels.

La PCPS, en tant que telle, est également représentée dans divers groupes de travail.

2.2.5.10 Service des renseignements généraux (SRG)

Le SRG a subi d'importants changements en 2019 quant à sa structure et à sa manière de fonctionner. Différents processus ont été revus puis adaptés à la situation sécuritaire actuelle. Le personnel est passé d'un statut de « généraliste » à un statut de « spécialiste ». Ainsi, les agents et agentes ont été nommés répondant d'une ou de plusieurs thématiques traitées par le service. Cette manière de faire, respectivement la centralisation des informations et des compétences, a permis un gain important en efficacité et en efficience. Dans le cadre de leurs spécialisations, le personnel du SRG a pu suivre plusieurs formations en Suisse et à l'étranger. De plus, un service de réception qui garantit l'atteignabilité du SRG sur un horaire administratif durant les jours de la semaine a été mis sur pied et permet d'améliorer le suivi de la situation.

Durant l'année écoulée, le SRG a adressé près de 70 rapports au Service de renseignement de la Confédération (SRC) dans le cadre des domaines liés au terrorisme, au contre-espionnage, à l'extrémisme violent et à la non-prolifération.

2.3 Appui aux opérations /administration (prestations)

2.3.1 Comptabilité

	2018	2019
Montant des amendes d'ordre encaissées	CHF 7 526 898	CHF 8 344 972
Factures établies *	24 335	16 341
Montants facturés	CHF 6 672 189	CHF 6 331 078

* La diminution du nombre de facture ne correspond pas à une diminution réelle mais à une modification de méthode de travail suite au passage dans le logiciel SAP.

2.3.2 Activités juridiques

	2018	2019
Contentieux (doléances, plaintes, réclamations, etc...)	94	65
Dossiers traités en matière de protection des données	35	49
Demandes de consultation enregistrées	39	40

2.3.3 Communication et relations publiques

	2018	2019
Communiqués de presse	371	326
Demandes de journalistes	676	671
Nombre de stagiaires	10	10
Activités de relations publiques	8	6
Facebook Police cantonale		
« Like » – état	13 187	17 150
Abonnés – état	13 575	17 794
Publications	141	157
Messages – demandes traités via Facebook	211	253
Instagram Police cantonale (dès août 2018)		
Abonnés – état	2 592	5 819
Publications	46	85
Messages – demandes traités via Instagram	59	256
Visites à la Police cantonale	73	65
Passeports – vacances	19	10
Traductions	449	661

2.3.3.1 Actions de relations publiques et prévention

Durant l'année 2019, la Police cantonale a procédé à plusieurs actions de prévention et d'information dans différents domaines lors de présentations organisées à la demande d'écoles, de communes ou d'autres associations. Les métiers de la police, comment devenir policier ou policière, de quel matériel est équipé la patrouille d'intervention, la sécurité et les arnaques à l'encontre des aîné-e-s et la cybercriminalité sont une partie des thèmes qui ont été traités lors de ces rencontres. Ainsi, 16 engagements d'agents et agentes de relation publique devant une assemblée intéressée de 20 à 60 personnes ont été mis en œuvre. Ce genre de prestations trouve un écho positif auprès de nos concitoyens et concitoyennes et ces actions continueront d'être entreprises.

« Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt »

Dès l'automne 2019, le Bureau d'égalité homme-femme et de la famille (BEF) a mis sur pied une exposition itinérante et bilingue « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt ». Cette prévention sur la violence domestique cible avant tout les jeunes et jeunes adultes en formation entre 15 et 25 ans. Du 23 octobre au 21 novembre 2019, les policiers et policières, en collaboration avec d'autres intervenants et intervenantes d'autres services de l'Etat, ont pu accueillir, guider et conseiller les jeunes visiteurs et visiteuses sur cette problématique. Les agents et agentes de la Police cantonale ont été présents à 70 des 90 représentations programmées durant la période susmentionnée. Le bilan de cette exposition est très positif et de nouvelles périodes seront planifiées durant l'année 2020.

Comptoir de la Veveysse à Châtel-Saint-Denis

Du 23 au 27 octobre 2019, la Police cantonale fribourgeoise et l'Association des polices communales étaient présentes lors du 5^e Comptoir de la Veveysse à Châtel-Saint-Denis. A cette occasion, des messages de prévention routière avec l'action « Made visible » ou en matière de cybercriminalité ont été communiqués aux visiteurs et visiteuses. Les différentes tâches de Police de proximité et des Polices communales ont également été présentées. Un bilan positif a également été tiré suite à notre présence lors de cet événement.

2.3.3.2 Jubilés

50 ans du groupe des Plongeurs de la Police cantonale

Le 12 septembre 2019, la Police cantonale fribourgeoise a officiellement fêté le 50^e anniversaire de son groupe des plongeurs. Plus de septante invité-e-s ont participé aux festivités qui se sont déroulées à bord du bateau Le Fribourg, sur le lac de Neuchâtel. Les plongeurs fribourgeois ont eu à cœur d'organiser une plongée intercantonale, réunissant

ainsi les plongeurs de Fribourg, Genève, Vaud, Berne et du Tessin. Pour marquer le coup de ce jubilé, une plaque commémorative a été déposée par trois plongeurs (un Fribourgeois, un Bernois et un Vaudois) aux côtés de la Vierge protectrice, à environ 20 mètres de profondeur. En 50 ans, quelque 50 plongeurs se sont succédés et n'ont jamais cessé de s'adapter, de se former et de suivre l'évolution du matériel, ceci afin de garantir un maximum de sécurité. Aujourd'hui, le pool fribourgeois dénombre 10 plongeurs. Si, à l'année, ils sont répartis et affectés à différents postes dans toutes les régions du canton, un entraînement les réunit chaque semaine. Durant la saison estivale, chaque plongeur est amené à rejoindre la police du lac pendant un mois et demi.

75 ans du Commissariat d'identification judiciaire

Le 11 avril 2019, le Commissariat d'identification judiciaire a fêté ses 75 ans d'existence. Les anciens et les retraités ont rejoint le personnel actif du CIJ ainsi que les officiers et officières de la Police cantonale et plusieurs membres des institutions partenaires, pour une cérémonie retraçant le travail de la police scientifique dans notre canton et l'histoire du CIJ. Une conférence tenue par Emilio Scossa-Baggi, Chef retraité de la Scientifica de la Police cantonale tessinoise nous a décrit l'évolution de la police scientifique au travers des âges. Il a également abordé les défis futurs de notre discipline et rappelé que la scène de crime devait rester au centre de notre attention. A cette occasion, le musée du Mad 3 s'est transformé pour le temps d'une journée en exposition des anciennes affaires du CIJ. Une brochure a été éditée.

2.3.4 Forensique

	2018	2019
CLASSIQUE		
Identifications par le CIJ :	285	284
soit par traces papillaires	135	99
soit par ADN	107	128
soit par traces de semelles	43	57
Relations par traces de semelles	160	123
Relations par ADN	114	140
Personnes dactyloscopiées	1 442	1 385
Prises ADN sur la personne	1 228	1 182
Effacements des fiches dactyloscopiques	1 322	1 721
Effacements de profils ADN	885	1 331
NUMERIQUE		
Données extraites des téléphones en Térabyte (TB)	4	8
Affaires stockées sur serveur en Térabyte (TB)	200	85

Les identifications ADN et les traces de semelles sont à nouveau en augmentation. On remarque une recrudescence des effacements ADN, qui compense les prises d'ADN annuelles.

La quantité des supports numériques séquestrés et analysés n'a pas diminué par rapport à l'année passée. En revanche, le processus actuellement en place permet de diminuer le volume à stocker.

2.3.5 Gestion des ressources humaines

	2018	2019
Débriefeurs à Police cantonale	8	6
Débriefings/defusing effectués	42	48
Agents blessés en service	30	35
Blessures ayant produit des jours d'arrêt de travail	9	8
Jours d'absence (accident professionnel)	569	730
Taux de présence	95 %	94 %
Nombre de collaborateurs à temps partiel	118	118

2.3.6 Formations

2.3.6.1 CIFPol

Le jeudi 3 janvier 2019, 25 aspirants et aspirantes ont débuté leur formation au sein du Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol), Ecole de Granges-Paccot (EGP).

Deux aspirants ont quitté l'école en cours d'année. Au terme de leur formation, les 23 aspirants et aspirantes qui se sont présentés aux examens ont obtenu leur brevet fédéral de policier/policrière. Le vendredi 13 décembre 2019, ce sont 19 gendarmes et 4 inspecteurs et inspectrices qui ont été assermentés en la cathédrale St-Nicolas de Fribourg.

La formation de l'école de police 2019 a pu bénéficier des synergies instaurées entre les partenaires du CIFPol (FR, JU & NE) avec notamment l'accomplissement de plusieurs camps pratiques communs, d'exercices d'envergure, de manifestations sportives ou de formations diverses rendues possibles grâce à la mutualisation des infrastructures propres à chaque canton. Les aspirants et aspirantes du CIFPol ont également été formés aux principes de base du maintien de l'ordre (MO) dans le cadre d'une formation organisée par le Groupe romand de maintien de l'ordre (GMO), ceci sur le site dédié de St-Astier (F).

Ecole de police 2020

Concernant cette volée, 25 aspirants et aspirantes ont été sélectionnés parmi les 252 candidatures reçues. Celle-ci comprend 21 aspirants et aspirantes pour la gendarmerie et 4 pour la police de sûreté, dont 4 femmes et 21 hommes. S'agissant de la répartition linguistique, elle se compose de 16 francophones et de 9 germanophones.

2.3.6.2 Formations continues

Chef de la formation continue

Cette mutation de la formation policière a nécessité une adaptation de la structure de formation qui s'est concrétisée par la création d'un poste de chef de la formation continue. Celui-ci, en sus de son rôle de remplaçant du chef du centre de formation, a pour tâche notamment d'implémenter et de conduire la seconde année de formation, considérée comme année de perfectionnement.

	2018	2019
Formations maintien de l'ordre	12	8
Dont Groupe de maintien de l'ordre romand (GMO)	11	7
Formations diplômantes supérieures délivrant un CAS en cours d'emploi (terminées en 2019)	11	6
Formations de l'Institut Suisse de Police (ISP)	14	29
Formations pour les collaborateurs dans les domaines sécuritaires (en heure par agent-e / an)	24	24
Formation pour les partenaires		
Nombre de modules organisés	30	32
Dont modules pour les polices communales	11	7
Nombre de personnes formées	547	583
Dont agents des polices communales	149	101

L'offre de formation continue de la Police cantonale s'est étoffée en 2019 avec notamment l'introduction d'un second module de e-learning relatif à la cybercriminalité ou de formations basées sur des thématiques d'actualité, comme par exemple les situations rencontrées en cas d'attaque de fourgons blindés.

Les modules organisés par le Centre de formation (CFP) ont pu se dérouler de manière centralisée et sur des journées entières grâce aux possibilités logistiques et infrastructurelles offertes par le bâtiment de police MAD 3.

Le Centre de formation a également organisé et dispensé différentes formations, essentiellement dans les domaines sécuritaires et de la circulation, à de nombreux partenaires. Le personnel ainsi formé était issu de polices communales, d'établissements pénitenciers, de différents services de l'Etat ou d'entreprises de sécurité privée.

2.3.7 Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2019, en matière d'informatique et de télécommunication, l'accent principal a été mis sur les objets suivants :

- > Système central d'information Zephyr :
 - > Adaptations effectuées suite à la nouvelle ordonnance sur les armes Schengen : paramétrage et optimisation des processus de traitement pour la récupération des demandes électroniques via XML ;
 - > Automatisation de la procédure des réquisitions entre la Police cantonale et l'OCN (Office de la Circulation et de la Navigation).
- > AFIS nouvelle génération : digitalisation des mesures signalétiques des personnes. Intégration dans le système centrale d'information Zephyr ;
- > Gestion des reprises des données signalétiques des personnes (traces et photos) ;
- > Check In : nouvelle plateforme de gestion des hébergements de l'Union Fribourgeoise du Tourisme. Intégration automatisée dans le système centrale d'information Zephyr ;
- > Travaux de migration infrastructure pour les déploiements de software des postes de travail ;
- > Intégration des systèmes d'alarmes Etrinex SIA / DC09 ;
- > Migration All-IP de la centrale téléphonique du 117 au CEA (Centrale d'Engagement et d'Alarmes) ;
- > Maintenance et exploitation du réseau radio POYLCOM.

2.3.8 Logistique et infrastructures

2.3.8.1 Véhicules

	2018	2019
Voitures	236	231
Dont électrique/gaz	3	3
Dont hybride	10	14
Motos	11	11
Bateaux	4	4
Vélos électriques	17	18

2.3.8.2 Infrastructures

63 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 53 bons de travaux ont été demandés aux artisans de l'Etat au profit des 43 bâtiments occupés par la police. Plus de 1500 interventions diverses (rafraîchissements, entretiens, peintures, sols, pannes, etc.) ont été effectuées.

Principaux projets :

- > Réalisation des travaux d'agrandissement du bâtiment de la police du lac à Portalban ;
- > Réalisation sur le site de Granges-Paccot (création de locaux de séquestre et de stockage, d'un vestiaire GRIF, réorganisation de la halle à véhicules, etc.) ;
- > Assainissement du poste et de l'habitation à Cheyres ;
- > Assainissement du poste à Sugiez ;
- > Rafraîchissement et mise aux normes du local photo du commissariat d'identification judiciaire au Bapol ;
- > Adaptation du local LAVI au Bapol ;
- > Etude sur le concept de la sécurité intégrale et du plan de fermeture des bâtiments de police ;
- > Pose de panneaux solaires sur les toits du bâtiment au chemin de la Madeleine 8 à Granges-Paccot.

2.3.8.3 Habillement, équipement et armement (HEA)

Gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale.

- > Achat de 2 remorques de pompiers d'occasion pour le matériel ORCAF ;
- > Achat d'un système anti-drone (filet) ;

-
- > Introduction de la tenue « cadre » UNIMATOS.

Commission logistique

Dans le cadre de ses travaux, cette commission poursuit ses projets concernant l'acquisition de matériel et d'équipement. Différents tests dans le terrain sont effectués afin de valider ces équipements avant de procéder à des acquisitions à plus large échelle. Parmi ces projets, la Police évalue de nouveaux gilets de protection pour le personnel ou l'acquisition d'un holster de cuisse afin de libérer la ceinture de charge et de soulager le dos des agents et agentes.

2.4 Domaines d'évolution

2.4.1 Formation

2.4.1.1 Concept général de formation (CGF 2020)

La volée 2020 des aspirants et aspirantes sera la première formée sur deux ans comme le prévoit le concept général de formation. Cette exigence du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), offre l'opportunité d'axer davantage la formation de base sur les aspects pratiques du métier. La première année, essentiellement dédiée à l'acquisition des connaissances et des gestes pratiques, se terminera par un examen de la capacité opérationnelle (ECO). La réussite de ce dernier donnera accès à la seconde année de formation. Celle-ci sera consacrée à la consolidation et l'intégration des connaissances pratiques par le suivi de stages dans différents services de la Police cantonale et au sein d'autres institutions partenaires. Le brevet fédéral de policier/policrière (BFP) conclura ces deux ans de formation.

2.4.1.2 Formation judiciaire romande (FJR)

Depuis 2019, le canton de Fribourg est en charge de la formation judiciaire romande. Celle-ci est composée de 4 modules distincts. Les 2 premiers sont dédiés à la formation de base des inspecteurs et inspectrices de police et se déroulent dans les centres de formation respectifs des cantons d'appartenance. Les modules 3 et 4 ont, quant à eux, été organisés et gérés par les responsables de la formation judiciaire de la Police cantonale fribourgeoise. Ils s'adressaient aux 44 nouveaux inspecteurs et inspectrices et transferts des gendarmeries vers les polices de sûreté des corps partenaires des 6 cantons romands. Une quarantaine de participants et participantes est à nouveau attendue pour l'édition 2020 qui se déroulera durant les mois de septembre et octobre.

2.4.1.3 Projet d'Evolution professionnelle

Nous avons poursuivi en 2019, l'aménagement des systématiques liées à la gestion de l'évolution professionnelle du personnel et des cadres. Les profils de compétences propres à chaque niveau hiérarchique ont servi de base à une redéfinition de deux processus :

- > L'entretien d'évaluation et de développement ;
- > La sélection des (futur-e-s) cadres souhaitant rejoindre un pool.

En 2020, tout le personnel sera informé voire formé à l'utilisation des nouveaux outils et formulaires liés à ces processus. D'autres adaptations dans le domaine de la sélection et des plans de formations verront également le jour.

2.4.1.4 Plateforme Suisse ePolice

Une nouvelle version a été mise en ligne en 2019 ainsi qu'une application pour smartphone. Les modifications de la Larm seront introduites ultérieurement afin de réaliser le guichet unique prévu par la loi.

2.4.1.5 Perquisitions numériques

Le projet de remplacement des infrastructures a été lancé en 2019 et se poursuivra sur 2020 et 2021.

2.4.2 Unité de gestion des menaces

La création de cette unité, acceptée par le Grand-Conseil, dont les membres ont approuvé les modifications nécessaires à sa création dans la Loi sur la Police cantonale, entrera progressivement en vigueur à partir du mois de juillet 2020.

2.4.3 Lutte contre le travail au noir

Afin de lutter efficacement contre le travail au noir, la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Cette dernière octroie de nouvelles compétences judiciaires aux inspecteurs et inspectrices de la surveillance du marché du travail (SMT) qui dépendent du Service public de l'emploi (SPE). A cet effet, un concept de coopération et de formation est en cours d'élaboration entre le SPE et la Police cantonale.

2.4.4 Lutte contre la criminalité digitale

Après plusieurs mois de préparation, la Plateforme d'Information de la Criminalité Sérielle En Ligne (ci-après : PICSEL) est en production depuis le 1^{er} novembre 2019. Cette plateforme regroupe les données, dans le domaine de la cybercriminalité, des cantons romands et du Tessin. D'autres cantons ont démontré leur intérêt à rejoindre le projet. PICSEL a pour but d'obtenir une vue globale de la criminalité numérique, d'identifier des phénomènes et des séries, d'étudier les modes opératoires et de mettre en place rapidement des mesures réactives et préventives.

3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef de service : Jean-Denis Chavaillaz

3.1 Protection de la population

3.1.1 Activités courantes

Le domaine de la protection de la population a été représenté lors de séances et groupes de travail mis sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (OFAE), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité, ainsi que dans le cadre de la plateforme ABC des cantons et de différentes conférences latines dans le domaine de la protection de la population.

Comme cela s'est établi depuis quelques années, les protections de la population des cantons de Fribourg et Neuchâtel ont rencontré Groupe E afin d'échanger sur des mesures communes de gestion extraordinaire de l'approvisionnement électrique.

Les rencontres semestrielles de coordination entre la centrale d'engagement et d'alarme (CEA) de la police cantonale, la centrale d'appels sanitaires urgents (CASU144) et la protection de la population se sont poursuivies cette année.

A l'instar de l'organisation au niveau fédéral et latin, la protection de la population a décidé de constituer une plateforme cantonale ABC, regroupant tous les acteurs cantonaux des domaines atomique, biologique et chimique. Pendant une phase pilote de deux ans, cette plateforme aura pour but de renforcer la collaboration et d'augmenter les connaissances.

Avec comme objectif une entrée en vigueur simultanée avec la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi) au 1^{er} janvier 2021, les travaux de rédaction en vue de la révision de la loi cantonale sur la protection de la population (LProtPop) se sont poursuivis.

Dans le cadre du projet « Protection des infrastructures critiques », initié par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), le recensement des infrastructures critiques et la rédaction des dossiers d'ouvrage avec les exploitants se sont poursuivis. Un plan de protection a été rédigé pour une infrastructure d'importance cantonale.

En janvier 2019, une convention portant sur le domaine des séismes a été signée avec l'Etat du Valais. Celle-ci doit favoriser la collaboration dans ce domaine, notamment dans la planification, la formation de spécialistes post-sismiques

dans l'évaluation de l'habitabilité des bâtiments, et la sensibilisation des enseignants et écoliers sur le risque sismique et le comportement à adopter.

Suite à la panne téléphonique généralisée de l'Etat en décembre 2017, le SITel a mis en place une solution de basculement automatique de certains numéros vers des natels. Afin de garantir l'atteignabilité de l'OCC en tout temps, celui-ci a intégré cette solution.

Suite à l'abandon par Swisscom des lignes téléphoniques analogiques et ISDN, non seulement les lignes téléphoniques étatiques de l'ACC (Poste de commandement du gouvernement), mais aussi les lignes de secours indépendantes du réseau de l'Etat y ont été migrées.

Afin de répondre aux exigences techniques de Swisscom, des travaux d'adaptation du système de mobilisation GAFRI se sont poursuivis sous la coordination du SITel, en étroite collaboration avec la police cantonale et la centrale d'appels sanitaires urgents 144.

Suite au dernier contrôle de l'ACC effectué par l'OFPP, les derniers travaux d'adaptation ont été effectués dans l'ouvrage d'une part afin, de le mettre aux normes, d'autre part pour améliorer sa capacité à accueillir l'OCC.

Suite à l'abandon par la SSR du réseau de télévision par TNT, la protection de la population a mis en place une autre solution afin de disposer d'un signal TV dans l'ACC.

Afin d'augmenter les possibilités de travail à l'ACC, des antennes WIFI supplémentaires y ont été placées, assurant ainsi une couverture totale avec le réseau de l'Etat.

Afin de garantir les transmissions en cas de catastrophe, la protection de la population a organisé des formations POLYCOM pour les membres partenaires de la protection de la population. Celles-ci ont été dispensées par le CIPCI.

Suite à la signature de la convention de collaboration avec les radio-amateurs fribourgeois (RAF), ceux-ci, sur la base d'une planification des emplacements établie avec tous les partenaires de la protection de la population, ont procédé aux travaux de montage de ce réseau.

Le groupe d'accueil psychologique a effectué une journée de formation à la caserne de la Poya le 19 novembre 2019.

La convention réglant l'utilisation commune de l'ACC a été résiliée unilatéralement par l'armée. Le canton en assure par conséquent dorénavant l'intégralité des coûts d'entretien.

Avec l'introduction par la Confédération de l'outil Alertswiss, un nouveau moyen de communication est à disposition du canton pour informer la population. En collaboration avec les deux centrales d'alarmes et les responsables info/comm de la police cantonale et de l'OCC, la protection de la population en a défini les utilisateurs et les cas d'utilisation.

3.1.1.1 Exercices

Du 11 au 13 novembre 2019 a eu lieu la phase d'engagement de l'exercice du Réseau national de sécurité (ERNS19). S'appuyant sur une situation évolutive d'une menace terroriste, cet exercice a permis à l'OCC d'entraîner la gestion d'une telle situation et de tester les collaborations de conduite, technique et de l'information entre les cantons et avec la Confédération.

Sous la conduite de la CENAL, la protection de la population a participé à l'exercice visant à tester les procédures, notamment d'alarme, en cas de rejets radioactifs dans l'Aar par la centrale nucléaire de Mühleberg.

La protection de la population a participé au montage et au déroulement de l'exercice de la cellule de crise du Groupe E SA. Cela a permis de renforcer les liens et d'améliorer les processus de collaboration avec ce partenaire important de l'OCC.

Dans le cadre des préparatifs nécessaires à l'ouverture de la nouvelle ligne CFF reliant Genève à Annemasse (F) – le CEVA -, la protection de la population a participé comme arbitre à cet exercice. Cela a notamment permis d'observer le travail des échelons de conduite et des formations d'intervention d'un autre canton et de la France.

Les travaux de préparation pour l'exercice commun de 2021 entre Groupe E, l'EMCC Neuchâtel et l'OCC Fribourg ont démarré, avec l'appui de l'OFPP.

3.1.1.2 Organe cantonal de conduite

Pour faire face à la sécheresse de cet été, l'OCC a mis en place un état-major ad hoc (EM HELIOS19), qui a assuré le suivi continu de la situation. Il a également proposé à l'OCC de soumettre au Conseil d'Etat une interdiction générale de faire du feu et des feux d'artifice, proposition qui a été mise en vigueur du 26 juillet 2019 au 7 août 2019.

Suite à la pollution par des hydrocarbures sur le site des TPF à Givisiez et des cours d'eau en aval, l'OCC a été mis sur pied du 18 novembre à la mi-décembre 2019, afin de coordonner les opérations et d'appuyer le PC front.

L'organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 5 fois durant l'année 2019 dans le cadre de ses séances ordinaires.

De plus, l'OCC a consacré sa sortie annuelle à la visite de l'OCC du canton de Zürich et de la rédaction de la NZZ.

Elle a permis aux participants d'une part de mieux connaître le fonctionnement d'un autre organe cantonal de conduite, et, d'autre part d'échanger sur la relation de sa CInfo avec les médias.

En 2019, l'OCC a subi une mutation parmi ses membres, à savoir :

- > Nomination d'une cheffe santé suppléante supplémentaire.

De plus, de nombreux départs, remplacements et nouvelles incorporations ont eu lieu parmi les spécialistes OCC, destinés à renforcer l'OCC en fonction de l'évènement, notamment en lui apportant le savoir de spécialistes.

L'incorporation d'un nouvel officier renseignement au sein de la cellule rens OCC a permis d'augmenter la capacité à durer.

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le 24 mai 2019. De plus, ils ont été invités à suivre, sous la conduite d'un instructeur de l'OFPP, des modules de formation qui traitaient des activités de conduite et des produits qu'ils pourraient livrer à l'OCC.

3.1.1.3 Organes communaux de conduite

Contrairement à l'habitude des années précédentes, la protection de la population a renoncé cette année à rassembler les chefs ORCOC pour leur rapport annuel, cette manifestation s'avérant inutile au vu de l'état de l'avancement des travaux de révision de la LProtPop.

3.1.1.4 Plans d'engagement

Les plans d'engagement et concepts suivants ont été établis et validés par l'OCC :

- > Plans d'intervention OPAM pour les entreprises Steiger et SIKA, complément au plan d'intervention établi par l'entreprise et destiné aux sapeurs-pompiers ;
- > Planification de remise ultérieure des comprimés d'iode par les pharmacies ;
- > Concept réglant la mise sur pied de l'OCC et ses activités pendant les premières heures ;
- > Création d'un Team Social Media, afin de renforcer la CInfo de l'OCC par des spécialistes dans la gestion et l'utilisation des médias sociaux.

Les plans d'engagement suivants ont été mis à jour :

- > Rejets radioactifs dans les cours d'eau ;
- > Crues ;
- > Alarme-eau.

Sur mandat de l'OCC, la protection de la population a entamé, respectivement poursuivi avec les partenaires nécessaires, dont également ceux des cantons voisins, la rédaction de différents plans d'engagement :

- > Décontamination de masse ;
- > Hébergement de masse ;
- > « LAGO TRE », afin de faire face à un accident sur les trois lacs ;
- > Plans d'intervention complémentaires OPAM pour l'entreprise Extranet ;
- > Crises d'approvisionnement en nourriture, hydrocarbures et produits thérapeutiques ainsi que lors de problèmes logistiques.

Concernant ce dernier plan d'engagement, l'OCC a décidé d'élargir sa portée en ajoutant le problème de l'approvisionnement en eau potable.

Afin d'être en adéquation avec la nouvelle doctrine figurant dans la prochaine version de la LProtPop, le Plan ORANGE a été aboli.

3.2 Protection civile

3.2.1 Mission

Le secteur de la protection civile (PCi) planifie et conduit les tâches dans les domaines :

- > Opération : instruction et engagement du bataillon PCi, achat et gestion du matériel, des véhicules et des équipements, entretien et exploitation des ouvrages de conduite, exploitation des systèmes de communication (POLYCOM), alarme à la population ;
- > Instruction : instruction des cadres, instruction de base et formation complémentaire des astreints PCi, formation des membres des organes communaux de conduite ;
- > Support : gestion des systèmes informatiques de gestion, gestion et convocation des astreints, traitement des dossiers liés à l'obligation de construire des abris PC.

3.2.2 Opération

3.2.2.1 Organisation

Durant l'année 2019, la structure bataillonnaire et son état-major de milice ont été consolidés sous la conduite du chef d'Etat-Major professionnel assurant également la fonction d'adjoint du commandant PCi.

Un rapport des commandants a réuni le commandant de la protection civile, les commandants de la compagnie état-major et des trois compagnies d'intervention. Il s'agissait de faire le bilan des activités de l'année écoulée et d'orienter les commandants de compagnie sur les missions d'utilité publique, les cours de répétition 2020 ainsi que sur la future structure régimentaire de la PCi.

3.2.2.2 Cours de répétition

Durant l'année écoulée, de nombreux cours ont été organisés. Il s'agit notamment de l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou des cours d'instruction de la troupe.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense nous a été adressé. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Les astreints sont systématiquement re-convoqués pour un service à une date ultérieure dans l'année afin de réduire le nombre de personnes ne faisant pas de service.

3.2.2.3 Engagements

Divers engagements ont été accomplis pour soutenir les collectivités ainsi que les partenaires de la protection de la population. Ces activités ont eu lieu notamment lors de déménagements et réaménagements de personnes âgées d'un home, lors du Tour de Romandie et du Tour de Suisse, lors de travaux de montage et de démontage d'infrastructures, lors de l'exploitation de postes de commandement, lors de la gestion de la circulation et de parking ainsi que durant diverses manifestations. Une intervention d'urgence a été menée en décembre suite à une fuite de 45 000 litres de mazout dans un étang proche des nouvelles infrastructures des TPF à Givisiez. Cette intervention a engendré à elle seule 962 jours de service. En tout, 1469 jours de service ont été effectués durant l'année 2019 au profit des collectivités.

3.2.3 Instruction

3.2.3.1 Organisation

Le centre d'instruction de la protection civile de Sugiez (CIPCi) forme les cadres, les spécialistes et les astreints de la protection civile (cours cantonaux et intercantonaux et nouvellement au profit de l'OFPP) ainsi que des cours pour les Organes communaux de conduite. Ces cours sont dispensés au centre à Sugiez ou dans les communes.

3.2.3.2 Taux d'occupation

Nombre de jours de service	
Ecoles de formation	2 700
Cours de cadres intercantonaux	356
Cours de répétition	494
Autres (ASTAG, OFPP, Police ...)	1 649
Total	5 199

Participants aux Ecoles de formation sur l'emplacement de Sugiez

Préposés à l'assistance	53 (dont 3 JU)
Pionniers	43 (dont 3 JU)
Collaborateurs EM	62
Préposés constructions	13 (dont 2 JU)
Préposés matériel	11 (dont 3 JU)
Cuisiniers	7 (dont 1 NE)
Cdt cp GTIR	7 (dont 3 FR)
C sct	12
C gr appui, assistance, rég circ	30
Conducteurs	17
Total	255

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

Fonction	Emplacement	Participants
Chef de section (f)	Couvét	1
Chef de section (d)	Spiez	4
Sergent-major (f)	Grône	3
Fourrier (f)	Gollion	3
Spécialiste PBC (d)	Schliern	1
Spécialiste PBC (f)	Couvét, Grône	5
Chef de gr cuisinier (d)	Sempach	1
Chef de groupe (d)	Spiez	3
Chef de gr pionnier (f)	Gollion	1
Cours cadres et spécialistes / OFPP (f/d)	Schwarzenburg	29
Cours pour instructeurs / OFPP (f/d)	Schwarzenburg	3
Cours MIKA pour of EM et cdt cp (f/d)	Lucerne	2
TOTAL		56

3.2.4 Support

3.2.4.1 Administration et informatique

Le système informatique central PISA est désormais utilisé par tous les cantons. L'échange de dossiers est directement effectué en ligne. La plateforme est connectée à la base de données cantonale des habitants FriPers, ce qui facilite la mise à jour des adresses.

Le canton de Fribourg représente la Suisse latine dans la « Fachgruppe PISA PCi ». Cette dernière est en charge du développement et de l'amélioration de la plateforme.

3.2.4.2 Affaires disciplinaires

Affaires disciplinaires 2019

Renoncations après enquête pénale préliminaire :	8
Avertissements (cas de peu de gravité) :	4
Dénonciations pour infraction à la LF :	62

3.2.4.3 Recrutement

Recrutement 2019

Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposés constructions	Préposés matériel	Cuisiniers	Total
Payerne (f)	20	23	44	7	3	5	102
Sumiswald (d)	12	16	16	9	2	0	55
Total	32	39	60	16	5	5	157
2018	38	31	46	9	8	9	141

3.2.5 Constructions

Entretien des constructions

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Durant l'année 2019, les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique :

Construction	Type	Résultat
Fribourg / Jura	Po att I	En état de fonctionnement
Bösingen	PC II / Po att II	En état de fonctionnement
Schmitten	Po att II*	En état de fonctionnement
Farvagny	Po att II*	En état de fonctionnement
Düdingen, Leimacher	CSP	En état de fonctionnement

Sirènes

L'essai annuel des sirènes de février a été conduit et les mesures de corrections ont été entreprises dans les meilleurs délais (2 sirènes sur 259 ont présenté des défauts).

Constructions

Abris privés

Constructions projetées en 2019	72
Total des places protégées	4 381
Dans 60 abris obligatoires	2 790
Dans 12 abris privés communs	1 591
Constructions réalisées en 2019	55
Total des places protégées	4 042
Dans 39 abris obligatoires	1 988
Dans 11 abris privés communs	532
Dossiers en cours :	466
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	2 639
Contributions de remplacement perçues	2 111 200 francs
Abris publics	
Constructions réalisées en 2019	5
Places protégées	1 522

3.3 Administration militaire

3.3.1 Mission

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

3.3.2 Activités courantes

3.3.2.1 Promotions d'officiers

76 officiers domiciliés dans le canton ont été promus en 2019 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit un brigadier, 2 colonels, 12 lieutenants-colonels, 4 majors, 10 capitaines, 6 premiers-lieutenants et 41 lieutenants.

3.3.2.2 Service d'instruction des formations

En 2019, 643 demandes ont abouti à 592 déplacements de service (92 %) ainsi qu'à 51 refus (8 %). 16 demandes de reconsidération ont été traitées.

Motifs des demandes de déplacement de service

Apprentissage	5.6 %
Etudes	54.6 %
Professionnel	21.3 %
Perfectionnement professionnel	6.2 %
Séjour à l'étranger	7.1 %
Raison médicale	3.5 %
Autres raisons	1.7 %

De plus, 798 dossiers, hors de notre sphère de compétence, ont été transmis pour suite utile au Commandement de l'instruction de l'armée.

3.3.2.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions durant 2019	Nominations au 01.01.2020
1 FR Sarine / Glâne	Sgtn chef Yoan Tomasin	
2 FR Singine		Maj Simar Ilg M. Florian Fahrni
3 FR Gruyère / Veveyse	Adj sof Pablo Gummy Maj Grégoire Santschi Plt Yannick Ballif	
5 FR Broye	Cap Didier Banderet	Lt Cédric Henninger

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
Année	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2019	6 592	5 363	899	1 939
2018	6 714	5 183	842	1 725
2017	6 868	5 057	823	1 757

Nombre de jeunes tireurs

2019	696
2018	703
2017	708

3.3.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

568 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 471 décisions disciplinaires.

15 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 6 pour un deuxième défaut, 2 pour un troisième défaut et 1 pour un quatrième défaut.

63 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 16 pour un deuxième défaut, 6 pour un troisième défaut et 2 pour un quatrième défaut. 7 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour de multiples défauts.

3.3.2.5 Activités de recrutement

Journées d'information

29 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 2001 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par le commandement d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues entre dix-neuf et vingt-cinq ans des 947 conscrits de langue française et des 292 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :

Conscrits francophones de la classe d'âge 2001

Année	1 ^{er} départ (mi-janvier)	2 ^e départ (fin juin)
2020	0.8 %	2.9 %
2021	12.7 %	28.5 %
2022	17.1 %	15.7 %
2023	7.9 %	6.2 %
2024	2.8 %	1.7 %
2025	1.2 %	0.9 %
2026	0.4 %	1.2 %

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 2001

Année	1 ^{er} départ (mi-janvier)	2 ^e départ (fin juin)
2020	0.3 %	1.4 %
2021	16.1 %	32.6 %
2022	22.9 %	13.7 %
2023	5.8 %	4.8 %
2024	1.4 %	1.0 %
2025	0 %	0 %
2026	0 %	0 %

Organisation du recrutement

En 2019, les recrutements dans les Centres de recrutement de Payerne (VD) et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	Payerne	Sumiswald
Nombre	836	346
Aptes au service militaire	479 (57.3 %) dont 52 service long	232 (67.0 %) dont 36 service long
Aptes au service PCi	66 (7.9 %)	44 (12.7 %)

	Payerne	Sumiswald
Inaptes au service	142 (17.0 %)	39 (11.3 %)
Ajournés au recrutement compl.	52 (6.2 %)	15 (4.3 %)
Ajournés d'une année	5 (0.6 %)	3 (0.9 %)
Ajournés de deux ans	5 (0.6 %)	0 (0 %)
Licenciement administratif	87 (10.4 %)	13 (3.8 %)

Service sans arme

En 2019, une demande de service militaire sans arme a été présentée.

3.3.2.6 Libération de service

452 militaires ayant terminé leurs obligations militaires, soit 10, resp. 12 ans après leur promotion au grade de soldat, ont été libérés au 31 décembre 2019. L'inspection de libération a eu lieu sur une journée à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 29 et 30 de l'Ordonnance du 21 novembre 2018 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 437 militaires armés (libération et déséquipement des services longs), 77 (17.6 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1969, les capitaines de la classe d'âge 1977 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1983, ainsi que les officiers ayant prolongé leurs obligations au-delà de l'âge réglementaire soit au total 39 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

3.3.2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le canton comptait 9192 assujettis à la taxe en 2019 (par rapport à l'année précédente – 14 % d'assujettis non incorporés en moins et 13 % de militaires en plus ayant manqué leur service). La diminution des assujettis non incorporés est passagère du fait qu'elle résulte du retard dans la mise à niveau des paramètres informatiques liés aux nouvelles dispositions légales fédérales (DEVA) au 1^{er} janvier 2018. Elle a ainsi une répercussion sur l'encaissement brut en diminution de l'ordre de 10 %.

749 astreints au service militaire ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2018. Les données des astreints au service civil ne sont pas encore connues.

Pour 490 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 934 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 2292 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

485 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'un handicap physique, mental ou psychique majeur ou percevant une rente ou une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité.

69 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'une atteinte portée à leur santé par le service militaire ou civil.

333 assujettis bi-nationaux ont bénéficié d'une exonération sur la base d'accords internationaux.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1116 décisions de remboursement de taxes représentant 552 255 francs ont été établies, soit 37 % de moins que l'année précédente. En effet, la situation est revenue à la normale après l'augmentation exponentielle des demandes de remboursements

consécutives à la réduction du nombre de jours de service d'instruction obligatoire passant de 260 à 245 jours au 1^{er} janvier 2018.

Une décision sur réclamation a été l'objet d'un recours auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Perception de la taxe dans le canton

	2018	2019
Taxes payées par les assujettis	7 851 499.38	7 128 792.85
Remboursements (remplacement de service)	879 439.40	552 255.60
Produit net de la perception	6 972 059.98	6 576 537.25
Part de la Confédération (80 %)	5 577 647.98	5 261 229.80
Part du canton (20 %)	1 394 412.00	1 315 307.45
Intérêts moratoires portés en compte	72 884.38	58 253.96
Intérêts sur montants à restituer	3 679.35	3 851.00
Solde des arriérés	2 733 851.61	2 593 406.68
Montant des actes de défaut de biens	183 368.60	195 938.70

Statistiques

	2018	2019
Nombre de décisions de taxation	12 394	16 117
Nombre de décisions avec taxe minimale (Fr. 400.-)	3 301	2 292
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	946	978
Montant des taxes abandonnées	18 288.65	8002.44
Montant des taxes remises	21 674.65	28 936.85
Arrangements de paiements	1 246	1 022
Sommations/rappels avant poursuite	2 342	2 503
Réquisitions de poursuites	664	486
Décisions de remboursements	1 363	1 116
Décisions de restitutions	852	871

3.4 Intendance des bâtiments militaires

3.4.1 Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales, soit la Place d'armes de Fribourg. Elle assume la conduite du personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière et s'occupe de l'entretien et de la maintenance.

3.4.2 Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne
- > Création d'un nouvel escalier extérieur et intérieur (issue de secours) entre le plain-pied et les combles au bâtiment 4
- > Pose de détecteurs de fumée.

Etant donné que la caserne sera exploitée pour les besoins de l'armée jusqu'à fin 2022, ces travaux d'entretien sont absolument indispensables afin d'assurer aux militaires qui y logent un certain confort ainsi qu'un maximum de sécurité.

4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

4.1 Police des étrangers

4.1.1 Activités courantes

4.1.1.1 Permis délivrés

	2018	2019
Autorisations d'établissement	3 972	3 350
Autorisations de séjour	4 080	4 326
Autorisations de séjour de courte durée	2 299	2 091
Autorisations frontalières UE/AELE	451	438
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	20 246	19 314

4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2018	2019
Visas de retour en Suisse	197	204

4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre 2019, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2018	2019
Avec autorisations d'établissement	48 770	49 818
Avec autorisations de séjour	21 633	21 611
Avec autorisations de courte durée	2 214	1 945
Avec autorisations frontalières	1 128	1 258
Totaux	73 745	74 632

4.1.1.4 Mesures administratives

	2018	2019
Auditions effectuées par le Service	313	273
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	47	62
Décisions de renvoi (séjours illégaux)	252	245
Injonctions de départ selon directive européenne	17	18
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	91	54
Révocations d'autorisations d'établissement	14	7
Menaces de refus ou de révocation	28	26
Décisions en matière d'assistance judiciaire	3	3
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	220	222
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	142	133
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	62	65
Renvois de personnes sous le coup d'une expulsion pénale	12	24
Nombre de personnes renvoyées par vol spécial	3	10
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	29	32
Renonciations à la procédure orale par le TMC	50	34

	2018	2019
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	37	20
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	31	45
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	86	68
Recours admis, totalement ou en partie	7	15
Affaires rayées du rôle	5	6

4.1.2 Evénements particuliers

Le droit des étrangers a connu une importante révision au 1^{er} janvier 2019. La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration impose dorénavant des exigences accrues en matière d'intégration, notamment lors de l'octroi et de la prolongation de l'autorisation de séjour obtenue par regroupement familial, ainsi que pour la délivrance de l'autorisation d'établissement. En particulier, des connaissances de la langue parlée au lieu du domicile en Suisse doivent être prouvées. Au besoin, des cours de langue doivent être suivis pour permettre l'acquisition du niveau attendu. Ces exigences nouvelles ne sont cependant pas opposables aux ressortissants étrangers bénéficiaires de l'Accord sur la libre circulation des personnes, ni à ceux pouvant revendiquer un droit plus favorable découlant d'un accord d'établissement conclu entre leur Etat de provenance et la Suisse.

4.2 Domaine de l'asile

4.2.1 Activités courantes

	2018	2019
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	7	7
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	468	331
Annonces en matière d'activité professionnelle (depuis le 1 ^{er} janvier 2019)		1 335
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	36	46
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton (hors centre Gouglera) au 31 décembre	484	249
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	1 591	1 662

4.2.1.1 Centre fédéral de requérants d'asile de la Gouglera à Giffers

	2018	2019
Nombre de personnes affectées à la Gouglera et ayant fait l'objet d'une décision de renvoi	353	566
Nombre de départs volontaires dans les 140 jours	34	73
Nombre de renvois par la contrainte dans les 140 jours	36	46
Nombre de disparitions dans les 140 jours	194	227
Nombre de personnes toujours en procédure après 140 jours et attribuées au canton	15	54
Nombre de personnes dont le renvoi s'est révélé impossible dans les 140 jours et attribuées au canton	5	14
Nombre de personnes hébergées au 31 décembre	69	152

4.2.2 Evénements particuliers

La révision du droit d'asile portant sur l'accélération des procédures d'asile est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2019, avec pour principale conséquence pour le canton de Fribourg une exploitation totalement opérationnelle du Centre fédéral pour requérants d'asile de la Gouglera, à Giffers, dédié aux renvois. Le SPoMi, en charge de ceux-ci, collabore à cet effet étroitement avec le Secrétariat d'Etat aux migrations et la Police cantonale. Par rapport à l'année précédente, qui a constitué une période pilote, 2019 a logiquement connu pour la Gouglera des effectifs à la hausse. Le nombre important des disparitions des requérants d'asile faisant l'objet d'un renvoi de Suisse demeure une constante attendue.

4.3 Main-d'œuvre étrangère

4.3.1 Activités courantes

4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2018	2019
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	4 366	6 276
pour travailleurs détachés	3 401	5 645
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	2 997	2 586

4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants de la Croatie*

	2018	2019
Autorisations de longue durée	0	0
Autorisations de courte durée	4	4
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	1	0
Autorisations pour artistes de cabaret UE	0	0

*Depuis le 1^{er} janvier 2017, les ressortissants croates bénéficient en Suisse de la libre circulation des personnes. L'accès au marché du travail ne leur est cependant accordé que si sont respectées la priorité des travailleurs en Suisse en recherche d'emploi ainsi que les conditions de rémunération et de travail, et pour autant que les contingents des autorisations qui leur sont réservées ne sont pas épuisés. Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de prolonger cette période transitoire jusqu'au 31 décembre 2021.

4.3.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2018	2019
Autorisations de longue durée	29	48
Autorisations de courte durée	56	42
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	24	26
Autorisations pour artistes (musiciens)	18	3

4.3.1.4 Autres décisions

	2018	2019
Refus d'autorisation	34	32
Décisions sur réclamation	1	0

4.3.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEI, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2018	2019
Avertissements	0	1
Sommations/menaces	3	6
Suspensions/rejets	2	1

4.3.2 Evénements particuliers

Une obligation d'annonce spécifique relative à l'activité de personnes relevant de l'admission provisoire ou bénéficiant de l'asile a été introduite au 1^{er} janvier 2019 par le droit fédéral, en lieu et place de la procédure d'autorisation. La réception et le traitement des annonces des employeurs du début et de la fin de l'activité lucrative

ainsi que des changements d'emploi permettent la tenue du système fédéral d'information sur les étrangers SYMIC, ainsi que, pour les organes qui en ont la charge, le contrôle subséquent des conditions de rémunération et de travail.

4.4 Passeports, cartes d'identité suisses et documents pour étrangers

4.4.1 Activités courantes

4.4.1.1 Documents délivrés

	2018	2019
Passeports ordinaires biométriques	15 914	15 685
Cartes d'identité	27 085	27 037
Passeports provisoires	362	344
Documents de voyage biométriques pour étrangers	437	540
Titres de séjour biométriques pour étrangers	11 674	11 857
Visas de retour Schengen pour étrangers admis provisoirement	17	13

4.4.2 Evénements particuliers

Le nombre des nouvelles demandes est demeuré très stable, à un niveau moyen qui a essentiellement dépendu des périodes d'échéance de la durée de validité des différents documents en circulation.

4.5 Harmonisation des registres

4.5.1 Activités courantes

La Plateforme informatique Fripers permet de disposer au niveau cantonal des données des habitants de tous les registres communaux du canton en temps réel. L'accès à ces données fait l'objet d'un processus d'autorisation auprès du SPoMi.

	2018	2019
Nombre total d'accès actifs au 31 décembre	2 212	2 249

5 Service de la Police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

5.1 Etablissements publics

5.1.1 Activités courantes

5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2018	2019
Patentes A d'hôtellerie	2	1
Patentes B d'établissement avec alcool	18	24
Patentes C d'établissement sans alcool	0	2
Patentes D de discothèque	0	0
Patentes E de bar complémentaire d'hôtel	0	0
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	5	7
Patentes spéciales H	8	14
Patentes I d'établissement parahôtelier	13	4
Patentes T de traiteur	6	11
Patentes V de cuisine ambulante	9	9

	2018	2019
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	201	252
Renouvellements de patente	627	582
Changements de dénomination	42	44
Extensions de patente	34	36

5.1.1.2 Mesures administratives

	2018	2019
Non-renouvellements de patente	9	13
Retraits de patente	5	8
Refus de patente	2	2

5.1.1.3 Décompte des patentes d'établissements publics

	2018	2019
Patentes A d'hôtellerie	114	115
Patentes B d'établissement avec alcool	663	663
Patentes C d'établissement sans alcool	18	18
Patentes D de discothèque	16	18
Patentes E de bar d'hôtel	13	13
Patentes F de restaurant de nuit	3	3
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	112	112
Patentes spéciales H	456	468
Patentes I d'établissement parahôtelier	123	120
Patentes T de traiteur	76	76
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	1	1
Patentes V de cuisine ambulante	32	40
Totaux	1 627	1 647

5.1.1.4 Fumée passive

	2018	2019
Fumoirs autorisés	73	71

5.1.1.5 Formation obligatoire

	2018	2019
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	96	95
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	10	0
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	88	67

5.1.1.6 Formation partielle

	2018	2019
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en français	38	12
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en allemand	4	0
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G ou T	37	12
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	41	15
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	9	16
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	48	15

5.2 Boissons alcooliques

5.2.1 Activités courantes

5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2018	2019
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	92	116
Kiosques et stations d'essence	3	7

5.2.1.2 Mesures administratives

	2018	2019
Retraits de patente	0	4

5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2018	2019
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	468	500
Kiosques et stations d'essence	81	74

5.3 Loteries et collectes

5.3.1 Activités courantes

5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2018	2019
Petites loteries	50	40
Collectes	94	84

5.4 Appareils de jeu

5.4.1 Activités courantes

5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2018	2019
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	342	317
Appareils de distraction	153	70

5.5 Salons de jeu

5.5.1 Activités courantes

5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2018	2019
Patentes de salon de jeu	1	0

5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2018	2019
Patentes de salon de jeu	6	6

5.6 Prostitution

5.6.1 Activités courantes

5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2018	2019
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	2	2

5.6.1.2 Mesures administratives

	2018	2019
Retrait d'autorisation	0	0

5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2018	2019
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	30	34

5.7 Commerce itinérant

5.7.1 Activités courantes

5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2018	2019
Autorisations pour commerçants itinérants	85	46
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	3	3

5.8 Crédit à la consommation

5.8.1 Activités courantes

5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2018	2019
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	10	10

5.9 Activité à risque

5.9.1 Activités courantes

5.9.1.1 Autorisations délivrées

	2018	2019
Autorisations pour activité à risque	19	12

5.10 Poids et mesures

5.10.1 Activités courantes

5.10.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2018	2019
Balances pour la vente directes au public	558	691
Balances non destinées à la vente directe au public	1 041	1 198
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	55	45
Balances spéciales	153	154
Balances à fonctionnement automatique	18	25
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	129	133
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	997	1 296

	2018	2019
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	2	2
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	35	35
Mesures de longueur	1	1
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	270	247

5.10.1.2 Contrôles des préemballages

	2018	2019
Même quantité nominale	200	191
Préemballages aléatoires	342	360

5.10.1.3 Surveillance du marché

	2018	2019
Points de vente publics contrôlés	143	128

5.11 Indication des prix

5.11.1 Evénement particulier

En collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), une campagne de contrôle est mise sur pied chaque année dans un secteur spécifique. En 2019, ce contrôle a porté sur l'indication des prix par les fleuristes du canton. Il en est ressorti que 82 % des commerces contrôlés appliquent correctement les prescriptions en magasin, alors que ce taux est de 73 % pour les marchandises en vitrine.

6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

6.1 Activités

6.1.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Natassia Bangerter, Nina Berger, Chiara Bottaro, Marie Brodard, Josipa Buljan, Cindy Cao, Alexandra Cottier, Valentine Delarze, Laura Dingas, Lydia Eichenberger, Julia Giallombardo, Déborah Keller, Laurence Kunz-Veya, Liridona Lataj, Elodie Lavanchy, Isabelle Löfgren, Ndumba Luzayisso, Melany Madrid, Marion Mili, Manon Progin, Qendresa Prekaj, Catarina Romanelli, Sarah Tobler, Gaëlle Waeber et Jasmine Wiget et MM. Guillaume Berset, Joffrey Dobosz, Ricardo Fraga Ramos, Galaad Loup, Christian Jungen, Grégoire Kubski, Elio Lopes et Marco Traglia.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Statistiques	2018	2019
Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	11	25
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	7	14
Plaintes et dénonciations	14	14
Levée du secret professionnel	4	9
Autorisations de stage d'avocat	45	44
Réductions de la durée du stage d'avocat	7	4
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-	1
Etaient inscrits au 31 décembre 2019 :		

Statistiques	2018	2019
Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	220	224
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	5	5
Avocats stagiaires	141	159

6.1.2 Notariat

La Commission du notariat a siégé deux fois en 2019 et a notamment traité les affaires suivantes par voie de circulation :

Statistiques	2018	2019
Patentes de notaire	5	1
Renoncations à la patente de notaire	1	1
Plaintes et dénonciations	5	4
Levée du secret professionnel	2	5
Autorisations de stage de notaire	4	2
Réductions de la durée du stage de notaire	1	-
Radiation du registre des notaires-stagiaires	-	-

Au 31 décembre 2019, il y avait 53 notaires en exercice, dont 8 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat.

6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le Service de la justice a reçu 1478 avis d'octroi de l'assistance judiciaire se répartissant ainsi :

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal cantonal	-	116	116
Tribunal de la Sarine	1	486	487
Tribunal de la Singine	-	77	77
Tribunal de la Gruyère	1	206	207
Tribunal du Lac	2	99	101
Tribunal de la Glâne	-	103	103
Tribunal de la Broye	1	101	102
Tribunal de la Veveyse	-	57	57
Justices de paix	5	223	228
Totaux			1478

1333 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2019 pour un montant de 4 523 123 francs (1377 listes de frais pour un montant de 4 354 109 francs en 2018).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la situation financière de la personne bénéficiaire le permet.

En 2019, un montant de 391 710 francs a été récupéré à ce titre (256 385 francs en 2018).

6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'assistance judiciaire en matière pénale est décidée par chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le Service de la justice a reçu 749 décisions relatives à l'assistance judiciaire pénale (661 décisions en 2018).

928 listes de frais d'avocat ont été payées en 2019 pour un montant de 2 924 684 francs (875 listes de frais pour un montant de 2 980 937 francs en 2018).

6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le Service de la justice a reçu 75 avis d'assistance judiciaire en matière administrative (75 décisions en 2018).

101 listes de frais d'avocat ont été payées en 2019 pour un montant de 139 939 francs (93 listes de frais d'avocat pour un montant de 154 322 en 2018).

6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2019, il a traité 22 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

6.1.7 Médiation judiciaire

6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2019, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit 4 médiateurs/trices au tableau, refusé une inscription et n'a procédé à aucune radiation.

La Commission demande aux médiateurs et médiatrices assermentés de lui fournir leurs statistiques annuelles. A ce jour, les chiffres 2018 sont connus, pas encore ceux de 2019.

Statistiques, nombre de médiations	2018	2019
	Total	Total
Droit civil :	216	198
Médiations en cours de procédure :	54	41
Générales	6	-
En droit de la famille (couple)	13	9
En droit de la famille (enfants)	34	31
En matière de succession	1	1
Médiations à titre privé :	162	157
Générales	55	56
En droit de la famille (couple)	64	74
En droit de la famille (enfants)	39	23
En matière de successions	4	4
Droit pénal :	93	94
Médiations en procédure concernant un majeur	3	8
Médiations en procédure concernant des mineurs (BMPM)	90	86
Résultats des procédures de médiation en 2018 :		
Médiations civiles en procédure :		
Médiations abouties (accord)	20	10

Statistiques, nombre de médiations	2018	2019
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	10	10
Médiations non abouties (échec)	11	9
Médiations en cours au 31 décembre 2018	13	19
Médiations civiles à titre privé :		
Médiations abouties (accord)	99	100
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	20	23
Médiations non abouties (échec)	13	14
Médiations en cours au 31 décembre 2018	30	39
Médiations pénales :		
Médiations abouties (accord)	73	80
Améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)	-	-
Médiations non abouties (échec)	12	24
Médiations en cours au 31 décembre 2018	50	40

6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Le Bureau exerce la médiation en procédure pénale des mineurs, sur délégation du Tribunal pénal des mineurs.

Rattaché administrativement au Service de la justice, il comprend deux médiateurs francophones et une médiatrice germanophone.

Statistiques	2018	2019
Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)	86	101
Concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	133	160
Et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	5	20
Ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	104	120
Affaires ne concernant qu'un seul mineur mis en cause	56	49
Affaires concernant deux mineurs mis en cause	10	22
Affaires concernant trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)	20	30
Répartition selon le sexe		
Garçons	114	131
Filles	19	29
Répartition selon la langue		
Français	121	146
Allemand	12	14
Provenance		
Fribourg-Ville	36	27
Sarine campagne	30	46
Gruyère	24	24
Broye	20	18
Glâne	4	9
Veveyse	5	9
Singine	4	5
Lac	10	18
Autre canton	-	4
Autre pays	-	-
Résultats du traitement des affaires		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	72	52

Statistiques	2018	2019
Processus de médiation n'ayant pas abouti	23	23
Décision de retrait de plainte	3	4
Processus en cours au 31 décembre 2019	35	57

6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Par ailleurs, l'Autorité de surveillance a été saisie de deux plaintes concernant la même fondation. Elle a ouvert une enquête et procédé à différents actes d'instruction. A l'issue de ceux-ci, aucune mesure de surveillance n'a été jugée nécessaire.

Au 31 décembre 2019, 264 fondations classiques étaient surveillées par le canton – représentant une valeur totale au bilan de l'ordre de 1230 millions de francs (au 31 décembre 2018).

L'autorité de surveillance a rendu une décision d'assujettissement à surveillance de fondation nouvellement constituée. Cinq fondations ont été dissoutes et radiées.

7 Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP)

Chef de service : Xavier Orsini

7.1 Activités

La création du nouveau Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) constitue l'une des conséquences importantes de la réorganisation pénitentiaire cantonale suite à l'adoption, le 7 octobre 2016 par le Grand Conseil fribourgeois, de la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle entité est en effet le fruit de la fusion de la section application des sanctions pénales de l'ancien Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP) avec l'ancien Service de probation (SProb).

7.1.1 Sanctions pénales

7.1.1.1 Peines

En 2019, 453 jugements (y compris les ordonnances pénales) pour des peines privatives de liberté (ci-après : PPL) sans sursis ou avec sursis partiel (seule la partie ferme étant comptabilisée) ont été adressés au SESPP par les autorités judiciaires fribourgeoises, dont :

Désignation	2018	2019
Jugements pour des peines ≤ 6 mois	370	346
Jugements pour des peines > 6 mois et ≤ 1 an	46	38
Jugements pour des peines > 1 an	62	69
Total	478	453

En 2019, 32 jugements (toute peine confondue) intégrant une assistance de probation et/ou règles de conduite ont été adressés au SESPP.

7.1.1.2 Mesures thérapeutiques et internement

En 2019, 15 jugements prononçant une mesure pénale ont été adressés au SESPP, dont :

Articles	Désignation	2018	2019
Art. 59 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux	1	3
Art. 60 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions	3	1
Art. 61 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – mesures applicables aux jeunes adultes	1	0
Art. 63 CP	Traitement ambulatoire pendant l'exécution de la PPL ou en liberté	7	11
Art. 64 CP	Internement	0	0
Total		12	15

Au 31.12.2019, 84 personnes condamnées exécutaient une mesure pénale, soit :

Articles	Désignation	Au 31.12.2018	Au 31.12.2019
Art. 59 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux	20	23
Art. 60 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions	9	14
Art. 61 CP	Mesure thérapeutique institutionnelle – mesures applicables aux jeunes adultes	2	2
Art. 63 CP	Traitement ambulatoire pendant l'exécution de la PPL ou en liberté	50	43
Art. 64 CP	Internement	2	2
Total		83	84

7.1.1.3 Autres mesures

En 2019, le SESPP a reçu :

Désignation	2018	2019
Jugements prononçant une expulsion judiciaire obligatoire	40	57
Jugements prononçant une expulsion judiciaire facultative	5	0
Jugements prononçant une interdiction	0	1
Total	45	58

7.1.2 Prestations administratives diverses

Désignation	2018	2019
Convocations en régime ordinaire	59	72
Convocations en régime d'exécution facilitée (semi-détention)	14	19
Condamnations PPL déléguées à un autre canton	40	54
Condamnations PPL déléguées par un autre canton	26	32
Signalement au système de recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL)	203	186
Mandats adressés à la Police cantonale aux fins d'exécution d'une PPL	8	13
Ordres de transfert d'établissement à établissement	113	96
Total	463	472

7.1.3 Nombre de journées de détention et de condamnés

Etablissement	Journées de détention		Condamné(s)	
	2018	2019	2018	2019
Etablissement de détention fribourgeois – site Bellechasse/FR	36 664	35 161	180	168
Etablissement de détention fribourgeois- site Prison centrale/FR	5 511	4 599	316	353

Etablissement	Journées de détention		Condamné(s)	
Etablissement de détention fribourgeois – Maison de détention Les Falaises/FR	3 685	3 801	26	22
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg/FR	121	89	1	1
Fondation St Louis, Fribourg/FR	700	393	2	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens/FR	1 072	1 275	5	5
Horizon Sud, Marsens/FR	5	284	1	1
Etablissement de la Plaine de l'Orbe/VD	2 106	2 453	10	11
Prison La Croisée, Orbe/VD	38	0	1	0
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	566	588	8	8
Fondation Saphir, Corcelles/VD	365	365	1	1
Fondation Bartimée, Grandson/VD	81	114	1	2
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	365	1380	1	4
Etablissement du Simplon, Lausanne/VD	258	688	3	7
Fondation les Oliviers, Le Mont-sur-Lausanne/VD	0	277	0	1
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 829	1 695	9	11
Foyer Pernod, Boudry/NE	546	0	2	0
CAAD, Saxon/VS	1 279	1 215	4	4
Centre éducatif de Pramont/VS	365	365	1	1
Prison de Champ-Dollon, Puplinge/GE	25	117	9	18
Curabilis, Puplinge/GE	1 708	1 775	9	10
Etablissement de la Brenaz, Puplinge/GE	0	720	0	3
Maison Le Vallon/ Vandoeuvres/GE	31	0	1	0
Pénitencier d'Hindelbank/BE	997	801	3	3
Pénitencier de Witzwil / BE	776	286	3	2
Etablissement St-Jean, Le Landeron/BE	492	835	2	3
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	365	377	1	2
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)/BE	105	247	20	19
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	365	365	1	1
UPD Etoine, Berne/BE	0	249	0	4
Haus Gilgamesch, Basel/BS	43	0	1	0
Pénitencier de Lenzburg/AG	137	40	3	2
Realta, Cazis/GR	283	0	2	0
Pénitencier de Pöschwies/ZH	676	728	2	2
Etablissement de Bostadel/ZG	0	129	0	1
Psychiatrische Dienste Thurgau, Münsterlingen/TG	0	171	0	1
Etablissement de Kalchrain, Hüttwilen/TG	0	268	0	1
Autres courtes peines hors canton	4 365	6 067	257	391
Total	65 924	67 917	886	1065

7.1.4 Décisions rendues par le SESPP en matière d'exécution de PPL et de mesures

Dans le cadre de ses nombreuses prérogatives, le SESPP est amené à rendre une multitude de décisions formelles, sujettes à recours, soit auprès de la Direction de la sécurité et de la justice, soit directement, conformément à l'art. 74 LEPM, auprès du Tribunal cantonal.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la libération conditionnelle d'une personne condamnée à une peine de plus de 2 ans, à une mesure thérapeutique ou à l'internement, voire dans les autres cas prévus à l'art. 8 LEPM, le SESPP est tenu de requérir le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité du canton de Fribourg (CLCED).

Les décisions suivantes ont été ordonnées :

PPL (exceptés TIG et EM)	2018	2019
Octroi de la libération conditionnelle aux deux tiers	51	50
Octroi de la libération conditionnelle à une date ultérieure	5	9
Refus de libération conditionnelle	30	40
Prolongation du délai d'épreuve	1	1
Exécution sous forme dérogatoire (art. 80 CP)	0	1
Total	87	101

Mesures thérapeutiques et internement	2018	2019
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 59 CP)	1	1
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 59 CP)	16	15
Levée de la mesure (art. 59 CP)	1	1
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 60 CP)	1	1
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 60 CP)	5	1
Levée de la mesure (art. 60 CP)	1	3
Octroi de la libération conditionnelle de la mesure (art. 61 CP)	0	0
Refus de la libération conditionnelle et de la levée de la mesure (art. 61 CP)	1	1
Levée de la mesure (art. 61 CP)	0	1
Levée de la mesure (art. 63 CP)	16	11
Refus de la levée de la mesure et poursuite (art. 63 CP)	19	22
Octroi de la libération conditionnelle de l'internement (art. 64 CP)	0	0
Refus de la libération conditionnelle de l'internement (art. 64 CP)	1	2
Demande de prolongation de la mesure (toute mesure confondue)	5	6
Total	67	65

Autres décisions	2018	2019
Ordonnances de traitement et/ou de placement (mesures thérapeutiques)	28	38
Régime de travail externe (TEx)	14	16
Régime de travail et logement externes (TeLEx)	4	6
Passage en secteur ouvert	36	37
Autorisations de sortie (hors délégation)	249	313
Interruption de la sanction (art. 92 CP)	0	1
Demande de changement de sanction	0	3
Assistance judiciaire	1	3
Droit à l'information (selon l'art. 92a CP)	3	1
Total	335	418

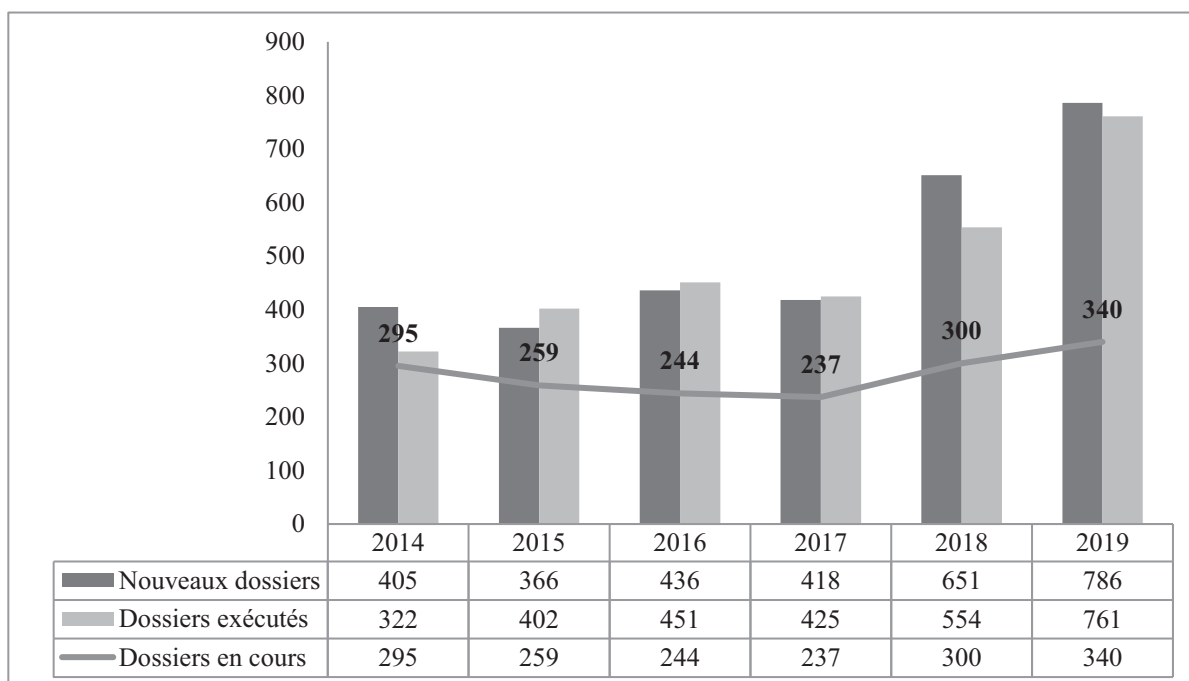
7.1.5 Exécution des peines en milieu ouvert

7.1.5.1 Travail d'intérêt général (TIG)

La peine exécutée sous forme de travail d'intérêt général est accomplie au profit de bénéficiaires, établissements médicaux-sociaux, administrations communales et cantonales, groupements forestiers, œuvres d'utilité publique, réseau hospitalier, etc. Quatre heures de travail d'intérêt général correspondent à un jour de privation de liberté. Une peine (y compris peines pécuniaires et amendes) ou un solde de peine de maximum 6 mois (720 heures de TIG) est exécutable sous cette forme.

Dès l'année 2018, avec le retour du TIG en tant que modalité d'exécution facilitée de la sanction, trois types de TIG se côtoient, à savoir les peines de TIG prononcées selon l'ancien droit, l'exécution sous forme facilitée de peines privatives de liberté ainsi que le « paiement » par le travail de peines pécuniaires et amendes.

	Nombre de cas reçus par type de peine		Heures effectuées		Correspondant à	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
TIG aCP	225	50	37 338	17 936		
PPL	95	122	2 292	11 577	573 jours	2317 jours
Peines pécuniaires / Amendes	456	740	5 344	14 044	98 044 francs	338 414 francs
Total	776	912	44 794	43 557		



Remarque : un dossier peut concerner plusieurs peines.

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dossiers exécutés	322	402	451	425	554	761
Heures exécutées	28 061	40 716	45 160	46 990	44 794	43 557

En 2019, 761 dossiers ont été traités et clos par le secteur PMO dans le cadre d'une exécution sous forme de TIG.

Parmi ces derniers,

- > 555 ont été exécutés avec succès ;
- > 206 (dont 47 suite à une renonciation de la personne condamnée) ont été retournés à l'autorité compétente (autorité judiciaire ou autorité d'exécution) en vue de l'exécution de la PPL sous forme ordinaire, recouvrement de la peine pécuniaire ou amende, voire de l'exécution/conversion sous une autre forme.

Les PPL de plus de 3 mois sans sursis exécutées sous forme de TIG peuvent bénéficier, à l'instar des peines exécutées en SD ou en régime ordinaire, de la libération conditionnelle. En 2019, 9 décisions d'octroi de la libération conditionnelle ont été rendues, toutes favorables.

7.1.5.2 Surveillance électronique (EM)

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'EM constitue une nouvelle modalité d'exécution facilitée. Elle est appliquée pour les PPL entre 20 jours et 12 mois (Frontdoor), en remplacement du TEx/TeLEx pour une durée de 3 à 12 mois (Backdoor) ou comme moyen de surveillance des mesures de substitution (art. 237 CPP). Au 31 décembre 2019, le

Service disposait de 6 bracelets électroniques (5 bracelets jusqu'à fin septembre 2019) dont le taux d'utilisation a été de 87 %.

L'exécution d'une PPL sous EM permet d'imposer une participation aux frais d'exécution au condamné (de manière générale, un montant de 15 francs par jour est perçu). Le Service a pu ainsi encaisser un montant de 25 425 francs en 2019 (17 010 francs en 2018).

EM	Prévenus / Condamnés		Journées exécutées	
	2018	2019	2018	2019
Frontdoor	11	21	897	1 370
Backdoor	2	0	231	325
Mesures de substitution (art. 237 CPP)	0	0	0	0
Autres contextes	1	0	5	0

Le taux de réussite a été de 100 % pour l'EM en Frontdoor et en Backdoor. En 2019, le Service s'est vu déléguer 7 dossiers d'exécution de PPL sous EM par des cantons tiers (4 en 2018).

En 2019, le SESPP a rendu 5 décisions de libération conditionnelle (3 en 2018), dont 5 décisions d'octroi (3 en 2018).

7.1.5.3 Mesures de substitution (art. 237 CPP)

Sur requête du Ministère public, le Tribunal des mesures de contrainte peut ordonner des mesures de substitution à la détention provisoire. En 2019, le secteur a pris en charge le suivi de 16 nouveaux dossiers (15 en 2018). Au 31 décembre 2019, 16 personnes étaient astreintes à de telles mesures (18 au 31 décembre 2018).

A noter qu'aucune mesure de substitution n'a été assortie d'une surveillance par EM en 2019.

7.1.6 Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)

Une amende/peine pécuniaire impayée, non exécutable par la voie de poursuite pour dettes, est convertie en jours de détention par l'autorité l'ayant prononcée. Le SESPP est chargé de la mise en œuvre de la peine privative de liberté de substitution. Le montant peut être encaissé à tout moment par le SESPP. Des arrangements de paiement peuvent être également proposés.

Nombre de dossiers PPLS transmis en 2019 par les autorités judiciaires et montants encaissés en 2019 par le SESPP pour chaque autorité :

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues		Montant encaissé	
	2018	2019	2018	2019
Ministère public	3 188	3 241	1 362 661.00	1 420 905.40
Préfectures	2 308	2 169	430 259.40	388 692.60
Autres cantons	115	119	10 673.00	15 274.00
Tribunaux	68	78	23 725.15	44 470.00
Ville de Fribourg	297	849	64 479.60	57 612.65
Commune de Planfayon	3	6	579.05	983.10
Commune de Montagny	0	0	0.00	0.00
Commune de Grolley	0	0	0.00	0.00
Total	5 979	6 462	1 892 377.20	1 927 937.75

En 2019, le SESPP a reçu 6462 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées et a encaissé un montant de 1 927 937 fr. 75.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution :

Désignation	2018	2019
Mandats attribués à la gendarmerie	3 557	3 708
RIPOL effectués	1 539	1 696
Délégations transmises aux autres cantons	2 247	2 259
Arrangements de paiement accordés	755	1 005
Convocations en détention	73	84
Dossiers non encore traités	397	47

7.1.7 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 2 recours en grâce en 2019 (2 en 2018).

7.1.8 Casier judiciaire

Le SESPP, en tant qu'autorité cantonale de coordination du casier judiciaire, a également pour mission d'enregistrer les procédures en cours, les jugements, les décisions ultérieures prononcées par les autorités judiciaires ainsi que de gérer l'inscription des enquêtes pénales et l'établissement des extraits pour les autorités cantonales.

Nombre de jugements enregistrés :	En 2018	En 2019
Par les autres autorités du canton	4 141	4 371
Par le SESPP	440	403
Total	4 581	4 774

Nombre d'extraits délivrés :	En 2018	En 2019
Par les autres autorités du canton	14 057	14 347
Par le SESPP	1 897	2 650
Total	15 954	16 997

7.1.9 Domaine probation

En vertu des articles 93 et 94 du CP, l'assistance de probation doit préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions et favoriser leur intégration sociale. Le SESPP apporte l'aide nécessaire directement ou en collaboration avec d'autres spécialistes. Les règles de conduite que le juge, le SESPP ou une autre autorité d'exécution peuvent imposer au condamné pour la durée du délai d'épreuve portent en particulier sur son activité professionnelle, son lieu de séjour, la conduite de véhicule à moteur, la réparation du dommage ainsi que les soins médicaux et psychologiques. L'assistance de probation et le contrôle des règles de conduite sont mis en œuvre par le canton de domicile du condamné.

Assistance de probation et/ou contrôle des règles de conduite dans le cadre de :	Mandats reçus		Mandats en cours	
	En 2018	En 2019	Au 31.12.2018	Au 31.12.2019
Sursis ou sursis partiel	32	30	128	114
Mesures thérapeutiques ambulatoires (art. 63 CP)	2	2	27	18
Libération conditionnelle d'une PPL	19	26	21	17
Libération conditionnelle d'une mesure institutionnelle	0	1	4	2
Mesure d'interdiction (art. 67 et 67b CP)	0	5	1	5
Régime de TEx / TeLEx	14	12	10	5
Mandats transférés d'un autre canton	9	10	13	13
Mandats transférés à un autre canton	14	16	30	29
Total	90	102	234	203

8 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Président du Conseil d'Administration : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeur : Marc Rossier

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 92,2 unités plein temps et réalise des revenus d'exploitation de 21,2 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 237 000 conducteurs et plus de 272 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (près de 112 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, route de Tavel 10, 1700 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

9 Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Président du Conseil d'administration : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeur : Jean-Claude Cornu

9.1 Mission

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), personne morale de droit public, est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 122 000 bâtiments pour une valeur assurée de 93,2 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 17 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2019, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 13,5 millions de francs.

9.2 Activités

L'activité de l'ECAB est détaillée dans un rapport annuel. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg (ou téléchargé sur www.ecab.ch).

10 Etablissement de détention fribourgeois (EDFR)

Président de la Commission administrative : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat

Directeur : Franz Walter

L'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) est chargé de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal, ainsi que de la détention avant jugement. Intégré dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, il accueille essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Il accueille également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance.

L'activité de l'EDFR fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de : Etablissement de détention fribourgeois, case postale 1, 1786 Sugiez.

11 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions / Centres de charges	Comptes 2019 EPT	Comptes 2018 EPT	Ecart EPT
Direction de la sécurité et de la justice	980.00	967.31	12.69
Administration centrale	800.75	833.47	-32.72
3300 / JPMS Secrétariat général	8.71	9.07	-0.36
3305 / JUST Service de la justice	7.11	6.73	0.38
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.63	3.45	0.18
3335 / PETR Service de la population et des migrants	51.74	51.45	0.29
3345 / POLI Police cantonale	679.40	676.41	2.99
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	22.62	52.94	-30.32
3370 / PATR Service de probation	0.00	5.80	-5.80
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	14.31	14.51	-0.20
3385 / PROT Protection civile	13.23	13.11	0.12
Secteurs spéciaux, établissements divers	179.25	133.84	45.41
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	179.25	131.84	47.41
3382 / LACN Camp du Lac Noir	0.00	2.00	-2.00
Pouvoir judiciaire	330.25	327.12	3.13
Administration centrale	330.25	327.12	3.13
2100 / TCAN Tribunal cantonal	48.14	49.08	-0.94
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	81.98	83.94	-1.96

Pouvoirs – Directions / Centres de charges	Comptes 2019 EPT	Comptes 2018 EPT	Ecart EPT
2111 / MINP Ministère public	54.65	53.53	1.12
2112 / TMO Tribunal des mesures de contrainte	3.24	2.48	0.76
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	12.09	10.71	1.38
2120 / JUPA Justices de paix	56.42	53.48	2.94
2125 / OPOU Offices des poursuites	59.76	60.00	-0.24
2130 / OFAI Office des faillites	11.55	11.45	0.10
2170 / COCO Commissions de conciliation baux à loyer	0.91	0.92	-0.01
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.51	1.53	-0.02

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Activités du Secrétariat général	7
1.1.1	Activités générales	7
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	7
1.1.3	Agriculture, alimentation, forêts, faune et pêche	8
1.2	Collaborations intercantionales	10
1.2.1	Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	10
1.2.2	Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	11
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	11
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
1.5	Entité rattachée au Secrétariat général	12
1.5.1	Autorité foncière cantonale	12
1.6	Administration des vignobles de l'Etat	12
2	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)	14
2.1	Faits marquants	14
2.2	Direction et administration	14
2.3	Domaine des affaires institutionnelles et juridiques	15
2.3.1	Rapport entre l'Etat et les Eglises	15
2.3.2	Droits politiques	15
2.3.3	Conseil des jeunes	15
2.4	Domaine de l'état civil	16
2.4.1	Autorité de surveillance	16
2.4.2	Office cantonal de l'état civil	17
2.5	Domaine des naturalisations	18
2.5.1	Naturalisation ordinaire	18
2.5.2	Droit de cité cantonal	19
2.5.3	Naturalisation facilitée	19
2.5.4	Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés	19
2.5.5	Réintégration	20
2.5.6	Révocation	20
3	Service des communes (SCom)	20

3.1	Activités	20
3.1.1	Travaux législatifs	20
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	21
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	21
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	21
3.1.5	Autorisations de financement	21
3.1.6	Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux	21
3.1.7	Etablissement de statistiques	21
3.1.8	Fusions de communes	21
3.1.9	Examen des statuts d'associations de communes	21
3.1.10	Examen et préavis de règlements communaux	21
3.1.11	Elaboration de formulaires de révision	22
3.1.12	Avis juridiques	22
3.1.13	Cours de formation	22
3.1.14	Annuaire des communes (ACom)	22
3.1.15	Commissions et groupes de travail	22
4	Service de l'agriculture (SAgri)	23
4.1	Mission et prestations	23
4.2	Paiements directs et mesures environnementales	23
4.2.1	Paiements directs	23
4.2.2	Reconnaissance des exploitations	23
4.2.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	24
4.3	Aides structurelles	24
4.3.1	Subventions à fonds perdu	24
4.3.2	Crédits d'investissements	25
4.3.3	Aides aux exploitations paysannes	25
4.3.4	Fonds rural cantonal	26
4.4	Aménagement du territoire	26
4.5	Promotion des produits, élevage et viticulture	26
4.5.1	Promotion des produits agricoles	26
4.5.2	Elevage bovin	26
4.5.3	Elevage chevalin	26
4.5.4	Elevage porcin, ovin et caprin	27
4.5.5	Viticulture	27
4.6	Participation à des commissions	27
4.7	Evénements particuliers	27
5	Service des forêts et de la nature (SFN)	28

5.1	Forêts	28
5.1.1	Faits marquants de l'année	28
5.1.2	Conservation des forêts	29
5.1.3	Diversité biologique en forêt	29
5.1.4	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	29
5.1.5	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	31
5.1.6	Formation	33
5.2	Faune, chasse et pêche	34
5.2.1	Chasse	34
5.2.2	Pêche	38
5.2.3	Amendes d'ordre	39
5.3	Nature et paysage	39
5.3.1	Boisements hors forêt	39
5.3.2	Paysage	39
5.3.3	Parcs naturels régionaux	39
5.3.4	Biotopes	39
5.3.5	Réserves naturelles	40
5.3.6	Espèces	40
6	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	41
6.1	Mission et prestations	41
6.2	Activités	42
6.2.1	Direction et administration	42
6.2.2	Laboratoires	43
6.2.3	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	50
6.2.4	Inspectorat des viandes et abattoirs	52
6.2.5	Santé animale	54
6.2.6	Protection des animaux	58
7	Conférence des préfets	60
7.1	Activités de la Conférence des préfets	60
7.1.1	Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets	60
7.1.2	Délégation de tâches en matière RH	60
7.1.3	Règlement d'organisation	60
7.1.4	Rencontres	60
7.1.5	Consultations diverses	61
7.2	Faits d'envergure cantonale dans les districts	61
7.2.1	Domaine de la DICS	61
7.2.2	Domaine de la DSJ	61

7.2.3	Domaine de la DIAF	61
7.2.4	Domaine de la DEE	62
7.2.5	Domaine de la DSAS	62
7.2.6	Domaine de la DFin	62
7.2.7	Domaine de la DAEC	62
7.3	Statistiques	63
8	Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg	63
8.1	Activités et événements particuliers	63
8.2	Formations professionnelles	64
8.3	Conseils et expertises	64
8.3.1	Accompagnement des exploitations en difficulté	64
8.3.2	Réseau d'exploitations laitières, ReLait	64
8.4	Exploitations	64
8.4.1	La ferme-école de Grangeneuve	65
8.4.2	La ferme-école de Sorens	65
8.4.3	Les jardins-école	65
9	Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	65
—	65	
10	Etat du personnel	66

1 Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Didier Castella

Secrétaires généraux : Peter Maeder et Samuel Russier

1.1 Activités du Secrétariat général

1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agroalimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser, à l'intention du Conseiller d'Etat Directeur, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

Le Secrétariat général suit et accompagne également les projets de digitalisation au sein des services, par exemple la mise à disposition des permis de pêche de courte durée sur le guichet électronique ou l'offre d'actes d'état civil authentiques en ligne.

1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

1.1.2.1 Communes

Première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat a nécessité d'importants travaux en 2019. Le concordat intercantonal sur la modification du territoire fribourgeois a été approuvé par le Conseil d'Etat (12 mars) puis par le Grand Conseil. Il sera soumis aux peuples bernois et fribourgeois le 9 février 2020.

Toujours dans le domaine des fusions de communes, la DIAF a été tenue informée de l'avancée de plusieurs projets, dont celui de Tafers, réunissant les communes singinoises d'Alterswil, St. Antoni et Tafers, dont les populations ont accepté la convention le 19 mai (7554 habitantes et habitants), ou celui de Prez (Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz) accepté aux urnes le 10 février (2226 habitantes et habitants).

La DIAF poursuit l'accompagnement des travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg qui doit transmettre au Conseil d'Etat un projet de convention de fusion en 2020. L'année 2019 a ainsi été marquée par le franchissement de plusieurs étapes importante, dont la mise en consultation du résultat des travaux des groupes thématiques de l'Assemblée constitutive (mai et juin 2019), puis par la demande d'aide financière complémentaire formulée par le Comité de pilotage de l'Assemblée constitutive en juillet. Concernant cette dernière, le Conseil d'Etat, sur proposition de la DIAF, a accepté d'entrer en matière sur le principe et a décidé de solliciter un avis du Grand Conseil

par le biais d'un rapport qui lui a été transmis en décembre. Le Directeur a par ailleurs pris la parole devant l'Assemblée constitutive le 26 septembre, afin d'apporter le soutien du Gouvernement au processus. Un projet de modifications législatives, destiné à lever certains obstacles relevés par l'Assemblée constitutive, a été mis en consultation à l'automne. Il devrait être transmis au Parlement durant le premier trimestre 2020.

La DIAF a élaboré, en concertation étroite avec l'Association des communes fribourgeoises, un catalogue de mesures afin d'appuyer les autorités communales. Ces travaux, dont les résultats ont été présentés à la presse en décembre, font suite à une augmentation notable du nombre de démissions au sein des exécutifs communaux en cours de législature, et à la multiplication des situations de tension au sein de certains conseils communaux, incitant les préfets à ouvrir des enquêtes administratives. Si la très grande majorité des communes fonctionnent bien, il est apparu nécessaire de proposer des outils, afin de soutenir les élu-e-s dans le cadre de leur mandat. Les mesures recensées (formation, mentorat...) reposent sur le volontariat, afin de préserver l'autonomie communale.

L'organisation du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) a poursuivi ses travaux et s'est concentré en 2019 sur le domaine du financement des EMS, dernier domaine du 1^{er} paquet. Les conséquences de la réforme fédérale des prestations complémentaires, combinées à celles des différentes variantes examinées dans le cadre du DETTEC, ont nécessité de très importants travaux, menés en particuliers par les services de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

1.1.2.2 Structures territoriales et agglomérations

En 2018, la DIAF avait souhaité entamer des réflexions de fond sur la gouvernance du niveau régional. La notion de « région », très présente dans la législation fribourgeoise, n'a jamais fait l'objet d'une définition rigoureuse, a fortiori de règles claires en matière de gouvernance et de démocratie. La DIAF a ainsi confié un mandat à une professeure et un professeur de l'Université de Neuchâtel, afin de dégager les principaux modèles de gouvernance. Leur rapport a été rendu à l'automne 2019. Une organisation de projet sera proposée en 2020 afin de poursuivre et concrétiser ces travaux. En parallèle, la Direction a été associée à l'analyse du Pouvoir judiciaire, en cours, et a financé un module complémentaire consacré aux tâches judiciaires des préfets.

En parallèle se sont poursuivis les travaux de toilettage des tâches des préfets, avec le recensement des dispositions légales obsolètes ou inutiles dont la modification clarifierait le rôle des préfets ou allègeraient leurs tâches. Un projet législatif doit être transmis au Grand Conseil durant le premier semestre 2020.

La révision de la loi sur les agglomérations (LAgg), consécutive au processus de fusion du Grand Fribourg et à l'évolution des règles fédérales en matière de financement des projets d'agglomération, a été mise en consultation en été. Le projet final sera transmis au début de l'année 2020. La DIAF, en collaboration avec la DAEC, a par ailleurs accompagné les travaux en vue de la constitution d'une agglomération intercantonale Rivelac comprenant des communes de la Veveyse et de la riviéra vaudoise, dont Vevey et Montreux. Une convention intercantonale a ainsi été signée en novembre, afin de donner une forme juridique à cette future agglomération. Le Directeur siège au sein du CoPil de cette structure, aux côtés de son homologue du canton de Vaud.

1.1.2.3 Droits politiques et relations Eglises-Etat

2019 a vu la mise en consultation de l'avant-projet de loi relative à la transparence et au financement de la politique (LFiPol). Le dossier devrait en principe être finalisé par le Grand Conseil à la mi-2020. Le rapport sur le postulat du député Christian Ducotterd a été livré au Grand Conseil en automne 2019. Le Conseil d'Etat y a notamment proposé l'adaptation, dès que possible, de la législation cantonale sur les relations entre les églises et l'Etat (voir ci-dessous [rapport du SAINEC]).

1.1.3 Agriculture, alimentation, forêts, faune et pêche

La Direction a publié le 24 mai le rapport agricole 2019 qui s'inscrit dans la vision du Conseil d'Etat : « L'agriculture fribourgeoise est professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale. Le canton de Fribourg est le leader de l'agroalimentaire en Suisse. » Il résume la stratégie, les objectifs et les mesures du Conseil d'Etat pour les quatre prochaines années. Structuré autour de sept axes stratégiques, il présente un tableau

complet de la situation actuelle de l'agriculture fribourgeoise et les mesures mises en œuvre ou planifiées par le canton.

1.1.3.1 Campus Grangeneuve - Posieux

Le développement du Campus Grangeneuve – Posieux a été, comme l'année précédente, un thème central pour la Direction. Plusieurs projets de construction cantonaux ont pu avancer. Le lancement des travaux de la nouvelle ferme-école en août a été un moment fort après plusieurs années de travail de planification. La planification détaillée du campus central de recherche d'Agroscope à Posieux a pu elle aussi avancer. Grangeneuve et Agroscope ont la volonté d'utiliser le plus possible de synergies, c'est pourquoi il est prévu de réaliser une porcherie commune et d'utiliser le bétail des fermes d'Agroscope Posieux, de Grangeneuve et de Sorens dans des activités expérimentales, mais aussi d'intégrer aux réflexions l'exploitation de Bellechasse. Au niveau politique, le développement du dossier Agroscope a été suivi en étroite collaboration avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales.

1.1.3.2 Stratégie agroalimentaire

Le développement d'une stratégie agroalimentaire avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a aussi été un dossier important. Elle sera présentée au milieu de l'année 2020. Le Conseil d'Etat concrétise ainsi sa volonté exprimée dans son programme de législature de faire du canton de Fribourg le leader de l'agroalimentaire en Suisse. Le Campus Grangeneuve – Posieux avec ses compétences en matière de recherche, de formation et de conseil est un élément central de cette stratégie agroalimentaire. Le développement du site AgriCo à St-Aubin en fait aussi partie. La DEE et la DIAF travaillent là aussi étroitement ensemble pour coordonner de manière optimale la valorisation des surfaces et infrastructures de la zone d'activité et des surfaces de la zone agricole. Le site AgriCo a été lancé le 16 octobre à l'occasion d'une conférence de presse commune de la DEE et de la DIAF.

1.1.3.3 Stratégie agricole régionale

Pour la DIAF, la Politique agricole à partir de 2022 (PA 22+) s'est concrétisée en 2019 notamment par le démarrage d'un projet pilote de mise en œuvre de la stratégie agricole régionale (SAR). Ce projet pilote intercantonal pour lequel le Service de l'agriculture collabore avec le canton de Vaud est un des six projets en cours en Suisse. Les cantons de Fribourg et de Vaud souhaitent ainsi influencer la conception définitive de la SAR qui devrait être l'innovation majeure de la PA 22+. Le message sur la PA 22+ est très attendu et sera transmis au parlement fédéral au printemps 2020. Le rapport agricole, avec sa vision d'une agriculture fribourgeoise professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale, devrait servir de ligne directrice à la députation fribourgeoise lors des prochains débats au Parlement.

1.1.3.4 Cellule AED

Au vu des défis croissants auxquels sont confrontés les exploitations agricoles le canton de Fribourg a renforcé son dispositif d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté, avec en particulier un réseau de mentors et de sentinelles qui apporteront un soutien aux personnes concernées.

1.1.3.5 Eau potable

Bien que les deux initiatives fédérales « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » ne seront probablement pas soumises au peuple avant novembre 2020, l'eau potable a été une question sensible en 2019 déjà. Une étude de la Conférence des chimistes cantonaux sur la qualité de l'eau potable et une autre étude de l'Office fédéral de l'environnement sur la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface par les pesticides ont beaucoup attiré l'attention sur ces initiatives. Dans le canton de Fribourg, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a constaté que la limite de chlorothalonil avait été dépassée dans un captage d'eau potable. Une campagne d'analyses plus importante est prévue pour 2020 dans le canton. De plus, le canton poursuit son engagement pour une utilisation durable des produits phytosanitaires au travers de son plan d'action phytosanitaire.

1.1.3.6 Elargissement des compétences du SFN

L'intégration de l'ancien Service nature et paysage au sein d'un nouveau Service des forêts et de la nature s'est faite le 1^{er} avril 2019, ce qui a élargi l'éventail des thématiques de la Direction. Les nombreuses interventions parlementaires sur le changement climatique et la biodiversité sont désormais aussi du ressort de la Direction. Une stratégie cantonale pour la biodiversité doit être élaborée en 2020. L'agriculture et les forêts sont aussi très affectées par le changement climatique. Plusieurs services de la DIAF sont impliqués dans les travaux d'élaboration en cours du Plan climat cantonal.

1.1.3.7 20 ans de Lothar

A Noël 1999, la tempête Lothar a balayé les forêts fribourgeoises et abattu plus de 1,4 million de m³ de bois. Vingt ans plus tard, le Service des forêts et de la nature a mis en lumière les conséquences de Lothar au cours de plusieurs manifestations publiques. Outre les dégâts économiques, Lothar a également eu des effets positifs sur la biodiversité forestière.

1.1.3.8 La pêche

Deux problématiques liées à la pêche ont eu d'importants échos médiatiques. Ces deux dernières années, le nombre de poissons et les poissons pêchés par les pêcheurs professionnels dans le Lac de Neuchâtel ont fortement diminué pour diverses raisons (température de l'eau, manque de nourriture, qualité de l'eau, prédateurs). Du point de vue des pêcheurs professionnels, la cause principale est le cormoran, installé sur le lac de Neuchâtel depuis plusieurs années. En concertation avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel, le Conseil d'Etat a décrété des mesures de régulation, notamment en ouvrant la chasse aux cormorans pour les pêcheurs et les chasseurs. En parallèle, le Grand Conseil a donné suite à un mandat demandant de soutenir les pêcheurs professionnels, jusqu'à ce que la Confédération propose une solution ou que le nombre de poissons se normalise. La DIAF va maintenant proposer rapidement une solution au Conseil d'Etat.

En novembre, le Conseil d'Etat a décidé de ne plus exploiter la pisciculture d'Estavayer-le-Lac construite en 2016 et qui n'a jamais fonctionné et de collaborer avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel pour exploiter de façon intercantonale la pisciculture de Colombier. Une analyse conjointe des trois cantons Vaud, Neuchâtel et Fribourg a montré qu'un même site peut couvrir l'ensemble des besoins et à un coût bien moindre. La décision de renoncer à la pisciculture a soulevé la question des responsabilités dans la réalisation du projet. En 2017, la DAEC et la DIAF ont commandé des enquêtes techniques et organisationnelles externes et ont constaté que toutes les parties concernées avaient leur part de responsabilité dans les défauts de réalisation du projet.

1.1.3.9 Regroupement des activités agricoles sur le Campus Grangeneuve

Fin novembre, la DIAF a décidé d'analyser le rapprochement entre Grangeneuve et le Service de l'agriculture dans le cadre de la stratégie de regroupement à moyen terme des services de la Direction actifs dans les domaines de l'agriculture et de la nature. L'établissement d'assurance des animaux de rente SANIMA a pris ses quartiers à Grangeneuve à la mi-novembre. Le Service de l'agriculture et le Service des forêts et de la nature fera de même ces prochaines années en fonction de la disponibilité des locaux.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)

La Conférence s'est réunie trois fois en 2019. La CDCA s'est préoccupé de son propre avenir : dès 2020, son bureau, qui était établi auprès du Service de l'agriculture du canton de Zoug, prendra son indépendance et s'installera à la Maison des cantons à Berne.

Les thématiques politiques importantes auxquelles elle s'est intéressées sont la Politique agricole PA 22+, les initiatives fédérales « eaux propres » et les accords de libre-échange envisagés ayant un impact sur l'agriculture.

1.2.2 Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)

La Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP) s'est réunie deux fois en 2019. Les affaires importantes qu'elles a traitées sont un papier de position « Forêt et changement climatique », le financement de la recherche sur la forêt et le bois et la révision de la loi fédérale sur la chasse.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFN. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2019 (2018) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	23 (19)	16 (14)
Responsabilité civile	0 (1)	4 (2)
Récusations	15 (19)	3 (2)
Décisions de première instance ou sur opposition	11 (5)	4 (1)
Plaintes administratives	1 (0)	0 (1)
Surveillance AFC	320 (291)	0 (0)
Affaires du personnel	1 (2)	2 (1)
Divers	0 (1)	2 (0)

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret 1 du 27 mars 2019 relatif aux naturalisations
- > Décret du 24.05.2019 approuvant la fusion des communes de Clavaleyres et de Morat
- > Loi du 25.06.2019 portant adhésion au concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg
- > Décret du 25.06.2019 approuvant la fusion des communes de La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre
- > Décret du 25.06.2019 approuvant la fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz
- > Décret 2 du 25 juin 2019 relatif aux naturalisations
- > Décret 3 du 17 octobre 2019 relatif aux naturalisations
- > Décret 4 du 17 décembre 2019 relatif aux naturalisations
- > Décret du 17.12.2019 approuvant la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance du 19.03.2019 modifiant l'ordonnance fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 02.04.2019 adaptant la législation cantonale à la réorganisation de l'administration en matière de protection de la nature et du paysage
- > Ordonnance du 14.05.2019 concernant la chasse du sanglier
- > Ordonnance DIAF du 05.06.2019 modifiant l'ordonnance sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 12.06.2019 concernant la réserve forestière Seiseflüe, sur le territoire des communes d'Ueberstorf, Heitenried et St. Antoni
- > Règlement d'exécution du 27.06.2019 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel concernant le concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2019, 2020 et 2021

-
- > Ordonnance DIAF du 25.06.2019 concernant la planification de la chasse pour la saison 2019 (OPlan 2019)
 - > Ordonnance du 14.10.2019 sur les finances communales (OFCo)
 - > Ordonnance du 24.09.2019 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2020 (OPFI 2020)

1.5 Entité rattachée au Secrétariat général

1.5.1 Autorité foncière cantonale

Président : David Ecoffey

1.5.1.1 Mission

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

Après deux années mouvementées et chargées en changements et adaptations, 2019 aura été pour l'AFC une année de consolidation et stabilisation. Aucun changement n'est survenu au niveau du personnel, ni dans le Secrétariat de l'AFC, ni dans la Commission. Ainsi la légère augmentation du nombre de requêtes et de décisions, malgré diverses absences pour raisons de maladie ou d'accident, a pu être absorbée. L'environnement de l'AFC reste cependant un défi, tant du point de vue de la politique agricole que du point de vue de l'aménagement du territoire.

1.5.1.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 11 (11) séances plénières et ont fait l'objet de 479 (468) décisions.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 438 (435) dossiers dont :

- > 244 (235) se rapportant à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al.2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- > 58 (76) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- > 91 (85) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- > 11 (6) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)
- > 1 (0) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole
- > 29 (26) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR)
- > 4 (7) divers

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 48 (54) dossiers dont :

- > 12 (2) portant sur la durée de bail
- > 7 (3) portant sur la détermination du fermage licite
- > 7 (7) affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- > 9 (42) approbations de fermage d'entreprises agricoles
- > 13 (0) dossiers d'opposition au fermage de baux à ferme formulés par le Service de l'agriculture

En outre, 1 (2) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

1.6 Administration des vignobles de l'Etat

1.6.1.1 Mission et prestations

L'Administration des Vignobles de l'Etat (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux vignobles de l'Etat de Fribourg, le Domaine des Faverges en Lavaux et le Vignoble de l'Etat au Vully. Les prestations principales de l'AVE sont la vente et la livraison des vins de l'Etat. L'offre comprend également l'organisation de dégustations et d'événements au Domaine des Faverges.

1.6.1.2 Evénements particuliers

2019 a été marqué par la Fête des Vignerons de Vevey qui n'a lieu qu'une fois par génération. Septante-neuf vigneron de Lavaux ont été récompensés par la Confrérie des vigneron pour leur travail. Yvan Regamey, 4^e génération de sa famille à travailler sur le Domaine des Faverges, a obtenu la 9^e place, manquant de peu la médaille d'or, qui est remise aux 6 premiers. Gérald Vallélian, vigneron-oenologue spécialisé dans la production de vin biologique sur le Domaine, seul vigneron à être classé 21^e selon les directives de Bio-Suisse, a reçu une médaille d'argent. Les deux vigneron peuvent être fiers de leurs résultats. Pendant la fête, les vins du Domaine des Faverges ont été servis dans le pavillon du canton de Fribourg et ont été très appréciés.

Le 19 juin, la « Réserve du Conseil d'Etat 2017 » a reçu le 1^{er} prix lors du 1^{er} Grand Prix des Vins Suisses Bio dans la catégorie Chasselas. Le « Gamaret 2017 » du Vignoble de l'Etat au Vully a également obtenu une médaille d'or dans la catégorie « Différents vins rouges », ce qui représente un grand succès pour la première année de vinification assurée par Christian Vessaz.

L'étude de faisabilité élargie du projet de rénovation et d'agrandissement du Domaine des Faverges s'est achevée en fin d'année. Une rénovation fondamentale du bâtiment principal et de la maison du vigneron est désormais prévue. L'avant-projet sera élaboré en 2020 afin que le Grand Conseil puisse se prononcer sur un crédit début 2021.

1.6.1.3 Ventes et promotion

Le chiffre d'affaires 2019 des ventes de vin s'élève à 1 652 575 francs. Ce qui représente une hausse des ventes de 2% par rapport à 2018. Compte tenu de la conjoncture difficile du marché, ce résultat est gratifiant, d'autant plus qu'en 2019, seuls les vins de 2,2 ha de vignes de l'Etat au Vully étaient disponibles à la vente. En 2018, les vins rouges de la production « Château de Mur 2017 » étaient encore disponibles à la vente.

Au Domaine des Faverges, 83 événements ont été organisés pour un total de 1620 personnes. Il s'agit de groupes qui visitent le Domaine pour une dégustation ou louent les salles pour un événement.

1.6.1.4 Résultats des vendanges

2019 a été pour la deuxième année consécutive une année « normale » du point de vue des rendements quantitatifs. La qualité est également prometteuse. Heureusement, après un printemps plutôt tardif et une courte période de sécheresse en juillet, les précipitations nécessaires ont été au rendez-vous en août. Les raisins ont été récoltés aux Faverges début octobre dans de bonnes conditions météorologiques. Quelques parcelles du vignoble du Vully ont souffert d'une légère grêle en juin et en juillet, ce qui a entraîné une vendange échelonnée sur environ trois semaines.

Domaine des Faverges: 15.4 ha dont 6.6 ha certifiés Bio Suisse	2019 (litres)	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)
Domaine des Faverges – Chasselas	80'005	68'476	59'773	64'061	37'910
Domaine des Faverges – Assemblage Rouge	23'675	28'121	21'739	37'363	17'265
Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot,...)	5'995	4'601	6'298	4'661	4'756

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg	2019 (litres)	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)
Etat de Fribourg – Chasselas	7'700	10'168	3'600	9'000	11'150
Etat de Fribourg – Freiburger	900	533	-	-	-
Etat de Fribourg – Pinot noir	1'700	2'674	1'000	2'900	2'305
Etat de Fribourg –	1'150	1'865	1'600	2'500	2'200

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg	2019 (litres)	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)
Gamaret					

2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

2.1 Faits marquants

Outre la consolidation des processus mis en place depuis la réorganisation totale de l'état civil en 2016, l'année 2019 a été marquée par l'introduction, en octobre 2019, d'une nouveauté majeure pour l'état civil, à savoir la réalisation et la transmission d'actes d'état civils numériques munis d'une signature authentique, selon un processus intégralement numérique. Cette « première Suisse » a été réalisée grâce à une collaboration optimale du SAINEC avec le SITel et l'Office fédéral de l'état civil. Selon les premières estimations, cette nouvelle prestation répond à un besoin avéré. Le Service espère à terme pouvoir également offrir aux communes et aux requérants et requérantes à la naturalisation une véritable interface numérique relative aux dossiers de naturalisation et à leur transmission.

Deux autres défis majeurs ont par ailleurs marqué le SAINEC en 2019, il s'agit d'une part du déménagement de la centrale du Boulevard de Pérolles à la Route des Arsenaux, à Fribourg, effectif depuis le 1^{er} décembre 2019, et d'autre part de la labellisation bilingue du SAINEC, en octobre 2019, par le Forum du Bilinguisme.

Sous l'angle des naturalisations, l'année 2019 a aussi été l'occasion, pour le SAINEC, de redonner aux communes et aux commissions communales des naturalisations des cours sur la nouvelle législation et les nouvelles procédures en matière de naturalisation. Le SAINEC a aussi pu partager, avec les représentants des communes, ses premières expériences en lien avec la nouvelle législation sur la nationalité. Les nouvelles Directives internes en matière de naturalisations ont été approuvées au début de l'année 2019.

2.2 Direction et administration

Le déménagement a été l'occasion pour le SAINEC d'implanter pour ses collaborateurs des Arsenaux 41 ce qui pourrait être appelé « la place de travail 4.0 ».

L'idée consiste à disposer de places de travail échangeables, avec des espaces de travail conviviaux et semi-ouverts. Les collaborateurs et les collaboratrices disposent également d'ordinateurs portables. L'idée est par là même de stimuler les déplacements et les échanges, et la résolution simple et rapide des questions professionnelles qui se posent. Pour des motifs de santé des collaborateurs et des collaboratrices et de respect de l'environnement, ceux-ci ne disposent plus d'imprimantes personnelles et ne peuvent plus imprimer que par l'intermédiaire de badges dans une centrale d'impression. D'une part cela stimule le mouvement, et d'autre part, aussi, cela réduit drastiquement le nombre d'impressions. Toujours pour des motifs de santé, les places de travail sont en principe équipées de places de travail réglables en hauteur. Enfin, les poubelles personnelles ont été bannies au bénéfice de centres de tri, ceci encore dans le sens d'une politique responsable vis-à-vis de l'environnement.

Pour les mêmes motifs, mais aussi afin de permettre une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, le SAINEC examinera en 2020 la possibilité d'introduire le télétravail chaque fois que la nature des tâches le permettra.

2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques

2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises

La rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes a eu lieu en février 2019. Les discussions ont été ouvertes et constructives et ont porté essentiellement sur le manque de lieux d'inhumation respectant le rite musulman qui est un souci majeur pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton.

Le rapport sur le postulat du député Christian Ducotterd « Surveillance des mosquées et des imams » a été livré au Grand Conseil en automne 2019. Le Conseil d'Etat y a notamment proposé l'adaptation, dès que possible, de la législation cantonale sur les relations entre les églises et l'Etat. L'objectif consiste en substance à mieux prendre en compte les confessions nouvellement établies dans le canton de Fribourg, afin notamment d'améliorer leur intégration et d'assurer l'égalité de tous les citoyennes et citoyens indépendamment de leur confession.

Du côté de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, les membres se sont réunis une fois en 2019. Lors de cette séance, elle a pu prendre connaissance du développement de la Cellule d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté, présenté par le responsable de la Cellule AED, Samuel Joray. La Commission s'est dite ouverte à collaborer avec la Cellule AED une fois que cette dernière aura précisé ses besoins.

2.3.2 Droits politiques

En matière de droits politiques, en raison des problèmes intervenus dans le cadre de l'analyse d'intrusion effectuée sur le logiciel de « La Poste » pour le vote par internet, les travaux législatifs en vue de l'implantation dans la loi de dispositions destinées à permettre la mise en place du vote par internet ont été interrompue.

L'avant-projet de loi d'application du nouvel article 139a de la Constitution cantonale relatif à la transparence et au financement de la politique (LFiPol), a été intégralement rédigé, de même que son rapport explicatif, et mis en consultation en septembre 2019. Le dossier devrait en principe être finalisé par le Grand Conseil à la mi-2020.

2.3.3 Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes (CJ) a célébré ses 20 ans en mars 2019 par une manifestation festive et un sondage auprès des jeunes sur leurs vœux pour 2030. Le CJ a relayé les 4 principaux vœux exprimés :

- > renforcer l'enseignement du civisme et de l'économie et promouvoir la discussion et le débat aux cycles d'orientation et au secondaire 2, pour permettre aux citoyens ou futurs citoyens de voter en connaissance de cause ;
- > créer dans chaque cycle d'orientation et école du secondaire 2 un comité des élèves pouvant émettre des propositions prises en compte par la direction sur les différents sujets relatifs au fonctionnement de l'école ;
- > introduire au cycle d'orientation un cours de prévention contre le harcèlement et sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux ;
- > avancer le début de l'enseignement de la deuxième langue officielle cantonale.

Le CJ a choisi de se doter d'une présidence bicéphale avec un co-président francophone et un co-président germanophone. Le CJ a continué à s'engager de façon remarquable pour inciter les jeunes à l'exercice de leurs droits civiques et à s'intéresser au débat démocratique. Il a ainsi multiplié les débats dans les gymnases et les écoles professionnelles, mais aussi des soirées de « Café discussion » dans ses locaux sur des thèmes d'actualité. Le CJ a par ailleurs préparé et distribué dans toutes les écoles fribourgeoises la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

Le CJ est composé d'une vingtaine de jeunes apprentis, étudiants et employés, francophones et germanophones de presque tous les districts. Après plusieurs années de bonne représentation, les districts du Lac et de la Singine ont perdu leurs représentants pour des raisons d'âge ou de formation hors canton ou à l'étranger. Le CJ entend renforcer la présence de ces deux districts dans le courant 2020.

2.4 Domaine de l'état civil

Pour l'Office cantonal de l'état civil, l'année 2019 a permis de poursuivre l'harmonisation et la consolidation des processus de travail sur les différents sites, mais a également concrétisé une répartition toujours plus fine du volume de travail (gestion des appels entrants, répartition des procédures à traiter, etc.) en fonction des présences et des absences sur les sept sites. Pour mémoire, ce processus a été rendu possible par l'ouverture des tâches à tout le canton au travers du décloisonnement de l'outil informatique de gestion de dossier du SAINEC et la mise en place d'une centrale téléphonique en 2016. Ces opérations devraient permettre de continuer à faire face aux nombreux départs à la retraite d'officiers d'état civil chevronnés.

Comme relevé en introduction, l'année 2019 a été marquée par la mise en place, pour l'état civil, de la réalisation et la transmission d'actes d'état civils numériques munis d'une signature authentique, selon un processus également intégralement numérique.

2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2019, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2019	2018
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1498	1407
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2473	2693
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	0	10
Mariages	2019	2018
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	169	171
Dossiers de procédure de mariage retirés	0	0
Partenariats	2019	2018
Examen de dossiers de procédure de partenariat enregistré	4	4
Dossiers de procédure de partenariat retirés	0	0
Reconnaisances	2019	2018
Examen de dossiers de reconnaissance d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	96	108
Changements d'état civil	2019	2018
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	72	78
Instructions diverses relatives au Secteur Etat civil	65	86

Changements d'état civil	2019	2018
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	25	20
Dossiers d'adoption retirés	0	2
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	208	168
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	20	14

Droits de cité	2019	2018
En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):		
Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	6	9
Selon art. 21 LDCF	0	0
Naturalisation ordinaire (art. 13 aLN et 9 LN – procédure d'enregistrement ISR)	487	435
Naturalisation facilitée (art. 27, 28 et 29 aLN et 21 al. 1 et al. 2 LN)	225	332
Naturalisation facilitée (art. 31a, 31b, 58a et 58c aLN et 51 LN)	51	98
Conservation du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 aLDCF)	0	0
Perte du droit de cité suisse (art. 10 et 42 aLN et 37 LN)	2	1
Libération du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 aLDCF et 37 LDCF)	16	11
Libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 aLDCF et 46 LDCF)	10	3
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 aLDCF et 11 LDCF)	4	3
Modification du droit de cité (139 LCo)	53	54

Divers	2019	2018
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	73	25
Recherche d'un membre de la famille	2	5

2.4.2 Office cantonal de l'état civil

L'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a un chef d'office à sa tête. En 2019, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de :

	2019	2018
Naissance	2813	2668
Reconnaissance	1296	1225
Mariage	1605	1497
Décès	1979	1895
Divorce	634	648
Partenariat	26	29
Dissolution du partenariat	5	3
Déclaration de nom	308	324
Déclaration d'absence	0	1
Changement de sexe	8	4

2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2019, le secteur des naturalisations a enregistré 825 nouveaux dossiers. Les procédures sont réparties de la manière suivante :

Procédure	Nombre
11 LDCE/7LDCE	4
13 aLN/9LN	425
27 aLN/ 21 al. 1 LN	258
28 aLN/21 al. 2 LN	29
21 aLN	3
24a LN	3
29 aLN	0
29 aLDCE/37 LDCE	17
31a, 31b, 58, 58a, 58c aLN/51 LN	54
36 aLDCE/44 LDCE	3
41 aLN/36 LN	17
42 aLN/37 LN	2
39 aLDCE/46 LDCE	10

Le traitement des nombreuses demandes de naturalisation, tant ordinaire que facilitée, déposées avant l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle législation fédérale, plus exigeante sous l'angle des conditions formelles et matérielles, a représenté entre 2018 et 2019 un véritable enjeu pour le secteur des naturalisations. En tout, près d'un millier d'entretiens de naturalisation ont été conduits durant l'année 2019. L'important effort concédé ces deux dernières années, en lien avec la diminution des dossiers déposés en 2018, a permis au Service de résorber le retard induit. En 2019, les premiers dossiers à traiter sous l'empire de la législation entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ont pu être transmis aux autorités compétentes (communes, SEM, Grand Conseil).

L'année écoulée a également permis d'approfondir la mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale. En ce sens, le SAINEC et le Secrétariat d'Etat aux migrations ont eu plusieurs séances de formation et d'échange d'expériences en lien avec les nouvelles dispositions du droit fédéral. Par contre, la nouvelle législation n'a pas entraîné de changement fondamental dans les règles de procédure et les processus de naturalisation, la pratique fribourgeoise étant depuis longtemps conforme à la volonté du législateur fédéral.

2.5.1 Naturalisation ordinaire

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 483 (437) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	1	Italie	38
Afrique du sud	1	Kazakhstan	1
Albanie	1	Kosovo	114
Algérie	7	Macédoine	26
Allemagne	34	Maroc	9
Angola	3	Maurice	2
Apatride	3	Mexique	1
Belgique	4	Monténégro	2
Bolivie	1	Mozambique	1
Bosnie-Herzégovine	14	Nigéria	4
Brésil	5	Ouzbékistan	1
Burkina Faso	6	Pakistan	4

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Burundi	2	Pérou	2
Cameroun	1	Pologne	9
Canada	7	Portugal	154
Cap-Vert	4	République démocratique du Congo	20
Chili	1	République dominicaine	3
Chine	5	Roumanie	2
Colombie	3	Russie	18
Croatie	1	Rwanda	1
Cuba	1	Serbie	20
Danemark	3	Somalie	2
Erythrée	9	Sri Lanka	1
Espagne	22	Suède	1
Ethiopie	10	Syrie	2
Finlande	1	Tchad	6
France	116	Thaïlande	2
Ghana	4	Togo	5
Grande-Bretagne	15	Tunisie	23
Guinée	3	Turquie	50
Inde	8	Vietnam	2
Irak	13	Yémen	1
Iran	5		

Parmi ces 483 (437) dossiers de naturalisation ordinaire, 231 (234) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 841 (750) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 483 (437) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 111 (101) conjoints étrangers et 247 (212) enfants étrangers.

2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 2 (10) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 4 (0) réintégrations de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 16 (10) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.5.3 Naturalisation facilitée

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 276 (429) demandes de naturalisations facilitées. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit :

- > 225 (331) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 aLN et 21 al. 1 et 2 LN).
- > 51 (98) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c aLN et 51 al. 1 LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de leurs parents (art. 31a et 31b aLN et 51 al. 2 et 3 LN).

2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2019, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant des représentants du Conseil d'Etat, d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le :

- > 30 janvier 2019 à la salle de la Prillaz à Estavayer-le-Lac
- > 26 juin 2019 à l'Université Miséricorde à Fribourg
- > 28 août 2019 à l'Université Miséricorde à Fribourg
- > 4 décembre 2019 à la salle La Lisière à Sâles

2.5.5 Réintégration

En 2019, 2 (5) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

2.5.6 Révocation

En 2019, 11 (11) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations à la suite d'une dénonciation par le canton.

Dans le même temps, 17 (23) cas pour usage abusif de la législation et de l'institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > le règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11) a subi une modification en raison de l'adoption, le 4 juin 2019, du règlement sur l'archivage (RArch, RSF 17.61) (ROF 2019_043) ;
- > après les résultats positifs des scrutins populaires sur la convention de fusion entre la commune municipale bernoise de Clavaleyres et la commune de Morat, le Grand Conseil a adopté le décret du 24 mai 2019 approuvant la fusion de ces deux communes (ROF 2019_036) ; la modification territoriale impliquée par cette fusion a fait l'objet d'un concordat entre les cantons de Berne et de Fribourg, auquel le Grand Conseil a adhéré par loi du 25 juin 2019 (ROF 2019_056) ; ce concordat fera toutefois encore l'objet d'un scrutin populaire dans les deux cantons, le 9 février 2020 ;
- > par deux décrets adoptés le 25 juin 2019, le Grand Conseil a approuvé les fusions des communes de La Folliaz et de Villaz-Saint-Pierre (ROF 2019_058), d'une part, et la fusion des communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz (ROF 2019_057), d'autre part ; ces deux fusions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et portent le nombre des communes fribourgeoises à 133 ;
- > l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD, RSF 112.51) a été modifiée le 27 août 2019 afin de tenir compte des fusions entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (ROF 2019_067) ;
- > par décret du 17 décembre 2019, le Grand Conseil a également approuvé la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tifers (ROF 2019_102) ; cette fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et portera le nombre des communes fribourgeoises à 131 à cette date, sous réserve d'autres fusions qui pourraient aussi entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ;
- > l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) du 24 septembre 2019 met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2020 (ROF 2019_078) ;

-
- > l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) a été adoptée par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2019 et entrera en vigueur à la même date que la loi sur les finances communales (LFCo, ROF 2018_21), le 1^{er} janvier 2021 (ROF 2019_080).

Le Service a en outre été sollicité afin de collaborer dans différents projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois très importantes.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour ces mêmes collectivités publiques locales la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes (LCo). Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2018.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de commenter les résultats des analyses financières, les indicateurs, le contrôle légal de l'endettement, l'analyse budgétaire et l'examen des comptes, et de conseiller les communes à ce sujet.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2020, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a par la suite calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 133 communes pour l'année 2020.

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 90 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement ou de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients et taux d'impôts communaux et les a communiqués à l'intention des destinataires concernés.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les données financières des communes sont publiées dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site internet du Service.

3.1.8 Fusions de communes

Le Service est régulièrement sollicité pour effectuer des analyses financières dans le cadre de projets de fusion de communes. Il coordonne également les demandes de préavis des conventions de fusion auprès des services de l'Administration fédérale et cantonale.

3.1.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 9 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 229 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.13 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le Brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

3.1.14 Annuaire des communes (ACom)

Les données de l'Annuaire des communes, donnant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfectures. Ces données sont publiées sur le site internet du Service.

3.1.15 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal (PDCant) ;
- > Comité de pilotage « ECALEX » pour la révision de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels ;
- > Comité de pilotage de la « Réforme des tâches des préfets et des régions » ;
- > Comité de pilotage DIGI-FR ;
- > Comité de la Commission romande de politique locale ;
- > Comité de la Commission de formation des élus communaux ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- > Groupe de travail chargé de préparer l'avant-projet de règlement sur l'archivage (RArch) ;
- > Groupe de travail « ECALEX – Finances et gouvernance » ;
- > Groupe de travail « Forum du logement » ;
- > Groupe de travail technique de la Commission cantonale du logement ;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 ;
- > Groupe de travail Laboratoire d'idées ARG ;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des armoiries des districts et des communes ;
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- > Groupe de travail « Portefeuille d'actions durables pour les communes » ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux ;
- > Groupe de travail relatif à l'élaboration de recommandations pour l'archivage des dossiers des tutelles et curatelles ;
- > Groupe de travail chargé de proposer un projet de loi mettant en œuvre le vote électronique et l'initiative sur la transparence et le financement de la politique ;
- > Groupe de travail RIE III, troisième réforme relative à l'imposition des entreprises / PF 17, projet fiscal 17 / RFFA, réforme fiscale et financement de l'AVS.

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

4.1 Mission et prestations

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.2 Paiements directs et mesures environnementales

4.2.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2019, 2388 exploitations agricoles, ainsi que 549 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2019.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		29 756	29 756
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 426	79 426
Contribution à la biodiversité	550	18 215	18 765
Contribution à la qualité du paysage	1 223	11 009	12 232
Contribution au système de production		38 035	38 035
Contribution à l'efficacité des ressources		2 953	2 953
Contribution à la transition		7 806	7 806
Total paiements directs	1 773	187 200	188 973
Contributions aux cultures particulières		5 362	5 362
Supplément pour les céréales		1 438	1 438
Contributions pour la protection des eaux	85	272	357
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
Total des contributions	2 068	194 272	196 340

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2019 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 54 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2019, sur un volume total de 3 194 127 kg de lait, cela qui représente environ 6,6 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Villorsonnens, Rue et Chapelle ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2019.

4.2.2 Reconnaissance des exploitations

En 2019, 88 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 21 communautés complètes ont été formées pour 21 dissoutes, et 13 communautés partielles formées pour 12 dissoutes, ainsi que 21 nouvelles exploitations

simples reconnues.

4.2.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.2.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

4.2.3.1.1 Qualité 2¹

En 2019, 1 343 exploitants ont touché des contributions à la biodiversité pour un montant global de 4 534 573 francs. Ce chiffre comprend le niveau de qualité 2 dans la surface agricole utile (SAU), ainsi que les surfaces vertes riches en espèces dans l'estivage. Il est à noter que certains exploitants peuvent avoir une exploitation de base et une exploitation d'estivage.

4.2.3.1.2 Mise en réseau

En 2019, le nombre de projets de réseaux écologiques se montait à 47 sur l'ensemble du canton, deux de moins qu'en 2018, à la suite de la fusion du projet Autigny avec celui de Sarine-Ouest et de celui de Villeneuve avec le projet vaudois de Granges-Marnand (VD). Le montant des contributions versées aux agriculteurs fribourgeois pour des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau a quant à lui légèrement augmenté, pour atteindre 5 486 000 francs. Au total 1581 exploitants fribourgeois ont bénéficié de ces contributions.

4.2.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface à 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 357 383 francs. La part cantonale des indemnités versées (24 % du total) s'élève à 84 729 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.2.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficacité des ressources »² soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton.

4.2.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 212 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

4.2.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir ses mesures selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. Au total, 1 985 exploitations et 530 exploitations d'estivage participent à ce programme, pour un montant global de 12 232 482 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

4.3 Aides structurelles

4.3.1 Subventions à fonds perdu

4.3.1.1 Subventions ordinaires

4.3.1.1.1 Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniement parcellaire, chemin, assainissement de terrain, remise à ciel ouvert de ruisseaux, irrigation,

¹ Les surfaces de promotion de la biodiversité qui présentent une qualité élevée donnent droit à une contribution Qualité 2 selon l'Ordonnance sur les paiements directs.

² <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen/ressourceneffizienzbeitraege.html>

adduction d'eau et raccordement électrique. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

4.3.1.1.2 Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2019	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	3 520 822	4 648 084	8 168 906
Bâtiments ruraux	3 567 558	2 907 546	6 475 104
Total versé en 2019	7 088 380	7 555 630	14 644 010

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.3.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupement volontaire de parcelles, chemin, assainissement de terrains, adduction d'eau, raccordement électrique, irrigation, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2019	Fr.	749 914.-
---	------------	------------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.3.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2019 en faveur des personnes physiques	Fr.	19 058 000.-
---	------------	---------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, des constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2019 en faveur des personnes morales	Fr.	6 418 000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2019 s'élève à 25 476 000 francs. Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 171 901 196 francs.

4.3.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2019

But	Montant en Fr.
Conversions de dettes existantes	545 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	975 000
Total en 2019	1 520 000

Le total des prêts accordés à titre d'aide aux exploitations paysannes en cours s'élève à 7 008 550 francs.

4.3.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2019 en faveur des personnes physiques	Fr.	2'585'000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de construction/rénovation diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2019 en faveur des personnes morales	Fr.	0.-
---	------------	------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2019 s'élève à 2 585 000 francs. Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 27 482 298 francs.

4.4 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2019 :

- > 561 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, de hangars, de poulaillers, de serres, de tunnels en matière plastique, de fermes de colonisation, de chalets d'alpage, d'installations de biogaz et de constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 264 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 49 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

4.5 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.5.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles, afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 36 projets et notamment 450 000 francs à l'Association pour la Promotion des Produits du Terroir du Pays de Fribourg (Association Terroir Fribourg) qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.5.2 Elevage bovin

En 2019, le canton a alloué 394 879 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 550 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton : Marché-Concours des taureaux (50 000 francs), Expo Bulle (50 000 francs) et Junior Bulle Expo (40 000 francs).

4.5.3 Elevage chevalin

En 2019, le canton a alloué 27 703 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin

fribourgeois.

4.5.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2019 s'élève à 17 083 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 92 200 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.5.5 Viticulture

La vendange 2019 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 796 848 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,2 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgri³.

4.6 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

- > Commission consultative pour l'agriculture ;
- > Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > Commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > Commission de viticulture ;
- > Commission consultative pour la mise en réseau.

4.7 Evénements particuliers

Dans le cadre de la Politique agricole PA22+, le Service a contribué à la prise de position du canton et la rédaction du rapport agricole quadriennal cantonal, qui a été publié en 2019.

Le Service a participé aux travaux d'élaboration de la Stratégie de développement durable et du futur Plan climat. Il assure sur ces dossiers la coordination avec la DIAF et les autres unités de la Direction.

Le Service a collaboré de manière intensive à une étude sur les aspects sociaux de l'agriculture. Dans ce contexte, un rapport de l'Université de Neuchâtel sur les risques psychosociaux dans l'agriculture a été livré à la DIAF et la DSAS, mandataires. Ce rapport a servi de base au développement de la Cellule d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté (AED).

Le Service a collaboré de manière intensive avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) à l'établissement de la donnée géographique de l'inventaire des surfaces d'assolement accompagnant le Plan directeur cantonal (PDCant) pour l'enquête finale auprès de la Confédération.

Le Service a contribué aux travaux relatifs à la révision du PDCant.

Le Service a consolidé l'application AS-Agri (SAP) permettant de gérer les subventions et les crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

Le Service a contribué à la mise en place des exigences cantonales pour les réseaux écologiques qui ont été validées par l'OFAG et les directions concernées.

Le Service a participé au projet pilote de la Stratégie Agricole Régionale Broye (SAR).

Le Service a suivi des travaux en lien avec les mandats « Valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture », mandats attribués dans le cadre de la stratégie Développement durable du Canton.

Le Service a contribué aux travaux préparatoires en vue de réaliser un projet de développement régional dans le Seeland.

³ <https://www.fr.ch/sagri/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/viticulture-du-canton-de-fribourg>

5 Service des forêts et de la nature (SFN)

Chef de Service : Dominique Schaller

5.1 Forêts

5.1.1 Faits marquants de l'année

5.1.1.1.1 Un service unique pour les forêts, la faune, la nature, le paysage et les dangers naturels

Le 1^{er} avril 2019 est né le Service des forêts et de la nature (SFN), fruit de la fusion du Service des forêts et de la faune et du Service de la nature et du paysage. Avec cette fusion, c'est l'ensemble de l'environnement vert qui est concentré dans un seul et même service qui a pour tâche la gestion et la conservation des forêts, des biotopes, du paysage, la protection et la promotion de la flore et de la faune, la prévention et la protection contre les dangers naturels et la formation forestière. Il dispose d'une présence territoriale couvrant l'ensemble du canton de Fribourg, par les arrondissements forestiers et les régions de surveillance de la faune.

5.1.1.1.2 Protection des forêts

Sécheresse, canicule et augmentation des événements extrêmes affaiblissent les peuplements forestiers. L'augmentation croissante de la mortalité et la diminution du taux de décomposition de la litière et du bois mort conduisent à une augmentation du combustible et donc du risque d'incendies de forêt. Avec 64 000 m³ de bois subventionnés dans le cadre de la lutte contre le bostryche ou suite à des coups de vent, l'année fut à nouveau une année difficile pour les propriétaires forestiers, ce qui a nécessité l'octroi d'un crédit complémentaire à hauteur de 410 000 francs de la part du canton.

Lancé en 2017, le système « Incendi » (évaluation et communication du degré de danger) est devenu un outil d'information et de prévention apprécié. Aucun incendie de forêt majeur n'a été à déplorer.

5.1.1.1.3 Entretien des forêts et des biotopes : fin de la 3^e période des conventions-programmes

En 2019 s'achève la troisième période quadriennale des conventions-programmes avec la Confédération. La grande majorité des objectifs fixés auront pu être atteints dans les domaines de la gestion forestière, des ouvrages de protection et de la protection de la nature et du paysage. Les nouvelles conventions-programmes prévoient une augmentation des moyens pour la nature, le paysage et la biodiversité en général, mais une diminution pour la gestion des forêts.

5.1.1.1.4 Faune terrestre

Suite à l'augmentation des dégâts dus au sanglier les années précédentes, les bases légales ont été adaptées afin de permettre une « chasse d'été » du sanglier durant les mois de juillet et d'août. Vingt-six sangliers ont pu ainsi être tirés, mais les dégâts restent importants et problématiques en plaine notamment.

Le concept forêt-cerf, qui présente les différentes mesures que le SFN met en œuvre dans le but d'une gestion durable du cerf dans le canton, est arrivé à échéance en 2018. Il a été adapté et mis en consultation.

5.1.1.1.5 Faune aquatique

Le réchauffement climatique impacte fortement les lacs et les cours d'eau. La diminution des débits et l'augmentation de la température de l'eau conduisent à une mortalité plus importante qui ne trouve guère de solutions. La baisse des produits de la pêche couplée à l'augmentation du nombre de cormorans a conduit à la décision politique intercantonale d'adapter le concordat régissant la chasse sur les lacs de Neuchâtel et de Morat pour permettre la chasse du cormoran par les pêcheurs professionnels.

Le Conseil d'Etat a décidé, suite aux enquêtes technique et administrative réalisées, de ne pas remettre en état la pisciculture d'Estavayer-le-Lac au profit d'une collaboration intercantonale à Colombier NE.

5.1.1.1.6 Nature et paysage

L'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC), qui constitue une étude de base pour la politique paysagère cantonale et complète l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) a été élaboré et présenté aux communes et partenaires.

La modification du plan d'affectation cantonal créant les réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel et de son règlement, qui lance le processus de démantèlement des chalets qui s'y trouvent, a été mise en consultation préalable auprès des services et de la Confédération.

5.1.2 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFN:	Nombre
Défrichements	19
Surface totale et motifs des défrichements: 76 922 m ² ; route (1), liaison de mobilité douce et cheminements piétonniers (3), protection contre les crues/revitalisation de cours d'eau (5), infrastructures d'eau potable (7), exploitation de matériaux (1), décharge (1), mise en conformité en lien avec un changement d'affectation à des fins touristiques (1)	
Constatations de la nature forestière	7
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFN :	44
Autorisations/préavis du SFN pour des manifestations en forêt :	54

Préavis du SFN :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt, respectivement d'une certaine importance pour la protection de la nature et du paysage (à partir du 1 ^{er} avril 2019, suite à la fusion du SFF avec le SNP)	658
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	148
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :	84

5.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019, les interventions suivantes ont été réalisées en 2019 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 80 ha ; 35 ha de lisières forestières ont été mis en valeur ; 9 zones humides ont été créées ou aménagées en forêt ; de nombreux arbres-habitat ont été désignés (332), une réserve forestière (45 ha) et 10 îlots de sénescence (au total 49 ha) ont été créés.

Le montant arrondi des subventions cantonales et fédérales est de 1 300 000 francs.

5.1.4 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

5.1.4.1 Forêts protectrices

Suite aux tempêtes et aux périodes de sécheresse en 2018 et 2019 qui ont provoqué différents nouveaux dégâts, les interventions sylvicoles ont dû être orientées en partie vers la prévention de dégâts phytosanitaires. Les marchés du bois ont souffert. Ceci a engendré quelques retards dans les interventions sylvicoles planifiées en forêts protectrices, de sorte que les objectifs de la convention-programme « Forêts protectrices » ne sont pas entièrement atteints (92 %).

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (FP-S)	3 933 000	35 projets en cours, 406 ha de surface traitée avec 76 600 m ³ de bois exploité

5.1.4.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

Le résultat correspond à la planification selon convention-programme 2016-2019 « Gestion des forêts ».

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 318 000	16 projets en cours dont 2 bâtiments, 11 800 m de routes améliorées, 4341 ha de surface de forêts mieux desservies

5.1.4.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres (DN-I)

La convention-programme 2016-2019 « Ouvrages de protection LFo » a été finalisée selon les modalités qui ont été revues en 2018. Un projet concerne la protection de la route cantonale 1100 (Broc-Jaun) au secteur Bataille avec un versement assez conséquent correspondant à la participation fédérale.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Infrastructures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres DN-I	1 054 000	9 projets en cours, 115 570 francs de réduction annuelle du risque

5.1.4.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire (DN-F)

La contribution du Service pour la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis de la Commission des dangers naturels (CDN) pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les travaux de révision des cartes pour le secteur préalpin ont été entamés avec le projet pilote pour la commune de Val-de-Charmey. Une coordination avec le SEn pour les processus « eau » est recherchée. De nouvelles modélisations des processus avalanches, glissements de terrain et chutes de pierres/blocs en tenant compte des données les plus récentes ont été établies et pourront servir à uniformiser la qualité des cartes de dangers pour l'ensemble du canton.

5.1.4.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2019 a été à nouveau calme en termes d'événements extraordinaires. Le glissement permanent du Hohberg (volume total de plusieurs millions de m³), dans la région de Schwarzsee, a vu un retour « à la normale » suite à l'accélération importante en 2018.

Les conditions météorologiques défavorables ont créé une situation critique par rapport aux dangers d'avalanches pendant plusieurs semaines. Trois randonneurs ont perdu la vie dans les Préalpes fribourgeoises, alors qu'on ne déplore normalement dans cette région qu'une seule victime en moyenne tous les 5 ans.

Dans le courant de l'été, deux éboulements se sont produits dans le massif des Gastlosen, sans faire de victime. Par contre, les nuages de poussière filmés par le public ont déclenché, dans un des cas, un engagement des autorités.

Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels » est pleinement opérationnel et permet d'anticiper au mieux les dangers naturels qui pourraient survenir. Ce dispositif reçoit un retour positif de la part de

l'organe de conduite cantonal (OCC) et des organes communaux de conduite (ORCOC). La formation continue de ces spécialistes est assurée à raison de deux demi-journées de formation par année.

5.1.4.6 Prévention contre les incendies de forêt

Trois ans après sa mise en service, le système « Incendi » (évaluation et communication du degré de danger) est devenu un outil d'information et de prévention apprécié de part et d'autre. Une bonne coordination intercantonale (BE, VD, NE) est mise en place. Le besoin de coordination au niveau intercantonal voire même national notamment par rapport aux consignes et conséquences liées aux différents degrés de danger est de plus en plus nécessaire.

La coordination avec le Service de protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) et l'OCC pour les aspects de gestion du danger d'incendie hors forêt et la communication auprès de la population sont assurées, mais ont suscité quelques interrogations par rapport aux dispositions concernant la Fête nationale.

L'année 2019 a connu à nouveau une sécheresse importante dans la lignée des dernières années qui a surtout touché les milieux agricole et piscicole. Sur demande de l'OCC, le Conseil d'Etat a prononcé une interdiction pour les feux d'artifice lors de la Fête nationale, mais aucune interdiction de faire du feu en forêt n'a été décidée en 2019 par le SFN.

5.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

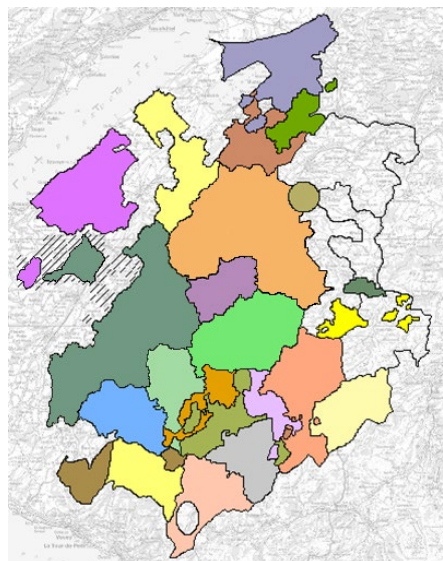
5.1.5.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements Fr.	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Régénération des forêts	499 000	12 200 m ³ de coupes de bois déficitaires 6 ha de plantation
Accueil du public en forêt	580 000	3000 ha de forêt où l'accueil est important
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	39 000	6 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts	1 619 000	64 000 m ³ de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts	0	Aucune fusion d'unités de gestion
Optimisation de la gestion des forêts privées	82 000	2 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements	2 053 000	822 ha de jeunes peuplements soignés et 28 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares
Crédits d'investissements	1 375 000	6 nouveaux contrats conclus

5.1.5.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
14 unités	4 unités	5 unités	5 triages, qui contiennent essentiellement des forêts privées

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier en Gruyère.



Carte des unités de gestion forestières

5.1.5.3 Planification forestière

L'année 2019 fut une année particulièrement soutenue pour la planification forestière, avec 5 plans de gestion en cours d'élaboration, appliquant tous les principes de la Planification directrice des forêts fribourgeoise (PDFF), notamment le principe de multifonctionnalité des forêts et l'élaboration d'une carte des fonctions prioritaires.

- > L'élaboration du plan de gestion de Forêts-Sarine se poursuit. Une décision sylvicole importante a été prise par la corporation en choisissant de travailler sous le régime sylvicole de la forêt pérenne. Il s'agit désormais de finaliser le travail de rédaction et de validation du plan de gestion.
- > L'élaboration du plan de gestion de Glâne-Farzin se poursuit. La particularité de cette corporation intercantonale requiert certaines adaptations des méthodes de travail habituelles. Des analyses avec le logiciel WIS 2 sont en cours.
- > Le nouveau plan de gestion de la corporation forestière du Haut-Lac se fait de manière rapide grâce à une belle participation des membres du groupe de travail et la motivation du forestier. Il reste encore l'étape de la validation officielle par le Service.
- > Le nouveau plan de gestion de la corporation forestière Jogne-Javroz a débuté. Il s'agit d'un travail ambitieux qui vise un plan de gestion dynamique, permettant un suivi et des mises à jour régulières.
- > Le dernier plan de gestion débuté en 2019 est celui de la commune de Châtel-St-Denis.

La PDFF poursuit sa phase de mise en œuvre. La commission cantonale Forêt, prévue dans la PDFF et dans la modification de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), s'est réunie pour la première fois en décembre 2019.

La majorité des autres mesures sont mises en œuvre dans le cadre de la politique normale du SFN. Un tableau de suivi de l'avancement des différents objectifs et mesures doit être préparé en 2020.

L'inventaire du rajeunissement s'est déroulé sur le Plateau fribourgeois avec 687 placettes inventoriées pendant les mois de mars et avril. Quelques points concernant la méthodologie lors de cas particuliers restent encore à clarifier. Le taux d'abroustissement moyen sur le Plateau est de 6 %, donc légèrement supérieur à celui de 2017 (5 %), mais les résultats par essence sont très similaires au résultat de 2017. La situation générale est donc satisfaisante et les problèmes observés restent ponctuels.

Concernant la mise à jour des outils de planification forestière, la réflexion se poursuit quant à la possibilité d'automatiser la mise à jour de la carte des peuplements, sans perdre les quantités importantes de données entrées manuellement par les forestiers.

5.1.6 Formation

5.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

Contrats enregistrés au 1^{er} janvier 2019

1 ^{re} année (CFC)	11	(10 F et 1 A)
2 ^e année (CFC)	20	(15 F et 5 A)
3 ^e année (CFC)	11	(9 F et 2 A)
1 ^{re} année (AFP)	6	(5 F et 1 A)
2 ^e année (AFP)	5	(2 F et 3 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2019

CFC	16	(15 F et 1 A)
AFP	3	(1 F et 2 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

5.1.6.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	6	25
Cours de bûcheronnage	4	22
Répétition de secourisme	4	51
Sylviculture	10	64
Gestion	7	8
Formation	7	58
Faune	10	37

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont-sur-Lausanne, Zollikofen ou Zurich.

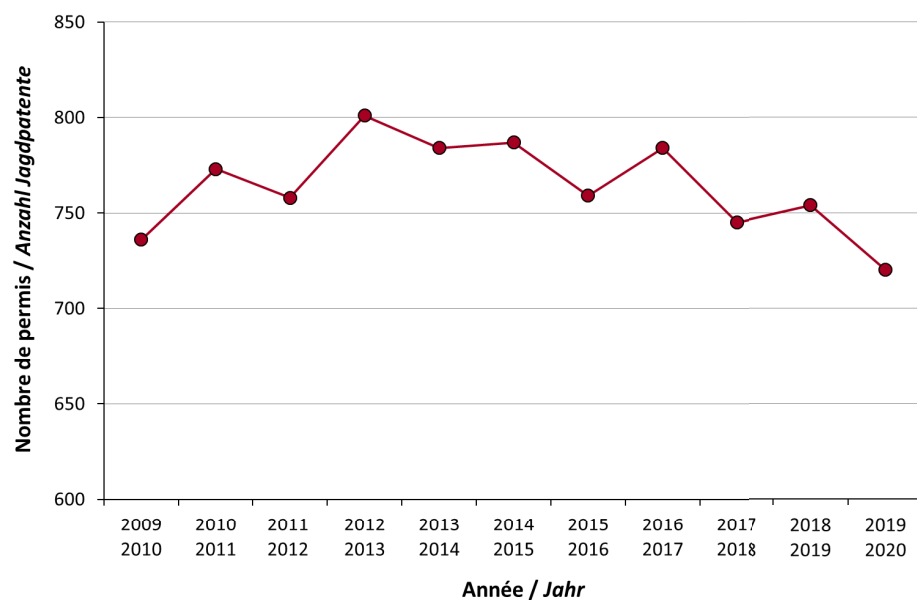
Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le rapport annuel de la Formation professionnelle forestière (FPF) sur le site internet du SFN

5.2 Faune, chasse et pêche

5.2.1 Chasse

5.2.1.1 Nombre de permis de base

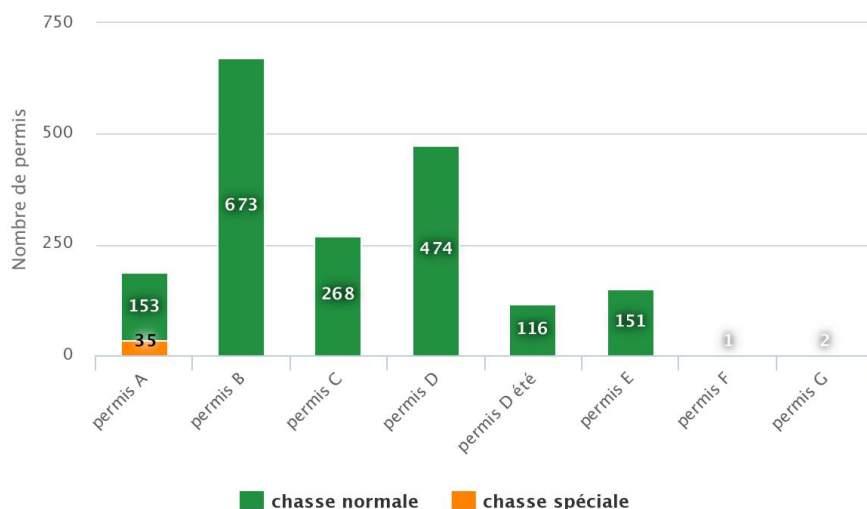
720 permis de base ont été délivrés pour la saison de chasse 2019-2020 : 718 avec arme, 2 sans arme.



5.2.1.2 Permis spéciaux

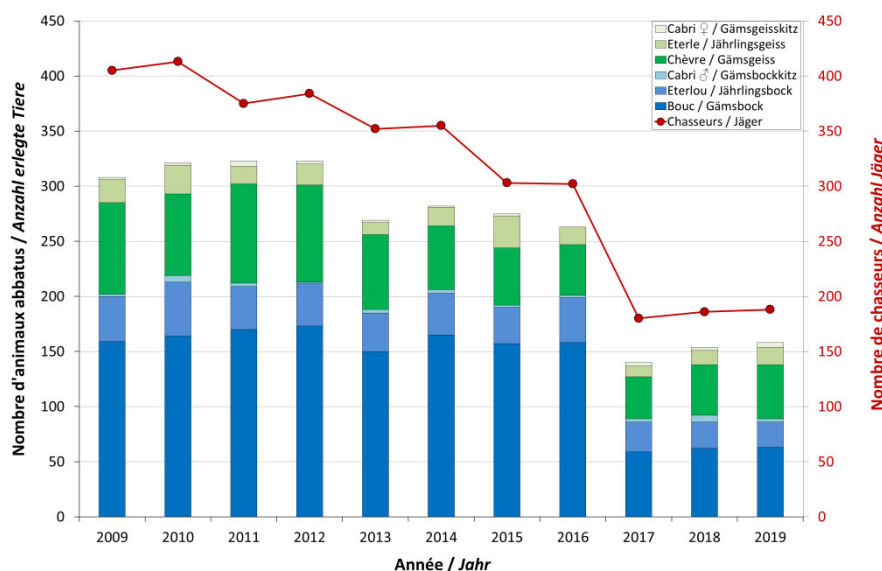
Permis	Nombre
Permis A (chamois)	153
Permis A spéciale (chamois)	35
Permis B (chevreuil)	673
Permis C (cerf)	268
Permis D (sanglier)	474
Permis D été (sanglier)	116
Permis E (gibier à plumes)	151
Permis F (lac de Neuchâtel)	1
Permis G (lac de Morat)	2

Permis spéciaux



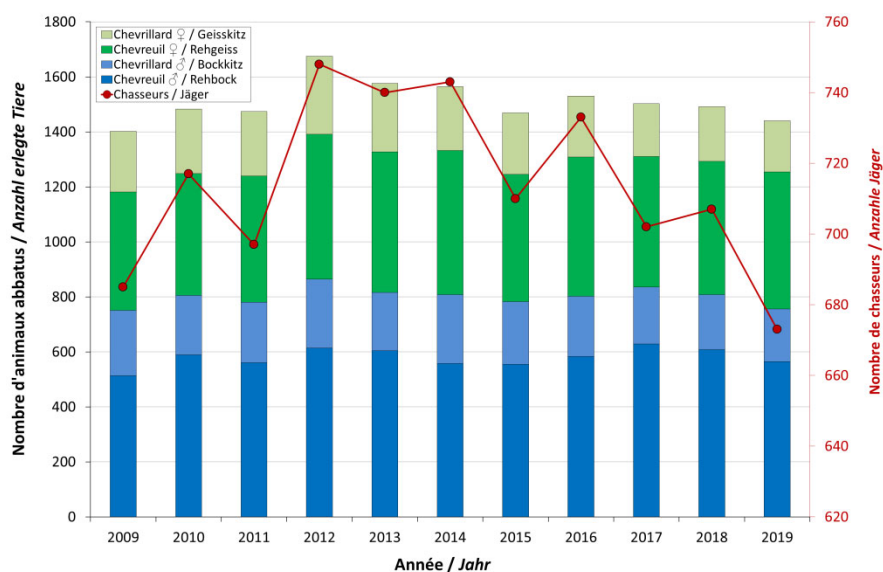
5.2.1.2.1 Chamois

La chasse du chamois en montagne a été autorisée du 16 septembre au 28 septembre 2019 ainsi que durant trois samedis supplémentaires (14 septembre, 5 octobre et 12 octobre 2019). La chasse spéciale du chamois s'est quant à elle déroulée durant une semaine du 16 septembre au 21 septembre 2019. Comme les deux années précédentes, une chasse gérée par régions et classes d'âge a été organisée (prélèvement d'au maximum 15 % de la population) afin de garantir une population saine et équilibrée et de réduire la diminution de la population dans les régions ouvertes à la chasse. Un total de 158 individus a été prélevé avec un sex-ratio de 1,3 mâle adulte pour 1 femelle adulte (meilleur résultat, en termes de sex-ratio, depuis plus de 10 ans). Au vu des directives fédérales en vigueur et de la gestion de la faune sauvage, la nouvelle méthode de chasse introduite par le SFN en 2017 est très satisfaisante.



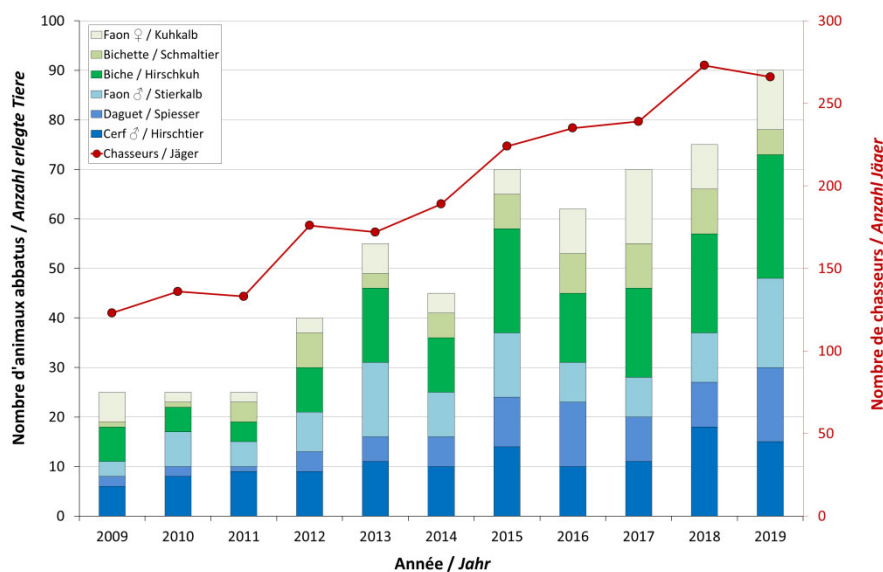
5.2.1.2.2 Chevreuil

Les titulaires du permis B ont pu chasser le chevreuil en plaine du 16 septembre au 19 octobre 2019. Pendant la cinquième semaine de chasse, le prélèvement était limité à des secteurs de faune définis par le Service. Le prélèvement d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. Durant cette période, à raison de 4 jours de chasse par semaine, 1440 individus ont été prélevés. Le prélèvement se compose de la manière suivante : 52,3 % la première semaine, 25,4 % la deuxième semaine, 12,9 % la troisième semaine, 7,7 % la quatrième semaine et 1,7 % la cinquième semaine.



5.2.1.2.3 Cerf

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf ont pu chasser dans les unités de gestion 1, 2 et 3, du 14 au 26 octobre et du 2 au 16 novembre 2019. Le contingent de 90 individus (15 mâles coiffés, 15 daguets, 30 biches ou bichettes et 30 faons) a été atteint.



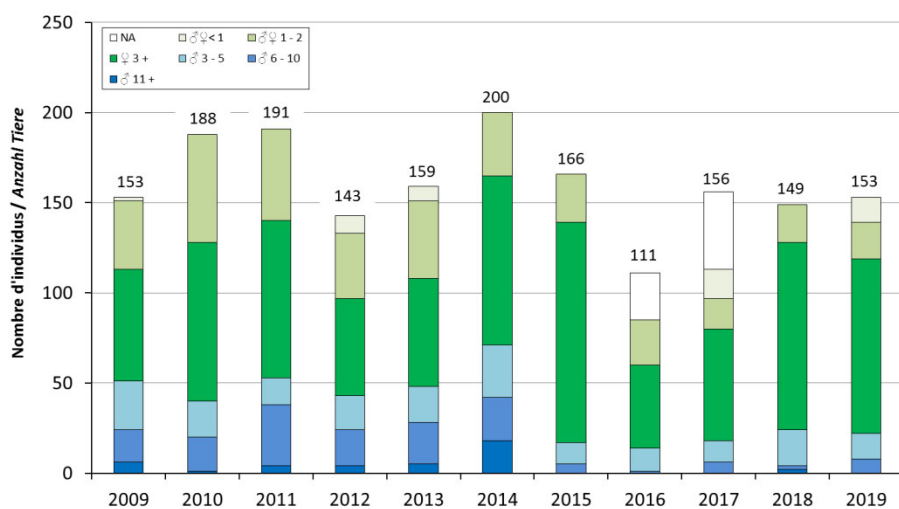
5.2.1.2.4 Sanglier

Dans les territoires de montagne, la chasse du sanglier a débuté le 1^{er} septembre 2019 et s'est terminée le 31 décembre 2019. En plaine, la chasse du sanglier a débuté le 1^{er} septembre dans les territoires hors des forêts et le 16 septembre dans les territoires forestiers ; elle se terminera à la fin janvier 2020. La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec miradors) a eu lieu du 15 octobre au 31 décembre 2019 pour les réserves fédérales ; elle sera prolongée jusqu'au 15 janvier 2020 dans les réserves cantonales.

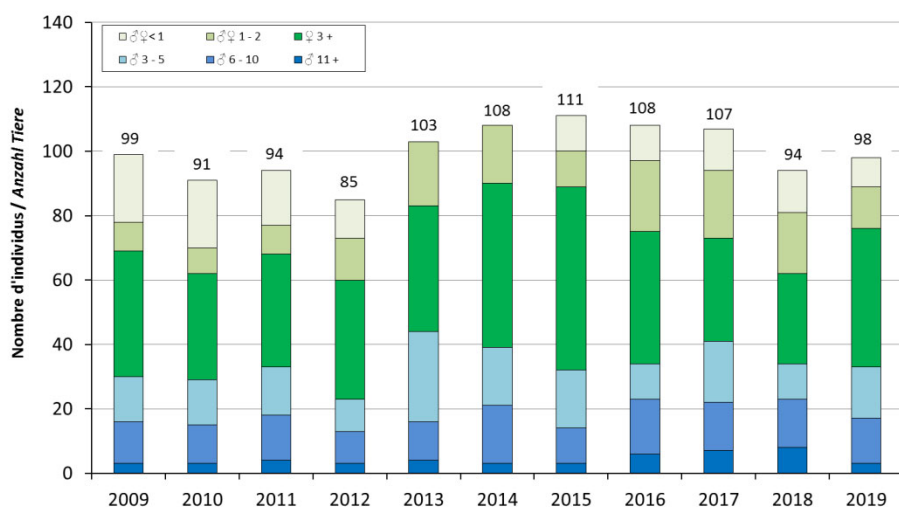
5.2.1.2.5 Espèces non chassables

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins dans le district franc de la Dent-de-Lys et la situation du cheptel des bouquetins dans le district franc du Vanil Noir - Bimis, aucune chasse de régulation n'a été organisée pour cette espèce.

**Bouquetin / Steinbock
(Vanil Noir - Bimis)**

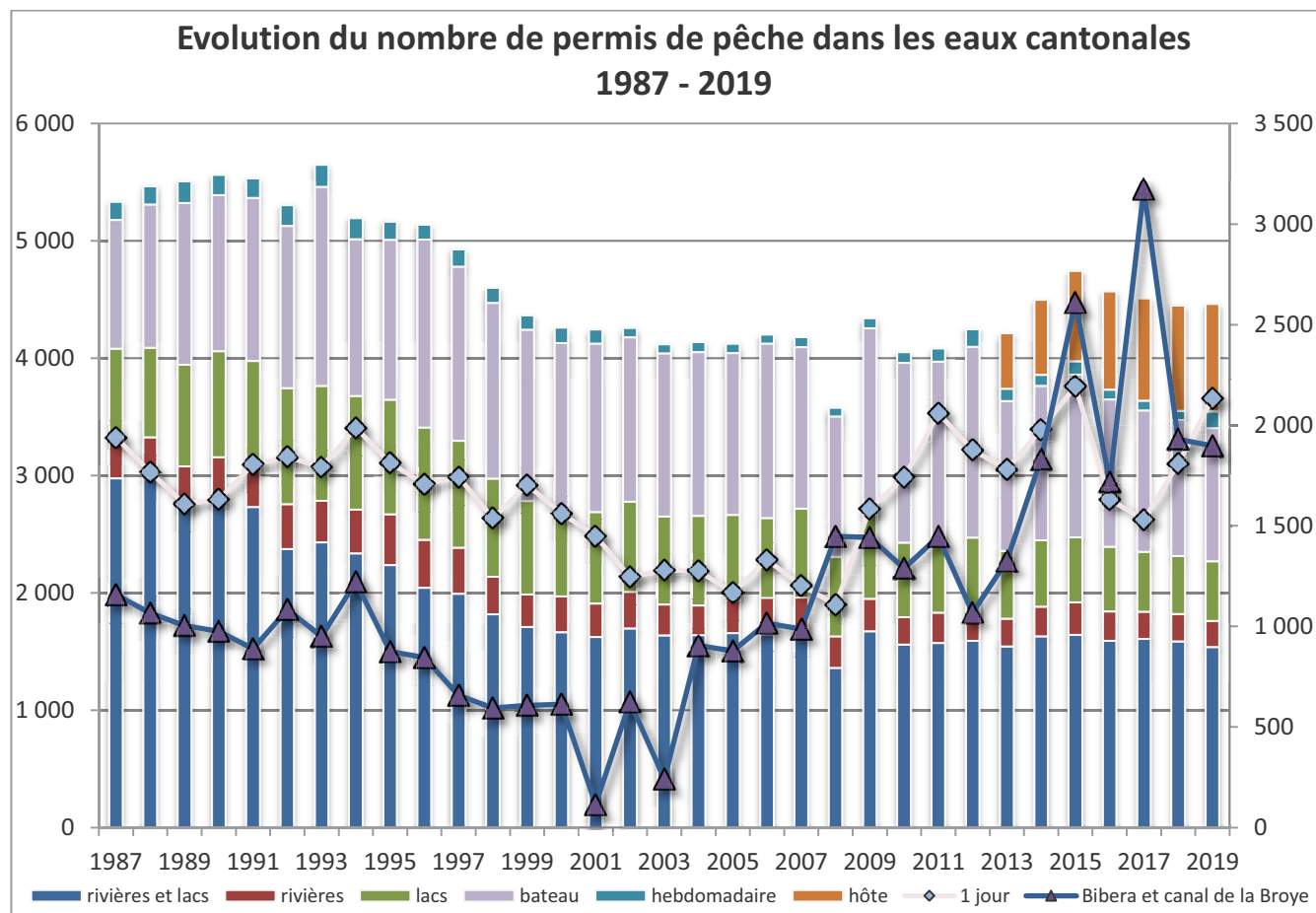


**Bouquetin / Steinbock
(Dent de Lys)**



5.2.2 Pêche

5.2.2.1 Statistique des permis de pêche



Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2019 peuvent être consultés sur le site internet du SFN.

5.2.2.2 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016-2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots, 66 ont été attribués et 15 locataires ont renoncé à l'alevinage de manière volontaire.

5.2.2.3 Pollution

Sur 51 pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans quatre cas.

5.2.2.4 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2019, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg : 5 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 158 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 253 permis de pêche de loisir (permis D), 216 permis additionnels « hôte », 15 permis journaliers C et 45 permis journaliers D.

5.2.2.5 Pêche dans le lac de Morat

En 2019, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg : 1 permis de pêche professionnelle (permis A), 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 313 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 486 permis de pêche de loisir (permis D), 375 permis additionnels « hôte », 0 permis journalier C et 170 permis journaliers D.

5.2.2.6 Utilisation des 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche et utilisation du produit issu de la taxe de repeuplement

En 2019, les recettes de 149 891 francs liées aux 30 % du produit issu de la vente des permis de pêche dans les eaux cantonales (art. 31 LPêche) ainsi que celles du produit issu de la taxe de repeuplement de 56 992 francs (art. 7 RPêche) ont été dépensées comme suit : 150 860 francs liés à l'alevinage des lacs et des cours d'eau, 37 651 francs liés à des suivis de populations piscicoles et 10 068 francs liés à la protection et à l'amélioration de biotopes.

Durant cette même année, les gardes-faune et le personnel du SFN ont effectué 900 heures en lien avec cette thématique, ce qui représente un montant de 70 350 francs (le travail des gardes-faune représentant 560 heures ou 44 940 francs).

5.2.3 Amendes d'ordre

En 2019, les collaborateurs du Service ont administré 53 amendes d'ordre :

- > 10 concernant la détention de chiens ;
- > 21 concernant la chasse ;
- > 22 concernant la pêche.

5.3 Nature et paysage

5.3.1 Boisements hors forêt

La collaboration avec le service territorial pour la gestion des boisements hors forêt s'est poursuivie en 2019. Ainsi pour les communes, les forestiers sont désormais les personnes de référence pour les questions liées aux boisements hors forêt.

La procédure actuelle de demande de dérogation aux dispositions de protection des boisements hors forêt étant particulièrement complexe, une réflexion a été initiée au sein du Service dans le but de la réviser et garantir une approche plus pragmatique et efficace.

5.3.2 Paysage

L'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC) a été élaboré et présenté aux participants des ateliers participatifs lors de deux séances de restitution (une par région linguistique). Cette étude de base, disponible sur le site internet de l'Etat dans sa version provisoire, identifie les paysages fribourgeois qui, de par leur typicité et leur rareté, présentent un intérêt en tant qu'élément important de la qualité de vie de la population. Certaines adaptations seront encore nécessaires avant intégration au PDCant.

En collaboration avec le Département de Géosciences de l'Université de Fribourg, les travaux préparatoires en vue de l'élaboration de l'inventaire des géotopes d'importance cantonale ont été initiés.

5.3.3 Parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux (PNR) Gruyère Pays-d'Enhaut et Gantrisch sont en phase d'exploitation. Le SFN suit leurs activités en collaboration avec les services chargés de ces dossiers dans les cantons de Vaud et de Berne. L'année 2019 a été marquée par l'agrandissement du périmètre du PNR Gruyère Pays-d'Enhaut avec l'intégration des communes de Gruyères et Jaun, ainsi que par la mise en œuvre des stratégies de lutte contre les néophytes dans les parcs.

5.3.4 Biotopes

Au total, 1050 ha de prairies et pâturages maigres, surfaces à litières, alpages ou zones tampon sont au bénéfice de contrats avec les agriculteurs garantissant une exploitation extensive en faveur de la biodiversité.

Une quarantaine de biotopes d'importance nationale et cantonale (principalement des bas- et haut-marais ainsi que des sites de reproduction de batraciens) ont fait l'objet de travaux de gestion courants tels que fauche, débroussaillage ou arrachage de néophytes.

Des travaux de revitalisation plus importants tels que la restauration du régime hydrique, la réouverture de milieux embuissonnés, la conversion des peuplements forestiers, le curage ou la réfection de l'imperméabilisation d'étangs ont pu être réalisés dans les biotopes d'importance nationale et cantonale suivants :

- > Marais : Niremout, La Léchire, La Biorne, Le Pelon, La Bioleire ;
- > Zones alluviales : La Sarine entre Rossens et Fribourg, Les Auges de Neirivue, La Neirigue et la Glâne ;
- > Sites à batraciens : Les Cases, Räsch-Zileta, Bärswil, Büneli, Sous Vusy ;
- > Prairies : Villarbeney, Allières, Mühlital, Le Bry.

Un nouveau plan de gestion a été élaboré pour les zones alluviales d'importance nationale de Montagny-les-Monts (L'Arbogne) et de Cerniat-La Valsainte (Le Javro).

Le programme de plantation de haies s'est poursuivi avec le soutien à la création de plus de 1000 mètres de nouvelles haies sur les communes d'Hauterive (Ecuwillens), Guin, Neyruz, Schmitten, Surpierre, Ueberstorf et Wallenried.

Un nouveau complexe d'étangs à Zirkels, au bord de la Taverna, sur la commune de Schmitten, a pu être réalisé en collaboration avec une fondation privée.

Les travaux liés à l'inventaire des sources du canton se sont poursuivis avec le recensement et l'analyse de terrain de tous les sites connus.

Les communes d'Arconciel, Brünisried, Châtonnaye, Cheyres-Châbles, Corserey, La Roche, Marly, Montagny, Plaffeien, Surpierre, Tentlingen et Villaz-St-Pierre ont réalisé l'inventaire préalable des biotopes d'importance locale prévu par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage.

5.3.5 Réserves naturelles

Les travaux préparatoires en vue du démantèlement des maisons de vacances à l'intérieur des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel ont abouti à la mise en consultation préalable des modifications du plan d'affectation cantonal y relatif auprès des services de l'Etat et de la Confédération.

Un nouveau plan de gestion a été élaboré pour la réserve naturelle du lac de Lussy et les premières mesures ont pu être mises en œuvre (démontage d'une cabane de pêcheurs et d'un ponton, évacuation d'un remblai et réouverture d'un secteur embuissonné).

5.3.6 Espèces

L'action printanière de sauvetage des amphibiens le long des routes a permis de protéger cette année 15 points de conflits. Une nouvelle barrière a été installée sur la route communale entre Vaulruz et Sâles. Au total, 5 kilomètres de barrières ont été posées et près de 130 bénévoles ont permis à plus de 26 000 amphibiens de traverser la route en toute sécurité et atteindre leurs lieux de ponte.

Le suivi des populations d'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) et d'Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*) dans l'Intyamon et au lac de Lussy s'est poursuivi et a permis d'adapter les mesures de gestion en place.

Le rapport concernant la stratégie cantonale relative aux espèces exotiques envahissantes a été élaboré et sera mis en consultation.

6 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

6.1 Mission et prestations

Le SAAV, installé depuis septembre 2015 dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez, continue d'offrir une multitude de prestations quotidiennes pour le bien des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg. Le Service a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger leur santé ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Les principales prestations du SAAV sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plages de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires. Les efforts de digitalisation en vue du zéro papier se poursuivent. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des processus, de même que la digitalisation de toutes les données d'inspection et la simplification administrative sur le terrain. Cet objectif se déploie sur quatre ans.

Durant l'année 2019, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

- > Le SAAV a apporté son soutien à l'économie privée et surveillé l'application des différentes normes prévalant dans les pays tiers et les marchés émergents (Fédération de Russie, Chine, Japon, Corée du Sud, Etats-Unis, etc.). Le Service a organisé la table ronde annuelle englobant les différents acteurs « de la fourche à la fourchette », a octroyé 607 certificats pour l'exportation de quelques dizaines de tonnes de produits vers plus de cent-cinquante pays et travaillé à solutionner un embargo eurasiatique de deux semaines, début 2019. Par ailleurs, il a collaboré aux formations continues pour différentes branches (ex. boulangers, bouchers-charcutiers, etc.) dans le cadre de l'application de la nouvelle version du droit alimentaire.
- > Au niveau fribourgeois, le projet ReLait qui vise à diminuer l'usage de médicaments vétérinaires a entraîné une importante responsabilisation des producteurs de lait ainsi que la mise en œuvre de la charte des bonnes pratiques pour une utilisation judicieuse des antibiotiques, ratifiée par la Société des vétérinaires fribourgeois et le Service, qui œuvrent en outre pour favoriser une approche globale de suivi et de médecine de troupeaux par les vétérinaires praticiens. Le SAAV est convaincu que cette orientation constructive vers une réduction totale de l'utilisation des antibiotiques et des résistances aux antibiotiques supplantera rapidement et annihilera les approvisionnements parallèles et dangereux, stoppés en 2018.
- > Dans le domaine de la protection des animaux, des procédures judiciaires longues et sinueuses sont nécessaires pour remettre en conformité les dossiers récurrents relatifs aux négligences. Les cas graves et chroniques représentent un peu moins de 3 % de toutes les exploitations ou détenteurs d'animaux du canton. Par contre, ils mettent en évidence le contexte social, émotionnel respectivement économique lié à la détention d'animaux et mobilisent d'importantes ressources étatiques. De plus, à l'heure d'Internet où chaque citoyen est un « enquêteur en herbe » muni d'un smartphone, le Service se doit de préserver l'équilibre ténu entre les droits constitutionnels des citoyens, ceux des animaux et les principes fondamentaux du code de procédure et de juridiction

-
- administrative (CPJA, RSF 150.1). Le Service assume ainsi son rôle de service spécialisé en protection des animaux, selon les prérogatives attribuées par l'article 33 de la loi sur la protection des animaux (LPA, RS 455).
- > Le soutien et les formations aux communes et aux préfetures, dans le cadre de la mise à jour de la banque de données sur les chiens AMICUS, ont démontré la nécessité d'une connaissance de proximité des détentions de chiens. Le système fonctionne à satisfaction des différents partenaires étatiques. Les données de taxation et de perception se sont bien améliorées et sont désormais homogènes.
 - > Au niveau des crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont poursuivi leur travail afin de diminuer les foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD). Le nombre d'échantillons BVD analysés est toujours important et le Service a assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur Fribourg. La situation est sévère dans de nombreux autres cantons, alors qu'elle s'est stabilisée sur Fribourg. Le concept d'assainissement du piétin chez les ovins, présenté par les Offices fédéraux se révèle trop prématuré par rapport à la fin de l'éradication de la BVD. Ainsi, à l'heure de publier ces lignes, la copie a été renvoyée à son expéditeur à des fins de révision. La peste porcine africaine, qui sévit aux confins de la Belgique, du nord de la France et à la frontière germano-polonaise, a nécessité une préparation importante de la Suisse sur toute l'année 2019, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou des sangliers sauvages.
 - > A partir du 1^{er} avril 2019 et à la suite de la décision du Conseil d'Etat datée du 10 décembre 2018, les tâches de planification et de géomatique liées à l'eau potable ont été transférées au Service de l'environnement (SEn). Ce transfert permet de n'avoir plus qu'une seule entité qui traite de la planification de l'alimentation en eau potable jusqu'à l'évacuation des eaux usées. Le SAAV conserve sa mission de contrôle et d'analyses de l'eau potable et de contact (douches, plages, piscines).
 - > Les collaborations transversales du SAAV avec les Services de l'agriculture (SAgri), de l'environnement (SEn), des forêts et de la nature (SFN), celui du médecin cantonal, de la pharmacienne cantonale, de la police du commerce ainsi qu'avec l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima), l'Institut agricole de Grangeneuve et la Police cantonale ont démontré, une fois de plus, la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et systémique pour gérer certains dossiers complexes. Ces collaborations ont permis des avancées et des synergies significatives pour le bien des administrés fribourgeois.
 - > Durant l'été 2019, le système d'assurance qualité du SAAV a été audité par le Service d'accréditation suisse ainsi que des experts techniques. Les laboratoires et les inspectorats ont été évalués pour les normes ISO 17025 : 2017 et ISO 17020 : 2012, plus hauts standards de qualité en Suisse (domaines accrédités). Les résultats de ces évaluations ont été positifs et seules des non-conformités mineures ont été constatées. Ces non-conformités ont été résolues. La prochaine étape importante est constituée par l'audit de ré-accréditation en 2021. Ce sera également l'année anniversaire des 30 ans du système d'assurance qualité.
 - > Depuis mai 2019, une personne en charge de la communication rattachée directement à la Direction du SAAV permet, par son habileté et ses parfaites connaissances des réseaux sociaux et de l'environnement médiatique, de donner une meilleure visibilité et une meilleure compréhension de la complexité des prestations apportées quotidiennement par le Service, aussi bien dans le courant normal du Service que lors des diverses crises.
 - > Les actes de vandalisme et de déprédation sévères contre le bâtiment qui ont eu lieu en septembre 2018 ont été réparés et les auteurs condamnés par la justice genevoise.

6.2 Activités

6.2.1 Direction et administration

L'année 2019 fut une année importante et intense pour le secteur administration et soutien, notamment dans le cadre de l'engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices pour combler divers départs et répondre aux réorganisations en cours du Service. Grâce à l'investissement de chacun et chacune, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite. Ces résultats sont gage d'une entreprise formatrice de qualité.

Pour répondre aux besoins futurs de la cyberadministration, le SAAV a mis en place une procédure de numérisation du courrier entrant, garantissant une nette avancée vers des économies de papier et le « tout numérique ». En effet, grâce à ce changement et quelques réglages techniques, une diminution de 23 % des impressions papier a été enregistrée en 2019. Quelque 107 000 feuilles imprimées ont été économisées pour cette seule année.

Il est primordial de progresser dans la digitalisation et la mise en place de procédures pouvant conduire à une meilleure gestion de l'administration générale, et ainsi préparer les collaborateurs et les collaboratrices au Fribourg 4.0.

Le secteur administration et soutien a aussi pour mission de favoriser le bien-être de son personnel à la place de travail. Des projets, en collaboration avec le SEn, ont été mis sur pied dans le cadre du comité hygiène et sécurité du bâtiment EVA. Placer l'humain au centre des priorités devient essentiel. Dans cette optique, le secteur envisage de prendre des mesures, entre autres de créer, à moindre frais, un espace de ressourcement permettant de favoriser un environnement de travail offrant davantage de possibilités pour répondre aux besoins de chacun et de chacune. Chaque projet ou idée dans ce domaine peut apporter un « plus » pour développer la motivation et la reconnaissance professionnelle de l'Etat-employeur.

Le secteur compte désormais 13 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs, à la réception des échantillons, ainsi qu'aux tâches de coordination et d'intendance en lien avec le bâtiment EVA et les autres Services utilisant les locaux.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 24 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de deux projets législatifs. Tout d'abord la loi modifiant la loi sur l'eau potable, qui découle de la réorganisation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et de la DIAF, plus spécifiquement entre le SAAV et le SEn. Puis la modification de l'ordonnance DIAF sur les conditions d'estivage, afin d'adapter le prix du vaccin contre la maladie du charbon symptomatique au nouveau protocole de vaccination. Enfin, le Service a émis 5026 décisions administratives, dont 10 décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 21 oppositions/réclamations, rendu 18 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours et a transmis 136 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

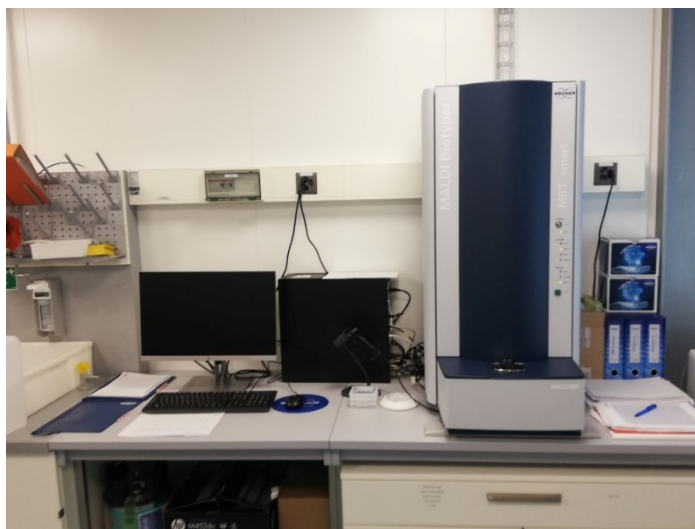
	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	310	6	0	2
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1462	14	4	67
Santé animale	635	1	3	28
Inspectorat des viandes et abattoirs	2184	0	0	6
Protection des animaux	435	0	11	33
Total	5026	21	18	136

6.2.2 Laboratoires

Une augmentation du nombre d'échantillons analysés traités par les laboratoires du SAAV a à nouveau été observée en 2019 (total : 47 021). Il a été possible de l'absorber grâce à l'implication du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures.

Du point de vue analytique, le principal nouveau défi a été le développement d'une méthode de détection de certains métabolites du chlorothalonil (fongicide) dans l'eau potable. L'année a également été marquée par l'acquisition de deux appareils extrêmement importants et performants. Il s'agit pour le laboratoire de chimie d'un nouveau spectromètre de masse LC MS/MS dont l'acquisition a été faite conjointement avec le SEn. Il est dédié spécifiquement à la recherche de polluants dans l'eau. Les laboratoires de biologie alimentaire et vétérinaire ont de leur côté acquis un spectromètre de masse MALDI-TOF permettant l'identification rapide de colonies de bactéries.

Les efforts d'optimisation des procédures de gestion et de transmission électroniques de données se sont également poursuivis sur la lancée 4.0 avec le développement, par une entreprise du canton, d'un outil (DGWeb) permettant la saisie digitalisée des données des demandes d'analyse du terrain vers les laboratoires et le retour des résultats vers les préleveurs. Il s'agit d'un projet, qualifié de pilote, qui se déploiera sur 2020 et pourra potentiellement être élargi à d'autres secteurs.



Le nouveau spectromètre de masse MALDI-TOF, acquis en 2019 par les laboratoires de biologie alimentaire et vétérinaire, pour l'identification rapide de colonies de bactéries.

6.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2019, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4460 échantillons. Il s'agit notamment de 3101 échantillons d'eau potable, 39 échantillons d'eau de piscine, 24 échantillons d'eau de plage et 891 échantillons de denrées alimentaires, tous analysés dans le cadre de 13 campagnes cantonales et d'une campagne intercantonale. A cela s'ajoutent les analyses de 294 échantillons pour la recherche de légionnelles, dont 111 dans des établissements médicaux sociaux (ci-après : EMS) et 17 provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail quotidien, le Laboratoire a continué à optimiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats, à travers l'acquisition d'un spectromètre de masse MALDI-TOF, comme évoqué au point précédent. Il s'agit d'un appareil utilisant une source d'ionisation laser assistée par une matrice (MALDI = Matrix-Assisted Laser Desorption/Ionisation) et d'un analyseur à temps de vol (TOF = Time-Of-Flight) permettant l'identification de bactéries à partir d'une culture en quelques minutes. Le secteur a également validé plusieurs méthodes analytiques afin de satisfaire aux exigences de la norme ISO 17025 : 2017.

Dans son rôle de formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné une apprentie de deuxième année, qui a effectué un stage de six mois.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des principales campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	520	153 (29 %)
Glaçons	41	9 (22 %)
Produits à base de viande échaudés - hygiène des procédés de fabrication	32	13 (41 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	62	19 (31 %)
Poulets entiers à griller - sécurité alimentaire et bonnes pratiques	4	0 (0 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	25	13 (52 %)
Crème fouettée (émulsionneurs, siphons et sprays à usage unique)	11	0 (0 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	14	8 (57 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	18	7 (39 %)
Fromageries artisanales (alpages et plaines) - hygiène des procédés	12	0 (0 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonne pratiques	31	9 (29 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	34	5 (15 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Produits contenant de la gelée fabriqués sur place - bonnes pratiques	31	9 (29 %)
Légionnelles dans les installations de douche dans les EMS et hôpitaux	111	2 (1.8 %)

En 2019, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 29 %, ce qui représente une hausse par rapport à celui de 2017 (21 %) et 2018 (25%). Une attention particulière a été accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles (ci-après : GAM) et d'entérobactéries (ci-après : EB), à savoir des contaminations fécales. Les premiers sont souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, les seconds d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base et de production. Dans 40 % des cas, une double contamination de GAM et d'EB a été observée. Pour 12 échantillons, les GAM atteignaient plus de 200 millions d'unités formant une colonie par gramme. De telles denrées contaminées sont considérées comme fortement altérée dans leur valeur intrinsèque et clairement impropres à la consommation.

Les échantillons prélevés lors de manifestations temporaires dans les stands de denrées alimentaires ont également mis en évidence un taux de non-conformité microbiologique élevé.

Dans le cadre d'annonces de potentielles intoxications alimentaires, 36 échantillons ont été prélevés dans différents établissements. Des germes pathogènes (listéria, salmonelles, *bacillus cereus*, staphylocoques à coagulase positive) n'ont été détectés dans aucun des échantillons prélevés dans le cadre de ces annonces. Toutefois, des contaminations dues aux GAM et aux EB dépassant les normes admises ont été constatées sur 10 échantillons.

A la suite des résultats constatés de 2015 à 2018 sur la conformité microbiologique de la viande et des produits dérivés mis sur le marché, trois campagnes ont été menées dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Les produits cibles étaient les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées. Concernant les produits échaudés, le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Il s'agissait aussi de vérifier si ces produits étaient manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène correctes lors de la mise sur le marché. Les résultats (40 % respectivement 41 % de non-conformités) démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Les prélèvements étaient ciblés sur les produits de charcuterie échaudés à risque,

par exemple les chipolatas et les saucisses de veau, pouvant aller jusqu'à deux-tiers de non-conformités. Les GAM et les EB sont principalement à l'origine des manquements.

Concernant les crèmes (doubles et entières) fabriquées et vendues dans les fromageries, l'on constate une détérioration par rapport aux années précédentes. Le taux de non-conformité s'élevant à 57 %, contre 33 % en 2018, 39 % en 2017 et 55 % en 2016. Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs, comme les GAM.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a également montré un taux de non-conformité assez élevé (39 %). Ce sont des produits sensibles, qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée.

En 2019, la campagne microbiologique alimentaire intercantonale a porté sur le respect des bonnes pratiques de fabrication et d'entreposage des produits contenant de la gelée, qu'il s'agisse de produits de boucherie-charcuterie ou de pâtisserie. La fabrication, la manipulation et la composition même de la gelée sont en effet assez exigeantes du point de vue microbiologique. Pour le canton de Fribourg, un taux de non-conformité de 29 % a été constaté (GAM et EB).

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent, qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées. Le plus souvent, ce sont GAM et des EB qui sont à l'origine des non-conformités détectées.

De plus, le laboratoire a participé à une campagne intercantonale romande visant à déterminer la contamination par les légionnelles de l'eau des installations de douches. Cette campagne faisait suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), qui spécifie les valeurs maximales admises pour les légionnelles dans les eaux destinées à entrer en contact avec le corps humain. Dans ce cadre, 111 échantillons d'eau de douche ont été prélevés dans divers EMS, ciblés par le canton de Fribourg dans le cadre de la campagne. Seul deux échantillons dépassaient les valeurs maximales admises.

6.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2019, le secteur a analysé un total de 38 703 échantillons (34 364 en 2018) pour 48 201 analyses. Les raisons principales de cette augmentation sont les analyses de sondage, telles que pour la rhinotrachéite infectieuse bovine (ci-après : IBR), la leucose bovine, les anticorps BVD et la maladie de la langue bleue (ci-après : BT), pour lesquelles les prélèvements ont été effectués directement dans les abattoirs du canton. Cela fait partie du programme de la Confédération RiBeS (projet de prélèvement d'échantillons sur le bétail bovin à l'abattoir), dont tous les prélèvements effectués sur sol fribourgeois en 2019 ont été analysés par notre laboratoire.

Un total de 21 437 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité dans le cadre de sondages, de contrôles sanitaires avant des manifestations (expositions), de contrôles après importations ou avant exportations. Le Laboratoire a également analysé 1472 échantillons (sang et arrière-faix) afin de déterminer des causes d'avortements. Au total, 23 455 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel, dont 23 089 pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de surveillance de la maladie.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à 11 essais interlaboratoires couvrant l'ensemble des analyses accréditées. Tous les résultats étaient satisfaisants.

En sus de ce travail de routine, le Laboratoire a continué à optimiser le processus de transfert des résultats et la saisie informatique des échantillons, afin d'être plus performant et de diminuer la documentation papier. Le Laboratoire a participé activement au projet de mise en place d'un portail de prescription (DGWeb), qui permettra de saisir électroniquement les demandes d'analyses sous la forme de mandat, de saisir nombre d'informations nécessaires lors du prélèvement sur le terrain vers le Laboratoire et d'envoyer les résultats d'analyse aux vétérinaires praticiens. Ce projet novateur au niveau suisse s'inscrit également dans le programme Administration 4.0, lui-même partie du programme gouvernemental dans les domaines de la digitalisation et des systèmes d'information.

Depuis des années, le secteur est actif dans la formation avec, en permanence, trois apprentis de la 1^{re} à la 3^e année. En 2019, l'apprentie de dernière année a passé avec succès l'examen final et reçu le prix du meilleur résultat du canton.

Dans le cadre du réseau romand des laboratoires vétérinaires, le Laboratoire a participé activement à la validation commune d'un nouveau kit de sérologie pour la recherche des anticorps de la BVD. Ces contacts réguliers et ces échanges d'expériences au sein du réseau permettent de maintenir et de continuer à développer les compétences scientifiques.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2019 :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
		2019	2018	2019	2018
Anamnèses	Matériel analysé				
IBR / IPV (ruminants)	Sang	5344	2248	0	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	550	610	0	0
	Arrière-faix	477	515	6	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	296	693	0	0
Coxiellrose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	186	185	33	35
	Arrière-faix	477	515	7	8
Chlamydirose	Sang	23	36	3	3
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	3274	116	1	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	16	4	3	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	8	8	2	5
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	398	380	61	81
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	œufs et sang	366	388	4	5
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	7	300	0	9 (MVV)*
Aujeszky (porcs)	Sang	1726	766	3	0
SDRP**, anticorps (porcs)	Sang	1726	766	8	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	13	57	2	1
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	32	55	8	24
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	536	111	7	3
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	0	1	0	1
BVD anticorps (bovins)	Sang	7827	4230	483	598
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	23 089	23 922	230	526
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	48	13	13	7
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	57	28	12	8
Trichines (porcs, chevaux)	Musculature	334	356	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	1	0	1
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0	0	0
Tuberculose : - PCR	Organes	0	6	0	0
- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	4	8	0	0

* MVV : Virus de Maedi Visna ** SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc

Autres d'analyses	2019	2018
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	946	886
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	34	137
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	172	208 (dont 11 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	109	42
Analyses parasitologiques dans les fèces	126	48

6.2.2.3 Chimie

En 2019, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3172 échantillons d'eau (3118 en 2018) et 686 échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels (795 en 2018). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de sept campagnes cantonales, six campagnes intercantionales romandes, deux projets de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn et Agroscope) et trois campagnes nationales.

Comme ce fut le cas l'année précédente, un objectif important était de poursuivre et d'approfondir la collaboration avec le SEn afin de profiter des synergies, notamment pour l'utilisation des instruments de mesure. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages par le SAAV, mis à la disposition des deux Services. Il s'est poursuivi en 2018 avec l'implémentation d'une méthode d'analyse des métaux lourds par l'ICP-MS⁴ existant au SEn. L'un des objectifs prioritaires de l'année 2019, qui a été réalisé, était l'acquisition commune d'un nouveau spectromètre de masse LC-MS/MS, sa mise en fonction ainsi que la formation du personnel sur ce nouvel équipement. A l'avenir, cet instrument sera utilisé par les deux Services pour l'analyse de résidus dans les eaux. En automne, l'importance stratégique de cette acquisition a été démontrée. La présence de métabolites du chlorothalonil – des résidus d'un produit phytosanitaire – dans l'eau ont fait les titres des journaux. Ce nouvel instrument permettra d'identifier les réseaux dans lesquels ces produits de dégradation pourraient éventuellement être présents et pour lesquels des solutions d'approvisionnement sûres seront à réaliser.

Un autre objectif important était de développer des méthodes pour l'analyse de PPD (agent de coloration) dans les produits cosmétiques et d'élargir la méthode THC/CBD également pour le haschich. Ceci en vue d'une application pour l'analyse de stupéfiants avec d'autres services partenaires.

Le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti et a organisé une visite de laboratoire pour la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg. Tous ces investissements pour l'avenir du canton ont été réalisés grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel du secteur.

Enfin, le secteur chimie s'engage à maintenir une connaissance approfondie, aussi bien au niveau scientifique que du droit, dans les divers sujets pour lesquels le SAAV est l'organe compétent d'exécution. Le secteur a ainsi participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences et groupes d'experts (ERFA), comme les groupes sur les résidus vétérinaires, les cosmétiques et les métaux lourds dans les objets usuels et les denrées alimentaires.

Le laboratoire de chimie a également renforcé son expertise dans l'analyse de l'amitrazé et de ses métabolites dans la cire et le miel. Les laboratoires du SAAV analysent – dans le cadre d'un projet avec Agroscope à Liebfeld – les échantillons de cire et de miel d'un projet de recherche sur la cinétique de l'amitrazé dans les ruchers. Les premiers résultats de cette collaboration permettent de conclure que des traces de métabolites sont présentes dans la cire lorsque ce médicament, interdit en Suisse, est appliqué sur les ruchers. Ceci donne aussi une idée plus précise des concentrations observables à la suite d'une application non autorisée. Les résultats de cette étude devraient permettre de déterminer, pour autant que la molécule et/ou ses métabolites aient été détectés, si l'amitrazé a été appliquée ou s'il s'agit d'une contamination croisée.

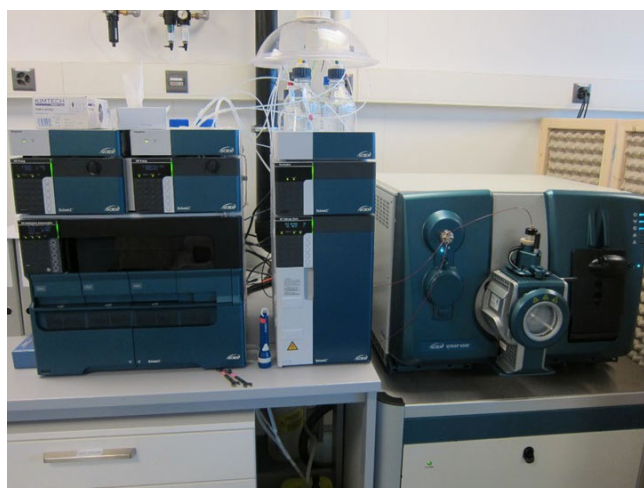
⁴ Inductively Coupled Plasma Mass Spectrometry ou spectrométrie de masse à plasma à couplage inductif

Ce projet permet ainsi de mieux interpréter les concentrations trouvées dans le miel sur le marché suisse et confirme le rôle de pionnier et leader de notre laboratoire pour ce paramètre.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	9	1 (11 %)
Trihalométhanes et chlorates dans les piscines ouvertes	6	5 (83 %)
Nanomatériaux (SiO ₂ , TiO ₂ , talc) dans les denrées alimentaires	5	Monitoring
Qualité de châtaignes fraîches	13	2 (15 %)
Métaux lourds dans les bijoux	17	15 (88 %)

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Amitraze dans le miel (domaine alimentaire, vente)	17	0
Amitraze dans le miel (domaine production primaire)	44	2 (5 %)
Amitraze dans la cire (domaine production primaire)	62	13 positifs (21 %)
Mycotoxines (A, B-Trichotécènes+Zéaralénone) dans les produits à base de maïs	76	0
Mycotoxines (aflatoxine et ochratoxine) dans les fruits secs	27	0
Trihalométhanes, urée, chlorate et turbidité dans les eaux de piscines couvertes	43	10 (23 %)
THC et CBD dans le chanvre, chanvre à faible teneur en THC et liquide pour e-cigarettes	62	6 (10 %)
Plomb et cadmium dans les FCM (food contact materials)	29	0

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Amitraze (Agroscope)	44 (cires)	Connaître la cinétique de l'amitraze et de ses métabolites lors de l'application du produit sur des ruchers
Glyphosate dans les eaux de surface	192	Collaboration interservices (SEn)



Le nouveau spectromètre de masse tandem (LC-MS/MS), acquis en 2019 en commun avec le SEn.

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands ou par l'Institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
THC et CBD dans les denrées alimentaires	10	5 (50%)
Inflammabilité et résistance mécanique des jouets	20	0
Pesticides dans les fruits et légumes BIO	20	1 (5%)
Identification d'espèces animales dans les plats prêts à l'emporter	14	2 (14%)
Allergènes dans les cosmétiques d'appellation «Bio», «naturel» ou «produit maison»	16	8 (50 %)
PCBs, dioxines et furanes dans les œufs	20	Pas encore terminé
Arsenic inorganique et OGM dans le riz et les produits à base de riz	25	0
Identification des espèces animales : gibier-chasse	3	0
Vins - millésime 2018 (teneur en alcool et différents paramètres)	5	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Café arabica – authenticité et contaminants (campagne européenne OPSON VIII)	1	0
OSAV – NFUP 2019 Programme miels	7	0
Résidus de produits phytosanitaires (campagne de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse)	11	1 (métabolite du chlorothalonil)

6.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2019, l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) a intégré dès le mois d'avril les activités de contrôle de l'eau potable, des eaux de douche et de baignade, qui étaient jusque-là sous la responsabilité de l'inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP). Deux collaborateurs de l'ancien IEP sont ainsi venus rejoindre les rangs de l'IDO, les autres collaborateurs de l'IEP ayant été transférés auprès du SEN. Ce dernier a repris dès le 1^{er} avril 2019 les tâches de planification de l'eau potable et de géomatique, qui étaient jusqu'ici de la compétence du SAAV. Désormais, le SEN gère donc les plans directeurs des infrastructures d'eau potable (PIEP), les règlements communaux sur l'eau potable ainsi que le système AquaFri (cadastre cantonal des réseaux de distribution de l'eau potable). À noter que cette réorganisation a significativement impacté les activités de l'IDO, principalement dans le domaine des eaux (notamment au niveau du nombre d'inspections de distributeurs d'eau).

6.2.3.1 Denrées alimentaires

L'IDO a effectué, la plupart du temps sans annonce préalable, un total de 2110 inspections en 2019 (contre 1977 en 2018) dans les quelque 3940 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (69 %) est comparable à celui constaté en 2018 (68 %). Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (59 % des inspections effectuées en 2019), suivis par les commerces (23 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (17 %) et les industries (1 %).

En 2019, des éliminations de denrées alimentaires (ex. marchandise avariée conservée à une température inadéquate, ayant dépassé la date limite de consommation ou huile de friture altérée) ont dû être ordonnées dans 211 cas (soit 15 % de plus qu'en 2018). Une interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules a dû être ordonnée dans 29 cas en 2019 (contre 20 en 2018).

Les taux d'inspections non conformes ainsi que de cas critiques (élimination de produits et interdictions de procédés ou de locaux) sont ainsi stables, voire en légère augmentation. S'il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit du nombre de contrôles non conformes (et non d'établissements non conformes – un même établissement pouvant faire l'objet de plusieurs contrôles en un an), cela démontre toutefois que la pression doit être maintenue en matière de police

sanitaire des denrées alimentaires. À côté de dossiers d'exploitants « irréductibles », l'on constate en effet que de nombreuses personnes se lancent dans des activités liées aux denrées alimentaires sans disposer de connaissances ou de formation suffisantes. Ces dernières années, l'on remarque aussi que certaines de ces nouvelles entreprises, motivées par des considérations éthiques, mettent sur le marché des denrées alimentaires « non conventionnelles » qui ne répondent pas toujours aux exigences du droit alimentaire (p.ex. dans le domaine de la remise de produits invendus (liée à la prévention du gaspillage alimentaire) ou dans celui du crudivorisme).

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ci-après : OSAV). En 2019, ce sont ainsi 1178 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels qui ont été collectés par l'IDO auprès de 500 entreprises actives dans le canton de Fribourg.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et donne une partie des cours dans le cadre du « cours de cafetier » qui est dispensé par GastroFribourg. L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification Sàrl (ci-après : OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

6.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'ancien IEP – puis par l'IDO à partir d'avril 2019 – et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	83	-
	Captages (avant traitement)	462	-
	Autres	158	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	212	16 (7.5 %)
	Après traitement	294	15 (5 %)
	Distribuées	2038	112 (5.5 %)
Total		3247	143 (4.5 %)

En 2019, le SAAV a inspecté 7 distributeurs d'eau potable (contre 33 en 2018) ; 3 inspections ont en outre été effectuées pour vérifier l'état de ressources d'eau potable se trouvant à proximité de cours d'eau qui avaient été pollués.

En matière de pollution, ce sont 12 cas qui ont été traités en 2019 par le SAAV (contre 5 en 2018). Dans 3 de ces cas, ce sont des pollutions de cours d'eau (par des produits phytosanitaires et des hydrocarbures) qui ont entraîné la mise en place de suivis réguliers de la conformité des ressources d'eau potable situées à proximité. Ces suivis n'ont finalement pas révélé de pollution des ressources en question.

Au total, 8 de ces cas ont été causés par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mis en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Dans ces cas-là, la population est informée de la nécessité de bouillir temporairement l'eau et l'eau des réseaux concernée doit être désinfectée au moyen de chlore. La moitié de ces cas de contaminations microbiologiques a en outre entraîné la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets). L'un de ces cas a touché plus de 2500 personnes. Il constitue un événement majeur et a nécessité la mise en place d'une alimentation de crise en eau potable durant plus de deux mois. Ce cas avait été causé par une négligence humaine et l'instruction pénale est toujours en cours.

En outre, dans le cadre d'une campagne d'analyse organisée au niveau national, le SAAV a prélevé 11 échantillons d'eau potable pour en analyser la teneur en résidus de produits phytosanitaires. Ces analyses ont mis en évidence des teneurs préoccupantes de métabolites pertinents du fongicide chlorothalonil auprès d'un distributeur d'eau fribourgeois. Ce dernier a rapidement mis en place des mesures permettant de rétablir la conformité de l'eau potable distribuée. Le SAAV fera des analyses plus poussées et plus étendues de la présence dans les eaux fribourgeoises de cette substance.

6.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

En 2019, le SAAV a prélevé 42 échantillons d'eau provenant de piscines accessibles au public. Au total 10 (24 %) de ces échantillons se sont révélés non conformes. Dans 8 cas, la teneur en chlorates (sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins) était trop élevée et 1 échantillon présentait une teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique) deux fois plus élevée que la valeur maximale autorisée. Les établissements de baignade concernés par ces manquements ont fait l'objet de mesures appropriées.

Le SAAV a en outre déterminé en 2019, lors d'analyses effectuées dans le cadre de leur autocontrôle par les exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionnelles de 294 échantillons d'eau de douche. Un total de 9 de ces échantillons (soit 3 %) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

6.2.3.4 Plages de baignade publiques

Dans le canton, les eaux de douze plages de baignade définies comme publiques font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération [Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de la santé publique]. Le SAAV est en charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été, transmis à l'OFEV et au médecin cantonal. En 2019, sur les 24 échantillons prélevés, 20 ont obtenu la classe de qualité A (excellente) et 4 la classe de qualité B (bonne).

6.2.4 Inspectorat des viandes et abattoirs

En septembre 2019, dans le cadre d'un plan national d'évaluation, l'inspecteurat des viandes et abattoirs (IVA) a été audité par les instances européennes. Cet audit concernait la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires et de contaminants dans les animaux vivants et les produits d'origine animale. L'IVA est en effet fortement impliqué dans le plan national d'analyses des substances étrangères (PNASE, voir ci-dessous chiffre 6.2.4.3) et effectue de nombreux prélèvements dans les abattoirs du canton. Les autorités européennes soumettront leur rapport définitif courant 2020, mais les résultats de l'audit étaient bons pour Fribourg et les actions correctives et les améliorations proposées ont d'ores et déjà été mises en place. Le guichet unique « export » instauré dès 2017 a maintenant fait ses preuves en permettant aux entreprises d'avoir un accès simple et rapide aux services dont elles ont besoin afin d'exporter des denrées alimentaires d'origine animale. Cette année a également été marquée par de fréquents échanges avec certaines entreprises, permettant ainsi aux collaborateurs impliqués dans l'établissement des certificats d'exportation d'échanger les bonnes pratiques respectives et d'optimiser ainsi les procédures.

6.2.4.1 Abattoirs

La mission principale de la section IVA est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du respect du principe des trois piliers : le bien-être des animaux (protection des animaux), la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Il faut pour cela que chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel (vétérinaires et assistants officiels) dûment formé.

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'IVA compte une quarantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine de 3 à 22 heures.

Durant l'année 2019, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 455 061 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 4 % par rapport à l'année précédente ;
- > pour la volaille, un total d'environ 31,1 millions de poulets a été abattus. Ce chiffre est en hausse de près de 5 % par rapport à l'année précédente et correspond aux nouvelles habitudes de consommation de viande en Suisse. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 1,9 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
89 723 (- 6,6%)	361 964 (- 3,4 %)	2456 (- 13,9 %)	632 (+ 30.6 %)	27 (+/- 0 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Sangliers	Alpagas/Lamas
31 095 562 (+ 5,0 %)	169 (+ 108.6 %)	82 (+ 34,1 %)	8 (+ 100 %)	0 (+/- 100 %)

La différence par rapport à l'année précédente est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2019, dans le canton de Fribourg, 3 grands établissements d'abattage et de découpe, 19 établissements de faible capacité (dont 6 dédiés uniquement à la volaille), 2 établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que 2 établissements de traitement du gibier, sont autorisés. A des fins de surveillance de ces établissements, 18 inspections ont été opérées, dont 12 sans annonce préalable.

L'abattage dans les établissements de faible capacité reste une priorité du canton, de manière à conserver la proximité des produits régionaux.

6.2.4.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme la viande, le fromage ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés.

En 2019, les entreprises exportatrices fribourgeoises ont exporté de telles marchandises vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents. Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2019, 607 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une baisse d'environ 5,9 % comparée à l'année précédente.

A la suite de l'introduction, en 2018, de l'obligation d'inspecter sur place et préalablement à leur expédition toutes les marchandises en partance pour l'Union économique eurasiatique (UEEA), les collaborateurs du SAAV ont effectué, dans le courant de l'année 2019, environ 120 inspections auprès des trois principales entreprises exportatrices concernées.

6.2.4.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses trois abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire important des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 280 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. Les résultats de quatre de ces échantillons se sont révélés positifs et ont nécessité un suivi, des investigations et des mesures.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes de surveillance des épizooties. Dans le cadre de l'un de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevés un peu plus de 6500 échantillons RiBeS dans les abattoirs du canton. Ces prélèvements ont ainsi permis de surveiller des épizooties telles que la BVD, l'IBR et la BT sur le plan national (voir aussi point 6.2.5.3).

6.2.4.4 Venaison sauvage

Le SAAV était présent lors des soirées d'information du 26 septembre 2019 à Tentlingen et du 3 juillet 2019 à Rue. Les chasseurs y ont reçu des informations sur la peste porcine africaine, une épizootie hautement contagieuse qui touche aussi bien les porcs domestiques que les sangliers, mais pas l'homme. Les symptômes de la maladie et les différentes voies de propagation du virus ont notamment été expliqués. Cette épizootie poursuit sa progression en Europe et sévit déjà à moins de 300 kilomètres de la frontière suisse. Le risque d'apparition du virus en Suisse est élevé. Les chasseurs et les gardes-faune ont le devoir d'annoncer sans délai à un vétérinaire officiel l'apparition d'une épizootie concernant des animaux sauvages vivant dans la nature et tout symptôme suspect pouvant en faire craindre l'éclosion.

6.2.5 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2019, même si la peste porcine africaine s'approche dangereusement de la Suisse par le nord et l'est.

6.2.5.1 Apiculture

En 2019, un cas de loque européenne (dans le district de la Sarine) et un cas de loque américaine (également dans le district de la Sarine) ont été décelés. Deux colonies ont dû être détruites. A la fin de la saison, tous les séquestres ont été levés.

Au printemps 2019, le nombre d'apiculteurs était de 832 (- 4 par rapport à 2018). Le nombre de colonies est, quant à lui, en légère baisse. Il s'élève à 9383 (- 294 par rapport à l'année précédente).

Les contrôles effectués sur 7 importations d'abeilles depuis la France n'ont révélé aucune maladie.

En 2019, l'Etat de Fribourg a pris en charge 25 % du coût des produits contre le varroa. Cette offre sera maintenue cette année et tous les apiculteurs en seront informés par courrier postal.

Un total de 171 contrôles dynamiques a été réalisé sur la base de mandats officiels en 2019, ainsi que 65 contrôles en production primaire. Ceci a permis d'augmenter l'efficacité des contrôles en les ciblant en fonction des risques de propagation, des foyers de l'année précédente, des importations de paquets d'abeilles, de la coordination intercantonale, des mesures de protection des stations de fécondation cantonales et de l'intervalle fédéral maximal fixé.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivis. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2019. Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu auprès de 60 apiculteurs et de 2 commerces apicoles du canton de Fribourg. Sur les 62 lieux de prélèvement, il y a eu 2 contestations pour le miel et 13 contestations pour la cire.

Matrice	Echantillons		Avec résidus		Non conformes	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Miel	44	44	2 (5%)	0	2 (5%)	0
Cire	62	54	13 (21 %)	15 (28 %)	-	-

En 2020, la restructuration de l'inspecteurat apicole touchera à sa fin. En effet, le SAAV a fusionné en 2019 les contrôles sanitaires et les contrôles de la production primaire. Ces deux aspects sont vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se charge de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles.

6.2.5.2 Autorisation

Un total de 71 autorisations (130 en 2018) ont été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral ASAN⁵. Par rapport à l'année passée, la situation de la BVD s'est stabilisée avec pour conséquence une diminution des autorisations de déplacement de bovins. Les déplacements sans autorisation ou les non-respects des décisions officielles de séquestre et interdiction de déplacement quant à la BVD ont été dénoncés au Ministère public.

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	3
BVD	11
Cortège	0
Expositions et mises aux enchères	16
Insémination artificielle propre exploitation	23
Insémination artificielle – technicien	0
Marchands de bétail : patente	8
Transfert et stockage d'embryons	1
Sous-produits animaux (SPA)	3
Transhumance	4
Total	71

6.2.5.3 Monitoring des épizooties

En 2019, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements automatiques d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à l'IBR et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la leucose bovine enzootique et la BT. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne. Les bovins ont, de plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses pour la brucellose ont eu lieu. Tous les résultats étaient négatifs.

6.2.5.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 79 annonces officielles d'épizooties en 2019 (107 en 2018). Le nombre d'annonces pour la BVD a clairement baissé : 22 en 2019 contre 33 en 2018 et 68 en 2017. Malgré cette réussite, la BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité. C'est la raison pour laquelle plusieurs documents d'information ainsi que des communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et à un large public ont été élaborés. Le nombre d'exploitations soumises à des mesures de lutte augmente lors de la période des naissances.

⁵ L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Adénomatose pulmonaire	A surveiller	Ovins	1
Actinobacillose du porc (APP)	A combattre	Porcs	1
Bluetongue	A combattre	Bovins	1
BVD	A éradiquer	Bovins	22
Campylobacter	A surveiller	Bovins	2
		Chats	1
		Chiens	2
Charbon symptomatique	A surveiller	Bovins	1
Chlamydiose	A surveiller	Caprins	1
		Ovins	2
Coxelliose	A surveiller	Bovins	22
		Caprins	2
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	2
		Chats	1
Echinococcose	A surveiller	Chacals	1
Laryngotrachéite infectieuse (LTI)	A combattre	Volailles	2
Leptospirose	A combattre	Porcs	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	1
Loque européenne	A surveiller	Abeilles	1
Néosporose	A surveiller	Bovins	2
Paratuberculose	A combattre	Bovins	4
Pseudotuberculose	A surveiller	Caprins	1
Salmonellose	A combattre	Bovins	1
Toxoplasmose	A surveiller	Chats	1
Tularémie	A surveiller	Lièvres	2
Yersiniose	A surveiller	Chats	1
Total			79

L'équipe d'intervention en cas d'épizooties (EICE) a suivi des formations et participé à deux exercices réguliers. En 2019, le thème d'actualité de la peste porcine africaine a été au centre des deux formations annuelles. Un exercice pratique a été réalisé en mai 2019. Des zones de séquestre ont été mises en place autour d'un site fictif de porcs domestiques. Une installation pratique en forêt des différentes régions en cas de contamination de notre pays a également eu lieu. Ces exercices ont été menés selon la nouvelle directive technique de l'OSAV relative aux mesures minimales de lutte contre la peste porcine africaine chez les sangliers vivant dans la nature. La mise en place des régions en forêt et sur un terrain peu favorable a permis de prendre conscience des efforts nécessaires pour l'application de cette directive technique. La recherche de cadavres et les prélèvements d'échantillons ont également fait l'objet d'exercices. En mai et en octobre, lors de la demi-journée théorique, les différents Services (SFN, SAgr, Police cantonale, Protection civile, etc.) ont été conviés pour ouvrir les discussions, préparer la collaboration et définir les fonctions de chaque partenaire.

6.2.5.5 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, un grand nombre d'animaux ont été importés, dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Au total, 21 décisions de surveillance vétérinaire officielle soumises à émolument ont été émises (27 en 2018).

Les animaux suivants ne nécessitant pas de suivi vétérinaire officiel ont notamment été importés : 2 chats, 178 chiens, 178 chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 27 058 doses de semence bovine, 265 doses de semence équine et 29 embryons bovins ont été importés en 2019.

Le Service dénombre également un accroissement significatif des importations d'animaux de compagnie. Au total, 43 importations de chiens (contre 19 en 2018) et 7 concernant des chats ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 14 décisions de surveillance à domicile ont été émises, notamment en relation avec un risque lié au virus de la rage.

Au total, 13 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 208 équidés, 8 bovins, 5 chats, 12 chiens et 64 200 poules pondeuses.

6.2.5.6 Inspectorat laitier et production primaire

Différents types de contrôles, au sens de l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles et pour l'insémination artificielle sur propre exploitation ainsi que concernant les AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmental ont été réalisés sur mandat de l'OIC. L'objectif annuel 2019 est atteint, soit un total de 802 contrôles officiels enregistrés dans le système d'information AControl.

Par ailleurs, le secteur assure les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV dans le cadre du programme national de surveillance des résidus.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base (exploitation et détention)	632
Contrôles de base (alpages)	55
Contrôles dynamiques, inopinés, dont ceux de vérification et intermédiaire concernant le suivi de l'enquête coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes « médicaments français »	115
Insémination propre exploitation	86
AOP Gruyère	229
AOP Vacherin Fribourgeois	217
AOP Emmental	13

Un total de 27 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 22 en 2018.

Nombre	Cellules 2019	Germes 2019	Substance inhibitrices 2019
Suspensions de livraison de lait	4 (3)	0 (3)	23 (16)
Levées de suspension	4 (1)	0 (2)	23 (16)

6.2.5.7 Enquête de la faculté Vetsuisse et projet ReLait

En collaboration avec la faculté Vetsuisse, l'inspecteur laitier et production primaire a contribué à l'enquête sur les thèmes de la médecine de troupeau, le conseil et l'utilisation d'antibiotiques. Les vétérinaires fribourgeois qui travaillent avec des animaux de rente y ont activement participé. L'étude sera publiée en janvier 2020 dans la revue vétérinaire *Schweizer Archiv für Tierheilkunde* (SAT). Cette collaboration fructueuse se fait en parallèle à la poursuite du projet ReLait, qui tend à réduire l'utilisation des antibiotiques. Les échos reçus des agriculteurs à ce sujet sont réjouissants. Ces derniers évoquent notamment les économies liées aux frais en médicaments qui peuvent être faites en appliquant les stratégies proposées. La collaboration entre les vétérinaires praticiens et les détenteurs d'animaux reste la clé du succès.

6.2.5.8 Suite de l'importation illégale de médicaments vétérinaires français et de l'enquête administrative coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes

Les exploitations qui avaient fait l'objet de contrôles officiels inopinés en 2018 dans le cadre de l'enquête relative à l'importation illégale de médicaments vétérinaires français ont toutes été reconstruées en 2019. Ces contrôles ont encore révélé divers manquements mais n'ont, de manière réjouissante, pas mis en évidence de récidives concernant ce brûlant sujet.

Par ailleurs, tous les dossiers sont instruits conjointement par Swissmedic et le Ministère public.

6.2.6 Protection des animaux

En collaboration étroite avec la Police cantonale, le SAAV a pu effectuer divers contrôles de camions de transport d'animaux. A la suite de ces contrôles, le SAAV a émis 5 avertissements et transmis 3 dénonciations pénales au du Ministère Public.

Le secteur protection des animaux détention (PAD) a enregistré 192 annonces en 2019. Le secteur a effectué 217 contrôles, auxquels on peut ajouter 7 mandats confiés à des experts externes spécialisés et 40 confiés à l'AFAPI⁶. Ces derniers portent avant tout sur des détenteurs d'animaux de rente qui ne sont pas agriculteurs ou sur des agriculteurs à la retraite. Ils s'ajoutent au mandat annuel de contrôle des prestations écologiques requises (PER), confié à l'AFAPI.

Depuis le début de l'année, tous les contrôles effectués dans des exploitations agricoles sont systématiquement enregistrés sur tablette, puis transmis dans le système d'information AControl, via l'application GELAN. En 2019, le secteur a traité 278 dossiers concernant des détentions qui pouvaient contrevenir à la législation, dont 185 ont pu être clos. Dans l'ensemble, la grande majorité des dossiers sont en rapport avec les animaux de rente (74 %). Parmi ces derniers, les bovins (33 %) et les équidés (19 %) ont mobilisé l'essentiel des ressources. Au niveau des annonces reçues, celles relatives aux porcs représentent 6 % et celles liées aux petits ruminants 23 %.

Pour ce qui touche au mandat officiel précité et confié à l'AFAPI, 702 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 122 constats comprenant des manquements (17 %), chiffres de manquements comparables à ceux du SAAV. Il est à relever que la grande majorité des manquements constatés sont mineurs et ne nécessitent pas toujours l'intervention du SAAV.

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 190 demandes de préavis concernant des permis de construire (159 provenant du SeCA et 31 des administrations communales).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet de lacunes sont les chats (46 %) et les oiseaux d'ornement (24 %). On relèvera la progression importante du nombre de dossiers à traiter en lien avec la détention des félinés, pour lesquels les annonces sont passées de 14 en 2013 à 25 en 2019.

Les interventions du Service ont donné lieu à 7 décisions d'interdiction de détention d'animaux, valables sur tout le territoire suisse.

A ce jour, le canton de Fribourg gère aussi 107 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2019, 13 nouvelles demandes d'autorisations et 29 demandes de renouvellement d'autorisations ont été traitées.

Le secteur a émis 21 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

D'autre part, 271 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch).

6.2.6.1 Expérimentation animale

En 2019, 192 autorisations d'expérience sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg (188 en 2018). La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2019, le SAAV a émis 62 autorisations, dont 29 concernaient des expériences de degré 0 (soit des expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 33 des demandes de degré 1 à 3. Dans 34 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Durant l'année 2019, une demande a dû être refusée. A 19 reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision complète.

⁶ Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux

Le SAAV a également émis 17 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte trois centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en cinq unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2019. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci soient bien exécutées selon les conditions fixées dans l'autorisation.

6.2.6.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à cinq reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisation déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la Commission a été assuré par le Service.

La Commission a aussi procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la Commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées comme il a été annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

6.2.6.3 Protection des animaux : chiens

Concernant les interventions des chiens dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFRI), l'objectif de visiter au minimum 60 classes de 3^e Harmos a été largement rempli avec plus que 70 interventions.

Au chapitre des tâches ordinaires du secteur, 268 évaluations de chiens listés, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées (pour un total de 268 détenteurs). La détention de chiens de races listées est en légère augmentation (280 autorisations en 2019 contre 250 en 2018). Ceci s'explique en partie avec l'interdiction des chiens de type American Bully au 1^{er} octobre 2019 et par conséquent la mise en place d'une procédure transitoire soumettant à autorisation les chiens déjà établis, ceci jusqu'au 31 décembre 2019.

Dangerosité	2019	2018
Morsures sur humains	107	119
Enfants de 0 à 13 ans	22	24
Adolescents de 13 à 17 ans	2	7
Adultes	83	88
Morsures sur animaux	62	62
Comportements d'agression	23	27
Total	192	208

Le nombre de morsures par rapport à l'année 2018 est en légère baisse, ce qui est satisfaisant.

Par ailleurs, en 2019, le SAAV a reçu 78 annonces (contre 55 en 2018) dénonçant de potentielles mauvaises conditions de détention de canidés et un mal-être chez l'animal, dont 2 graves (3 en 2018).

- > 60 (36) provenant de particuliers dont 4 (10) de manière anonyme ;
- > 3 (5) de la SPA ;
- > 15 (14) d'autres services de l'Etat notamment de la gendarmerie.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 57 dossiers ont pu être classés, dont 26 où le détenteur a pu fournir des preuves ;
- > 4 chiens cédés ;
- > 0 chien euthanasié ;
- > 2 chiens hors canton ;
- > 9 avertissements sans frais ;
- > 4 avertissements avec frais ;

- > 4 séquestres ;
- > 5 décisions ;
- > 3 décisions d'interdiction de détention relatives à des chiens ;
- > 23 inspections de refuges et chenils ont été effectuées ;
- > 23 dossiers sont encore en cours de procédure.

7 Conférence des préfets

Président : Willy Schorderet, préfet de la Glâne

Vice-président : Patrice Borcard, préfet de la Gruyère

Membres : François Genoud, préfet de la Veveyse, Nicolas Kilchoer, préfet de la Broye, Daniel Lehmann, préfet du Lac, Manfred Raemy, préfet de la Singine, Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine.

7.1 Activités de la Conférence des préfets

7.1.1 Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets

Dans le cadre des travaux relatifs à la révision de la loi sur les préfets, la Conférence des préfets a poursuivi ses réflexions et analyses suite à la présentation de sa vision d'avenir des préfectures au printemps 2018, mettant en avant les enjeux de la fonction de préfet ainsi que les noyaux durs de l'activité administrative, politique et juridictionnelle du préfet.

Dès sa mise en œuvre dans le courant de l'année 2018, l'organisation de projet s'est donc intéressée aux trois axes susmentionnés, à savoir l'autorité administrative décentralisée, l'autorité juridictionnelle et l'autorité politique.

Ainsi, en fin d'année 2018, un module supplémentaire relatif aux tâches judiciaires des préfectures est venu s'ajouter à l'analyse du pouvoir judiciaire (APJ), organisation de projet placée sous l'égide de la DSJ. Dans ce cadre, des entretiens et des rencontres avec la société Ecoplan, mandatée par l'organisation de projet précitée, ont eu lieu dans plusieurs préfectures et avec la Conférence des préfets. Ecoplan a rendu son rapport en automne 2019, émettant des recommandations relatives au pouvoir judiciaire en général et aux tâches judiciaires des préfectures en particulier. Elle n'a toutefois que peu tenu compte des explications et arguments apportés par les préfets.

7.1.2 Délégation de tâches en matière RH

Dans le cadre de la modification de la loi sur les préfets, adoptée en décembre 2017 par le Grand Conseil, a été expressément prévue la possibilité, pour la Direction à laquelle sont rattachées les préfectures, de déléguer au préfet des compétences en matière de gestion du personnel. Durant le premier semestre 2018, la DIAF a établi une délégation de certaines compétences en matière de ressources humaines en faveur des préfets, délégation qui a été validée par le Conseil d'Etat le 18 juin 2018.

Aussi, durant l'année 2019, dans le cadre de la réorganisation de plusieurs préfectures, la Conférence des préfets s'est attelée à la clarification de sa propre dotation et des dotations de chaque préfecture, avec comme objectif d'initier en 2020 un travail d'harmonisation des fonctions au sein des préfectures.

7.1.3 Règlement d'organisation

Durant l'année 2019, la Conférence des préfets a également élaboré son règlement d'organisation, au sens de l'art. 10a alinéa 1 de la loi sur les préfets. Adopté lors de la séance de la Conférence du 7 octobre 2019, le règlement a été soumis au Conseil d'Etat pour approbation.

7.1.4 Rencontres

Dans le courant de l'année 2019, la Conférence des préfets a rencontré plusieurs partenaires, notamment l'Association des communes fribourgeoises (ACF), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la

Police cantonale, plusieurs Directions de l'Etat ainsi que la Chancellerie, afin d'aborder diverses thématiques d'actualité.

7.1.5 Consultations diverses

Comme chaque année, la Conférence des préfets a été amenée à prendre position sur diverses consultations durant l'année 2019.

Ainsi, la Conférence des préfets s'est notamment déterminée sur plusieurs modifications de lois ou règlements cantonaux, en particulier la modification de la loi sur la défense incendie et les secours ainsi que la loi sur les établissements publics.

7.2 Faits d'envergure cantonale dans les districts

7.2.1 Domaine de la DICS

Frais scolaires. Par message du 15 janvier 2019, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil le projet de loi modifiant la loi sur la scolarité obligatoire et la loi sur la pédagogie spécialisée. Faisant suite à la décision rendue par le Tribunal fédéral le 7 décembre 2017, le Conseil d'Etat propose deux variantes, dont l'une, plébiscitée par la majorité des instances lors de la procédure de consultation et à laquelle le Conseil d'Etat s'est rallié ; elle consiste en la prise en charge par l'Etat des fournitures scolaires, les communes devant quant à elles financer l'ensemble des activités scolaires.

7.2.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations. Les préfets continuent à s'investir dans le domaine des établissements publics et des manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, la poursuite de la promotion du label Smart Event et/ou d'actions similaires, etc. Comme mentionné ci-dessus, la Conférence des préfets a également été amenée à prendre position sur le projet de modification de la loi sur les établissements publics. Par ailleurs, dans ce secteur, une problématique particulière liée à l'organisation des lotos a également été mise en avant et devra être examinée dans le cadre de la révision de la législation sur les loteries, actuellement en cours.

Protection des personnes. Les préfets ont également poursuivi, dans leur district respectif, la réflexion relative au domaine de la protection des personnes, en participant notamment aux organisations de projet « Pompiers 2020+ » et du projet de la nouvelle loi sur la protection de la population ainsi que sur l'organisation du concept « accidents et sinistres majeurs » dans le domaine des ambulances. La Conférence des préfets a également été amenée à prendre position dans le cadre de la consultation relative au projet de loi sur la défense incendie et les secours. Dans les différents districts, les fusions des corps de sapeurs-pompiers se sont poursuivies.

Ordonnances pénales. Enfin, il y a lieu de noter l'importance du nombre d'ordonnances pénales rendues par les préfectures dans leurs domaines de compétences (cf. tableau des statistiques ci-dessous).

7.2.3 Domaine de la DIAF

Droits politiques. Le personnel des préfectures a été sollicité à de nombreuses reprises en 2019 lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Les questions liées aux élections communales complémentaires, découlant des démissions des élus en constante augmentation, occupent toujours considérablement les préfectures.

Enfin, les préfectures ont été directement impactées par le problème informatique intervenu lors des élections fédérales du 10 novembre 2019. Suite à ces événements, la Conférence des préfets a collaboré avec la Chancellerie afin de définir des mesures d'amélioration à mettre en œuvre.

Surveillance des communes. Dans le domaine de la surveillance des communes, les Préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux, voire à ouvrir des enquêtes administratives durant l'année 2019.

Fusions de communes. Plusieurs fusions de communes ont occupé les préfets durant l'année 2019, fusions d'importance non négligeable dans certains districts.

Assermentations. Enfin, les Préfets ont, comme chaque année, assermenté nombre de conseillers communaux ou généraux, suite aux démissions toujours plus nombreuses, pour des motifs divers, au sein des autorités communales.

7.2.4 Domaine de la DEE

Nouvelle politique régionale. Les préfets collaborent aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale).

Tourisme. En lien avec le développement régional, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

7.2.5 Domaine de la DSAS

Sénior +. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales et de son règlement d'exécution, les préfets ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal Sénior + et la création des réseaux médico-sociaux dans les districts.

La Conférence des préfets relève les besoins de plus en plus importants dans le domaine des soins à domicile et déplore que les requêtes pour obtenir une dotation en lien avec l'évolution des besoins n'est que peu prise en compte. Ces besoins sont dus en particulier au fait que les durées d'hospitalisation sont de plus en plus raccourcies.

La Conférence des préfets a également mis sur pied un groupe de travail pour mener une réflexion sur les frais financiers des EMS.

7.2.6 Domaine de la DFin

Impôt sur la détention des chiens. Suite à la décision rendue le 10 octobre 2018 par le Tribunal cantonal, des discussions tripartites ont eu lieu entre la DFin, la DIAF et la Conférence des préfets, et une organisation de projet a été mise en place afin de définir et d'analyser plusieurs variantes pour le traitement de l'impôt sur les chiens en tenant compte des conclusions du TC.

Plusieurs variantes ont été étudiées, avec mise en évidence des avantages et inconvénients de chacune. Suite à un engagement de la DIAF et du SITel d'améliorer le programme actuel et de simplifier les mutations, la Conférence des préfets a pu se rallier à la proposition de maintenir la solution mise en place en 2019. Il est pris note qu'à court terme l'Etat renoncera à remettre la carte d'identification avec la facture.

7.2.7 Domaine de la DAEC

Plan directeur cantonal. Les préfets comme la Conférence se sont beaucoup investis dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDCant). En amont, il a été nécessaire d'anticiper les conséquences de ce dernier (schéma directeur), la mise en place de districts-pilotes pour certains aspects particuliers (zones d'activité) ainsi que la participation aux divers groupes de travail y relatifs. En aval, les démarches nécessaires à la mise en œuvre des principes du PDCant sont en cours d'élaboration dans les districts, notamment quant à la nécessité, pour les régions, de se doter d'un plan directeur régional et d'un système régional de gestion des zones d'activité.

Dans ce domaine, la décision rendue par le Tribunal cantonal le 3 septembre 2019, dans le cadre d'un recours consécutif à une approbation de PAL par la DAEC, a provoqué de vives réactions et interrogations au niveau des communes et des districts, dans la mesure où cette décision remet a priori en cause le travail effectué par de nombreuses communes en matière d'aménagement local et régional.

Permis de construire. Dans le domaine des permis de construire, si les enjeux sont désormais moins quantitatifs que qualitatifs, les préfetures ont toutefois été passablement occupées par l'arrivée du nouveau programme FRIAC, qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire. L'application a été déployée sur l'ensemble du canton le 3 juin 2019. L'application fonctionne bien avec encore quelques défauts de jeunesse.

Dans ce domaine particulier, la Conférence des préfets a été sensible à la thématique d'actualité que sont les antennes 5G, pour lesquelles la DAEC a confirmé la nécessité d'une demande de permis de construire en procédure ordinaire pour toute demande de modification ou d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. Les interrogations liées à l'impact, notamment sur la santé, de cette nouvelle technologie ont été d'autant plus conséquentes que le rapport

commandé par la Confédération, attendu pour l'été 2019, n'a été publié qu'en fin d'année et n'apporte, à première vue, que peu de réponses.

Enfin, les séances entre les représentants du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de permis de construire.

7.3 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	6460 (7242)	1803 (2168)	2738 (2766)	4192 (4028)	490 (416)	893 (992)	752 (624)
Tentatives de conciliation:	218 (268)	22 (44)	71 (95)	35 (37)	35 (34)	42 (65)	25 (36)
<i>ayant abouti</i>	136 (182)	5 (17)	52 (56)	9 (13)	13 (18)	13 (33)	9 (23)
<i>ayant échoué</i>	82 (86)	15 (26) et 2 pendantes	19 (39)	14 (23) et 12 pendantes	14 (12)	17 (32)	7 (7)
<i>transmises au MP / suspendues</i>				5 (1)	8 (4)	12	9 (6)
Ordonnances pénales:	6222 (6929)	1781 (2124)	2667 (2671)	4152 (3982)	455 (382)	851 (927)	727 (584)
<i>définitives</i>	6202 (6899)	1770 (2114)	2642 (2656)	4140 (3962)	455 (382)	837 (911)	711 (572)
<i>frappées d'opposition</i>	20 (30)	11 (10)	25 (15)	12 (20)	6 (2)	14 (16)	16 (12)
Recours administratifs	51 (60)	9 (15)	26 (18)	24 (17)	27 (8)	26 (40)	11 (20)
Permis de construire	430 (456)	229 (312)	411 (492)	215 (257)	153 (203)	300 (344)	149 (150)
<i>délivrés</i>	415 (436)	227 (306)	389 (474)	211 (252)	151 (196)	283 (342)	148 (142)
<i>refusés</i>	7 (3)	0 (2)	6 (9)	1 (2)	2 (5)	8 (0)	1 (5)
<i>Annulations de demandes</i>	8 (17)	2 (4)	16 (9)	3 (3)	0 (2)	9 (2)	0 (3)
Permis de chasse	943 (696)	369 (378)	627 (640)	132 (145)	280 (299)	183 (192)	213 (273)
Permis de pêche	3101 (2317)	1154 (1284)	1536 (1965)	3350 (3044)	320 (323)	838 (895)	131 (159)
Permis et impôts pour les chiens	4968 (5042)	2771 (2728)	3510 (3471)	2336 (2398)	2228 (2119)	2834 (2706)	1630 (1702)
Mises en bières	30 (39)	1 (0)	9 (12)	0 (3)	1 (0)	0 (3)	3 (2)
Autorisations diverses	3288 (3542)	769 (976)	1873 (1962)	1140 (1226)	854 (925)	942 (1021)	455 (479)
Privation de liberté	66 (59)	5 (1)	45 (61)	0 (1)	15 (15)	3 (7)	8 (6)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	1 (6)	0 (0)	0 (3 dont 2 en cours)	0 (0)	1 (1)	1 (0)	2 (0)
<i>admises</i>	1 (5)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	1 (1)	1 (0)	2 (0)
<i>refusées</i>	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)

8 Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Directeur : Pascal Toffel

8.1 Activités et événements particuliers

En 2019, Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, s'est illustré dans plusieurs domaines. Il a notamment poursuivi le projet Relait en collaboration avec la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne. Ce projet vise à diminuer l'usage des antibiotiques dans le suivi des troupeaux des exploitations laitières fribourgeoises.

A la mi-août, le premier coup de pioche de la ferme-école laitière a constitué un geste symbolique fort pour marquer le développement du Campus Grangeneuve et la volonté du Conseil d'Etat de faire de Fribourg le leader de l'agroalimentaire en Suisse. Grangeneuve travaille à la planification des autres projets de construction que sont la halle de technologie agroalimentaire, la halle polyvalente ainsi que la réaffectation de la Grange Neuve, avec le projet d'une nouvelle fromagerie-école. Par ailleurs, l'étude des locaux pour accueillir la production des cultures fromagères

pour toute la Suisse se poursuit.

Du côté de la production fromagère, la laiterie-école de Grangeneuve a obtenu une médaille d'or de l'Interprofession du Gruyère pour avoir produit sur une période de cinq ans des fromages ayant obtenu des taxations maximales.

8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1032 élèves (1025 en 2018-2019).

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2019	2018
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	237	258
Apprentissage forestier-bûcheron (CFC et AFP)	56	55
Apprentissage horticole (CFC et AFP)	141	143
Cours préparatoires à l'examen brevet fédéral pour paysagistes	44	49
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail – Garden	38	26
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	113	83
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	20	22
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	27	53
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	25	32
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	23	22
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	44	50
Apprentissage pour technologues du lait (CFC et AFP)	116	116
Apprentissage pour technologues en denrées alimentaires (CFC et AFP)	33	38
Ecole supérieure technique agroalimentaire	7	13

Une grande partie des élèves fréquentant les formations de Grangeneuve proviennent du canton de Fribourg (613 élèves, soit 59,4%). Il y a 23% d'élèves germanophones.

8.3 Conseils et expertises

En 2019, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

8.3.1 Accompagnement des exploitations en difficulté

La Cellule d'accompagnement des exploitations paysannes en difficulté (AED) a développé le soutien qu'elle apporte aux exploitants grâce à un réseau de sentinelles dont l'objectif est la détection précoce de situations difficiles. Ces personnes-relais sont notamment des vétérinaires, des contrôleurs, des conseillers agricoles ou des comptables. Après détection, la cellule peut compter sur un réseau de mentors qui apportent à l'exploitant en difficulté un suivi personnalisé par exemple grâce à de l'écoute, de l'aide à l'organisation, du conseil technique d'un pair ou la planification de tâches.

La Cellule AED dispose depuis septembre 2019 d'une adresse électronique (aed@fr.ch) ainsi que d'un numéro de téléphone direct qui permet une annonce facilitée, en toute confidentialité.

8.3.2 Réseau d'exploitations laitières, ReLait

Grangeneuve coordonne le projet de diminution des antibiotiques sur les exploitations laitières (ReLait) qui s'inscrit dans la stratégie antibiorésistance StAR de la Confédération. Le projet est orienté vers la pratique quotidienne des 160 producteurs participants, avec des stratégies de prévention pour garder les animaux en bonne santé et d'analyses de lait en cas d'infections de la mamelle. En 2019, un volet socio-économique a été développé en collaboration avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen. Il s'agit de mieux comprendre les interactions entre la santé du troupeau d'une part et le travail, les motivations et les résultats financiers de l'éleveur d'autre part.

8.4 Exploitations

Les exploitations de Grangeneuve et de Sorens servent d'outil pédagogique dans le cadre de l'accompagnement de la formation initiale et supérieure ainsi que pour les cours de formation continue. Plus de 700 jours de cours interentreprises ont été donnés aux élèves de première et deuxième année d'apprentissage. En outre, plus de 100 apprenti-e-s agriculteurs et agricultrices ont suivi les épreuves pratiques de fin d'apprentissage sur les exploitations.

8.4.1 La ferme-école de Grangeneuve

Le troupeau de Grangeneuve compte des animaux d'excellente qualité, comme les vaches *Calibra*, *Gambia* et *Jalta* qui ont été honorées lors de la Holstein Awards 2019. Elles ont obtenu un diplôme ou le recevront après la fin de leur lactation. Le trio a produit ensemble 322 737 kg de rendement cumulé de lait. Arriver à un tel résultat est le fruit d'un travail de qualité et d'un suivi du bétail méticuleux.

Pour le syndicat des sélectionneurs de Düringen, la ferme-école a produit des semences de céréales, de blé, d'orge triticale et de seigle. Les résultats de l'année 2019 sont moyens. Le déficit de précipitations a mal valorisé les apports d'azote et la croissance des plantes a ainsi été affectée.

Suisseporcs, l'Association suisse des éleveurs et producteurs de porcins, à Sempach, fait chaque mois des testages de truies. La truie 1890 GP1 de la porcherie de Grangeneuve a obtenu la valeur d'élevage globale de 147 (sur 150). Cette note lui a valu d'être la deuxième truie la mieux classée en Suisse au mois d'octobre 2019.

8.4.2 La ferme-école de Sorens

Les résultats sont qualifiés de bons à très bons pour les grandes cultures bio. Les rendements se situent en moyenne à 55 kg/a pour les céréales et 42 kg/a pour les pois protéagineux.

Du côté de la production laitière, la quantité de lait livré a atteint, pour les dix premiers mois de l'année, 447 000 kg, avec des teneurs moyennes de 4,15 % pour la matière grasse et 3,21 % pour la protéine.

8.4.3 Les jardins-école

Les conditions de production ont été difficiles en 2019, en raison du froid et de la neige du début mai ainsi que de la grande chaleur et de la sécheresse de l'été. Les rendements ont ainsi été revus à la baisse pour les légumes de garde (choux, carottes et céleri). Pour le verger, suite au gel de mai, la totalité des récoltes a été perdue.

Le Magasin de Grangeneuve est de plus en plus fréquenté, avec un rajeunissement de la clientèle qui marque un grand intérêt pour tous les produits provenant de Grangeneuve, de Sorens et de Bellechasse. Le Magasin a participé à la Bénichon d'Ecuvillens et au Salon suisse des goûts et terroirs de Bulle qui a permis de présenter les cours de formation continue du programme « Grangeneuve pour tous » ainsi que les spécialités produites par les exploitations de l'Institut agricole.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur Internet : www.grangeneuve.ch.

9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

10 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions		Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		451,12	450,04	1,08
Administration centrale		270,12	262,99	7,13
3400 / ICAS	Secrétariat général	10,75	10,97	-0,22
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30,29	30,06	0,23
3410 / PREF	Préfectures	43,80	42,02	1,78
3415 / DECO	Service des communes	7,90	6,86	1,04
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	25,96	25,57	0,39
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	87,59	86,15	1,44
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	62,66	60,36	2,30
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	1,17	1,00	0,17
Secteurs spéciaux, établissements divers		181,00	187,05	-6,05
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	168,31	171,87	-3,56
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	12,69	15,18	-2,49

Rapport d'activité
Direction de l'économie
et de l'emploi
—
2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Evénements particuliers	8
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	9
1.2.1	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	9
1.2.2	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	9
1.2.3	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	10
1.2.4	Comité gouvernemental de la HES-SO	10
1.3	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	10
1.4	Tourisme	11
1.4.1	Bilan touristique	11
1.4.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	11
1.4.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	13
1.5	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	13
1.6	Législation	13
1.6.1	Lois et décrets	13
1.6.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	13
2	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	14
2.1	Activités	14
2.1.1	Sommaire	14
2.1.2	Promotion économique et implantation d'entreprises	14
2.1.3	Nouvelle Politique Régionale	15
2.1.4	Politique économique	15
2.1.5	Organes de soutien	15
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	18
2.2.1	Soutien aux entreprises	18
2.2.2	Emplois annoncés en 2014 et effectivement créés à fin 2019	19
3	Service public de l'emploi (SPE)	20
3.1	Activités	20
3.2	Section chômage	20
3.2.1	Assurance-chômage	20

3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	20
3.2.3	Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)	20
3.2.4	Mesures d'emploi	21
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	22
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	22
3.3	Section Marché du travail	22
3.3.1	Inspection du travail	22
3.3.2	Observatoire du marché du travail	23
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	23
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	24
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	24
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	24
3.3.7	Placement privé et location de services	25
3.4	Section juridique	25
3.4.1	Décisions en première instance	25
3.4.2	Décisions en deuxième instance	25
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	25
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	26
3.5	Section Organisation et support	26
3.5.1	Statistiques	26
3.5.2	Informatique	26
3.5.3	Logistique	26
3.5.4	Communication et traduction	26
3.5.5	Projets et formations	27
3.6	Finances et controlling	27
4	Caisse publique de chômage (CPCh)	27
4.1	Activités	27
4.2	Activités courantes	27
4.3	Prestations versées aux bénéficiaires	28
4.3.1	Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)	28
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	28
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	28
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	28
4.3.5	Indemnités versées	28
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	28
5	Service du registre du commerce (SRC)	29
5.1	Activités	29

5.1.1	Activités courantes	29
5.1.2	Evènements particuliers	29
5.2	Statistiques	29
5.2.1	Etat des sociétés actives	29
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	30
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	30
5.3	Collaborations intercantionales	30
5.4	Affaires contentieuses	30
6	Service de l'énergie (SdE)	30
6.1	Activités	30
6.1.1	Généralités	30
6.1.2	Activités courantes	31
6.1.3	Projets en cours	31
6.2	Formation	31
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnel-le-s	31
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	31
6.3	Procédures d'autorisation de construire	32
6.3.1	Demandes de permis de construire	32
6.3.2	Préavis PAL/PAD	32
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	32
6.3.4	Gaz naturel	32
6.3.5	Ligne haute tension	33
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	33
6.4.1	Isolation thermique (M-01)	33
6.4.2	Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	33
6.4.3	Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	33
6.4.4	Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	33
6.4.5	Pompes à chaleur air/eau (M-05)	33
6.4.6	Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	33
6.4.7	Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	33
6.4.8	Capteurs solaires thermiques (M-08)	33
6.4.9	Amélioration de la classe CECB (M-10)	33
6.4.10	Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	33
6.4.11	Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	33
6.4.12	Nouvelle construction CECB A/A (M-17)	33
6.4.13	Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	33
6.5	Collaborations intercantionales	34

6.6	Législation	34
7	Service de la statistique (SStat)	34
7.1	Activités	34
7.1.1	Collecte de données	34
7.1.2	Exploitation des données	35
7.1.3	Diffusion des résultats	35
7.1.4	Conseil	35
7.2	Projets et évènements particuliers	36
7.3	Collaboration intercantonale et avec la Confédération	36
8	Service du logement (SLog)	36
8.1	Activités	36
8.1.1	Marché du logement	36
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	37
8.1.3	Suivi des aides octroyées	37
8.1.4	Réserves de terrains	38
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	38
8.1.6	Commission cantonale du logement	38
8.1.7	Collaborations inter-cantonaux	38
8.1.8	Affaires contentieuses	38
8.1.9	Politique du logement	38
8.1.10	Observatoire du logement et de l'immobilier	39
8.1.11	Politique d'information	39
9	Service de la formation professionnelle (SFP)	39
9.1	Activités	39
9.2	Evénements particuliers	40
9.2.1	Validation des acquis (VAE)	40
9.2.2	Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs et travailleuses	40
9.2.3	Préapprentissage d'intégration (PAI)	40
9.3	Formation	41
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	41
9.3.2	Enseignement professionnel	41
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	41
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	42
9.3.5	Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	42
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	42
9.3.7	Ecole professionnelle santé-social (ESSG)	43

9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon	44
9.3.9	Cours interentreprises (CIE)	44
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	44
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	44
10	Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)	45
10.1	Généralités	45
10.2	Organes	45
10.3	Étudiants et étudiantes	47
10.3.1	Nombre et évolution	47
10.4	Évènements marquants	48
11	Etat de personnel (SPO (CA))	50

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

Secrétaire général adjoint : David Th. Augustin Sansonnens

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

En 2019, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a poursuivi d'importants **travaux législatifs** qui ont abouti à l'acceptation, par le Grand Conseil, de la nouvelle loi sur la politique foncière active (LPFA), de la révision de la Loi sur l'énergie (LEn) et à celle de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Parallèlement, les travaux de révision totale de la loi sur le tourisme (LT) ont été lancés, notamment à la suite de la parution du rapport « Préalpes Vision 2030 » et de celle du « Livre blanc – le tourisme fribourgeois ». Le Grand Conseil devrait pouvoir se prononcer sur ce projet courant 2020, année qui verra également la mise en place de l'Etablissement cantonal de politique foncière (ECPF) prévu par la LPFA, l'octroi des premières subventions initiées par la LEEn révisée et la mise en place des nouveaux instruments de lutte contre le travail au noir introduit par la LEMT révisée.

Les nouveaux instruments de **promotion économique** issus de la révision de la Loi sur la promotion économique (LPEC) ont démontré l'intérêt qu'ils représentent pour les sociétés, notamment le soutien aux nouveaux marchés. Toutefois, le critère nouvellement introduit de durabilité n'a que trop peu été sollicité à l'heure de l'économie circulaire.

La **numérisation** des services poursuit son cours, notamment avec la mise en place d'une formation obligatoire en ligne pour les demandeurs d'emploi par le Service public de l'emploi (SPE), avec les discussions préliminaires conduites par le Service du registre du commerce et le Secrétariat de cyberadministration en vue de l'inscription d'entreprises individuelles au Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg prévue dès 2020, avec le développement d'une solution de type Business Intelligence (BI) afin de faciliter la production et la diffusion d'informations statistiques, ainsi qu'avec l'engagement de l'école professionnelle commerciale (EPC) en tant qu'école pilote sur les applications Office 365.

1.1.2 Evénements particuliers

A la suite de l'adaptation du Règlement d'exécution de la Loi sur le **tourisme**, les négociations avec Airbnb (plateforme internationale de réservation et de location internationale de réservation et de location en ligne d'hébergements touristiques entre particuliers) permettront dès 2020 à cette dernière de percevoir automatiquement la taxe de séjour sur les réservations effectuées via la plateforme et de la reverser, au nom des hébergeurs, à l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT).

L'année 2019 a fermé le cycle quadriennal 2016-2019 de **nouvelle politique régionale** (NPR) et a permis la mise en place d'un nouveau programme qui va s'étaler sur quatre ans (2020-2023). Ce nouveau programme aura comme focus la bio-économie et l'agroalimentaire, les territoires intelligents (« smart economy ») et l'ancrage digital. Le volet touristique a également été pérennisé et reprend les mêmes axes stratégiques que le dernier programme en date, soit le développement des infrastructures, la simplification des instances touristiques et la valorisation des atouts du tourisme fribourgeois. Quant à l'élaboration de la stratégie de développement économique (en réponse au postulat 2016-GC-12 Fellmann/Dietrich), elle suit son cours et sera présentée courant 2020.

En 2019, la DEE a été impliquée dans de nombreux **projets de construction**, par le biais de blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA qui prévoit de mettre en service 2 bâtiments ces prochaines années dont le Smart Living Building SLB, par le biais de la Gestion des Sites Industriels (GSI) propriété de l'Etat de Fribourg, principalement sur le site AgriCo de St-Aubin et par le biais de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC) et son nouveau bâtiment dédié aux cours interentreprises (CIE) des professions de maçon, d'aide-maçon, de peintre, d'aide-peintre, de carreleur et d'aide-carreleur, à Courtepin, en collaboration avec la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), dont l'inauguration se fera pour la rentrée scolaire 2021/22. D'autre part, un premier bâtiment a été remis en service sur le site AgriCo afin d'accueillir les entreprises lauréates du challenge Agri&Co et un mandat a été attribué au bureau Vistonia AG afin de mettre en place la 1^{re} étape de développement du site. Parallèlement, la DEE a lancé pour l'Ecole des métiers Fribourg (EMF) les appels d'offre afin de renouveler son parc de machines.

Sous l'angle du développement durable et de l'**économie d'énergie**, le Service de l'énergie (SdE) a offert son expertise à de nombreux projets dont la création d'un Centre de Compétences dans la Rénovation du Bâtiment (CCRB) prévu pour 2020, la création de la société gpfr SA dont le but est la prospection pour la production d'énergie au moyen de la géothermie profonde, la promotion du Programme Bâtiments sur le thème du chauffage, en relation étroite avec la révision de la LEn, et enfin le lancement du programme PEIK afin d'accompagner les PME dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.

Le Service du **logement** (SLog) a accompagné la création d'une association de maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP), dénommée Frimoup, dans le canton de Fribourg, afin notamment de mieux positionner les MOUP dans le cadre de projets urbanistiques d'importance. Quant au projet de recherche de la HEG soutenu par l'association de l'observatoire du logement et immobilier, les premiers résultats devraient être publiés courant du 1^{er} semestre 2020, des exigences nouvelles en matière de protection des données ayant retardé leur publication.

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, a terminé sa réorganisation en 2019. Il dispose dorénavant de structures optimales pour mener sa mission à bien, ce d'autant plus qu'il a pu rétablir son équilibre financier et rembourser intégralement sa dette vis-à-vis de l'Etat de Fribourg.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

En 2019, l'assemblée générale de la CDEP a siégé à une reprise, le comité à trois reprises et le groupe de travail s'est réuni deux fois.

Ces instances ont traité notamment :

- > de la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la Poste ;
- > de la mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants (art. 121a Cst) ;
- > de l'initiative pour des multinationales responsables ;
- > de la politique et l'encouragement des médias après No Billag et la consultation relative à la loi sur les médias.

1.2.2 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à une reprise en 2019, alors que le comité a tenu deux séances. Ces instances ont notamment traité :

- > de l'achat de nouveaux avions de combat et des marchés compensatoires ;
- > de la loi sur l'assurance-chômage, notamment de la réduction des horaires de travail ;
- > du programme NPR pour les années 2020-2023.

1.2.3 Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé trois fois en 2019. Cette instance a traité notamment :

- > de la révision totale de la loi sur le CO2 ;
- > de l'accord sur l'électricité CH-UE et les aides d'Etat ;
- > de la révision de la redevance hydraulique à partir de 2020 ;
- > de la structure du marché de l'électricité 2020+ ;
- > de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 dans les cantons ;
- > de la mise en œuvre du MoPEC 2014.

1.2.4 Comité gouvernemental de la HES-SO

En 2019, le Comité gouvernemental de la HES-SO a tenu trois séances de travail.

Durant ces séances, le comité a traité notamment des questions suivantes :

- > de la procédure de régulation à l'admission du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social ;
- > de l'ouverture d'une filière ES en Soins infirmiers à Monthey ;
- > du rapport sur la situation socio-économique des étudiant-e-s ;
- > du suivi de la convention d'objectifs 2017-2020 ;
- > de l'approbation des comptes 2018 et de l'adoption du budget 2020.

1.3 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2019, 20 décisions, soit :

- > 2 décisions accordant l'autorisation ;
- > 9 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 9 radiations de charges.

Les deux décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 2 ;
- > 2 logements de vacances :

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	1
Secteur Veveyse	1
Secteur Intyamon	0
Secteur Singine	0
Secteur Bulle	0
Secteur Charmey	0

1.4 Tourisme

1.4.1 Bilan touristique

Le tourisme suisse enregistre une augmentation de 1,9% du nombre d'hôtes, soit un nouveau record tant au niveau de la demande étrangère qu'helvétique. Avec 39,6 millions de nuitées, la situation est dans l'ensemble positive dans les villes comme dans les régions de montagne.

Le bilan global des nuitées 2019 de Fribourg Région se veut favorable avec une légère augmentation de 1,8% pour atteindre 1 718 209 nuitées. L'hôtellerie se démarque en atteignant un nouveau seuil de 481 899 nuitées, soit une hausse de 8,5%. Sur la base des données de l'OFS, Fribourg Région est en % la région la plus performante au niveau suisse.

En majorité résidentielle, la parahôtellerie fribourgeoise affiche une certaine stabilité avec 1 274 639 nuitées. L'évolution positive de la fréquentation des hébergements collectifs et des chambres d'hôtes est à relever.

Les visiteurs des plus importantes attractions touristiques augmentent de manière réjouissante : la Maison Cailler (+4,6%), le Papiliorama (+9,8%), Les Bains de la Gruyère (+2,8%) et La Maison du Gruyère (+6%) :

Les Suisses constituent la majorité de la clientèle des divers types d'hébergements. Avec 62,6% de part de marché dans l'hôtellerie, les hôtes helvétiques atteignent même 82,5 % dans la parahôtellerie. Au niveau des marchés de proximité, les nuitées en provenance de France évoluent de façon marquée (+11%) tout comme celles de l'Italie (+32,8%).

1.4.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2019, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;
- > la phase d'implémentation du projet DMO X – Lean Destination Management, sous la nouvelle appellation « FIT'NG 2021 », pour Fribourg Innovation Tourism for Next Generations - projet bénéficiant du soutien d'Innotour ;
- > la parution du « Livre blanc – Le tourisme suisse et fribourgeois », à l'initiative du cabinet M & BD Consulting SA, rapport synthétique regroupant les principales tendances et caractéristiques de la branche touristique ;
- > la réorganisation des organes de l'UFT avec la création de nouvelles commissions et groupes de travail nécessitant une adaptation des statuts de l'institution ;
- > la nomination de Jean-Pierre Doutaz comme président de l'UFT et de Daniel Lehmann comme vice-président ;
- > la nomination de Jean-Jacques Marti comme président d'honneur, d'Albert Michel, Jean-Pierre Thürler et Tobias Zbinden comme membres d'honneur de l'UFT ;
- > la concrétisation du projet CheckIn-FR développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour), incluant une importante étape de formation des prestataires et la mise en place d'interfaces digitales inédites avec les hébergeurs ;
- > la mise en œuvre du volet sensibilisation au tourisme, avec deux événements du Réseau PROtourism comprenant plus de 1600 membres : le lancement le 9 mai de CheckIn-FR au port de Morat avec 190 participants et la 13^e rencontre PROtourism consacrée au 40^e anniversaire du FET à Schwarzsee avec 140 participants ;
- > l'élargissement sur sept districts de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de détailler la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > la remise au Conseil d'Etat du rapport final « Préalpes Vision 2030 » déterminant les critères d'aides du FET en faveur des sociétés de remontées mécaniques et la nécessité du soutien public à l'investissement ;
- > la signature d'un nouveau contrat de collaboration marketing 2020-2023 entre l'Association Jura & Trois Lacs (J3L) et ses partenaires du canton de Fribourg (UFT – ARL – Estavayer/Payerne Tourisme) ;

- > la poursuite des négociations en vue de l'élaboration d'une convention avec Airbnb avec pour but la perception automatique de la taxe de séjour par la plateforme de réservation ;
- > les nombreuses séances du Groupe de travail en charge de la révision totale de la loi sur le tourisme (LT) et du Règlement sur le tourisme (RT) ;
- > la tenue à Fribourg Région d'événements touristiques d'importance nationale voire internationale (Festival des lumières à Morat, « Slow Up » du Lac de Morat et de La Gruyère, Tour de Suisse à Flamatt et Morat, Tour de Romandie à Romont, diverses fêtes de la Désalpe, 7e édition de la Bénichon du Pays de Fribourg à Ecuwillens) ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple du « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme et de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > le soutien à Fribourgissima Image Fribourg lors de la présence du canton de Fribourg à la Fête des Vignerons de Vevey avec un stand promotionnel et la mise à disposition de contenu digital ;
- > l'exécution par l'UFT - en application de sa stratégie marketing incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels - d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France et Belgique; cela, en coordination avec les Organisations touristiques régionales, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) et Jura & Trois Lacs (J3L) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing touristique coordonné, institué par la loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales (Association régionale du Lac, Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, Fribourg Tourisme et Région, La Gruyère Tourisme, OT Châtel-St-Denis et la Région, OT de Romont et sa région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, de 33 représentant-e-s de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Espagne, du Bénélux et de Chine, pour un total de 118 articles influencés par l'UFT ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet www.fribourgregion.ch et de sa version mobile, ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton, soit huit sites, avec amélioration du contenu et du référencement ;
- > la priorité mise sur les réseaux sociaux avec la gestion de la page Facebook de Fribourg Région, page comprenant la plus grande communauté du canton avec près de 70 000 abonnés ;
- > la réalisation propre de 69 vidéos dont un certain nombre pour Terroir Fribourg et les événements d'importance liés aux OTR, avec une augmentation globale de 33 % des vues ;
- > la gestion d'Instagram, des comptes Twitter, Flickr et Pinterest de Fribourg Région ;
- > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment le magazine principal Fribourg Région, la carte panoramique, les très appréciées pocket card été et hiver, ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit de l'ensemble des sociétés de développement du canton, soit dix-sept ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnée de Fribourg Région, la randonnée étant le thème retenu par Suisse Tourisme pour 2019 - avec réalisation d'une carte interactive comprenant le top 30 des randonnées du canton ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal fort de 1800 km assurés par le service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers – soit environ 700 km, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton ;
- > la promotion, via Fribourg Région et SuisseMobile, d'une trentaine d'offres de randonnée hivernale (chemins pour raquettes, pistes de ski de fond et de luge) préparées sur la base de critères uniformes, garants de qualité ;

- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Jaun, Morat, Les Paccots, et Sugiez- de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale - à laquelle se sont ajoutés plus de 2,16 millions de francs de taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations directes en faveur des hôtes - a servi pour l'essentiel à poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et à promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

1.4.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2019, un actif de 3 950 498 francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 610 312 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Hôtel de la Gare, Sugiez : construction d'un pavillon hôtelier ;
- > Chalet du Soldat/Soldatenhaus, Jaun : travaux d'assainissement des équipements d'eau potable et de traitement des eaux usées ;
- > Restaurant & Hotel Ringmauer, Morat : rénovation de la partie hôtelière ;
- > Hôtel Le Vital, Les Paccots : construction d'un hôtel en lieu et place de l'ancien Hôtel Corbetta.

1.5 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2019 est la suivante :

Recours déposés	16
Recours traités	27
Dont :	
Admis	7
Partiellement admis	0
Rejetés	14
Recours sans objet ou retrait du recours	5
Irrecevables	1
Encore pendants à la DEE au 1 ^{er} janvier 2020	13

1.6 Législation

1.6.1 Lois et décrets

- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du renouvellement des équipements techniques de l'Ecole des métiers de Fribourg, du 28.03.2019 (ROF 2019_022)
- > Loi modifiant la loi sur l'énergie, du 27.06.2019 (ROF 2019_059)
- > Loi modifiant la loi sur l'emploi et le marché du travail (travail au noir), du 12.09.2019 (ROF 2019_073)
- > Loi sur la politique foncière active (LPFA), du 18.10.2019 (ROF 2019_083)

1.6.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance modifiant le règlement sur le tourisme, du 25.03.2019 (ROF 2019_018)
- > Ordonnance modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (professeur/e HES ordinaire), du 30.04.2019 (ROF 2019_028)
- > Règlement sur l'énergie (REn), du 05.11.2019 (ROF 2019_095)

2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jerry Krattiger

2.1 Activités

2.1.1 Sommaire

L'année 2019 a été marquée par l'entrée en vigueur effective des nouveaux instruments de promotion économique (révision de la loi sur la promotion économique (LPEc) acceptée à l'unanimité par le Parlement cantonal en 2018) et par le changement de direction à la tête de la PromFR. Cette période de transition, marquée par la vacance du poste de direction pendant six mois et l'entrée en fonction du nouveau directeur Jerry Krattiger en juin 2019, n'a toutefois pas influé négativement sur les activités. En effet, en 2019, la PromFR a suivi près de 300 dossiers d'entreprises ou de porteurs de projets susceptibles de s'implanter ou de réaliser des projets d'extension dans le canton. De ces 300 projets, 35 se sont concrétisés, à savoir 13 projets de création d'entreprises, dont 6 d'origine suisse et 7 d'origine étrangère, et 22 projets d'extension d'entreprises déjà établies dans le canton.

Les nouveaux instruments de promotion économique ont démontré l'intérêt qu'ils représentent pour les sociétés, notamment le soutien aux nouveaux marchés, mesure accordée à 14 reprises en 2019. Si le nombre de projets concrétisés est en augmentation, les entreprises concernées sont plutôt des sociétés en devenir, dont le potentiel doit encore se développer. Cela se traduit par un niveau d'investissements envisagés de 63 millions de francs, en net recul par rapport à 2018 (175 millions de francs) du fait de l'absence de projets industriels de très grande envergure.

Les 35 projets concrétisés en 2019 ont annoncé la création à terme de 290 emplois, dont une trentaine déjà créés. De plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur près de 460 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés.

Afin de répondre à une question récurrente, la PromFR publiera désormais dans son rapport annuel l'état des emplois effectivement créés par rapport aux emplois annoncés par les projets concrétisés cinq années auparavant (cf. chapitre 2.2.2).

2.1.2 Promotion économique et implantation d'entreprises

La PromFR a soutenu en 2019 l'implantation dans le canton de Fribourg de 13 nouvelles entreprises dont 6 sociétés d'origine suisse et 7 entreprises étrangères en provenance des pays suivants: Arabie Saoudite, Chine, Chypre, Espagne, Etats-Unis et Pays-Bas. Ces implantations proviennent de quatre sources complémentaires:

- > contacts directs avec l'entreprise ;
- > consultants spécialisés et multiplicateurs ;
- > Greater Geneva Berne area (GGBa), l'association intercantonale de promotion économique dont Fribourg fait partie aux côtés des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne ;
- > Switzerland Global Enterprise (S-GE), l'association mandatée par la Confédération pour la promotion de la place économique suisse à l'étranger.

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2019 prévoient de créer une soixantaine de nouveaux emplois à moyen terme.

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué des missions de démarchage avec le GGBa aux Etats-Unis et au Brésil, au cours desquelles 90 entreprises ont été visitées. Ils ont également participé à des événements et séminaires tels que le Forum sur l'implantation en Suisse organisé par la CCI France-Suisse et le World Circular Economy Forum à Helsinki.

Les activités de démarchage à l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en 2019 dans le canton de Fribourg 48 entreprises en provenance de 17 pays, dont 31 par l'entremise de GGBa. La Chine, le Brésil, les Etats-Unis et la France sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

2.1.3 Nouvelle Politique Régionale

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité, une meilleure compétitivité des régions, ainsi que la création et le maintien d'emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers un transfert de savoir, un développement des coopérations interentreprises ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée.

L'année 2019 a été marquée par le lancement de plusieurs projets dans tous les domaines appuyés par la NPR. Ces projets ont permis aux différents porteurs de projets de trouver un positionnement innovant que ce soit au niveau des processus de fabrication ou dans la conception de nouveaux produits industriels ou touristiques. Le but final demeure l'acquisition de nouvelles compétences et une compétitivité renforcée des acteurs existants dans une région.

Divers défis ont fait l'objet de ces projets pour:

- > développer/valoriser une activité touristique (muséographie pour la Nouvelle Maison du Gruyère, centre touristique à Schwarzsee, le positionnement de Fribourg, d'Estavayer et de Morat dans la valorisation du patrimoine historique de la ville) ;
- > valoriser les clusters thématiques (Plastics, Food & Nutrition, Building) ;
- > soutenir et accompagner des start-up et des PME dans le canton ;
- > mettre en place des projets collaboratifs (internet des objets, lead time, analyse de sécurité automatisée) permettant aux entreprises et aux acteurs académiques de collaborer de manière très ponctuelle à la résolution d'une problématique commune ;
- > réaliser une étude de nouveau centre de compétences (mobilité automatisée, pôle d'innovation du bois).

L'année 2019 a fermé le cycle quadriennal 2016-2019 et a permis la mise en place d'un nouveau programme qui va s'étaler sur quatre ans (2020-2023). Ce nouveau programme aura comme focus la bio-économie et l'agroalimentaire, les territoires intelligents (smart economy) et l'ancrage digital. Sans oublier le volet touristique qui reprend les mêmes axes stratégiques que le dernier programme en date, soit le développement des infrastructures, la simplification des instances touristiques et la valorisation des atouts du tourisme fribourgeois.

2.1.4 Politique économique

En 2019, la PromFR a été consultée dans le cadre de plus d'une centaine de projets politiques (révisions de PAL, questions politiques, etc.). Ces prises de position de PromFR sont indispensables afin de garantir la prise en compte des intérêts économiques dans les diverses procédures politiques, permettant de contribuer au maintien de conditions-cadres attractives. Dans le même ordre d'idées, les collaborateurs de la PromFR participent aux activités d'une soixantaine de groupes de travail, commissions ou conseils d'administration en tant que membres ou invités.

2.1.5 Organes de soutien

2.1.5.1 Guichet-entreprises

Une cinquantaine de sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Une quinzaine de sociétés ont également été soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

2.1.5.2 Fri Up

L'association Fri Up participe aux actions de sensibilisation, de promotion et de formation à l'entrepreneuriat dans le canton de Fribourg. Elle offre des conseils à tout créateur et toute créatrice d'entreprise et un accompagnement professionnel à des projets de start-up sélectionnés.

En 2019, Fri Up a répondu à 268 demandes de conseils, facilité la création de plus de 60 nouvelles entreprises et sélectionné 5 nouvelles start-up parmi les 19 en cours d'accompagnement.

2.1.5.3 platinn

La plateforme platinn vise à développer la capacité d'innovation d'affaires des entreprises en les mobilisant, en leur facilitant l'accès à l'innovation et en leur fournissant des prestations de coaching. Elle s'attèle également à soutenir les entreprises innovatrices dans leur recherche de financement.

En 2019, platinn a réalisé 54 projets d'innovation d'affaires dans 29 entreprises fribourgeoises, principalement des PME (petites et moyennes entreprises) et TPE (très petites entreprises) actives dans la plupart des secteurs économiques du canton.

2.1.5.4 Cautionnement Fribourg

En 2019, 19 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 6,6 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de l'ordre de 27 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est supérieur à celui de 2018 (14 cautionnements) tout comme le montant des cautionnements accordés (+3 millions de francs). Les projets soutenus devraient conduire à la création de 375 emplois à terme.

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions. Des cautionnements à hauteur de maximum 1 000 000 de francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement. Les demandes inférieures à 150 000 francs sont de la compétence de Cautionnement Fribourg alors que les demandes supérieures à 150 000 francs sont traitées par Cautionnement Romand.

L'année 2019 a été marquée par l'augmentation en juillet 2019 de la limite de cautionnement de 500 000 francs à 1 000 000 de francs suite à la décision favorable du Parlement fédéral en 2016. L'augmentation de la limite de garantie permet à Cautionnement Romand de répondre encore plus efficacement aux besoins de financement des PME locales, notamment dans le cadre de processus de succession.

2.1.5.5 Seed Capital Fribourg

La Fondation Seed Capital Fribourg (SCF) favorise le démarrage de projets innovants dans le canton de Fribourg en octroyant des prêts sans intérêt. Ces financements doivent permettre de valider la faisabilité commerciale et / ou technique des projets concernés, notamment le développement des prototypes et la réalisation d'études de marché. Le montant maximal des prêts est de 100 000 francs, généralement octroyés par tranches successives en fonction de l'atteinte d'objectifs intermédiaires.

En 2019, SCF a soutenu 7 entreprises innovantes par le biais de prêts d'un montant total de 680 000 francs. Trois d'entre elles ont déjà pu bénéficier de leurs premières tranches de prêt durant l'année.

2.1.5.6 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. CRF intervient principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prises de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un montant maximal de 750 000 francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement généralement de l'ordre de 1 à 3 millions de francs.

En 2019, 4 nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant global de 1 350 000 francs. Ces financements ont permis aux entreprises concernées de lever 6 350 000 francs de fonds supplémentaires.

2.1.5.7 blueFACTORY

2019 est à marquer d'une pierre blanche dans la jeune histoire du quartier d'innovation blueFACTORY. Des étapes cruciales ont été franchies, avec notamment l'entrée en force du plan d'affectation cantonal qui a ouvert la voie à la réalisation des grands chantiers sur le site.

A commencer par celui du Smart Living Building, pour lequel le Grand Conseil a débloqué une enveloppe de 25 millions de francs, et qui accueillera à terme 130 chercheurs. Fruit du travail collaboratif de quatre lauréats, l'avant-projet du bâtiment a été présenté au début de l'été 2019. De son côté, blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA a aussi lancé un appel d'offres pour la construction du Bâtiment B.

Les deux édifices devraient être mis en service respectivement en 2023 et 2021. Cette montée en puissance de blueFACTORY – qui abrite déjà quelque 280 chercheurs, entrepreneurs et startuppeurs –, élargit le champ des possibles pour soutenir les PME et secteurs-clés de l'économie fribourgeoise, mais aussi développer des marchés de niche à haute valeur ajoutée.

2.1.5.8 AgriCo

Le site de St-Aubin, acquis par l'Etat de Fribourg en 2017, a été officiellement lancé sous le nom de campus AgriCo en octobre 2019. Avec de larges surfaces industrielles constructibles, des bâtiments de service ou équipés de laboratoires, un million de m² de terrain agricole offrant des possibilités d'utilisation pour des tests à grande échelle, il est unique en son genre.

Le campus AgriCo est dédié à la création de valeur dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition et de la biomasse, et est conçu pour permettre de couvrir l'ensemble des étapes, de la recherche appliquée à la production. Il s'agit aussi de promouvoir de nombreuses synergies entre partenaires privés, institutionnels et universitaires, notamment l'Institut agricole de Grangeneuve ou l'Agroscope.

Cinq start-up et PME y sont déjà installées et le site pourrait accueillir une vingtaine d'entreprises et cinq ou six projets industriels. Plusieurs entreprises sont en pourparlers avec la PromFR pour une éventuelle implantation, dont l'entreprise SQTS (Swiss Quality Testing Services).

En octobre 2019, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer un montant global de près de 4 millions de francs pour assainir le bâtiment administratif du campus. En parallèle, les travaux pour le plan d'affectation cantonal (PAC) ont été poursuivis. Le PAC sera nécessaire pour permettre de nouvelles constructions sur le site de St-Aubin.

Un COPIL a été mis sur pied pour garantir une gestion efficace du site et des terrains agricoles adjacents.

2.1.5.9 La Maillarde

L'entreprise EFSA a poursuivi son implantation sur le site de Romont. Les travaux sont désormais bien avancés et un début des activités en 2020 peut être envisagé.

Le Conseil d'Etat a accepté de mettre à disposition les halles TPR 2 et 3 pour l'établissement provisoire du stock de livres de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire (BCU). La BCU devrait rester sur le site pour une période maximale de cinq ans, jusqu'à ce que le Centre de stockage interinstitutionnel soit construit.

La société PharmaFocus poursuit ses activités de stockage et de livraison de médicaments aux pharmacies indépendantes depuis Romont.

La PromFR a entrepris diverses actions visant à amener des activités à fortes valeurs ajoutées sur le site La Maillarde. Certains de ces projets ont été abandonnés alors que d'autres sont toujours en cours et susceptibles d'être concrétisés en 2020.

2.1.5.10 Communication et évènements particuliers

L'année dernière, la PromFR a révisé certains de ses outils de communication existants et a édité de nouvelles publications. En plus du site web nouvellement publié, les premières fiches d'information sur des sujets pertinents et des vidéos de témoignages sont publiées progressivement. La PromFR a également participé au premier Salon de l'Entreprise à Bulle pour présenter aux entreprises fribourgeoises les différentes possibilités de soutien.

La PromFR a organisé plusieurs événements au cours de l'année. C'est ainsi que dans la Halle Bleue de blueFACTORY se sont rencontrés des ambassadeurs et ambassadrices d'origine fribourgeoise et plus de 130 représentant-e-s de l'économie, des universités et de la politique. La manifestation a eu lieu dans le cadre du projet « Meet the Ambassadors » du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières et fiscales

Parmi les 35 projets réalisés en 2019, 24 entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et deux sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 3,04 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Le nouvel instrument « cautionnement cantonal » a également été mis en œuvre à une reprise pour le cautionnement d'un crédit bancaire de 1,6 million de francs.

Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les deux allègements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes:

	Montant des aides financières (en francs)
Aides financières en faveur des entreprises en 2019	2 042 601
Aides financières en faveur des entreprises en 2018	2 126 556

Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
65	67	58	53	49	44	33	27

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2014, 2015, 2016 et 2017 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à un projet qui ne s'est pas réalisé comme prévu et qui a ainsi été retiré du tableau.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre d'allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

2.2.1.2 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2017

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2019 la taxation ordinaire de la période fiscale 2017. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2017. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait potentiellement pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés après allègement, en général partiel.

En millions de francs	Cote brute	Incidences des allégements	Cote nette
2012	97,946	-61,616	36,141
2013	106,975	-59,316	47,659
2014	134,929	-71,728	63,201
2015	61,146	-49,752	11,394
2016	77,961	-57,524	20,437
2017	80,286	-58,936	21,349

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2017, du fait des 44 entreprises au bénéfice d'allégements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 58,936 millions de francs, soit 28,074 millions de part à l'impôt fédéral direct (IFD) et 30,862 millions d'impôt cantonal. Toutefois, sans allégement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 21,349 millions de francs (cote nette). De plus, il faut rappeler que ces projets ont des effets induits avec un impact largement positif sur l'économie fribourgeoise.

Pour l'année 2016, le tableau ci-dessus présente un léger écart par rapport à l'an passé, écart qui provient d'une correction intervenue après l'édition du rapport.

2.2.2 Emplois annoncés en 2014 et effectivement créés à fin 2019

Emplois annoncés et effectivement créés fin 2019 par les projets de 2014:

Secteur	Emplois existants au 01.01.2014	Emplois supplémentaires annoncés pour fin 2019	Emplois effectivement créés en 5 ans	Emplois effectifs au 31.12.2019	Différentiel emplois annoncés et réellement créés
Plateformes innovation	0	110	119	119	+9
Industrie	1121	523	481	1602	-42
Tertiaire	4	98	42	46	-56
Total	1125	731	642	1767	-89

En 2014, la PromFR a accompagné 32 projets dont 20 d'implantation, 7 d'extension d'entreprises et 5 de plateformes d'innovation. Sur les 731 emplois supplémentaires annoncés pour fin 2019, 642 ont été effectivement créés. Le nombre effectif d'emplois créés a donc été inférieur d'environ 12 % aux attentes des entreprises en 2014. Les raisons de cet écart sont multiples. Le fait que près de trois-quarts des projets d'entreprises concernaient des nouvelles entreprises est l'un des éléments les plus probants. Les nouvelles sociétés sont en effet régulièrement très optimistes dans leurs prévisions de création de nouveaux emplois. L'abandon du taux plancher en janvier 2015 a de plus considérablement péjoré les conditions-cadre dès l'année suivante, influant négativement sur leur développement. Ainsi, parmi les 32 entreprises accompagnées en 2014, six ne sont plus actives à fin 2019.

3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités

Les efforts du Service public de l'emploi (SPE) se sont concentrés sur la qualité de ses prestations et de son organisation interne. Le Service cherche continuellement à améliorer son fonctionnement.

L'année 2019 aura notamment été marquée par :

- > l'acceptation du projet de révision de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) par le Grand Conseil, qui vise prioritairement à améliorer la lutte contre le travail au noir en donnant des compétences judiciaires aux inspecteurs et inspectrices rattachés au Service et en renforçant le système de contrôles et de sanctions ;
- > la mise en place d'une formation obligatoire en ligne pour les demandeurs d'emploi, qui leur transmet toutes les informations de base sur les droits et devoirs en matière de chômage avant la réalisation d'un test ;
- > une campagne de sensibilisation sur l'obligation de rechercher un emploi avant de s'inscrire au chômage ;
- > une meilleure communication auprès des assurés sur l'existence d'une subvention possible pour couvrir en partie la prime d'assurance perte de gain en cas de maladie durant le chômage.

De plus, en collaboration avec le Service de la police du commerce (SPoCo) et sur mandat du Conseil d'Etat, le SPE poursuit son soutien aux négociations visant à l'adoption d'une CCT dans le commerce de détail.

3.2 Section chômage

3.2.1 Assurance-chômage

Le taux moyen de chômage s'est établi à 2,5 % de la population active, soit une diminution de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2018 (2,7 %). La moyenne affichée au niveau national est de 2,3 %. Entre janvier et mai, le chômage s'est fortement résorbé (de 2,9 % à 2,2 %). De juin à octobre, le taux de chômage est resté à son plus bas niveau (entre 2,2 % et 2,4 %). C'est en fin d'année, novembre et décembre, qu'il est reparti à la hausse sous l'effet des fluctuations saisonnières (de 2,5 % à 2,8 %).

En moyenne annuelle, le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi reste sous la barre des 8000 personnes. Le canton enregistre 7488 personnes en 2019, ce qui constitue une baisse de 299 personnes par rapport à la moyenne de l'année 2018.

Cette année, 1181 (1289) personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP Centre pour le district de la Sarine, l'ORP Sud avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP Nord avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller ou une conseillère en personnel et un-e assistant-e social-e et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création en 2013, les PI+ ont accompagné 1786 personnes : 788 sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation).

3.2.3 Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)

Le secteur LMMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs et demandeuses d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

3.2.4 Mesures d'emploi

Cette année, 2324 (2520) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 74 % (76 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 16 % (13 %) auprès d'associations à but non lucratif et 10 % (11 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

67 (68) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assuré-e-s peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2018/19, 352 (389) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

3.2.4.1 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs et demandeuses d'emploi. 7400 (6634) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 70 % (58 %) ; langues : 17 % (25 %) ; autres : 13 % (17 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assuré-e-s de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, FREESTore et free win, ont accueilli au total 180 (233) assuré-e-s durant l'année.

1325 (1279) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assuré-e-s de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

3.2.4.2 Mesures spécifiques

Parmi les 688 (795) mesures spécifiques octroyées, 61,5 % (62 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 22 % (21 %) des soutiens à une activité indépendante, 10,5 % (11 %) des allocations de formation et enfin 6 % (6 %) des contributions aux frais de déplacement.

3.2.4.3 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 21,95 millions (22,8 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. Cette année, 36 % (33 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 45 % (47 %) aux mesures de formation (cours, entreprises de pratique commerciale) et 19 % (20 %) aux semestres de motivation (SeMo) et PréFormation (PréFo). Le canton au travers du Fonds cantonal de l'emploi finance également à hauteur de 2,123 millions (2,086 millions) de francs des mesures destinées aux jeunes.

3.2.4.4 Contrats LEMT

La LEMT institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 118 (115) contrats LEMT ont été octroyés dont 56 % (47 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat, et 53 % (51 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 2,8 (2,6) mois.

Suite aux bons résultats obtenus pendant la phase pilote, la mesure nommée contrat LEMT 2.0 a été pérennisée et 13 (9) contrats de durée indéterminée ont pu être signés.

3.2.4.5 Médiation

Pour des raisons d'indépendance, la médiation en matière d'assurance-chômage est directement subordonnée au Secrétariat général de la DEE. Elle est destinée aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés (notamment avec un ORP ou une caisse de chômage). La médiation entretient des contacts réguliers avec le réseau concerné, que ce soit interne avec les sections du SPE ou externe avec les prestataires de MMT, les services sociaux, etc.

En 2019 ont eu lieu 127 (107) entretiens pour un total de 58 (78) dossiers, dont 12 (11) ouverts avant 2019. Cependant, de nombreux dossiers ont nécessité un suivi plus régulier, avec davantage d'entretiens. S'y ajoutent les démarches auprès des services, parfois plusieurs pour un dossier, entreprises avec l'accord du ou de la bénéficiaire uniquement. Que ce soit par une écoute attentive ou des résultats administratifs concrets, la médiation a abouti positivement quasiment dans tous les cas. Cette année encore, le bien-fondé de cette prestation est par conséquent confirmé.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les Services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.

Suite au lancement de la nouvelle stratégie de prise en charge des cas CII en 2017, la prestation Medval porte ses fruits et a permis une gestion anticipée des problématiques complexes. Cette année, 102 (109) situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval.

La convention de collaboration entre l'OAI et le SPE, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, détaille pour les professionnel-le-s de ces deux institutions, l'ensemble des modalités de suivi des bénéficiaires communs. Cette dernière porte ses fruits et améliore les synergies d'actions. Un groupe de travail chargé d'évaluer la mise en application de ladite convention est mis sur pied. Cette convention complète celle signée entre le SPE et le Service de l'action sociale (SASoc) en 2014. Elle sera suivie par une convention signée entre l'OAI et le SASoc pour compléter le dispositif et assurer une prise en charge professionnelle dans le cadre de la CII.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I et II. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (SeMo ou de PréFo, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2018/2019, 1226 (1182 en 2017/18) dossiers de jeunes ont été pris en charge.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs et travailleuses, l'Inspection du travail a effectué 408 (407) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 72 (50) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 622 (654) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire inter-cantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition professionnelle à des poussières de métaux, à des solvants, au bruit ou encore sur la qualité de l'air intérieur des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 21 (38) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 0 (2) libérations de la décision d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2018	2019	2018	2019
Travail de nuit	170	219	44	45
Travail du dimanche	174	208	36	50
Travail en continu	3	-	5	10
Travail en 3 équipes	2	3	-	-
Service de piquet	-	-	19	20
Total	349	430	104	125

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2018	2019
Agrandissements (transformations) industriels	26	33
Autorisations d'exploiter	24	18
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1337	1410
Total	1387	1461

3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » (janvier, avril, juillet, octobre 2019) ;
- > nouvelle version (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers (www.ricrac.ch)) ;
- > prévisions économiques trimestriels (janvier, avril, juillet et octobre 2019) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet et octobre 2019) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier et juillet 2019) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2019) ;
- > zoom sur les demandeurs d'emploi seniors (octobre 2019).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction de rapports pour le SECO, pour la DEE et pour la Direction du SPE.

3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. Monsieur Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a décidé de changer son orientation stratégique, ce qui a un impact sur l'organisation au niveau du canton. Étant donné les nouveaux risques identifiés dans le domaine de l'approvisionnement et les nouvelles tâches en découlant, la responsabilité du domaine va passer prochainement du SPE au Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM).

3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de Madame Gabrielle Multone, ancienne juge cantonale, n'a pas dû intervenir en 2019.

3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2019.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs et travailleuses détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 460 (540) contrôles portant sur 714 (996) travailleurs et travailleuses ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs et inspectrices auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 31 637 (52 771) francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 6915 (6739) travailleurs, dont 2228 (2389) travailleurs et travailleuses détachés, 3652 (3302) prises d'emploi en Suisse et 1035 (1048) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 247 317 (237 493) jours de travail annoncés, 196 359 (179 727) jours auprès d'employeurs suisses, 21 846 (25 499) jours pour des indépendants et 29 112 (32 267) jours pour des travailleurs et travailleuses détachés.

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 62 (103) demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs et travailleuses.

Le service a prononcé 55 (53) décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 28 (23) interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 43 (23) dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).

3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des inspecteurs du SPE et des inspecteurs de l'inspection chantiers Fribourg (ICF). Le SPE a confié un mandat de prestation à cette association pour l'exécution de 200 contrôles dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel.

Selon la volonté exprimée tant par les partenaires sociaux que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat et avant même de bénéficier de compétences légales élargies en matière de police judiciaire, les mesures de lutte ont été renforcées. Le nombre de contrôles a été très fortement augmenté. Ainsi, l'Inspection du travail au noir a effectué 832 (494) contrôles concernant 1916 (1101) travailleurs. Parmi ces contrôles, 443 (244) entreprises ont fait l'objet d'une dénonciation et 922 (474) travailleurs ont fait l'objet d'au moins un soupçon d'infraction.

Les efforts de prévention portés sur les employés se poursuivent chaque année depuis 2014. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées, notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente en vue

de la reprise d'un établissement public (deux cours en allemand et neuf cours en français). Lors des visites, contrôles et séances d'information, le secteur SMT a distribué les dépliantes et chemises d'information pour la prévention.

3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 30 (32) autorisations en 2019 : 15 pour le placement privé et 15 pour la location de services. 3 autorisations ont été supprimées : 3 à la suite d'une cessation d'activité et 0 à la suite d'une faillite.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 7 (10) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2018, 944 (871 en 2017) personnes ont été placées par les agences de placement privées fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 9037 (8473 en 2017) personnes, ce qui correspond à 4 551 437 (4 589 085 en 2017) heures de mission. La proportion d'étrangers et d'étrangères parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 68,2 % (70,91 % en 2017), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 63,1 % (63,7 % en 2017).

Par ailleurs, la section a mené 9 (13) contrôles d'entreprises afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles d'entreprises, notamment les conditions de travail, ont été corrigées conformément aux standards et directives.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la CPRR (Commission paritaire régionale romande de la location de services), avec qui le SPE collabore étroitement.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 7964 (8419) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2019, selon la répartition suivante :

- > 3759 (4677) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 362 (425) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 75 (72) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 3768 (3245) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 494 (554) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 529 (843) décisions sur opposition, dont :

- > 82,20 % (69 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 9,10 % (18 %) ont été admises ;
- > 6,4 % (9 %) ont été partiellement admises ;
- > 2,3 % (4 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

Cette année, 41 (42) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 38 (41) affaires.

34 (19) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 73,5 % (74 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 14,7 % (16 %) ont été admis ;
- > 8,85 % (0 %) a été partiellement admis ;
- > 2,95 % (10 %) ont été rayés du rôle.

3.4.4 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2018	2019	CH 2018	CH 2019	2018	2019	CH 2018	CH 2019
Janvier	14	0	3002	1479	965	0	146 358	76 291
Février	14	0	2376	1514	425	0	131 170	75 271
Mars	1	0	2125	1080	178	0	118 292	63 056
Avril	1	0	2182	1152	170	0	108 135	56 809
Mai	29	0	1 351	1881	863	0	76 916	94 120
Juin	0	80	1 076	2478	0	4332	61 157	104 749
Juillet	0	77	534	1524	0	2914	27 123	74 859
Août	0	181	377	1327	0	7145	21 851	65 863
Septembre	0	215	587	2600	0	11 650	34 584	130 407
Octobre	0	292	1116	2244	0	15 503	62 289	150 476
Novembre	0	285	916	4153	0	14 572	54 095	244 340
Décembre	0	285	851	3279	0	11 589	42 635	154 535

3.5 Section Organisation et support

3.5.1 Statistiques

Dans le cadre du changement de système d'extraction des données de Plasta (Viador-Lamda) prévu le 1^{er} avril 2020, l'unité Statistiques a dû :

- > recenser les requêtes impactées (80) ;
- > suivre des formations sur le nouvel outil ;
- > adapter et/ou développer toutes les requêtes ;
- > effectuer des tests pour la conformité.

3.5.2 Informatique

Cette année, le support informatique a traité environ 1000 (idem en 2018) demandes d'assistance de la part des collaborateurs et collaboratrices du SPE.

L'année a également été marquée par le lancement de deux projets informatiques et la mise à jour de quelques outils existants :

- > création d'un outil améliorant les processus d'entrée, de mutation et de départ des collaborateurs et collaboratrices ;
- > création d'un outil de gestion de dossiers des demandeurs d'emploi suivis par les PI+ ;
- > mise à jour du portail MMT et de la base de données juridique.

Afin d'améliorer le service à la clientèle, quelques adaptations sur la centrale téléphonique ont été mises en place en fin d'année et se poursuivront début 2020.

Dans les ORP, de nouveaux scanners GED ainsi que la dernière version du programme de numérisation ont été déployés. Ces nouveaux outils ont permis d'améliorer grandement la qualité des documents scannés et de diminuer le temps consacré au scannage de documents.

3.5.3 Logistique

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s'est poursuivi en 2019 dans les bureaux de la direction et de la section juridique (bd. de Pérolles 25).

3.5.4 Communication et traduction

L'équipe de communication a augmenté la visibilité du SPE en assurant une présence accrue sur le réseau social Facebook et depuis novembre, sur LinkedIn. Cet automne, une campagne de sensibilisation sur le thème de la

recherche d'emploi avant chômage a été réalisée et a obtenu une excellente retombée médiatique. La section a également traité les quelques 650 (570) questions des usagers envoyées sur la boîte email du SPE.

Pour la communication interne, plus de 110 (90) news ont été publiées sur l'intranet du Service contribuant ainsi à une bonne communication sur l'ensemble des sites du SPE.

Une veille et des demandes de mise à jour du système de management de la qualité (GIP) ont permis de revoir 172 (134) procédures et instructions de travail afin qu'elles correspondent aux bases légales.

La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

3.5.5 Projets et formations

Les demandeurs et demandeuses d'emploi fribourgeois n'ont plus besoin de se rendre à l'ORP pour suivre leur séance obligatoire d'introduction à l'assurance-chômage. Depuis le 1^{er} avril, le Service a mis en place une formation en ligne sur le site www.orp-rav-fr.ch. Elle dispense toutes les informations de base sur les droits et devoirs en matière de chômage et se termine par un test obligatoire qui doit être réalisé par le demandeur et demandeuses d'emploi dans les dix jours qui suivent son inscription au chômage.

3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales, la comptabilité cantonale et celle du Fonds cantonal de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs et demandeuses d'emploi en programme d'emploi, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 23,5 millions de francs. En outre, 1 488 063 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs et chômeuses ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les programmes d'emploi en entreprises ont coûté 957 920 francs, les programmes au sein d'associations 335 958 francs et ceux auprès du canton et des communes 194 185 francs. Au 31 décembre 2019, le capital du Fonds cantonal de l'emploi se montait à 5,3 millions de francs.

4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assuré-e-s domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs et travailleuses touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

4.2 Activités courantes

L'année 2019 aura été marquée par une poursuite de la baisse des bénéficiaires. La bonne situation conjoncturelle dans le canton et en Suisse a réduit le chômage lié à des licenciements collectifs. Cependant, les assuré-e-s touchés par des difficultés financières et/ou touchés dans leur santé par un parcours d'emploi difficile ou encore par des non-ruptures du statut d'indépendant ou des liens juridiques avec une société à responsabilité limitée (Sàrl), sont des

situations que nous devons instruire de manière conforme au droit. Les assuré-e-s dans ces situations n'ont pas toujours la capacité de comprendre la décision ainsi que les exigences liées aux lois et règlements.

Néanmoins, la Caisse accompagne l'assuré-e afin de l'aider à clarifier sa demande face à l'autorité d'exécution.

Ecouter les bénéficiaires et apporter des solutions ou des propositions afin de résoudre les difficultés des personnes qui déposent une demande d'indemnités de chômage sont au cœur de l'action de service public de la Caisse.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3318 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) deux cas pour examen.

4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

4.3.1 Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Nombre d'assuré-e-s	8 326	7 886	-5,28 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	7 957	7 948	-0,11 %
Nombre d'indemnités journalières versées	615 851	573 492	-6,83 %

4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	63	57	-9,52 %

4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	5	5	-0 %

4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	50	43	-14,00 %

4.3.5 Indemnités versées

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Chômage complet	105 456 811.80	98 273 149.85	-6,81 %
Allocations familiales	1 525 314.10	1 433 349.90	-6,03 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	6 631 060.55	5 885 738.65	-11,24 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	21 323 190.90	20 802 636.90	-2,44 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	927 300.75	1 740 358.70	87,68 %
Insolvabilité	1 274 339.75	483 999.90	-62,02 %
Total	137 138 017.85	128 919 233.90	-6,21 %

4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2018	2019	Variation en en nombre
Nombre de personnes annoncées	54	924	870
Nombre de personnes subventionnées	45	85	40

L'augmentation du nombre de personnes annoncées est liée à l'effort considérable de l'information systématique des demandeurs et demandeuses d'emploi au premier semestre 2019. Cependant et après examen de la situation, la

majorité des personnes annoncées renoncent à contracter une assurance perte de gain en cas de maladie durant leur période de chômage. Néanmoins, le nombre de personnes subventionnées c'est accru par rapport à 2018.

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2019, le Service du registre du commerce a traité au total 7432 dossiers aboutissant à des inscriptions. Ce chiffre se compose de 1680 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1425 radiations et 4327 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités a ainsi augmenté de 541 par rapport à l'année 2018. Cette augmentation est notamment dûe au nombre important d'entreprises individuelles inscrites dans les années 1950 à 1980 et dont l'inscription était devenue caduque pour différentes raisons (cessation d'activité, déménagement, décès) et qui devaient, de ce fait, être radiées. Ces radiations ont donc entraîné une hausse supplémentaire de dossiers à traiter pour le Service du registre du commerce, mais elles étaient nécessaires dans l'optique du futur référentiel cantonal de données qui nécessitera des données actuelles. Par ailleurs, le nombre de dossiers à traiter par année reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004 et 22 177 sociétés inscrites au 31 décembre 2019.

5.1.2 Evènements particuliers

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce a mené les discussions préliminaires en vue de son prochain projet de digitalisation, à savoir l'inscription d'entreprises individuelles au Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. Ce projet sera réalisé sur le budget 2020.

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2019, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6382
Sociétés en nom collectif (SNC)	397
Sociétés en commandite (SC)	19
Sociétés anonymes (SA)	7230
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	6415
Etablissements de droit public (EDP)	25
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	468
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	77
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	441
Associations (ASS)	261
Fondations (FOND)	457
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	10
Total	22 177

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2019, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	17 295
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4882

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal en 2004, l'évolution des nouvelles sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38
2015	11	6	491	10	264	417	35	50
2016	17	4	504	10	276	481	29	45
2017	12	2	550	10	275	510	54	66
2018	11	1	545	9	326	617	36	40
2019	12	8	552	12	348	646	46	56

5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2019, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

6 Service de l'énergie (SdE)

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après : le Service) est notamment chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 » et la Stratégie énergétique 2050 de la

Confédération s'agissant de la part à mettre en œuvre par les cantons. Sa tâche est principalement de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine. Il est également en charge de l'application de la LAEE et des procédures d'autorisation pour le développement du réseau de gaz.

6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », les Associations « Cité de l'énergie », « Energo », « Minergie® », « CECB® » et différentes organisations faitières nationales.

Il représente également les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie® et divers groupes de travail de la Conférence suisse des services de l'énergie (EnFK).

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnel-le-s du bâtiment ont été organisés.

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a tenu deux séances au cours desquelles les thèmes suivants ont été présentés et discutés : la modification de la Loi cantonale de l'énergie (LEn) et du Règlement sur l'énergie (REn), la révision de la Loi sur le CO2 aux Chambres fédérales, la Stratégie énergétique 2050, le Programme Bâtiments, le Plan directeur cantonal.

6.1.3 Projets en cours

- > Création d'un Centre de Compétences dans la Rénovation du Bâtiment (CCRB): Ce projet a pour objectif de mettre en relation l'ensemble des activités et les acteurs œuvrant dans le domaine de l'énergie du bâtiment afin de pouvoir développer le marché de la rénovation de manière plus efficace. Cette organisation offrira un accès facile à un large éventail de services dans les domaines du conseil et de la promotion de la rénovation énergétique.
- > Géothermie profonde: l'Etat de Fribourg et Groupe E SA ont créé la société gpfr SA, qui a pour but la prospection, puis la production d'une énergie propre et durable (chaleur et électricité) au moyen de la géothermie dite « profonde », à savoir dès 3000 mètres.
- > Programme Bâtiments: Après avoir axé dans un premier temps sa campagne d'information sur l'enveloppe du bâtiment, le Service a poursuivi la promotion du programme sur le thème du chauffage. En outre, une action de communication a été menée, d'une part dans la presse par le biais d'annonces et d'autre part, dans de nombreux établissements publics au moyen des sachets de sucre.
- > Economie d'énergie: Le programme PEIK a été lancé pour accompagner les PME dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnel-le-s

Différents cours ou autres activités ont été proposés, en collaboration avec Energie-FR, notamment un CAS « Analyse énergétique des bâtiments », un cours « PAC et rentabilité » en français et en allemand, et différentes rencontres pour les experts CECB®. Près de 3000 jours de formation ont été diffusés.

Le Service a été impliqué dans la préparation de plusieurs projets: collaboration avec la CRDE Technico et coordination avec les HES des différents cantons dans le but d'unifier l'offre de formation. Une nouvelle plateforme « Agenda Romand » verra le jour en 2020, devant gérer à terme toute l'offre de formation en matière d'énergie pour la Suisse romande.

6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animation énergie » est proposé gratuitement aux enseignant-e-s des classes primaires francophones et alémaniques de 6H et 8H du canton, mais également pour les classes de 5H et 7H généralement au cours du deuxième semestre. Durant l'année scolaire 2018/2019, 3847 élèves ont bénéficié de ce cours.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2019, les projets initiés ont été poursuivis. Par ailleurs, en 2019, les CO de Sarine-Ouest, Péroilles, Marly et Gibloux se sont associés à la fêF (Fondation Energie Fribourg) et y ont mené des actions pédagogiques Enerschool.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATEC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2019, le Service a contrôlé et préavisé 2699 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATEC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2019, le Service a contrôlé et préavisé 77 dossiers.

6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 21 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions des réseaux suivants:

Groupe E Celsius SA:

- > Commune de Romont, La Maillarde
- > Commune de Fribourg, Avenue des Vanils – Avenue du Guintzet
- > Commune de Fribourg, Rue de Morat – Palatinat-Grandfey
- > Communes de Saint-Aubin et Domdidier
- > Communes de Farvagny et Rossens
- > Commune de Broc
- > Communes de Ferpicloz, Le Mouret et La Roche
- > Commune de Gibloux, secteurs Farvagny et Rossens
- > Commune de Lully, Rue de la Cure
- > Commune d'Ependes, Ependes Village
- > Communes de Romont et Siviriez

Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA (CICG):

- > Commune de Châtel-St-Denis, Chemin de la Râ

Unigaz SA:

- > Communes de Givisiez et Corminboeuf

6.3.5 Ligne haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

6.4.1 Isolation thermique (M-01)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 349 promesses de subvention représentant un montant de 5 522 399 francs.

6.4.2 Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 18 promesses de subvention représentant un montant de 71 000 francs.

6.4.3 Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 20 promesses de subvention représentant un montant de 95 879 francs.

6.4.4 Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 88 310 francs.

6.4.5 Pompes à chaleur air/eau (M-05)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 260 promesses de subvention représentant un montant de 1 601 629 francs.

6.4.6 Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 118 promesses de subvention représentant un montant de 1 257 381 francs.

6.4.7 Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 103 promesses de subvention représentant un montant de 732 242 francs.

6.4.8 Capteurs solaires thermiques (M-08)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 29 promesses de subvention représentant un montant de 135 021 francs.

6.4.9 Amélioration de la classe CECB (M-10)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 91 promesses de subvention représentant un montant de 3 065 496 francs.

6.4.10 Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 2 promesses de subvention représentant un montant de 62 700 francs.

6.4.11 Nouvelle construction Minergie-P (M-16)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 89 190 francs.

6.4.12 Nouvelle construction CECB A/A (M-17)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 33 promesses de subvention représentant un montant de 698 355 francs.

6.4.13 Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 8 promesses de subvention représentant un montant de 2 142 240 francs.

6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

En 2019, les actions suivantes ont par exemple été entreprises :

- > Suivi de la plateforme www.energie-environnement.ch, plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- > Nouvelle campagne de communication, axée Web et réseaux sociaux, qui valorise et rappelle l'existence et la mise en ligne d'une série de 14 vidéos « Durable mon alimentation ? ». Celles-ci traitent de notre alimentation et montrent des comportements simples, accessibles à toutes et tous, pour profiter d'une nourriture saine et variée tout en respectant la planète et en effectuant des économies d'énergie.
- > Le calculateur de déplacement Mobility-Impact a également été remis sur le devant de la scène, par une action de communication ciblée « presse ».

6.6 Législation

En juin 2019, la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn) a été modifiée. En accompagnement de cette législation, un nouveau règlement sur l'énergie (REn) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Les différentes adaptations permettent au canton de répondre intégralement au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) ainsi que de concrétiser trois motions parlementaires.

A relever que la LEn introduit une importance d'intérêt public aux productions d'énergies renouvelables, qu'elles soient chaleur ou électricité.

Le Programme Bâtiment a été complété par une mesure visant à soutenir de manière importante dès 2020 les nouvelles distributions hydrauliques pour les propriétaires de chauffages électriques souhaitant assainir leurs installations en valorisant les énergies renouvelables (chapitre 7 REn).

7 Service de la statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique (SStat) procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Autrefois collectées par voie d'enquête par formulaires papier ou par extraction plus ou moins manuelle à partir des fichiers tenus par les écoles, les données nécessaires à cette statistique fédérale peuvent progressivement être tirées directement des systèmes mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Ce changement se fait au rythme de l'équipement des différents niveaux scolaires en nouveaux systèmes d'information. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont ainsi pu être partiellement extraites du système PRIMEO. Depuis 2019, les écoles sont invitées à transmettre directement leurs fichiers à l'OFS, en évitant ainsi une étape intermédiaire au SStat non indispensable.

Outre cette enquête importante, le Service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7

de la loi sur la statistique fédérale, ainsi que par l'ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit une liste exhaustive des enquêtes fédérales avec mention - le cas échéant - de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le législateur dans l'article 5 de la loi sur la statistique cantonale, les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux. La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les trois ou quatre ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la loi fédérale sur l'harmonisation de registres, le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements. En 2019, le SStat et l'OFS ont conjointement organisé plusieurs cours à l'intention des communes.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels exhaustifs. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique. En 2019, le SStat a notamment reçu et validé les données révisées de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et, comme chaque année, du relevé structurel (RS).

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat). Seuls l'annuaire statistique, qui a fait l'objet de plusieurs adaptations inspirées par l'enquête réalisée en 2018 auprès des lecteurs, et le mémento Le canton de Fribourg en chiffres ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2019. La brochure Conjoncture est désormais diffusée exclusivement sous forme électronique.

En plus des infographies bimestrielles lancées en 2018, le SStat présente depuis 2019, deux fois par semaine, une brève information sur les réseaux sociaux (FaceBook).

En 2019, le SStat a lancé une nouvelle série annuelle de scénarios démographiques par districts, ainsi qu'un outil paramétrable permettant de simuler des scénarios en fonction de ses propres hypothèses en matière de migrations.

Le SStat travaille à la refonte de son système de diffusion de masse (2,8 millions de données) sur le web, la solution actuelle n'étant plus adaptée au nouveau site de l'Etat et aux attentes des utilisateurs de smartphones. Pour cela, et aussi pour automatiser la production et la diffusion des news, brochures et infographies électroniques, il œuvre avec le SITel à la mise en place d'une solution de type Business Intelligence (BI).

Enfin, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, du tourisme et du logement).

7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale ou d'autres entités dans le cadre de travaux à caractère statistique. En 2019, il a notamment produit plusieurs études démographiques ad hoc et collaboré à la mise en place d'un observatoire du logement.

7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité des systèmes avec le registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. En 2019, le SStat a participé au développement du projet de référentiels transversaux de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie. A cette fin, il a engagé un intendant des données dont le rôle est d'assurer la qualité et la compatibilité des différentes sources des données référentielles.

7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le Service de la statistique est actif au sein de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral, notamment dans les groupes consacrés à l'échange de données entre les cantons et la Confédération et à l'Open Government Data (OGD).

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte concernant notamment l'indépendance, l'objectivité, la protection des données et le professionnalisme. Dans le but de faciliter les échanges de données statistiques de base et d'assurer une protection optimale des données individuelles, le SStat a contribué à l'élaboration d'un contrat-cadre avec l'Office fédéral de la statistique, lequel sera assorti d'un règlement interne de traitement des données. Ce nouveau dispositif pourra être signé et entrer en vigueur en 2020.

8 Service du logement (SLog)

Chef de section: Pascal Krattinger

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2019, 2770 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 542 unités de plus que l'année précédente et 817 de plus qu'il y a deux ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,51 % en 2018 à 1,83 % en 2019.

Le taux de logement vacants varie d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2017	2018	2019
Canton	1,34 %	1,51 %	1,83 %
Sarine	1,45 %	1,63 %	1,83 %
Glâne	1,28 %	1,62 %	2,26 %
Gruyère	1,05 %	1,39 %	2,04 %
Broye	1,45 %	1,73 %	1,88 %
Veveyse	1 %	0,94 %	1,02 %

	2017	2018	2019
Singine	1,31 %	1,24 %	1,78 %
Lac	1,39 %	1,65 %	1,66 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2017	2018	2019
1 et 2 pièces	25,2 %	25,7 %	26,8 %
3 pièces	35,5 %	35,6 %	36,1 %
4 pièces	27,1 %	26,9 %	26,5 %
5 pièces et plus	12,2 %	11,8 %	10,5 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 86,2 % (88,4 % en 2018 et 88,6 % 2017) sont à louer et 1,8 % (11,6 % en 2018 et 11,4 % en 2017) sont à vendre en 2019. Les appartements de 1 et 2 pièces représentent 8 % du total des logements vacants à vendre. Par contre, les appartements de 5 pièces et plus représentent 36 % des logements vacants à vendre.

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > 295 promesses de subventions, débouchant sur la signature de 165 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 12 % par an ;
- > paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 1 827 066 francs en 2019 (contre 2 662 910 francs en 2018 et 3 418 529 francs en 2017). Quant aux contributions communales, elles ont atteint 887 149 francs en 2019 (contre 1 234 028 francs en 2018 et 1 545 185 francs en 2017). Le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 2 777 407 francs en 2019 (3 917 645 francs en 2018 et 4 868 738 francs en 2017). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 9 832 452 francs à 5 941 622 francs entre 2017 et 2019. Les subventions ayant une durée de vie de 25 ans par immeuble au maximum, la diminution de ces dernières est due à la sortie du régime des subventions des immeubles datant d'avant 1998, date à laquelle le canton de Fribourg a stoppé les derniers octrois de subvention, l'arrêt des subventions au niveau fédéral ayant été effectif à partir de 2001 ;
- > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 1357 logements à fin 2019 (2064 à fin 2018 et 2598 à fin 2017) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées;
- > 173 contrôles des loyers appliqués par les régies et les propriétaires afin de s'assurer que les locataires ne paient pas davantage de loyer que ce qui est spécifié par le plan des loyers de l'Office fédéral du logement.

Par ailleurs, le Service est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, que ce soit du côté des régies, des locataires et des communes. Le Service a appuyé divers propriétaires dans les démarches visant à passer du système de logements subventionnés à un système se référant au marché libre.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8

octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2019, deux immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions qui se sont élevées à 14 700 francs (11 000 francs en 2018 et 11 130 francs en 2017). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2018, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2019, le Service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges. Le Service a collaboré à plusieurs reprises avec la Commission pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger dans le cadre de revente de biens et du respect des plans des loyers.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La Commission dispose d'un groupe de travail technique qui peut être amené à effectuer diverses analyses.

La commission s'est réunie à une reprise en 2019, de même que le groupe de travail.

8.1.7 Collaborations inter-cantoniales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre inter-cantonale avec l'Office fédéral du logement (OFL) pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue à Granges/Soleure les 7 et 8 novembre. Les thématiques abordées ont été multiples, avec notamment la situation en relation avec l'augmentation du nombre de logements vacants dans divers cantons.

8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi a été saisie d'un recours en 2019.

8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) fournit une aide indirecte aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui sont principalement des coopératives d'habitations et des fondations. Elle remplace la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Les MOUP peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL).

Le Service a appuyé plusieurs MOUP et communes dans le cadre de la connaissance des outils de la LOG. Diverses demandes de prêts ont été faites par des MOUP existants ou nouveaux et ont permis de parfaire les financements de nouveaux projets ou la rénovation d'immeubles existants. Plusieurs MOUP ont augmenté leur parc immobilier par des acquisitions.

Une association de MOUP, dénommée Frimoup, est née dans le canton de Fribourg en novembre, afin notamment de mieux positionner les MOUP dans le cadre de projets urbanistiques d'importance. La création de cette association a

déjà permis diverses synergies entre MOUP fribourgeoises. Le Service a accompagné Frimoup dans son processus de création et reste en étroite collaboration avec l'association.

Le Service est également actif dans l'information donnée aux communes dans le cadre de l'élaboration des concepts communaux en relation avec le projet Senior+. Une sensibilisation au vieillissement de la population et à ses conséquences en matière de logement a été faite dans de nombreuses communes du canton.

8.1.10 Observatoire du logement et de l'immobilier

Le Service participe de plein pied à la mise en place de l'observatoire du logement et immobilier en tant que membre actif du comité de pilotage de l'observatoire. De nombreuses séances ont été organisées, tant sur des aspects organisationnels que juridiques, afin de permettre la parution des chiffres pour le pilote « ville de Fribourg ». Le projet se démarque des autres observatoires par la collecte de données directement auprès des régies immobilières. Ces dernières sont très actives et permettent de fournir des données représentatives du marché immobilier, avec un degré de précision permettant d'avoir des infos au niveau des quartiers.

Le Service continuera son étroite collaboration avec l'observatoire.

8.1.11 Politique d'information

Le Service travaille également avec d'autres services de l'Etat afin d'intégrer le logement dans les discussions et stratégies transversales. Il participe à divers groupes de travail et plateformes ayant un lien avec le logement. Il continue d'avoir de fréquents contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations.

Le Service diffuse les informations en relation avec le logement et veille à faire perdurer le forum du logement dont la 3^e édition a eu lieu le 11 octobre avec comme thème « adéquation de l'offre et de la demande de logements ».

9 Service de la formation professionnelle (SFP)

Chef de service : Christophe Nydegger

9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistrées au Service s'élève à 9221, en augmentation de 0,8 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Au niveau de la formation professionnelle initiale, on constate une très légère augmentation des effectifs dans toutes les catégories (CFC, AFP, auditeurs), à l'exception de la maturité professionnelle post-CFC (MP2) qui connaît une baisse de 5,5 %. Les offres de préparation à la formation professionnelle voient leurs effectifs baisser de 1,6 % à 762 élèves. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant des apprentis est légèrement à la baisse depuis plusieurs années. Elles sont actuellement 2334. L'effectif de ces entreprises formatrices avait connu un pic de 2501 en 2013.

La phase de transition des règlements de formation et de qualification en ordonnances de formation est pratiquement achevée. Le Service s'est prononcé sur 23 enquêtes et procédures d'audition pour des projets de révision, notamment en ce qui concerne la limitation de l'impact des coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du Service obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. Deux communications ont été adressées à quelque 5000 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites internet concernés.

Le Service continue d'offrir un nombre important de cours pour formateurs et formatrices en entreprises. 26 cours ont été ainsi organisés à Granges-Paccot et à Bulle et couvrent la demande actuelle. Les évaluations sont positives et la présence des participants est régulière. La coordination entre les intervenant-e-s est efficace et favorise ainsi une formation de qualité.

Le Service a pris part, le 8 mai, à la 11^e Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans une vingtaine de cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et de Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée. Cette année, l'accent était mis sur le rôle de l'orientation professionnelle.

Deux jeunes professionnel-le-s fribourgeoise-s, une peintre CFC et un constructeur métallique CFC, ont brillamment défendu les couleurs de la Suisse et de notre canton lors des championnats du monde des métiers - WorldSkills 2019, qui se sont déroulés à Kazan, en Russie, du 22 au 27 août. La première y a remporté une médaille d'or et le second un certificat. Ils ont été vivement félicités et seront invités, afin de marquer dignement leur performance, à prendre part à la remise des titres en juillet 2020.

La Commission de la formation professionnelle (CFP) s'est réunie à deux reprises. Comme à l'accoutumée, elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes et le budget du CPI. Le comité de pilotage du CPI, composé de membres de la formation professionnelle, a pour tâches d'analyser et d'émettre un préavis quant aux documents du CPI (budget et comptes notamment) qui sont soumis à l'approbation de la CFP et de prendre part à l'élaboration de la stratégie cantonale en matière de formation professionnelle continue (FPC). Il s'est réuni à six reprises. Le CPI a, durant ces deux dernières années, présenté des comptes positifs.

En partenariat avec la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) a posé la première pierre du bâtiment dédié aux cours interentreprises (CIE) des professions de maçon, d'aide-maçon, de peintre, d'aide-peintre, de carreleur et d'aide-carreleur. La nouvelle construction offre une surface de 3800 m² et sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2021/22. L'ACPC poursuit toujours activement la recherche de locaux, afin d'y loger les CIE des autres professions.

9.2 Événements particuliers

9.2.1 Validation des acquis (VAE)

21 candidats ont obtenu leur CFC par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Ces personnes proviennent des professions suivantes : assistant-e en soins et santé communautaire CFC (2), assistant-e socio-éducatif/ve CFC (7), employé-e de commerce CFC (4), informaticien-ne CFC (1), logisticien-ne CFC (6), mécanicien-ne de production CFC (1). Il est à noter que sept lauréat-e-s ont obtenu leur CFC directement après l'évaluation du bilan de compétences, sans avoir suivi de formation complémentaire.

9.2.2 Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs et travailleuses

La majorité des entreprises concernées par les mesures d'accompagnement ont répondu. Pour les nouvelles entreprises, les mesures sont mises en place lors de l'octroi de l'autorisation de former.

9.2.3 Préapprentissage d'intégration (PAI)

Pour l'année 2019/20, 19 personnes en formation ont commencé le PAI dans les champs professionnels de l'alimentation, du commerce de détail et de la logistique. Ce sont à présent trois écoles professionnelles du canton qui sont concernées par l'enseignement dans ces classes, à savoir: l'EPAI, l'EPC et l'EPAC. 11 entreprises emploient ces jeunes dans le cadre du PAI. La responsabilité du PAI a été transférée à l'EPAI avec les autres offres de transition du canton dès la nouvelle année scolaire. Le programme du préapprentissage d'intégration (PAI) sera prolongé de deux années supplémentaires, jusqu'en 2024, à la suite du communiqué de presse du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) en fin d'année 2019. De plus, dès 2021, le public-cible pourra être élargi aux personnes de l'UE/AELE et Etats tiers, en dehors du domaine de l'asile.

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2018	2019	2018	2019
Maturité professionnelle post CFC (MP2)	379	358	552	555
Apprentissage avec maturité professionnelle intégrée (MP1)	7681	7720	2172	2189
Auditeurs	313	364	95	89
Préapprentissage	64	52		
Cours préparatoire (SeMo)	427	471		
Cours d'intégration	283	239		
Total	9147	9204	2819	2833

Commentaires :

- > Pour 2019, le taux de réussite est de 90,7 % (90 % en 2018).
- > 1535 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 157 en écoles de métiers.
- > Il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 17 apprenti-e-s.

9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 293 apprenti-e-s issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2912	582	3494
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	887	266	1153
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	397	31	428
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1183	-	1183
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	570	106	676
eikon	168	-	168
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	325	23	348
Total	6442	1008	7450

9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

La mise en place d'une classe d'employé-e-s en restauration AFP a permis à quelques jeunes de suivre les cours à Fribourg dès la rentrée scolaire 2019/20. Ce nouveau métier à l'EPAI permet et accentue la collaboration avec les centres de formation spécialisés du canton.

A l'occasion de son 25^e anniversaire, l'Ecole de couture a présenté trois époques de la mode (passée, contemporaine et futuriste) lors d'un défilé qui s'est déroulé dans les locaux de blueFACTORY à Fribourg. A cette occasion, fortement médiatisée, neuf vêtements, pour chaque année clé, ont été confectionnés et présentés à un très nombreux public.

Des jeunes de plusieurs métiers confondus ont participé à des concours ou expositions d'ordre régional, national ou international, avec d'excellents résultats obtenus. Cela démontre un enseignement de qualité qui permet de faire ressortir l'excellence dans le savoir-faire de nos jeunes en formation.

Le littering représente une préoccupation permanente de l'école, qui prend à cœur d'organiser régulièrement des actions préventives pour cette thématique qui doit faire partie intégrante du savoir-être de chaque individu.

9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

Les formations bilingues au sein de l'EPC de Fribourg voient le nombre de participant-e-s en constante augmentation. A cet effet, 15 enseignant-e-s ont obtenu, en septembre, un CAS en enseignement bilingue. L'EPC affirme sa position en tant que centre de coordination pour les mobilités nationale et internationale par les projets d'échanges d'enseignants dans le cadre de la formation en enseignement bilingue et par la création du projet "commerce + ". Dix apprenti-e-s de deuxième année ont été sélectionnés dans le but de partir, à la fin de l'année scolaire, en stages professionnels d'une durée de 22 semaines chacun, en Angleterre et en Allemagne. L'EPC, en tant qu'école pilote O365, a eu l'opportunité de faire des avancées majeures dans le cadre de l'enseignement numérique, ceci grâce à un programme intensif de formation continue de ses collaborateurs et collaboratrices.

9.3.5 Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)

La rentrée scolaire 2019/20 a été marquée par l'ouverture de la troisième classe de première année de formation au métier d'informaticien-ne CFC. Cette classe pourrait muter en classe bilingue lors de la rentrée scolaire 2020. Cette rentrée a vu donc une légère augmentation des effectifs, augmentation qui devrait se poursuivre dans les années futures, de par notamment la création de cette troisième classe d'informaticiens CFC. Les effectifs dans les autres filières métiers et maturité post-CFC sont identiques à ceux de l'année 2018. Toutefois, il est à relever une diminution des effectifs de la classe de maturité professionnelle post CFC (MP2) alémanique. En revanche, dès la rentrée scolaire 2019/20, l'intérêt des apprenti-e-s francophones de première année pour un enseignement bilingue en maturité professionnelle s'est accru et a donc engendré la création d'une deuxième classe bilingue en première année de maturité professionnelle intégrée. Les deux démarches ci-dessus s'inscrivent dans la volonté de l'EMF d'adhérer pleinement à l'identité fribourgeoise bilingue.

Les discussions, relatives à la reconnaissance des filières de maturité professionnelle intégrée et de maturité professionnelle post-CFC à plein temps, se sont poursuivies en 2019 et continueront en 2020.

Le rapport final, relatif au groupe de travail GT-ES pour la création d'une école supérieure en emploi en génie mécanique, indique qu'une collaboration telle que le souhaitait Swissmechanic n'est pas envisageable. Ce GT-ES poursuit son travail car le plan d'étude cadre des ES est en refonte, mais également parce qu'en moyenne 22 personnes en formation partent chaque année hors du canton suivre une ES en génie mécanique.

En date du 28 mars, selon votation du Grand Conseil, l'EMF s'est vue attribuer un décret conséquent pour le renouvellement du parc "machines" de sa filière de polymécanicien-ne CFC et également pour les autres métiers de l'école, afin de maintenir un niveau de formation en adéquation avec les attentes du marché.

Au niveau du cadre pédagogique, un projet interdisciplinaire, en lien avec les plans de formation des métiers de l'industrie (automaticien-ne CFC, électronicien-ne CFC, polymécanicien-ne CFC) a permis aux apprenti-e-s de participer à une course de vingt-quatre heures de voitures hydrogène à 1/10^e. Ce projet avait pour but de développer des compétences transversales, telles que collaboration, coopération, gestion de projets (budgets, marketing, sponsoring) mais également de sensibiliser les apprenti-e-s au développement durable et aux énergies renouvelables. A travers ce projet, les apprenti-e-s ont pu développer différentes compétences et c'est ce qui a incité l'EMF à organiser pour 2020 l'événement des "6hdeFribourg ". Ce futur projet implique l'ensemble des formations de l'EMF, à savoir les trois sections (industrie, informatique, maturité).

9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

Lors de la rentrée scolaire 2019/20, l'EPAC a accueilli 1180 apprenti-e-s, ce qui est représentatif de la stabilité globale de ses effectifs. Même si dans certaines professions la tendance est à la baisse, l'équilibre se fait grâce à l'augmentation d'apprentis dans d'autres métiers. Lors de cette rentrée scolaire également, l'EPAC a pu ouvrir une

classe de préapprenti-e-s d'intégration dans le domaine de la logistique. Ces jeunes migrant-e-s suivent des cours de branches professionnelles, de culture générale et de français. Afin de profiter de leur expérience, l'EPAC les a conviés à parler de leur parcours lors de la séance administrative du mois de décembre, devant l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'école.

Depuis septembre, l'EPAC fait partie du projet pilote pour Office 365. Les projets ne cessent de se concrétiser avec les classes et l'utilisation de ces nouveaux outils est croissante. Un groupe de travail a été constitué afin de définir les objectifs pour ce projet, aussi bien en terme pédagogique, que d'utilisation et de formation.

Deux apprenti-e-s en gestion du commerce de détail ont participé à la finale romande des SwissSkills. Grâce aux belles performances de l'un d'entre eux, ce dernier s'est hissé sur la 2^e place du podium et a remporté la médaille d'argent de ce championnat.

Chaque année, l'EPAC organise le week-end des apprenti-e-s de dernière année pour les métiers de menuisier et d'ébéniste afin qu'ils puissent, en présence des enseignant-e-s des branches professionnelles et de culture générale, réviser pour les examens de fin d'apprentissage. Cette année encore, beaucoup d'apprenti-e-s ont participé à ce week-end. Quant à la formation d'employé-e de commerce, les personnes en formation de dernière année se sont rendues à Cardiff, afin de parfaire leur anglais, sous la supervision de deux enseignantes de l'EPAC.

En collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), l'EPAC a organisé la 22^e édition du séminaire d'économie politique pour l'ensemble des enseignant-e-s romand-e-s et tessinois-e-s du secondaire II.

L'EPAC a démarré un projet de soutien pédagogique. Grâce à la promotion et au soutien de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, bon nombre d'apprenti-e-s y participent.

9.3.7 Ecole professionnelle santé-social (ESSG)

Les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance pour dépasser la barre des 670 (en 2018: 600). Cette croissance est liée non seulement à l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, mais aussi à l'ouverture de nouvelles formations à la rentrée 2019/20 : CFC d'assistant-e médical-e (1 classe, en 3 ans), enseignement de culture générale modulaire pour adultes (1 classe, en 1 an) et diplôme d'éducateur ou éducatrice de l'enfance ES (1 classe, en 3 ans).

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles offrant les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle. A côté de l'apprentissage traditionnel en trois ans (CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire ASSC, en mode dual ou en école-stage ; CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ASE, CFC d'assistant-e médical-e AM) ou en deux ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme d'ASSC ou d'ASE par la voie raccourcie (FoRa en deux ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Ces dernières voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la section francophone.

Au niveau des projets, l'année aura été intense. Le domaine Santé a poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance pour les ASSC; il a également accueilli la première volée d'assistantes médicales avec un programme de formation basé sur une toute nouvelle ordonnance de formation. Concernant le domaine Social, l'école se prépare pour l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance ASE à la rentrée 2021.

La grande nouveauté de l'année a consisté en l'ouverture de la FRESEdE, la première filière fribourgeoise de niveau ES (école supérieure) pour les futur-e-s éducateurs et éducatrices de l'enfance. Avec la FRESEdE et la formation modulaire de culture générale pour adultes, l'ESSG étoffe son offre de formation pour répondre aux besoins d'un plus large public.

L'ESSG a en outre participé pour la deuxième année consécutive à la " Semaine contre le racisme " et va renouveler cette action en 2020. Finalement, l'ESSG a animé des ateliers en français et, pour la première fois, en allemand, dans le cadre de la journée " Futur en tous genres ".

9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon

Les effectifs de l'école sont stables. Les phases de stages internes, Work et LAB, ont réalisé de nombreux projets, dont des projets avec l'EMF, des partenariats avec la HedS-FR ou avec l'OSEO pour ses 25 ans.

L'accueil en octobre des directions des CO a été un moment important d'information et de partage autour des formations de l'école. Lors des Portes ouvertes en novembre, l'école a accueilli plus de 1500 visiteurs et visiteuses, ce qui démontre également l'intérêt croissant pour cette manifestation et les formations de l'école.

Eikon et son équipe qualité continuent à œuvrer en mettant progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école.

9.3.9 Cours interentreprises (CIE)

3911 apprenti-e-s ont suivi les CIE dans le canton durant l'année scolaire 2018/19 et 1866 à l'extérieur du canton. 38 apprenti-e-s fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, a terminé sa réorganisation en 2019. Il dispose dorénavant de structures optimales pour mener sa mission à bien, ce d'autant plus qu'il a pu rétablir son équilibre financier et rembourser intégralement sa dette vis-à-vis de l'Etat de Fribourg.

Grâce à l'optimisation de la gestion des dispositifs de formation exécutés sur mandat de l'Etat, le CPI a pu tirer parti des synergies et réaliser efficacement ces formations de qualité, qui représentent près de 80 % de son chiffre d'affaires, dans l'intérêt des participants et des partenaires. En 2019, le CPI a entamé le remodelage de son portefeuille de formations à destination des particuliers et des entreprises, afin de se concentrer sur les domaines porteurs d'avenir.

Le processus de définition de la stratégie cantonale de la formation professionnelle supérieure et continue a démarré. Il permettra de définir les rôles des différentes institutions de formation continue du canton dans la mise en œuvre des formations répondant aux besoins des divers acteurs publics et privés du marché.

9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

La BAM aura vu quelques changements significatifs, reprenant les rennes de la médiathèque et revoyant également sa collaboration avec le matériel scolaire, qui aura géré cette année la distribution et la facturation de quelque 20 000 articles à environ 3000 élèves.

Près de 900 nouvelles acquisitions ont été proposées par la BAM et environ 5000 prêts de documents papiers et numériques ont été effectués. L'application Actionbound a servi de base pour l'élaboration d'un quizz pour la visite de la BAM pour toutes les classes de première année du système dual. Nos élèves des ponts vers l'apprentissage sont partis quant à eux à la recherche de pièces de puzzle disséminées dans l'espace bibliothèque, afin de mieux connaître le fonctionnement de la BAM. Les élèves de classes terminales ont pu réviser leurs compétences informationnelles grâce aux guides de révision mis à leur disposition. Ainsi, toute la documentation nécessaire à l'élaboration de leurs travaux personnels a pu être facilement trouvée.

Durant l'année 2019, la bibliothèque de l'EPAC a accueilli 8212 visiteurs et visiteuses, dont 24 classes de première année pour une visite de quarante-cinq minutes. 825 lecteurs - 123 nouveaux inscrits - ont emprunté 2035 documents et 109 e-books eBibliomédia.

La bibliothèque a fait l'acquisition de 522 nouveaux documents et a indexé 109 articles de revues. Depuis cette année, deux liseuses sont à disposition des lecteurs et deux nouveaux espaces leur sont proposés: un coin " Nouvelles du monde ", composé de la presse du jour sur papier et sur tablette, ainsi qu'un rayon " Facile à lire ", destiné aux personnes qui lisent peu. Ce dernier a été présenté à tous les enseignant-e-s de français et de branches de culture générale. Les enseignant-e-s ont également pu bénéficier d'une première séance de test des jeux de la bibliothèque. Une à deux sessions pourront être organisées chaque année. Les collections ont été mises en valeur à l'occasion d'une dizaine d'expositions thématiques en lien avec les événements de l'école ou de l'actualité. La bibliothèque a

également accueilli l'exposition MENU (moyens d'enseignements numériques). La gestion courante du fonds s'est poursuivie avec un désherbage et un inventaire selon le calendrier établi l'année précédente.

La bibliothèque a également géré comme chaque année la distribution et la facturation du matériel scolaire d'environ 900 personnes en formation.

10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

10.1 Généralités

Pour la HES-SO//FR et ses quatre Hautes écoles, 2019 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR. Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le Canton de Fribourg.

Les quatre Hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR)
- > Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR)
- > Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)
- > Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR)

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre Hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle¹.

10.2 Organes

Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance, lors de sa séance du 7 mai 2019 :

- > Des comptes 2018 de la HES-SO//FR ;
- > Du rapport d'accréditation AAQ (Agence d'accréditation et d'assurance qualité) ;
- > Des diverses activités et développement dans les quatre HES fribourgeoises.

Lors de sa séance du 24.09.2019, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale de la HES-SO//FR :

- > De la situation concernant le budget 2020 de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles ;
- > Des résultats de l'étude de satisfaction 2019 des collaboratrices et collaborateurs de la HES-SO//FR ;
- > De la mise sur pied de divers groupes de travail (GT) interdisciplinaires et interinstitutionnels, notamment : GT Développement durable, GT Méthodes d'enseignement du futur, GT Bilinguisme, GT HUB étudiants et GT HUB PME ;
- > Des diverses activités et développement dans les quatre HES fribourgeoises.

¹ Ces rapports sont publiés sur les sites internet de chaque Haute école ou mis à disposition sur demande auprès des secrétariats respectifs. Le site internet de la HES-SO//Fribourg www.hefr.ch regroupe les liens vers les sites des hautes écoles.

Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le comité de direction de la HES-SO//FR est composé de :

- > M. Jacques Genoud, directeur général HES-SO//FR ;
- > M. Jean-Nicolas Aebischer, directeur HEIA-FR ;
- > M. Rico Baldegger, directeur HEG-FR ;
- > M. Joël Gapany, directeur HETS-FR ;
- > Mme Nataly Viens Python, directrice HEdS-FR.

Le Comité de direction HES-SO//FR s'est réuni dix fois en 2019.

En outre, en février 2019, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre Hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général. Ce séminaire avait pour thème principal « l'interdisciplinarité dans l'institution ». Des discussions menées par Monsieur Jacques Bersier (directeur adjoint et directeur Ra&D de la HEIA-FR) et des réflexions ont permis d'identifier des compétences à valoriser et à développer au sein de la HES-SO//FR. Elles ont abouti à la mise sur pied de plusieurs groupes de travail regroupant des collaboratrices et collaborateurs des quatre Hautes écoles. Les présentations de trois partenaires fribourgeois invités à ce séminaire – Messieurs Grégory Grin (Fri Up), Philippe Jemmely (blueFACTORY) et Alain Lunghi (PromFR) – ont renforcé et/ou initié de nouvelles collaborations.

Le point saillant de l'année 2019 fut, entre autres, l'introduction de la typologie des fonctions HES-SO au sein de la HES-SO//FR. Un important travail du Service central des Ressources humaines HES-SO//FR, en collaboration avec les directions des quatre Hautes écoles, avec la direction générale, avec les différents partenaires et le Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg fut réalisé, avec l'introduction de la typologie des fonctions au 1^{er} mars 2019.

Conseil représentatif du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR

Courant 2019, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (collaborateur HEIA-FR), de Mme Nathalie Déchanez (professeur HEdS-FR), de M. Arganthaël Castella (collaborateur HEIA-FR) et de M. Patricio Samaniego (étudiant HEdS-FR).

Au cours de 2019, la direction générale de la HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont collaboré sur les dossiers suivants :

- > Entrée en vigueur des règlements :
 - > Directive HES-SO//FR sans obstacles (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019) ;
 - > Directive HES-SO//FR conflits d'intérêt, (préavis pour début 2020) ;
- > Dans le cadre de la consultation de l'introduction de la typologie HES-SO au sein de la HES-SO//FR, le Conseil représentatif avait donné (15 novembre 2018) son préavis relatif au Règlement sur l'accès à la fonction de professeur-e HES ordinaire pour le corps professoral de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR). De nouvelles rencontres et discussions ont eu lieu et les nouveaux contrats ont finalement pu être remis aux collaboratrices et collaborateurs concernés en octobre 2019.
- > Le 21 novembre 2019, la direction générale et le Conseil représentatif de la HES-SO//FR ont échangé et discuté les résultats de l'enquête 2019 de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs.

10.3 Étudiants et étudiantes

Chiffres correspondant à l'année académique 2018 – 2019

10.3.1 Nombre et évolution

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2019	Master délivrés en 2019
HEIA-FR								
Architecture	105	84	70			259	62	
Chimie	39	21	31			91	31	
Génie civil	48	43	41			132	35	
Informatique	58	40	28			126	24	
Télécommunications								
Réseau et sécurité	16	16	12			75	12	
Internet et communication	6	13	12				11	
Génie électrique	43	39				82		
Electronique			21			21	21	
Energie électrique			19			19	17	
Génie mécanique	71	41	47			159	44	
Total HEIA-FR	386	297	281			964	257	
Ecole technique de la construction								
Total ETC	25	27	24			76	20	
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	97	65	54			216	55	
Economie d'entreprise en emploi	125	85	95	87	56	448	83	20
Total HEG-FR	222	150	149	87	56	664	138	20
HEdS-FR								
Soins infirmiers PT	145	106	123			374	90	-
Soins infirmiers EE				12		12	10	-
Bsc Ostéopathie (plein temps)	32	33	21			86	23	-
Mst Ostéopathie (temps partiel)	23	25				48	-	20
Total HEdS-FR	200	164	144	12		520	123	20
HETS-FR								
Travail social	124	109	107	33		373	178	
<i>Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des Hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.</i>								
Total HETS-FR	124	109	107	33		373	178	
Total HES-SO//FR	957	747	705	132	56	2'597	716	40

Les étudiants et les étudiantes et les enseignants et les enseignantes sont partagés par les Hautes écoles de la HES-SO et ces filières d'études sont gérées au sein de HES-SO Master.

10.4 Évènements marquants

Tout au long de l'année 2019, le directeur général de la HES-SO//FR a participé activement aux travaux du groupe de travail « Politique RH du canton de Fribourg ».

11-12.01.19

Conférence Bürgenstock sur le thème : « Repenser la formation supérieure – valeurs, cultures, compétences ».

22.01.19

Rencontre annuelle entre le Rectorat de l'UNIFR et le Comité de direction HES-SO//FR.

29.01.19

Journée de réflexion sur la Qualité entre la DG HES-SO//FR et les répondants qualité de la HES-SO//FR.

31.01.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la remise du prix à l'innovation HES-SO.

06.02.19

Inauguration du Forum des métiers START ainsi que du stand HES-SO//FR à Forum Fribourg.

05-10.02.19

Participation de la HES-SO//FR au Forum des métiers START sur un stand commun présentant les spécificités de chaque Haute école.

22.02.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la journée au blanc du Conseil d'Etat.

25.02.19

Séance avec la CIP (Commission Inter Parlementaire de contrôle de la HES-SO, délégation fribourgeoise).

26-27.02.19

Workshop Stratégique avec le Comité de direction de la HES-SO//FR.

04.03.19

Rencontre du Conseil représentatif et de la direction générale HES-SO//FR.

18.03.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la cérémonie officielle des 20 ans de la HES-SO.

26.03.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la Séance d'information SEFRI sur les contributions d'investissements et les participations aux frais locatifs octroyées par la Confédération selon la LEHE.

09.04.19

Séance revue de direction annuelle HES-SO//FR avec les quatre directions des Hautes écoles et les services centraux HES-SO//FR.

29.04.19

Rencontre du Conseil représentatif et de la direction générale HES-SO//FR.

03.05.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la remise des diplômes Master de la HES-SO.

07.05.19

1^{re} Séance du Conseil HES-SO//FR avec le Comité de direction HES-SO//FR.

07.05.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'événement de réseautage : « HEIA-FR et entreprises fribourgeoises : PAS DE BARRIÈRES ».

08.05.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'assemblée générale de Fri Up pour son 30^e anniversaire.

10.05.19

Entretien final avec l'inspection des finances du canton de Fribourg auprès de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles.

13-14.05.19

Séances d'audit ISO 9001 : 2015.

20-21.05.19

Séance d'information de la direction générale HES-SO//FR auprès de collaboratrices et collaborateurs.
Thème principal : typologie.

22.05.19

Présentation de la HES-SO Fribourg (HES-SO//FR) aux Secrétaires généraux de l'Etat de Fribourg.

22.05.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'assemblée de BCC SA (Biofactory Competence Center), Fribourg.

03-06.06.19

Participation au WCEF 2019 à Helsinki, Finlande avec la délégation fribourgeoise menée par la DEE.

06.06.19

Participation à l'assemblée générale de l'Union patronale du canton de fribourg (UPCF).

06.06.19

Participation à l'assemblée générale du Groupement industriel fribourgeois (GIF).

27.06.19

Présentation de la HES-SO//FR au comité de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) par la direction générale HES-SO//FR.

29.06.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la cérémonie de Clôture Internet et code pour les filles.

10.07.19

Workshop Interdisciplinarité HES-SO//FR a réuni 40 participants des quatre HES fribourgeoises.

22.07.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR au vernissage du stand HES-SO sur le site de Paléo.

26-27.08.19

Séance d'information à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la HES-SO//FR concernant divers dossiers.

02-03.09.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la grande retraite HES-SO à Fribourg, sur le thème « Stratégie HES-SO 2021-2024 ».

04.09.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la 1^{ère} assemblée générale ordinaire de l'observatoire du logement.

05.09.19

Présentation de la HES-SO//FR lors de la rencontre avec la Conférence des syndicats du district de la Veveyse.

12.09.19

Rencontre entre la direction générale HES-SO//FR, le SAFU et le SEFRI afin de discuter du dossier des subventions SEFRI pour le Smart Living Building (SLB).

21.09.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la journée du bilinguisme.

24.09.19

2^e Séance du Conseil HES-SO//FR avec le Comité de direction HES-SO//FR.

03.10.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la rencontre des entreprises organisée par la Ville de Fribourg.

05.11.19

Présentation de la HES-SO//FR lors de la rencontre avec la Conférence des préfets du canton de Fribourg.

22-23.11.19

Portes ouvertes du bâtiment Mozaïk (22.11.19 réception réservée aux partenaires et 23.11.19 accueil du public).

27.11.19

Rencontre avec les bibliothécaires des Hautes écoles et la direction générale de la HES-SO//FR pour faire le point sur le dossier SLSP (Swiss Library Services Platform).

29.11.19

Workshop PIC 2021-2024 (Plan d'Intentions Cantonal).

04.12.19

Séance de synchronisation entre les Directions DEE, DICS et DSAS avec la direction générale HES-SO//FR et les quatre directrice / directeurs des Hautes écoles.

11 Etat de personnel (SPO (CA))

Pouvoirs - Directions		Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de l'économie et de l'emploi		905.72	898.00	7.72
Administration centrale		79.16	78.13	1.03
3500 / ETES	Secrétariat général	7.16	7.43	-0.27
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	8.93	9.00	-0.07
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	16.52	14.67	1.85
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	6.58	6.14	0.44
3535 / LOGE	Service du logement	2.32	2.40	-0.08
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	23.75	24.39	-0.64
3560 / STAT	Service de la statistique	9.00	9.20	-0.20
3565 / ENER	Service de l'énergie	4.90	4.90	
Secteur de l'enseignement		826.56	819.87	6.69
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	189.52	187.01	2.51
3542.3 / EPCO	Ecole professionnelle commerciale	58.33	58.61	-0.28
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	49.26	49.06	0.20
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	32.85	31.02	1.83
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers Fribourg	69.46	69.70	-0.24
3542.7 / EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	24.21	22.60	1.61
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.78	7.99	-0.21
3559.1 / HEDG	Direction générale HES-SO//FR	9.06	9.28	-0.22
3559.2 / HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	195.26	196.88	-1.62
3559.3 / HEGE	Haute école de gestion	55.57	53.48	2.09
3559.4 / HEDS	Haute école de santé	82.26	80.11	2.15
3559.5 / HEDT	Haute école de travail social	53.00	54.13	-1.13

Rapport d'activité

Direction de la santé et des affaires sociales

—
2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	10
1.2.1	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)	10
1.2.2	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	11
1.2.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	11
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	11
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances, règlements et décisions	11
2	Service de la santé publique (SSP)	13
2.1	Mission et activités du service	13
2.2	Professions de la santé	14
2.2.1	Autorisation de pratique	14
2.2.2	Autorisation d'exploitation	14
2.2.3	Surveillance des professions de la santé	15
2.3	Hôpitaux	15
2.3.1	Activités générales	15
2.3.2	Les hôpitaux en chiffres	16
2.4	Hospitalisations hors canton	17
2.5	Planification hospitalière	17
2.6	Aide et soins à domicile	18
2.7	Soins palliatifs	18
2.8	Promotion de la santé et prévention	18
2.8.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	18
2.8.2	Programmes cantonaux	19
2.8.3	Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)	20
2.9	Cybersanté	21
2.10	Activité de la pharmacienne cantonale	21
2.10.1	Information et formation des partenaires	22
2.10.2	Préavis et contrôle	22

2.10.3	Contribution à divers projets	22
2.11	Assurance-maladie	22
2.12	Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	23
3	Service du médecin cantonal (SMC)	24
<hr/>		
3.1	Activités	24
3.1.1	Maladies transmissibles	24
3.1.2	Maladies non transmissibles	25
3.1.3	Santé sexuelle	26
3.1.4	Addictions	28
3.1.5	Médecine scolaire FRIMESCO	29
3.2	Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population	30
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	30
3.2.2	Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur	30
3.3	Surveillance et planification du système sanitaire	30
3.3.1	Institutions de santé : résumé du nombre des prestations	31
3.3.2	Surveillance des professionnel-le-s de la santé	31
3.3.3	Préavis concernant les levées de secret professionnel	31
3.3.4	Hospitalisations hors canton	31
3.3.5	Journée d'introduction des systèmes de santé	31
3.4	Information et coordination	31
3.4.1	Statistiques	31
3.4.2	Echanges et collaborations	32
4	Service dentaire scolaire (SDS)	33
<hr/>		
4.1	Activités	33
4.1.1	Prophylaxie	33
4.1.2	Pédodontie	33
4.1.3	Orthodontie	33
4.1.4	Tâches de surveillance	33
4.2	Statistiques	34
4.3	Affaires contentieuses	34
5	Service de la prévoyance sociale (SPS)	35
<hr/>		
5.1	Activités	35
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	35
5.1.2	Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)	36
5.2	Projets et événements particuliers	37
5.2.1	Politique de la personne en situation de handicap	37

5.2.2	Politique Senior+	38
5.2.3	Autres projets	39
5.3	Statistiques	39
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	39
5.3.2	Secteur des EMS	42
6	Service de l'action sociale (SASoc)	42
6.1	Activités	42
6.1.1	Aide aux personnes dans le besoin	43
6.1.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	44
6.1.3	Aide aux victimes d'infractions	45
6.1.4	Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien	45
6.1.5	Action sociale et politique familiale	45
6.2	Projets et événements particuliers	47
6.2.1	Aide aux personnes dans le besoin	47
6.2.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	47
6.2.3	Aide aux victimes d'infraction	48
6.2.4	Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien	49
6.2.5	Action sociale et politique familiale	49
6.3	Statistiques	51
6.3.1	Aide aux personnes dans le besoin	51
6.3.2	Aide aux personnes du domaine de l'asile	51
6.3.3	Aide aux victimes d'infractions	52
6.3.4	Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien	53
7	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	54
7.1	Activités générales du Service	54
7.2	Activités générales des secteurs d'intervention en protection de l'enfant	54
7.2.1	Faits marquants pour l'intake et les secteurs d'action sociale directe SASD	54
7.2.2	Statistiques des interventions en protection de l'enfant	55
7.3	Activités générales relatives au secteur des milieux d'accueil (SMA)	55
7.4	Activités du Centre de consultation LAVI	57
7.4.1	Statistiques du Centre de consultation LAVI	57
7.5	Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse	58
7.5.1	Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021	58
7.5.2	4 ^e journée cantonale « Je participe ! » : les droits de l'enfant dans la petite enfance	58
7.5.3	Subvention cantonale enfance et jeunesse	59
7.5.4	Soutien renforcé aux communes	59
7.5.5	Juvenalia 2019	59

7.5.6	10 ans de la CEJ	59
7.5.7	Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse	59
7.5.8	Projets menés dans le cadre de la coordination interdirectionnelle	60
7.6	Coordination nationale et romande	60
7.6.1	Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)	60
7.6.2	Conférence romande des Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ)	61
7.6.3	Projet « J'ai voté, et toi ? »	61
7.6.4	Conférence latine des Délégué-e-s cantonaux à l'enfance et à la jeunesse (CLDEJ)	61
8	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	61
8.1	Activités	61
8.1.1	Activités courantes	61
8.1.2	Evénements particuliers	62
8.2	Conférences suisses et latines et instances nationales	66
9	Etat du personnel	66

1 Direction et Secrétariat général

Conseillère d'Etat-Directrice : Anne-Claude Demierre

Secrétaire général-e : Antoine Geinoz jusqu'au 28 février 2019

Claudia Lauper et Nicole Oswald dès le 1^{er} mars 2019

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la DSAS et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Promotion de la santé et prévention

D'importants travaux ont été menés durant l'année dans plusieurs domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Ceux relatifs au Plan d'action concrétisant la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) ont porté sur l'identification de diverses mesures, dans le but d'une mise en consultation dans le courant de l'année 2020 auprès d'un large réseau de partenaires. Le programme cantonal de Promotion de la santé mentale a démarré en janvier 2019. Il comporte 28 mesures destinées aux enfants, aux jeunes, aux senior-e-s et à leurs proches ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les entourent. Les objectifs du programme sont notamment, de sensibiliser le public cible à l'importance de la santé mentale et de favoriser le renforcement des ressources et la participation sociale. Dans ce cadre, la DSAS a entre autres participé activement à la Campagne de Promotion de la santé psychique avec les autres cantons latins (santépsy.ch). Différentes actions de sensibilisation ont ainsi été menées au niveau cantonal, en partenariat avec les institutions actives sur le sol fribourgeois, dans le but d'ouvrir le débat et d'oser parler de sa santé mentale. La DSAS s'est également impliquée dans le projet d'adaptation de l'ordonnance concernant la fumée passive, dont l'entrée en vigueur est prévue pour juillet 2020. Cette adaptation étend son champ d'application aux locaux d'entreprise, et inclut également les nouveaux produits de l'industrie du tabac et les systèmes produisant de la vapeur à inhaler. Dans le domaine du dépistage du cancer du côlon, la DSAS a conclu un mandat de prestations avec la Ligue fribourgeoise contre le cancer pour la mise en œuvre du programme cantonal du dépistage du cancer du côlon. Ce dépistage sera proposé aux hommes et femmes âgés de 50 à 69 ans.

1.1.2.2 Cybersanté

Le canton a mis en consultation en 2019 une nouvelle base légale modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (Cybersanté). Celle-ci permettra notamment aux citoyens et citoyennes fribourgeois de disposer d'un outil de cybersanté sous forme d'un dossier électronique du patient (DEP). Le DEP sert à partager des informations via la mise en réseau des institutions et professionnels de la santé. Il répond au souci d'une meilleure coordination, sécurité et qualité de la prise en charge des patients et des patientes, tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des

données personnelles. Son introduction est prévue dans le courant 2020. Dans la foulée, le canton se dote d'une stratégie cantonale de cybersanté élaborée de manière participative avec les divers partenaires concernés.

1.1.2.3 Assistance pharmaceutique en EMS

La DSAS s'était fortement engagée pour tenter de sauver le système fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS. En vigueur depuis 2003, une convention entre l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), les assureurs maladie et la Société des pharmaciens du canton de Fribourg permettait des achats de médicaments groupés et une facturation forfaitaire. Ce système avait le double mérite d'éviter le gaspillage de médicaments et d'être moins onéreux qu'une facturation individualisée : il permettait d'économiser entre 2 et 3 millions de francs par année. Avec l'abandon de ce système en raison de la résistance des assureurs, les craintes des partenaires fribourgeois impliqués dans le modèle d'assistance pharmaceutique en EMS se sont confirmées cette année : une évaluation de l'impact de la fin du modèle fribourgeois démontre une hausse massive des coûts (3,4 millions), impliquant également une augmentation des charges pour les résidents et les résidentes. Dans ce cadre, la DSAS a entamé, à la demande du Grand Conseil, les travaux de rédaction relatifs à une intervention du Conseil d'Etat auprès de la Confédération pour soutenir le travail de collaboration de groupes de professionnel-le-s en faveur de patients et de patientes. La DSAS est également impliquée dans les réflexions au niveau fédéral sur un nouveau modèle.

1.1.2.4 Médecine scolaire

La mise en œuvre progressive de la nouvelle médecine scolaire (FRIMESCO) a commencé en juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans pour permettre aux communes de s'organiser. Les préparatifs pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'examen de 9^H de médecine scolaire sont en cours dans plusieurs CO du canton. Avec la nouvelle organisation de la médecine scolaire, les communes et les écoles ont la possibilité de choisir, pour les prestations de la médecine scolaire, entre un-e médecin scolaire (comme auparavant), et un infirmier ou une infirmière scolaire.

1.1.2.5 Fonds ASA : aide aux familles se trouvant dans une situation financière difficile

Le Fonds ASA (Assurance scolaire contre les accidents) résultant de la dissolution de l'assurance, prévoit une contribution financière de manière subsidiaire pour les familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite aux frais engendrés par un accident d'un enfant ou d'un jeune à charge. Depuis le 1^{er} septembre 2019, de nouvelles dispositions légales permettent aussi à des familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite à une maladie grave d'un enfant ou d'un jeune de bénéficier d'un soutien financier.

1.1.2.6 Master en médecine de famille

Projet innovant réunissant les compétences de l'Université de Fribourg, de l'HFR et du RFSM, le nouveau master en médecine, axé sur la médecine de famille, a été inauguré en septembre 2019. Il est le fruit de plusieurs années de collaboration entre la DICS, la DSAS et divers partenaires du milieu de la santé et de l'éducation.

1.1.2.7 Hôpital fribourgeois

La composition du Conseil d'administration de l'HFR a été modifiée selon la nouvelle législation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La conseillère d'Etat, Directrice de la santé et des affaires sociales a assuré la présidence ad intérim durant la première moitié de l'année et a ainsi conduit les travaux du comité de sélection visant à redimensionner et professionnaliser le conseil d'administration (CA) de l'établissement et les travaux du CA sur la Stratégie. L'HFR a également poursuivi ses efforts pour améliorer son efficacité. Le nouveau conseil d'administration est entré en fonction le 1^{er} juillet, avec un président ad intérim en la personne du conseiller d'Etat, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts jusqu'à la fin de l'année. Il a nommé la 7^e membre et future présidente du CA en la personne d'Annamaria Müller.

Le conseil d'administration de l'HFR a élaboré une stratégie entrepreneuriale sur la base de la mission et des objectifs stratégiques 2019–2021 qui lui ont été fixés par l'Etat. Il a également poursuivi activement les travaux sur les améliorations et les réformes exigées par les audits réalisés en 2018 sur la gouvernance et la gestion financière. La DSAS a accompagné l'HFR dans le suivi des recommandations de l'Inspection des finances. Ses représentant-e-s ont

participé notamment au groupe de travail permanent HFR-DSAS qui s'est réuni à plusieurs reprises, permettant de s'entendre sur les données et chiffres à fournir et la manière de les produire. A relever qu'une solution définitive a été trouvée avec les assureurs pour l'approbation des tarifs hospitaliers depuis 2012.

Plusieurs instruments parlementaires en rapport avec l'HFR ont été traités par la DSAS durant l'année écoulée. Un important rapport répondant à divers instruments parlementaires (Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy : Etat des finances de l'hôpital fribourgeois - Postulat 2018-GC-139 Gapany Johanna/Schumacher Jean-Daniel : HFR : la mission avant tout - Mandat 2018-GC-152 Schmid Ralph Alexander et al. : Mission stratégique et financement HFR) a été soumis au Grand Conseil. En parallèle, l'HFR a présenté sa Stratégie Vision 2030 et diverses mesures urgentes. Le Conseil d'Etat a annoncé son soutien à cette stratégie et relevé qu'il veillerait, dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel, que les besoins de la population prévus par la planification hospitalière soient assurés par des prestations de qualité fournies par l'HFR. Le Conseil d'Etat soutient, sur le principe, la construction d'un nouveau site principal dédié aux soins aigus hospitaliers. Dans ce cadre, la DSAS a entamé les travaux de rédaction d'une base légale permettant à l'Etat de soutenir financièrement ce projet.

1.1.2.8 Hôpital intercantonal de la Broye

Constatant les difficultés traversées actuellement par l'HIB, le Département de la santé et de l'action sociale vaudois et la Direction de la santé et des affaires sociales fribourgeoise ont décidé de confier un mandat pour mener une analyse de fond conjointe sur la gouvernance de l'HIB, d'entente avec son Conseil d'établissement. Par ailleurs, ils ont décidé de mener une réflexion sur ses futures missions.

1.1.2.9 Réseau fribourgeois de santé mentale

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) poursuit le développement de ses prestations pour l'ensemble de la population du canton. L'objectif est non seulement de répondre de manière efficace aux besoins des Fribourgeois et Fribourgeoises en matière de santé mentale, mais aussi de développer des prestations de qualité, qui agrègent professionnalisme et éthique. Le RFSM tente le plus souvent d'aborder les différentes situations de nécessité de soins psychiques en organisant un dispositif réunissant les meilleures pratiques cliniques associées à l'économicité des ressources investies. Le RFSM a ainsi continué à se développer, en poursuivant notamment les préparatifs du déploiement du FNPG Freiburg – RFSM Fribourg à Villars-sur-Glâne ces deux prochaines années, avec l'ouverture ou le regroupement de plusieurs prestations dans la capitale de notre canton : deux unités de soins hospitalières et les urgences psychiatriques cantonales en 2020, puis l'implantation progressive dès l'automne 2020 jusqu'en 2021 de l'Unité de thérapie forensique, du Centre psychosocial, du Centre cantonal d'addictologie ainsi que de la Clinique de jour francophone.

L'année 2019 marque également un tournant sur le plan académique, avec la mise en route du Master en médecine et l'inauguration du nouveau bâtiment éducatif situé sur le site de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal. A ce titre, la directrice médicale du Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour adultes du RFSM, la Dre Isabelle Gothuey a été nommée professeure titulaire à l'Université de Fribourg. Le prof. Dr Gregor Halser a également rejoint le RFSM. Il conduit désormais l'Unité de recherche psychiatrique du RFSM, qui va contribuer de manière décisive à assoir les compétences académiques du réseau.

En parallèle à la consolidation des dispositifs en cours et à venir mentionnés ci-dessus, 2019 marque la continuité d'une très haute fréquentation du Centre de soins hospitaliers avec taux d'occupation proche de 100 %. Il est à noter également que l'intensité de fréquentation des trois cliniques de jour, permettant notamment d'éviter dans certaines situations des hospitalisations, est toujours plus marquée.

1.1.2.10 Asile

Le nombre d'arrivées de requérant-e-s d'asile continue de baisser, avec pour corollaire le redimensionnement des hébergements de premier accueil. Ainsi le foyer du Lac, à Estavayer-le-Lac, a été réaffecté en hébergement de seconde phase accueillant des personnes dont l'autonomie est suffisante pour occuper un logement individuel et le foyer des Passereaux, situé à Broc, a suspendu ses activités. Malgré cette baisse d'arrivées, l'effectif des requérants et requérantes d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des personnes NEM et des requérants et requérantes

déboutés domiciliés dans le canton n'a pas diminué de manière conséquente (il est passé de 1791 à 1674). Le nombre de personnes réfugiées à titre provisoire est passé de 1935 à 2254.

Fruit d'une collaboration entre l'économie et la Direction de la santé et des affaires sociales, la plateforme FRintegration.ch a été mise en ligne depuis juin 2019. Elle est la première plateforme de travail en Suisse qui met en lien les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire avec les entreprises. Cette plateforme est alimentée par les professionnel-le-s de l'intégration d'ORS et de Caritas Suisse. Par ce moyen, les entreprises consultent non seulement en ligne des dossiers de personnes autorisées à travailler, mais annoncent aussi directement des postes de travail, de formation ou de stage.

Dans le domaine de l'intégration, l'Agenda Intégration Suisse (AIS), adopté en 2018 par la Confédération et les cantons, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2019. Il propose une démarche commune qui complète et renforce les efforts déjà déployés dans les Programmes cantonaux d'intégration PIC. La hausse du forfait d'intégration, qui passe de 6000 francs à 18 000 francs par décision positive ou décision d'admission provisoire enregistrée dès le 1^{er} mai 2019 s'accompagne de nouveaux objectifs plus exigeants en matière d'intégration. Dans ce cadre, de nouvelles mesures ont été développées tout au long de l'année.

1.1.2.11 Exposition « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt »

Initiée et réalisée par le BEF et le Service de lutte contre la violence domestique du canton de Berne, l'exposition bilingue et interactive « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt » inaugurée en septembre à Fribourg concrétise notamment une mesure du *Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille*. Sa visite a donné l'occasion à 1300 élèves, principalement des classes de l'ECG, 15 classes du Collège de Gambach, 2 classes de l'Ecole des Métiers et à une classe de l'ESSG de se pencher sur la thématique de la violence au sein du couple, d'en comprendre les causes et les conséquences pour les victimes et les auteur-e-s et surtout de prendre conscience du soutien existant et des moyens de s'en sortir.

1.1.2.12 Service de l'enfance et de la jeunesse

Alertée par la surcharge de l'Action sociale directe du Service de l'enfance et de la jeunesse, la DSAS a abordé en juin et juillet de l'année écoulée le Conseil d'Etat avec un rapport et une demande de postes. Le Conseil d'Etat s'est prononcé le 4 juillet et a permis d'engager dès l'été les 2 EPT prévus au budget du personnel 2020 pour la DSAS au secteur d'Action sociale directe. Il a en outre autorisé cette dernière à effectuer des transformation/transfert de postes depuis le Service dentaire scolaire (0,8 EPT). Par la suite, le Grand Conseil a décidé d'attribuer 5 EPT supplémentaires à l'Action sociale directe dans le cadre des discussions sur le budget 2021. L'attribution de ces postes, de même que l'introduction de différentes mesures organisationnelles, devraient permettre de soulager le secteur. Toutefois, l'analyse du pouvoir judiciaire par la Société ECOPLAN ayant été étendue aux Justices de paix et au Tribunal de mineurs, la DSAS a décidé de profiter de l'occasion pour mandater ECOPLAN pour une analyse de fonctionnement du SEJ et en particulier de l'Action sociale directe, en intégrant également le Service du personnel et d'organisation.

Suite à une motion, le Grand Conseil a modifié la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) le 11 septembre 2019 pour faciliter l'organisation interne du BPEJ tout en confirmant le respect des intérêts des deux communautés linguistiques.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La Directrice de la santé et des affaires sociales est membre du Comité directeur de la CDS. Dans ce cadre, elle a soutenu le projet de financement uniforme des soins (EFAS), en posant la condition que les soins dispensés dans les EMS et par les services d'aide et de soins y soient inclus. Le Comité a également posé les exigences suivantes : une organisation tarifaire nationale pour les tarifs ambulatoires, un contrôle de la facturation pour les cantons ainsi que des instruments permettant aux cantons de piloter les prestations de soins ambulatoires et d'empêcher des prestations en surnombre.

1.2.2 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La CDAS, dont la Directrice de la santé et des affaires sociales est vice-présidente, a pris position dans plusieurs dossiers fédéraux en cours. Elle s'est penchée notamment sur la prévention de la violence contre les femmes et la violence domestique en franchissant des étapes dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, à savoir l'amélioration de l'accès à l'aide aux victimes et la définition de mesures de suivi sur la base d'une analyse des refuges (maisons d'accueil pour femmes). Les réfugiées touchées par la violence en Suisse constituent un autre sujet important et la CDAS entend approfondir la manière de les soutenir efficacement.

La CDAS a également soutenu la Charte Aide Sociale Suisse avec l'Union des villes suisses, la Croix-Rouge suisse, la Société suisse d'utilité publique (SSUP) et d'autres organisations spécialisées. Les institutions s'engagent ainsi en faveur de l'aide sociale et de la coopération fédérale.

1.2.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

Au cours des quatre séances tenues durant l'année, la CLASS a traité de plusieurs thèmes liés à l'assurance maladie obligatoire. Elle est favorable à un règlement au niveau fédéral du remboursement des frais LiMA (matériel de soins), à la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral qui en décharge les assureurs maladie. Concernant le projet de financement uniforme des soins (stationnaires et ambulatoires) EFAS, elle a fait part de sa grande inquiétude quant aux enjeux financiers du projet pour les cantons et regrette que ces derniers aient été ignorés. Dans le cadre des primes maladies, la CLASS a montré son intérêt pour les 3 initiatives du canton du Tessin, relatives à une meilleure information des cantons lors de la procédure d'approbation des primes, de la fixation d'un seuil à partir duquel les réserves des assureurs maladie sont considérées comme excessives et l'obligation de diminuer les primes lors d'une baisse des coûts. La CLASS a encore décidé de poursuivre les travaux en lien avec le projet REFORMER en vue d'une décision formelle sur la suite du projet dans le 1^{er} trimestre de l'année 2020. Enfin, la CLASS a traité de la Convention romande sur les jeux d'argent, qui devra être entérinée en 2020 par les parlements cantonaux.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DSAS traite, sur la base de l'article 116 al 1 CPJA, les recours contre les décisions de ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour l'année 2019 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2018 : 3

Procédures pendantes au 31 décembre 2019 : 2

Recours déposés : 13

Recours traités : 14

Les treize recours enregistrés en 2019 ont été déposés en français. Sur les quatorze recours traités, trois ont été partiellement admis, dix ont abouti au rejet du recours et un a été classé. L'assistance judiciaire a été accordée une fois.

Concernant les décisions de première instance, la DSAS a notamment rendu 32 décisions de levée du secret médical.

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

Loi du 6 février 2019 modifiant l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents

Loi du 11 septembre 2019 modifiant la loi sur l'enfance et la jeunesse

1.4.2 Ordonnances, règlements et décisions

Ordonnance du 15 janvier 2019 approuvant la convention tarifaire cantonale TARMED passée entre la Société de médecine du canton de Fribourg et la communauté d'achat HSK

Ordonnance du 12 février 2019 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 25 mars 2019 concernant la fixation de la part cantonale aux coûts des prestations de soins aigus et de transition

Ordonnance du 2 avril 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal entre l'hôpital fribourgeois et la communauté d'achat HSK relative à la prise en charge des patients stationnaires de réadaptation cardio-vasculaire

Ordonnance du 2 avril 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal 2019 entre l'hôpital fribourgeois et la communauté d'achat HSK concernant le traitement hospitalier en soins somatiques aigus

Ordonnance du 2 avril 2019 fixant le baserate 2019 provisoire applicable entre l'hôpital fribourgeois et CSS Assurance-maladie SA pour les hospitalisations somatiques aiguës

Ordonnance du 9 avril 2019 approuvant les conventions tarifaires LAMal 2019 de l'Hôpital Daler concernant le traitement hospitalier en soins somatiques aigus

Ordonnance du 28 mai 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal 2019 entre le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale et la communauté d'achat HSK SA concernant le traitement hospitalier en psychiatrie

Ordonnance du 28 mai 2019 approuvant les conventions tarifaires LAMal 2019 valables pour la maison de naissance Le Petit Prince concernant les traitements stationnaires aigus

Ordonnance du 4 juin 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal 2019 et le baserate de la Clinique Générale – Sainte-Anne SA concernant le traitement hospitalier en soins somatiques aigus

Ordonnance du 12 juin 2019 approuvant une convention tarifaire LAMal 2018 concernant la rémunération des prestations ambulatoires accomplies par des sages-femmes employées ou mandatées par des maisons de naissance

Ordonnance du 12 juin 2019 approuvant une convention tarifaire LAMal 2019 concernant la rémunération des prestations ambulatoires accomplies par des sages-femmes

Ordonnance du 12 juin 2019 approuvant une convention tarifaire LAMal 2018 concernant la valeur du point applicable aux prestations de chiropratique

Ordonnance du 12 juin 2019 modifiant l'ordonnance concernant l'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Ordonnance du 4 juillet 2019 approuvant une convention tarifaire LAMal sur la valeur fribourgeoise du point tarifaire de physiothérapie négociée entre la communauté d'achat HSK SA, CSS Assurance-maladie SA et l'ASPI

Ordonnance du 4 juillet 2019 approuvant les forfaits journaliers de la réadaptation convenus entre l'hôpital fribourgeois et les assureurs-maladie

Ordonnance du 4 juillet 2019 approuvant les avenants modifiant les conventions tarifaires passées entre l'hôpital fribourgeois, CSS Assurance-maladie SA et tarifsuisse SA concernant la rémunération des soins palliatifs

Ordonnance du 27 août 2019 modifiant le règlement sur l'utilisation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents

Ordonnance du 24 septembre 2019 modifiant l'ordonnance fixant le taux des cotisations dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales

Ordonnance du 14 octobre 2019 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 18 novembre 2019 approuvant les conventions tarifaires LAMal fixant la valeur du point tarifaire TARMED à partir de 2014, négociées entre les hôpitaux somatiques fribourgeois, le RFSM et les assureurs-maladie

Ordonnance du 26 novembre 2019 approuvant la convention tarifaire LAMal fixant le baserate 2020, négocié entre l'HFR et CSS Assurance-maladie SA

Ordonnance du 26 novembre 2019 approuvant les conventions tarifaires LAMal fixant les baserates à partir de 2012, négociées entre l'HFR et tarifsuisse SA

Ordonnance du 3 décembre 2019 modifiant l'ordonnance relative à la classification des fonctions dans l'échelle spéciale des fonctions

Ordonnance du 10 décembre 2019 modifiant l'ordonnance concernant la création d'un Fonds de désendettement en faveur des personnes physiques

Règlement du 12 décembre 2019 sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (RIFAP)

2 Service de la santé publique (SSP)

Chef de service : Dr med. Thomas Plattner

2.1 Mission et activités du service

La mission du Service de la santé publique (SSP) est de garantir à la population un accès équitable à des soins de qualité pour promouvoir, maintenir et rétablir la santé, à des coûts raisonnables. Dans ce cadre, les domaines d'activité du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement des prestations sanitaires dans le domaine hospitalier ainsi que dans le domaine d'aide et soins à domicile et, en collaboration notamment avec le Service du médecin cantonal (SMC), la surveillance des institutions et professionnels de la santé et la mise en œuvre de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention.

Les principales activités du Service concernent les dossiers suivants :

- > la planification hospitalière dans le but de couvrir les besoins en prestations stationnaires de la population cantonale ;
- > la gestion de la participation de l'Etat au financement des hôpitaux publics, des cliniques privées et de la maison de naissance, y compris l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations et le suivi des dossiers concernant ces établissements, ainsi que la gestion financière des hospitalisations hors canton ;
- > la préparation des décisions d'approbation du Conseil d'Etat relatives aux conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations et, en cas d'échec des négociations, la préparation des décisions relatives à la fixation des tarifs par le Conseil d'Etat et, le cas échéant, la garantie du suivi des procédures de recours devant le Tribunal administratif fédéral ;
- > la préparation des décisions du Conseil d'Etat relatives à la fixation des tarifs de référence pour les hospitalisations hors canton ;
- > la gestion du dossier de la planification en matière de promotion de la santé et de prévention ;
- > le subventionnement des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention, ainsi que l'élaboration et le suivi de leurs mandats de prestations ;
- > le financement des services d'aide et de soins à domicile ;
- > la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé ;
- > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé ;
- > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants ;
- > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents) ;
- > le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre-échange (AELE) en matière d'assurance-maladie ;
- > la rédaction de rapports et de projets de réponses aux instruments parlementaires, ainsi que de prises de position et de préavis divers concernant son domaine de compétence.

Le Service assure le secrétariat de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes et la gestion du fonds de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA). De plus il gère sur le plan administratif l'Inspectorat de Suisse Occidentale des Produits Thérapeutiques (ISOPT_h). Sur le plan intercantonal, le Service participe à diverses commissions du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Le SSP assure conjointement le secrétariat du Club santé-social du Grand Conseil avec le Service de l'action sociale.

2.2 Professions de la santé

2.2.1 Autorisation de pratique

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations de pratique suivantes :

- > audioprothésiste : 1
- > chiropraticien-ne : 1
- > diététiciens-nes : 2
- > droguiste : 1
- > ergothérapeutes : 17
- > hygiénistes dentaires : 5
- > infirmiers-ières : 40
- > logopédistes-orthophonistes : 2
- > masseurs médicaux : 3
- > médecins : 91
- > médecins dentistes : 22
- > médecins vétérinaires : 19
- > opticiens-nes : 3
- > opticiens-nes diplômés-es : 6
- > optométriste : 1
- > ostéopathes : 3
- > pharmaciens-nes : 14
- > pharmaciens-nes autorisé-es de pratiquer sous surveillance : 20
- > physiothérapeutes : 33
- > podologues : 2
- > psychothérapeutes : 16
- > sage-femmes : 17

Les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, tout-e professionnel-le de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

2.2.1.1 Limitation d'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire

Sur la base de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, le Conseil d'Etat a fixé les règles d'admission des médecins dans le canton par ordonnance du 23 août 2016. Les règles applicables sont décrites sur le site Internet du Service : <https://www.fr.ch/ssp/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/suis-je-concerne-par-la-limitation-dadmission-a-pratiquer-a-la-charge-de-lassurance-maladie-obligatoire>.

2.2.2 Autorisation d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y c. les renouvellements d'autorisation) :

- > établissements pour personnes âgées : 4

-
- > services de soins à domicile : 8
 - > service d'ambulances : 1
 - > institutions médico-technique : 6
 - > institutions ambulatoires : 45
 - > laboratoire d'analyses médicales : 1
 - > drogueries : 2
 - > pharmacies publiques : 16
 - > pharmacies d'institution : 40
 - > pharmacie hospitalière : 1
 - > pharmacies de cabinet ou de centre vétérinaire : 12

2.2.3 Surveillance des professions de la santé

En 2019, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 21 nouvelles plaintes et/ou dénonciations. Dans le même temps, la Commission a pu liquider 23 dossiers. Elle n'a toutefois eu à statuer sur le fond qu'à 9 reprises : dans 5 cas, elle a prononcé des sanctions (trois avertissements, un blâme et une amende) à l'encontre de quatre professionnel-le-s de la santé (deux psychiatres, un dentiste et un chirurgien orthopédiste) et d'une institution de santé, alors qu'elle a classé quatre procédures visant à tort un hôpital, deux psychiatres et une podologue. Les 14 autres dossiers liquidés l'ont été soit par conciliation des parties en litige, sous l'égide des médiatrices de la Commission (quatre cas mettant tous en cause des institutions de santé), soit à la suite de retraits de plainte (10 cas visant quatre médecins, quatre dentistes et deux psychologues-psychothérapeutes).

Lorsque la Commission a prononcé une sanction, les infractions constatées concernaient les droits des patients et patientes d'être informé-e-s (art. 47 LSan), d'avoir accès à leur dossier médical (art. 60 LSan) et de choisir librement les professionnel-le-s ou institutions de santé (art. 45 et 46 LSan), ainsi que les obligations des professionnel-le-s de santé en matière de formation continue (art. 87 LSan) et de secret professionnel (art. 89 LSan).

2.3 Hôpitaux

2.3.1 Activités générales

Le canton est tenu de garantir une offre suffisante en prestations hospitalières médicales stationnaires pour la population fribourgeoise. Par le biais de la planification qui est liée aux prestations fournies, il promeut la qualité de la prise en charge et participe à atténuer l'augmentation des coûts de la santé. La planification hospitalière se concrétise par la liste hospitalière.

Pour concrétiser cette liste, le Service a conclu des mandats annuels 2019 relatifs aux prestations hospitalières avec l'HFR, le RFSM, l'Hôpital Daler, la Clinique Générale – Ste-Anne (Swiss Medical Network), la maison de naissance « Le Petit Prince » et l'Hôpital intercantonal de la Broye HIB. Par ailleurs, pour l'HFR et le RFSM, un mandat annuel 2019 relatif aux prestations d'intérêt général et autres prestations « PIG et AP » (financement hors achats des prestations) ainsi qu'une convention sur le financement des journées inappropriées ont été conclus avec chacun des réseaux hospitaliers. Ces différents mandats respectent notamment les dispositions prévues dans la Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

Comme les années précédentes, les mandats annuels 2019 ont été évalués notamment, sous l'angle de la qualité et des prestations des établissements fribourgeois. Pour l'HIB, ces évaluations ont été faites en collaboration avec le Service de la santé publique du Canton de Vaud.

En ce qui concerne les prestations hospitalières en somatique aigüe, elles sont financées selon les tarifs SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups) depuis l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012. Ces forfaits liés aux prestations sont cofinancés par l'assurance obligatoire des soins (AOS) et les cantons conformément à l'art. 49a, al. 2 de la LAMal. En 2019, l'Etat de Fribourg a fixé la part prise annuellement en charge à 55 %.

En attendant l'entrée en vigueur du projet ST Reha prévue le 1^{er} janvier 2022, les traitements stationnaires en réadaptation sont remboursés sur la base de forfaits journaliers négociés individuellement entre chaque hôpital et assureur-maladie. Ces coûts sont également cofinancés à hauteur de 55 % par le canton et 45 % par l'AOS.

Afin de formaliser les prestations susceptibles d'être financées par l'Etat hors achats des prestations, un concept PIG et AP a été élaboré conjointement entre l'HFR et la DSAS. Ce concept expose la base légale, définit les prestations et décrit les modalités de leur financement. Après avoir été approuvé par le conseil d'administration de l'HFR, le concept a été approuvé par le Conseil d'Etat le 26 novembre 2019 et a servi de base pour le mandat annuel 2020 relatif aux PIG et AP. Les travaux seront poursuivis pour formaliser ces prestations pour les autres établissements hospitaliers qui bénéficient d'un financement hors prestations par le canton.

Dans le courant 2019, le Service a participé aux négociations tarifaires entre les assureurs-maladie et le HFR sur les baserates 2012 à 2018 qui ont finalement abouti. Les corrections de financement résultant de cet accord seront réglées avec l'Etat dans le cadre du décompte 2019 et 2020.

Le Service a répondu à diverses questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national. Au mois de novembre 2019, le Service a préparé le rapport n° 2019-DSAS-70 faisant suite à diverses interventions parlementaires en lien avec la stratégie et le financement de l'HFR.

2.3.2 Les hôpitaux en chiffres

Flux financiers 2019 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance ¹	Total financement Hôpitaux
Prestations LAMal à charge de l'Etat	106 491 350	22 529 500	11 382 731	32 066 446	172 470 027
Financement de l'Etat hors achats de prestations	62 050 690	12 363 000	1 267 844	-	75 681 534
Total financement de l'Etat	168 542 040	34 892 500	12 650 574	32 066 446	248 151 561
Correction du financement 2018 selon décompte définitif	9 053 791	- 204 453	- 85 703		8 763 635

¹ selon factures reçues jusqu'au 31.12.2019

² Les décomptes définitifs 2019 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2020 et tiendront compte de l'activité définitive.

Statistiques générales d'exploitation en 2019 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (3)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois				
HFR Fribourg- Hôpital cantonal	289	14 499	92 277	6,4
HFR Tafers	73	2 307	22 357	9,7
HFR Riaz	98	4 070	30 802	7,6
HFR Billens	49	819	14 567	17,8
HFR Meyriez-Murten	62	1 194	20 525	17,2
Hôpital intercantonal de la Broye (1)				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	775	14 749	19,0
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 409	28 505	5,3
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale				

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (3)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (4)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
Centre de soins hospitaliers Marsens (2)	170	2 500	60 406	24,2
Cliniques privées de Fribourg	120	9 377	31 192	3,3

Etat provisoire au 20 janvier 2020

(1) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patient-e-s vaudois et vaudoises) et sans journées inappropriées.

(2) Nombre de journées facturées durant la période du 1.1. au 31.12.2019 y c. journées inappropriées. Annonce de 6 lits supplémentaires par le RFSM.

(3) Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

(4) Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG TARPSY : date de sortie./date d'entrée ./jours de congé+ 1.

2.4 Hospitalisations hors canton

En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'Etat de Fribourg est tenu de participer aux frais d'hospitalisation hors canton de ses résidents et résidentes, à condition que l'établissement figure sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière de son canton d'implantation et qu'il dispose d'un mandat de prestations public pour la prestation médicale en question. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la participation cantonale correspond à 55 % des coûts de l'hospitalisation, les autres 45 % étant à charge de AOS. S'il s'agit d'une hospitalisation hors canton pour raison médicale, c'est-à-dire pour une prestation non disponible dans le canton ou d'une urgence médicale survenue hors canton, le tarif de l'établissement hospitalier qui accueille les patients fribourgeois s'applique. S'il s'agit du choix du patient ou de la patiente de se faire hospitaliser hors canton par convenance personnelle, c'est le tarif de référence fribourgeois qui s'applique et une éventuelle différence de coût est à la charge du patient ou de la patiente respectivement de son assurance complémentaire. Incombent au Service de la santé publique la saisie, le contrôle et la libération pour paiement des factures hospitalières.

Le budget initialement prévu pour les hospitalisations hors canton était de 82 515 000 francs, somme majorée d'un report de crédit de 2 900 000 francs. En résulte un budget 2019 effectif de 85 415 000 francs. Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2019 s'élève à 82 515 314 francs selon les comptes de l'Etat

Sur la somme totale de 85 415 314 francs (budget initial 2019 plus report de crédit de 2018) ont été payés 9413 séjours hospitaliers qui ont eu lieu en 2019, 1841 séjours de l'année 2018 ainsi que 60 séjours des années antérieures. Est comprise dans cette somme également la part cantonale fribourgeoise, à hauteur de 167 451 fr. 35, relative au financement des coûts d'hospitalisation des assuré-e-s qui résident dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande ou en Norvège et qui touchent une rente suisse ou des membres de leur famille, conformément à l'art. 41 al. 2ter, LAMal, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, un montant de 251 862 fr. 60 a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

Globalement, on observe une légère hausse des coûts pour les hospitalisations hors canton entre 2018 et 2019.

2.5 Planification hospitalière

Pour garantir la couverture des besoins en soins hospitaliers stationnaires de leur population, les cantons ont l'obligation d'établir une planification hospitalière en tenant compte des critères définis par la LAMal et les dispositions légales qui en découlent (cf. notamment art. 58a ss OAMal). Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, ce travail de planification sert également à éviter des surcapacités (ATF 138 II 398).

L'ordonnance fribourgeoise fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance qui découle de cette planification spécifie quels établissements intra- et extracantonaux sont admis à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins ainsi que l'étendue du mandat accordé par l'Etat de Fribourg.

2.6 Aide et soins à domicile

En matière d'aide et de soins à domicile, le Service a géré le subventionnement des services mandatés et le financement des coûts résiduels des soins des infirmiers et infirmières indépendants. Il a en outre dû organiser le financement du matériel de soins (selon la liste fédérale LiMA) et participer à l'élaboration du rapport de planification des soins de longue durée 2021-2025 mis en consultation jusqu'à la fin du mois de mars 2020. Enfin, le SSP a veillé à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile, dont il doit valider les résultats pour la Confédération.

2.7 Soins palliatifs

La stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016-2020 ont été adoptés en avril 2016 par le Conseil d'Etat. Outre le fait qu'elle valorise les initiatives déjà prises par l'Etat et les organismes parapublics et privés, la stratégie est aussi porteuse de nouveaux projets. Le Service continue à travailler à la mise en œuvre des mesures planifiées, travaux qui vont se poursuivre ces prochaines années.

2.8 Promotion de la santé et prévention

2.8.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le secteur promotion de la santé et prévention veille à la pertinence des actions de promotion de la santé et de prévention, au suivi et à la coordination des différents mandats de prestations, projets et programmes en lien avec les priorités cantonales alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac.

Suite à l'adoption en mars 2017 de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) par le Conseil d'Etat, l'année 2019 a été consacrée aux travaux d'élaboration de son plan d'action. En collaboration avec la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP), les mesures du plan d'action ont été identifiées. Le plan d'action en cours de rédaction sera finalisé en 2020 et mis en consultation auprès d'un large réseau de partenaires. La Commission cantonale s'est réunie à cet effet à trois reprises en 2019. Outre son implication dans l'élaboration du plan d'action, les réunions de la Commission ont permis la présentation de différentes politiques publiques (notamment Développement durable, Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, Concept cantonal santé à l'école DICS-DSAS, Plan climat, projets de prophylaxie dentaire) et de renforcer par ce biais les échanges intersectoriels.

En décembre 2017, la Direction des institutions, de l'agriculture et de la forêt (DIAF) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont mandaté conjointement l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel (IENE) pour la réalisation d'une étude sur les risques psychosociaux chez les agriculteurs. L'étude a été menée sous la direction de Jérémie Forney, professeur assistant à l'IENE. Les conclusions de l'étude ont été publiées en 2019. L'étude identifie trois aspects de l'activité agricole qui jouent un rôle central dans le bien-être ou les difficultés rencontrées par les agriculteurs du canton, à savoir : une identité professionnelle forte mais contestée ; la famille comme soutien, mais aussi source de conflits ; le cloisonnement du milieu agricole, entre agriculteurs (jalousie, compétition) et face au reste de la société. En conclusion, l'étude propose des pistes de réflexion pour renforcer les facteurs de protection et soutenir la « reconexion sociale » du monde agricole, en favorisant notamment des liens plus directs entre producteurs et consommateurs. Il met d'autre part en avant le rôle primordial de la formation pour renforcer les compétences sociales au sein des équipes de conseil. La constitution d'une cellule d'aide rassemblant les compétences de plusieurs spécialistes et services, et pouvant ainsi offrir des soutiens variés et adaptés aux besoins de situations spécifiques ressort également des pistes de réflexions l'étude.

Le budget global de la Promotion de la santé et prévention s'élève en 2019 à un montant total de 3 341 610 francs. Ce budget est composé d'une part des montants inscrits au budget de la DSAS et d'autre part de recettes externes attribuées par Promotion Santé Suisse, l'Administration fédérale des douanes (Dîme alcool) et le Fonds de prévention du tabagisme pour la mise en œuvre de programmes cantonaux thématiques.

2.8.2 Programmes cantonaux

2.8.2.1 « Je mange bien, je bouge bien »

Démarrée en 2018, la mise en œuvre de la 3^e phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » s'est poursuivie en 2019. Le pilotage de ce Programme est assuré par les chef-fe-s de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la DSAS.

La troisième phase (2018-2021) soutient et développe des mesures dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique pour des groupes cibles d'enfants et jeunes âgé-e-s de 0 à 20 ans ainsi que pour le nouveau groupe-cible des senior-e-s de 65 ans et plus qui vivent à domicile. Certaines de ces mesures s'adressent également aux proches et professionnel-le-s qui entourent les groupes-cibles ou aux communes.

Le Programme « Je mange bien, je bouge bien » 2018-2021 compte en tout 43 mesures, dont le développement de lignes Pédibus intergénérationnelles, des cours et ateliers d'alimentation pour les enfants et senior-e-s, des repas accompagnés pour senior-e-s, des ateliers pour adolescents et adolescentes visant à développer une image positive de son corps, etc. Plusieurs projets spécifiques ont ainsi pu bénéficier du soutien du Programme.

2.8.2.2 Santé à l'école

Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le Bureau cantonal pour la santé à l'école est chargé de suivre la mise en œuvre du concept. Composé de représentant-e-s de la DICS et de la DSAS, il a suivi et coordonné divers dossiers liés au concept santé à l'école dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours.

Diverses actions prioritaires ont ainsi été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, par exemple l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durable, la coordination de différentes formations continues avec la HEP, le soutien au développement d'outils pour les enseignant-e-s et de manière générale la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

2.8.2.3 Tabac

La prévention du tabagisme et la protection contre la fumée passive sont reconnues comme des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030). L'épidémie du tabagisme est un enjeu majeur de santé publique. Chaque année en Suisse, 9500 décès prématurés sont causés par le tabagisme, ce qui représente 25 décès par jour. La moitié des fumeurs et fumeuses décèdent prématurément et un cinquième des décès dus au tabac concernent des personnes de moins de 65 ans.

Afin de mener des actions cohérentes et coordonnées dans le canton de Fribourg, le CIPRET Fribourg, sur mandat de la Direction, est chargé d'assurer la mise en œuvre du 3^e Programme cantonal de prévention du tabagisme « Sans fumée, je respire » 2018-2021. Un comité de pilotage interdisciplinaire et interdirectionnel en assure la conduite stratégique. Le Programme est financé conjointement par le canton de Fribourg, le Fonds de prévention du tabagisme, la Loterie romande et les Ligues de santé du canton de Fribourg.

Dans ce cadre, l'accent a été mis en 2019 sur les mesures dites structurelles. La nouvelle catégorie de produits nicotiné-s sans combustion et les cigarettes électroniques avec ou sans nicotine étant arrivées sur le marché, le Conseil d'Etat entend appliquer à ces produits les mêmes règles qu'aux produits du tabac combustible. A cet effet, les différentes bases légales au niveau cantonal ont été analysées. Le CE a ainsi donné suite à la question 2018-CE-25 Solange Berset « Un nouveau produit tabagique ». Il a décidé d'adapter l'ordonnance concernant la fumée passive en l'élargissant à ces nouveaux produits. De plus, il a élargi la directive du 30 juin 2014 concernant l'[interdiction de fumer des cigarettes électroniques](#) pour le personnel de l'Etat dans les bâtiments de l'administration aux nouveaux produits nicotiné-s.

D'autres mesures d'adaptation du cadre légal existant seront décidées en 2020.

2.8.2.4 Santé mentale

Le Programme cantonal de promotion de la santé mentale a démarré en janvier 2019. Il comporte 28 mesures destinées aux enfants, aux jeunes, aux senior-e-s et à leurs proches ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les entourent : 17 mesures auprès de publics cibles spécifiques, 4 mesures structurelles, 2 mesures de coordination et collaboration et 5 mesures de communication et d'information.

Les objectifs du Programme sont, entre autres, de sensibiliser le public cible à l'importance de la santé mentale et de favoriser le renforcement des ressources et la participation sociale. L'accent est également mis sur le partage de connaissances et le renforcement de la collaboration entre les professionnel-le-s. Le Programme a été présenté lors d'un symposium sur la promotion de la santé mentale au congrès de la Société suisse de psychiatrie à Berne.

Le secteur Promotion de la santé et prévention participe également à la Campagne de Promotion de la santé psychique avec les autres cantons latins, campagne financé par Promotion santé suisse. L'objectif principal de la campagne est de faire comprendre à la population qu'on peut prendre soin de sa santé mentale comme de sa santé physique. Pendant cette année, l'accent a été mis sur la promotion de la santé mentale des adolescents en partenariat avec la plateforme www.ciao.ch.

2.8.2.5 Alcool

L'alcool est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). L'élaboration et la mise en œuvre du Plan cantonal action alcool (PCAA) sont menées conjointement par le SSP et le SMC, avec pour préoccupation de couvrir les quatre piliers de la politique nationale alcool (prévention, prise en charge, réduction des risques et répression/régulation du marché). L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre des mesures du PCAA et la mise sur pied de groupes d'accompagnement partenaires de cette mise en œuvre. Le PCAA propose 18 mesures qui s'inscrivent en renforcement des mesures existantes (5 mesures auprès de groupes cibles spécifiques ; 7 mesures de prévention structurelle ; 4 mesures de coordination et collaboration et 2 mesures de communication).

Par ailleurs, le Service participe au Comité de pilotage du projet « Smart Event », labellisation des manifestations publiques menée par REPER. Le Service prend également part à un groupe de travail intercantonal latin de prévention de la consommation d'alcool parmi les seniors, coordonné par le Groupement romand d'études des addictions (GREA) et la Commission de prévention et de promotion de la santé (CPPS) du Groupement des Services de santé publique (GRSP).

2.8.3 Relations cantonales, intercantionales et nationales (TR)

Le secteur Promotion de la santé et prévention participe activement à différentes commissions, comités de pilotage et groupes de travail tant au niveau intracantonal qu'intercantonal. Au travers de sa participation, il vise à promouvoir une gouvernance intersectorielle de la promotion de la santé et à favoriser ainsi la création d'environnements favorables à la santé.

En 2019, au niveau cantonal, le Secteur a notamment été particulièrement impliqué dans les travaux d'élaboration de la nouvelle Stratégie de développement durable ainsi que dans ceux de la création du Plan climat. Le Secteur de promotion de la santé et prévention participe pour ce faire au Comité de pilotage DD-Climat et s'implique dans différents ateliers et groupes de travail.

Au travers de rencontres de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention CCPSP, des liens ont été tissés avec différentes politiques publiques ayant un impact sur la santé de la population (notamment Développement durable, Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, Concept cantonal santé à l'école DICS-DSAS, Plan climat, projets de prophylaxie dentaire).

Le Secteur promotion de la santé et prévention a participé aux travaux menés par la CPPS et Promotion santé suisse autour de la publication d'un ouvrage consacré à la participation en matière de promotion de la santé. L'action communautaire est, en effet, un axe important de la promotion de la santé. En donnant à la population une meilleure

maîtrise des décisions qui influencent sa santé, elle représente l'un des cinq piliers de la promotion de la santé selon la Charte d'Ottawa. Ce document de travail vise ainsi à soutenir la mise en place de processus participatifs qui tiennent compte des besoins de la population tout en se basant sur des bonnes pratiques en la matière.

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association depuis décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de l'action sociale. En 2019, le comité du club s'est réuni à deux reprises. L'assemblée générale des membres a également été convoquée à deux reprises. En mars, le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg a été présenté aux membres au sein de l'exposition « Itinéraires entrecoupés ». En octobre, les membres ont bénéficié d'une présentation sur le thème « Les soins intégrés : quels facteurs de succès et quels enjeux pour l'avenir ? ».

2.9 Cybersanté

Au sens large, la Cybersanté peut être définie comme l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (p. ex. l'utilisation de smartphones, d'ordinateurs, de réseaux informatiques, de logiciels, etc.) en faveur de la santé. Elle englobe notamment le Dossier électronique du patient (DEP) mais également d'autres prestations/services telles que le plan de médication partagé (PMP), le plan de soins partagé (PSP) ou l'envoi sécurisé de documents/informations médicaux entre professionnel-le-s de la santé.

Avec l'appui d'un COPIL, le Service met en œuvre le DEP durant sa phase de projet qui porte sur les années 2017-2022. Par cette mission, le Service apporte son soutien aux professionnel-le-s de la santé et aux institutions.

Le Service a mené avec les cantons voisins de Suisse occidentale des réflexions et discussions qui ont permis d'aboutir à la création d'une communauté intercantonale de référence, nommée CARA, en charge de mettre en place la plateforme DEP. En tant que membre de cette communauté, le canton, par l'intermédiaire du Service, collabore étroitement avec les organes de l'Association CARA pour le fonctionnement de cette dernière, conjointement avec les services de santé publique des autres cantons membres.

Au niveau cantonal, le début de l'année 2019 a été principalement marqué par l'élaboration et la mise en consultation d'un avant-projet de loi modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (Cybersanté). Cette modification apporte une base légale formelle pour l'application de la loi fédérale du 15 juin 2017 sur le dossier électronique du patient (LDEP) et permet de pérenniser l'adhésion de l'Etat à l'Association intercantonale CARA.

En parallèle, des réflexions sont en cours pour choisir un moyen d'identification électronique (MIE) cantonal.

Dans la foulée, le canton s'est doté d'une Stratégie cantonale de Cybersanté. Cette dernière a été élaborée de manière participative avec les différents partenaires concernés et un panel de patients et de patientes. Dans le courant du mois de juin, un groupe de travail composé de professionnel-le-s de la santé a été mis sur pied afin de définir principalement le contenu du DEP fribourgeois.

Concernant la collaboration avec les organes de CARA, l'une des principales tâches accomplies par le Service, en plus de ses activités de base, est l'élaboration d'une convention intercantonale en matière de Cybersanté. Le Service a également été régulièrement sollicité dans le cadre du pré-audit de certification ainsi que du processus de certification de la plateforme DEP de CARA.

Au court de cette année, le Service a également participé aux différents Workshops du Projet Template CARA. Ce projet a pour but de permettre la transmission aux spécialistes informatiques du canton des connaissances techniques nécessaires en lien avec la plateforme DEP de CARA afin de leur donner la possibilité de réaliser les travaux techniques de la façon la plus autonome possible. Les notions acquises dans le cadre du Projet Template CARA permettront notamment au Service d'accomplir sa mission de soutien aux professionnel-le-s de la santé et leurs institutions.

2.10 Activité de la pharmacienne cantonale

La pharmacienne cantonale effectue des activités d'information dans le domaine des produits thérapeutiques dans le but de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent au canton selon la législation fédérale et cantonale (en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation

cantonale d'exploitation ou de pratique) et participe à différents projets de santé publique (en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux). Pour mener à bien ses tâches, elle collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

2.10.1 Information et formation des partenaires

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'information aux partenaires concernés de la santé publique, les principes légaux de base à observer et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à leur connaissance ou leur sont rappelés.

En 2019, plusieurs formations en groupe ont été organisées à l'intention des pharmaciens et des pharmaciennes et des médecins. Une formation commune réunissant médecins, pharmaciens et pharmaciennes a eu lieu, ciblée sur la prise en charge des patients et des patientes dépendant-e-s des opiacés. La pharmacienne cantonale est également intervenue dans le cadre de la journée d'introduction des systèmes de santé suisse et fribourgeois organisée par le Service du médecin cantonal et la Société de médecine du canton de Fribourg (MFÄF) à l'attention des nouveaux médecins du canton.

Les formations continues et pluridisciplinaires facilitent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribuent au bon déroulement des activités. Elles sont particulièrement utiles pour les professionnel-le-s de la santé qui ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse.

2.10.2 Préavis et contrôle

En 2019, la pharmacienne cantonale a examiné 14 demandes d'autorisation de pratique sous propre responsabilité en qualité de pharmacien ou pharmacienne. Parallèlement, 20 autorisations de pratique sous surveillance ont été octroyées à des pharmaciens ou pharmaciennes ne disposant pas d'un titre postgrade leur permettant de travailler sous propre responsabilité conformément aux nouvelles exigences issues de la modification de la loi sur les professions médicales entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Le préavis de la pharmacienne cantonale se fonde sur une discussion personnelle avec chaque pharmacien et pharmacienne.

25 inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques, dans les établissements de soins, dans les pharmacies privées de médecins autorisé-e-s à dispenser eux-mêmes ou elles-mêmes des médicaments, dans les drogueries du canton, ainsi que dans d'autres structures sanitaires au bénéfice d'une autorisation cantonale d'exploitation. Les contrôles sont effectués sur la base d'une analyse de risques, laquelle tient notamment compte de l'importance des activités, des difficultés rencontrées par le passé ou de faits laissant penser qu'un contrôle est nécessaire.

2.10.3 Contribution à divers projets

D'autres projets de santé publique ont impliqué la pharmacienne cantonale. On peut citer entre autres la question de l'organisation du financement du matériel LiMA utilisé par les soignant-e-s à domicile, l'évaluation des risques en matière de distribution par les pharmacies publiques de matériel d'injection aux toxicomanes ou l'organisation de l'approvisionnement du service du personnel de l'Etat de Fribourg en vaccins contre la grippe. La pharmacienne cantonale a par ailleurs été impliquée activement au niveau du canton lors de l'Exercice du Réseau national de sécurité (ERNS 19).

2.11 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 al. 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le Gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention soit conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfasse au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le Gouvernement cantonal fixe le tarif après avoir consulté les intéressés (article 47 al. 1 LAMal). Le Service prépare les dossiers d'approbation et de fixation des tarifs à l'attention du Conseil d'Etat. Lorsque les parties n'acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d'Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le Service est alors amené à suivre la procédure de recours. Ainsi, en 2019, le Service a préparé l'approbation de 5 conventions tarifaires ambulatoires et de

21 conventions stationnaires, soit de 26 conventions au total. En plus, il a préparé la prolongation de l'approbation de 6 conventions tarifaires de durée indéterminée approuvées auparavant pour une durée limitée dans le temps. Il a aussi préparé la fixation d'un tarif provisoire et l'actualisation au 1^{er} juillet 2019 et au 1^{er} janvier 2020 des tarifs de référence applicables dans les cas d'hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d'implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise.

Au surplus, le Service a offert ses services pour débloquer les négociations tarifaires concernant les baserates 2012 et les années suivantes de l'HFR. En effet, ces négociations, qui avaient été reprises sur intervention du Service après le renvoi par le Tribunal administratif fédéral de la fixation des baserates 2012-2013 de l'HFR au Conseil d'Etat par décision du 12 avril 2018, étaient à nouveau entrées dans une impasse.

Le Service a ainsi organisé une séance de conciliation/médiation avec les partenaires tarifaires, ce qui leur a finalement permis de trouver un terrain d'entente pour les baserates de 2012 à 2020, voire au-delà.

La gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, à l'exception des cas des titulaires de permis G, est assurée par les communes ; celles-ci peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le Service a ainsi fourni 204 avis en 2019. 62 % des demandes d'avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des assistants et assistantes, doctorants et doctorantes ou stagiaires rattaché-e-s à des établissements d'études. Près de 31 % des demandes d'avis concernaient des travailleurs et travailleuses et 6 % des rentiers et rentières.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
En formation	127
Travailleurs / travailleuses	64
Rentiers / rentières	13
Total	204

Suite à l'entrée en vigueur en 2017 de la modification de la loi d'application de la LAMal, le Service de la population et des migrants transmet l'information relative à l'octroi des permis frontaliers délivrés aux étrangers et étrangères au Service, lequel entreprend des contrôles de l'option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin). Dans le courant de l'année 2019, 480 frontaliers et frontalières ont été contactés.

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de gestion de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

2.12 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Depuis son abrogation, le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'assurance scolaire contre les accidents (ASA). Il est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006 et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

Le Fonds ASA, résultant de la dissolution de l'assurance prévoit une contribution financière de manière subsidiaire pour les familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite aux frais engendrés par un accident d'un enfant ou d'un jeune à charge. Depuis le 1^{er} septembre 2019, de nouvelles dispositions légales permettent aussi à des familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite à une maladie grave d'un enfant ou d'un jeune de bénéficier d'un soutien financier. De premières demandes ont été adressées au Service à la fin de l'année.

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt. Au 31 décembre 2019, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 667 553 fr. 75.

3 Service du médecin cantonal (SMC)

Médecin cantonal : Dr Chung-Yol Lee

3.1 Activités

Le service du médecin cantonal (SMC) est chargé des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérales et cantonales, notamment dans les domaines des addictions, de la santé sexuelle, de la médecine scolaire et dans l'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur.

3.1.1 Maladies transmissibles

3.1.1.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles

En ce qui concerne le suivi des déclarations obligatoires, comme en 2018, la hausse du nombre d'infections à *Escherichia coli* entéro-hémorragiques s'est poursuivie dans notre canton, à l'instar de toute la Suisse. L'incidence dans notre canton a été supérieure à la moyenne suisse, en particulier pour les mois de juillet à octobre. De nouvelles méthodes diagnostiques de laboratoire peuvent expliquer cette augmentation constatée depuis 2015.

Le nombre de déclarations d'encéphalites à tiques a diminué par rapport à l'année précédente, là aussi comme dans toute la Suisse.

Cette année, le nombre de cas de légionellose est resté élevé, légèrement inférieur à l'année précédente. Durant le mois d'août, un pic de cas de légionelloses a été observé. Une collaboration étroite avec le chimiste cantonal et des enquêtes approfondies menées auprès des personnes concernées n'ont pas permis de trouver une source de contamination. La situation s'est normalisée dès le mois de septembre.

Plusieurs cas de coqueluche dans des crèches du canton avec exposition de nourrissons de moins de 6 mois et de femmes enceintes, particulièrement à risque de complications, ont été déclarés. Des enquêtes relatives aux personnes de contact et la mise en place de mesures, telles que des mesures d'éviction ou d'antibioprophylaxie ont été nécessaires.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP dans la rubrique « Système de déclaration pour les maladies infectieuses » sous :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik.html>

3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre les HPV, qui a débuté à la fin août 2008, on estime à 18 700 le nombre de filles vaccinées (environ 15 300 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 3400 dans les cabinets médicaux privés). A partir du 1^{er} juillet 2016, les garçons et jeunes hommes âgés de 11 à 26 ans peuvent également recevoir une vaccination contre les HPV à la charge de l'assurance obligatoire de soins (AOS) (cf. art. 12a, let. k, OPAS) à condition que le vaccin soit administré dans le cadre d'un programme cantonal (comme pour les filles). Dans le canton, on estime aujourd'hui à plus de 5700 le nombre de garçons/hommes vaccinés (environ 5350 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 350 dans les cabinets privés).

3.1.2 Maladies non transmissibles

3.1.2.1 Programme cantonal de dépistage systématique de cancers

Dépistage du cancer du sein

Depuis 2004, la Ligue fribourgeoise contre le cancer poursuit, sur mandat de l'Etat, le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie.

Les premiers chiffres de l'année 2019 démontrent une légère hausse de l'activité avec quelque 21 900 (2018 : 21 800) invitations envoyées et environ 12 900 (2018 : 12 300) mammographies réalisées. Le nombre de cancers dépistés dans le cadre du programme cantonal en 2018 est de 65 (le nombre de cancers détectés suite à la mammographie de dépistage est généralement connu 6 à 12 mois après, raison pour laquelle il est mentionné pour l'année précédente).

Dès 50 ans, chaque femme reçoit, tous les 2 ans, une lettre personnelle, accompagnée d'une brochure détaillée, lui proposant une mammographie de dépistage. Dans le cadre du programme cantonal, cet examen est pris en charge hors franchise.

Le porte-clés « Mémo-Mamo », outil de sensibilisation qui rappelle aux femmes l'importance du dépistage par mammographie, a été remis lors des activités du mois d'octobre traditionnellement consacré au cancer du sein.

La démarche d'évaluation de la qualité se poursuit pour répondre aux normes mises en place par convention en 2016, notamment par l'évaluation des instituts de radiologie accrédités par le Centre de dépistage, des lectures des radiologues et des images effectuées par les technicien-ne-s en radiologie.

Dépistage du cancer du côlon

Suite à l'étude de faisabilité pour un programme organisé de dépistage du cancer du côlon réalisé par la Ligue fribourgeoise contre le cancer et les premières discussions autour du choix des méthodes de dépistage et des aspects organisationnels, la DSAS a conclu un mandat de prestations avec la Ligue fribourgeoise contre le cancer pour la mise en œuvre du programme cantonal du dépistage du cancer du côlon. Ce dépistage sera proposé aux hommes et femmes âgés de 50 à 69 ans d'ici la fin 2020. Ils auront le choix de la méthode : un test de sang occulte dans les selles (FIT) tous les deux ans ou une coloscopie tous les 10 ans.

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les partenaires concernés (gastroentérologues, médecins de famille, pharmaciens, responsables de laboratoires) afin de définir les processus et les cahiers des charges.

Plus d'information sur les activités du Centre fribourgeois du dépistage du cancer se trouvent sous :

<https://fribourg.liguecancer.ch/depistage-du-cancer/>

3.1.2.2 Registre fribourgeois des tumeurs

2019 a été une nouvelle année de transition pour le Registre fribourgeois des tumeurs (RFT). L'organisation du secteur a été revisitée et s'est orientée vers l'engagement au 1^{er} octobre 2019 de Monsieur Yvan Bergeron.

Les activités principales de l'année 2019 :

- > La reprise des tâches ainsi que la formation au codage, selon les classifications (CIM-O et TNM) et les règles (ENCR et IARC) internationales ;
- > La compréhension, l'intégration et la préparation de la mise en application de la LEMO (Loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- > La récolte et l'enregistrement en continu et de manière active de toutes les données des cas de cancer auprès des diverses sources (médecins, hôpitaux, laboratoires, ...) ;
- > La poursuite du codage des données, qui se fait avec deux ans de décalage selon les directives nationales et internationales. Le codage des cas de cancer 2017 fait état de 2485 tumeurs (état au 7 janvier 2020) ;
- > La vérification de la qualité des données 2017 ;
- > La remise à jour du site internet ;

- > La participation à une étude nationale :
 - > « The risk of hematological malignancies and residential and occupational exposure to UV radiation », étude menée par l'Université de Berne avec le concours de plusieurs registres cantonaux (Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud, Zurich et Tessin)

Plus d'informations sur les activités du RFT se trouvent sous : <https://fribourg.liguecancer.ch/registre-des-tumeurs>

3.1.3 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) promeut une vision positive et globale de la santé sexuelle et propose essentiellement :

- > Des entretiens-conseils (en individuel ou en couple) concernant principalement la sexualité, la vie affective et relationnelle, la contraception, la contraception d'urgence, la grossesse planifiée et non planifiée, les infections sexuellement transmissibles (y compris des tests de dépistage), sur rendez-vous à Fribourg (rue de la Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60) ;
- > Des consultations gynécologiques sur rendez-vous à Fribourg, en étroite collaboration avec le service de gynécologie et obstétrique du HFR, à l'attention prioritairement des jeunes et des populations aux besoins spécifiques ;
- > Des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus sexuels, sur inscription des cercles scolaires, des cycles d'orientation et des institutions spécialisées, à l'attention des élèves de la scolarité obligatoire du canton. Ces interventions sont précédées d'une soirée d'information à l'attention des parents et des enseignants.

3.1.3.1 Centre de santé sexuelle et de consultation en matière de grossesse

En 2019, le Centre fribourgeois de santé sexuelle a répondu à 2916 (2018 : 3103) appels téléphoniques. 951 (2018 : 953) consultations médicales et 1171 (2018 : 1006) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Durant ces 1171 entretiens-conseils, les thématiques abordées sont représentées de la manière suivante, sachant que plusieurs thématiques peuvent être discutées lors d'un même entretien :

- > Contraception : 42,7 %
- > Grossesse : 29,12 %
- > Contraception d'urgence : 61,91 %
- > Interruption volontaire de grossesse : 5,55 %
- > Questions médicales ou liées à la fertilité : 9,22 %
- > Infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 58,58 %
- > Education sexuelle et difficultés sexuelles : 9,82 %
- > Accompagnement psycho-social ou la sexualité en lien avec un handicap : 4,53 %
- > Consultations en lien avec les suspicions et/ou révélations d'abus et/ou de violence sexuelle : 7,6 %

Par rapport à l'âge des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils, 44,86 % (2018 : 34 %) des personnes sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 22,03 % (2018 : 26,6 %) ont moins de seize ans.

Le tableau ci-dessous récapitule l'origine des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

Entretiens individuels et de couple	1171
Suisse	56,53 %
Etrangère	24,42 %
Non renseignée	19,05 %
Fribourg-Ville	26,47 %
Sarine-Campagne	27,33 %
Singine	4,7 %
Gruyère	14,43 %
Lac	1,96 %
Glâne	3,76 %

Entretiens individuels et de couple	1171
Broye	1,11 %
Veveyse	1,37 %
Autres cantons et domicile non renseigné	18,87 %

415 (2018 : 453) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés en 2019 pour 208 hommes et 207 femmes. Le dépistage d'autres infections sexuellement transmissibles est proposé par le CFSS depuis 2018, également dans le cadre des entretiens-conseils des conseillères en santé sexuelle (et non plus uniquement dans le cadre de la consultation gynécologique) : 450 dépistages ont été réalisés pour la chlamydia (2018 : 365), 251 pour la gonorrhée (2018 : 241) et 90 pour la syphilis (lecture rapide ou sérologie, 2018 : 80).

Aussi, 20 groupes à besoins spécifiques (ex. migrants et migrantes, jeunes en institution) ont bénéficié d'un atelier de prévention ou d'une présentation des prestations du CFSS par une conseillère en santé sexuelle.

Par ailleurs, 113 situations en lien avec des comportements sexuels devant être recadrés, des suspicions ou des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire (2018 : 93).

Enfin, le CFSS contribue à l'accompagnement de stagiaires en cours de formation du DAS en santé sexuelle. En 2018, 5 stagiaires ont été accompagné-e-s (1 pour le conseil et 4 pour l'éducation sexuelle).

3.1.3.2 Education sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2573 (2018 : 2668) périodes de formation dans 853 classes de la scolarité obligatoire. 52 (2018 : 68) soirées d'information à l'attention des parents ont été réalisées pour en moyenne 34 parents présents par soirée. Dans le tableau ci-dessous figure la répartition des classes ayant bénéficié d'une intervention d'une formatrice en santé sexuelle :

Degré de scolarité	Français	Allemand	Total
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 ^H , puis éducation sexuelle en principe en 6 ^H et 8 ^H)	577	45	622
Cycles d'orientation (10 ^H)	142	12	154
Enseignement et institutions spécialisés	69	8	77

3.1.3.3 Stratégie cantonale de santé sexuelle

En 2019, le développement d'une stratégie cantonale en matière de santé sexuelle s'est poursuivi. Grâce au travail mené par plusieurs professionnel-le-s du domaine de la santé sexuelle notamment, une vision partagée, des objectifs communs et un premier projet de mesures croisées dans les domaines d'actions prioritaires sont en cours de finalisation.

3.1.3.4 Projets et collaborations

La collaboration avec les nombreux-ses professionnel-le-s et institutions du domaine médical, social et éducatif ainsi que la participation à différents groupements professionnels actifs dans la promotion de la santé et la prévention se sont poursuivies, notamment :

- > Convention de collaboration avec le HFR pour la consultation gynécologique ;
- > Convention de collaboration avec la fondation PROFA (consultation de santé sexuelle de Payerne) pour les prestations à l'attention des Fribourgeois-es de la région de la Broye ;
- > Membre du CAN-TEAM (Child Abuse and Neglect Team), dont la coordination et l'organisation sont assurés par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Le CAN-TEAM a, entre autres pour objectif de prendre les mesures adéquates à travers une approche interdisciplinaire, dans la recherche de solutions pour un enfant en difficulté dans les situations de maltraitance et d'abus sexuel, dans le respect de l'intérêt de cet enfant et du système global de protection de l'enfance.

3.1.4 Addictions

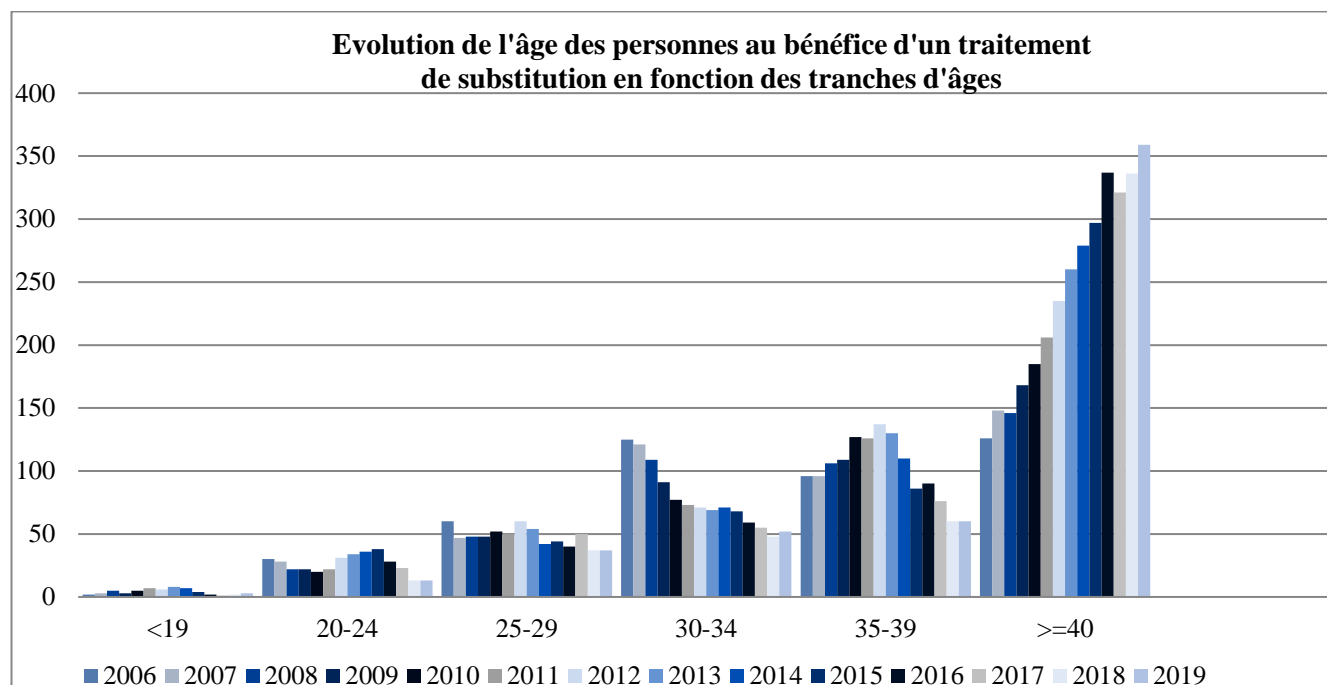
3.1.4.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2019, 524 (2018 : 496) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 423 hommes (80,73 %) et 101 femmes (19,27 %). La fourchette d'âge de ces patients et patientes se situe entre 19 et 77 ans. Parmi eux, 301 (312) ont reçu un traitement de méthadone, 106 (103) un traitement à la Buprénorphine et 106 (81) un traitement de Sevre-Long/morphine retard et 11 un traitement de Lévométhadone.

Concernant leur accompagnement, 258 (200) patients et patientes étaient suivis par le Centre cantonal d'addictologie (CCA), 27 (10) par le centre de psychiatrie forensique (prison), tandis que 57 (65) médecins traitants privés prenaient en charge 239 (286) personnes.

188 patient et patientes reçoivent leur médication en cabinet du médecin traitant, 46 en institution, 243 à la pharmacie, 45 en prison et pour 2, il n'y a pas d'information disponible.

359 (336) de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un tiers des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution ont indiqué que leur revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (159 personnes). Environ un tiers des patients et patientes ont indiqué être au bénéfice d'une rente AI (134 personnes), 124 bénéficient de l'aide sociale, 17 sont au chômage. Pour 90 personnes les données sont manquantes.

En collaboration avec le CCA et la Pharmacienne cantonale, le SMC a organisé la sixième formation continue annuelle destinée aux médecins, psychiatres et aux pharmaciens du canton.

3.1.4.2 Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Le dispositif d'indication pour les adultes a été mis en place en novembre 2014. Ce dispositif est une pièce centrale de la coordination car il permet d'améliorer l'évaluation interdisciplinaire des situations complexes, les placements résidentiels, tant cantonaux qu'extra-cantonaux, le suivi des personnes souffrant d'addictions ainsi que la coordination des prestations fournies. L'évaluation interdisciplinaire, médicale et sociale, est assurée par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et le Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions (RIFA). En 2019, 94 indications ont été effectuées. Le rapport de monitoring pour la période 2014-2018 fait un premier bilan des profils des personnes qui ont bénéficié du dispositif et du fonctionnement de celui-ci.

En avril 2018, le dispositif cantonal d'indication pour les jeunes et les mineur-e-s a été mis en place. L'évaluation des situations est effectuée par l'association REPER et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). 18 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2019.

L'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) et le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESSP) ont aussi été intégrés à ce dispositif d'indication. Afin de permettre aux personnes en détention souffrant d'addiction d'être rapidement détectées et, si nécessaire, d'avoir une évaluation de leur addiction, une pré-indication systématique a été instaurée en 2018 pour toutes les personnes se trouvant en détention préventive et présentant un problème d'addiction. Cela permet notamment de définir de manière plus fondée les mesures anticipées avant jugement.

Le rapport « Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Besoins et priorités. Période 2018-2021 » met à jour les besoins et les priorités recensés dans le rapport du Conseil d'Etat de 2012 (cf. 3.1.4.4.).

3.1.4.3 Plan cantonal d'action alcool (PCAA)

Sur la base d'une description de l'offre cantonale existante, d'une analyse des besoins, d'une analyse de la littérature scientifique, des données au niveau national et d'un processus participatif large des partenaires fribourgeois, le PCAA détaille une vision, des objectifs, une stratégie de mise en œuvre ainsi qu'un plan de mesures. Il entend ainsi, pour la période 2018-2021, renforcer la coordination des différentes actions/interventions/prestations existantes autour d'une stratégie d'action définie et partagée. La mise en œuvre est effectuée conjointement entre le Service de la santé publique (SSP) et le SMC.

3.1.4.4 Commission cantonale des addictions

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014. La Commission s'est réunie à trois reprises en 2019. Ses champs d'activité ont été les suivants :

- > Poursuite du développement d'une « transdisciplinarité », d'un faire ensemble, de dialogue, de décloisonnement et de coordination dans le domaine des addictions à Fribourg (santé, police, justice, social, administration) ;
- > Suivi des projets cantonaux et des impulsions données ;
- > Réseautage et informations sur ce qui se passe dans les différentes instances, tant au niveau international, national, inter-cantonal que cantonal.

La DSAS a confié au SMC la tâche de mettre à jour les besoins et les priorités recensés dans le rapport du Conseil d'Etat de 2012, dans l'objectif de faire face à l'évolution des addictions et des groupes-cibles concernés. Ce nouveau rapport « Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Besoins et priorités. Période 2018-2021 », dont le Conseil d'Etat a pris acte en novembre 2018, permet de bénéficier d'objectifs et d'un cadre de référence communs garantissant une clarté tant pour l'Etat que pour les partenaires. Les 19 mesures fixées sont soit déjà réalisées, soit en cours de réalisation. Les addictions sans substance, comme le jeu excessif, ont tenu une place plus importante dans les travaux de la Commission compte tenu des développements importants dans ce domaine et l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent au 1^{er} janvier 2019. Les réflexions sur la régulation du marché du cannabis ont été poursuivies, notamment à l'aune des expériences faites dans le domaine du tabac.

3.1.5 Médecine scolaire FRIMESCO

Durant l'année 2019, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, en 2^H et en 7^H, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 140 (2018 : 168) écoliers et écolières contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 965 (2018 : 600) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 47 (2018 : 148) contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1274 (2018 : 1257) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 2 (2018 : 10) contre la poliomyélite. De plus, en 2019, 1378 (2018 : 1372) jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.1.2 Campagne de vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV) ».

La nouvelle ordonnance sur la médecine scolaire est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans qui permet une mise en œuvre progressive de la nouvelle organisation dans les communes. Les préparatifs pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'examen de 9^H de médecine scolaire sont en cours dans plusieurs CO du canton. Avec la nouvelle organisation de la médecine scolaire, les communes et les écoles ont la possibilité de choisir, pour les prestations de la médecine scolaire, entre un-e médecin scolaire (comme auparavant), et un infirmier ou une infirmière scolaire.

3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjointe sont membres, assure ainsi la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). Les acteurs sanitaires sont coordonnés via l'Organe de conduite sanitaire (OCS) qui est géré par le SMC. Cette organisation permet également d'informer la population concernant des situations potentiellement dangereuses telles que la canicule, les périodes de sécheresse, les crues ou encore les feux de forêt.

3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)

En 2019, l'OCS s'est ainsi réuni à quatre reprises. Les principaux thèmes traités ont été :

- > Suivi du projet d'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur ;
- > Participation à plusieurs groupes de travail et exercices dirigés par l'OCC et/ou la Confédération ;
- > Mise en œuvre d'une Task force sanitaire à disposition du Groupe d'intervention de la Police cantonale (TASK FORCE SAN) ;
- > Mise sur pied d'un poste de commandement sanitaire (PC SAN) sur le lieu d'un sinistre majeur ;
- > Tenue de la deuxième demi-journée de l'OCS. Cette demi-journée consacrée aux partenaires de l'OCS a réuni environ cinquante personnes ;
- > Participation à l'exercice du réseau national de sécurité (ERNS 2019).

Le SMC a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec le Service sanitaire coordonné (SSC) de la Confédération et au sein de l'Organe sanitaire de coordination (OSANC), organe du SSC dans lequel le médecin cantonal représente le canton de Fribourg.

3.2.2 Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur

Sur mandat de l'OCS, un projet d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents ou sinistres majeurs a été lancé en 2015. De manière à pouvoir élaborer un plan d'engagement, un groupe de travail (GT) composé des acteurs et des actrices sanitaires du terrain (Centrale 144, Services d'ambulance et Service des urgences du HFR et de l'HIB) et d'un représentant de la DSAS a été institué. Ce groupe de travail piloté par les Préfets et des représentants et représentantes des communes a élaboré un concept d'organisation sanitaire cantonale en cas d'accidents et de sinistres majeurs qui assure l'engagement organisé des forces sanitaires dans les deux régions linguistiques et leurs activités coordonnées sur la place sinistrée. Parallèlement, la procédure provisoire d'engagement des fonctions de commandement sanitaire, ambulanciers et médecins chefs de secours, qui est entrée en vigueur en 2016 a été opérationnelle durant toute l'année et sera remplacée par la procédure intégrée dans le nouveau concept d'organisation en cas d'accidents et de sinistres majeurs. Des tests d'alarme ont été effectués tout au long de l'année par la Centrale 144.

3.3 Surveillance et planification du système sanitaire

Le SMC collabore étroitement avec le SSP et le Service de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et pré-hospitalière ainsi que de la formation médicale post-grade.

3.3.1 Institutions de santé : résumé du nombre des prestations

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	6
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	3
Traitement, sur dossier et par courriers, de plaintes diverses liées à des institutions dans des contextes particuliers	13
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	13
Visites dans le cadre de la reconnaissance d'unités soins en démence	0
Etudes de dossiers dans le cadre de la reconnaissance d'unités de soins en démence	1
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	6
Préavis divers (par ex. dotation supplémentaire liée à des travaux de construction)	1
Contestation de niveau de soins, démarche administrative, coordination avec SPS	1
Contestation de niveau de soins, séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées	1
Contestation de niveau de soins, contre-évaluation	1
Evaluations des formations post-grade	4
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	3

3.3.2 Surveillance des professionnel-le-s de la santé

En 2019, le SMC a analysé et traité, en collaboration avec le SSP, plusieurs dossiers de plaintes concernant des professionnel-le-s de la santé.

3.3.3 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2019, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour environ 40 requêtes (comme en 2018) de levée de secret professionnel.

3.3.4 Hospitalisations hors canton

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le SMC a traité 7653 demandes de garanties de paiement, ce qui est comparable aux chiffres de l'année précédente (2018 : 7723 ; 2017 : 7158). 3668 cas (49 % des garanties octroyées) ont dû être limités au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton sans raison médicale au sens de la législation fédérale, un taux stable pour les trois ans passés (2018 : 55 %, 2017 : 57 %).

3.3.5 Journée d'introduction des systèmes de santé

Le SMC a organisé en collaboration avec la Société de Médecine du canton de Fribourg et le Service de la santé publique une journée d'introduction des systèmes de santé fribourgeoise et suisse aux médecins du canton.

3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au SMC concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent une vue générale des thématiques dans lesquelles le SMC est impliqué sous l'angle de la coordination.

3.4.1 Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) dans le cadre du système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. En 2019, le SMC a livré à l'OFS les données 2018 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

3.4.2 Echanges et collaborations

3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaborateurs et les collaboratrices du SMC participent à de nombreux groupes de travail et commissions. Les plus importants sont mentionnés ici :

Niveau cantonal :

- > Organe cantonal de conduite (OCC) ;
- > Organe de conduite sanitaire (OCS) ;
- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
- > Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST) ;
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
- > Commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire ;
- > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
- > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique) ;
- > Groupe de coordination SIDA ;
- > Groupe sur la traite des êtres humains ;
- > CAN-TEAM, groupe interdisciplinaire pour les situations de maltraitance, de négligence et d'abus sexuels sur les enfants et les adolescents ;
- > Groupe-ressources MGF (mutilations génitales féminines / excision) ;
- > Groupe de travail élargi sur la prise en charge des victimes de mariages forcés (MF).

Niveau intercantonal :

- > Association des médecins cantonaux suisses (AMCS) ;
- > Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ;
- > Groupe romand d'intervention médicale en cas de catastrophe (GRIMCA) ;
- > Commission des médecins cantonaux du GRSP ;
- > Commission soins de longue durée du GRSP ;
- > Conférence des délégué-e-s cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des éducateurs et éducatrices, formateurs et formatrices en santé sexuelle et reproductive (ARTANES) ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILJD) de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS) ;
- > Groupe de travail romand des maladies transmissibles.

Niveau fédéral / national :

- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme ;
- > Commission fédérale de santé sexuelle.

3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le SMC a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :

- > Promotion de la santé et prévention - Stratégie cantonale Perspectives 2030 ;
- > Plan cantonal santé mentale ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Cursus de médecine de famille et assistantat au cabinet médical ;
- > Plan climat.

4 Service dentaire scolaire (SDS)

Cheffe de service : Carole Plancherel

4.1 Activités

Le Service dentaire scolaire s'adresse aux enfants domiciliés dans le canton de Fribourg, qui sont en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire. Son activité est essentiellement axée sur la prévention : promotion d'une bonne hygiène bucco-dentaire (prophylaxie), lutte contre la carie et infections parodontales (pédodontie) ainsi que correction des malformations bucco-dentaires (orthodontie).

4.1.1 Prophylaxie

Le groupe de travail conjoint entre la Direction et la Direction de l'instruction publique et du sport (DICS) a finalisé les nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 2 (9 à 12 ans). Leur message principal est de favoriser la prise de conscience par les élèves de leur capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver. Après le premier film destiné au cycle 1 (4 à 8 ans), Tim et Léa, les deux castors, poursuivent leur aventure dans ce second film intitulé « Acide attaque », réalisé en collaboration avec les Frères Guillaume de Ciné3D. Cinq ateliers pédagogiques ont également été créés. La présentation de ces nouveaux outils a eu lieu en conférence de presse le 4 septembre 2019 ; ils sont utilisés dans les écoles depuis la rentrée scolaire 2019/20.

Pour le cycle 3 (secondaire I), un concept en adéquation avec les plans d'études romand (PER) et alémanique (Lehrplan 21) sera développé ultérieurement.

En 2019, les éducatrices en santé bucco-dentaire (1,70 EPT) ont visité 729 classes (1161 en 2018) et dispensé leur enseignement à 13 166 élèves (20 115 élèves en 2018). Cette tournée compte moins de visites qu'en 2018, en raison d'absence maladie et de maternité.

4.1.2 Pédodontie

L'approche hypnotique se généralise désormais pour tous les patients et patientes suivis par les médecins-dentistes du Service. Cette technique vise à augmenter leur confort et leur bien-être en créant les conditions idéales en consultation et à éviter ainsi le développement des phobies dentaires. L'hypnose aide en particulier les enfants qui ne coopèrent pas à cause de la peur ou d'un handicap.

Trois équipes de médecins-dentistes scolaires et d'assistantes dentaires viennent d'achever une formation spécifique en hypnose dentaire. La quatrième équipe l'achèvera au mois de novembre 2020. La cinquième pratique déjà l'hypnose au sein du Service depuis 2018.

4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi son activité sur les sites de Fribourg et de Bulle, avec une dotation de 0,65 EPT (1,35 EPT en 2018). Il a accueilli 190 nouveaux patients et patientes (246 en 2018). Au total, 709 enfants et jeunes (1033 en 2018) ont été traités, ce qui représente 3805 rendez-vous (6325 en 2018).

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 930 482.45 francs (1 323 421 en 2018).

4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a finalisé le contrôle, initié en 2018, des règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires et des conventions avec des médecins dentistes privés.

Le constat est le suivant :

- > 27 communes ne disposent pas de règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires ou d'un règlement obsolète, incompatible avec la législation en vigueur et la jurisprudence. Elles ont été invitées à présenter un projet de règlement pour approbation ;

- > 20 communes ont vu leur projet de nouveau règlement, déposé en 2019, approuvé par la Direction ;
- > 59 communes ont déposé un projet de règlement, qui est en cours d'approbation.

Quelques conventions communales avec des médecins dentistes privés sont encore en cours de traitement ou d'approbation.

En 2019, le SDS a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service et rendu de nombreux préavis tant en matière de règlements communaux que de conventions entre les communes et des médecins dentistes privés.

A fin 2019, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire (contrôles et soins dentaires) pour 105 communes sur les 136 que compte le canton. Quasiment toutes les communes (122 sur 136) profitent de l'enseignement de la prophylaxie dispensé par le Service dans les classes, les autres ont conclu une convention avec un ou une médecin dentiste privé pour cette activité.

Depuis le 1^{er} novembre 2019, le SDS dispose des services du médecin-dentiste cantonal, poste nouvellement créé et rattaché au Service du médecin cantonal. L'ancien médecin-dentiste conseil du Service a pris sa retraite. Sa mission est, pour le Service, d'exercer la surveillance des médecins-dentistes scolaires et des médecins dentistes ayant conclu une convention avec une commune, de traiter les réclamations concernant l'exécution des contrôles et des soins, de définir le contenu obligatoire de l'enseignement théorique et pratique de la prophylaxie, d'auditer annuellement les cliniques dentaires du Service, de valider les pratiques soumises par les responsables de l'orthodontie et de la pédodontie, et de préavisier les candidatures lors d'engagement de médecins dentistes, voire d'assistants ou d'assistantes en médecine dentaire. Le médecin-dentiste cantonal devra aussi conseiller le Conseil d'Etat et la Direction en matière de politique sanitaire bucco-dentaire et traiter les affaires confiées à ce titre.

4.2 Statistiques

Année 2019	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cliniques	Nombre d'enfants contactés par le SDS	Nombre d'enfants contrôlés par un dentiste privé	Nombre d'enfants contrôlés par le SDS	% des enfants contrôlés par le SDS	Nombre de patients avec nettoyages effectués	Nombre de patients avec scellements posés	Nombre de patients avec autres soins prodigués	Prestations effectuées, en francs (point : 1.00 francs)	Stationnements facturés, en francs
Bulle (0.75 EPT méd. dentiste)	9 378	6 532	2 846	30.35 %	873	295	638	433 109.05	37 620.00
Fribourg (1.8 EPT méd. dentistes)	13 262	7 602	5 660	42.68 %	2 104	516	1 553	926 042.45	73 260.00
Romont (0.75 EPT méd. dentiste)	7 276	4 777	2 499	34.35 %	792	237	437	346 294.45	33 660.00
TOTAL 2019	29 916	18 911	11 005	36.79 %	3 769	1 048	2 628	1 705 445.95	144 540.00
Total 2018	30 151	19 904	10 247	33.99 %	3 063	917	2 619	1 696 308.60	140 580.00

Les chiffres 2019 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2019. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectif classes et élèves 2018/19 » de la DICS. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2018-2019 du Service (SAP).

4.3 Affaires contentieuses

Le Service a enregistré 22 réclamations (5 en 2018) ; 10 ont été traitées par le Service, les autres par le médecin-dentiste conseil. Elles concernent le secteur de la pédodontie et de l'orthodontie.

5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

Cheffe de service : Maryse Aebischer

5.1 Activités

5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées est en charge du calcul et du versement des subventions octroyées par les pouvoirs publics aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, de même que les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Les collaborateurs et collaboratrices du secteur soutiennent les institutions dans l'accomplissement de leur mission et contrôlent leurs activités. Le secteur planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap.

En 2019, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 108 853 406 francs (105 745 047 en 2018), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 21 776 842 francs (20 723 718).

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS), le SPS gère les demandes de garantie de paiement pour les séjours dans les institutions situées hors du canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions légales du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton séjournant dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services en charge de l'organisation du séjour.

Le montant total payé pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 11 343 455 francs (11 594 755). Ce montant correspond à 285 garanties de financement de prestations (270) et concerne 220 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (209), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes ayant bénéficié de prestations institutionnelles situées hors canton, 46 étaient atteintes dans leurs facultés mentales (44), 27 dans leurs capacités physiques (26), 87 dans leurs facultés psychiques (78) et 17 dans leurs facultés sensorielles (15). 43 personnes souffraient d'un problème d'addiction (46).

Concernant les séjours de personnes mineures placées dans des institutions socio-éducatives en-dehors du canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 6 998 045 francs (6 903 477) et correspond à 122 placements de 94 mineur-e-s et jeunes adultes (116 placements de 88 personnes). De ces placements, 32 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (49) et 68 par les Justices de paix (51). A noter que la durée de séjour des placements hors canton fluctue selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année). Le montant à charge des pouvoirs publics fribourgeois inclut aussi les coûts facturés par l'établissement de détention Aux Léchaies, à Palézieux.

Durant l'année 2019, le SPS a collaboré avec les institutions dans divers dossiers de construction. Parmi ces dossiers, le projet de déménagement de l'institution Le Tremplin, en lien avec le projet d'agrandissement des bâtiments universitaires de Miséricorde, a donné lieu à diverses séances entre le Service des bâtiments (SBat), le Service des affaires universitaires (SAfU) et le SPS afin de trouver à Fribourg un nouvel emplacement permettant à l'institution de remplir sa mission dans de bonnes conditions. Le Service s'est aussi occupé du dossier de construction du nouveau foyer de la fondation HorizonSud à Gumeffens, des nouveaux locaux à Fribourg pour les activités d'atelier de la

fondation L'Estampille et du Foyer des apprentis de la fondation L'Eau Vive, de l'agrandissement des ateliers de la Rosière à Estavayer-le-Lac, de la rénovation et de l'agrandissement des ateliers de la FARA à Fribourg, de la rénovation de l'immeuble de l'unité des Traversées située à Seiry ainsi que de la rénovation des bâtiments du Bosquet à Givisiez. Divers projets de construction sont arrivés à terme, dont celui de la rénovation des bâtiments du Radeau à Orsonnens ainsi que celui de la rénovation et de l'agrandissement du bâtiment de l'institution Le Homato de la fondation Les Buissonnets à Fribourg. Quant aux nouveaux locaux de la Fondation Handicap Glâne, situés dans le quartier d'En Bouley à Romont, ils seront disponibles dès le printemps 2020. Enfin, le Service s'est occupé de la mise en conformité des locaux de l'ancienne FacPro Sunneblueme à Guschelmuth, nouvellement intégrée à la Fondation Kinderheim Heimelig, pour lesquels un dossier de construction est en cours d'étude. L'installation solaire sur le toit des ateliers du CIS à Fribourg, réalisée avec la coopérative OptimaSolar, est maintenant en service et d'autres installations sont en cours d'étude.

Au cours de l'année 2019, six institutions accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou des personnes en situation d'addiction ont reçu la visite de l'inspectrice en charge de leur surveillance. Cinq visites étaient des visites d'inspection usuelles, dont l'organisation est planifiée de manière à garantir une visite dans chaque institution sur une période de trois ans. Dans un souci d'amélioration constant des prestations et dans un esprit de partenariat, le Service a élaboré pour ces cinq institutions quelques propositions d'amélioration. Pour l'une d'elles, il a aussi formulé certaines exigences d'amélioration qui font l'objet d'un suivi ad hoc. A la suite d'une plainte déposée auprès de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients, le SPS a en outre organisé une visite inopinée dans la sixième institution, effectuant des contrôles ciblés en lien avec la plainte déposée.

La nouvelle inspectrice en charge de la surveillance des institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes, entrée en fonction en mai dernier, a organisé une première rencontre avec chaque institution afin d'appréhender sa réalité, de s'informer de ses éventuels problèmes et de ses attentes à l'égard du SPS. L'inspectrice participe aussi chaque mois à des séances organisées au sein du SEJ, dans le but d'améliorer la coordination entre les services placeurs et les institutions.

Une nouvelle institution a signé durant l'année un contrat individuel de collaboration pour l'activité de liaison psychiatrique et de consultation dans les institutions spécialisées. Il s'agit de la Fondation Belle-Etoile. Cette activité de liaison psychiatrique et de consultation permet aux équipes thérapeutiques des institutions de bénéficier du soutien du RFSM, en particulier pour préciser certains diagnostics psychiatriques et pour anticiper d'éventuelles complications ou encore pour discuter de situations complexes rencontrées par les équipes éducatives.

5.1.2 Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)

Le canton de Fribourg compte 42 établissements, répartis sur 50 sites. Le secteur des EMS calcule le prix des soins facturé aux résidents et résidentes. Ce prix est fixé de manière forfaitaire et est déterminé, pour chacun des 12 niveaux de soins prévus par la législation fédérale relative à l'assurance obligatoire des soins, en fonction de la dotation requise selon l'ordonnance du 3 décembre 2013 sur les besoins en soins et en accompagnement. Le coût réel des soins varie cependant d'un EMS à l'autre, étant donné qu'il résulte du coût des traitements et charges salariales du personnel de soins engagé par l'EMS.

Le secteur calcule également de manière forfaitaire le prix de l'accompagnement facturé aux personnes résidant en EMS. Comme pour le prix des soins, le prix de l'accompagnement est déterminé sur la base des budgets des EMS et un système de correctif des prix, fondé sur les comptes des EMS, garantit le financement des coûts effectifs.

Pour établir les correctifs des comptes, le Service vérifie la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et des journées réservées (en cas d'hospitalisation). Ce personnel représente environ 2070 EPT (2050). Le calcul individuel de la subvention des pouvoirs publics pour le financement des frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation.

Au 31 décembre 2019, le canton de Fribourg comptait 72 places (72) dans les foyers de jour, 2666 lits reconnus (2649), dont 157 (147) dans 11 unités spécialisées en démence (USD) et 1 unité spécialisée en psychiatrie de l'âge avancé, et 154 (156) lits admis AOS (= lits admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins). Au 30 septembre 2019, le taux d'occupation des lits était estimé à 96,35 % (95,65 %).

Parmi les personnes résidant en EMS, 11 étaient domiciliées hors canton (12), dont 2 dans le canton de Vaud, 8 dans le canton de Berne et 1 dans le canton des Grisons. 50 (45) Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueilli-e-s pour un long séjour dans un EMS hors canton, dont 39 (41) dans le canton de Berne, 3 (2) dans le canton de Vaud, 2 (1) en Argovie, 1 (1) en Thurgovie, 1 à Neuchâtel, 1 à Lucerne, 1 à Saint-Gall et 2 en Valais. 20 (18) autres personnes domiciliées dans le canton ont bénéficié d'un accueil pour un court séjour dans un établissement du canton de Berne. De plus, 10 (12) Fribourgeois et Fribourgeoises et 16 (20) Vaudois et Vaudoises ont bénéficié du projet-pilote de libre-passage entre la Broye vaudoise et fribourgeoise.

5.2 Projets et événements particuliers

5.2.1 Politique de la personne en situation de handicap

5.2.1.1 Nouvelle législation

Dans sa séance du 16 décembre, le Conseil d'Etat a adopté son nouveau règlement sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

5.2.1.2 Evaluation des besoins et indication

Toute personne qui sollicite une prestation institutionnelle pour personnes adultes en situation de handicap est mise au bénéfice d'une évaluation de ses besoins et de ses compétences.

Durant l'année 2019, 340 demandes d'évaluation ont été déposées (351). De ces 340 demandes, 64 (60) sont en cours d'évaluation au 31 décembre 2019, 207 (200) ont reçu la validation formelle d'une proposition de prestations et 14 (19) ont été abandonnées en cours d'évaluation. 55 (72) ont fait l'objet d'une non entrée en matière (dossier incomplet, doublon avec un dossier déjà existant, personne non-autorisée). Des 271 évaluations concernant 2019 en cours ou déjà validées, 183 (169) sont ou ont été réalisées par les institutions spécialisées, 44 (45) par Pro Infirmis, 38 (39) par les réseaux hospitaliers et 6 (7) par le SPS.

L'échange des données nécessaires à l'évaluation des besoins et à l'indication des prestations se fait provisoirement au moyen d'une plateforme Sharepoint. Durant l'année 2019, de nombreuses journées de travail ont été consacrées par la collaboratrice en charge du dossier et par le représentant du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), à la configuration de la future application informatique qui remplacera l'application Sharepoint dès 2020. Basée sur la plateforme Onbase, cette nouvelle application intégrera aussi d'autres composantes, telles que les données et statistiques nécessaires à la planification de l'offre de prestations institutionnelles et à l'évaluation de l'accompagnement des bénéficiaires de ces prestations.

5.2.1.3 Inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail

Avec l'acceptation par le peuple fribourgeois de la mise en œuvre de la Réforme fiscale (PF17) en juin dernier, la mesure visant à la création d'un fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail entre dans sa phase de concrétisation. Ce fonds, qui sera alimenté dès 2020, est destiné à financer diverses mesures permettant d'offrir à une personne en situation de handicap l'opportunité de travailler au sein d'une entreprise dans le but de lui assurer une meilleure inclusion dans son environnement social et de lui permettre de valoriser ses compétences en dehors des activités professionnelles traditionnellement proposées dans les ateliers protégés. Ce fonds permettra notamment de financer :

- > Des infrastructures ou des moyens auxiliaires non pris en charge par l'AI ;
- > Des cours et des formations pour les personnes de l'entreprise qui seront amenées à travailler avec une personne en situation de handicap ;
- > Des prestations de coaching du personnel de l'entreprise et de la personne en situation de handicap.

Des premières discussions ont eu lieu durant le deuxième semestre 2019 avec Pro Infirmis et certaines institutions spécialisées en vue de discuter de leur rôle dans la mise en œuvre de cette mesure.

5.2.1.4 Communication et accès à l'information

L'accès à l'information est essentiel à la personne en situation de handicap pour lui assurer un maximum d'autonomie dans sa vie quotidienne et lui permettre de participer à la vie de la société. Dans ce contexte, le bureau de traduction de Pro Infirmis a reçu un premier mandat, à savoir celui de traduire la loi sur la personne en situation de handicap en langage simplifié. La version française a été relue par des collaborateurs et collaboratrices de de l'institution la Fara pour vérifier la compréhensibilité du texte. Le texte final a été rédigé en collaboration avec le SPS pour assurer sa concordance avec l'esprit du texte originel. En vue du prochain plan de mesures, cette première expérience devrait aussi permettre d'aborder, sur un plan plus général, la question de la traduction de certains textes officiels de l'Etat en langue simplifiée et en langue des sourds.

5.2.2 Politique Senior+

5.2.2.1 Réseaux médico-sociaux

L'article 11 de la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales (LPMS) prévoit que toutes les communes d'un ou plusieurs districts forment une association afin d'assurer la coordination de la prise en charge médico-sociale fournie à domicile et en EMS (réseau médico-social). Dans ce contexte, le Service a rencontré les responsables de chacun des sept réseaux médico-sociaux dans le but de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre de la LPMS dans leur district.

Parmi les tâches importantes des réseaux figure la mise en place d'une structure de coordination des prestations médico-sociales et d'information à la population. A fin 2019, tous les districts ont mis une telle structure en place, avec des prérogatives toutefois variables selon les districts, allant de la gestion de l'information relative aux prestations disponibles à l'indication individualisée des prestations. Des rencontres rassemblant les responsables de toutes les structures de coordination ainsi que les services de liaison des hôpitaux sont organisées trimestriellement.

Les démarches en vue de renforcer le rôle de coordination des réseaux se poursuivront en 2020, notamment en lien avec la planification des prestations médico-sociales pour les années 2021 à 2025. Le projet de rapport de planification a été mis en consultation auprès des organes concernés à la mi-décembre 2019.

5.2.2.2 Outil d'évaluation et d'indication

Les travaux liés à la création d'un outil visant à uniformiser le processus d'évaluation des besoins et d'orientation des personnes âgées fragilisées vers le ou les fournisseurs de prestations adéquats ont abouti à une première version de l'outil qui fera l'objet d'un test au sein de l'HFR durant le premier trimestre 2020. Cette première version-test est l'aboutissement d'une collaboration de personnes représentant les fournisseurs de prestations (HFR, RFSM, HIB, AFIPA et AFAS), les réseaux socio-sanitaires des districts de la Broye, de la Sarine, de la Singine et de la Gruyère, les Services de la santé publique, de la prévoyance sociale et du médecin cantonal.

5.2.2.3 Concepts communaux

En application de l'article 4 de la loi du 12 mai 2016 sur les seniors (LSen), les communes sont appelées à évaluer les besoins de leur population senior d'ici au 30 juin 2021 et de définir les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour y répondre et atteindre ainsi les objectifs de la politique cantonale. Ces mesures concerneront avant tout les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire. Le SPS a été invité à de nombreuses séances dans les districts de la Broye, de la Glâne, de la Sarine, de la Veveyse, du Lac et de la Singine visant à informer les communes sur les objectifs à atteindre et les manières de procéder. A noter que dans plusieurs districts, notamment en Gruyère, dans le Lac, en Sarine et en Singine, des questionnaires ont été élaborés à l'intention des seniors afin de connaître leurs besoins et attentes. Le SPS a collaboré, de près ou de loin, à l'élaboration de ces questionnaires et suit l'évolution des travaux.

5.2.2.4 Echanges intergénérationnels

La solidarité et les échanges entre les générations sont aussi une priorité de la politique Senior+. En 2019, douze projets ont obtenu un soutien financier pour leur contribution à la cohésion sociale et à l'intégration des seniors dans la société fribourgeoise. Des informations sur les projets ayant obtenu un soutien sont disponibles sur le site Internet du SPS : <https://www.fr.ch/sps/vie-quotidienne/parcours-de-vie/soutien-financier-aux-projets-intergenerationnels>.

5.2.2.5 Mandats de prestations

A la fin de l'année, la DSAS a signé un mandat de prestations avec l'association Alzheimer Fribourg-Freiburg visant à soutenir, conformément au plan de mesures 2016-2020, les prestations de conseil et d'accompagnement à domicile. Par ce mandat, l'Etat entend étendre son soutien au développement de prestations visant à soulager les proches aidants et proches aidantes s'occupant de personnes âgées fragilisées ou en situation de handicap.

5.2.2.6 UATO

L'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) a accueilli en 2019 114 (128) personnes dont 28 % pour une attente de placement, 36 % avec une indication de retour à domicile et 36 % avec une situation à clarifier. A la sortie, 47 % des personnes sont rentrées à domicile, 45 % ont été placées en EMS, 3 % sont décédées dans l'unité et 5 % ont été transférées dans un hôpital de soins aigus ou de réadaptation.

5.2.3 Autres projets

Le Service a collaboré avec la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse (FFJ) à la mise en place d'un projet-pilote visant à offrir un accompagnement à de jeunes adultes en rupture de projet de vie et/ou de formation professionnelle initiale. Ce projet-pilote est financé et suivi par une fondation privée qui soutient l'intégration sociale des jeunes et promeut leur autonomie économique.

La FFJ a aussi été mandatée par la DSJ pour mettre sur pied un concept d'accompagnement socio-éducatif à haut seuil de tolérance pour des mineur-e-s dès 16 ans qui ne peuvent pas intégrer une structure résidentielle traditionnelle. Le Service collabore au suivi de ce projet.

5.3 Statistiques

5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2019, le canton de Fribourg offrait pour les personnes adultes en situation de handicap 902 places (877) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1243 places (1220) en atelier et centre de jour.

Pour les mineur-e-s et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élevait à 231 (222), dont 191 (186) dans des institutions socio-éducatives. Avec cinq nouvelles places, l'institution Transit à Givisiez a pu développer son offre d'accueil d'enfants et de jeunes, en urgence et pour des évaluations sociales, afin de mieux répondre à la demande. Pour faire face aux besoins des enfants de 0 à 4 ans en situation de handicap, quatre places supplémentaires ont été créées en août 2019 au jardin d'enfant spécialisé de l'institution Le Bosquet, pour une durée provisoire de 2 ans.

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait au 31 décembre 2019 de 9 places (18) pour l'accueil de mineur-e-s en milieu familial, réparties dans 3 familles d'accueil professionnelles (FACpro). Une famille d'accueil professionnelle a mis un terme au 31 août 2019 à l'accompagnement du dernier jeune qu'elle suivait, suite à son entrée dans la vie active. A noter que la FACpro Sunneblueme (8 places), située à Guschelmuth, a cessé son activité au 31 juillet 2019. L'accueil des jeunes et des enfants placés dans cette FACpro se poursuit cependant, la structure d'accueil ayant été rattachée à la Fondation Heimelig qui l'exploite comme une unité décentralisée du foyer principal situé à Kerzers.

Lieu de vie - handicap mental	Situation au 31.12.2019			Nouvelles places réalisées en 2019
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	8			
Fondation FAH-SEB / Linde	42			
Fondation FAH-SEB / La Colombière	48			
Fondation La Rosière		16	17	5
Fondation Clos Fleuri	45	23	12	
Fondation Handicap Glâne	47	7	32	8
Fondation Les Buissonnets / Homato	39			7
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	13	37	10	
Association L'Arche		15		1
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)		15	10	
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)		24	24	
Fondation La Belle Etoile	8	8	8	4
Total des places	250	145	113	25

Lieu de vie - handicap psychique	Situation au 31.12.2019			Nouvelles places réalisées en 2019
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	107		32	
Association Les Traversées	13		29	
Fondation St-Louis	11	37		
Stiftung Applico	8		12	
Total des places	139	37	73	

Lieu de vie - handicap physique	Situation au 31.12.2019			Nouvelles places réalisées en 2019
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	59		12	
Fondation FAH-SEB	7			
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	15			
Total des places	81		12	

Lieu de vie - addiction	Situation au 31.12.2019			Nouvelles places réalisées en 2019
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation Le Torry	20			
Association Le Radeau	12			
Fondation Le Tremplin	14		6	
Total des places	46		6	

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Fondation FAH-SEB / Linde		6	
Fondation FAH-SEB / La Colombière		17	
Fondation La Rosière	73	6	
Fondation Clos Fleuri	122	6	12
Fondation Les Buissonnets / Homato		18	3
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	135		

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	75		
Fondation Ateliers, Résidences Adultes (Fara)	104	18	8
Fondation Handicap Glâne	79		
Fondation La Belle Etoile	40		
Total des places	628	71	23

Lieu d'occupation - handicap psychique	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	137		
Fondation St-Louis	35		
Association Les Traversées		4	
Fondation Centre d'intégration socio-professionnelle (CIS)	97		
Fondation L'Estampille	48		
Stiftung Applico	40		
Total des places	357	4	

Lieu d'occupation - handicap physique	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	163		
Total des places	163		

Lieu d'occupation - addiction	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Le Tremplin	12	8	
Total des places	12	8	

Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2019		Nouvelles places réalisées en 2019
	Atelier	Centre de jour	
Association Le Bosquet	21 (dont 3 places accueil d'urgence)		
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / St-Etienne		44	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out		10	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Bonnesfontaines		28	
Association Mouvement Enfance et Foyers / Nid Clairval		17	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis		17	
Association Les Traversées		14	
Stiftung Kinderheim Heimelig		12	
Fondation Transit		20	5
Fondation pour la femme et l'enfant / Aux Etangs		8	
Total des places		191	5

Autres institutions pour mineur-e-s	Situation au 31.12.2019	Nouvelles places réalisées en 2019
Fondation Espace thérapeutique / Centre thérapeutique de jour	18	
Fondation Espace thérapeutique / Tagesklinik	10	
Association Le Bosquet	12	4 (provisoires sur 2 ans)
Total des places	40	4

5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2019, le nombre de lits EMS reconnus selon la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales était de 2666 (2649), dont 2586 réservés aux accueils de longue durée et 80 aux accueils de courte durée. Le nombre de lits admis AOS s'élevait quant à lui à 154 (156) et 72 (72) places étaient disponibles en foyer de jour.

Nombre de lits EMS reconnus long et court séjour au 31.12.2019 par district

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Sarine	890	43	21	33
Singine	375	24	2	16
Gruyère	475	21	46	5
Lac	267		10	6
Glâne	206	24	5	5
Broye	209	15		11
Veveyse	149	15		4
Les Camélias, Marsens	15	15		
IRSF (Fribourg)			70	
CANTON	2586	157	154	80

Nombre de places en foyer de jour au 31.12.2019

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
CANTON		72	

6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : Jean-Claude Simonet

6.1 Activités

La mission du Service de l'action sociale est d'assurer l'aide nécessaire aux personnes dans le besoin, aux personnes relevant du domaine de l'asile, aux personnes victimes d'infractions et de s'occuper du recouvrement et des avances de contributions d'entretien. Il coordonne ces dispositifs, veille à leur bon fonctionnement, contrôle l'application des

mandats, effectue les répartitions financières. Il suit le développement du dispositif cantonal d'action sociale en général, favorise la collaboration entre les acteurs, propose des améliorations ainsi que des mesures de politique sociale et veille à la coordination de la politique familiale.

6.1.1 Aide aux personnes dans le besoin

Le Service assure la répartition des frais d'aide matérielle entre l'Etat et les communes et entre toutes les communes de chaque district. Il décide de l'aide matérielle relevant de l'article 8 de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Il est chargé de veiller à ce que les communes, les 24 services sociaux régionaux (SSR) et les commissions sociales ainsi que les 11 services sociaux spécialisés assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il assure les relations intercantionales définies dans la loi fédérale en matière d'assistance (LAS).

6.1.1.1 Coordination

Le Service répond aux questions des SSR, leur fournit des conseils pour l'application de la LASoc et les informe régulièrement sur les développements importants concernant l'aide sociale. Il met à disposition de ces services et des autorités d'aide sociale (www.fr.ch/sasoc) un répertoire des normes et procédures qu'il tient régulièrement à jour. En 2019, de nouvelles recommandations ont été adressées aux SSR en rapport avec le préavis de la commune de domicile d'aide sociale et la notification des décisions des commissions sociales aux communes de domicile, les traitements orthodontiques pour les jeunes de moins de 20 ans, la prise en charge des frais de transport.

Le Service a réuni en 2019 à quatre reprises les responsables des services sociaux régionaux (SSR) francophones et germanophones, comme il a pris l'habitude de le faire depuis 2017, afin de favoriser l'harmonisation des pratiques et la collaboration entre les services sociaux régionaux. Différentes questions d'application de la LASoc ont été examinées, notamment la coordination des aides avec la protection de l'adulte ou l'aide aux victimes d'infraction (LAVI), la prise en compte des mineurs et des jeunes adultes dans le budget d'aide sociale de l'unité d'assistance, la gestion électronique des documents et l'archivage des dossiers d'aide sociale, l'assurance accident pour les bénéficiaires d'aide sociale en stage, la prise en compte des factures en cas de décès.

Parallèlement, le Service a pris part à la mise en œuvre du Concept pour l'Accompagnement des exploitations agricoles en difficulté (AED) dans le cadre d'une collaboration entre le Service de l'agriculture (SAGri), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et Grangeneuve. Ce concept vise à renforcer le soutien aux agriculteurs en difficulté en assurant la détection et un accompagnement spécialisé des situations de détresse. Le Service a également procédé à une évaluation et une adaptation de la garantie de loyer visant à faciliter l'accès au logement. Cette évaluation a été réalisée avec les services sociaux régionaux et la section fribourgeoise de l'Union suisse des professionnel-le-s de l'immobilier (USPI).

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données pour la statistique suisse de l'aide sociale économique (ASE).

Au niveau intercantonal, le Service contribue au développement du « Guide social romand » (www.guidesocial.ch). Il est représenté au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS), dans l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et il participe sur le plan national aux activités de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

6.1.1.2 Insertion socio-professionnelle

L'aide matérielle accordée aux personnes dans le besoin s'inscrit dans une politique active qui prévoit en contrepartie l'engagement de ces personnes dans des mesures d'insertion sociale (MIS). Le Service est chargé de coordonner ce dispositif d'insertion socio-professionnelle, de tenir à jour le catalogue de ces mesures et de l'adapter par rapport à l'évolution des besoins. Il a terminé en 2019 une révision complète de ce catalogue.

La politique cantonale d'insertion socio-professionnelle représente un enjeu important parce qu'elle permet de réduire les risques de précarité pour les personnes et de diminuer les charges d'aide sociale pour la collectivité. Le Service est chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Il contribue au développement de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et veille à la bonne

coordination entre ce dispositif et les SSR. Le Service collabore avec la Commission chargée de coordonner la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) et suit avec le Service public de l'emploi (SPE) la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 » destinée à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes bénéficiant de l'aide sociale. A travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT), le Service contribue à soutenir et renforcer l'action des SSR dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

6.1.1.3 Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de SSR, de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ou même d'offices, le Service mène des travaux d'inspection sur des dossiers de bénéficiaires de l'aide sociale afin de vérifier que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections effectuées pour la dixième année consécutive ont été réalisées en 2019 dans 39 situations (28 en 2018), dont 42 annoncées (22) en cours d'année et 29 (24) ont été clôturées. Au 31 décembre 2019, 18 situations sont en cours d'examen (14).

6.1.1.4 Révision des SSR LASoc

Le Service est chargé de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat ou les communes. En 2019, 5 services sociaux ont fait l'objet d'une révision et 5 séances de transmission des résultats suite à une révision ont eu lieu durant l'année.

6.1.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

6.1.2.1 Coordination

Le Service est chargé de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants et requérantes d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants et requérantes d'asile débouté-e-s (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribuées au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

La société ORS assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants et requérantes d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants et requérantes d'asile débouté-e-s (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse, Département Fribourg (ci-après, Caritas) assure le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

6.1.2.2 Aide matérielle

L'aide matérielle accordée aux demandeurs et demandeuses d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2019 à 23 186 060 francs (dont 5 418 773 à la charge de l'Etat), contre 29 580 331 francs en 2018 (dont 6 233 248 francs à charge de l'Etat) en raison de la diminution du nombre d'arrivées. L'aide matérielle accordée aux requérants et requérantes d'asile débouté-e-s et aux personnes NEM, dont le nombre a légèrement augmenté en 2019, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés à 1 979 716 francs, contre 1 654 174 en 2018.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugié-e-s à titre provisoire, dont le nombre a augmenté, se sont élevés en 2019 à 23 119 737 francs (dont 2 804 782 francs à charge de l'Etat), contre 21 434 481 francs en 2018 (dont 2 747 077 francs à charge de l'Etat).

6.1.3 Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts : premièrement, l'aide immédiate et à plus long terme fournie par les deux centres de consultation LAVI du canton, Solidarité Femmes et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, qui fournissent aux victimes les prestations suivantes : conseil, soutien psychologique, aide médicale, juridique, matérielle, sociale et hébergement ; deuxièmement, la garantie des droits de la victime dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal), réglée dans le Code de procédure pénale suisse (RS 312.0) ; enfin, le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise. L'aide aux victimes est subsidiaire, en ce sens qu'elle n'est fournie que lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances sociales ou privées ne versent de prestations.

Le Service a fait partie du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence.

6.1.4 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des contributions d'entretien telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints et conjointes ou d'ex-conjoints et ex-conjointes domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints et conjointes ou des ex-conjoints et ex-conjointes lorsque leur situation financière le justifie (cf. article 89 al. 2 let. a LACC ; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien, ARCE). Le Service doit assumer des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires d'une part, et des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des contributions d'entretien, d'autre part. Il assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits et obligations des bénéficiaires et des personnes débitrices ainsi que les règles auxquelles est soumis le Service sont définis par les dispositions du Code civil et de sa loi d'application cantonale, par l'arrêté susmentionné du 14 décembre 1993 et les directives cantonales y relatives.

S'agissant des créanciers et créancières d'aliments, le Service les informe et les reçoit en entretien au besoin, statue sur le droit tant à l'aide au recouvrement qu'aux avances de contributions d'entretien ainsi que sur le remboursement d'avances indûment perçues, procède à la facturation mensuelle des contributions d'entretien et au versement d'avances, révisé annuellement la situation, assure la gestion du contentieux et statue sur les réclamations.

A l'égard des débiteurs et débitrices des contributions d'entretien, le Service procède aux démarches amiables et judiciaires de recouvrement (poursuites, saisies de revenus, avis aux tiers débiteurs, requêtes de sûretés, séquestre LP et plaintes pénales) auprès des préfectures, autorités de poursuite pénale ainsi qu'auprès des tribunaux civils et pénaux du canton.

Sur le plan régional, le Service a participé à deux séances de la Conférence latine des autorités de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (CLARA), à Fribourg, lesquelles garantissent l'échange indispensable d'expériences entre ses membres, ainsi que la formation continue au moyen de conférences thématiques.

6.1.5 Action sociale et politique familiale

6.1.5.1 Coordination

Le Service contribue sous différentes formes à la coordination du dispositif cantonal d'action sociale et au renforcement de sa cohésion. En 2019, il a entrepris la révision des conventions établies avec les services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc) et la formalisation des collaborations dans ce cadre au travers de mandats de prestations.

Le Service est chargé de l'organisation des Assises du social, réalisées tous les deux ans depuis 2000, conjointement avec la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg. En 2019, les travaux de préparation des Assises du social 2020 ont débuté. Le groupe de préparation, réunissant un représentant ou une

représentante par Direction de l'Etat, s'est réuni à deux reprises. Le thème de la digitalisation a été choisi pour la 11^e édition des Assises et tous les intervenants et intervenantes sollicités ont accepté de prendre part à l'événement.

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association depuis décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de la santé publique. En 2019, le comité du club s'est réuni à deux reprises. L'assemblée générale des membres a également été convoquée à deux reprises. En mars, le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg a été présenté aux membres au sein de l'exposition « Itinéraires entrecoupés ». En octobre, les membres ont bénéficié d'une présentation sur le thème « Les soins intégrés : quels facteurs de succès et quels enjeux pour l'avenir ? ».

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Le Service délivre pour ces personnes la carte de légitimation mise à disposition par les Chemins de fer fédéraux (CFF). En 2019, 254 ont été émises (174 en 2018).

6.1.5.2 Prévention

Par le Fonds de l'action sociale, le Service procède à l'octroi des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 27 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2019, pour un montant total de 356 256 francs (534 289 en 2018).

Par le Fonds pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif, le Service assure le subventionnement de mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu et le surendettement. La Commission de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement (CPLJS) chargée d'instruire et de préavisier les demandes de subventions s'est réunie à trois reprises en 2019. Le montant total des subventions accordées à différentes associations actives dans ledit domaine se monte à 222 385 francs (243 432 francs en 2018). Un montant de 57 162 francs a notamment été rétrocédé au Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) en tant que part cantonale aux projets soutenus et avalisés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Des liens étroits sont entretenus entre la CPLJS, la Commission cantonale des addictions et la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention au moyen d'échanges d'informations et de travaux réalisés en commun. En 2019, les résultats finaux de l'étude longitudinale GenerationFree, financée conjointement par le PILDJ et la CPLJS, ont été publiés.

Par le Fonds cantonal de désendettement, le Service veille à l'octroi d'une aide financière visant l'assainissement de situations de personnes surendettées. La Commission d'utilisation du fonds de désendettement chargée d'examiner et de se prononcer sur les demandes d'aide est composée de représentants et représentantes de divers domaines d'activité. Elle a siégé à quatre reprises et s'est déterminée sur six demandes de désendettement. Elle a rendu cinq décisions positives pour un montant de 109 183 fr. 85.

		Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2019		1 271 091.35
Montant prêté par le Fonds	./.	109 183.85
Montant remboursé au Fonds	+	76 228.05
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2019		1 238 135.55

6.1.5.3 Fribourg pour tous

Les activités de *Fribourg pour tous* auprès de la population se déploient sur deux axes : l'accueil et le traitement des demandes individuelles ainsi que les activités de promotion de ses prestations et celles du réseau socio-sanitaire cantonal.

En 2019, *Fribourg pour tous* a traité 1287 demandes individuelles (1188 en 2018). Les thématiques suivantes ont été majoritairement traitées : problèmes de budget et demandes d'aide financière ; connaissance de ses droits ; recherches d'emploi/reprise du travail et formation ; assurances sociales ; logement (accès au logement principalement) ; situations de séparation/divorce. Il est à relever de plus en plus de cas de personnes démunies face au système administratif dont l'accès se complexifie. Les assistantes sociales de *Fribourg pour tous* effectuent ainsi un soutien aux démarches administratives : explication de courriers, de décisions, du système de protection sociale en général.

6.1.5.4 Politique familiale

Cette politique interdisciplinaire se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Afin de promouvoir une vision globale de ces interventions, des besoins des familles du canton et des enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ou encore le Bureau d'intégration des migrants et migrantes (IMR). Le Service siège également à la Commission de l'égalité hommes et femmes et de la famille.

6.2 Projets et événements particuliers

6.2.1 Aide aux personnes dans le besoin

La journée thématique LASoc organisée le 19 septembre 2019 a rassemblé plus de cent cinquante professionnel-le-s des commissions sociales, des services sociaux régionaux et des services partenaires. Cette journée a été consacrée aux défis actuels de l'aide sociale. Elle a d'abord présenté l'état des travaux dans le cadre de la réforme de la loi sur l'aide sociale. Elle a ensuite mis en évidence les développements réalisés en matière d'aide personnelle en Suisse et dans le canton de Fribourg, notamment au travers d'exemples pratiques exposés par des services sociaux régionaux.

Le Service a également organisé en 2019, conjointement avec le Service du logement, le Service de la prévoyance sociale et le Service des communes, la 3^e édition du Forum cantonal du logement qui s'est penchée sur la question de l'adéquation de l'offre et de la demande en matière de logement. Divers intervenants et intervenantes ont présenté leur point de vue, avec comme objectif commun de fournir une meilleure compréhension du marché immobilier et ainsi de favoriser une offre de logements adaptés aux besoins de la population, dont les personnes en situation de précarité.

Les travaux pour la réforme de la loi sur l'aide sociale (LASoc) se sont poursuivis en 2019. Ils se sont concentrés sur l'élaboration de l'avant-projet de loi et du message qui l'accompagne. Une pré-consultation a été organisée auprès de services de l'Etat.

6.2.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

6.2.2.1 Redimensionnement des hébergements de premier accueil

Le nombre d'arrivées de requérants et requérantes d'asile en Suisse est en recul depuis 2018. Cette situation amène le canton de Fribourg à redimensionner ses structures de premier accueil. Au 1^{er} mars 2019, le foyer du Lac, à Estavayer-le-Lac, a été réaffecté en hébergement de seconde phase accueillant des personnes dont l'autonomie est suffisante pour occuper un logement individuel. Au 31 juillet 2019, le centre d'hébergement pour requérant-e-s d'asile des Passereaux, situé à Broc, a suspendu ses activités. Toutefois, le bail a été conservé pour une durée de deux ans pour pouvoir réagir à une augmentation même à court terme du nombre de demandes d'asile, comme l'exige la Confédération. Une surveillance et un entretien réguliers ont été mis en place. Le home Homato hébergé provisoirement au foyer Ste-Elisabeth durant la rénovation de ses locaux a pu réintégrer son institution au second semestre 2019.

6.2.2.2 Nouvelles dispositions légales

La loi sur l'asile (LAsi) a été modifiée en date du 1^{er} mars 2019. Cette restructuration implique une accélération globale des procédures d'asile, la mise en place de conseils ainsi que d'une représentation juridique gratuits dès l'arrivée des personnes dans un centre fédéral d'asile (CFA), une intégration plus rapide des réfugié-e-s reconnus et des personnes admises à titre provisoire ainsi qu'un retour plus rapide dans leur pays s'agissant des personnes qui reçoivent une décision d'asile négative. Le canton de Fribourg a participé entre avril 2018 et février 2019, avec l'ouverture du CFA de la Gouglera, au projet pilote organisé par la Confédération en vue de la mise en œuvre des nouvelles procédures, opérationnelles depuis mars 2019.

La Confédération répartit les requérants et requérantes d'asile entre les cantons selon une clé de répartition proportionnelle à la population et en prenant en compte les prestations particulières des cantons, notamment si un canton abrite un centre de la Confédération. Du fait que le canton de Fribourg abrite le CFA de la Gouglera à Giffers, il bénéficie de compensations sous forme de déductions d'attributions.

6.2.2.3 Renforcement de l'intégration

Plusieurs événements majeurs ont marqué le domaine de l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s dans le canton en 2019. Le Service a participé au Forum des métiers « Start ! » conjointement avec le Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme. Il a organisé, en collaboration avec le Service de la population et des migrants, une séance d'information à l'attention des partenaires de l'intégration, notamment les entreprises, sur les nouvelles dispositions légales entrées en vigueur en 2019. Il a mis en place la structure de formation de la Salamandre qui livre plus d'une centaine de repas chaque jour aux foyers pour requérants et requérantes d'asile de la région et qui forme chaque année une douzaine de personnes dans le secteur de l'hôtellerie-restauration-service.

Les troisièmes États généraux pour les requérants et requérantes d'asile mineur-e-s et les jeunes réfugié-e-s se sont déroulés le 14 mars 2019 à Matran dans la Maison de formation et d'intégration de Caritas Suisse. Les acteurs étatiques et associatifs impliqués dans la prise en charge de ces jeunes ont tiré lors de cet événement un bilan positif du programme « Envole-moi » qui a pour objectif la formation professionnelle et l'intégration durable de ces jeunes sur le marché du travail.

L'Agenda Intégration Suisse (AIS), adopté en 2018 par la Confédération et les cantons, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2019. Il propose une démarche commune qui complète et renforce les efforts déjà déployés dans les Programmes cantonaux d'intégration PIC. La mise en œuvre des nouvelles dispositions de l'AIS dans le canton de Fribourg est détaillée dans un concept et repose sur une convention signée entre le Secrétariat d'Etat aux migrations et le Conseil d'Etat. L'AIS prévoit une hausse du forfait d'intégration, qui passe de 6000 francs à 18 000 francs par décision positive ou décision d'admission provisoire enregistrée dès le 1^{er} mai 2019. Cette hausse s'accompagne de nouveaux objectifs plus exigeants en matière d'intégration. A ce titre, le Service s'est investi tout au long de l'année dans la mise en place de ce programme ainsi que dans le développement de nouvelles mesures.

Dans le domaine de la formation et de l'emploi, le Service a contribué à la mise en ligne, en juin 2019, d'une nouvelle plateforme de travail intitulée « FRintegration.ch » qui est unique en Suisse. Cet outil met en lien les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire avec les entreprises. Fruit d'une collaboration avec des entreprises du canton, cette plateforme est alimentée par les professionnel-le-s de l'intégration d'ORS et de Caritas Suisse. Par ce moyen, les entreprises consultent non seulement en ligne des dossiers de personnes autorisées à travailler, mais annoncent aussi directement des postes de travail, de formation ou de stage. Cette prestation permet aux entreprises de combattre la pénurie de main d'œuvre et aux personnes concernées de s'intégrer par le monde du travail. Le film « 1+1 = 3 Des réfugiés en apprentissage » a également été produit dans le cadre du lancement de cette plateforme de façon à rendre visible et promouvoir l'engagement de jeunes issus de l'asile dans les entreprises fribourgeoises. Ces nouveautés complètent une série de mesures dans ce domaine, comme le préapprentissage d'intégration ainsi que le subside à l'embauche « Vitamin F ».

6.2.3 Aide aux victimes d'infraction

6.2.3.1 Projets de la Confédération ayant une incidence sur la pratique cantonale

L'Office fédéral de la justice a entièrement remanié son guide relatif à la fixation de la réparation morale au sens de la LAVI. La nouvelle version apporte diverses améliorations pour les victimes. Entre autres, les fourchettes de montants ont été relevées pour les atteintes à l'intégrité sexuelle, et fixées pour la première fois pour les atteintes à l'intégrité psychique. Les fourchettes pour les proches de victimes d'homicide ont aussi été relevées et uniformisées. Le guide a été restructuré. Il contient désormais des informations sur la violence domestique. De manière générale, il permet à la pratique d'évoluer. La version révisée du guide a été publiée le 3 octobre 2019 et s'appliquera aux nouvelles décisions dès 2020.

Constatant que l'application de la LAVI dans le domaine de l'aide juridique était très différente selon les cantons, la Conférence suisse de l'aide aux victimes (CSOL-LAVI) a adopté une recommandation technique concernant la prise en charge des frais de l'aide juridique auprès d'un tiers, soit la prise en charge des frais d'avocat. Le canton de Fribourg a suivi cette recommandation qui vise à uniformiser davantage les critères concernant la prise en charge des coûts dans ce domaine et à améliorer ainsi l'égalité des droits pour les victimes.

Dans sa séance du 29 novembre 2019, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales s'est prononcée en faveur d'une amélioration du financement des séjours dans les maisons d'accueil pour femmes. Elle propose de faire passer le financement de ces séjours par le biais de l'aide immédiate de 21 à 35 jours.

6.2.3.2 Coordination cantonale

Le Service a réuni une fois les membres de la coordination cantonale, représentant les principaux acteurs et actrices du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, équipe mobile d'urgences psychosociales du RFSM, avocats et avocates, écoles et services sociaux) ainsi que, à deux reprises, les responsables des centres LAVI, à des fins d'harmonisation de la pratique. Le Service a en outre participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, conférences régionale et suisse des offices de liaison LAVI.

6.2.4 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

Le Service a organisé le 29 mars 2019 une matinée de formation intitulée « Et si nous parlions de pensions alimentaires ? », destinée aux acteurs et actrices du dispositif social cantonal. Cette formation a réuni 180 acteurs ou actrices tels que curateurs et curatrices, assistants et assistantes sociaux, intervenants et intervenantes en protection de l'enfant, médiateurs et médiatrices, juges de paix et juristes. L'objectif de cette matinée était de favoriser le travail en réseau et d'explorer les synergies dans le traitement des dossiers pour améliorer la qualité des prestations fournies aux bénéficiaires. Pour ce faire, quatre conférences ont été données par des juges et des spécialistes des domaines de la prévoyance professionnelle et du recouvrement.

Le 16 octobre 2019, le Grand Conseil a accepté une motion des députés Elias Moussa et Bertrand Morel qui demandaient au Conseil d'Etat de modifier la loi d'application du code civil suisse (LACC ; RSF 210.1). L'objectif était de fixer directement dans cette loi le montant et les modalités de l'avance de contributions d'entretien en faveur des enfants, des conjoints et conjointes et des ex-conjoints et conjointes et d'augmenter le montant maximal de l'avance pour les pensions en faveur de l'enfant à 650 francs par mois pour le dernier enfant, lorsqu'il n'y a pas de pension pour le père ou la mère. Le Service a dès lors repris les travaux législatifs qui avaient été suspendus dans l'attente de l'adoption, par le Conseil fédéral, de l'ordonnance fédérale sur le recouvrement des contributions d'entretien.

Cette ordonnance, intitulée ordonnance sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (OAIr), a précisément été adoptée le 6 décembre 2019.

6.2.5 Action sociale et politique familiale

6.2.5.1 Prévention et lutte contre la pauvreté

En 2019, le Service a poursuivi les travaux pour la modification de la loi sur l'aide sociale (LASoc) afin de donner une assise légale aux échanges de données nécessaires à la réalisation du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg prévu une fois par législature.

Il a également contribué à l'organisation d'une exposition photographique présentant des parcours de personnes passées par l'aide sociale, « Itinéraires entrecoupés », qui a eu lieu en ville de Fribourg au printemps 2019.

6.2.5.2 Fribourg pour tous

En 2019, *Fribourg pour tous* a poursuivi ses collaborations dans le district de la Gruyère à travers sa participation à la « Plateforme Solidarité » avec laquelle a été organisé pour la deuxième année consécutive un stand au marché folklorique de Bulle. Les prestations de *Fribourg pour tous* ont été expliquées aux participants et participantes des

cours de français de l’OSEO, dans le parc du Cabalet à Bulle ainsi qu’à la Fondation « Coup d’Pouce » du sud du canton.

Suite à de nombreuses questions qui lui sont parvenues de personnes touchées par un divorce ou une séparation, *Fribourg pour tous* a entrepris en 2019, en collaboration avec le Bureau de l’égalité et de la famille, la réalisation d’une brochure d’informations sur cette problématique. Parallèlement, un partenariat avec la Haute Ecole de travail social de Fribourg a été initié en 2019 afin de systématiser le traitement des informations recueillies lors des consultations et de tirer des enseignements pour l’amélioration du dispositif cantonal d’action sociale.

A l’occasion de l’exposition « Itinéraires entrecoupés – les visages de l’aide sociale », *Fribourg pour tous* a été invité à participer à « La Ligne de Cœur » de la RTS pour transmettre son expérience de terrain concernant les situations de pauvreté dans le canton de Fribourg.

Par son « Espace Porte-voix », *Fribourg pour tous* a fait connaître des problématiques différentes au grand public et développé des collaborations professionnelles. Ainsi, *Fribourg pour tous* a organisé des événements et accueilli plusieurs partenaires dans ses locaux, mais aussi pour la première fois à Bulle, tels que « Autisme Fribourg », « Espacefemmes » ou la Fédération suisse des Patients. *Fribourg pour tous* a aussi continué ses activités promotionnelles dans divers milieux : la communauté bolivienne, l’OrTra Santé-social, la Société des sourds de Fribourg, des bénéficiaires de Banc Public, le Service de la pastorale des jeunes de l’Eglise catholique du canton de Fribourg, la Haute Ecole de travail social de Fribourg, les élèves des classes d’intégration de l’Ecole professionnelle artisanale et industrielle.

Durant l’année 2019, *Fribourg pour tous* a organisé de multiples rencontres interinstitutionnelles avec les partenaires du réseau, afin de construire des collaborations et de rencontrer aussi de nouvelles entités : l’Office des poursuites de la Sarine, le Collectif Avocat-e-s Fribourg, le Service des urgences du HFR, le Centre d’animation socio-culturel du Schoenberg, Solidarité Femmes, le Centre d’information professionnelle du canton de Fribourg, l’Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille (Université de Fribourg), le Service « Se respecter » de Caritas Suisse à Fribourg, l’Office familial, le Bureau de l’intégration du canton de Fribourg et le Réseau santé de la Singine. *Fribourg pour tous* a reçu une délégation du canton de Genève, qui a mis sur pied un guichet d’information identique à celui de Fribourg, et participé à un groupe de travail sur l’implémentation d’une hotline pour les proches aidants et au « Groupe cantonal Alcool ».

6.2.5.3 Prévention et lutte contre le jeu excessif et le surendettement

Du fait de l’acceptation par le peuple suisse de la loi sur les jeux d’argent (LJA) en juin 2018 et de la transformation de l’ensemble du cadre législatif dans ce domaine, le Service s’est particulièrement investi dans ce domaine en 2019. Il a œuvré à la désignation du service spécialisé reconnu par le canton qui doit être associé à la procédure de levée d’exclusion, et contribué à la définition du modèle ad hoc en collaboration avec le casino, le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et le Service du médecin cantonal (SMC).

6.2.5.4 Projets de politique familiale

En 2019, le Service a dressé l’inventaire des mesures mises en place depuis 2004 ou en cours d’élaboration afin de d’établir une cartographie détaillée de la politique familiale cantonale, de poser des jalons et de définir les priorités à venir. Les travaux relatifs au projet de prestations complémentaires pour les familles de condition modeste, qui répond à l’un des mandats de la Constitution cantonale, se sont poursuivis. Une modification de la loi sur les prestations complémentaires à l’AVS-AI au niveau fédéral a nécessité un réajustement du projet fribourgeois, lequel est mené en collaboration avec l’Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Le Service a en outre participé à différentes rencontres organisées au plan cantonal ou fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine. Il a en particulier pris part à la plateforme « Encouragement précoce » coordonnée conjointement par le Service de l’enfance et de la jeunesse et le Bureau pour l’intégration des migrants et migrantes et la prévention du racisme ainsi qu’à la 4^e journée cantonale « Je participe ».

6.2.5.5 Prix du social

Le Service est chargé d'assurer l'organisation du Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et le travail auprès de la jeunesse. Ce prix vise à saluer le développement d'activités et de projets créatifs qui démontrent l'engagement et l'investissement de personnes ou d'institutions dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse. En 2019, le Prix du social a été mis au concours. 28 candidatures sont parvenues dans le délai imparti. Le jury composé de cinq personnes s'est réuni à deux reprises. Sur préavis du jury, le Conseil d'Etat a décidé de décerner le Prix 2019 au Port de Fribourg, pour sa formidable impulsion à la création d'activités collectives, gratuites et bénévoles, ainsi que son impact remarquable tant dans les domaines social, culturel qu'au niveau de la durabilité.

6.3 Statistiques

6.3.1 Aide aux personnes dans le besoin

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2019 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 43 175 250 francs (43 140 125 francs en 2018, soit une augmentation de 0,08 %) pour 5612 dossiers (5360, soit une augmentation de 4,7 %) représentant 10 193 personnes (9895, soit en augmentation de 3 %).

REPARTITION ETAT/COMMUNES 2019 ART : 32/33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	11 093 742.05	25.69	-91 357.70	-0.21	15 769 768.96	36.53	26 772 153.31	62.01
Etrangers	6 768 310.71	15.68	102 670.46	0.24	9 532 115.99	22.08	16 403 097.16	37.99
Total	17 862 052.76	41.37	11 312.76	0.03	25 301 884.95	58.60	43 175 250.47	100.00

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE (Nombre de dossiers)

Causes d'aide sociale	2018	2019
Chômage/avances s/chômage	650	651
Famille monoparentale/couple divisé	586	599
Maladie/accident/hospitalisation	492	523
Aide à l'enfance	26	24
Patronage	35	37
AVS/AI/PC : avances/insuffisants	616	670
Revenus insuffisants	2286	2352
Placement EMS/Home pour personnes âgées	30	24
Drogue/alcool	175	176
Hospitalisation/accident/maladie : de passage	17	76
Rapatriement : de passage	71	104
Chômage : fin de droits	731	682
Subsides LAMal insuffisants	3279	3260
Total	8994	9178

6.3.2 Aide aux personnes du domaine de l'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en 2019 en Suisse a diminué par rapport à 2018, avec 14 269 nouvelles demandes d'asile contre 15 255 l'année précédente. Au niveau du canton, le nombre de requérants et requérantes d'asile attribués s'élève en 2019 à 331, contre 468 en 2018. L'effectif des requérants et requérantes d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des personnes NEM et des requérants et requérantes déboutés domiciliés dans le canton est passé de 1791 à 1674. Le nombre de personnes réfugiées à titre provisoire est passé de 1935 à 2254.

Au niveau de l'hébergement, les requérants et requérantes d'asile ont été logés dans les cinq foyers d'accueil pérennes du canton, soit au foyer de Ste Elisabeth, au foyer du Bourg en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac (réaffecté en hébergement de seconde phase le 1^{er} mars 2019), au foyer des Passereaux à Broc (dont l'activité a été suspendue au 31 juillet 2019) et au foyer de la Rosière à Grolley. Les personnes NEM et déboutées continuent d'être hébergées dans la structure « bas-seuil » de la Poya. La capacité totale des structures d'hébergement est passée de 417 places en 2018 à 304 places en 2019, avec une occupation respective de 291 et 236. La Maison de formation et d'intégration encadrée par Caritas Suisse, département Fribourg, qui a ouvert ses portes en 2018, a accueilli au total 109 personnes réfugiées en 2019, dont 74 issues du programme fédéral de réinstallation.

Après un séjour dans les foyers d'accueil (phase de 1^{er} accueil), les requérants et requérantes sont logés dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements (phase de 2^e accueil). Au 31 décembre 2019, 1411 personnes étaient logées en 2^e accueil dans 437 appartements, appartements collectifs ou maisons collectives répartis dans diverses communes (contre 1492 personnes dans 476 logements au 31 décembre 2018).

En matière d'insertion professionnelle, au 31 décembre 2019, les taux d'activité pour les personnes admises à titre provisoire (y compris réfugié-e-s permis F) sont de 41,5 % et, pour les personnes réfugiées avec une autorisation de séjour (permis B) de 27,7 %. Une nouvelle progression est observée cette année puisque ces taux se situaient, en fin d'année 2018, respectivement à 31,3 % et 22,6 %.

6.3.3 Aide aux victimes d'infractions

6.3.3.1 Dossiers et décisions

	2018	2019
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	532	485
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	1224	1021
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	90	76
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	71	40
Recours formés auprès du Tribunal cantonal	0	2

Le nombre de dossiers traités est passé 532 en 2018 à 485 en 2019, ce qui correspond à une diminution de près de 9 %.

A cela s'ajoutent les opérations nécessaires pour obtenir chaque année, depuis fin 2009, le remboursement de prestations d'aide immédiate et à plus long terme auprès du canton de domicile de certaines victimes, en application de l'article 18 LAVI.

6.3.3.2 Dépenses

Pour l'année 2019, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 557 052 fr. 59 (1 565 283 fr. 22 en 2018). La diminution est de 0,53 % par rapport à l'année précédente.

	2018	2019
Frais d'aide immédiate	Fr. 456 700.77	Fr. 301 739.59
Frais d'aide à long terme	Fr. 105 314.80	Fr. 84 483.10
Frais d'avocat	Fr. 17 202.20	Fr. 68 253.75
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr. 4 824.00	Fr. 22 914.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr. 40 769.95	Fr. 8 679.90
Réparation morale	Fr. 174 579.10	Fr. 305 986.60
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr. 109.40	Fr. -812.35
Subventions au centre de consultation et aux partenaires du dispositif	Fr. 765 783.00	Fr. 765 808.00
Total	Fr. 1 565 283.22	Fr. 1 557 052.59

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteurs d'infractions (art. 7 LAVI) s'est élevé à 43 040 fr. 70 (61 960 fr. 35 en 2018).

6.3.4 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

Démarches d'encaissement	2018	2019
Comparution devant le juge civil	20	9
Comparution devant les autorités de poursuite pénale	57	24
Réquisitions de poursuite déposées	455	316
Demandes de saisie de salaire	48	47
Plaintes pénales déposées	162	90

Avances de pensions alimentaires	2018	2019
Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2019	Fr. 5 973 725.00	Fr. 5 897 264.00

Recouvrement de pensions alimentaires	2018	2019
Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr. 2 995 299.00	Fr. 2 698 942.00
> Dont 139 969 fr. 20 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat	% 50.14	% 45.77
> Taux de recouvrement		
Montant non récupéré (réparti à parts égales entre Etat et communes ; art. 81 al. 2a LACC)	2 978 425.00	3 198 322.00
Récupération des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr. 2 461 681.00	Fr. 2 497 119.00
Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de pensions alimentaires	Fr. 5 456 980.00	Fr. 5 196 061.00

Traitement des dossiers	2018	2019
Dossiers traités au 31 décembre 2019	1713	1711
> Dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton)	102	96
Nouvelles demandes enregistrées	224	203
Décisions (ouverture, clôture, etc.)	789	654
Révisions effectuées et formalisées par une décision	1001	925
Réclamations enregistrées par le Service	21	21
> Réclamations admises	8	4
> Réclamations rejetées	4	15
Recours déposés auprès de la Direction (DSAS) par les bénéficiaires	0	4
> Recours admis par la DSAS	0	0
> Recours rejeté par la DSAS	1	1
Dossiers terminés	462	484

7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Chef de service : Stéphane Quéru

7.1 Activités générales du Service

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) développe et met en œuvre les éléments de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, et exécute les différents mandats de protection de l'enfant en application des législations fédérales et cantonales. Il veille à informer la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

Le chef de service préside la Conférence latine de la promotion et de la protection de l'enfant (CLPPJ), organe technique de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Dans ce cadre, différents groupes techniques travaillent à la mise en commun de référentiels propres à l'activité de protection et de promotion de l'enfance.

Le Service agit dans les grands domaines de l'aide à l'enfance et de la jeunesse, tels que définis au niveau national :

- > L'encouragement de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ;
- > Le conseil et le soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés ;
- > Les aides complémentaires à l'éducation : accompagnement socio-pédagogique des familles sur leurs lieux de vie, placements en institutions ou en familles d'accueil ;
- > L'analyse des situations ;
- > La gestion par cas.

Le Service s'efforce de garantir l'accès aux prestations, d'assurer leur qualité et leur pilotage.

Le Service a consolidé ses compétences en matière d'évaluation des situations de protection de l'enfant. Les intervenants et intervenantes en protection de l'enfant (IPE) ont suivi une formation, répartie en quatre sessions de trois jours, entre novembre 2018 et avril 2019. Ce type de formation a pour but de développer des critères communs d'analyse, utilisés par l'ensemble des intervenant-e-s dans les différentes missions de protection de l'enfant.

7.2 Activités générales des secteurs d'intervention en protection de l'enfant

Le travail de protection de l'enfant est caractérisé par les activités de conseil et de soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés, l'organisation des aides complémentaires à l'éducation, l'analyse des situations et la gestion par cas.

7.2.1 Faits marquants pour l'intake et les secteurs d'action sociale directe SASD

Il est constaté en 2019 que, dans de nombreuses situations, des enfants de plus en plus jeunes montrent des difficultés comportementales graves. Ces observations sont relevées tant dans le domaine de l'accueil préscolaire que dans l'âge de la scolarité obligatoire. Ceci demande que des interventions coordonnées soient mises en place le plus tôt possible.

Cette évolution, impliquant en particulier le travail avec un réseau toujours plus étendu de partenaires et le nombre de situations élevées prises en charge par les intervenant-e-s des secteurs d'action sociale directe ont donné lieu à une demande d'attribution d'EPT supplémentaires au Conseil d'Etat. Une réorganisation des secteurs a été en outre décidée pour 2020. Au final, 2,8 EPT ont pu être engagés à partir de l'automne 2019, soit les 2 EPT prévus pour 2020 et 0,8 EPT issus d'un transfert/transformation de poste du Service dentaire scolaire. Par ailleurs, lors de sa session de novembre, le Grand Conseil a décidé de l'octroi de 5 EPT au Secteur de l'action sociale directe.

La plateforme placements, structure interne au Service, a confirmé la nécessité de coordonner ce domaine. En collaboration avec les représentant-e-s du Service de la prévoyance sociale (SPS), les bénéficiaires de ce dispositif font l'accord de l'ensemble des intervenants concernés. Cela est d'autant plus nécessaire dans un contexte tendu des places à disposition.

7.2.2 Statistiques des interventions en protection de l'enfant

Les activités de ces secteurs ont globalement augmenté en 2019. Les situations suivies par les équipes régionales du SASD et par l'Intake se répartissent dans le tableau suivant :

Généralités	2018	2019
Nombre d'enfants suivis durant l'année	3497	3542
Nombre d'interventions suivies durant l'année	3115	3135
Nombre d'interventions nouvelles durant l'année	1109	1110
Nombre d'interventions classées durant l'année	1113	1093
Nombre de familles concernées par les interventions en cours	2476	2519

Les 3135 interventions suivies en 2019 se répartissent de la manière suivante :

Interventions par mandat en vigueur	2018	2019
APEA - Justices de paix	2118	2078
Par défaut	27	36
SMO - Situations sans mandat officiel	910	933
TC/D - Tribunal civil de district	31	48
TM - Tribunal des mineurs (CPM - Chambre pénale des mineurs)	18	15
Placement avec mandat (sans art. 310)	9	15
Enquêtes « Entraide intercantonale »	0	5
Enquêtes pour autres pays	1	5

Les situations par défaut concernent des situations ouvertes qui sont en attente d'un mandat formel, que l'APEA doit décerner. Il y a lieu de remarquer également l'apparition d'enquêtes qui résultent de procédures mises en place selon un accord intervenant entre les différents services de protection au sein de la Conférence latine de protection et de promotion de la jeunesse (CLPPJ). Il y a également des enquêtes sollicitées par des Autorités étrangères, dans l'éventualité de placements d'enfants chez des membres de leur famille, vivant dans le canton de Fribourg.

7.3 Activités générales relatives au secteur des milieux d'accueil (SMA)

En 2019, le point fort du secteur a été la conduite du projet OnBase, dès le mois de mars. Ce nouveau programme informatique est appelé à remplacer l'application FollowMe, que le service utilise depuis 1997, et qui est devenu obsolète. Le travail a consisté à construire, avec les informaticiens du SITel une application qui réponde aux besoins du secteur, dans sa mission d'évaluation, d'autorisation et de surveillance des milieux d'accueil. Outre le paramétrage de ce nouveau programme, il a fallu dématérialiser les dossiers papier afin d'introduire une gestion électronique des documents (GED). Ce sont ainsi plus de 700 dossiers qui ont été traités dans ce processus. La mise en œuvre de la première version de production est intervenue en automne, elle va de pair avec l'octroi de moyens informatiques mobiles. Ce programme, dans sa conception, permet non seulement le suivi individuel des dossiers mais introduit de nombreuses fonctionnalités de tableaux de bord, qui seront utiles à la gouvernance de l'activité déployée par le secteur.

En 2019, dans le cadre des nouvelles bases légales relatives à l'adoption, entrées en vigueur le 1^{er} janvier, une forte hausse de demandes de recherches des origines a été constatée. Il s'agit d'accompagner les personnes dans la lecture de leur dossier. Cette démarche peut être lourde sur le plan émotionnel pour les personnes qui recherchent ces informations sur leur vie.

Dans le domaine des familles d'accueil, une complexification des situations à évaluer et à surveiller a été constatée, auprès de milieux d'accueil non annoncés. Ceci a nécessité la mise en œuvre de mesures de protection de l'enfant.

Dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial de jour (SAEJ), il est constaté une augmentation constante du nombre de mamans de jour (MDJ) indépendantes. Le Service délivre des décisions de surveillance à ces milieux, ce qui est particulièrement chronophage. Cette surveillance a toutefois permis de mettre en évidence des situations d'accueil d'enfants non conformes et dépassant tous les critères acceptables de protection de l'enfant.

Il y a lieu de mentionner encore qu'en 2019, le renforcement de l'analyse des procédures FRIAC permet aux nouvelles structures d'accueil d'être encore mieux adaptées aux besoins des enfants accueillis.

Les incidences de la Réforme fiscale et sa mise en œuvre ont occupé le secteur en fin d'année 2019.

Enfin, l'unification de procédures au niveau intercantonal en matière d'adoption, de famille d'accueil ou de structures de la petite enfance, renforce les collaborations et facilite les procédures dans les cas intercantonaux.

Le 31 décembre 2019, 640 dossiers sont ouverts auprès du SMA.

Situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA)	2018	2019
Situations Adoption en cours	41	28
Situations Familles d'accueil en cours	157	161
Situations Familles d'accueil professionnelles en cours	3	2
Situations Mamans de jour en cours	113	130
Associations d'accueil familial de jour (AAFJ) en activité	10	10
Institutions petite enfance en cours	202	193
AES en cours	106	112
Institutions spéciales en cours	4	4

Des tâches plus spécifiques sont exécutées par le SMA et se répartissent selon les données suivantes :

	2018	2019
Nombre de demande d'adoption conjointe d'enfant	1	3
Nombre de demande d'adoption de l'enfant du conjoint	16	11
Nombre de demande d'adoption de majeur	8	9
Nombre de demande changement nom de famille	2	2
Nombre de demande abandon d'enfant/adoption nationale aboutie	0	0
Nombre de demande abandon d'enfant/adoption nationale non aboutie	0	0
Nombre d'enquêtes SPOMI - accueil d'enfant étrangers sans vue d'adoption	7	10
Recherche des origines	5	15
Préavis « Permis de construire »	15	13
Nombre de préavis OFAS	6	4

Au 31 décembre 2019, le canton de Fribourg compte 64 crèches et 1998 places d'accueil autorisées en crèche (+ 18 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE en janvier 2012). Les nombres de places qu'elles offrent par district sont les suivants :

Nombre de places d'accueil en crèches	2018	2019
Broye	38	79
Glâne	88	95
Gruyère	332	348
Lac	162	211
Sarine	949	1023
Singine	138	148
Veveyse	78	94
Total	1785	1998

Au 31 décembre 2019, le canton compte 108 structures d'accueil extrascolaire (+ 53 structures depuis l'entrée en vigueur de la LStE en juin 2012). En outre, 4 projet de structures AES sont en cours d'examen. Les structures offrent les places suivantes selon les districts :

Nombre de places d'accueil extrascolaire	2018			2019		
	Matin	Midi	Après l'école	Matin	Midi	Après l'école
Broye	214	292	262	278	334	286
Glâne	152	238	198	230	208	377
Gruyère	243	548	365	279	655	425
Lac	173	281	245	253	362	301
Sarine	886	1339	1074	1183	1696	1417
Singine	98	169	115	146	237	156
Veveyse	208	494	327	233	504	244
Total	1974	3361	2586	2602	3996	3206

7.4 Activités du Centre de consultation LAVI

Il est constaté une augmentation des demandes de consultations pour les enfants exposés à la violence au sein du couple. Les enfants concernés profitent aussi d'une nouvelle offre de l'Office familial, sous forme de groupes de parole As'trame spécifiques à la thématique.

Le Centre a contribué à l'accompagnement des visites de classes à l'exposition « Plus fort que la violence », ainsi qu'à une Table ronde.

En tant que point de contact pour le canton de Fribourg pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA) et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, le Centre a continué d'accompagner les personnes concernées, notamment pour la demande de contribution de solidarité à la Confédération. En 2019, il y a eu 12 nouvelles situations MCFA et le Centre a assuré le suivi des situations des années précédentes. La baisse s'explique par la fin du délai légal le 31 mars 2018 pour déposer des demandes de contribution de solidarité à l'Office fédéral de la justice. Le 2 septembre 2019, le Centre a participé à la journée de clôture de la Commission indépendante d'experts. Le rapport final et les recommandations de cette Commission ont été transmis au Conseil fédéral et publiés.

Le 14 novembre 2019, le Centre a assisté à la journée d'étude de la Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses à Berne.

Le Centre assume également le mandat de responsable cantonal pour la coordination de l'aide aux victimes après des événements extraordinaires. Dans ce cadre, une première séance a eu lieu en février 2019 avec des représentants de la police cantonale et de l'ORCAF, afin de concrétiser l'intégration des centres LAVI dans le plan ORCAF. Par la suite, le centre d'engagement et d'alarme de la police cantonale (CEA) a adapté ses procédures dans ce sens en incluant les centres LAVI dans son schéma d'intervention. Il s'agira maintenant de définir les modalités concrètes de signalement et de prévoir un mode de collaboration entre les deux centres LAVI fribourgeois lors de telles situations.

Le Centre a également participé au groupe de travail conduit par la DSJ, relatif à la mise en œuvre de la Loi fédérale pour l'amélioration de la protection de la violence.

7.4.1 Statistiques du Centre de consultation LAVI

Il y a lieu de remarquer une augmentation de 10 % des consultations pour les enfants (349 situations traitées en 2018, et 385 situations traitées en 2019). Cette information confirme les constats effectués dans les secteurs SASD et Intake, concernant les difficultés vécues par les enfants dans le cadre d'infractions contre leur intégrité physique, psychologique ou sexuelle.

Pour le secteur hommes et victimes selon la loi sur la circulation routière (LCR), il est constaté une baisse de 9,5 % du total des situations (595 situations traitées en 2018, et 539 situations en 2019).

Le Centre LAVI a assumé un vaste travail de permanence pour donner des conseils dans le cadre de la LAVI. Ces prestations se répartissent de la manière suivante :

	2018	2019
Demandes reçues : Total	668	653
> Appels téléphoniques	399	354
> Signalement de la police	161	189
> Entretiens (personne se présente au centre)	32	34
> Courriers	17	14
> E-mails	58	46
Suite donnée :		
> Ouverture d'un dossier	543	537
> Informations générales / triage	105	86
Présentation / études / presse	20	30

Les consultations du Centre LAVI sont réparties de la manière suivante :

	2018	2019
Entretiens	699	535
Accompagnements (police, tribunaux, autres)	18	22
Consultations téléphoniques avec des victimes/proches	1480	1410

7.5 Activités générales de promotion de l'enfance et de la jeunesse

Sous la conduite de la Direction de la santé et des affaires sociales et de la Commission de l'enfance et de la jeunesse, le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Depuis 2018, il met en œuvre le plan d'action « Je participe ! » adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2017 sur la base de la stratégie du même nom.

Suite à une motion, le Grand Conseil a modifié la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) le 11 septembre 2019 pour faciliter l'organisation interne du BPEJ tout confirmant le respect des intérêts des deux communautés linguistiques.

7.5.1 Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021

Pour la seconde année consécutive, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) a mis en œuvre les mesures du plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021 adopté en octobre 2017 par le Conseil d'Etat.

Le focus a été mis en 2019 sur le premier objectif de la Stratégie : favoriser l'éducation globale des enfants et des jeunes.

Le plan d'action met l'accent sur le soutien aux communes auxquelles il incombe, selon la législation en vigueur, la responsabilité de développer la politique enfance-jeunesse. Une augmentation du montant du Fonds Enfance et Jeunesse a été approuvée en septembre 2019 par le Grand Conseil.

7.5.2 4^e journée cantonale « Je participe ! » : les droits de l'enfant dans la petite enfance

Le 20 septembre 2019 a eu lieu, dans le bois de Moncor à Villars-sur-Glâne, la 4^e journée cantonale « Je participe ! ». Consacrée aux droits de l'enfant, elle a permis de rappeler l'importance du respect de ces droits, particulièrement dans la petite enfance.

Lors de cet évènement qui a rassemblé 300 personnes dans un cadre magnifique et inédit, le canton de Fribourg a célébré d'une manière très originale les 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'évaluation de la journée a mis particulièrement en évidence le succès de la participation des enfants puisqu'une quarantaine d'enfants de 4^H et de 8^H sont montés sur scène pour donner leur avis et exprimer leur opinion sur leurs droits.

Le BPEJ a également saisi cette occasion pour lancer les premières réflexions dans le domaine de l'encouragement précoce. 22 ateliers « Je participe ! » ont permis aux participants, dont une soixantaine d'acteurs communaux, de découvrir différentes bonnes pratiques cantonales et extracantonales dans ce domaine.

En fin de journée, les participants et participantes ont pu réfléchir à leurs pratiques d'encadrement des enfants dans le canton de Fribourg et donner leur point de vue dans des WaldCafés quant aux mesures prioritaires à prendre pour mieux tenir compte des droits de l'enfant dès la naissance, que ce soit dans leur domaine d'activités propre ou au niveau du canton ou des communes.

7.5.3 Subvention cantonale enfance et jeunesse

La Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) prévoit l'octroi d'aides financières pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes. En 2019, sur 36 projets déposés, 23 projets ont été soutenus par la subvention Enfance-jeunesse pour un montant total de 170 000 francs. Parmi ces projets, 11 sont francophones, 7 germanophones et 5 sont bilingues.

7.5.4 Soutien renforcé aux communes

La nouvelle orientation voulue par la stratégie « Je participe ! » s'est graduellement déployée au cours de l'année 2019 avec un soutien affirmé aux projets déposés par les communes. Entre autres, la commune de Villars-Sur Glâne a reçu une aide pour sa politique de soutien et de conseil aux parents, aux enfants et aux jeunes au travers de deux nouvelles offres : un espace parents-enfants ainsi que la pérennisation de sa prestation de travail social de rue. La Ville de Fribourg a été soutenue pour les projets de mise en réseau et de participation des jeunes mis en place dans le cadre de ses paysages éducatifs. Les régions de Kerzers et de la Veveyse ont été soutenues pour leurs projets « Engage » qui favorisent la participation et l'expression des jeunes ainsi que la mise en œuvre de projets voulus par les jeunes et réalisés par eux. La commune de Bulle a reçu un appui pour son événement « L'Echo des droits de l'enfant » réalisé à l'occasion des 30 ans de la Convention de l'ONU. Elle a été également soutenue pour son projet de développement évolutif et participatif de sa politique globale de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pour la période 2020-2021. Les communes de la Région Murten reçoivent un appui pour leur projet de régionalisation de la politique de l'enfance et de la jeunesse qui débutera dès 2020 avec un état des lieux et une analyse de la situation.

7.5.5 Juvenalia 2019

La subvention a notamment permis le soutien à la 4^e édition du Festival Juvenalia qui a pour but de mettre en valeur les activités de l'enfance et de la jeunesse disponibles dans le canton. Le festival organisé par Frisbee s'est tenu le 18 mai 2019 sur la place Georges-Python à Fribourg et a rencontré à un large succès auprès des enfants et des familles. L'évaluation effectuée auprès des organisations de l'enfance et de la jeunesse qui y ont pris part montre leur grande satisfaction tant au niveau de l'organisation que des échanges avec les visiteurs.

La liste exhaustive des projets soutenus se trouve sur le site Internet : www.fr.ch/enfance-jeunesse

7.5.6 10 ans de la CEJ

Cette année, la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) a fêté ses 10 ans d'existence. Après avoir fait le bilan de son action, elle se projette résolument vers l'avenir et empoigne la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le canton de Fribourg comme un des thèmes centraux pour ces prochaines années.

Au cours de ces 10 années, la DSAS et la CEJ ont soutenu, pour un montant total de 1 818 000 francs, 327 projets favorables au bon développement des enfants et des jeunes et qui renforcent leur droit de s'exprimer et d'être entendus.

7.5.7 Projet cantonal FriTime de promotion des activités de jeunesse

L'association FriTime, créée et lancée en 2013, résulte de la collaboration entre le Service de l'enfance et la jeunesse, le Service de la santé publique et le Service du sport. Elle propose aux communes du canton un soutien pour mettre sur pied des activités extrascolaires gratuites et accessibles à tous les enfants et les jeunes du canton de Fribourg, en

leur donnant la possibilité de s'engager et/ou de participer. Elle vise également à associer étroitement le réseau associatif local dans l'organisation d'activités.

Depuis 6 ans, l'association FriTime a soutenu 19 communes fribourgeoises dans 6 districts qui ont réalisé, en 2019, 192 activités gratuites dans les domaines du sport, de la culture ou de l'art. Kerzers, Gibloux, Montagny et Belmont-Broye ont rejoint l'association cette année alors que Marly et Châtonnaye ont poursuivi leur programme d'activités en bénéficiant du soutien méthodologique et financier de FriTime pour deux années supplémentaires. Suite à de nouveaux contacts pris avec les communes du canton, Avry, Fétingny, Estavayer-le-Lac, Vuadens et Broc ont montré de l'intérêt. Différents outils soutiennent les communes dans l'élaboration d'un projet FriTime : les échanges très riches entre communes qui ont lieu lors de l'assemblée générale annuelle de l'association cantonale ainsi que le guide « Petit mais Costaud » téléchargeable sur www.fritime.ch.

En 2019, l'association cantonale a lancé un nouveau projet : FriTime Piccolo, une offre destinée aux « tout-petits » de 0 à 6 ans. Plusieurs communes sont susceptibles d'y prendre part dans un futur proche. Ce projet spécifique est financé par le programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien ».

7.5.8 Projets menés dans le cadre de la coordination interdirectionnelle

7.5.8.1 Encouragement précoce

Pour assurer une coordination optimale pour le thème transversal de l'encouragement précoce entre les différents services de l'Etat concernés, une plateforme interdirectionnelle a été mise en place en janvier 2019 sous le pilotage conjoint du BPEJ, responsable de la mise en œuvre de la politique générale de l'enfance et de la jeunesse, et du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de lutte contre le racisme (IMR) dont le domaine « petite enfance » est un axe fort du Programme d'intégration cantonal (PIC). Cette plateforme a comme mission de développer ces prochaines années un concept cantonal d'encouragement précoce sous l'égide de la CEJ et sur la base des besoins collectés lors des « WaldCafés » de la 4^e journée cantonale et lors des rencontres de réseaux locaux d'encouragement précoce initiés dans les districts par l'IMR depuis deux ans.

Le BPEJ a participé aux deux modules d'échanges et de formation organisés en Veveyse et en Glâne sous le nom de « Renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce ! ». Les rencontres ont été mises en place dans le cadre d'un GT interdirectionnel sous le pilotage de l'IMR.

Le BPEJ a également pris part le 23 novembre dernier à Châtel-St-Denis, en tant que représentant cantonal, à une rencontre organisée par Radix sous le pilotage des communes du district, et qui a réuni les acteurs de la Veveyse sur le thème de la politique de la petite enfance.

7.5.8.2 Easyvote

En 2019, le Groupe de travail interdirectionnel mis en place par la Chancellerie sur le thème de la citoyenneté des jeunes a fait connaître le projet Easyvote auprès des communes fribourgeoises. Le projet Easyvote est piloté par la Fédération suisse des parlements de jeunes (FSPJ). Le bilan est très positif puisque cinq communes ont conclu un nouvel abonnement annuel à la brochure Easyvote (Crésuz, Bossonnens, Vuadens, Saint-Aubin et Attalens). En outre, cinq autres communes ont participé à l'action spéciale en lien avec les élections fédérales (Grolley, Marly, Lully, Cheiry, Chénens). Les communes fribourgeoises représentent ainsi le 25 % de l'ensemble des communes suisses ayant pris part à cette action spéciale « élections fédérales ». C'est donc un excellent score qui permet une évaluation positive de cette action.

7.6 Coordination nationale et romande

7.6.1 Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)

2019 a été une année importante sur le plan de la coopération intercantonale puisque la Conférence nationale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), conférence technique rattachée à la CDAS, a tenu sa seconde assemblée plénière à Genève au mois de septembre. Lors de cet événement, une partie de cette conférence s'est déroulée au Palais des Nations. La CDAS a organisé le 15 novembre 2019, au Kursaal à Berne, un événement majeur

à l'occasion des 30 ans de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, en présence de nombreux enfants, du Conseiller fédéral Alain Berset et de la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, Vice-présidente de la CDAS.

7.6.2 Conférence romande des Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ)

Au plan romand, les échanges entre communes et cantons au sein de la Conférence romande des Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ) ont permis d'approfondir le thème des droits de l'enfant et celui des écrans dans le quotidien des enfants et des jeunes.

7.6.3 Projet « J'ai voté, et toi ? »

Seul un jeune sur trois vote ! Sur la base de ce constat, les délégué-e-s romands à l'enfance et à la jeunesse ont décidé de réaliser le projet « J'ai voté, et toi ? » lors des élections fédérales du 20 octobre 2019. Dans le canton de Fribourg, 9 clubs de musique et 16 communes ont participé à l'action entre le 18 septembre et le 20 octobre 2019. Le but de la campagne était d'augmenter la participation des jeunes aux élections fédérales afin que leurs opinions soient mieux représentées par le Parlement fédéral.

Voir <https://www.fr.ch/bpej/institutions-et-droits-politiques/votations-et-elections/jai-vote-et-toi>

7.6.4 Conférence latine des Délégué-e-s cantonaux à l'enfance et à la jeunesse (CLDEJ)

Les délégué-e-s des cantons latins se sont réunis pour discuter de la manière dont les cantons romands peuvent garantir ensemble la qualité des activités de vacances et promouvoir leur diffusion auprès des familles.

8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

Responsable : Geneviève Beaud Spang

8.1 Activités

8.1.1 Activités courantes

Créé en 1994 pour répondre au mandat que lui a confié l'Etat de Fribourg, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (ci-après BEF) accomplit des tâches diverses dans le but de veiller à l'application du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait.

Le BEF mène une politique dans l'intérêt de la famille et assure la coordination de la lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille.

Le BEF œuvre pour l'égalité dans les domaines du monde du travail, de l'éducation, de la formation, de la politique et de la société.

Le BEF met en œuvre les mesures prévues par le concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple validé par le Conseil d'Etat en 2018, en collaboration avec les institutions et les services membres et les membres de la Commission cantonale contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille.

Le BEF recourt à une multitude de formes de sensibilisation et d'interventions ciblées dans le but de faire évoluer les mentalités face à l'égalité.

Le BEF coordonne la journée nationale « Futur en tous genres » pour le canton de Fribourg.

Le BEF répond aux consultations internes à l'administration ou relatives à des projets de lois sur le plan cantonal et fédéral. En 2019, 28 prises de position ont été rédigées, dont deux instruments parlementaires en lien direct avec l'égalité hommes-femmes : la demande de création d'un label cantonal pour promouvoir l'égalité et la motion pour une égalité salariale hommes femmes dans le canton de Fribourg ; le BEF a participé à la rédaction de la motion pour

la création d'une base légale pour la pratique de l'égalité salariale dans l'attribution des marchés publics et institutions bénéficiant d'argent public.

Le BEF gère les secrétariats de plusieurs commissions : la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille, la Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail et la Commission contre la violence au sein du couple, dont il assure également la présidence. En 2019, la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille a siégé trois fois, la Commission contre la violence au sein du couple quatre fois. La Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail s'est réunie trois fois en 2019.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. En 2019, l'assemblée générale a été réunie deux fois.

8.1.2 Evénements particuliers

8.1.2.1 Egalité au sein de l'administration cantonale

Le BEF gère la mise en œuvre du Plan pour l'Egalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC), dont la stratégie a été adoptée par le Conseil d'Etat en mai 2012 et dont le plan d'action a été validé en mai 2016. Les 25 mesures et conditions cadres ont un caractère de sensibilisation, d'information, de formation, de conseil et d'échange.

Différentes mesures du PEAC prévoient la formation des chef-fe-s de service pour les sensibiliser aux questions d'égalité hommes-femmes dans plusieurs aspects de la gestion du personnel. Fort du bilan positif tiré des 9 sessions de formation qui ont eu lieu en 2018 et 2019, le cours « Egalité, diversité, mixité ? Pour des pratiques managériales inclusives » figure désormais dans le programme de formation continue destinée au personnel de l'Etat, sur inscription, ainsi que dans la formation introductive obligatoire pour nouveaux cadres.

En matière d'information, une brochure sur les modèles de travail flexibles à l'Etat de Fribourg a été éditée en collaboration avec le SPO et de nouveaux chapitres abordant l'aménagement de temps de travail flexible pour une meilleure conciliation travail-famille ont été mis en ligne sur le site de l'Etat de Fribourg. Le BEF a aussi eu l'occasion d'accompagner un travail de bachelor de l'HEG Fribourg sur le job-sharing dans les postes de cadre à l'Etat de Fribourg (le top-sharing). Ce travail servira de base pour l'information concernant cette forme de travail récente et intéressante en matière d'égalité femmes-hommes.

La chargée de projet du PEAC a également été sollicitée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique du personnel, afin de garantir la cohérence et des synergies entre ces deux projets importants pour les agents et les agentes de l'Etat.

8.1.2.2 Egalité dans la vie professionnelle et l'application de la Loi sur l'égalité

Cette année, de nombreux cas de discriminations salariales, de harcèlement sexuel sur le lieu de travail et de cas en lien avec l'application de la Loi sur l'égalité « LEg » (pour la plupart des licenciements liés à la maternité) ont été transmis au BEF. La commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail a été saisie pour trois de ces cas.

Les sessions de formation en lien avec l'application de l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) mises en place par la Commission OHarc se sont poursuivies en 2019. Le BEF est intervenu dans le cadre de deux sessions francophones et une session germanophone pour présenter les spécificités liées à la LEg dans la prise en charge des cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

8.1.2.3 Egalité dans l'éducation et la formation

Start ! Forum des métiers s'est déroulé du 5 au 10 février 2019 à Forum Fribourg. Ce salon offre tous les deux ans la possibilité aux jeunes et à leurs parents de se renseigner sur les nombreuses voies de formation et rencontrer des professionnel-le-s représentant quelques 230 métiers. A chaque fois, le BEF s'y engage pour combattre les stéréotypes liés au genre et au monde professionnel et permettre aux jeunes d'élargir leurs perspectives

professionnelles. Cette année, le BEF a développé un nouveau QUIZZ sur l'égalité dans le choix des métiers sous la forme d'un jeu vidéo. Plus de 1000 élèves ont visité le stand du BEF et ont participé au jeu vidéo.

Le BEF a mis en œuvre la 19^e édition de la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons » sur le plan cantonal. Tous et toutes les élèves de 7^H ont été invités à explorer de nouveaux horizons professionnels et des métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Des milliers d'enfants participent à cette journée. Dans la partie francophone du canton, plus de 990 filles et 1100 garçons se sont inscrits par le biais de la plateforme internet, d'autres participent à cette journée sans toutefois s'inscrire. Du côté alémanique du canton, près de 300 filles et 270 garçons se sont inscrits et ont saisi l'occasion d'aller découvrir d'autres métiers. Un deuxième module s'est adressé aux élèves de 10^H, dans le cadre duquel les filles ont pu se familiariser, en prenant part à des ateliers spécifiques, avec les domaines de la terre et de la nature (IAG, Grangeneuve), de la construction (FFE, Halle des maçons), et de l'ingénierie et de la technique (HEIA-FR, EMF, Liip SA). Les garçons ont pour leur part découvert des métiers socio-éducatifs ou de la santé auprès de la Haute Ecole pédagogique, de l'Ecole professionnelle Santé-Social ESSG, de la Haute école de santé, de plusieurs crèches et de homes pour personnes âgées. 19 ateliers francophones, dont 13 destinés aux filles et 6 aux garçons, ainsi que 17 ateliers germanophones, dont 8 pour les filles et 9 pour les garçons, ont été mis en place et ont totalisé 185 places disponibles, qui ont toutes trouvé preneurs et preneuses. Ces ateliers sont menés chaque année en partenariat avec des organisations faïtières, la DICS, et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle.

Le 8 janvier 2019, sur invitation du Collège du Sud à Bulle, le BEF a animé trois ateliers sur « Travail et famille, bon chic bon genre », « Fille ou garçon, ça change quoi » et « Egalité amour et respect, la vraie force de frappe » pour trois groupes de 22 élèves. Le temps d'un après-midi, ces jeunes ont été sensibilisés aux thématiques de base de l'égalité.

Lancé par la Conférence romande des bureaux de l'égalité egalite.ch – dont le BEF assurait la présidence en 2019 – le projet « L'école de l'égalité », et sa première brochure 1^H-4^H, ont été dévoilés lors d'une conférence de presse le 19 février 2019 à Lausanne en présence de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Ce matériel, coordonné par le Bureau de l'égalité du Canton de Vaud, propose un choix d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons. Le corps enseignant romand dispose ainsi d'un outil clé en main permettant l'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes dans le cadre scolaire. Le BEF se charge de sa diffusion dans les établissements scolaires du canton de Fribourg, en collaboration avec l'Office cantonal du matériel scolaire. Les brochures II, III et IV sortiront en 2020. Des formations destinées aux enseignants et enseignantes sont envisagées en 2020.

A l'occasion de la grève des femmes le 14 juin 2019, le BEF a été invité par le Cycle d'orientation Sarine-Ouest à sensibiliser ses élèves aux questions d'égalité et de genres. Le BEF a par ailleurs élaboré plusieurs programmes d'activités et mis à disposition du matériel pédagogique destinés aux écoles primaires et secondaires pour aborder l'égalité entre les femmes et les hommes en classe ce jour-là.

Exposée du 22 septembre au 21 novembre 2019 à l'Ecole de culture générale à Fribourg, « Plus fort que la violence/ Stärker als Gewalt » a donné l'occasion à 1300 élèves, principalement des classes de l'ECG, 15 classes du Collège de Gambach, 2 classes de l'Ecole des Métiers et à une classe de l'ESSG de se pencher sur la thématique de la violence au sein du couple, d'en comprendre les causes et les conséquences pour les victimes et les auteur-e-s et surtout de prendre conscience du soutien existant et des moyens de s'en sortir. Une collaboration a été établie avec les Conférences des directions du Secondaire II.

8.1.2.4 Egalité, société, famille et politique

« Papas en Suisse », une exposition photographique de MenCare Suisse, a été présentée du 25 février au 14 mars 2019 à la HETS Fribourg. Montée dans le cadre d'un programme intitulé « La paternité dans tous ses états » et fruit d'une collaboration entre MenCare Suisse Maenner.ch, la HETS FR, le BEF et l'Association Education familiale, l'exposition a été inaugurée par la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre le 25 février 2019. A cette occasion, Sabina Gani, docteur en sciences sociales, a présenté un état des lieux de la conciliation vie de famille et professionnelle en Suisse, thématique ensuite débattue autour d'une table ronde sous différents angles d'approche : celui du conseiller d'Etat Olivier Curty, Directeur de l'économie et de l'emploi, de Gilles Crettenand, responsable

MenCare Suisse romande, de Gerhard Andrey, co-fondateur de Liip et de François Geiser, doctorant, papa et membre du comité d'une crèche et celui d'un public nombreux. D'autres événements comme des Midi-Conférences et un café parents faisaient partie du programme.

Du 24 mars au 4 mai 2019, le projet « Itinéraires entrecoupés » a été exposé à Bluefactory, une exposition photographique de Ghislaine Heger présentant les visages de l'aide sociale, une série de portraits et récits de situations de vulnérabilité que les sujets n'ont pas choisies. En lien avec la révision de la loi sur les prestations complémentaires, le Club santé-social et le Club des questions familiales y ont organisé en commun leurs assemblées générales et ont assisté à la présentation « Pauvreté, la connaître, y faire face. Etat de la situation et défis pour le canton de Fribourg » le 27 mars 2019, coordonnée par le BEF et le Service de l'action sociale (SaSoc).

Le BEF, représenté par sa responsable, est membre du comité de l'association Pro Familia Fribourg. Il œuvre ainsi à la promotion d'une politique familiale globale et cohérente dans le canton. Dans le cadre de l'un de ses objectifs – l'information aux familles – l'association Pro Familia utilise le site www.familles-fribourg.ch (dit aussi « Classeur des familles ») mis en ligne par le BEF. Il s'agit d'un riche répertoire de renseignements dédié aux familles dans plusieurs domaines de la vie quotidienne.

Une mobilisation massive de femmes de toutes les couches de la société démontre que l'égalité de traitement des femmes dans la vie professionnelle et dans la société doit progresser. La grève des femmes du 14 juin 2019 entre dans l'histoire de la Suisse comme la plus grande action politique depuis la grève générale de 1918 : plus de 500 000 personnes se sont mobilisées ce jour-là. Dont toute l'équipe du BEF, accompagnée de représentant-e-s de la Commission cantonale égalité et famille, qui a tenu un stand d'information sur la place Georges-Python : égalité et formation, représentation des femmes en politique, autonomie économique ou encore conciliation travail famille ont été intensément discutés avec une population fribourgeoise curieuse et attentive.

Le BEF a été invité à participer, en présence d'autres intervenant-e-s, au Café scientifique organisé par l'Université de Fribourg le 6 novembre 2019 sur le thème du « Langage épïcène : le féminin doit-il neutraliser le masculin ? » ; un sujet qui a fait salle comble à l'Ancienne Gare et qui a donné lieu à un riche débat.

Fribourg pour tous et le BEF proposent des services complémentaires. *Fribourg pour tous* offre un soutien dans les démarches administratives, et en fonction des besoins des personnes, une aide personnalisée avec une orientation vers les services spécialisés. En 2019, plusieurs rencontres de coordination et de réflexion thématique ont été menées entre le BEF et l'équipe de *Fribourg pour tous*. Les deux services collaborent étroitement à la réalisation d'un outil sur les enjeux et conséquences du divorce, avec l'appui d'une stagiaire juriste.

Le BEF, représenté par sa responsable, a répondu à plusieurs interviews médiatiques en lien avec l'actualité, où l'on perçoit que l'égalité a pris une place importante dans l'agenda politique et sociétal.

La Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) s'est réunie à Fribourg pour sa 59^e rencontre les 17 et 18 septembre 2019. Le BEF a organisé cette conférence d'automne sur le thème « Economie et égalité - voies vers l'autonomie ». 30 représentants et représentantes suisses de l'égalité ont pris part aux divers ateliers et conférences proposés.

8.1.2.5 La lutte contre la violence au sein du couple

Le concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, approuvé par le Conseil d'Etat en juin 2018, prévoit 33 mesures structurées autour de 9 axes d'intervention. Parmi celles-ci, 2 mesures ont été définies comme étant prioritaires et urgentes. Il s'agit, dans l'axe de l'accueil et de la prise en charge des victimes, de la mesure concernant le renforcement du dispositif médical avec des ressources dédiées à la médecine des violences. Elle est en cours de mise en œuvre au sein de l'HFR. L'autre mesure prioritaire et urgente concerne l'évaluation des possibilités de transmission et de centralisation de données sensibles en vue d'analyser leur dangerosité. A cet effet, les modifications de la loi sur la Police cantonale lui permettant d'instaurer une unité de gestion coordonnée de la menace ont été validées par le Grand Conseil en octobre 2019.

Parmi les autres axes du Concept, figure aussi celui de la prévention de la violence au sein du couple auprès des jeunes. Initiée et réalisée par le BEF et le Service de lutte contre la violence domestique du canton de Berne, l'exposition bilingue et interactive « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt » représente l'outil approprié pour aborder la violence domestique avec des jeunes âgés de 15 à 25 ans. Fruit d'une étroite collaboration entre les services bernois et fribourgeois de lutte contre la violence au sein du couple, l'agence de communication wapico et les réseaux professionnels des cantons respectifs – dont plusieurs membres de la Commission cantonale de lutte contre la violence au sein du couple CVC – un projet complet a pu être élaboré traitant de la violence sous l'angle des victimes, des auteur-e-s et la protection des enfants, et présentant les risques et conséquences liées à la violence à travers les médias sociaux. Son contenu touchant et authentique ne laisse personne indifférent. L'inauguration nationale de cette exposition s'est déroulée à Berne le 3 septembre 2019 en présence des conseiller et conseillère d'Etat Philippe Müller et Anne-Claude Demierre. A Fribourg, la Directrice de la santé et des affaires sociales a ouvert officiellement l'exposition à l'Ecole de culture générale le 2 octobre 2019 en présence de nombreux invité-e-s. « Plus fort que la violence » est conçue pour être itinérante. Montée au Gymnase de Kirchenfeld à Berne en septembre 2019, elle a ensuite pris ses quartiers pendant deux mois à l'Ecole de culture générale à Fribourg (voir 1.1.2.3). 40 personnes du réseau professionnel y ont été formées à l'accompagnement des visites, dont 20 policiers et policières. Au cours de cette période, 25 visites destinées à la formation des milieux professionnels (institutions sociales et de la santé privées ou publiques, autorités judiciaires) ou au public ont été organisées. En fin d'année, l'Ecole professionnelle GIBB à Berne accueillait l'exposition. Le Collège du Sud à Bulle et la Ville de Bienne ont réservé leurs dates en 2020. Pour une prévention efficace et durable, une présence de l'exposition à Fribourg est souhaitable chaque année.

En partenariat avec le BEF, l'association Office familial a mis sur pied un projet-pilote destiné aux enfants de 8 à 12 ans, exposés à la violence de couple. Sous forme d'ateliers-contes animés par des intervenantes professionnelles, spécialement formées à ce type d'interventions, les enfants bénéficient d'un espace où ils peuvent à la fois exprimer leurs ressentis et émotions et faire valoir leurs ressources et compétences au sein d'un groupe de pairs. Deux premiers groupes ont eu lieu (à l'automne 2018 et l'automne 2019) et ont chacun permis à six enfants, tous concernés par la thématique de la violence de couple, de bénéficier de ce soutien spécialisé. Les premières expériences sont très concluantes et favorisent auprès de ces enfants très vulnérables le développement de facteurs de protection, tel que préconisé dans les recherches actuelles en matière de soutien à l'enfance victime de la violence au sein du couple de leurs parents.

Fort de ces deux premières expériences, le projet-pilote se poursuit en 2020 et proposera deux groupes. Dans ce contexte-là, afin d'atteindre les enfants concernés, des partenariats et collaborations fructueuses se sont développés entre l'Office familial, le Service de l'enfance et de la jeunesse, les Justices de paix et les centres LAVI.

Chaque année, le BEF et plusieurs membres de la CVC interviennent dans le cadre d'une formation organisée par le HFR. Le 14 novembre 2019, le thème de la formation portait sur la détection de la violence au sein du couple et s'adressait aux professionnel-le-s de la puériculture, la gynécologie et aux sages-femmes.

La mise en œuvre de la mesure 1.8 pour la prise en compte des situations de violence au sein des couples âgés du Concept d'action de la violence au sein du couple a été initiée dans le cadre de la mesure I10 « Couple, retraite et violence au sein du couple » du programme cantonal de promotion de la santé mental 2019-2021. Mandaté par le Service de la santé publique (SSP), le BEF développe une stratégie d'information et de sensibilisation du réseau professionnel en lien avec la violence au sein des couples âgés.

Le BEF participe au groupe de travail intercantonal : « Les enfants au cœur de la violence », qui s'inscrit dans l'application de la Convention d'Istanbul pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en décembre 2017. Il est également actif dans le groupe de l'Office fédéral des assurances sociales sur la violence au sein des couples âgés.

8.2 Conférences suisses et latines et instances nationales

Le BEF collabore étroitement aux travaux du Bureau fédéral de l'égalité (BFEg).

Le BEF est membre de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et d'egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité). Le BEF a assuré la présidence d'egalite.ch. en 2019, l'a réuni pour quatre séances et a organisé la Conférence d'automne de la CSDE sur le thème de l'égalité et l'économie (voir 8.1.2.4).

Le BEF est actif dans le groupe des questions juridiques, rattaché à la CSDE.

Le BEF est membre du comité de la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) depuis 2015 et participe aux travaux de la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD). La CSVD a siégé trois fois en 2019 et a organisé une journée nationale. Ces instances œuvrent à l'échelle intercantonale ou nationale pour promouvoir l'égalité de droit et de fait entre femmes et hommes et respectivement la lutte contre la violence domestique par des prises de position, des actions, des projets et un travail de coordination et de relations publiques. Dans ce cadre, le BEF participe à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) dans les cantons.

Le BEF est membre du comité de pilotage national de *Futur en tous genres*.

9 Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2019	Comptes 2018	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de la santé et des affaires sociales		161.99	161.44	0.55
ADMINISTRATION CENTRALE		143.57	144.03	-0.46
3600/SASS	Secrétariat général	8.21	7.43	0.78
3605/SANT	Service de la santé publique	16.71	16.74	-0.03
3606/DENT	Service dentaire scolaire	18.91	21.37	-2.46
3608/SMED	Service du médecin cantonal	15.08	15.38	-0.30
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	12.71	13.21	-0.50
3650/AISO	Service de l'action sociale	18.00	17.54	0.46
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	53.95	52.36	1.59
SECTEUR HOSPITALIER		18.42	17.41	1.01
3619/EMSC	RFSM EMS « Les Camélias »	18.42	17.41	1.01

Rapport d'activité
Direction des finances
—
2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Evénements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales	8
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	8
1.2.3	Conférence romande de la loterie et des jeux	8
1.2.4	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	9
1.2.5	Montants de la Loterie romande	9
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	9
1.4	Législation	9
1.4.1	Lois et décrets	9
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	10
2	Administration des finances (AFin)	10
2.1	Activités	10
2.1.1	L'actualisation du plan financier	10
2.1.2	Le projet de budget 2020	11
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	11
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	11
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	12
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	12
2.1.7	Les comptes 2019	13
2.1.8	Gestion de la trésorerie	13
2.1.9	Le Service financier cantonal	13
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	14
2.1.11	Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière	14
2.1.12	Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique	15
2.1.13	Autres activités	15
3	Service cantonal des contributions (SCC)	16
3.1	Activités	16
3.1.1	Taxations fiscales	16
3.1.2	Encaissement	18

3.1.3	Formation du personnel	19
3.1.4	Travaux préparatoires et divers	19
3.1.5	Données statistiques	19
3.1.6	Collaboration	19
3.1.7	L'informatique au SCC	20
4	Service du personnel et d'organisation (SPO)	21
4.1	Activités	21
4.1.1	Généralités	21
4.1.2	Gestion du personnel	21
4.1.3	Gestion de la paie	21
4.1.4	Organisation et formation	21
4.1.5	Informatique	23
4.1.6	Activités juridiques	23
4.1.7	Assurances sociales	23
4.1.8	Fonds d'entraide sociale	24
4.1.9	Espace santé-social	24
4.1.10	Santé et sécurité au travail	25
4.1.11	Evaluation des fonctions	25
4.2	Événements particuliers	26
4.2.1	Projet – Politique du personnel	26
4.2.2	Projet de révision de la LPers/RPers	26
4.2.3	Projets de digitalisation RH	26
4.2.4	Conciliation vie professionnelle – vie privée	26
4.2.5	Santé et social	27
5	Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)	27
5.1	Introduction	27
5.2	Ressources humaines et communication	28
5.3	Finances	29
5.4	Projets - indicateurs généraux	29
5.4.1	Nombre de projets traités	29
5.4.2	Nombre de jalons décisionnels de projets passés	30
5.5	Projets spécifiques	30
5.5.1	L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales	30
5.5.2	L'administration 4.0 facilite la vie	31
5.5.3	L'administration 4.0 est transversale et sûre	31
5.5.4	L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique	32
5.6	Exploitation	32

5.6.1	Demandes de services standards et incidents	33
5.6.2	Satisfaction des utilisateurs et des utilisatrices	33
5.6.3	Rapidité de la prise d'appel	33
5.6.4	Automatisation des traitements répétitifs	34
6	Service du cadastre et de la géomatique (SCG)	34
6.1	Activités	34
6.2	Mensuration officielle (MO)	34
6.2.1	Cadastration	34
6.2.2	Conservation	35
6.2.3	Géomatique	36
6.3	Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)	36
6.3.1	Projets et réalisations	37
6.3.2	Coordination et collaboration	37
7	Registre foncier (RF)	38
7.1	Activités	38
7.1.1	Tenue du registre foncier	38
7.1.2	Informations et communications	38
7.1.3	Etablissement du Registre foncier fédéral	39
7.1.4	Procédure d'épuration publique	40
7.1.5	Remaniements parcellaires	40
7.1.6	Informatisation du registre foncier	40
7.2	Taxation	40
7.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	40
7.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	41
7.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)	41
7.3	Le secteur informatique des registres fonciers	41
7.3.1	Livraison de données et consultations des données du registre foncier	42
7.3.2	Projets informatiques	42
7.4	Autres activités	42
7.4.1	Entreprise formatrice	42
7.4.2	Association des Conservateurs du registre foncier	42
7.4.3	Représentation intercantonale et fédérale	43
7.5	Autorité de surveillance du registre foncier	43
8	Service de l'inspection des finances (IF)	43
8.1	Activités	43
8.1.1	Activité courante	43

8.1.2	Rapports émis en 2019	44
8.1.3	Activité particulière	45
8.1.4	Divers	45
9	Etat du personnel	46

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

1.1 Activités

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions soumettent à cette autorité, notamment ceux qui sont importants sur les plans financier, du personnel ou de l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage. Suite au départ de la secrétaire de Direction, une nouvelle collaboratrice a rejoint l'équipe du Secrétariat général, assumant le même cahier des charges et la même fonction.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes rédigés en français, tout particulièrement des documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la DFIN (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent au plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique est chargé de rédiger des projets de décisions à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Il lui incombe par ailleurs d'élaborer les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de compétence de la DFIN. Il prépare finalement les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Le SG-DFIN comprend en outre l'entité de gestion RH de la DFIN. La responsable est la répondante des collaborateurs et des collaboratrices DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

Rattachée aussi au SG-DFIN, la chargée de communication, également Secrétaire générale adjointe, traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la DFIN. Elle s'occupe de la rédaction et de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite par ailleurs les demandes d'accès aux documents.

1.1.1 Evénements particuliers

La DFIN a été fortement sollicitée par deux dossiers très importants. Il s'agit premièrement du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises. En effet après la ratification par le Grand Conseil du projet de réforme fiscale cantonale et l'aboutissement du référendum, le peuple fribourgeois a été appelé à voter à fin juin sur cette réforme qu'il a acceptée avec 56 % des voix.

Le deuxième dossier est celui du projet de loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, adopté par le Conseil d'Etat le 12 novembre et transmis au Grand Conseil.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

Le Directeur des finances siège depuis 2017 au comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF). La CDF a tenu 7 séances en 2019, y compris les séances de comité.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue les 6 et 7 juin dans le canton de Thurgovie. Comprenant tous les Directeurs et Directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le Chef du Département fédéral des finances (DFF) et des représentants et représentantes de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chef-fe-s des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme fiscale de l'imposition des entreprises et financement de l'AVS (RFFA) ;
- > la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ;
- > la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ;
- > l'imposition de la propriété du logement ;
- > l'imposition d'après la dépense ;
- > l'imposition à la source ;
- > la situation économique et les défis de politique monétaire du point de vue de la BNS ;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (notamment comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, Conférence suisse sur l'informatique, Conférence suisse des impôts, groupe de travail sur la péréquation financière, organe de révision).

1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) réunit les Directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle est présidée par le Directeur des finances. La CLDF a tenu quatre séances : les 24 janvier à Berne, 16 mai à Lausanne, 19 septembre à Fribourg et 14 novembre à dans le Jura. Elle accueille généralement des représentant-e-s des administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la réforme fiscale de l'imposition des entreprises et financement de l'AVS (RFFA) ;
- > la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ;
- > la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ;
- > la loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille) ;
- > le référendum du PSS sur la déductibilité des frais de garde des enfants ;
- > l'initiative populaire fédérale Oui à des rentes AVS et AI exonérées d'impôt ;
- > la suppression de l'imposition de la valeur locative ;
- > la réforme de l'impôt anticipé.

A relever que la CDLF a tenu plusieurs conférences de presse sur le sujet de la RFFA afin de faire le point sur les enjeux. Une telle conférence a eu lieu le 3 mai à l'entreprise Sottas à Bulle, en présence de nombreuses personnalités politiques.

1.2.3 Conférence romande de la loterie et des jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ) dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale.

Le Directeur des finances préside cette conférence, qui a tenu trois séances, le 13 mai à Lausanne, le 23 septembre et le 25 novembre à la Maison des Cantons à Berne. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent ;

- > le concordat intercantonal sur les jeux d'argent (CJA);
- > la convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) ;
- > les prévisions des résultats de la Loterie romande pour 2019 et la répartition des bénéfices ;
- > des procédures judiciaires en lien avec le Tactilo et l'Euro Lotto.

En outre de nombreuses séances extraordinaires se sont tenues toute l'année. En effet un groupe de travail ad hoc a présenté la version définitive d'un canevas de projet de loi d'application cantonale et ce dernier a été validé par la présente conférence. Il s'agit d'un canevas pour coordonner et harmoniser autant que possible les politiques cantonales dans ce domaine, conformément à la CORJA. En effet chaque canton concerné devra finaliser une loi d'application cantonale, pour une entrée en vigueur au le 1er janvier 2021(et approuver la Convention romande sur les jeux d'argent [CORJA] et le Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse [CJA]).

Cette loi d'application cantonale de la LJAR doit assurer l'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent du 29 septembre 2017. Elle va règlementer ce qui ne figure pas déjà dans le Concordat intercantonal sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) et dans la CORJA, notamment l'autorisation et la surveillance des jeux de petite envergure et les taxes et émoluments nécessaires. Pour Fribourg un projet de loi sera élaboré en 2020.

La CRLJ a également préavisé positivement le projet de nouveaux statuts de la Loterie Romande.

1.2.4 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries

Cette conférence s'est réunie les 8 avril, 20 mai et 25 novembre. Les Directeurs des finances et de la sécurité et de la justice représentent le canton de Fribourg. Il a été notamment question de la loi sur les jeux d'argent, du concordat intercantonal sur les jeux d'argent (CJA), des concordats régionaux et de l'utilisation de la taxe sur la dépendance au jeu et la convention romande sur les jeux d'argent (CORJA).

1.2.5 Montants de la Loterie romande

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2019 à 15 289 510 francs (14 946 563 francs à fin 2018).

Le montant du fonds des taxes de loteries à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2019 à 2 121 333 francs (2 181 214 francs à fin 2018).

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme le mentionnaient les précédents rapports d'activité, le fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ».

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances d'autre part, adoptés en 2019 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

Décret du 05.02.2019 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018 ;

Décret du 22.05.2019 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2018 ;

Décret du 20.11.2019 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020 et à la planification financière à moyen terme 2021-2023 ;

Loi du 20.11.2019 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020 ;

Loi du 21.11.2019 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'aide sociale.

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

Ordonnance du 12.02.2019 modifiant l'ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale ;

Ordonnance du 30.04.2019 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (professeur/e HES ordinaire) ;

Ordonnance du 04.06.2019 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat ;

Ordonnance du 10.12.2019 modifiant l'ordonnance relative à la perception de l'impôt à la source ;

Ordonnance du 10.12.2019 sur la mise en œuvre de la réforme fiscale ;

Ordonnance DFIN du 11.12.2019 sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés ainsi que des investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement ;

Ordonnance du 16.12.2019 concernant la fixation des échelles de traitements du personnel de l'Etat pour l'année 2020.

2 Administration des finances (AFin)

Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

2.1 Activités

En 2019, l'Administration des finances (AFin) s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : l'actualisation du plan financier de législature, l'élaboration du budget 2020, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que la gestion par prestations et la comptabilité analytique. L'exercice 2019 marque également le début du projet de transformation du progiciel SAP. Le projet d'adaptation du financement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat a également impliqué une intervention soutenue de la part de notre unité. L'AFin a également pris part activement aux travaux liés à la suite à donner au projet de réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (RFFA), ainsi qu'à l'élaboration du projet de mise en œuvre de ladite réforme au niveau cantonal. L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le Service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen périodique des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1.1 L'actualisation du plan financier

A mi-parcours de la législature, le Conseil d'Etat a procédé au réexamen des perspectives financières à moyen terme. Cette actualisation et la prolongation des estimations jusqu'en 2023 se sont déroulées dans un contexte difficile pour les finances cantonales, étant donné la réforme fiscale sur l'imposition des entreprises et celle liée à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg.

Le plan financier finalement arrêté présente les principaux résultats suivants en millions de francs :

	2021	2022	2023
Excédent de charges du compte de résultats	- 57,7	- 125,8	- 191,9
Découvert du compte des investissements (investissements nets)	- 213,7	- 201,4	- 183,3
Besoins de financement	157,9	207,3	251,1

Malgré les correctifs apportés aux prévisions initiales, les résultats finaux des travaux de planification font état d'une dégradation de la situation, notamment pour les années 2022 et 2023. Ils mettent en particulier en exergue le défi auquel est confronté le canton d'avoir à répondre à des besoins permanents en forte croissance avec des ressources dont la pérennité et le volume dans le temps d'une partie d'entre elles ne sont pas garantis. Les effets relatifs à la réforme fiscale des entreprises et d'autres mesures fiscales se font notamment sentir sur la période examinée.

2.1.2 Le projet de budget 2020

L'établissement du projet de budget 2020 a été rendu délicat en raison de l'importance de l'impasse financière initiale (199,2 millions de francs) qu'il s'est agi de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution. Elle était plus importante que l'excédent de charges prévu pour l'année 2020 au plan financier de législature (124,9 millions de francs). Une priorisation stricte des besoins a été effectuée tout en privilégiant le maintien des prestations existantes afin de rétablir la situation financière. En date du 3 septembre 2019, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2020 qui correspond à ces principes et objectifs.

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont respectées. Le Grand Conseil a modifié le projet de budget 2020 afin d'accorder 5 EPT nouveaux postes supplémentaires au Service de l'enfance et de la jeunesse. L'excédent du compte de résultats reste cependant inchangé, une compensation financière ayant été trouvée, conformément aux exigences légales en la matière. Le budget 2020 finalement adopté le 20 novembre 2019 présente les principaux résultats suivants :

- > Excédent de revenus de 0,4 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 152,2 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 61,5 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 36,88 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2019, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 170 dossiers comportant des incidences financières pour l'Etat. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'analyses et d'une prise de position : le projet de réforme de la fiscalité des entreprises, le projet de modification de la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, les projets et rapports en lien avec la péréquation financière fédérale, différents décrets relatifs aux transports, aux routes et à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations du HFR, du RFSM et des cliniques privées. Cet important travail réalisé « en amont » contribue sans aucun doute à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavis également, à l'attention du Directeur des finances, tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

En 2019, l'AFin a de nouveau été sollicitée pour les travaux et dossiers en rapport avec le développement du site de Bluefactory et des différentes plates-formes qui y développent leurs activités, en particulier les sociétés BCC SA et SICHH SA.

2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2019, l'AFin a effectué les tâches suivantes en matière de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons :

contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2020 soumis par la Confédération ; estimation de l'incidence des bénéficiaires réalisés par certaines sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;

- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal au sujet du système péréquatif : préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2020 ; information et soutien technique de la Députation

- fribourgeoise dans le traitement du message du Conseil fédéral du 28 septembre 2018 sur la modification du système péréquatif pour les années 2020 et suivantes, au sujet duquel les décisions finales des Chambres fédérales ont été prises en juin 2019 ; contacts divers avec les autres cantons à faible potentiel de ressources et interventions coordonnées au niveau de la Conférence des directeurs des finances (CdF) et de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ainsi qu'auprès du Département fédéral des finances (DFF) ;
- > réexamen de la répartition des tâches : préparation des réponses du Conseil d'Etat et de la DFIN à diverses consultations et questionnaires de la CdC et du DFF au sujet du réexamen de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ; transmission des informations et consolidation des prises de position au sein de l'administration cantonale ;
 - > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2018 ; préavis sur des propositions d'amendement des conventions-programmes 2016-2019 ; agrégation et transmission des demandes du canton pour les conventions-programmes 2020-2024 ; échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
 - > entretien des contacts administratifs avec la CdF, la Conférence latine des directeurs des finances (CLDF), le DFF et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2019, la section Nigefi a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP. Elle a achevé le projet de déploiement de l'outil de facturation pour toutes les entités de la Police cantonale et contribué au transfert de l'outil comptable vers SAP.

Dans le cadre de la maintenance adaptative et évolutive, divers processus de facturation et d'archivage ont été revus pour les Services du cadastre et de la géomatique, du médecin cantonal et de la police du commerce.

La gestion des droits d'accès au système SAP a été revue afin d'harmoniser et de faciliter la gestion des comptes utilisateurs. Ces adaptations ont également permis d'affiner les contrôles d'accès aux transactions en fonction des besoins métiers.

Parallèlement aux tâches et travaux cités ci-dessus la section, en collaboration avec le SITel, a fortement œuvré à la préparation et l'organisation du projet S/4 Finances (transformation SAP) qui a été lancé le 13 novembre 2019. Ce projet d'envergure vise au remplacement de la plateforme SAP actuelle par la nouvelle version de l'éditeur ainsi que la revue de certains processus au niveau budgétaire, comptable mais également en matière de facturation. Il impactera l'ensemble des services de l'administration cantonale et nécessitera, dans les phases de conception et de réalisation, l'apport des connaissances métiers d'environ nonante collaborateurs de différents services qui seront répartis dans plus de vingt groupes de travail. L'objectif étant de concevoir une solution qui tienne compte des besoins actuels et futurs mais également des besoins en lien avec la digitalisation.

2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

> Examens des subventions 2019

Six examens planifiés en 2019 ont été réalisés et présentés lors de deux séances de la Commission ad hoc, en mai et en novembre. Le rythme nécessaire au respect de la planification est tenu. Par ailleurs, la planification des examens pour l'année 2020 a été validée par le Conseil d'Etat en décembre.

> Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2019 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 36,03 % et le budget 2020 un taux de 36,88 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

> *Autres tâches liées au domaine des subventions*

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

2.1.7 Les comptes 2019

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat de l'année 2019 font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Ces documents sont disponibles sur le site de l'AFin à l'adresse :

<https://www.fr.ch/afin/institutions-et-droits-politiques/finances-publiques/comptes-de-letat>

2.1.8 Gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le Service de trésorerie de l'AFin a évolué ainsi entre 2018 et 2019 :

	2018	2019
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 675.29	1 694.17
Écritures enregistrées sur comptes bancaires et postaux généraux de l'Etat	9 718.00	11 008.00

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2019, le volume des placements s'élève à 999 millions de francs (856 millions de francs en 2018). Le nombre de prêts est de 45 (33 en 2018). L'AFin gère et tient la comptabilité de 55 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (8,67 millions, 107 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (6,59 millions, 11 prêts) ;
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé et la déclaration du droit de timbre auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce Service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser

sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturants avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

En 2019, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 301 millions de francs (292 millions de francs en 2018). Cela correspond à près de 221 200 factures (226 000 en 2018). A fin 2019, les poursuites en cours se montent à 703 315 francs (803 165 francs en 2018) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 780 (771 en 2018). A signaler que pour l'année 2019, l'encaissement par cash et cartes représente 38 733 factures pour un montant de plus de 4,2 millions de francs.

2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir dès l'automne la possibilité de réaliser un résultat bénéficiaire aux comptes 2019.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2019, celui-ci a admis 35 demandes (38 en 2018) portant sur un montant total de quelque 12,2 millions de francs (10,4 millions de francs en 2018), représentant le 0,34 % (0,29 % en 2018) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2019. Le volume de crédits supplémentaires en 2019, bien que supérieur à celui de l'année précédente, reste parmi les moins élevés de la période 2002-2018. A relever que près des trois quarts du volume des dépassements susmentionnés (soit quelque 9 millions de francs) concernent les subventions cantonales pour l'assurance maladie, le financement du contentieux de l'assurance maladie, les subventions cantonales pour les institutions spécialisées et les maisons d'éducation hors canton, certaines contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton ainsi que les placements dans les établissements spécialisés au Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation.

2.1.11 Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière

La mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations et la comptabilité analytique auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

En 2019, la section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP et la CA, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, du soutien au projet de module de gestion immobilière « REFX », du développement d'instruments de gestion interne pour diverses unités administratives, du suivi des mandats, d'analyses de dossiers à caractère financier et de la participation à des projets transversaux (en particulier SAP 4/HANA).

> Comptes GpP 2018

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2018 et apporté son soutien aux unités concernées.

> *Controlling GpP au 31.12.2018 et 31.08.2019*

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2018 et au 31 août 2019 validés par les Directions concernées. Afin de simplifier le processus, SIGEFIS ne fait désormais plus d'analyse formelle, la section continuant par contre à coordonner l'établissement de ces rapports de controlling et à apporter son soutien aux unités GpP.

> *Budgets GpP 2020*

Les unités GpP ont établi les budgets 2020 par groupe de prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

> *Adaptation de la GpP et développement de la comptabilité analytique*

La section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP et de CA, dans le but de répondre au mieux aux besoins de gestion. Entre autres, pour la GpP, elle a accompagné l'intégration du Service de la nature et du paysage au sein du Service des forêts et de la faune et continué à soutenir le Service de l'informatique et des télécommunications dans sa réflexion de réorganisation et d'adaptation de sa GpP. Pour la CA, elle a mis en place une comptabilité analytique auprès de l'Administration des finances ainsi que procédé à une mise à jour de la comptabilité analytique auprès du Service dentaire scolaire et de l'Etablissement de détention fribourgeois.

2.1.12 Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, l'AFin prépare un inventaire de l'ensemble des participations de l'Etat, avec la collaboration de toutes les Directions. Cette recherche s'est avérée plus fastidieuse que prévu, le nombre d'entités concernées ayant été largement sous-estimé. La liste provisoire compte à ce jour plus d'une centaine de participations.

Une fois la liste exhaustive établie, le Conseil d'Etat pourra se pencher sur la catégorisation et le tri des participations. Il décidera ensuite de la stratégie de gouvernance à adopter pour chaque catégorie, plus particulièrement en ce qui concerne les participations stratégiques. Des discussions à ce sujet ont été menées par un expert lors de la Journée au blanc 2019 du Conseil d'Etat.

En parallèle, l'AFin continue à assurer le suivi financier des entités principales.

2.1.13 Autres activités

- > réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, commissions de bâtisse (HEF-TS et HEdS-FR, Collège Ste-Croix, GYB, rénovation ancien laboratoire cantonal), comités de pilotage (loi sur la détention des chiens, jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre, réforme des tâches des préfets et des régions, Domaine des Faverges, route de contournement de Romont, Prez-vers-Noréaz et Kerzers, HAE), groupes de travail (désenchevêtrement des tâches Etat/communes, plans de mobilité, structures territoriales, château de Bulle, caserne de la Poya, loi sur le personnel, stratégie agroalimentaire) ;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2020 ;
- > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2018 et le budget 2020 ;
- > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2018 et au budget 2020 ;
- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2019 ;
- > édition du dépliant 2019 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
- > poursuite de la refonte du site Internet de l'AFin ;
- > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
- > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA et de l'Office cantonal du matériel scolaire ;

- > participation active de l'AFin aux travaux relatifs au référentiel cantonal (QUID4) que pilote la Chancellerie d'Etat ;
- > réponse à diverses enquêtes (règles d'équilibre budgétaire, liens entre péréquation financière et subventionnement, mise en œuvre du MCH2) ;
- > participation à diverses enquêtes statistiques financières pour l'Administration fédérale des finances (AFF).

3 Service cantonal des contributions (SCC)

Administrateur : Alain Mauron

3.1 Activités

3.1.1 Taxations fiscales

3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2019, le Service cantonal des contributions (SCC) a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2018.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique. Plus de 42 000 déclarations (44 000 en 2018) ont pu être saisies par des lecteurs optiques et plus de 102 000 déclarations (95 000 en 2018) ont été déposées de manière électronique, ce qui ensemble représente plus de 78 % (77 % en 2018) des déclarations.

Il est à relever qu'à fin décembre 2019 plus de 85 % (86 % en 2018) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2018. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à 24 228 (21 695 en 2018) contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émoulement de 20 francs. De plus, 712 fiduciaires ou associations (677 en 2018) ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients, soit 17 283 (17 707 en 2018) contribuables. Cette méthode répond à l'une des mesures structurelles et d'économie adoptées par le Conseil d'Etat.

3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année 2019 a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2017. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2018. Dans le cadre des travaux d'investigation, 94 expertises externes (104 en 2018) ont été effectuées. A la fin décembre 2019, environ 60 % (64 % en 2018) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2018.

En termes de nombre de dossiers, le secteur des personnes morales traite 15 579 dossiers au 31 décembre 2019. Ce chiffre est en hausse d'environ 2,5 % par rapport à la situation au 31 décembre 2018 (15 197 dossiers).

Dans le cadre de la Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA), les travaux préparatoires de la mise en œuvre de cette réforme par le secteur des personnes morales ont eu lieu en 2019.

3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

En 2019, 47 (66 en 2018) décisions d'exonération ont été notifiées et sont entrées en force, dont 10 concluent au refus de l'exonération (4 refus, 6 refus par décision sur réclamation, 1 refus annulé après réclamation). Une réclamation relative aux frais a été admise. 5 demandes d'exonération n'ont pas abouti à une décision (6 en 2018). 2 décisions ont été contestées devant le TF et ont donné lieu à un arrêt. Par ailleurs, 33 (40 en 2018) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre 2019, 27 (33 en 2018) dossiers demeurent en cours de procédure. Enfin, 6 (13 en 2018) anciennes décisions d'exonération sont en cours de réexamen en 2019.

3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

En règle générale, seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des contribuables détenant leurs immeubles dans leur fortune privée sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. En 2019, le secteur a notifié 2988 (2950 en 2018) taxations.

3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2019, 1160 (1314 en 2018) dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2018	2019
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	10 392 000	12 458 000
Amendes en francs (au niveau cantonal)	342 000	676 000
Impôt fédéral direct, y compris amendes	2 811 000	3 426 000

Une grande partie de ces montants proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers. Ces deux rubriques se décomposent comme suit :

Dénonciations spontanées	2018	2019
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	8 470 000	10 780 000
Nombre de cas	675	530
Capitaux non-déclarés	190 461 000	290 503 489
Revenus non-déclarés	26 233 000	20 503 489

Rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers	2018	2019
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	390 000	235 504
Nombre de cas	48	47
Capitaux non-déclarés	27 696 000	17 480 406
Revenus non-déclarés	1 039 000	708 416

3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au SCC. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. En 2019, 5619 (5664 en 2018) débiteurs ont décompté l'impôt pour 19 894 (23 145 en 2018) personnes imposées à la source pour la période fiscale 2018.

3.1.1.7 Impôts sur les successions et les donations

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un processus d'échanges d'informations entre le SCC et les Justices de paix a été mis en place en vue de l'établissement de l'inventaire fiscal au décès.

Le secteur Impôts sur les successions et les donations (ISD) a enregistré 1819 décès durant l'année 2019 (1952 en 2018) et a établi à cet effet 178 bordereaux d'impôts sur les successions (155 en 2018).

Le secteur dresse chaque mois, sur la base des avis de décès reçus des états civils, une liste cantonale des décès destinée à la publication dans la Feuille officielle.

L'ISD a également établi 34 bordereaux d'impôts sur les donations (33 en 2018) sur les 111 avis de donations reçus (146 en 2018).

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la modification de la loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD ; RSF 635.2.1), le SCC a repris la compétence pour statuer sur les réclamations et les cas d'exonération en matière d'impôt sur les successions et les donations, compétence qui était dévolue jusqu'alors à la Direction des finances. Durant l'année 2019, le secteur a reçu 10 réclamations déposées à l'encontre de ses bordereaux.

3.1.2 Encaissement

3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2018 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2018 à janvier 2019 ; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 54 855 contribuables (54 000 en 2018) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2018, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi 221 000 comptes (211 150 en 2018).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 27 006 arrangements de paiement fermes (26 016 en 2018), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 22 322 commandements de payer (20 123 en 2018). Il a également déposé 210 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (185 en 2018).

La cellule « ADB », créée courant 2013, a œuvré durant l'année 2019 à la gestion active des créances impayées. Le délai de prescription étant de 20 ans depuis la date de délivrance de l'ADB, tous les ADB délivrés en 1997 se prescrivent le 31 décembre 2017, ceux délivrés en 1999 se prescrivent le jour correspondant de l'année 2019, etc.

Le secteur Encaissement et contentieux a veillé, en fonction des priorités, à alterner les actes dont le recouvrement est certain (contribuables dont l'adresse et la situation financière sont connues) et les mesures visant uniquement et momentanément la préservation de la créance avant sa prescription (débiteurs dont la situation financière ne permet pas une reprise) ou celles nécessitant un important travail de recherche d'adresses et de détermination de la situation financière (débiteurs ayant quitté le canton).

En 2019, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 s'élève à environ 2 815 000 de francs (2 815 000 en 2018).

3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2019, 37 communes (40 en 2018) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 123 communes (123 en 2017) du canton. Ces impôts sont encaissés

sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

3.1.2.3 Remises d'impôt

En vertu des articles 213a ss LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances. En 2019, 267 (322 en 2018) demandes ont été traitées. 119 (149 en 2018) contribuables ont obtenu une remise d'impôts.

3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2019, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2018	2019
CSI 1 (certificat salariés)	1 (1)	9 (9)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	4 (5)	1 (4)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales)	4 (4)	2 (3)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	0 (2)	0 (0)

3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projets significatifs, le SCC a collaboré à l'élaboration du volet fribourgeois du projet de réforme fiscale pour les entreprises (réforme fiscale et financement de l'AVS – RFFA) et à la révision de la LICD. Il a également préparé de nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations à l'attention de diverses instances cantonales et fédérales. Le Service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est en outre chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2019, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

3.1.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2017 ont été publiées en novembre 2019. Cette nouvelle édition conserve le contenu des années précédentes. Les quelque 40 pages du document fournissent des données concernant principalement le rendement de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et les personnes morales. Ces statistiques sont disponibles uniquement sous format électronique sur le site internet du SCC www.fr.ch/scc. Il en est de même pour celles des années précédentes.

3.1.6 Collaboration

3.1.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de plus de 5 025 000 (5 100 000 en 2018) documents représentant environ 2 140 000 (2 250 000 en 2018) envois durant l'année 2019. Près de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

3.1.6.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du Service et certains collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans ces structures. Le canton de Fribourg est ainsi présent au sein du comité de la CSI, dans la commission « indépendants et personnes morales » (i.e. participation aux deux groupes de travail « agriculture » et « exonération »), dans la commission « impôts sur le revenu et la fortune » (i.e. participation au groupe de travail « prévoyance » et au groupe de travail « fortune mobilière »), la commission « logistique » (i.e. participation au groupe de travail « CET – estimation de titres non cotés en bourse »), ainsi que dans le groupe de travail « échange automatique de renseignements ».

3.1.7 L'informatique au SCC

3.1.7.1 Dématérialisation

Le centre de dématérialisation du SCC continue son amélioration pour conjuguer efficacité et efficience. Il s'est étoffé de tableaux de bord et d'un suivi de production permettant un pilotage adéquat.

Toutes les déclarations papiers des périodes fiscales postérieures à 2015 ont été numérisées. Outre le gain de temps dans les recherches et la sécurité de l'information améliorée, l'espace ainsi libéré a pu être valorisé.

Le processus de numérisation des déclarations PM a été mis en place et l'archivage électronique entrera en fonction en 2020.

3.1.7.2 Projets métiers

Plusieurs applications (DIPMWeb, Taxation des personnes morales et Encaissement) ont fait l'objet d'évolutions importantes pour la mise en œuvre de la Réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), dont le volet fribourgeois a été accepté en votation le 30 juin 2019.

En outre, plusieurs projets sont en cours de développement :

- > La QR-Facture qui remplacera tous les bulletins de versement actuels à partir de juin 2020 ;
- > L'application TaxPPEnc passe de la norme e-LP 2.0 à la 2.2, suite à l'arrêt du support de celle-ci en juillet 2020. Cette nouvelle norme permettra par exemple de communiquer avec des offices de poursuite d'autres cantons sans frais.

3.1.7.3 Maintenance applicative et évolutive

Les différentes briques logicielles de taxation et d'encaissement utilisées par le SCC ont fait l'objet de plusieurs adaptations fonctionnelles et techniques, renforçant ainsi leur robustesse et sécurisant les traitements métiers et le trafic de paiements.

Rendue critique par la prochaine réforme de l'imposition à la source dont l'entrée en vigueur est prévue en 2021, l'historisation de l'assujettissement pour les personnes imposées à la source a pu être mise au point,

4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Cheffe de service : Gabrielle Merz Turkmani

4.1 Activités

4.1.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le SPO fournit de nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers, telles que :

- > les prestations liées à l'administration générale du personnel, comme le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation telles que la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices comme le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur et au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel.

Certaines prestations du SPO possèdent un caractère prioritaire, notamment l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, les quelque 19 500 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

4.1.2 Gestion du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

Durant l'année 2019, 741 postes de travail ont été publiés (771 postes en 2018 et 738 en 2017), ce qui correspond à l'insertion de 1135 annonces dans les différents canaux de publication. 734 préavis salariaux, ainsi que 956 contrats et avenants ont été établis. En 2019, 353 (254 en 2018 et 205 en 2017) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 38 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

4.1.3 Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié.

4.1.4 Organisation et formation

La section en charge de l'organisation et formation apporte, entre autres, son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

En 2019, le SPO a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > conseil dans le domaine de l'organisation du travail et identification des besoins ;
- > réalisation des mandats organisationnels ;
- > définition et amélioration des processus ;
- > optimisation de structures et réorganisations ;
- > ateliers de travail sur la mission et les valeurs d'un service, avec rédaction d'une charte ;
- > coaching en organisation ;
- > cofinancement de mandats (procédure à suivre et recherches sur le destinataire) ;
- > développement et mise à disposition d'outils et méthodes ;
- > conseil en matière de gestion de projet ;
- > réflexion de fusion d'unités ;
- > gestion et participation à la réalisation de projets transversaux ;
- > conseil et validation de cahiers des charges et d'organigrammes.

La section a accompagné divers projets en tant que membre du COPIL ou du COPRO.

En 2019, le projet FR-Innov a accompagné 9 unités afin de promouvoir l'amélioration continue au sein de l'Etat (recherche d'efficacités).

Le catalogue de formation continue a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2018	2019	Nbre cours 2019
Formation continue générale	861	899	74
Formation continue des cadres	122	116	13
Formation linguistique	43	31	4
Formation informatique	171	235	81
Total	1 197	1 281	172

Le SPO collabore avec le Centre d'Education Permanente (CEP) du canton de Vaud en offrant la possibilité aux cadres de l'Etat de participer aux formations relatives au management. Pour la 6^e année consécutive, les collaborateurs et collaboratrices germanophones ont disposé d'une offre de cours en partenariat avec la Ville de Berne.

En 2019, le SPO a préavisé 76 conventions de formation (75 en 2018).

Dans le domaine de la formation des cadres, 3 sessions du cursus introductif aux cadres intermédiaires débutants et débutantes à l'Etat ont été organisées en 2019, avec 45 participants et participantes issus de toutes les Directions. Par ailleurs, 6 nouveaux cours ont été intégrés au catalogue de formation 2020, dont 5 aux cadres supérieur-e-s. Le concept des formations managériales introductives aux cadres intermédiaires et supérieur-e-s a été validé par les entités de gestion, la Conférence des secrétaires généraux, et a été présenté à la Conférence des chefs du personnel des cantons latins, de Berne et de la Confédération le jeudi 14 novembre 2019.

Découlant d'une mesure PEAC, la formation « Egalité, diversité, mixité ? Pour des pratiques managériales inclusives » a été intégrée au catalogue 2020. Elle est destinée aux cadres, cadres supérieur-e-s et responsables RH. Cette formation a également été rendue obligatoire dans le cursus introductif 2020 des nouveaux cadres intermédiaires.

La Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales, organe responsable de l'ordonnance de formation professionnelle initiale d'employé-e-s de commerce, poursuit le projet « Employé-e-s de commerce 2022 ». Il s'agit de réformer l'ordonnance de formation en tenant compte des développements économiques, technologiques, écologiques et didactiques. Dans ce cadre-là, le SPO, représentant l'organisation régionale de formation, a participé à un sondage de la branche Administration publique dans lequel il s'est prononcé sur les connaissances de base spécifiques du métier d'employé de commerce.

Le SPO veille à la gestion de la procédure d'engagement et à l'accueil des apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, leur offre un programme de formation continue, promeut l'apprentissage à l'Etat et participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

En 2019, 141 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. 108 d'entre elles ont participé à l'une des 2 journées d'accueil. A la fin 2019, l'Etat-employeur compte 385 apprenti-e-s (391 en fin d'année 2018) répartis dans 25 métiers différents. De plus, l'Etat-employeur forme 33 stagiaires longue durée du modèle 3+1, contre 39 en 2018.

Le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2018	2019
Formation interne des apprenti-e-s (SPO) (y.c. journées accueil)	217	167
Formation continue des apprenti-e-s (CPI)	326	251

4.1.5 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section « Informatique et planification », assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie, aux modules de gestion des ressources humaines et de la gestion des temps (GTA). Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices, les informaticiens et informaticiennes. Il forme et conseille les utilisateurs et utilisatrices du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

4.1.6 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2019, il a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées.

4.1.7 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est informé des procédures applicables : fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour créer des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, comme en 2018, 184 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section.

L'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé-e couvert s'élève, en 2019, à 80 % de 148 200 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 1,4 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté en 2019 par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et Bâloise Assurances. Plus de 3 000 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées, à savoir 17,43% pour la SUVA et 82,57% pour la Bâloise 82,57 %. Le 21,11 % relève d'accidents professionnels et le 78,89 % d'accidents non professionnels. Environ 34 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2017	2018	2019
Nombre de cas d'assurance LAA	2 910	2 919	3 007
Accidents professionnels	571	609	635
Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	4 266	4 931	4 954
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	28 644	32 607	33 789

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2017	2018	2019
de l'assurance-invalidité	437 875	841 659	773 207
de l'assurance militaire	0	3 289	662
des assurances RC de tiers responsables	0	0	0

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 300 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2019 et environ 80 assurances par convention ont été conclues.

4.1.8 Fonds d'entraide sociale

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille.

En 2019, 21 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. Parmi elles, 5 ont été présentées au comité en vue d'un prêt et ont été acceptées ; les 16 autres n'ont pas été transmises au comité pour décision, soit car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt, soit en raison d'une impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne, soit parce qu'un suivi était nécessaire avant d'envisager un prêt, ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. 5 dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de désendettement de CARITAS Fribourg.

4.1.9 Espace santé-social

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, l'Espace santé-social a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci.

La section, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires impliqués, a ouvert 246 nouveaux dossiers en 2019. Au total, 576 collaborateurs et collaboratrices, tant subordonnés que cadres, ont été accompagnés par l'Espace santé-social. 57 collaborateurs et collaboratrices ont été concernés par un processus de médiation au sein de leur équipe (14 équipes). Durant l'année, 294 dossiers ont été clos.

Les problématiques les plus fréquemment évoquées concernent les problèmes de santé (34 %), qu'ils soient physiques ou psychiques. Les difficultés relationnelles, questions de harcèlement et aspects organisationnels (32 %), sont également très souvent évoquées. Les collaborateurs et collaboratrices consultent aussi l'Espace santé-social pour des difficultés financières (8 %), des problèmes familiaux (5 %) ou des situations de crise (4 %), ou encore pour obtenir des informations diverses à caractère psycho-social (17 %).

Le nombre de collaborateurs et collaboratrices ayant sollicité le dispositif a ainsi considérablement augmenté en 2019 :

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de personnes suivies	382	438	446	527	576

Ces suivis, qui gagnent toujours plus en complexité, ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenants et intervenantes :

	2015	2016	2017	2018	2019
Rencontres avec la personne concernée	244	299	342	414	433
Rencontres avec un/des tiers impliqué-s	97	89	124	144	120
Entretiens de réseau/bilans/médiations	56	85	123	175	165
Téléphones avec la personne concernée ou un tiers	1 266	1 548	2 040	2 010	1771
Echanges d'emails avec la personne concernée ou un tiers	1 424	1 698	2 481	3 336	3412

L'Espace santé-social assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'ACE y relatif. Au 31 décembre 2019, 55 personnes étaient engagées sur ce crédit.

4.1.10 Santé et sécurité au travail

Le SPO a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

Durant l'année 2019, la formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Cinq modules de cours en français et en allemand ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 60 collaborateurs et collaboratrices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation « Secouriste en entreprise » s'est poursuivie en 2019 : 9 cours ont été mis sur pied et 87 collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base d'une journée, respectivement d'un demi-jour pour les cours de rafraîchissement.

La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie à deux reprises. Elle a proposé au Conseil d'Etat différentes mesures notamment par rapport à l'ergonomie, la prévention contre la grippe.

Comme en 2018, une campagne de vaccination a été proposée aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Plus de 400 personnes ont été vaccinées lors de séances réparties sur 5 jours. Conscient de l'importance de la santé de son personnel, le Conseil d'Etat a décidé de pérenniser, pour trois ans, cette mesure. De plus, pendant les périodes de grippe fixées par le SPO, sur indication de l'Office fédéral de la santé publique, le certificat médical deviendra obligatoire dès le 6^e jour d'absence en lieu et place de dès le 4^e jour actuellement.

En 2019, le SPO a également été sollicité à de nombreuses reprises pour des visites relatives à l'ergonomie des places de travail des collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives. Une première rencontre avec les coordinateurs des comités d'hygiène et sécurité (CHS) a eu lieu en automne.

4.1.11 Evaluation des fonctions

Le SPO, conformément aux mandats du Conseil d'Etat, effectue l'évaluation de l'ensemble des fonctions répertoriées à l'Etat de Fribourg, selon le système Evalfri. Le SPO assure également la gestion et le développement de ce système, réalise et veille à la bonne exécution des décisions de classification du Conseil d'Etat. Il assume également le secrétariat de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF).

Durant cette année, la CEF a tenu cinq séances plénières pour traiter les évaluations des 14 fonctions enregistrées dans la 2^e étape du 5^e mandat. Elle a transmis au Conseil d'Etat une ordonnance concernant la classification de la fonction de professeur/e HES ordinaire. Suite à cela, le SPO a mis en place, en collaboration avec la Direction de la HES-SO Fribourg, l'application de ces modifications de classifications.

Dans le cadre des requêtes de décision formelle, le SPO a enregistré les requêtes déposées par le Syndicat suisse des Services Publics (SSP) concernant les fonctions d'infirmier et infirmière, d'assistant et d'assistante en soins et santé communautaire (ASSC) et d'homme sage-femme/sage-femme et a tenu cinq séances de consultation de dossier. De plus, elle a transmis la décision relative à la requête des assistants sociaux et assistantes sociales.

Régulièrement, le SPO analyse, en appliquant la méthode Evalfri, le rattachement correct des collaborateurs et collaboratrices aux fonctions de référence lors des réorganisations, des promotions annuelles ou de nouveaux engagements. Dans ce cadre, plusieurs postes de travail ont été évalués.

4.2 Événements particuliers

4.2.1 Projet – Politique du personnel

Les travaux en lien avec la mise en œuvre de la Politique RH se sont poursuivis en 2019. Une enquête auprès de tous les collaborateurs et collaboratrices a connu, début 2019, un large succès avec 44 % de participation. Elle a notamment permis de récolter des contributions pour élaborer la vision de l'Etat et de ses organisations affiliées. De plus, au travers de cafés RH, plus de 350 personnes ont fait part de leurs besoins, participant ainsi activement au développement des axes stratégiques. Sur la base des travaux d'un groupe de travail réunissant toutes les Directions et les partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a adopté en septembre la vision du fonctionnement de l'administration et de ses organisations affiliées ainsi que les axes stratégiques RH. Les collaborateurs et les collaboratrices sont placés au centre des préoccupations avec notamment un axe consacré au développement du potentiel et un autre à la promotion de la santé et du bien-être. Le futur plan d'action, comprenant une trentaine de nouvelles démarches, dont certaines seront réalisées déjà en 2020 sous forme d'actions flash, devrait être adopté début 2020 par le Conseil d'Etat.

4.2.2 Projet de révision de la LPers/RPers

La révision de la Loi sur le personnel et de son règlement (LPers et RPers) a été lancée en début de cette année. Le Conseil d'Etat a approuvé, dans sa séance du 22 janvier 2019, le descriptif du projet. Un groupe de travail interdirectionnel, présidé par la cheffe du SPO, a été désigné afin de réaliser les travaux, en particulier ceux en relation avec la délimitation du périmètre de révision et la rédaction du projet. Dans sa séance du 24 septembre 2019, le Conseil d'Etat a approuvé la délimitation du périmètre de révision de la LPers/RPers. Les travaux de rédaction des différents articles concernés par la délimitation ont débuté et sont discutés lors des séances avec le groupe de travail. Les propositions rédactionnelles de modifications seront soumises au Conseil d'Etat en début d'année 2020. S'en suivront la préparation du message et l'élaboration des documents nécessaires pour la mise en consultation formelle prévue au printemps 2020.

4.2.3 Projets de digitalisation RH

Le projet de dématérialisation des dossiers du personnel géré par le centre de paie du SPO a débuté au printemps 2019. A la fin de l'année 2019, trois quarts des 12 000 dossiers étaient prêts pour le scannage. D'entente avec le SITel, il est prévu que tous les dossiers soient traités d'ici en printemps 2020. Au courant de l'année 2020, tous les dossiers seront scannés et importés dans Onbase (solution GED choisie par le SITel pour tous les projets de dématérialisation).

Pour le recrutement du personnel, il est prévu de remplacer le logiciel actuel ProRecrute par l'outil SAP Successfactors. La phase de conception est en cours et un premier test avec un service pilote est planifié pour le courant de l'année 2020.

4.2.4 Conciliation vie professionnelle – vie privée

Afin de soutenir le quotidien des parents et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et après une année 2018 en projet pilote pour toute l'administration centrale, l'Etat de Fribourg a offert en 2019 à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs la possibilité d'utiliser gratuitement le service Chaperon Rouge. Cette prestation de la Croix Rouge fribourgeoise permet la prise en charge des enfants (0 à 12 ans) malades ou accidenté-e-s des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat à hauteur de 21 heures de garde par personne et année civile. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà décidé de poursuivre cette mesure pour les 2 prochaines années.

4.2.5 Santé et social

L'ordonnance relative à l'Espace santé-social est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Cette base légale formalise l'activité exercée et les prestations proposées par l'Espace santé-social depuis plus de 10 ans en matière de soutien au personnel rencontrant des difficultés. Elle répond également à la nécessité juridique d'avoir une base légale du point de vue de la protection des données au vu des informations sensibles traitées par ce dispositif.

5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

Directeur : Michel Demierre

5.1 Introduction

Tout en ayant finalisé sa réorganisation, le SITel – en collaboration avec ses partenaires de l'Etat – a continué d'œuvrer à la réalisation du programme gouvernemental de la législature, spécifiquement à la réalisation d'une administration 4.0 déclinée dans le « Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information », qui a été présenté en conférence de presse le 12 octobre 2018. Le chapitre « Projets spécifiques » liste les concrétisations réalisées et en cours et souligne leurs contributions aux objectifs de la digitalisation formulés dans le Plan directeur.

Une attention croissante a été portée au maintien en conditions opérationnelles des systèmes existants. Dans le chapitre « Exploitation » est présenté un extrait des indicateurs produits dans le but de piloter et d'améliorer, de manière continue, la qualité des systèmes et celle perçue par les clients du SITel.

En plus des éléments détaillés dans les chapitres suivants, un coup de projecteur est fait sur un certain nombre d'actions qui ont marqué l'année 2019 au SITel.

Sous l'angle stratégique, le SITel a poursuivi son effort de formalisation et de réforme de la gouvernance. Afin de compléter le Plan directeur et d'orienter un public averti, un « Schéma directeur » est en cours d'élaboration. Ainsi, 11 des 13 axes stratégiques qui le composent ont d'ores et déjà été rédigés. Sous la responsabilité de la Commission informatique de l'Etat (CIE), la gouvernance du budget a été améliorée en répartissant le portefeuille de projets de manière plus équilibrée entre les Commissions spécialisées, déchargeant ainsi la Commission des secrétaires généraux pour l'informatique. A cet effet, un « Groupe de travail Infrastructures » a été créé pour prioriser les projets techniques. De son côté, le Bureau de la CIE a repris la priorisation de certains grands projets transversaux comme « les référentiels » ou « SAP ». Finalement, le projet d'une nouvelle « Ordonnance sur l'organisation, la digitalisation et les systèmes d'information » a été initié en interaction avec différents acteurs. Cette ordonnance doit permettre de faire face aux défis de la digitalisation en précisant et en harmonisant les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs impliqués.

Différentes actions d'amélioration ou de simplification du cadre opérationnel du SITel ont été entreprises. Le degré de maturité de la sécurité informatique de l'Etat a été mesuré par une société de conseil spécialisée dans la sécurité. Les constats faits ont été présentés à la CIE. Il a été convenu, avec cette entreprise, d'une feuille de route pour atteindre un niveau cible. Cette démarche concrétise l'objectif de confiance numérique exprimé dans le Plan directeur. On peut citer également la validation d'un nouveau modèle d'affaires pour Themis, le logiciel de gestion des poursuites développé par l'Etat de Fribourg et distribué dans plusieurs cantons. Ce logiciel sera désormais autofinancé par l'ensemble des cantons participants et fera l'objet d'une nouvelle méthode de facturation. L'équilibre annuel entre les charges et les recettes permettra de financer les évolutions et les projets y compris l'arrivée de nouveaux cantons, sans entrer en concurrence avec les autres demandes de projets de l'Etat pour l'affectation de l'enveloppe informatique.

A mentionner enfin le lancement en 2019 de quelques thèmes de fond qui seront développés dans les années suivantes. Par exemple, la Direction du SITel a contribué aux travaux du groupe de travail Digi-FR, conjointement avec la Chancellerie, le Service des communes et l'Association des communes fribourgeoises. Le groupe de travail a pour mandat de mettre en place un guichet de cyberadministration unique, incluant aussi bien des prestations de l'Etat que des prestations des communes, de manière transparente pour les habitants et habitantes et pour l'économie. Le SITel a également établi un rapport sur les moyens d'identification électroniques, qui sont un facteur décisif de la réussite de la digitalisation au niveau national. Il s'agit de préparer les décisions pour une feuille de route qui tienne compte des incertitudes politiques et juridiques au plan national, d'un marché technologique encore en train d'émerger et de pressions pour une action rapide dans certains domaines. Le SITel a également contribué à la révision totale de la loi sur la protection des données ainsi qu'à un projet d'ajustement à court terme de lois en vigueur afin de donner une base pour le déploiement de solutions cloud urgentes. A noter enfin que la mesure de la dette technologique sur certains systèmes d'information a davantage été considérée, notamment concernant le domaine de la fiscalité. Cette dette technologique devra être surmontée pour permettre la pérennité et l'évolution des fonctions actuelles ainsi que l'introduction de la digitalisation, ce qui nécessitera probablement le recours à des moyens extraordinaires.

5.2 Ressources humaines et communication

Concernant le tableau d'indicateurs ci-dessous, il faut noter que grâce à une politique active et intensive en matière de recrutement, l'utilisation des EPT est passée de 123,18 à 130,44 et ce compte tenu de 17 départs. La diminution du taux de rotation du personnel de 1,2 points par rapport à 2018, se situant à 13,4 %, a contribué à cette évolution. En effet, l'écart apparaissant entre le réel et le budget s'explique en grande partie par la latence entre la sortie d'un collaborateur et l'entrée en fonction du successeur. Le délai de recrutement subit l'influence du marché de l'emploi qui reste tendu dans le domaine informatique. A cela s'ajoute parfois le délai de transformation des postes, car avec l'avancée exponentielle des technologies de l'information, les métiers de l'informatique se transforment rapidement, les charges et les compétences liées aux projets et à la maintenance des systèmes sont extrêmement variables.

Notons également que le taux d'absentéisme incluant les maladies de longue durée, en diminution de 2,5 points, se situe à 4,6 % soit 1,4 points en deçà de la moyenne pour les administrations publiques romandes (rf. HRBench2016-2017) et 0,6 points en deçà de la moyenne suisse pour ce même secteur.

Indicateurs	2019 réel	2019 budget	2018 réel	2018 budget
Personnel en contrat à durée indéterminée CDI 3010.100 (EPT)	130,44	142,05	123,18	139,95
Personnel en montant forfaitaire MF 3010.118	1,7	2,00	3,00	2,00
Sous-Total CDI+MF	132,14	142,05	126,18	141,95
Personnel en crédit des invalides Cinv 3010.126	1,30	1,30	1,50	1,50
Personnel en contrat de type projet 3010.140	1,00	1,00		1,00
Apprenti(e)s	7,12	9,00	9,00	7,00
Total Ressources	138,40	155,35	136,68	151,45
Taux de rotation du personnel	13,40 %		14,61 %	
Taux d'absentéisme incluant les maladies de longue durée	4,6 %		7,1	
Taux d'absentéisme sans les maladies de longue durée	2,7 %		2,4	
Jours de formation par collaborateur/trice (base demi-jours / heures)	5,2 / 2,13		- / 2,03	

Données au 20.12.19, sous réserve des chiffres définitifs

Dans le contexte Evaltic/Evalfri, le SITel a procédé à une analyse en profondeur des métiers IT nécessaires à la mise en œuvre du plan directeur, celle-ci oriente la politique de recrutement. Dans le contexte du schéma directeur, la documentation d'un axe stratégique « Sourcing et gestion des ressources » est en voie de finalisation.

En début d'année, un cycle complet de l'évaluation systématique de l'atteinte des objectifs pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices a été achevé, ce cycle annuel est désormais bien établi et se poursuivra les années suivantes.

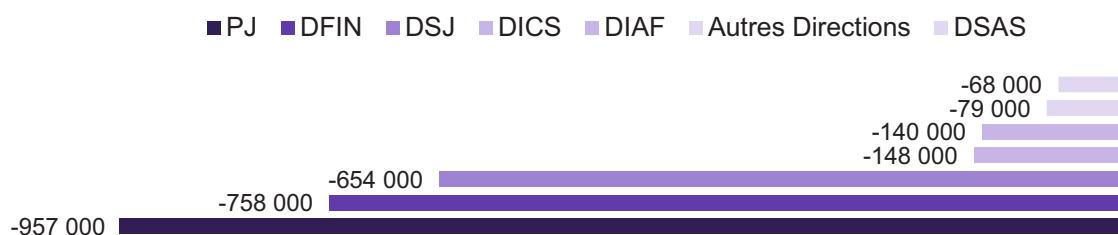
Le plan de formation du personnel est connecté au schéma directeur, 93% des formations sont rattachées à un axe stratégique de ce dernier. En 2019, 84 % des formations - taux basé sur le nombre de jour - étaient des formations de groupe avec un coût journalier moyen par personne de 500 francs, ce choix permettant de favoriser l'esprit d'équipe et de diminuer les coûts. L'impact temporel de la formation sur la productivité se situe entre 0,5 % et 3,3 % par mois ; soit une moyenne à 2,5 % du temps de travail affectée à la formation continue.

5.3 Finances

En tant que service central, le SITel coordonne le processus d'élaboration du budget et des plans financiers concernant l'enveloppe informatique de l'Etat. La demande initiale de budget 2020 présentée à la CIE se montait à 67,2 millions de francs. Les travaux de priorisation du portefeuille de projets et du budget par la CIE, les Commissions spécialisées et le Bureau de la CIE, ont permis de ramener le projet de budget 2020 à 51,3 millions de francs. Le Grand Conseil a finalement fixé le budget 2020 de l'enveloppe informatique à hauteur de 50,7 millions de francs.

En 2019, des réallocations budgétaires pour un montant total de 16,9 millions de francs ont été effectuées, ceci afin de mieux tenir compte du rythme d'avancement des différents projets. Les principaux d'entre eux concernés par des réallocations budgétaires ont été : le projet « Pilote Cloud : Déploiement de O365 », le projet « Pilote Cloud (intégration achat informatique dans SAP) », le projet « QUID4PP (référentiel cantonal pour les personnes physiques) » et le projet « Organisation des tests applicatifs de non-régression ». Globalement, avec ces mesures prises, l'enveloppe informatique 2019 a été respectée.

Réallocations 2019 par donateur en faveur du SITel (chiffre négatif en francs)



5.4 Projets - indicateurs généraux

La méthode de gestion des projets informatiques de l'Etat de Fribourg est la méthode HERMES, créée par la Confédération. Celle-ci est composée de 4 phases : Initialisation, Conception, Réalisation, Déploiement. Chaque phase est formellement démarrée lors d'un jalon décisionnel (JD1, JD2, JD3, JD4) et le projet est clôturé par le JD5.

5.4.1 Nombre de projets traités

Le tableau suivant présente le nombre de projets traités par l'ensemble des sections du SITel en 2019, incluant les projets encore en cours à la fin de l'année (au moins le JD2 passé), ainsi que les projets qui ont été terminés en 2019 (JD5 passé). On note une augmentation de 67 % du nombre total de projets traités en 2019 par rapport à 2018.

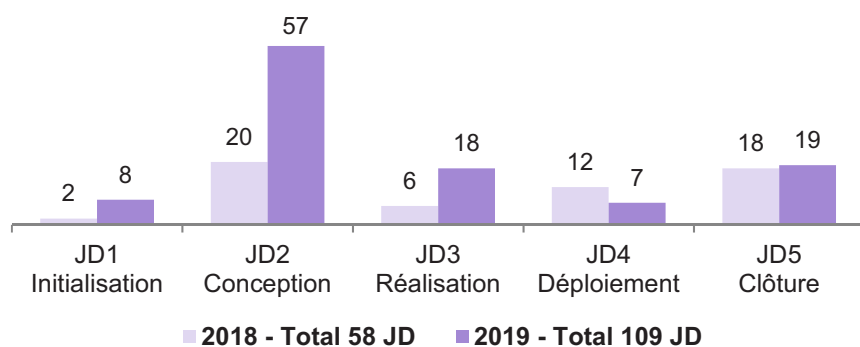
Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2019	Projets en cours démarrés en 2019	Projets clôturés en 2019	Total projets traités en 2019	Total projets traités en 2018
>= 3 000 000	2	6	1	9	5
>= 400 000	3	12	6	21	11
> 100 000	3	17	6	26	12
<= 100 000	3	17	6	26	21
Totaux :	11	52	19	82	49

En plus des 82 projets traités en 2019, un total de **37 missions** à caractère plus technique et en général relatives au maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures et services du SITel ont également été traitées.

5.4.2 Nombre de jalons décisionnels de projets passés

L'histogramme ci-dessous représente l'évolution du nombre de jalons décisionnels passés entre 2018 et 2019.

L'augmentation totale de 88 % est un bon indicateur de l'intensification de l'activité des projets informatiques à l'Etat. L'augmentation marquée du nombre de JD2 indique en particulier que beaucoup de projets ont démarré. Cette vague devrait atteindre les jalons suivants les années prochaines.



Nota bene : ces chiffres ne peuvent être ramenés au nombre de projets, compte tenu du fait qu'un projet peut, sur une année, passer plusieurs phases et donc plusieurs jalons décisionnels.

5.5 Projets spécifiques

Ce chapitre présente une sélection de projets du portefeuille de projets, regroupés selon les 4 objectifs principaux du Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information.

Pour chaque projet, il est indiqué son numéro systématique, son nom, la phase en cours, une courte description, et les principaux résultats atteints cette année.

5.5.1 L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales

Projet 0040 – Permis de construire : Lot 1 – (clôturé)

Mise en place d'une solution de gestion des demandes de permis de construire en ligne pour le citoyen et son mandataire (requérant), les communes, les services de l'Etat, les services externes et les préfectures.

Tous les acteurs de la procédure, requérants, mandataires, communes, services cantonaux et préfectures utilisent la nouvelle application FRIAC, environ 2400 utilisateurs (dont 1900 citoyens) en mars 2019.

Projet 0895 – Déménagement du datacenter de l'ECAS – (en phase de conception)

Planification du déplacement de l'intégralité des infrastructures informatiques et télécommunication actuellement situées dans le bâtiment de l'ECAS.

L'étude détaillée du déploiement de ces salles a été élaborée. Ce projet prévoit une mise en œuvre en 2020.

Projet 0912 – SDA - Evolution de l'infrastructure réseau de transport – (en phase de conception)

Mise en place d'un nouveau réseau de transport d'information (y compris filaire, fibre optique et WiFi) et remplacement des composants obsolètes.

L'adjudication de l'appel d'offres pour l'achat et la maintenance de matériel, prérequis pour la mise en place, a été faite en novembre 2019. En parallèle, des équipements liés au cœur du réseau informatique ont été remplacés. Ce projet prévoit une réalisation jusqu'en 2026.

Projet 0570 – Transformation SAP– (en phase de conception)

Dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, migration et déploiement, dans tous les services de l'Etat, des modules financiers vers la nouvelle solution SAP S/4 HANA avec une mise en production prévue dans le courant de l'année 2022. L'adjudication de l'appel d'offres lié aux prestations de tiers a été faite en novembre 2019 et les différents ateliers de conception ont commencé.

Projet 0751 – Pilote Cloud : Intégration achat informatique dans Ariba (IAIS) – (en phase de réalisation)

Dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, déploiement de la solution SAP Ariba au SITel pour les achats opérationnels (hors investissements), avant un déploiement à toute l'administration.

Ce projet est bien avancé, la mise en service des modules achat et contrat se fera dans le courant de l'année 2020.

Projet 0369 – Mise en place d'une solution de gestion d'affaires pour le SEJ – (en phase de déploiement)

Dans le cadre du programme de Gestion des affaires à l'Etat de Fribourg, mise en place de la solution pour le secteur des milieux d'accueil du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) permettant la dématérialisation de tous les dossiers. Le processus est maintenant automatisé et remplace l'ancien système. Ce projet se terminera courant 2020.

Programme 0534 – e-Justice

Programme inscrit au plan gouvernemental 2017-2021 avec pour but de pouvoir exécuter électroniquement, à tous les niveaux et au travers de chaque instance, les différentes prestations en matière de justice. Cela inclut notamment la communication et la consultation électronique des dossiers pour les différentes parties et intervenants, la gestion électronique des dossiers par les autorités y compris l'archivage des dossiers, le transfert numérique de données inter- et intra-autorités, la publication électronique de jugements. Ce programme comportant 9 projets a été initialisé en 2019. Son achèvement est prévu fin 2027, ce qui permettra notamment de s'aligner avec le projet fédéral Justitia 4.0, une base légale contraignante étant attendue avec une entrée en vigueur en 2025.

5.5.2 L'administration 4.0 facilite la vie

Projet 0542 – Cyber santé – Mise en place du DEP au niveau cantonal pour les acteurs de la santé – (en phase de réalisation)

Dans le cadre de ce projet intercantonal, le SITel a joué un rôle important dans le pilotage technologique du projet. De plus, il a pris en charge la rédaction d'un manuel technique de raccordement destiné aux différents professionnels de la santé du canton souhaitant se raccorder ou maintenir à jour leur raccordement au Dossier Electronique du Patient (DEP). En plus, l'équipe de projet a participé à la conception de la plateforme technique de stockage et d'échange pour le DEP. Ce projet prévoit une réalisation jusqu'en 2022.

Projet 0589 – eDéménagement – (en phase de conception)

Mise en place d'un service sur le guichet de cyberadministration permettant l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement.

Le concept de solution est en cours d'élaboration en partenariat avec les communes. Ce projet se terminera courant 2020.

Projet 0594 – Extrait du registre de l'état-civil – (clôturé)

Mise à disposition d'une prestation permettant de commander et payer les actes et certificats depuis le guichet de cyberadministration. La cyberadministration a franchi ainsi un pas important dans le canton de Fribourg. Depuis le 1^{er} octobre 2019, pour la première fois en Suisse, il est possible de commander sur le guichet virtuel de l'Etat un acte d'état civil authentique au format électronique.

5.5.3 L'administration 4.0 est transversale et sûre

Programme 0760 – QUID4 – Référentiels et registres

Programme subdivisé en 8 projets inscrits au plan gouvernemental 2017-2021 avec pour but la mise en œuvre d'un Référentiel cantonal, de l'alignement de 4 registres sectoriels pilotes et de l'organisation de gouvernance des données de référence. Ce programme est composé des projets principaux suivants :

Projet 0488 – QUID4 – Concept Référentiel – (clôturé)

Projet d'étude pour définir la conception globale du référentiel cantonal dans le cadre de l'organisation de gouvernance des données de référence.

Mission 0788 – QUID4Org – Référentiels : organisation pour la gouvernance des données

Définition et mise en œuvre d'une nouvelle organisation pour gérer les données partagées de l'Etat de Fribourg dans un cadre légal adapté.

L'ordonnance concernant la mise en œuvre du Référentiel cantonal des données des personnes, organisations et nomenclatures (RSF 17.45), a été adoptée le 24 juin 2019 par le Conseil d'Etat. Le réseau des référents métiers (actif depuis le 22 février 2019) et du réseau d'intendance (kick off le 1^{er} octobre 2019) a été mis en place et la Commission de gouvernance des données référentielles (ACE 1^{er} octobre 2019) a été instituée. Cette mission se terminera courant 2020.

Projet 0789 – QUID4PP – Référentiels : personnes physiques – (en phase de déploiement)

Mise en place du socle technique pour l'ensemble des référentiels.

Ce projet est bien avancé : la partie nomenclature est terminée, la partie relative aux personnes physiques sur le périmètre du contrôle des habitants est en cours de réalisation. Les premières interfaces exposées par le Référentiel sont effectives. Ce projet se terminera courant 2020.

Projet 0783 – Pilote Cloud – Déploiement de O365 – (clôturé)

Mise à disposition de la solution bureautique et collaborative « Microsoft Office 365 » sous forme de projet pilote, conformément au mandat reçu par le Conseil d'Etat. Le projet pilote est terminé, plus de 4600 utilisateurs et utilisatrices bénéficient de ces nouveaux services.

5.5.4 L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique

Projet 0389 – HAE : HEP – (clôturé)

Mise en service de la solution de gestion administrative cantonale (IS-Academia) pour gérer les inscriptions, cours et examens des 543 étudiants et étudiantes de la Haute école pédagogique (HEP).

Projet 0686 – EDU : S1 – (en phase de déploiement)

Pour l'Ecole obligatoire, déploiement de la solution administrative cantonale dans les 8 écoles du cycle d'orientation (437 enseignants pour 2 457 élèves) du S1-allemandique à la rentrée 2019, dans la perspective d'une extension progressive aux 8651 élèves des 13 cycles d'orientation francophones depuis la rentrée 2020, jusqu'en 2022.

Projet 0680 – HAE : Enseignant-e-s – (clôturé)

Ouverture au public d'une plateforme web pour le recrutement des enseignants remplaçants, accompagnée d'un système d'affectation des enseignant-e-s totalement intégré à la nouvelle solution administrative cantonale IS-Academia.

Projets 0754 / 0830 – Déploiement Windows 10 à l'Etat / à l'EDU – (en phase de réalisation / EDU clôturé)

Déployer le système d'exploitation Windows 10, service par service au sein de toute l'administration cantonale et de l'éducation afin de nous prémunir d'importants risques de sécurité. La migration EDU est terminée. Pour ce qui concerne l'administration, environ 1500 PCs ont été migrés dans une trentaine de services, il reste encore 1200 PCs qui seront migrés durant le premier semestre 2020. Le taux de satisfaction des utilisateur-trice-s (sondés systématiquement) est de 95 %.

Projet 0785 – SuccessFactors remplacement ProRecrute – (en phase de conception)

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg. Il consiste au remplacement de l'application ProRecrute de recrutement par la solution SAP Successfactor pour l'ensemble des services. Dans le cadre de ce premier projet pilote pour la Police fribourgeoise, une étude a été réalisée en 2019, le décommissionnement de l'ancienne application et la mise en œuvre de la nouvelle aura lieu dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

5.6 Exploitation

De manière générale, les efforts destinés à industrialiser et à assurer un haut niveau de qualité des activités répétitives de l'exploitation se poursuivent. Les premières mesures permettant des gains rapides avec un effort raisonnable ont été prises. Les efforts à consentir pour améliorer drastiquement les performances, le niveau de qualité et

d'automatisation de ces activités croissent de manière significative. Ils seront poursuivis en 2020 et les années suivantes. Les activités d'exploitation sont suivies à l'aide d'une série d'indicateurs dont une sélection est décrite ci-dessous.

5.6.1 Demandes de services standards et incidents

- > De 2018 à 2019, on constate que la proportion des incidents par rapport aux demandes augmente (de 63,5 % à 70,8 %). En même temps, les demandes ont augmenté de 6,6 % alors que les incidents ont augmenté de 18,9 %.
- > Entre janvier et novembre, le ratio entre le nombre d'incidents détectés automatiquement et celui des incidents annoncés par les utilisateurs et utilisatrices augmente de 77 % à 93,4 %, ce qui est proche de la parité. Les efforts investis pour renforcer les mesures de surveillance automatique portent leurs fruits.
- > La proportion de sollicitations résolues directement par l'exploitation est stable, au niveau de 80 %. Augmenter ce ratio de manière à libérer les spécialistes pour des activités directement liées au plan gouvernemental demande des efforts très importants, qui sont en cours.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2019	2018
Demandes	2964	2447	2455	2325	2632	2137	2870	2884	3418	3157	2677	848	30814	28897
Incidents	1906	1902	2009	1593	1630	1434	1753	1849	2785	1108	1193	662	21825	18353
Inc. Auto.	778	796	881	756	757	672	766	906	1412	968	938	-	9630	-
Inc. utilisat.	1010	980	1019	733	767	641	810	807	1238	1077	1004	-	10086	-
Resol. Expl.	79 %	81 %	79 %	81 %	82 %	78 %	81 %	85 %	81 %	81 %	75 %	81 %	81 %	-

* Données au 11.12.19

- > **Demandes** : nombre de demandes de prestations standards par mois (par exemple, une demande de matériel)
- > **Incidents** : nombre d'incidents par mois (par exemple, un logiciel qui ne fonctionne pas)
- > **Inc. Auto** : le nombre d'incidents détectés automatiquement via les mesures proactives de surveillance
- > **Inc. utilisat** : le nombre d'incidents signalés par les utilisateur-trice-s de l'Etat de Fribourg. Cette catégorie n'inclut pas les incidents provenant du guichet de cyberadministration ni celle des incidents provenant du Service de l'emploi (pas traités par le Service-Client de l'Etat).
- > **Resol. Expl.** : la proportion d'incidents et de demandes résolus directement par l'exploitation de manière autonome, sans avoir besoin de support de la part d'équipes dites « de 3^e niveau » (experts).

5.6.2 Satisfaction des utilisateurs et des utilisatrices

Depuis début 2019, afin de renforcer son orientation clients, le SITel suit un nouvel indicateur qui donne aux utilisateurs et aux utilisatrices la possibilité d'indiquer leur satisfaction à la clôture de leur sollicitation, que ce soit une demande ou une annonce d'incident. Celles et ceux qui ont choisi de le faire se sont exprimé-e-s comme suit sur une échelle de 1 à 5, signifiant une moyenne annuelle de 4,7 pour le délai de traitement (Sat. délai), respectivement 4,75 pour la qualité de la réponse apportée (Sat. qual.):

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2019	2018
Sat. délai	4,71	4,78	4,75	4,73	4,77	4,62	4,69	4,77	4,74	4,65	4,51	-	4,70	-
Sat. qual	4,80	4,78	4,80	4,79	4,65	4,76	4,72	4,75	4,67	4,78	4,63	-	4,75	-

* Données au 11.12.19

5.6.3 Rapidité de la prise d'appel

La moyenne des appels téléphoniques pris en charge par le Service-Client de l'Etat en moins de 30 secondes a été de 83,4 % sur l'ensemble de l'année.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2019	2018
Appels	2851	2832	2230	2050	2269	1962	1913	1755	2072	1681	1681	550	23396	-
<30 sec	2209	1992	1953	1724	1921	1569	1483	1530	1781	1480	1397	474	19513	-
Ratio	77,5 %	70,3 %	87,6 %	84,1 %	84,7 %	80,0 %	77,5 %	87,2 %	86,0 %	88,0 %	83,1 %	86,2 %	83,4 %	-

* Données au 11.12.19

- > **Appels** : nombre total d'appels téléphoniques par mois
- > **<30 sec** : nombre total d'appels téléphoniques par mois pris en charge en moins de 30 secondes
- > **Ratio** : proportion d'appels pris en charge en moins de 30 secondes par rapport au nombre total d'appels

5.6.4 Automatisation des traitements répétitifs

Les efforts d'automatisation entrepris depuis plusieurs années commencent à porter leurs fruits et le nombre de travaux d'arrière-plan lancés automatiquement a été multiplié par 3,5 entre janvier et novembre 2019. On notera au passage que les travaux liés au changement d'année (bouclement et ouverture) seront lancés automatiquement et pilotés par cette infrastructure.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	2019	2018
Batches	16860	17730	18838	19103	20462	20515	21490	21900	25222	37500	58553	-		

- > **Batches** : nombre de travaux automatiques d'arrière-plan lancés chaque mois par le système d'ordonnement

6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Chef de service et géomètre cantonal : François Gigon

6.1 Activités

Durant l'année sous revue, le SCG a priorisé le développement d'une vision en termes de diffusion des géodonnées, l'optimisation des processus de travail et la collaboration avec les partenaires externes.

En outre, les activités courantes ont été assurées et sont succinctement décrites ci-dessous.

6.2 Mensuration officielle (MO)

La mensuration officielle livre des données géométriques qui définissent la propriété foncière et constituent la base des autres informations géographiques. Les objectifs en la matière sont définis dans la convention-programme 2016-2019 conclue avec la Confédération. Ceux-ci portent principalement sur l'acquisition et la mise-à-jour des géodonnées de la MO.

6.2.1 Cadastration

Le secteur cadastration contribue à l'acquisition et à la mise à disposition des géodonnées de la MO. A ce titre, il a connu une activité soutenue en 2019, rythmée par les projets suivants :

- > les premiers relevés (PR) qui consistent à saisir les éléments de la mensuration officielle dans les régions qui en sont dépourvues ;
- > les renouvellements (REN) qui consistent à modifier et compléter les éléments d'une mensuration officielle pour les adapter aux exigences de qualité actuelles ;
- > la mise à jour périodique (MPD) et l'adaptation au modèle de données (AMD) qui permettent d'actualiser certaines couches d'information et d'en améliorer la qualité des données.

Le tableau ci-dessous représente la répartition des standards de qualité des géodonnées de la mensuration officielle pour le Canton de Fribourg. Les surfaces aux standards *Graphique* et *NP ps* font l'objet d'un PR, celles au standard *NP autre* feront l'objet d'un REN.

Des géodonnées entièrement numériques et dotées de foi publique offrent au contribuable une base de qualité pour nombre de requêtes et garantissent la propriété foncière.

Standard de qualité	Pourcentage du Canton de Fribourg
Graphique (plans graphiques conformes aux directives fédérales de 1919)	19 %
NP ps (numérisation préalable de plans graphiques établis avant 1919 conformément aux directives cantonales)	1 %
NP autre (numérisation préalable de plans graphiques semi-numériques ou partiellement numériques établis conformément aux directives fédérales de 1919)	39 %
MO93 (données numériques conformes aux directives fédérales de 1993)	36 %
Lacs	5 %

Tableau 1: Répartition des standards de qualité des géodonnées de la mensuration officielle

6.2.1.1 Premiers relevés (PR)

L'achèvement des entreprises de PR est la priorité du secteur cadastration. Il s'agit d'obtenir les données cadastrales numériques sur l'entier du territoire cantonal. Ces données permettent d'introduire le registre foncier fédéral.

Quatre entreprises de mensuration (Villarbeney lot 3 (238 ha), Misery-Courtion lots 2 et 3 (1143 ha), Le Glèbe lot 1 (1038 ha) et Ménières lot 3 (400 ha)) ont été reconnues par l'Office fédéral de topographie durant l'année sous revue.

Le registre foncier fédéral a été introduit pour trois entreprises de mensuration [Corserey lot 1 (343 ha), Autafond lot 1 (241 ha) et Le Châtelard lot 1 (749 ha)].

Actuellement, 33 583 ha (20% de la superficie du territoire cantonal) restent en travail auprès des bureaux privés de géomètres. Cela représente seize entreprises de mensuration. Onze entreprises supplémentaires sont en phase de reconnaissance auprès des RF dans le but d'introduire le registre foncier fédéral.

6.2.1.2 Renouvellement (REN)

Le SCG a initié durant l'année écoulée le concept de renouvellement de la mensuration officielle. 39 % de la superficie du territoire cantonal est concernée. Deux projets pilotes ont été attribués à deux bureaux privés de géomètres pour un montant total avoisinant 440 000 francs [commune de Courtepin, secteur Courtaman (119 ha) et commune de Villars-sur-Glâne, secteur Moncor-Bertigny (91 ha)].

Ces travaux de renouvellement visent à remplacer les œuvres cadastrales établies à titre provisoire dans les années 1980 et 1990. Ils permettront de répondre aux exigences de précision et de fiabilité du standard de qualité fédéral.

6.2.1.3 Mise à jour périodique (MPD)

Les travaux liés à la MPD du lot Broye (5 974 ha) ont été achevés. Deux lots de MPD ont été attribués à deux bureaux privés de géomètres pour un montant total avoisinant 600 000 francs [Centre du Canton, rives gauche (6330 ha) et droite (5382 ha) de la Sarine]. Notons que ces montants comprennent le financement du levé des lisières de forêt nécessaires à l'établissement du cadastre forestier (limite forestière statique) et à l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

Cette première MPD est programmée sur une surface d'environ 61 300 ha. 16 % sont achevés et 19 % sont actuellement en travail. La MPD permet d'actualiser les données de la mensuration officielle pour lesquelles aucun système d'annonce n'existe ainsi que les éléments qui ont échappés au processus établi. En parallèle, le SCG réalise les travaux d'adaptation au modèle de données (AMD).

6.2.2 Conservation

Le secteur conservation garantit la mise à jour permanente de la mensuration officielle et des plans du registre foncier. Le secteur conservation établit les directives de conservation de la MO, assure le suivi des données de la MO et diffuse celles-ci aux différents ayants droit.

6.2.2.1 Mise à jour permanente

Le secteur conservation a validé 2280 dossiers établis par les bureaux privés de géomètres dans un contexte de partenariat public-privé. Il s'agit principalement de plus de 700 verbaux de modification de limites foncières et de plus de 1380 dossiers de cadastration ou de radiation de bâtiments.

En outre, le secteur a saisi plus de 1200 projets de bâtiments dans le jeu de données de la mensuration officielle.

6.2.2.2 Harmonisation des jeux de données de la MO & et du RegBL

La révision de l'ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) impose à ce dernier d'être étendu à tous les bâtiments, y compris ceux sans usage d'habitation.

Ce projet d'extension a été initié dans le canton durant l'année écoulée sous la conduite du SCG en collaboration avec les bureaux privés de géomètres et le Service de la Statistique. Ce projet a pour but d'harmoniser les jeux de données des bâtiments qui existent dans la MO et dans le RegBL, puis de compléter ce dernier avec les bâtiments qui sont saisi uniquement dans la MO.

La plus-value de ce projet réside dans la création d'un registre cantonale des bâtiments et des adresses, souhaité par différentes entités.

6.2.2.3 Partenariat avec les géomètres privés

D'entente avec les bureaux privés de géomètres, le SCG a instauré un système d'évaluation de ces derniers. Cette évaluation poursuit l'objectif de renforcer et d'améliorer la qualité des données de la mensuration officielle.

6.2.2.4 Archivage et historisation

L'archivage et l'historisation des données de la mensuration officielle revêtent une grande importance en terme de patrimoine culturel. Durant l'année écoulée, le SCG a achevé les travaux d'historisation des minutes originales et des plans sur plaque alu. La collaboration avec les archives de l'Etat de Fribourg garantit l'archivage des documents originaux ainsi que leur mise à disposition du grand public.

6.2.3 Géomatique

Le secteur géomatique appuie la section Mensuration officielle en contribuant au traitement, à la représentation et à la diffusion des géodonnées de la MO. En ce sens, il gère la base de données de la mensuration officielle (BDMO) et son système de gestion d'affaires DSK2.

A la fin de l'année 2019, 81 % de la superficie du territoire cantonal (environ 135 000 ha), sont gérés de façon numérique. Par le biais du portail cartographique de l'Etat de Fribourg (<https://map.geo.fr.ch>), le contribuable fribourgeois dispose en temps réel de ces géodonnées.

En 2019, quatre axes de développements ont été définis pour catégoriser les travaux entrepris sur la BDMO :

- > Nouveautés : afin d'étoffer la BDMO avec de nouvelles données et fonctionnalités essentielles ;
- > Adaptations : afin de satisfaire les utilisateurs et de se conformer à des modèles de données ;
- > Optimisations : afin d'améliorer le confort d'utilisation ;
- > Maintenance : afin d'apporter le soutien nécessaire aux utilisateurs.

DSK2 a permis de gérer plus de 2000 affaires en collaboration avec les bureaux privés de géomètres et les registres fonciers. Un effort particulier a été consenti au développement de l'interface pour l'échange des données entre le registre foncier et la mensuration officielle (IMO-RF).

6.3 Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)

Le CCSIT offre des prestations transversales pour les services de l'Etat de Fribourg. Principalement, le CCSIT supervise l'évolution et assure le bon fonctionnement du portail cartographique du canton de Fribourg. Cette plateforme d'information propose près de 350 géodonnées ainsi que les métadonnées qui y sont associées. Ces géodonnées sont regroupées dans 19 cartes thématiques, dont deux nouvelles : *géologie* et *paroisses*. L'ergonomie du portail cartographique a été adaptée de façon à en faciliter l'utilisation et à offrir plus de place à la carte. Notons

également que le portail cartographique apparaît désormais sur le site fr.ch, pour la localisation des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

6.3.1 Projets et réalisations

6.3.1.1 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Initié en 2018, le projet de cadastre RDPPF a véritablement démarré en 2019. La solution informatique a été développée sur la base de l'application cartographique du canton de Vaud et du composant OEREBlex. Ce dernier est utilisé par de nombreux cantons. La collecte des données a bien progressé avec les services compétents (SeCA, SEn, SFN et SCG). De nombreuses questions ont été débattues et clarifiées, notamment au sujet de la gestion de sous-thèmes, de la foi publique attribuée aux géodonnées, de la digitalisation des processus, de la publication de géodonnées incomplètes ou de RDPPF pas encore légalisées.

Le canton de Fribourg a également élaboré le plan de mise en œuvre pour les années 2020 à 2023 sur la base de la stratégie de la Confédération.

6.3.1.2 Infrastructure et logiciels

Le CCSIT administre l'infrastructure du système d'information du territoire (SIT). Afin de permettre l'acquisition et l'actualisation des géodonnées ainsi que les géotraitements et l'élaboration de cartes, le CCSIT a préparé la migration vers ArcGIS 10.7.1 et la mise en œuvre de l'historisation des géodonnées. Il a approfondi ses réflexions sur la création d'un géoportail (analyse de l'existant, identification des besoins, évaluation de diverses solutions techniques), l'introduction d'ArcGIS Pro (migration des applications existantes, collaboration entre cantons, formation des utilisateurs) et le déploiement de Portal for ArcGIS. Dans ce contexte, plusieurs expériences ont été menées avec ArcGIS Online (utilisation par le SeCA, le SEn ou encore l'ECAB).

6.3.1.3 Projets et géodonnées des services

Le CCSIT a contribué à une vingtaine de projets des services de l'Etat tandis que quatre applications cartographiques et géoservices ont été développés ou actualisés. Limitons-nous ici à ne citer que quelques projets-phares:

- > PerCo/FRIAC – permis de construire / SyZACT – système de gestion des zones d'activité (SeCA) ;
- > BD des bâtiments de l'Etat de Fribourg (SBat)Boden4Web – protection du sol / AquaFri 2.0 – PGEE (SEn) ;
- > Places d'apprentissages agricoles (IAG)FaunaMap – gestion de la faune / ForestMap2 – gestion des forêts (SFN).

Les services compétents ont collecté et valorisé de nouvelles géodonnées dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité, des routes cantonales, des dangers naturels et de la géologie, de la mensuration officielle, de l'informatique, de la forêt et de la nature, de l'énergie, des paroisses catholiques et réformées ainsi que des écoles. Ces informations contribuent à enrichir les bases de données géographiques du SIT et à améliorer notre connaissance du territoire fribourgeois.

6.3.2 Coordination et collaboration

Le CCSIT coordonne les activités dans le domaine du SIT au sein de l'administration cantonale, participe à la planification des travaux et contrôle leur réalisation. Il assure également le rôle de contact avec les clients et les partenaires de l'administration. Que ça soit pour élaborer des stratégies, pour acquérir de nouvelles géodonnées ou pour développer des solutions techniques, le CCSIT collabore fréquemment à divers projets des services impliqués dans la gestion du territoire ainsi qu'avec d'autres cantons et divers offices fédéraux.

Le CCSIT collabore étroitement avec la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) en publiant les données cantonales sur l'infrastructure d'agrégation des cantons (www.geodienste.ch), en contribuant au remplacement du site www.geodonnees-de-base.ch ou en participant à l'élaboration de plusieurs modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral.

En collaboration avec ses partenaires, le CCSIT a proposé aux utilisateurs cantonaux plusieurs opportunités de formation continue (solutions Esri, FME, introduction à ArcGIS Desktop). Le portail cartographique et d'autres applications de l'Etat de Fribourg ont été présentés à diverses occasions. Le CCSIT a également organisé une journée

de formation continue à l'attention des membres de geosuisse-fribourg et une réunion d'information et d'échange pour les utilisateurs SIG de l'Etat de Fribourg qui a attiré plus de quarante participants. Des représentants du CCSIT ont présenté les réalisations fribourgeoises à SIG 2019, la conférence francophone Esri, et dans le cadre des rencontres technologiques du Groupe spécialisé ESRI/IGArc de la CCGEO. Enfin, le CCSIT contribue à l'organisation de la Journée romande de la géoinformation 2020, deuxième édition, qui aura lieu le 1^{er} octobre 2020 au Swiss Tech Convention Center à Lausanne.

7 Registre foncier (RF)

Le conservateur et les conservatrices des Registres fonciers sont, par district : Claire-Lise Reichen (Broye), Denise Jan (Glâne), Séverine Doutaz (Gruyère), Josef Haag (Lac), Monique Gobet (Sarine), Karin Stäger (Singine), Anita Bulliard (Veveyse).

7.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gages immobiliers (hypothèques et cédules hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des sept bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier, la procédure d'épuration publique des droits, la conservation et la numérisation des pièces justificatives sur papier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et enfin inscrites dans le grand livre.

Les Registres fonciers ont enregistré 32 438 réquisitions (31 499) concernant 123 577 immeubles (107 969).

Le conservateur et les conservatrices vérifient si les conditions légales à l'inscription des réquisitions sont respectées et se prononcent sur l'admission, la suspension, le retrait ou le rejet des réquisitions. Près de 950 réquisitions imparfaites ont été suspendues et 692 décisions de rejet ont été prononcées concernant 1117 réquisitions (1042).

Le conservateur et les conservatrices sont compétents pour instrumenter les actes constitutifs de droits de gages immobiliers destinés à garantir les prêts accordés à titre d'aide aux exploitations agricoles. 127 actes (132) ont été instrumentés.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. Le total des émoluments facturés s'est élevé à 9 804 517 francs (9 491 729). Le conservateur et les conservatrices statuent sur les réclamations.

7.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière.

Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par le conservateur, la conservatrice, l'adjoint ou l'adjointe. 11 709 commandes d'extraits ont été enregistrées (12 414) concernant 21 175 immeubles (21 834).

Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données « au guichet » ou par courrier, courriel ou téléphone.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent aux services administratifs cantonaux et communaux les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. 5129 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées (5008).

7.1.3 Etablissement du Registre foncier fédéral

Au 31 décembre, le canton de Fribourg compte 36 660 immeubles pour lesquels le Registre foncier fédéral n'est pas encore établi, soit environ 16,7 % du total des immeubles (219 046). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'établissement du Registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », nécessaires à la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ils effectuent une épuration des droits avec le concours des propriétaires. Dans le cadre de cette procédure, le conservateur et les conservatrices sont compétents pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits. Les nouvelles données sont ensuite enregistrées sur support informatique.

Au terme des travaux d'établissement du Registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, le conservateur ou la conservatrice décide de la mise en vigueur du Registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. Les anciens documents appelés « cadastres cantonaux » sont archivés.

Le Registre foncier fédéral des communes/partie de commune suivantes a été mis en vigueur : Le Châtelard ; Corserey ; Belfaux (secteur Autafond).

Au 31 décembre, la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral était en cours pour les communes/parties de communes suivantes :

- > Registre foncier de la Broye : Cheiry (secteur Chapelle) ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les Monts) ;
- > Registre foncier de la Glâne : Massonnens ; Siviriez (secteur Siviriez ; secteur Villaranon) ;
- > Registre foncier de la Gruyère : La Roche ; Botterens (secteur Villarbeney) ;
- > Registre foncier du Lac : Misery-Courtion (secteur Cormérod ; secteur Courmillens ; secteur Misery) ;
- > Registre foncier de la Sarine : Avry (secteur Avry-sur-Matran ; secteur Corjolens) ;
- > Registre foncier de la Singine : Plaffeien (lot 1) ;
- > Registre foncier de la Veveyse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

Les communes/parties de communes pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des registres fonciers, sont les suivantes :

- > District de la Broye : Cheyres-Châbles (secteur Cheyres lot 4) ; Belmont-Broye (secteur Léchelles ; secteur Chandon) ; Ménières (lot 3) ;
- > District de la Glâne : Auboranges ; Chapelle ; Villaz (secteur La Folliaz, Lussy ; secteur La Folliaz, Macconnens ; secteur La Folliaz, Villarimboud) ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ; Torny (secteur

-
- Middes ; secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz ; secteur Orsonnens ; secteur Villargiroud ; secteur Villarsiviriaux) ;
 - > District de la Gruyère : Corbières (secteur Villarvolard) ; Haut-Intyamon (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Montbovon ; secteur Neirivue) ; Jaun (secteur 12) ; Val-de-Charney (secteur Charmey 12) ;
 - > District du Lac : Courtepin (secteur Wallenried) ;
 - > District de la Sarine : Autigny ; Chénens ; Cottens ; Gibloux (secteur Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux ; secteur Le Glèbe, Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe, Villarlod ; secteur Le Glèbe, Villarsel-le-Gibloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens) ; Neyruz ;
 - > District de la Singine : Plaffeien (lot 2).

Les travaux d'établissement du Registre foncier fédéral chargent particulièrement le personnel responsable d'effectuer les travaux courants. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration vise à garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Elle doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, une consultation fiable des données des immeubles.

7.1.4 Procédure d'épuration publique

L'art. 976a du Code civil, introduit le 1^{er} janvier 2012, permet de procéder, dans un périmètre déterminé, à une épuration publique des servitudes, des annotations et des mentions qui sont devenues caduques ou lorsque la situation est devenue incertaine des suites de changement dans les relations de fait ou de droit.

Le Registre foncier du Lac a ouvert une procédure d'épuration publique du secteur Courtion de la commune de Misery-Courtion.

7.1.5 Remaniements parcellaires

Pour permettre la construction de nouvelles routes publiques (nationales, cantonales ou communales), une réorganisation de la propriété foncière est nécessaire. Cette réorganisation s'effectue notamment sous la forme de « remaniement parcellaire ». Le registre foncier contrôle et complète les données contenues dans les documents qui composent le « cadastre transitoire ». Les droits de gage immobiliers sont ensuite reportés au cadastre transitoire selon le nouvel état de propriété. Des séances de reconnaissance sont organisées et ont lieu avec les propriétaires fonciers. Puis, les nouvelles données sont enregistrées sur support informatique. La mise en vigueur de ces données a lieu après une dernière enquête publique.

Il n'y a pas de dossier de remaniement parcellaire en cours de traitement ou achevé.

7.1.6 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre, 188 463 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 86 % du total des immeubles du canton (219 046).

La numérisation des documents du registre foncier s'est poursuivie dans chaque bureau. 48 093 documents (58 527) ont été scannés.

7.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. Le montant total des droits de mutation a été de 40 092 458 francs (35 856 684) et celui des droits sur les gages immobiliers de 15 166 597 francs (14 337 787).

7.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'est élevé à 4 247 195 francs (3 294 099).

7.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)

Lors de la réunion plénière de la CEIM qui s'est déroulée le 24 janvier 2019, M. Hugo Zosso a été nommé vice-président afin de représenter la partie alémanique du canton, aux côtés du président Marc Fahrni. Après discussion, la CEIM a également décidé de ne pas procéder à la désignation de deux groupes bien distincts comme par le passé. Les quatre membres désignés pour l'expertise d'un mandat seront désormais approchés selon leur disponibilité et leurs compétences jugées selon les particularités de l'affaire à traiter. Pour ce faire, les dossiers seront scannés et proposés à tous les membres.

7.3 Le secteur informatique des registres fonciers

Le responsable informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique spécifique aux registres fonciers. Le maintien en condition opérationnelle du système d'information ainsi que les diverses prestations ont été la priorité. Il a également soutenu le Service informatique et des télécommunications de l'Etat de Fribourg (SITel) dans la maintenance des applications propres au registre foncier. Depuis février 2019, via Intercapi, l'accès aux plans de servitudes scannés a été ouvert aux géomètres officiels du canton. En outre et conformément à l'article 23 de l'Ordonnance technique du Département fédéral de justice et police (DFJP) et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) concernant le registre foncier (RS 211.432.11), les données du grand livre du registre foncier ont été livrées à l'Office fédéral de la justice (OFJ), pour la sauvegarde des données à long terme.

Le comité informatique, composé de trois conservateur et conservatrices et du responsable informatique, s'est réuni à quatre reprises pour piloter l'évolution de l'informatique des registres fonciers. Des membres du comité ont participé à plusieurs séances intercantonales du « groupe expertise technique et RF » avec les douze cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de la tenue du registre foncier informatisé, dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts. Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe technique constitué de quelques représentants cantonaux des registres fonciers, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA. Dans le cadre du projet fédéral initié par l'OFJ pour la mise en place d'un portail de recherche d'immeubles dans le registre foncier au moyen de l'identifiant de personnes en lien avec l'introduction des articles 949b et 949c du code civil suisse, le responsable informatique des registres fonciers représente les cantons Capitastra dans le comité d'experts.

L'évolution de l'informatique, l'accroissement des interconnexions, diverses demandes de prestations et l'assistance informatique spécialisée ont provoqué à nouveau une surcharge de travail impliquant des heures supplémentaires. Pour pallier cette surcharge et dans le cadre de la stratégie informatique de l'Etat de Fribourg devant permettre la centralisation budgétaire et des forces informatiques au sein du SITel, le mandat pour la transition de l'informatique du registre foncier au SITel, notamment le transfert du poste de travail du responsable informatique a débuté en 2019 avec pour but son intégration définitive au SITel dès 2020.

7.3.1 Livraison de données et consultations des données du registre foncier

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données, de la mise à disposition des données aux géomètres officiels et de la consultation des données par Internet) se monte à 470 918 francs (295 032), soit une augmentation de 59,6 %. Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 149 livraisons de données ont été exécutées, dont 133 ont été facturées pour un montant de 49 126 francs (45 573). La consultation des données par Internet, au moyen de l'application « Intercapi », a diminué de 10 % par rapport à 2018 pour atteindre 179 150 extraits consultés. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 421 792 francs (249 459), soit une augmentation de 69 %, résultat lié notamment à la modification du tarif des émoluments fixes du registre foncier entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2018. D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier informatisé, par le biais de l'application « RFpublic » (limitée à 100 recherches par session et par jour), se situe à 1 755 235 recherches, ce qui représente une nouvelle progression de 53 % par rapport à 2018, avec une moyenne journalière de 4333 consultations abouties.

7.3.2 Projets informatiques

Conduit par le responsable informatique des registres fonciers, le projet pour l'implémentation de l'interface standard fédéral iMO-RF (interface entre la mensuration officielle et le registre foncier) a démarré en avril 2019. Cette interface permet l'échange de données entre la mensuration officielle et le registre foncier. Le comité de pilotage composé de deux conservatrices, du chef du Service du cadastre et de la géomatique ainsi que du chef de section applications du SITel, s'est réuni à deux reprises, agréant à la fin 2019 la libération de la phase de réalisation.

Dans le cadre de la cyberadministration, le projet permettant l'extension des prestations du guichet virtuel de l'Etat de Fribourg avec la commande en ligne des extraits d'immeubles du registre foncier a démarré durant l'été 2019. Piloté par le SITel, deux conservatrices et le responsable informatique des registres fonciers y participent.

7.4 Autres activités

7.4.1 Entreprise formatrice

Régulièrement, les registres fonciers accueillent des étudiant-e-s pour des stages de formation ou forment des apprenti-e-s. Six personnes ont pu bénéficier d'un stage auprès de divers bureaux.

7.4.2 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservateur et conservatrices, de leur adjoint ou adjointe et du responsable informatique. Les membres se sont réunis en plenum pour six séances de travail, dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Le conservateur et les conservatrices se réunissent occasionnellement pour répondre notamment à des demandes externes qui peuvent donner lieu à un accroissement des tâches ou à une modification de leur pratique. Il et elles veillent en outre à la bonne coordination dans la gestion des affaires concernant plusieurs districts. L'Association a été consultée sur quatre objets, soit sur l'avant-projet de loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), sur l'avant-projet de modification du règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN), sur le projet de loi fédérale sur l'établissement d'actes électroniques et la légalisation électronique (LAAE) et sur la modification de l'ordonnance sur le registre foncier y relative. Enfin, la présidente a fait une présentation du registre foncier à l'Association des secrétaires et caissiers communaux de la Gruyère; en outre, elle poursuit sa mission en tant que suppléante auprès de l'Autorité foncière cantonale et elle a été nommée dans une commission foncière ad hoc.

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, l'Autorité foncière cantonale ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres.

D'autre part, des conservateur et conservatrices ont rencontré des chefs ou des employé-e-s d'autres services ou ont participé à des groupes de travail, pour discuter de divers objets en relation avec l'activité des registres fonciers. Les services concernés sont notamment le Service du cadastre et de la géomatique, le Service cantonal des contributions et le Service de l'informatique et des télécommunications.

7.4.3 Représentation intercantonale et fédérale

La présidente de l'Association a participé à la Conférence suisse des préposés des offices de poursuites. Le conservateur préside la Conférence des utilisateurs de Capitastra.

Des membres participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui traite de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général. D'autres membres participent au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

7.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et procédé à des contrôles par sondages. L'Autorité a été saisie de 6 recours (5 en 2018). Elle a rendu 6 décisions (2 en français, 4 en allemand): 4 recours ont été admis, dont 1 partiellement, 1 recours a été déclaré irrecevable et 1 recours rejeté. Le traitement d'un recours est reporté en 2020.

En 2019, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Jungo et Mme Maryse Pradervand-Kernen, toutes deux professeures à l'Université de Fribourg, de même que M. Jérôme Delabays, juge cantonal, ont fonctionné comme membres suppléants.

La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière-rapporteuse auprès du Tribunal cantonal.

8 Service de l'inspection des finances (IF)

Cheffe de service : Irène Moullet

8.1 Activités

8.1.1 Activité courante

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but d'assurer l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables.

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements subordonnés. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut pas se charger de tâches opérationnelles. Par contre, elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation, les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE) et du Règlement d'exécution de cette loi du 12 mars 1996 (RFE).

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières sont engagées conformément à la loi sur les finances de l'Etat (LFE) et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par des personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en terme de risques financiers, le sont moins fréquemment. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF, selon ses moyens, identifie les lacunes ou les points faibles existants. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées dans des délais raisonnables. Leur non-application doit systématiquement être justifiée par l'audit.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par la rédaction d'un rapport de révision. Ce dernier est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et des établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière de la part des destinataires des rapports.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

8.1.2 Rapports émis en 2019

L'IF a émis 115 rapports d'audit et formulé 33 recommandations.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

	2019	2018
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	79	55
Fonds et fondations	18	17
Mandats divers	18	15

La répartition des rapports par Direction est la suivante :

Chancellerie	6	4
Instruction publique, culture et sport	24	10
Sécurité et justice	25	10
Institutions, agriculture et forêts	14	8
Economie et emploi	16	18
Santé et affaires sociales	11	15
Finances	12	17
Aménagement, environnement et constructions	7	5

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2019 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Dans les services décentralisés, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un même programme. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement et des prestations. En 2019, les tribunaux d'arrondissement ainsi que les greffes des justices de paix ont été audités selon cette méthode.

8.1.3 Activité particulière

En 2019, l'IF a effectué quatre contrôles qui ne faisaient pas partie de sa planification annuelle.

D'une part, la CFG a demandé à l'IF de se prononcer sur la régularité d'une pratique comptable exceptionnelle réalisée dans une entité lors du bouclage des comptes 2018. Il en est résulté que l'entité avait dévié de la pratique habituelle lors du bouclage 2018 en raison de difficultés techniques. Cela n'a cependant eu aucun impact sur le résultat financier et le problème technique a pu être résolu pour l'exercice 2019.

Deux membres du Conseil d'Etat ont mandaté l'IF pour un contrôle spécifique auprès d'entités ou de services de leurs Directions en 2019.

En outre, sur demande du Directeur des finances, l'IF a contrôlé que les comptes concernant la participation fribourgeoise à la Fête des Vignerons ont été tenus avec soin et exactitude et que les dépenses engagées pour cette manifestation étaient conformes au budget.

Au cours de l'année, des séances régulières ont eu lieu avec les responsables de l'HFR, afin d'effectuer un point de situation de la mise en œuvre de recommandations émises en 2018.

8.1.4 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à deux groupes de travail, le premier traitant des impôts et de la RPT et le second de la surveillance des transports publics.

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

L'IF est agréée en qualité d'expert-réviseur auprès de l'Autorité fédérale en matière de révision. Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs et collaboratrices des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels latins de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. En 2019, la cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire. Les collaborateurs et les collaboratrices de l'IF y ont participé.

9 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre, en équivalents plein temps (EPT) :

		Comptes 2019 EPT	Comptes 2018 EPT	Ecart EPT
Direction des finances		466,49	448,16	18,33
3700 / FINS	Secrétariat général	7,50	8,08	-0,58
3705 / TRES	Administration des finances	26,00	26,00	
3710 / IFEF	Inspection des finances	6,48	7,30	-0,82
3725 / CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	130,50	123,18	7,32
3730 / OPER	Service du personnel et d'organisation	36,87	30,71	6,16
3740 / SCCF	Service cantonal des contributions	198,52	191,96	6,56
3760 / SCAD	Service du cadastre et de la géomatique	18,48	18,53	-0,05
3765 / RFON	Registres fonciers	42,14	42,40	-0,26

Rapport d'activité

Direction de l'aménagement,
de l'environnement et
des constructions

—

2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Événements importants	8
1.1.2	Représentations de l'Etat de Fribourg	9
1.1.3	Participation à des comités et groupes de travail	9
1.1.4	Développement durable	10
1.1.5	Coordination des agglomérations	11
1.1.6	Marchés publics	13
1.1.7	Autorisations spéciales	13
1.1.8	Constructions illicites hors de la zone à bâtir	13
1.2	Collaborations intercantionales	13
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	13
1.2.2	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	13
1.2.3	Conférence romande des travaux publics (CRTP)	13
1.2.4	Conférence romande des marchés publics (CROMP)	13
1.2.5	Conférence suisse des marchés publics (CMP)	13
1.2.6	Comité directeur de l'association SIMAP	13
1.3	Affaires contentieuses	14
1.4	Législation	14
1.4.1	Lois et décrets	14
1.4.2	Ordonnances et règlements	14
2	Service des constructions et de l'aménagement	14
2.1	Activités	14
2.2	Coordination, gestion et études	15
2.2.1	Généralités	Erreur ! Signet non défini.
2.3	Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	15
2.3.1	Géo-informatique et informatique	Erreur ! Signet non défini.
2.4	Aménagement cantonal	16
2.4.1	Planification directrice	16
2.4.2	Coordination intra- et intercantonale	16
2.5	Aménagement régional	16
2.6	Exploitations de matériaux et géologie	17

2.7	Dangers naturels	17
2.8	Aménagement local	18
2.8.1	Plans d'aménagement local	18
2.8.2	Plans d'aménagement de détail	19
2.8.3	Plan d'affectation cantonal (PAC)	19
2.9	Permis de construire	19
2.10	Recours	19
2.10.1	Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir	19
2.10.2	Décisions du Tribunal cantonal	20
2.10.3	Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC	20
2.10.4	Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir	20
2.10.5	Décisions de la DAEC dans le cadre de la coordination exigée en cas de demande de désassujettissement au droit foncier rural	20
2.10.6	Taxe sur la plus-value	20
2.11	Commissions	21
2.11.1	Commission des dangers naturels	21
2.11.2	Commission consultative pour l'aménagement du territoire	21
2.11.3	Commission d'accessibilité	21
2.11.4	Commission d'architecture et d'urbanisme	21
2.11.5	Commission d'acquisition des immeubles	21
3	Service de l'environnement	22
3.1	Activités	22
3.1.1	Organisation	22
3.1.2	Relations extérieures	22
3.1.3	Travaux législatifs	22
3.1.4	Analyse préventive de dossiers et coordination	22
3.1.5	Consultations	23
3.1.6	Information	23
3.1.7	Formation	23
3.1.8	Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)	23
3.2	Climat	23
3.3	Protection des eaux	24
3.3.1	Gestion des eaux	24
3.3.2	Evacuation et épuration des eaux	24
3.3.3	Industrie et artisanat	25

3.3.4	Agriculture	25
3.3.5	Substances polluantes	26
3.3.6	Eaux souterraines	26
3.3.7	Planification de l'eau potable	27
3.3.8	Eaux superficielles	27
3.4	Lacs et cours d'eau	27
3.4.1	Récolte des données de base et gestion des étiages	27
3.4.2	Cartes de dangers liés à l'eau	28
3.4.3	Promotion de la revitalisation des cours d'eau	28
3.4.4	Aménagement et entretien des cours d'eau	28
3.4.5	Domaine public des eaux – amarrages	29
3.4.6	Force hydraulique	29
3.5	Laboratoire	30
3.6	Substances	30
3.7	Protection de l'air	30
3.7.1	Contrôle des émissions	30
3.7.2	Surveillance des immissions	31
3.8	Protection contre le bruit	31
3.9	Rayonnement non ionisant (RNI)	31
3.10	Etudes d'impact sur l'environnement	32
3.11	Protection du sol	32
3.12	Sécurité biologique	32
3.13	Protection contre les accidents majeurs	32
3.14	Déchets	33
3.14.1	Plan cantonal de gestion des déchets (PGD)	33
3.14.2	Statistiques déchets	33
3.14.3	Installations de traitement des déchets	33
3.14.4	Polluants de l'environnement bâti	34
3.14.5	Règlements communaux de gestion des déchets	34
3.15	Sites pollués	34
3.15.1	Gestion du cadastre	34
3.15.2	Subventionnement	35
3.15.3	Décharge de la Pila	35
4	Service de la mobilité	36
4.1	Activités	36
4.1.1	Activités courantes	36
4.1.2	Commissions et groupes de travail	36

4.2	Transports publics et monitoring	36
4.2.1	Infrastructures ferroviaires	36
4.2.2	Concepts et horaires	36
4.2.3	Subventions et controlling	37
4.2.4	Améliorations techniques aux installations ferroviaires	37
4.2.5	Marchandises	37
4.2.6	Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs	37
4.2.7	Installations de remontées mécaniques	37
4.2.8	Navigation aérienne	37
4.2.9	Comptages de trafic	37
4.2.10	Statistiques des accidents	38
4.2.11	Modèle de trafic et système d'information géographique (SIG)	38
4.3	Planification et mobilité	38
4.3.1	Planification cantonale, régionale et communale	38
4.3.2	Covoiturage	38
4.3.3	Infrastructures routières	38
4.3.4	Mobilité douce	39
4.3.5	Permis de construire	39
5	Service des ponts et chaussées (SPC)	39
5.1	Activités	39
5.1.1	Liaison routière Marly–Matran	39
5.1.2	Routes de contournement	39
5.1.3	Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)	40
5.1.4	SIERA (Unité territoriale II)	41
5.1.5	Commissions et groupes de travail	41
5.1.6	Quelques indicateurs au 31 décembre 2019	41
5.2	Section gestion financière	41
5.2.1	Activités	41
5.2.2	Statistique de l'utilisation des crédits	42
5.2.3	Statistique des autorisations délivrées	42
5.2.4	Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce	42
5.3	Section administration	42
5.3.1	Ressources humaines	42
5.3.2	SIT et informatique	42
5.3.3	Archives et numérisation	42
5.3.4	Secteur acquisitions	42
5.3.5	Système qualité	43

5.3.6	Sécurité	43
5.4	Section projets routiers	43
5.4.1	Activités particulières	43
5.4.2	Concept général	44
5.4.3	Routes communales	44
5.4.4	Secteur signalisation	44
5.4.5	Secteur protection bruit	44
5.4.6	Etudes et projets sur routes cantonales	45
5.4.7	Réalisation des travaux sur routes cantonales	53
5.5	Section entretien des routes	54
5.5.1	Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)	54
5.5.2	Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)	54
6	Service des bâtiments (SBat)	55
6.1	Activités	55
6.1.1	Activités courantes	55
6.1.2	Evénements particuliers	57
6.1.3	Télégestion	59
6.1.4	Développement durable	59
6.1.5	Réorganisation	60
6.2	Récapitulatif des dépenses pour le Service	60
7	Etat du personnel	60
7.1	Tableau	60

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Jean-François Steiert

Secrétaire générale à 40 % : Joana de Weck

Secrétaire général à 60 % : Martin Leu

1.1 Activités

1.1.1 Événements importants

1.1.1.1 Chamblieux-Bertigny

Le projet « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux-Bertigny » a connu d'importantes avancées durant l'année 2019. Tout d'abord, le travail de rédaction du message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'études a été mené à terme et approuvé par le Grand Conseil par 94 voix contre zéro et 3 abstentions en séance du 23 mai 2019. Dans le même temps, suite à un processus intense de concertation et négociations, la convention de participation au financement des frais d'études a pu être mise sous toit et paraphée le 3 mai 2019 par tous les partenaires à l'exception de la commune de Villars-sur-Glâne qui requérait certaines adaptations. Après une nouvelle ronde de discussions, des propositions d'aménagement du règlement d'organisation du Bureau exécutif du Comité de pilotage et du système de prise de décisions durant l'été ont été validées et un avenant à la convention a été finalisé et signé cette fois par l'ensemble des partenaires le 26 septembre. A partir de là, le Bureau exécutif a pu être complété des représentants des partenaires qui n'y siégeaient pas jusqu'alors, parmi lesquels le HFR dès lors que l'hôpital cantonal a été intégré au périmètre d'étude.

D'autre part, les travaux préparatoires de mise en place du projet se sont poursuivis en coordination étroite avec les bureaux mandataires pour l'organisation des mandats d'étude parallèles et pour la conduite des démarches participatives accompagnant le processus. Le programme/cahier des charges a été élaboré entre les mois d'avril et de juin, alors que le collège d'experts prenait forme définitive après une recherche de spécialistes susceptibles de couvrir la palette des disciplines requises et offrant une certaine représentativité géographique. L'appel à candidatures a ainsi pu être lancé sur SIMAP le 5 juillet, auquel 16 équipes de composition internationale ont répondu dans le délai imparti. Une délégation du collège d'experts s'est alors réunie le 27 août pour opérer la sélection des meilleurs dossiers. Sept groupements ont été retenus pour participer aux MEP dont quatre suisses, deux français et un belge. Le concours a été officiellement lancé le 13 septembre et les 11 et 13 novembre se sont tenues les journées de dialogues intermédiaires lors desquelles les propositions des équipes ont été présentées et discutées. Les projets définitifs seront débattus lors des deuxièmes journées de dialogues en février 2020.

Plusieurs ateliers participatifs impliquant divers groupes d'intérêt, dont les associations d'utilité publique et les associations de quartier ainsi que les entreprises riveraines, se sont déroulés en parallèle. Ils ont permis d'une part d'établir une communication transparente au sujet des démarches de planification en cours et d'autre part de recueillir les avis et recommandations des acteurs concernés, toutes considérations venues étoffer le cahier des charges remis aux participants des MEP. A noter finalement que la procédure mise en place bénéficie d'une homologation SIA.

1.1.1.2 Climat

La thématique du climat a occupé le Conseil d'Etat lors de sa retraite d'automne. Le gouvernement souhaite accélérer la transition du canton vers une société neutre en carbone. Il s'est fixé comme objectif, dans sa politique climatique, d'assurer les capacités d'adaptation du territoire aux changements climatiques, de sortir de la dépendance aux énergies fossiles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2030. A l'horizon 2050, le canton de Fribourg veut être neutre en terme de bilan carbone.

1.1.1.3 Plan directeur cantonal

Le Conseil fédéral a approuvé, le 1^{er} mai en 2019, la partie urbanisation du plan directeur. Cette approbation a ainsi signifié la fin du moratoire sur les zones à bâtir fixé dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée du 1^{er} mai 2014. Tous les autres contenus du plan sont encore en cours d'examen auprès de l'Office du développement territorial et leur approbation devrait intervenir dans la 1^{re} moitié de l'année 2020.

Le 3 septembre, le Tribunal cantonal (TC) a rendu un arrêt qui remet en cause la manière de traiter les révisions générales de plans d'aménagement local (PAL) mis à l'enquête avant l'adoption du plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) avait décidé d'examiner ces dossiers selon les termes de l'ancien plan directeur, pour ne pas prêter le travail important effectué jusque-là par les communes, dans une pratique validée de fait et au quotidien par la Confédération depuis bientôt une année. Dans son arrêt, le Tribunal cantonal a estimé que ces dossiers doivent être examinés selon le nouveau plan directeur cantonal. Au vu des lourdes conséquences qu'aura cette décision sur la stabilité et la crédibilité du droit, sur le développement du canton et particulièrement sur les travaux de planification des communes, le Conseil d'Etat a décidé de déposer un recours auprès du Tribunal fédéral.

1.1.1.4 Nouvelle organisation entre la DAEC et la DIAF

La nouvelle organisation entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est entrée en force le 1^{er} avril 2019. Le Service de la nature et du paysage (SNP) a rejoint la DIAF pour former, avec le Service des forêts et de la faune (SFF), le nouveau Service des forêts et de la nature (SFN). Cette nouvelle organisation permettra de réunir au sein d'une seule et unique entité deux services qui travaillaient déjà en étroite collaboration et de renforcer encore les synergies entre les services et les répondants sur le terrain.

1.1.2 Représentations de l'Etat de Fribourg

Le Directeur a représenté l'Etat dans les conseils d'administration suivants :

1.1.2.1 Société anonyme fth fr SA (« Fiber to the home »)

Fth fr SA est une co-entreprise de l'Etat de Fribourg et de Groupe E, Gruyère Energie et IB Murten. Sa mission est de construire et exploiter un réseau de fibre optique FTTH (Fiber To The Home – fibre optique jusqu'au domicile) couvrant tout le territoire cantonal, villes et campagnes comprises.

Le conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en 2019. L'assemblée générale s'est déroulée le 7 juin 2019.

1.1.2.2 Société anonyme Rose de la Broye SA

La société anonyme Rose de la Broye est au bénéfice, depuis 1999, d'un droit de superficie au 1^{er} degré de 50 ans. Rose de la Broye SA a concédé un droit de superficie de second degré à Lully.01 SA lui permettant l'exploitation d'un restoroute sur l'A1.

L'assemblée générale s'est tenue le 9 juillet 2019.

1.1.2.3 Société anonyme du Tunnel du Grand-Saint-Bernard

L'Etat est actionnaire minoritaire du tunnel du Grand-Saint-Bernard SA. Premier tunnel routier percé à travers les Alpes (ouvert en 1964), il connaît un trafic en constante augmentation.

1.1.3 Participation à des comités et groupes de travail

La Direction a été représentée par le Conseiller d'Etat ou par son représentant dans plusieurs comités de pilotage, commission et groupes de travail :

- > Comité de pilotage de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage Chamblieux–Bertigny ;
- > Comité de pilotage Jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre ;
- > Comité de pilotage Permis de construire PerCo (traitement et suivi électronique des permis de construire) ;
- > Comité de pilotage Route de contournement Prez-vers-Noréaz ;

-
- > Comité de pilotage Route de contournement Kerzers ;
 - > Comité de pilotage Stratégie agroalimentaire ;
 - > Comité de pilotage Loi sur la mobilité ;
 - > Comité de pilotage liaison Marly-Matran ;
 - > Comité de pilotage pour la priorisation des routes de contournement ;
 - > Comité de pilotage et Commission consultative Développement durable ;
 - > Comité de pilotage pour le plan d'affectation cantonal de Saint-Aubin ;
 - > Commission consultative des transports ;
 - > Commission consultative pour la révision de la planification cyclable cantonale ;
 - > Commission consultative pour le développement durable ;
 - > Commission spécialisée de cyberadministration ;
 - > Commission des dangers naturels ;
 - > Commission des partenaires Plateau d'Agy ;
 - > Groupe d'accompagnement MOBUL ;
 - > Groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg ;
 - > Austauschplattform Bund-Kantone Agglomerationsprogramme.

Le Directeur a présidé les commissions de bâtisse suivantes :

- > Commission de bâtisse pour la construction, respectivement l'extension et la réaffectation de trois bâtiments à l'Institut de Grangeneuve ;
- > Commission de bâtisse HES (nouveau bâtiment de la Haute Ecole de travail social Fribourg et de la Haute Ecole de santé Fribourg) ;
- > Bâtiment de recherche pour la Confédération sur le site Agroscope de Posieux ;
- > Commission de bâtisse pour la construction d'une nouvelle prison pour l'exécution anticipée des peines aux établissements de Bellechasse à Sugiez ;
- > Commission de bâtisse du Collège Sainte-Croix ;
- > Commission de bâtisse BCU-Centrale.

1.1.4 Développement durable

Les travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable du canton se sont poursuivis selon le calendrier arrêté, avec pour objectif une mise en consultation au début de l'année 2020. Le comité de pilotage du projet a siégé quatre fois. La Commission consultative pour le développement durable s'est, elle, réunie à deux occasions.

Les travaux de révision du Portefeuille d'actions en faveur du développement durable, destiné aux communes, ont continué. Encadrés par un groupe de travail dans lequel l'Association des communes fribourgeoises (ACF) est représentée, ils devraient aboutir un à site Internet commun entre l'ACF et l'Etat de Fribourg, présentant les différentes options d'actions volontaires des communes en termes de développement durable.

La déléguée au développement durable a participé activement à la rédaction du programme/cahier des charges et au jury du concours de Chamblieux-Bertigny de manière à ce que les futurs enjeux écologiques et sociétaux mais aussi économiques y trouvent une place prépondérante. Une collaboration a été entamée avec le SAGRI et l'IAG en vue de renforcer l'intégration des critères de développement durable dans les établissements de restauration collective publique. Les travaux en vue d'intégrer des critères de durabilité dans les appels d'offres du SPC et du SBat ont été initiés. Toujours au niveau du propre fonctionnement de l'Etat, une newsletter destinée au personnel a été lancée : paraissant trois fois par année, elle informe et sensibilise à des gestes et initiatives en faveur d'un développement durable au sein de l'administration. Par ailleurs, des actualités en lien avec le développement durable sont publiés chaque une-deux semaines sur le site www.fr.ch. Enfin, une exposition sur l'Agenda 2030, prévue en février 2020, a été préparée.

Au niveau des collaborations entre cantons, les 10 ans de Coord21 (association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin qui sont engagées dans une démarche de développement durable) ont été fêtés à BlueFactory. Le canton de Fribourg continue à s'engager au sein de l'association, en collaborant notamment à la rédaction d'un guide sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau local et en initiant un partenariat pour de futurs développements de l'outil d'évaluation de la durabilité, Boussole21.

Les rapports d'avancement de toutes les actions de la stratégie de développement durable en 2018 ont été publiés.

1.1.5 Coordination des agglomérations

Cette année a été principalement consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des projets d'agglomération (PA) soutenus financièrement par la Confédération et aux travaux préparatoires d'élaboration des PA de quatrième, voire de cinquième génération.

Le groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg (GAF) et le Groupe d'accompagnement de Mobul (GAB), présidés par le Conseiller AEC, se sont réunis, chacun, à deux reprises. Ces séances sont l'occasion d'un échange entre l'Etat et les deux entités cantonales impliquées dans les projets d'agglomération fédéraux ; elles permettent de faire un état des lieux de la mise en œuvre des projets d'agglomération et de thématiser l'introduction de nouvelles mesures sur les territoires concernés. De nombreuses séances techniques ont également régulièrement eu lieu avec la délégation du Comité d'agglomération aux questions d'aménagement, d'environnement et de mobilité ainsi qu'avec les membres du Comité directeur de Mobul. Y sont traités les objets en lien avec la commande des transports publics et ceux en lien avec les projets d'agglomération qu'il s'agisse de leur élaboration ou de leur mise en œuvre.

1.1.5.1 Mise en œuvre des Projets d'agglomération de première (PA1), deuxième (PA2) et troisième génération (PA3) (chiffres 2017)

La mise en œuvre des projets d'agglomération de première et deuxième génération s'est poursuivie. Ont pu ainsi être transmises à l'Office fédéral des routes (OFROU) 7 (11) demandes d'établissement de convention de financement ayant abouti : 2 (4) se rapportent au PA1 de Mobul et 5 (7) au PA2 de l'Agglomération de Fribourg. Une dernière (sixième) demande a également été déposée puis retirée à la demande de la Ville de Fribourg. Ces 7 demandes correspondent, pour l'année 2019, à un montant de contributions fédérales pour Mobul de 1 623 600 francs (26 900 francs) et de 1 871 400 francs (3 275 100) pour l'Agglomération de Fribourg.

Force est de constater que le temps nécessaire au développement d'une mesure de projet d'agglomération prend, pour ces deux premières générations de projet d'agglomération, en moyenne quatre à cinq années, et ce, à partir du démarrage concret des études correspondantes. Ainsi, sur les 9 274 000 francs de subventions prévues par la Confédération pour le PA1, Mobul a obtenu l'engagement de 4 636 100 francs. Quant à l'Agglomération de Fribourg, sur les 23 240 000 de subventions prévues pour le PA2, elle a, de son côté, obtenu l'engagement de 5 191 000 francs.

A noter aussi qu'aucune clôture de convention de financement n'a été effectuée en 2019. On peut estimer à une huitantaine le nombre de clôtures à établir pour ces deux générations de projet.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des PA3, il importe de souligner que le Parlement fédéral n'a libéré les crédits destinés à ces projets (pour l'Agglomération de Fribourg 37 590 000 francs et pour Mobul 13 670 000 francs) que le 25 septembre 2019. Durant l'année écoulée, se sont toutefois déroulés les travaux préparatoires en lien avec l'élaboration des Accords sur les Prestations des PA3 avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Ont également démarré les travaux d'élaboration des conventions sur les implications financières des PA entre l'Etat et chacune des deux agglomérations. Les Accords sur les prestations des PA3 n'ayant pas encore été signés des autorités compétentes, des demandes d'autorisation de démarrage anticipé des travaux ont été obtenues de l'OFROU pour deux des mesures bénéficiant du soutien financier de la Confédération : la mesure 2125.3.046 d'aménagement de la route de Riaz et la mesure 2125.3.045 concernant l'accrochage de Riaz.

1.1.5.2 Travaux préparatoires des projets d'agglomération de quatrième (PA4) et cinquième génération (PA5)

Les travaux sur les nouvelles exigences légales applicables aux projets d'agglomération se sont achevés en fin d'année 2019. La DAEC a été chargée d'établir la prise de position du Conseil d'Etat sur les consultations organisées par le DETEC : la première portait sur l'Ordonnance concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA) et la seconde sur les (nouvelles) directives relatives au Programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA). Ce sont notamment ces directives qui doivent servir de guide aux cantons et aux agglomérations dans l'élaboration de leur(s) projet(s) d'agglomération de quatrième génération.

Au niveau cantonal, l'Agglomération de Fribourg et Mobul ont pris la décision de déposer un PA4. Les communes concernées par chacun de ces projets restent les mêmes que pour les PA précédents. Les travaux d'élaboration de ces PA ont pu donc officiellement démarrer. A noter également que l'Agglomération de Fribourg et Mobul tiennent compte de la nécessaire coordination de leurs travaux avec les plans directeurs régionaux (Plan directeur régional de la Sarine et Plan directeur régional de la Gruyère), également en cours d'élaboration. Plusieurs séances de coordination se sont déroulées à ce sujet.

Après avoir renoncé au dépôt d'un PA4, jugé à ce stade encore prématuré, cinq communes veveysannes ont décidé, en accord avec les communes vaudoises concernées, de privilégier le dépôt d'un PA5 pour 2025. En effet, après l'échec du PA2 de Rivelac en 2011, cantons et communes ont choisi de procéder par étapes, en visant la constitution d'une entité de droit public et en démarrant, sur chaque canton, les travaux de planification directrice régionale (Plan directeur intercommunal sur le canton de Vaud et Plan directeur régional pour les (9) communes de l'Association des communes veveysannes). Un Accord de collaboration posant les fondements d'une nouvelle gouvernance a ainsi été signé le 12 novembre 2019 par les cantons de Fribourg et de Vaud et l'ensemble des exécutifs des communes concernées. A noter que dans cette première étape, une attention particulière sera portée sur les synergies à dégager de l'établissement des différentes planifications directrices en vue de l'élaboration d'un futur PA5 (Rivelac) inter-cantonal.

Des contacts ont également eu lieu entre les cantons de Fribourg et de Berne pour le dépôt éventuel d'un PA inter-cantonal, car trois communes singinoises se retrouvent dans le périmètre de l'Agglomération de Berne. Les PA4 sur le canton de Berne étant en phase de validation, il a été décidé que des discussions approfondies reprendraient entre les deux cantons et les communes concernées lors du dépôt du PA4, en vue d'élaborer un éventuel PA5 inter-cantonal.

1.1.5.3 Soutien financier aux investissements des communautés régionales de transport

Ont eu lieu, en 2019, les travaux préparatoires du second décret d'aide aux investissements des communautés régionales de transport. En effet, le montant de 4 000 000 francs du (premier) décret d'aide aux investissements des communautés régionales de transport du 18 novembre 2015, destiné en pratique à des mesures de mobilité dans les périmètres des projets d'agglomération, a pu être engagé à raison de 2 742 223 francs pour l'Agglomération de Fribourg et de 1 067 506 francs pour Mobul. 245 000 francs ont par ailleurs été versés aux TPF pour l'achat de la navette autonome du MIC de Marly.

1.1.5.4 Soutien à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Le soutien de la Direction a porté principalement sur la finalisation du projet de révision totale de la loi sur les agglomérations et sa validation par la délégation du Conseil d'Etat pour les agglomérations et les structures régionales, puis celle du Conseil d'Etat. Ce dernier a accepté la transmission du projet de révision totale au Grand Conseil. La Direction a également été impliquée dans les travaux de rédaction du rapport faisant suite à la demande de l'Assemblée constitutive en vue de la fusion du Grand Fribourg et portant sur la demande de contribution financière supplémentaire en vue de la fusion du Grand Fribourg. Ce rapport a été validé par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil.

1.1.6 Marchés publics

La DAEC, par le biais de son centre de compétence, a conseillé et accompagné les services et Directions de l'administration sur plusieurs thèmes et dossiers en lien avec les marchés publics. Elle a également répondu aux sollicitations des communes. Parallèlement, la Direction a renseigné divers bureaux d'ingénieurs et d'architectes dans leur activité de bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO). Les travaux du groupe « marchés publics et développement durable » se sont poursuivis, avec notamment l'élaboration de critères de durabilité pour les appels d'offres. En tant que représentante du canton de Fribourg, la Direction a par ailleurs poursuivi les travaux de révision du Guide romand sur les marchés publics, avec les cantons membres de Conférence romande des marchés publics. Au sein de la Conférence suisse des marchés publics, la Direction a participé aux discussions entourant le projet de révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics et de la loi fédérale sur les marchés publics, lequel a été approuvé par l'Autorité intercantonale en matière de marchés publics, le 15 novembre 2019. Au niveau du comité directeur SIMAP, la Direction a participé à plusieurs séances de comité visant notamment à relancer un nouveau projet de plateforme, après l'abandon du projet en cours.

Au niveau procédural, la Direction s'est déterminée, au nom du Conseil d'Etat, sur trois recours interjetés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions d'adjudication.

1.1.7 Autorisations spéciales

La Direction a traité les autorisations spéciales pour les constructions situées hors de la zone à bâtir (chiffre 2018) :

- > 174 (145) décisions en procédure simplifiée ;
- > 442 (335) décisions en procédure ordinaire ;
- > 18 (10) refus d'autorisations spéciales.

1.1.8 Constructions illicites hors de la zone à bâtir

La Direction a rendu au cours de l'année 16 (42) décisions dans le cadre des dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir. 127 (118) dossiers sont pendants auprès de la DAEC.

1.2 Collaborations intercantionales

Le Directeur participe en personne ou se fait représenter aux conférences et associations suivantes :

1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

L'assemblée annuelle de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics s'est tenue le 24 mai 2019.

1.2.2 Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

La Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement a tenu son assemblée générale le 29 septembre 2019, à Aarau.

1.2.3 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

L'assemblée annuelle de la CRTP s'est tenue cette année dans le canton du Jura, les 13 et 14 juin 2019.

1.2.4 Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La conférence s'est réunie à 5 reprises et a principalement travaillé sur la révision du Guide romand sur les marchés publics.

1.2.5 Conférence suisse des marchés publics (CMP)

La conférence s'est réunie à 3 reprises avec comme thème principal la révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics.

1.2.6 Comité directeur de l'association SIMAP

La DAEC, en tant que représentante du canton de Fribourg, participe au comité et a assisté à 4 séances, portant principalement sur le lancement d'un nouveau projet de plateforme, en raison de l'abandon du précédent.

1.3 Affaires contentieuses

En matière de recours, la situation est la suivante (chiffre 2018) :

- > 137 (108) recours ont été déposés contre des décisions communales en matière d'aménagement du territoire. La DAEC a statué sur 35 (48) recours en matière d'aménagement du territoire ;
- > 227 (122) recours en matière d'aménagement du territoire sont pendants devant la DAEC ;
- > 10 (9) recours contre des décisions de la DAEC en matière d'aménagement du territoire ont été déposés auprès du Tribunal cantonal ;
- > 3 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre des décisions d'adjudication du CE, représenté par la DAEC dans ces procédures ;
- > 18 (9) recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales ou des décisions du Service de l'environnement ;
- > La DAEC a statué sur 8 (5) recours en matière de routes communales ou de décisions du Service de l'environnement ;
- > 34 (24) recours en matière de routes communales ou décisions du Service de l'environnement sont pendants devant la DAEC.

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la reconstruction du passage supérieur CFF et l'aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, à Fribourg, du 05.02.2019
- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en conformité des arrêts de bus situés en bordure de routes cantonales avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés, du 27.03.2019
- > Décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux–Bertigny, du 23.05.2019
- > Décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Introduction d'une taxe incitative sur le trafic aérien), du 18.10.2019

1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance portant adoption de modifications du plan directeur cantonal, du 17.09.2019

2 Service des constructions et de l'aménagement

Cheffe de service : Papi Giancarla

2.1 Activités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement du territoire cantonal, régional et local.

En ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2019 a été marquée par l'approbation de la partie urbanisation du plan directeur cantonal et le déploiement d'une nouvelle application pour le suivi des permis de construire (projet FRIAC).

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se

rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions ; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

2.2 Coordination, gestion et études

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, de Neuchâtel, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire romand ou en Suisse ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC).

2.3 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité. Le Service est notamment représenté dans le comité et les commissions « Planification directrice », « Plan d'affectation des zones » et « Données de base » de la COSAC.

Le concept informatique du SeCA est essentiellement constitué de bases de données géographiques et d'applications basées sur les systèmes d'information géographiques (SIG). Dans ce contexte, la collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et avec le Service du cadastre et son centre de compétence SIT (CC-SIT) s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants :

1. Le déploiement du logiciel FRIAC pour le passage sous forme informatique des demandes de permis de construire.
2. Le nouveau plan directeur cantonal est consultable sur un géoportail qui lui est dédié et qui a été développé dans le cadre des travaux de révision.
3. Le développement des applications SIG pour la gestion des informations en lien avec l'aménagement du territoire (suivi interne de procédures liées aux plans d'aménagement local).
4. Les plans d'affectation des zones (PAZ) et PAD sont saisis vectoriellement et publiés sur le guichet cartographique de l'Etat. Le scannage systématique des plans papier (PAZ et PAD) est réalisé et comprend tous les éléments constitutifs du PAL.
5. Les plans d'affectation des zones (PAZ) sont saisis conformément au modèle minimal de géodonnées établi par l'Office du développement territorial (ODT). Le SeCA a adapté ses données au nouveau modèle en revoyant la structure de sa donnée tout en gardant les éléments spécifiquement cantonaux. Le système a été déployé en début d'année 2019.
6. En partenariat avec les géologues du Service, un thème « géologie » pour le portail cartographique cantonal a été publié sur le portail cartographique cantonal. Il rend visible et accessible les données géologiques disponibles à l'Etat, par exemple les études géologiques, les cartes géologiques ou encore les données dérivées du modèle 3D GeoMol. Le paramétrage du logiciel SIG « city-engine » pour des besoins métiers a débuté en fin d'année 2018. Il met à disposition des aménagistes du Service un outil permettant une vérification qualitative et quantitative des mesures de densification que les communes devront étudier dans le cadre de leur plan d'aménagement local.
7. Le SeCA participe activement au projet de mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière. Il fournit au Service du cadastre et de la géomatique (maître du projet) des géodonnées complètes et les décisions scannées fondant les restrictions.
8. Le développement du système de gestion régionale des zones d'activités SyZACT a abouti, après un test complémentaire avec le district du Lac, à une mise en production à l'échelle cantonale le 14 mai 2019. S'en est suivi un travail de soutien aux partenaires cantonaux, régionaux, communaux et mandataires (séances de

-
- présentation et soutien par correspondance), ainsi que différents ajustements ponctuels du système et un mandat d'étude pour son optimisation plus large, initié en octobre 2019.
9. Une application web permettant une valorisation des données utiles aux communes et régions dans l'élaboration de leurs instruments de planification territoriales a été conceptualisée. Elle est actuellement en test et sera déployée prochainement.
 10. De nombreuses données ont été créées pour assister les aménagistes du Service dans l'analyse des plans d'affectation selon les nouvelles règles du plan directeur cantonal. A titre d'exemple, les surfaces libres de bâtiments et constructibles ont été dérivées de données existantes. Cela permet d'avoir une première impression du volume de réserve de terrain à bâtir à disposition.

2.4 Aménagement cantonal

2.4.1 Planification directrice

La partie « Urbanisation » du plan directeur cantonal a été approuvée par le Conseil fédéral le 1^{er} mai 2019, signant ainsi la fin du moratoire sur les zones à bâtir fixé dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée du 1^{er} mai 2014. Tous les autres contenus du plan sont encore en cours d'examen auprès de l'Office du développement territorial et leur approbation devrait intervenir dans la 1^{re} moitié de l'année 2020.

Suite à l'approbation du 1^{er} mai, le site internet dédié au plan directeur, ainsi que l'application de consultation ont été mis à jour par le SeCA. L'impression interviendra une fois que l'entier du document aura été finalisé après approbation complète des contenus dans le courant de l'année 2020.

Suite à l'approbation du 1^{er} mai 2019 et à une série de tests dans les districts de la Gruyère et du Lac, la plateforme informatique pour la mise en place des systèmes de gestion régionale des zones d'activités a été déployée pour l'ensemble du canton et des régions. Sur cette base, les régions disposent désormais d'un délai de 3 ans pour se doter de leur propre système de gestion sur la base des données saisies et contrôlées par le canton dans la plateforme.

La gestion de la plateforme informatique, l'accompagnement des régions dans son utilisation et la vérification des données saisies sont placés sous la responsabilité du SeCA.

2.4.2 Coordination intra- et intercantonale

Après avoir participé à l'étude sur les paysages d'importance cantonale dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par le Service des forêts et de la nature (SFN) qui avait démarré en 2017, le SeCA a initié en 2019 avec le SFN les premières réflexions en vue de la transcription des principes et des conséquences de ces travaux dans le plan directeur cantonal.

Le SeCA a participé à l'étude sur les paysages d'importance cantonale dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par le Service de la nature et du paysage qui avait démarré en 2017. Les travaux, qui s'inscrivent dans l'élaboration d'un concept paysager cantonal, se poursuivront en 2019.

2.5 Aménagement régional

Suite à une modification de la LATeC intervenue en début d'année, l'aménagement régional est devenu obligatoire dans le canton de Fribourg. Ainsi toutes les régions doivent se doter d'un plan directeur régional dans un délai de 3 ans après approbation du plan directeur cantonal. Afin de s'assurer que toutes les régions disposent des dispositions adéquates afin de se doter d'un plan directeur, le SeCA a analysé l'ensemble des statuts des associations régionales existantes dans le canton. Les résultats de cette analyse ont été transmis par courrier à chacune des associations et en leur indiquant si leurs statuts étaient compatibles et le cas échéant les changements qu'ils devaient effectuer.

Etant donné le nouveau cadre légal et les nouvelles tâches régionales définies dans le plan directeur cantonal, le SeCA a entamé en 2019 le processus de révision du guide pour l'aménagement régional dont la dernière actualisation remontait à 2014. Un projet a été rédigé par le SeCA en partenariat avec un groupe de travail constitué de représentants de chaque région qui s'est réuni trois fois dans le courant de l'année à ce sujet. Le projet de guide a été mis en consultation en automne 2019 auprès des organes intéressés (régions, bureaux privés d'aménagement, associations diverses, etc.) et sera finalisé en tout début 2020.

En 2019, le Service a poursuivi son travail d'accompagnement des régions et des agglomérations. Des échanges ont eu lieu avec différentes régions ayant entamé ou étant sur le point de débiter un projet de plan directeur régional. Dans ce contexte, les aménagistes en charge du suivi de l'aménagement régional ont participé à plusieurs réunions de travail et comités de pilotage dans les districts où des travaux sont en cours.

Le Service s'est en outre prononcé sur des demandes de financement (par le biais du fonds sur la plus-value) de travaux de planification régionale et a préavisé des programmes des études soumis par plusieurs régions.

2.6 Exploitations de matériaux et géologie

Le SeCA a poursuivi les réflexions pour la révision du plan sectoriel démarrées en 2018 en proposant une organisation de projet qui s'articulera principalement autour d'un comité de projet et d'un comité de pilotage qui se réuniront pour la première fois début 2020.

Le SeCA est en train d'élaborer notamment un projet de directives pour l'exploitation des matériaux. Ce document donne aux exploitants les clefs permettant de préparer leurs dossiers, en explicitant les exigences relatives aux remises en état et à la restitution des garanties financières. Ce projet a fait l'objet d'un travail de coordination et de synthèse afin de compiler les contributions et les exigences de tous les services concernés par la thématique de l'exploitation des matériaux (SEn, SAgr, SFN, etc.). Du point de vue des procédures, ces directives seront complémentaires aux informations qui se trouveront dans le guide des constructions et le guide pour l'aménagement local.

Le travail d'analyse et de traitement des dossiers liés aux exploitations de matériaux s'est poursuivi (sites d'extraction, décharges, installations) dans le cadre des procédures d'autorisations d'exploitations selon l'art. 155 LATeC délivrées par la DAEC, des dossiers de demandes de permis liés aux exploitations de matériaux et des modifications de PAL liées.

Pour la première fois, le Service a produit des statistiques complètes relatives à l'exploitation des matériaux dans le canton pour les années 2017 et 2018, sur la base des rapports annuels transmis en ligne par les exploitants via la plateforme InfoMAT.

Le système de gestion des données de forages « GeODin », dont l'acquisition a été effectuée en 2017, a été rendu opérationnel. Il permettra à terme de récolter des données auprès des bureaux actifs dans la production de données en lien avec le sous-sol. Des données disponibles au niveau du canton y ont déjà été transférées. Le SeCA teste en ce moment un portail de saisie en ligne pour les données de forages, dans l'idée que ces dernières soient transmises directement par les particuliers via le web en cohérence avec le modèle de données fédéral.

Le Service, en collaboration avec les autres services actifs dans le domaine, a mis en place une thématique consacrée à la géologie sur le portail cartographique cantonal qui regroupe et valorise l'ensemble des géodonnées disponibles en lien avec la géologie. Des discussions entre le SeCA, le SEn, et la protection des données ont eu lieu afin que la couche représentant les lieux où des forages ont été réalisés permette également à l'utilisateur de télécharger les logs de forage au format pdf. Ceci sera possible lorsque la loi sur l'utilisation du sous-sol (LUSS), actuellement en phase finale de rédaction à la DAEC, entrera en vigueur.

2.7 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de :

1. La prise en compte des études de base, notamment les cartes de dangers, dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions.
2. L'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels.
3. L'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le bureau de la CDN et le Service ont défini les bases de collaboration visant à la prise en compte du risque lié aux dangers naturels dans les PAL et participent, dans ce contexte, à la rédaction du guide pour l'aménagement local. Les travaux pour la publication d'une notice technique destinée aux communes fixant les bases de la prise en compte du risque lié aux dangers naturels dans l'aménagement local, ont été entamés. Cette notice sera coordonnée avec le contenu futur du guide pour l'aménagement local.

Dans un contexte de changement climatique et de densification (augmentation du risque lié aux dangers naturels), alors que la totalité des cartes de danger est intégrée dans les PAL, la CDN a engagé diverses réflexions stratégiques. Le besoin de définir une stratégie cantonale pour la gestion intégrée des risques au niveau politique a été communiqué à la DAEC. Il s'agit d'inclure tous les acteurs, notamment le SPPAM et le secteur privé, et d'intégrer la prise en compte de tous les dangers (sismiques et météorologiques notamment). La composition, le rôle et à l'avenir de la CDN devront probablement être redéfinis avant la fin de la législature.

2.8 Aménagement local

Tout au long de l'année, de nombreuses coordinations et échanges ont eu lieu entre les communes et le Service pour déterminer la marche à suivre par les communes souhaitant mettre à l'enquête leur PAL sous le régime du nouveau plan directeur cantonal. Suite l'arrêt du 3 septembre 2019 du Tribunal cantonal (v. 1.1.1.3), ces échanges se sont intensifiés afin d'examiner avec les quelques 60 communes ayant un dossier en cours d'approbation les suites possibles pour la finalisation de leur dossier.

Par ailleurs, les travaux de révision du guide pour l'aménagement local se sont poursuivis dans l'objectif de publier une version complète à fin 2020. La priorité a été donnée à certains thèmes comme la densification et le dimensionnement de la zone à bâtir afin de mettre à disposition des autorités locales ce contenu d'ici la fin du premier trimestre 2020. Des échanges ont eu lieu avec les bureaux privés d'aménagement du territoire actifs dans le canton afin qu'ils puissent prendre connaissance au plus tôt du contenu. Le projet a été mis en consultation auprès de la Conférence des Préfets, de l'Association des communes de l'ensemble des communes et des bureaux privés d'aménagement du territoire dès le 19 décembre 2019. La consultation prend fin le 3 février 2020.

2.8.1 Plans d'aménagement local

11 (16) révisions générales ont été approuvées par la DAEC en 2019. Il s'agit des dossiers des communes de : Attalens, Misery-Courtion, Courtepin, Riaz, Pont-la-Ville, Corbières, Botterens, Massonnens, Billens-Hennens et Belmont-Broye, secteur Russy, et St Antoni

Par ailleurs, 21 (21) modifications de plan d'aménagement local (PAL) et de règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 5 (10) révisions générales de PAL et de 7 (19) modifications de PAL.

Les travaux d'adaptation des plans d'aménagement local à la nouvelle base légale cantonale de 2010 seront en grande majorité arrivés à terme avec le traitement des dossiers actuellement en cours de phase d'approbation.

Suite à l'arrêt du 3 septembre 2019 du Tribunal cantonal, des pré-analyses ont été établies pour les communes qui ont des dossiers en cours d'examen final si une partie des mesures prévues dans le cadre de leur révision générale était touchée. A fin décembre 2019, 47 pré-analyses ont été communiquées aux communes concernées, 4 sont en cours de finalisation et 4 sont à initier. Le délai de fin janvier 2020 annoncé pour la transmission de ce document à l'ensemble des communes concernées sera ainsi respecté. La circulation et l'instruction des recours se poursuivent et certaines communes ont demandé que leur dossier soit finalisé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions sans attendre l'issue du recours au Tribunal Fédéral.

2.8.2 Plans d'aménagement de détail

La DAEC a approuvé 18 plans d'aménagement de détail (PAD), dont 9 (12) nouveaux et 9 (6) modifications. 12 (13) dossiers ont fait l'objet d'un examen préalable. En outre, 1 (6) PAD a été abrogé hors révision générale du PAL.

8 (8) règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

Suite à l'entrée en vigueur en janvier 2019 d'une nouvelle disposition du droit cantonal introduisant un nouvel instrument de planification facultatif, le PAD-cadre, certaines communes ont sollicité l'avis de notre service et proposé des périmètres de PAD-cadre dans le cadre de leur révision du PAL.

2.8.3 Plan d'affectation cantonal (PAC)

Au cours de l'année 2019, le Service a coordonné les travaux pour deux plans d'affectation cantonaux (PAC), blueFACTORY à Fribourg et celui pour le secteur Elanco à Saint-Aubin. Les travaux de plan d'affectation cantonal sous la responsabilité de la DAEC s'inscrivent dans la volonté de développer une politique foncière active. Le premier cité a été mis à l'enquête publique fin 2017 et a été approuvé en juillet 2019. Le PAC de Saint-Aubin a été initié en novembre 2017 dans l'objectif de valoriser au mieux les terrains dont le canton s'est porté acquéreur. Le dossier du PAC a fait l'objet d'un examen préalable de juin à septembre 2019.

2.9 Permis de construire

En 2019, le service a réceptionné des communes 2573 (2990) dossiers dont 529 demandes préalables et 2044 demandes ordinaires de demande de permis de construire pour des nouvelles constructions, des transformations, des agrandissements, des rénovations et des démolitions. Le Service a transmis aux préfectures 2079 (2187) demandes ordinaires en zone et hors zones et a également préavisé 60 (54) dossiers liés à des procédures fédérales.

Après plus d'une année en test dans 9 communes pilotes, la nouvelle application de gestion des demandes de permis de construire (FRIAC), accessible depuis internet et qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de cyberadministration de l'Etat de Fribourg a été déployé, le 1^{er} septembre 2019 à l'ensemble des 136 communes du canton.

La nouvelle application de gestion des demandes de permis de construire (FRIAC) a été déployée le 3 juin 2019 dans l'ensemble du canton. Accessible en tout temps et lieu via internet, elle s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie administration 4.0 de l'Etat de Fribourg et de la cyberadministration. Depuis sa mise en fonction, FRIAC a enregistré 6952 dossiers (toutes procédures confondues), soit 676 demandes préalables, 2463 procédures ordinaires ainsi que 3813 procédures simplifiées.

Sur proposition du SeCA, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et les constructions (DAEC) a délivré 442 (335) autorisations spéciales ordinaires et 174 (145) autorisations spéciales simplifiées pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir. 18 (10) refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

2.10 Recours

Au 31 décembre 2019, 227 (122) recours sont pendants devant la DAEC.

En 2019, 137 (108) recours ont été déposés contre les décisions communales. 9 recours ont été retirés.

Contre les 35 (48) décisions prises sur recours par la DAEC en 2019, 10 (9) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

2.10.1 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 6 (5) recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

2.10.2 Décisions du Tribunal cantonal

En 2019, le Tribunal cantonal a statué sur 9 (15) recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 3 (4) recours ont été admis (ou partiellement admis) et 6 (10) ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Le Tribunal cantonal a par ailleurs déclaré irrecevable le recours d'une commune contre l'ordonnance du 2 septembre 2018 portant adoption du plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

2.10.3 Recours de communes et de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de PAL rendues par la DAEC

Une (2) communes a recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

En 2019, l'ODT n'a interjeté aucun recours auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC.

2.10.4 Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Au 31 décembre 2019, 127 (118) dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir sont pendants auprès de la DAEC.

Celle-ci a rendu au cours de l'année 16 (42) décisions dans le cadre de ces dossiers.

2.10.5 Décisions de la DAEC dans le cadre de la coordination exigée en cas de demande de désassujettissement au droit foncier rural

Depuis 2018, dans le cadre des demandes de désassujettissement au droit foncier rural déposées auprès de l'AFC, la DAEC doit désormais se prononcer préalablement sur la légalité des bâtiments touchés par la demande, ainsi que de leur affectation.

En 2019, la DAEC a ainsi rendu 34 (45) décisions constatatoires.

2.10.6 Taxe sur la plus-value

Les articles 113a ss LATeC, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, ont introduit le prélèvement d'une taxe sur la plus-value résultant des mesures d'aménagement. Cette taxe est prélevée, à raison d'un taux de 20 % de la plus-value découlant des nouvelles mises en zone à bâtir et des changements d'affectation d'une zone constructible à l'autre. La taxe est exigible soit dans les six mois qui suivent l'entrée en force de la première autorisation de construire délivrée pour la parcelle considérée, dans le cadre d'une procédure ordinaire de permis, soit à l'aliénation de cette parcelle.

Le produit des taxes perçues sera affecté au nouveau Fonds de la plus-value qui finance, en première priorité, les indemnités versées aux communes en cas d'expropriation matérielle, puis en seconde priorité, et selon des modalités fixées par le droit cantonal, les plans directeurs régionaux (à partir du 1^{er} janvier 2019) et les autres études régionales et communales sur la densification et la requalification du milieu bâti. En troisième et quatrième priorité, le Fonds participe au financement des infrastructures prévues dans le cadre de projets d'agglomération ou de plans directeurs régionaux ainsi qu'au financement d'autres mesures d'aménagement prévues par la LAT.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la DAEC a approuvé des dossiers de plan d'aménagement local pour 30 (31) communes, dont 18 modifications et 12 révisions générales de PAL, ce qui correspond à environ 100 (130) dossiers de taxation. Au 31 décembre 2019, 90 (44) procédures de taxation sont ouvertes auprès de la DAEC.

Au cours de l'année, la DAEC a rendu 10 décisions de taxation (non encore entrées en force) et trois décisions d'exemption (art. 113h LATeC).

Au 31 décembre 2019, le canton a enregistré deux (1) demandes de financement pour d'éventuelles indemnités qui seraient à lui verser à droit connu sur l'issue de deux procédures pour expropriation matérielle, ouvertes auprès de la Commission d'expropriation, 5 demandes de financement pour les plans directeurs régionaux et projets

d'agglomération. La DAEC a rendu une décision sur une demande de financement pour expropriation matérielle, en rejetant cette demande.

2.11 Commissions

2.11.1 Commission des dangers naturels

Afin de répondre aux exigences fixées par le thème « Dangers naturels » du nouveau plan directeur, le bureau de la CDN a entamé les réflexions visant à :

- > Définir les objectifs de protection pour les différentes zones à bâtir ;
- > Définir comment transposer les cartes de danger sur les plans d'affectation ;
- > Définir le contenu des analyses de risque demandées.

La CDN s'est réunie 4 fois en séance plénière. Son bureau s'est réuni mensuellement pour assurer la coordination des tâches opérationnelles.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné toutes les demandes de permis de construire (procédures ordinaires et simplifiées) et les dossiers d'aménagement local (programme de révision, examen préalable et finaux) qui lui ont été soumis.

2.11.2 Commission consultative pour l'aménagement du territoire

En 2019, la Commission consultative pour l'aménagement du territoire a tenu 4 (5) séances. Elle s'est prononcée dans le cadre du traitement de la consultation du plan sectoriel fédéral sur les surfaces d'assolement. Elle a été informée des phases d'adoption, puis d'approbation du nouveau plan directeur cantonal, ainsi que de la méthodologie utilisée pour le traitement des dossiers de taxation de la plus-value. La Commission a également pu se prononcer sur les projets de guides pour l'aménagement régional et pour l'aménagement local (urbanisation).

2.11.3 Commission d'accessibilité

En 2019, la Commission d'accessibilité a tenu 9 (9) séances plénières et a examiné 704 (670) dossiers de demande de permis de construire.

2.11.4 Commission d'architecture et d'urbanisme

En 2019, la Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 10 (11) séances. Elle s'est réunie notamment pour des prises de position concernant 23 dossiers sur des projets de constructions situés à Ecublens, Ursy, Granges (Veveyse), Vuisternens-devant-Romont, Vaulruz, Attalens, Châtonnaye, Pont-la-Ville, Gruyères, Montet (Glâne), Ursy, Morlon, Estavayer (secteur Murist), Bulle, Saint-Martin et Val-de-Charmey.

2.11.5 Commission d'acquisition des immeubles

Cette commission rattachée à la DAEC depuis juillet 2017 est constituée trois sous-commissions : deux pour l'estimation des terrains et bâtiments en zone à bâtir et les dossiers de plus-value, une pour l'estimation des terrains agricoles hors zone à bâtir. Elle a tenu 8 (3) séances plénières, procédé à 17 (19) visions locales et tenu 27 (48) séances de sous-commissions. 24 (47) dossiers d'estimation ont été déposés durant cette période. La Commission a tenu 4 séances pour élaborer et approfondir la méthode d'estimation. En 8 séances de sous-commissions, elle a procédé au traitement de 85 dossiers de plus-value.

3 Service de l'environnement

Chef de service : Christophe Joerin

3.1 Activités

3.1.1 Organisation

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) ont adapté leur organisation dans le domaine de l'eau afin de gagner en efficacité et permettre la mise en place d'une véritable gestion globale des eaux par bassin versant. Le 1^{er} avril 2019, la planification de l'eau potable et la géomatique ont été transférées du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) au Service de l'environnement (SEn), section protection des eaux, secteur eaux souterraines et eau potable. Un nouveau secteur – contrôle des eaux et produits chimiques – a également été créé au sein du SEn suite à la réorganisation. Il s'occupe d'une part de la surveillance qualitative des eaux souterraines et d'autre part de la coordination au niveau cantonal des dispositions du droit chimique et des polluants de l'habitat.

Une démarche participative a été déclenchée au sein du SEn afin de prioriser les tâches en tenant compte des enjeux environnementaux. Cette priorisation a permis de clarifier la mission actuelle du Service. Il est prévu de la réviser régulièrement au gré des besoins et des actualités.

3.1.2 Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail cantonaux, intercantonaux et nationaux actifs dans ses domaines de compétences. Il convient de citer notamment les groupes de travail dont il assume la présidence, à savoir :

- > Organe cantonal de coordination en matière de produits chimiques ;
- > Groupe émissions-COV de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air Cercl'Air (codirection) ;
- > Groupe romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH) ;
- > Comité de pilotage cantonal pour l'assainissement du bruit des routes ;
- > Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol) ;
- > Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) ;
- > Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1.

3.1.3 Travaux législatifs

Un projet d'ordonnance modifiant le règlement cantonal sur les déchets (RGD) a été mis en consultation au mois de juin 2019. L'objectif est de renforcer les mesures d'information au sujet de l'abandon de déchets sauvages (littering), de fixer le montant des amendes d'ordre ainsi que les conditions de délégation aux communes de la compétence de pouvoir les infliger. L'ordonnance a été adoptée par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2019.

Un plan de mesures pour la protection de l'air a été adopté par le Conseil d'Etat le 18 novembre 2019.

En lien avec le transfert de la planification de l'eau potable du SAAV au SEn, le Service a collaboré à l'adaptation de la loi sur l'eau potable (LEP) qui a été transmise au Grand Conseil. De même, il participe à la modification du règlement sur l'eau potable (REP) qui est en cours de réalisation.

3.1.4 Analyse préventive de dossiers et coordination

Un important travail de coordination interne consiste à analyser, trier, distribuer les dossiers aux domaines concernés et synthétiser les préavis. Chaque dossier touche souvent plusieurs domaines (eaux, bruit, déchets, etc.). En 2018, 6772 préavis sectoriels ont par exemple été rédigés pour les 2743 demandes de permis de construire. Les statistiques pour 2019 ne sont pas disponibles, car l'outil n'a pas encore été développé dans la nouvelle application FRIAC.

3.1.5 Consultations

Le SEN a élaboré des prises de position sur 14 (16) projets en consultation émanant d'instances fédérales, 10 (9) d'instances cantonales et 16 (13) d'autres instances.

3.1.6 Information

12 (2) demandes d'accès à des documents ont été traitées par le SEN en 2019 selon la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

En 2019, le SEN a publié 8 notices d'information, rapports ou aides à l'exécution dans le domaine de l'eau, des déchets, du bruit et de l'air.

Le Service gère 4 sites internet (www.fr.ch/sen, www.fr.ch/sol, www.fr.ch/eau, www.fr.ch/pila). Il a continué à adapter les contenus de ces sites suite à la migration de tous les articles et actualités vers le nouveau portail de l'Etat de Fribourg. Le SEN participe aux plateformes www.les3lacs.ch, www.greie.ch et www.energie-environnement.ch.

5 (5) conférences de presse ont été organisées et 7 (8) communiqués de presse ont été diffusés.

63 (34) opérations Coup de balai ont été organisées dans 47 communes fribourgeoises pour faire le ménage dans les espaces publics ou sensibiliser aux problèmes de ressources et de déchets.

Le SEN a collaboré à différentes activités du concours « Environnement et Jeunesse ».

Il a organisé l'inauguration de sept nouveaux camions dédiés aux interventions contre les hydrocarbures avec l'ECAB.

3.1.7 Formation

En 2019, le Service a dispensé des formations, cours ou animations notamment aux exploitants et détenteurs de stations d'épuration, aux inspecteurs de l'Inspectorat Chantiers Fribourg, aux aspirants gendarmes, aux laborantins en chimie, aux responsables des centres de collecte de déchets spéciaux des ménages. Il est intervenu dans des programmes de formation bachelor et master HES.

3.1.8 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEN intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité est assurée par 22 (19) personnes, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le Service est intervenu pour 57 (51) pollutions en 2019.

Le SEN a participé à l'intervention et assure le suivi de l'importante fuite d'hydrocarbures qui a eu lieu le 13 novembre 2019 à Givisiez.

3.2 Climat

Le Conseil d'Etat a consacré sa retraite d'automne à la thématique climatique. Il a décidé d'accélérer la transition du canton vers une société neutre en carbone et de s'adapter aux changements climatiques. Dans cette optique, il a défini deux objectifs sur lesquels baser sa politique climatique :

- > assurer les capacités d'adaptation du territoire aux changements climatiques ;
- > sortir de la dépendance aux énergies fossiles et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2030. A l'horizon 2050, le canton de Fribourg veut être neutre en terme de bilan carbone ; il se rallie ainsi aux objectifs de la Confédération.

Initié en 2018, le projet de développement du plan climat est composé de 4 modules (adaptation aux changements climatiques, atténuation des effets dus aux changements climatiques, projets pilotes, contexte politique et légal). Ces 4 modules sont soutenus par un socle formé par la gouvernance, les finances et la communication. Un premier calendrier a été établi et des objectifs fixés pour chacun des modules pour les années 2018 à 2021.

2 groupes de travail ont été mis en place, le premier pour le module adaptation, le second pour l'atténuation. Le travail effectué par ces deux groupes ont permis d'identifier les principaux risques et opportunités liés aux changements climatiques pour le canton ainsi que les mesures importantes permettant de réduire les gaz à effet de

serre. En tout, 10 secteurs ont été traités dans le domaine de l'adaptation (agriculture, forêt, biodiversité, santé, gestion de l'eau, énergie, tourisme, infrastructures et bâtiments, aménagement du territoire, dangers naturels) et 4 secteurs pour l'atténuation (énergie et bâtiments, mobilité, alimentation et agriculture, consommation). Ces travaux préliminaires permettent au canton de mieux identifier les mesures nécessaires dans ces deux modules. Un premier cahier de 123 mesures a pu être établi.

Une délégation des jeunes pour le climat (Climastrike) et des aînées pour la protection du climat participe au groupe de travail atténuation.

Un programme de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) vise à favoriser l'initiation de projets exemplaires d'adaptation aux changements climatiques dans les cantons, les régions et les communes, ainsi que leur mise en œuvre avec le soutien financier de la Confédération. Un projet pilote du canton a été retenu par l'OFEV en 2018. Il s'agit d'un projet de sensibilisation qui a pour public cible les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale. Trois actions de sensibilisation ont eu lieu en 2019 sous la forme de « climat lunches », séminaires ayant lieu sur la pause de midi. Une centaine de collaboratrices et collaborateurs ainsi que quelques parlementaires cantonaux ont participé à chacun de ces séminaires.

3.3 Protection des eaux

3.3.1 Gestion des eaux

En application de la loi sur les eaux, les études de base et plans sectoriels concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, les eaux de surface, les eaux souterraines et l'utilisation des eaux sont établis par l'Etat. Ils ont fait l'objet d'une trentaine de mandats gérés par les sections protection des eaux et lacs et cours d'eau. Un important travail a été réalisé pour faire la synthèse de ces documents dont la finalisation est prévue pour début 2020.

3.3.2 Evacuation et épuration des eaux

En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, il s'agit notamment d'examiner les périmètres pour lesquels une solution commune d'épuration serait pertinente à moyen terme. En 2019, les études de régionalisation pour la Haute Glâne, la Haute Sarine, la Basse Broye-Vully et pour le raccordement de la STEP de Zumholz sur une autre installation ont été finalisées.

Le SEN a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035. Il collabore à la préparation des avant-projets ainsi que des projets finaux pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Fribourg, Morat, Ecublens, Villars-sur-Glâne, Pensier, Lucens, Basse Broye-Vully et Payerne (VD). Il a également réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

Le Service a analysé 17 (16) demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. Fin 2019, 112 (109) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux. Ceci représente 77 % des communes fribourgeoises.

Durant l'année 2019, 24 (3) dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) ont été transmis par les communes ou associations. Sont en cours à fin 2019 : 1 (4) élaboration de PGEE, 10 (10) examens préalables, 95 (119) adaptations, 57 (33) approbations par la DAEC.

En 2019, le Service a procédé à 5 (7) visites complètes ou partielles de STEP et participé à 58 (69) séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements. Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des STEP et conformément à l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux et des boues d'épuration. Les résultats ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités.

Des mesures d'augmentation de capacité de traitement et de réhabilitation d'équipements vieillissants sont en cours ou planifiées à court terme pour 8 (7) STEP.

Un courrier d'information, sous forme de bilan trimestriel avec rapports d'appréciation, a été envoyé aux détenteurs et aux responsables d'exploitation des STEP. Une journée d'information a été organisée à leur intention.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier :

- > Centralisation de l'épuration : projet d'agrandissement de la STEP de Morat en vue de traiter les eaux des associations de Kerzers et de Morat ; projet de raccordement de l'association de Kerzers sur la STEP de Morat.
- > Agrandissements et adaptations : STEP d'Ecublens, de Vuippens, de Broc, de Romont, de Pensier ; projet de régionalisation de l'épuration de la Moyenne Broye (pôle Lucens VD) en vue du raccordement de la STEP de Châtonnaye ; projet de régionalisation de l'épuration de Payerne (raccordement de la STEP de Bussy, Tornay, Montagny), projet de régionalisation de l'épuration Basse Broye-Vully (STEP de Belmont-Broye, Delley-Portalban, Villarepos, Grolley), étude préliminaire d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Villars-sur-Glâne, d'Estavayer et de Belmont-Broye.

3.3.3 Industrie et artisanat

Dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement, le Service a inspecté 5 (9) nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Il a contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement d'eaux usées industrielles. Une procédure d'assainissement a été engagée pour 24 (14) installations d'entreprises non conformes ou suite à des cas de pollution des eaux.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), 33 (25) entreprises de la branche automobile ont été contrôlées par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Cette tâche a nécessité 24 (22) visions locales.

Au niveau des cadastres des eaux usées industrielles, le Service a participé à 94 (99) visites d'entreprises. Ces contrôles ont impliqué 30 (36) communes, 9 (8) associations intercommunales pour l'épuration des eaux et 2 détenteurs de STEP communale. Les cadastres ont été actualisés ou poursuivis (AELA, AIS, AECE, AESC, AICG, VOG, Région Murten, Sense Oberland). Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non conformes sur la base des rapports d'inspection.

Par ailleurs, 6 (10) installations de traitement de déchets ont été inspectées par le Service sous l'angle de la protection des eaux dans le cadre de l'établissement ou du renouvellement des autorisations d'exploiter.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles déversées, les résultats analytiques et rapports de charges polluantes ont été évalués pour 10 (10) entreprises ayant un impact sur les STEP. Le Service a délivré 4 (2) autorisations de déversement d'eaux industrielles aux détenteurs d'installations. 7 (6) conventions pour grands producteurs d'eaux usées (charge supérieure à 300 équivalents-habitants) ont par ailleurs été adaptées ou initiées et soumises au SEn.

Le Service a obtenu l'attestation d'examen pour 3 (3) nouvelles citernes chimiques.

1 (6) chantier d'envergure, pouvant affecter sensiblement l'environnement, a nécessité 2 (8) visions locales à des fins de surveillance. 1 autorisation de déversement d'eaux polluées a été délivrée à ce titre par le Service. 6 (3) chantiers avec manquements graves en matière de protection des eaux et 26 (20) chantiers pouvant poser problème ont nécessité 6 (7) inspections des installations.

3.3.4 Agriculture

La DIAF et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection des eaux. L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG), en collaboration avec le SEn, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs dans leur gestion des engrais de ferme, notamment pour prévenir les risques de pollution à cause de conditions défavorables à l'épandage. Au cours de la saison 2018-2019, l'IAG a publié 5 (3) news accompagnées des graphiques météo établis par le SEn.

20 (18) procès-verbaux de contrôle d'étanchéité pour les nouvelles fosses d'entreposage des engrais de ferme ont été obtenus par le Service. 55 (12) visions locales ont été réalisées dans le cadre du suivi des exploitations agricoles.

En septembre 2017, le Conseil fédéral a entériné le plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Dans ce contexte, le SEn a appuyé le Service phytosanitaire cantonal lors de séances d'information et de travail pour les aspects liés à la protection et l'évacuation des eaux sur les exploitations agricoles. Il a apporté son expertise sur près de 30 projets de place de remplissage/lavage pour pulvérisateur.

En 2019, un groupe de travail composé du Service de l'agriculture (SAGri), de l'IAG et du SEn a élaboré un concept de contrôle des exploitations agricoles en lien avec la protection des eaux selon l'ordonnance fédérale sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA). Des tests ont été réalisés sur une vingtaine d'exploitations.

Une nouvelle base de données pour la protection et l'évacuation des eaux dans l'agriculture (projet « IGEL ») a été mise en service en coopération avec les cantons de Berne et Soleure.

3.3.5 Substances polluantes

Au 31 décembre 2019, le registre comptait 45 100 (46 154) citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 469 388 311 (490 295 111) litres. Le SEn a procédé aux opérations pour assurer l'application des exigences légales (contrôles des installations, mises en conformité, assainissements, mises hors service, expertises, informations aux communes).

8 propriétaires en zone S2 de protection des eaux souterraines ont été informés que leurs installations de mazout devaient être mises hors service dans un délai raisonnable. Un courrier de rappel a été adressé à 500 propriétaires de citernes à mazout, diesel ou essence qui n'ont pas respecté le délai de 2 ans pour le contrôle de l'appareil de détection des fuites, créant ainsi un risque concret de pollution des eaux souterraines et superficielles.

3.3.6 Eaux souterraines

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 17 aires d'alimentation s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois.

Le réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, a poursuivi ses activités en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique 4 campagnes de mesures annuelles, portant sur 15 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont réalisés par le Service et financés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. 2 campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2019. Toutes les communes et distributeurs concernés ont été informés de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire, de même que le SAAV pour les résultats concernant des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Un groupe de travail pluridisciplinaire a été nommé en septembre 2017 par le Conseil d'Etat suite au mandat 2016-GC-78 afin de réévaluer la carte d'admissibilité des sondes géothermiques et les conditions liées à leur autorisation. Une méthodologie d'établissement de la carte, d'après les nouveaux critères d'admissibilité des sondes définis par le groupe de travail en 2018, a été finalisée en 2019. Elle sera appliquée en 2020 aux dossiers de zones S conflictuels, prioritairement pour les captages importants du canton, afin d'améliorer fortement la protection des ressources en eau souterraine concernées.

En 2019, un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (étude PACES) a été initié pour l'aquifère de la Tuffière qui alimente plusieurs communes en eau potable.

Pour les zones de protection des eaux souterraines, une méthodologie de résolution des conflits d'utilisation du sol dans les zones S a été développée en 2019.

3.3.7 Planification de l'eau potable

Au sens de LEP, les communes ont la responsabilité d'établir une proposition de planification directrice des infrastructures d'eau potable (PIEP). En tenant compte des associations de communes et des grands distributeurs privés présents dans le canton, c'est un total de 155 PIEP qui étaient attendus pour le délai légal du 30 juin 2016. A la fin 2019, 150 (124) propositions de PIEP ont été déposées et 17 ont été approuvées par le canton.

AquaFri 1.0 est le cadastre cantonal des réseaux de distribution de l'eau potable. Le SEn offre aux distributeurs un support pour la récolte et l'enregistrement de leurs données et développe les routines de transfert et de traduction au format AquaFri 1.0. La majeure partie des cadastres communaux informatisés ont été transmis au SEn à fin 2019.

Le Service a analysé 13 demandes d'adaptation de règlements relatifs à la distribution de l'eau potable. Fin 2019, 29 communes disposent de règlements et de taxes conformes à la LEP. Ceci représente 21 % des communes fribourgeoises.

3.3.8 Eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 (12) prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Biemme. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 (4) prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Dans le cadre de la surveillance 2019 de la qualité des cours d'eau, la Basse Sarine, la Sonnaz et la Gérine ont été étudiées sur le plan chimique, biologique et morphologique. Les résultats sont attendus dans le courant 2020.

Depuis l'été 2018, le lac de Schiffenen fait l'objet d'un suivi régulier au niveau de l'oxygène, suite à la prolifération inhabituelle d'algues en période estivale, entraînant ainsi la consommation de l'oxygène et un risque de mortalité pour les poissons. Le SEn, en collaboration avec Groupe E et le Service des forêts et de la nature (SFN), élabore une procédure d'intervention adéquate pour les prochaines années et envisage une étude limnologique sur le fonctionnement du lac.

Dans la perspective de l'assainissement du lac de Morat, le Service participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud, à la mise en œuvre d'actions pour diminuer les apports en phosphore dans le lac. Dans cette optique, une étude a été réalisée afin d'obtenir une meilleure compréhension et une quantification des différentes voies d'apport en phosphore. Cette étude devra servir comme base de décision pour fixer des exigences renforcées au niveau des rejets et rechercher des mesures avec les milieux agricoles du bassin versant concerné.

3.4 Lacs et cours d'eau

3.4.1 Récolte des données de base et gestion des étiages

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau se sont poursuivies. Le réseau d'observation actuel est composé de 9 stations de mesures. Elles se situent sur la Petite Glâne, la Glâne, la Trême, la Veveyse, la Gérine (à Plasselb et à Marly), à la sortie du Lac-Noir sur la Singine chaude et sur la Biberà (à Gurmels et à Kerzers). Ces points d'observation complètent ceux de la Confédération qui se situent sur la Sarine, la Broye, le canal de la Broye, la Singine, la Sionge, le Parimbot, le lac de Morat et le lac de Neuchâtel. De plus, des jaugeages au sel sont ponctuellement conduits sur une dizaine de cours d'eau afin de suivre les débits, spécifiquement en période d'étiage.

A cause de la sécheresse, le SEn a suspendu dès le 9 juillet 2019 toutes les autorisations de pompage dans les eaux de surface, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles et à d'autres utilisations, il a établi des plans de pompage. L'interdiction de prélèvement dans les eaux de surface a été levée le 5 novembre 2019. L'ensemble de ces démarches ont été coordonnées avec les cantons de Berne et de Vaud.

3.4.2 Cartes de dangers liés à l'eau

Les cartes de dangers liés à l'eau sont établies pour l'ensemble du canton. En 2019, les tâches du SEN se sont principalement concentrées sur le transfert des données sur le serveur cantonal, la mise à jour ciblée de cartes de détail, par exemple après la réalisation de mesures de protection contre les crues (Marivue à Albeuve, Jaunbach à Jaun), sur la révision de cartes de détail (la Trême à Bulle, le Dâ à Estavannens) ainsi que sur la réalisation de nouvelles cartes de dangers liés à l'eau (le Riallet à Vuadens, affluent du Ruisseau des Branches à Hauteville).

3.4.2.1 Espace réservé aux eaux

En 2019, les travaux liés à l'espace réservé aux eaux (ERE) se sont concentrés sur l'acquisition des données de base (largeur naturelle, identification des secteurs densément bâtis et consolidation de la planification des revitalisations), la délimitation des ERE pour les étendues d'eau, les ERE pour les grands cours d'eau et la délimitation théorique de l'ERE pour les petits et moyens cours d'eau. La nouvelle directive sur la délimitation de l'espace réservé aux eaux et de la limite de construction a été finalisée et mise en ligne. Un accent a été mis sur la communication avec les acteurs concernés (UPF, ONG et communes). La collaboration entre le SAgri, l'IAG et le SEN s'est poursuivie, notamment pour l'utilisation agricole de l'ERE, la communication avec les agriculteurs et pour la gestion des cours d'eau enterrés. Le comité de projet ERE (SEn, SAgri, SFN et SeCA) s'est réuni à plusieurs reprises pour l'accompagnement des travaux de délimitation de l'ERE et de la planification des mises à ciel ouvert. Un COPIL DAEC/DIAF a été constitué et s'est réuni pour la première fois pour les aspects agricoles de l'ERE.

3.4.3 Promotion de la revitalisation des cours d'eau

Les projets de revitalisation suivants ont été réalisés en 2019 : mises à ciel ouvert du ruisseau de Champ Diguët sur un peu moins de 100 mètres dans la commune du Crêt, du Moosbach à Rechthalten sur 500 mètres ainsi que son élargissement sur 700 mètres. Les travaux concernant la revitalisation du ruisseau de la Croix à Cheyres sont en cours et se termineront au printemps 2020. Les autres projets de revitalisation sont en phase de planification. Parmi eux, le SEN a continué à encourager et soutenir divers projets pilotes tels que la revitalisation de la Biorde (Attalens, Bossonnens, Granges), de la Gérine (Marly), du Heitiwilbach (Düdingen), de la Petite Glâne (Missy, Vallon, Saint-Aubin et Vully-les-lacs), de la Sarine (Fribourg), de la Singine (Wünnewil-Flamatt, Neuenegg) et de la Sionge (Vaulruz et Sâles). Les travaux de revitalisation de la Broye à Surpierre qui ont été mis à l'enquête en 2019 devraient démarrer en 2020.

Le Service poursuit ces efforts afin que la part communale soit réduite dans le cadre de projets de revitalisation. Le mandat concernant la recherche de financement alternatif est en cours de révision et sera adapté aux avancements de projet les plus récents.

La collaboration entre les différents services cantonaux s'est poursuivie, notamment avec le SAgri dans le cadre de remaniements parcellaires pour lesquels des mesures de revitalisation ou de mises à ciel ouvert continuent d'être proposées.

3.4.4 Aménagement et entretien des cours d'eau

Le SEN a établi les projets généraux et a assumé la surveillance des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Il a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Il a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, il a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrage et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

En 2019, les conventions-programmes signées pour la période 2016-2019 se sont poursuivies. La convention-programme « ouvrages de protection-eaux » prévoit une contribution fédérale annuelle pour les travaux de protection contre les crues de 1 250 000 francs comprenant également une part pour les données de base sur les dangers. En 2019, les coûts des travaux de protection contre les crues se sont élevés à 3 130 615 (4 022 289) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été de 1 050 739 (1 410 309) francs, respectivement de 918 848 (1 203 941) francs.

Dans la convention-programme 2016–2019 « revitalisation des eaux », la Confédération s'engage à fournir une contribution annuelle de 431 250 francs pour les travaux de revitalisation ainsi que pour une part des données de

base. En raison du volume de projets de revitalisation, une contribution fédérale supplémentaire de 500 000 francs a été allouée au canton à la fin de l'année 2018 et utilisée partiellement en 2019. En 2019, le coût des travaux de revitalisation a été de 666 281 (678 908) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour la revitalisation se sont élevées respectivement à 379 859 (873 215) et à 124 150 (101 992) francs.

Dans le cadre de projets importants ou complexes de revitalisation qui ne font pas partie de cette convention et qui sont traités individuellement par la Confédération, les contributions cantonales se sont élevées à 11 770 (31 315) francs pour le soutien dans l'avancement des études de projet.

En 2019, les nouvelles conventions-programmes « ouvrages de protection-eaux » et « revitalisation des eaux » pour la période 2020-2024 ont été négociées et établies avec l'OFEV. Elles prévoient un montant de 6 862 500 francs pour les ouvrages de protection et de 5 340 000 francs pour la revitalisation.

En 2019, 126 525 (211 173) francs ont été versés aux communes ou associations de communes à titre de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

3.4.5 Domaine public des eaux – amarrages

Un inventaire des installations et des amarrages illégaux a été établi sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de la Gruyère, de Schiffenen et de Morat.

L'inventaire de la signalisation sur les lacs finalisé en 2017 a fait l'objet en 2018 d'un courrier adressé à 7 communes pour la mise en conformité des balisages. En 2019, 4 communes ont déposé un dossier de mise en conformité. Les 3 autres communes ont reçu un rappel.

22 (29) autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagers pour des places existantes. 38 (49) autorisations ont été transférées directement entre usagers. 23 (28) autorisations ont été annulées. Au total, les taxes d'amarrage perçues par le Service se sont élevées à 737 626 (841 816) francs.

Le SEN a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, traversées de cours d'eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 60 (52) nouvelles autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées. Les redevances perçues par le Service pour les concessions et les autorisations pour l'utilisation du domaine public se sont élevées à 775 415 (664 146) francs.

La procédure d'octroi de la concession pour l'exploitation du port d'Estavayer est en cours. Le Conseil d'Etat a choisi de mettre à l'enquête la demande de la commune. 200 oppositions, dont celle de l'actuelle exploitante, ont été déposées dans le cadre de la mise à l'enquête publique. Les oppositions sont en cours de traitement par la DAEC qui statuera sur les oppositions et sur la demande de concession conformément à l'article 26 de la loi sur le domaine public (LDP).

3.4.6 Force hydraulique

En 2019, les redevances pour l'utilisation de la force hydraulique se sont élevées à 1 234 279 (1 239 902) francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe E pour la force hydraulique qui s'est élevée à 7 599 654 (7 925 601) francs directement versée à l'Administration des finances.

En ce qui concerne l'assainissement de la force hydraulique, le SEN a accompagné le Groupe E dans la poursuite de l'étude sur les variantes d'assainissement des éclusées, du régime de charriage et de la migration piscicole pour le barrage de Schiffenen et dans le démarrage de l'étude correspondante (éclusées, charriage, migration piscicole) pour les ouvrages de Lessoc et Rossinière-Montbovon. Les décisions d'assainissement pour le barrage de Rossens (charriage, migration piscicole) et pour l'ouvrage de Fille-Dieu sur la Glâne à Romont ont été rédigées avec la collaboration du SFN et communiquées aux détenteurs des installations et aux organisations concernées pour prise de position.

L'étude sur la nécessité de l'assainissement du débit résiduel de la Sarine en aval de la centrale hydroélectrique de Hauterive a été finalisée et discutée avec Groupe E et les organisations concernées.

Pour le restant des installations en aval desquelles le débit résiduel doit être assaini (essentiellement des petites installations hydrauliques), le diagnostic de la situation actuelle a été établi et les études d'assainissement ont été lancées.

Les cantons de Fribourg et de Vaud ont finalisé l'étude d'assainissement du débit résiduel au barrage de Rossinière. Le SEn a suivi les travaux de mise en œuvre des mesures d'assainissement de la Jogne en aval du barrage de Montsalvens et a assisté l'exploitant au sujet des demandes de remboursement.

3.5 Laboratoire

Le SEn a procédé à 36 220 (33 603) analyses sur 2140 (2079) échantillons (eaux souterraines, eaux superficielles, eaux à l'entrée et à la sortie des STEP, boues d'épuration, eaux usées industrielles et artisanales, eaux souterraines et lixiviats des décharges, pollutions, etc.).

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement de Suisse romande (Lab'Eaux). Dans le cadre de cette coopération, le Service a traité 281 (132) échantillons d'autres cantons. De son côté, le Service a transmis 363 (64) échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié.

3.6 Substances

Le SEn coordonne l'application de la loi sur les produits chimiques (LChim) au niveau cantonal. Il contrôle l'emploi des substances dangereuses par les professionnels et les particuliers, en dehors de l'agriculture (compétence de l'IAG) et des forêts (compétence du SFN). Le Service traite les annonces de violation à la législation sur les produits chimiques. En 2019, le nouveau chef du secteur qualité des eaux et produits chimiques a été nommé coordinateur cantonal des produits chimiques auprès de la Confédération. La séance de l'organe cantonal de coordination en matière de produits chimiques, présidée par le SEn et tenue en mai 2019, a permis de clarifier les rôles des différentes unités de l'Etat concernés par l'application de la LChim. Un processus de traitement des annonces de violation à la législation sur les produits chimiques a été établi et six annonces de cas ont été traitées.

Pour les polluants de l'environnement bâti (PEB), le SEn assure le rôle de point de contact cantonal, en particulier pour le radon et l'amiante. Il soutient les administrés et les organes publics pour toutes les questions en lien avec les PEB. Les compétences du SEn dans ce domaine doivent encore être formellement établies dans une base légale cantonale.

3.7 Protection de l'air

3.7.1 Contrôle des émissions

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEn a lui-même effectué 44 (48) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 22 (28) mesures étaient conformes, 22 (20) non conformes.

En ce qui concerne les chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz, les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 16 400 (16 900) installations. Durant l'année 2019, un délai d'assainissement a été fixé pour 21 (20) cas, ce qui porte à 831 (927) le nombre total de ces installations sujettes à assainissement. 117 (284) installations de combustion ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

Suite à la révision de l'OPair en 2018 renforçant les exigences, notamment, dans le domaine des petits chauffages à bois centraux (reliés à un circuit d'eau et d'une puissance calorifique inférieure à 70 kW), le Service, en collaboration avec les ramoneurs, a procédé à un recensement de ces chauffages dans le courant de l'année 2019.

Le Service a enregistré 12 (18) plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives ou de fumée dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 18 (17) entreprises ont été

contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement ou facturation.

Le Service a de plus assuré, au sens de l'OPair, le suivi de 20 (21) entreprises établies dans le canton, conduisant, le cas échéant, à des mesures d'émissions ou à des procédures d'assainissement.

Un intérêt particulier a finalement été porté aux projets agricoles en ce qui concerne la réduction des émissions d'ammoniac. Dans le cadre des permis de construire, les mesures intégrées aux différents projets permettant de réduire ces émissions ainsi que les distances à respecter par rapport aux écosystèmes sensibles ont systématiquement été évaluées par le Service.

3.7.2 Surveillance des immissions

Une station permanente de mesure de la qualité de l'air est exploitée au bord du parc de Pérolles, à Fribourg. La station mobile au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle a subi une rénovation et est à nouveau fonctionnelle depuis novembre 2019. Une autre station mobile a enregistré la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

En 2019, le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote comprenait 36 (37) emplacements de mesures répartis sur tout le canton : 1 (1) à Avry, 1 (1) à Belfaux, 6 (6) à Bulle, 1 (1) à Châtel-Saint-Denis, 1 (1) à Courtepin, 1 (1) à Düdingen, 1 (1) à Estavayer, 7 (8) à Fribourg, 2 (2) à Givisiez, 1 (1) à Granges-Paccot, 1 (1) à Kerzers, 1 (1) à Marly, 1 (1) à Matran, 1 (1) à Misery-Courtion, 1 (1) à Morat, 1 (1) à Neyruz, 1 (1) à Prez-vers-Noréaz, 2 (2) à Romont, 1 (1) à Riaz, 2 (2) à Villars-sur-Glâne, 1 (1) à Vuisternens-en-Ogoz, 1 (1) à Wünnewil-Flamatt.

Des mesures de l'ammoniac (NH₃) ont été effectuées sur 2 des sites précités.

3.8 Protection contre le bruit

Le délai d'assainissement des routes qui était fixé au 31 mars 2018 est dépassé. L'obligation qu'ont les communes et cantons d'assainir leurs routes qui provoquent des dépassements des valeurs légales demeure. Les propriétaires de routes continuent à assainir le bruit sur leur réseau. La 3^e convention-programme (subventions fédérales pour l'assainissement du bruit routier) qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Sur les routes cantonales, environ 135 (100) km de revêtement phonoabsorbant ont été posés à la fin de l'automne 2019 et environ 85 km doivent encore l'être. Des parois antibruit sont également prévues si des dépassements des valeurs légales subsistent et si ces parois ont un rapport coût-utilité suffisant.

Fin 2019, la majorité des grandes communes du canton étaient en train d'assainir activement leurs routes ou de préparer l'exécution de l'assainissement (cadastre du bruit et/ou projet d'assainissement déjà validés par le SEn).

Une des tâches importantes du Service est de s'assurer que les projets de construction (principalement des habitations) qui sont prévues dans les zones d'influence du bruit des routes sont conformes à l'art. 31 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Cela signifie que les valeurs limites d'immission (selon l'annexe 3 OPB) doivent être respectées au milieu de chaque fenêtre ouverte de chaque nouveau local à usage sensible au bruit prévu dans le projet. Si des doutes subsistent concernant cette conformité à l'OPB, le SEn exige qu'une étude acoustique soit réalisée.

Le Service a traité 30 (27) plaintes liées aux nuisances sonores.

La nouvelle ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2019. Le SEn est responsable de l'application de la section 4 (manifestations avec émissions sonores).

3.9 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce domaine porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile. L'année a été particulièrement marquée par la disponibilité pour les opérateurs de nouvelles fréquences dès avril 2019 ; cette nouveauté a entraîné le déploiement à large échelle de la nouvelle technologie 5G (New Radio).

En juin 2019, la DAEC a décidé de ne plus appliquer la recommandation de la DTAP qui consistait à traiter des changements mineurs en cas « bagatelles ». Depuis, dans un objectif de transparence vis-à-vis de la population, chaque modification de l'exploitation d'une installation de téléphonie mobile doit passer par un permis de construire en procédure ordinaire. Sur l'ensemble de l'année, 101 dossiers ont été traités par le SEn (dont 62 en début d'année par « cas bagatelle »).

Les demandes de permis de construire font presque toutes l'objet d'oppositions nécessitant des prises de position circonstanciées du Service. De plus, le Service a répondu à plus de 50 doléances de la part de la population et des communes.

3.10 Etudes d'impact sur l'environnement

En 2019, le SEn a évalué et pris position sur 18 (15) rapports d'impact, 7 (12) rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges pour l'étude principale, en coordination avec diverses instances cantonales et fédérales.

Le Service a assuré la gestion des mesures de compensation de la route nationale A1 en concertation avec les services cantonaux concernés.

Il a validé les données transmises par les 7 entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP).

3.11 Protection du sol

Le SEn s'occupe de la coordination générale des activités de protection du sol dans le canton (sols agricoles, forestiers et urbains, protection quantitative du sol), en collaboration avec le SAgrri, l'IAG, le SFN et le SeCA. Il assure la gestion du concept cantonal de protection des sols et de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) en zone à bâtir.

En 2019, le SEn a engagé la révision du concept cantonal de protection des sols avec une analyse des besoins. Un atelier participatif a permis de définir les éléments centraux de la stratégie sol 2020-2030 et de clarifier la gouvernance du GCSol.

Le périmètre d'investigation dans les espaces bâtis a été modélisé et cartographié. Il s'agit du dernier élément manquant de la carte indicative des sols présentant un risque d'atteintes chimiques. Pour préparer la modélisation des données géographiques, un travail de semestre a été réalisé en partenariat avec l'HEIG-VD.

Dans le but d'améliorer la protection des sols sur les chantiers, plusieurs actions ont été menées. Premièrement, un système de contrôles a été mis en place en collaboration avec le SAgrri. Deux jours de terrain ont été effectués dans le cadre de la phase test pour optimiser le concept et le formulaire de contrôle. Le SEn a également contribué à une journée d'étude de cas dans le cadre de la formation des spécialistes de protection des sols sur les chantiers organisée par le SANU. Finalement, un outil de gestion (Boden4Web) pour le suivi de chantier a été conceptualisé et commandé.

3.12 Sécurité biologique

17 installations soumises à l'ordonnance sur l'utilisation en milieu confiné se trouvent sur le territoire fribourgeois. Le SEn a traité les demandes de notification et d'autorisation de ces installations. Il a procédé à 1 (5) inspection.

3.13 Protection contre les accidents majeurs

En application de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), le Service a évalué 11 (7) installations stationnaires sous l'angle de leur rapport succinct ou étude de risque. Il a procédé à l'inspection de 3 (3) installations stationnaires. Le Service a évalué 8 (4) rapports de risque dans le cadre de l'aménagement du territoire et 9 (2) demandes de permis de construire se situant dans des domaines attenants. Le cadastre des risques, ainsi que les domaines attenants aux installations sont publiés sur le portail cartographique.

3.14 Déchets

3.14.1 Plan cantonal de gestion des déchets (PGD)

Les premières réflexions en lien avec la révision du plan cantonal de gestion des déchets et la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) ont démarré en 2018. Des démarches ont été lancées afin d'évaluer les flux de déchets dans le canton.

3.14.2 Statistiques déchets

Les déchets urbains sont constitués des déchets produits par les ménages et des déchets de composition analogue. Selon un recensement effectué en 2019, les communes du canton de Fribourg ont collecté 122 274 tonnes de déchets urbains en 2018 (119 861 tonnes en 2017).

Les 9 centres de collecte de déchets spéciaux des ménages du canton ont collecté en 2019 un total de 52 758 kg (55 822 kg) de déchets spéciaux ménagers. La quantité de médicaments périmés évacués par les pharmacies dans les sites du HFR a fortement augmenté et s'élève désormais à 10 308 (569) kg.

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les entreprises d'élimination fribourgeoises sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Cela concerne 25 entreprises dont les statistiques sont contrôlées quatre fois par année. Il en va de même pour la statistique des déchets soumis à contrôle. Les statistiques de 39 entreprises doivent être contrôlées annuellement pour ces types de déchets.

974 (976) inspections de chantiers de construction ont été effectuées durant l'année 2019 par l'Inspectorat Chantiers Fribourg sur mandat de Construction Fribourg à qui la DAEC a délégué cette tâche : 613 (612) contrôles « déchets », 161 (163) contrôles « eau » et 200 (201) contrôles « air ».

3.14.3 Installations de traitement des déchets

Les installations de la SAIDDEF ont fait l'objet de 2 (2) contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs contrôles et séances spécifiques concernant notamment le fonctionnement de l'installation de traitement des mâchefers Selfrag.

La décharge de type D et E de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet d'un (2) contrôle d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation d'aspects spécifiques.

L'Etat s'étant subrogé à la société défailante ayant exploité la décharge d'En Craux à Châtel-Saint-Denis jusqu'à sa fermeture en 2003, la DAEC et le SEn ont dû reprendre la gestion ultérieure ordinaire. Celle-ci consiste principalement en la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des gaz et la surveillance du site. Un mandat a été attribué à un bureau d'ingénieurs pour soutenir le SEn dans cette tâche. Les études menées en 2019 ont concerné l'évaluation de l'état de la décharge ainsi que la définition des mesures à prévoir pour la suite de la gestion ultérieure. Dans le cadre du mandat, des concentrations importantes de méthane ont été détectées dans 9 puits de l'ancienne décharge et ont nécessité la prise de mesures urgentes. Les actions juridiques envers les actionnaires de l'ancienne décharge se sont poursuivies.

7 (7) décharges de type B sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, la Roche, Montagny, le Glèbe et Wallenried) et ont fait l'objet de contrôles. Une décharge de type B est momentanément fermée (Montet (Glâne)). Elle a également été contrôlée. 2 (2) campagnes d'analyses des eaux des décharges ont été organisées.

L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, prépare son déménagement hors du canton de Fribourg et a été contrôlée une fois en 2019. L'autorisation d'exploiter a été prolongée jusqu'au 31 mai 2020.

Toutes les installations de compostage et de méthanisation sont contrôlées par les organismes externes que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg.

Le suivi de la mise en conformité des 47 entreprises de traitement de matériaux inertes présentes sur le territoire cantonal a nécessité un important engagement en 2019, notamment pour l'évaluation des dossiers de mise en conformité remis par les entreprises.

Les installations de traitement de déchets sont soumises à autorisation en application principalement de la LGD, l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) et l'OMoD. Le SE n se charge de contrôler ces installations et de préparer les autorisations pour une durée maximale de cinq ans. 27 (11) autorisations d'exploiter ont été délivrées durant l'année 2019. Plusieurs installations ont en outre vu leur autorisation temporairement prolongée, généralement dans l'attente de la mise en œuvre de travaux correctifs de leur site.

Au total, plus de 160 (150) visions locales ont été effectuées auprès d'installations de traitement de déchets, dans le cadre du suivi de travaux sur des sites pollués, auprès de remettants de déchets spéciaux et suite à des convocations d'autres instances notamment en lien avec des activités non autorisées.

Des contrôles d'installations ont été délégués à l'association suisse de recyclage des matériaux de construction (ASR). Une phase test a été menée en 2019 sur 9 centres de tri, 4 centres de valorisation des déchets de chantier minéraux et sur 7 installations de traitement du bois usagé.

3.14.4 Polluants de l'environnement bâti

Depuis avril 2013, tout projet de transformation, de rénovation ou de démolition est soumis à un diagnostic « avant travaux » qui vise à identifier les substances dangereuses (amiante, PCB, HAP et métaux lourds) présentes dans les éléments touchés par les travaux. Ce diagnostic a pour double objectif de protéger la santé des travailleurs (conditions de démontage) et de faire respecter les bonnes filières d'élimination des éléments touchés par les travaux. Entre 700 et 900 rapports de diagnostics « avant travaux » ont été évalués dans le cadre des permis de construire en 2019.

3.14.5 Règlements communaux de gestion des déchets

13 (10) communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

3.15 Sites pollués

3.15.1 Gestion du cadastre

Fin 2019, 1118 (1113) sites pollués étaient inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg : 476 (474) décharges, 517 (513) aires d'exploitation, 124 (124) stands de tir, 1 (2) lieu d'accident.

71 (63) sites pollués aux abords de stands de tir ont été assainis. 102 (117) sites étaient en cours d'investigation dont 73 (84) décharges, 27 (31) aires d'exploitation et 2 stands de tir.

Sur les 15 décharges inscrites en besoin d'assainissement, 3 (5) procédures ont abouti en 2019 pour définir la variante optimale d'assainissement ou renoncer à un assainissement dans un cas. Au total 7 (5) décharges seront donc assainies à court terme et pour plusieurs d'entre elles déjà avant fin 2020.

Sur les 12 (11) aires d'exploitation inscrites en besoin d'assainissement, 4 (1) assainissements sont en cours et 3 sites seront classés sans risques d'atteintes nuisibles ou incommodantes suite aux travaux d'excavation et de confinement réalisés dans le cadre de construction. Les variantes d'assainissement ont été arrêtées pour 3 (2) sites qui sont en cours d'assainissement dont 2 cas par atténuation naturelle contrôlée.

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, près de 480 (450) analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. Les données sur la qualité des eaux souterraines prélevées dans le canton ont fait l'objet d'une étude géostatistique. La méthode appliquée permet de fixer des seuils de concentration au-delà desquels une contamination des eaux est effective ou très probable pour une liste restreinte de composés inorganiques.

Un projet de base de données géologiques et hydrogéologiques a démarré en 2019. L'objectif est de centraliser les informations du sous-sol collectées dans le cadre des investigations préalables et de les rendre accessibles au travers du portail cartographique cantonal.

Depuis l'entrée en vigueur de l'art. 32dbis de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) au 1^{er} juillet 2014, 426 (329) autorisations de cession ou partage ont été délivrées pour des cas de parcelles concernées par un site pollué.

En 2019, le Service a préparé à l'intention de la DAEC 2 (1) décisions sur la répartition des coûts et une d'entre elle est entrée en force à fin 2019. Le Service a également établi 6 (7) décisions d'assainissement, dont 3 (6) pour des stands de tir.

3.15.2 Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la loi sur les sites pollués (LSites), pour l'année 2019, 18 (27) demandes ont été déposées par des communes pour des sites de stockage. Il s'agit de projets d'investigations, de surveillance ou d'assainissement pour un montant total de coûts imputables de près de 606 000 (813 000) francs, soit 181 800 (243 900) de subventions LSites.

Pour 5 (2) sites pollués, le canton a continué à prendre en charge des coûts de défaillance principalement en raison de l'insolvabilité du perturbateur.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), 10 (12) demandes de versement ont été déposées à l'OFEV dont 9 (7) pour d'anciennes décharges et 1 (5) pour un stand de tir. Ces demandes portent sur un montant total de coûts imputables de près de 1 (1,4) million de francs et plus de 400 000 (500 000) francs de subventions fédérales. Une demande d'indemnité et une demande d'allocation et versement pour un montant de près de 580 000 (770 000) francs de subventions ont été déposées respectivement pour une décharge et un stand de tir.

Le Fonds cantonal pour les sites pollués a été alimenté à raison d'environ 1,39 (1,45) million de francs via les taxes perçues sur les déchets stockés définitivement en décharges contrôlées. Les dépenses pour le versement de subventions cantonales ou pour la prise en charge de coûts de défaillance sont quant à elles de l'ordre de 200 000 (700 000) francs. Les montants provisionnés dans le Fonds au 31 décembre 2019 s'élèvent à quelque 7,8 (6,7) millions de francs. La gestion du Fonds a fait l'objet d'un contrôle financier qui relève la bonne tenue des comptes.

Le système de subventionnement instauré par la LSites a fait l'objet d'un examen au sens de la loi cantonale sur les subventions. L'efficacité du système mis en place est démontrée. Il n'y a pas d'adaptations nécessaires à court terme relativement au système, aux processus, aux contrôles et aux outils de suivi.

3.15.3 Décharge de la Pila

Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine sont en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval font l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux.

Des investigations ont été menées sur l'ancienne décharge de la Pila pour déterminer la méthode d'assainissement optimale en termes d'effets sur l'environnement et de coûts. Quatre variantes ont été développées et évaluées. La Confédération a pris position pour un projet qui prévoit une excavation partielle de la décharge estimée approximativement entre 110 et 195 millions de francs. Dans sa réponse au mandat Geinoz, le Conseil d'Etat préconise également de réaliser ce projet, en veillant à réduire les coûts tout en respectant les objectifs d'assainissement. Le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat au mois de juin 2019. De nombreux échanges ont eu lieu notamment entre le SEn, le Consortium et ses mandataires ainsi qu'avec l'OFEV afin qu'un projet d'assainissement soit établi en 2020 sur la base de la réponse au mandat Geinoz.

Le SEn a par ailleurs participé aux 3 (4) séances du groupe d'accompagnement du Consortium (GAC).

L'instruction du dossier sous l'angle juridique se poursuit. Une décision de demande de garanties financières a été rendue par la DAEC envers une entreprise qui a déposé des déchets lors de l'exploitation de la décharge. Le 17 décembre 2019, le Tribunal cantonal a rejeté le recours de cette entreprise.

Le rapport d'activité détaillé du Service est disponible à l'adresse www.fr.ch/sen.

4 Service de la mobilité

Chef de service : Grégoire Cantin

4.1 Activités

4.1.1 Activités courantes

Le Service est notamment en chargé de concevoir la stratégie de la mobilité dans le canton, de planifier les réseaux de transport et leurs infrastructures et d'assurer leur renouvellement ainsi que de promouvoir la mobilité douce et durable..

4.1.2 Commissions et groupes de travail

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine de compétence.

4.2 Transports publics et monitoring

4.2.1 Infrastructures ferroviaires

Le Service participe à la planification stratégique ferroviaire dirigée par l'Office fédéral des transports (OFT) en collaboration avec les entreprises de transports publics actives sur le territoire fribourgeois (CFF, TPF, BLS, MOB), et en coordination avec les cantons voisins.

Les nouvelles installations des gares de Givisiez et de Châtel-Saint-Denis ont été mises en service au mois de décembre 2019. Les travaux nécessaires ont occasionné quelques désagréments aux voyageurs de ces régions mais ont permis l'instauration de la cadence 30 minutes intégrale entre Bulle et Palézieux et la mise en place de la première étape du quart d'heure ferroviaire dans l'agglomération de Fribourg : 4 trains relient chaque heure Fribourg et Givisiez depuis le changement d'horaire du 15 décembre 2019 (voir point 4.2.2).

Durant l'année, les CFF ont mené d'importants travaux d'entretien entre Romont et Palézieux qui ont impacté de manière importante les habitantes et habitants de Romont et de Bulle se rendant en train vers l'arc Lémanique.

Le contenu de la deuxième étape d'aménagement du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire, à réaliser d'ici 2035 (PRODES EA 2035), a été transmis à l'Assemblée fédérale le 31 octobre 2018 par le Conseil fédéral. Elle a approuvé des investissements à hauteur de 12,89 milliards de francs en juin 2019. Plusieurs projets retenus dans cette étape d'aménagement concernent le canton de Fribourg : diminution du temps de parcours entre Bulle et Fribourg, cadence 30 minutes entre Murten/Morat et Neuchâtel, suppression des exceptions à la cadence 30 minutes entre Fribourg/Freiburg et Yverdon-les Bains, création de nouvelles haltes à Avry-Matran et à Agy, introduction de la cadence 15 minutes entre Avry-Matran et Fribourg/Freiburg.

4.2.2 Concepts et horaires

Le Service a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics, en collaboration avec les régions et les entreprises de transport.

Côté ferroviaire, la cadence à 30 minutes a été étendue tous les soirs et le week-end sur la S20/S21 entre Fribourg/Freiburg et Ins et tous les soirs sur le RE entre Bulle et Fribourg/Freiburg. La cadence à 15 minutes a été mise en place entre la nouvelle gare de Givisiez et Fribourg|Freiburg et dans le sud du canton, la cadence à 30 minutes a été instaurée sur la S50/S60 entre Bulle et Palézieux (voir point 4.2.1).

Au niveau des bus régionaux, une nouvelle ligne Chésopelloz–Corminboeuf–Belfaux–La Corbaz a été mise en service. La desserte des bus de nuit a été étendue aux veilles de fêtes et les lignes nocturnes N13 et N14 ont été adaptées afin d'offrir des liaisons internes à la Broye. Des paires de courses supplémentaires ont été introduites sur différentes lignes régionales.

Dans le cadre de la procédure de consultation publique du projet d'horaire 2020, qui a eu lieu entre le 29 mai et le 16 juin 2019, 287 requêtes ont été analysées (211 lors de la consultation de 2018).

4.2.3 Subventions et controlling

En 2019, un montant de 42 217 026 (41 938 498) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour l'exploitation du trafic régional de voyageurs (CFF, TPF, BLS, CarPostal, MOB, VMCV, LNM). La part des communes fribourgeoises (45 %) aux indemnités est de 18 997 662 (18 872 324) francs.

Un montant de 13 499 244 (13 307 020) francs a été versé à titre de subvention cantonale pour la couverture du déficit prévisionnel des lignes mandatées par les communautés régionales (Agglomération de Fribourg et Mobul).

Depuis l'entrée en vigueur du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure (FAIF), le 1^{er} janvier 2016, le canton verse une contribution au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF). Elle s'est élevée en 2019 à 15 210 110 (14 346 160) francs.

Le Service a également versé un montant de 546 000 (546 000) francs à titre de subvention cantonale pour les frais de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

4.2.4 Améliorations techniques aux installations ferroviaires

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'OFT a demandé au Service de se prononcer sur 11 (17) objets des CFF, 11 (4) des TPF, 0 (0) du BLS et 0 (0) du MOB.

4.2.5 Marchandises

La création d'un centre logistique dans la Broye est à l'étude ; son emplacement définitif a été validé.

CFF Cargo a annoncé sa volonté de réduire fortement le nombre de points de desserte en Suisse y compris sur le territoire cantonal. Les discussions entre le canton et la direction de CFF Cargo ont été menées en 2019. Le point de desserte de Chénens a été supprimé.

4.2.6 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

En 2019, 6 (6) demandes d'octroi, de renouvellement et de modification de concession et 10 (13) demandes d'autorisation pour un service de lignes transfrontalier ont été préavisées par le Service. 34 (39) autorisations cantonales ont également été délivrées pour le transport de voyageurs.

4.2.7 Installations de remontées mécaniques

En 2019, 12 (2) autorisations d'exploiter une installation de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale ont été délivrées.

4.2.8 Navigation aérienne

En 2019, 17 (23) annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne ont été préavisées. Depuis le 1^{er} juillet 2019, les annonces se font directement auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) via la plateforme informatique Obstacle Collection Service.

4.2.9 Comptages de trafic

En 2019, le Service a entamé la récolte des données de trafic en vue de la réalisation du plan quinquennal de 2020. En parallèle, il a continué d'équiper de plus en plus de postes avec des boucles inductives fraisées dans la chaussée. Ce type de compteurs permet de connaître les caractéristiques du trafic toute l'année et d'établir des courbes de référence cantonales montrant l'évolution de la circulation sur le réseau routier.

Le nombre de postes de comptage dédiés à la mobilité douce s'élève à 3. Deux nouveaux postes ont été installés sur la TransAgglo. Ces appareils comptent avec précision les vélos. Il est même possible d'obtenir une bonne estimation du trafic piétonnier.

Face à l'augmentation du nombre de compteurs déployés et donc du temps nécessaire à la récolte des données, 18 compteurs sont désormais équipés d'un module de transmission automatique des données. Un site internet dédié permet par ailleurs de monitorer l'état des compteurs équipés en tout temps.

4.2.10 Statistiques des accidents

16 points noirs ont été répertoriés dans le canton et ont fait l'objet d'un rapport succinct en vue de leur assainissement. Les points noirs répertoriés précédemment font également l'objet d'un suivi.

Les statistiques d'accidents permettent de prendre des décisions relatives à la planification et à la mise en place d'aménagements routiers, de mesures de circulation ou de signalisation.

4.2.11 Modèle de trafic et système d'information géographique (SIG)

Sur la base d'un travail effectué par une entreprise privée, un modèle de trafic est désormais développé et maintenu à jour par le Service. Il permet d'estimer les charges de trafic pour tous les tronçons routiers du canton et de prévoir l'impact de l'ouverture ou de la fermeture d'une ou plusieurs routes sur le réseau. Un travail d'intégration des transports publics a été réalisé en 2019 et va se poursuivre en 2020 afin d'obtenir un modèle multimodal.

Concernant les SIG, un onglet mobilité a été ajouté au portail cartographique cantonal offrant à tous un accès aux données du Service ayant une utilité publique.

4.3 Planification et mobilité

4.3.1 Planification cantonale, régionale et communale

Suite à l'approbation par le Conseil fédéral du volet stratégique ainsi que des fiches générales et de projet relatives à l'urbanisation du nouveau Plan directeur cantonal (PDCant), le Service élabore des critères en matière de qualité de desserte en transports publics et en mobilité douce permettant de justifier de nouvelles zones à bâtir.

Le Service a suivi les travaux d'élaboration du plan directeur régional intercantonal de la Broye ainsi que la révision du plan directeur de la Singine, plus particulièrement en ce qui concerne les zones d'activité. Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg et par l'Association de communes Mobul (agglomération bulloise).

Il a participé aux différents ateliers consacrés au mandat d'étude parallèle (MEP) Chamblieux-Bertigny.

Il a finalisé l'étude générale de mobilité dans les secteurs du Plateau d'Agy (secteur prioritaire pour la densification) et des Portes de Fribourg, sur les communes de Granges-Paccot et de Fribourg. Dans le cadre des recommandations de l'étude, il a entrepris l'analyse préliminaire de la liaison de mobilité douce dans le secteur du Lavapesson (passerelle à la jonction d'autoroute de Fribourg-Nord) et démarré l'étude de sécurisation de la TransAgglo au carrefour de Grandfey.

Dans le cadre de la planification régionale et communale, le Service a donné son avis sous l'angle de la mobilité sur les dossiers suivants :

- > 2 plans d'affectation cantonaux ;
- > 1 (2) plan directeur régional ;
- > 126 (103) plans d'aménagement local ;
- > 40 (67) plans d'aménagement de détail ;
- > 1 (1) concept de stationnement ;
- > 1 règlement sur le stationnement ;
- > 52 (56) recours et droits d'être entendu (DDE).

4.3.2 Covoiturage

Le Service a mandaté une étude sur le covoiturage afin de répondre à un instrument parlementaire. Le mandat accepté par le Grand Conseil demande un nouveau bilan sur l'aire de stationnement prévu pour le covoiturage à Vulruz ainsi que l'évaluation de l'opportunité d'aménager des sites semblables à proximité des jonctions autoroutières fribourgeoises.

4.3.3 Infrastructures routières

Lors de sa séance du 10 décembre 2018, le Conseil d'Etat a décidé d'approfondir l'étude de planification du contournement de Givisiez en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Cet office demande en effet à ce que les impacts de ce projet sur la jonction autoroutière de Fribourg-Sud/Centre et l'autoroute N12 soient mesurés.

Un Groupe de travail « Projet de route de contournement de Givisiez », nommé par le Conseil d'Etat, a décidé de lancer une étude complémentaire de trafic pour les différentes variantes étudiées et d'optimiser le projet et ses raccordements au réseau routier existant.

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le Service a mené et poursuivi 2 (2) études relatives à des aménagements routiers, au travers de mandats externes (études de circulation, études techniques et environnementales). Il a également préavisé 95 (109) projets routiers édilitaires concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et communales et 17 (21) projets routiers cantonaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes rendant obligatoire la réalisation d'aménagements cyclables lors de construction, de réfection et de correction de routes cantonales, le Service a examiné 22 (19) projets routiers.

4.3.4 Mobilité douce

Le Plan sectoriel vélo identifie des interventions permettant de rendre le réseau cyclable plus sûr, plus cohérent et plus attractif. Les mesures à prendre y sont définies sous forme de recommandations. Le Service, en collaboration avec des experts, a priorisé ces mesures et a déterminé un plan d'action. Afin de faciliter la mise en œuvre du Plan sectoriel vélo un « team vélo » a été créé, composé de spécialistes du Service de la mobilité et du Service des ponts et chaussées. Il est chargé de la priorisation des mesures préconisées et de la mise en œuvre du plan d'actions.

En matière de cyclotourisme, 150 kilomètres d'itinéraires ont été contrôlés par le Service sur la base de plus de 30 rapports transmis par SuisseMobile et 40 élaborés en interne pour entretien, remplacement ou déplacement de panneaux.

4.3.5 Permis de construire

En 2019, 2726 (2693) demandes de permis de construire et de plans d'équipement de détail ont été examinées. 408 (487) étaient au stade d'examen préalable. 1058 (959) ont fait l'objet d'un préavis favorable, 1108 (1216) d'un préavis favorable avec condition, 506 (485) d'un préavis défavorable et 54 (33) n'ont donné lieu à aucun préavis.

5 Service des ponts et chaussées (SPC)

Chef de service : André Magnin, Ingénieur cantonal

5.1 Activités

Parmi les activités courantes liées aux missions de base du Service des ponts et chaussées (SPC), il convient de relever quelques projets particuliers.

5.1.1 Liaison routière Marly–Matran

Après que le Conseil d'Etat eut validé le tracé de la nouvelle route en 2017, il a adjugé le mandat d'ingénieur à un bureau privé qui a permis de mettre le projet en examen préalable en 2019 et de lancer les concours d'ingénieurs pour les ponts d'Hauterive et de Chésalles dont les lauréats seront connus en mars 2020. La mise à l'enquête du projet est prévue en 2021.

5.1.2 Routes de contournement

En décembre 2018, le Conseil d'Etat, dans le but d'assurer la qualité du réseau routier en complément aux autres modes de transports, a décidé de lancer les études d'avant-projet des trois routes de contournement de Romont, Kerzers et Prez-vers-Noréaz.

Il a pris cette décision sur la base de la recommandation du Comité de pilotage (COFIL) « Priorisation des 7 routes de contournement », qui a évalué individuellement les sept projets de routes de contournement retenus par le Grand

Conseil en septembre 2016 et auditionné les communes concernées. Le gouvernement a affiné la réflexion du COPIL, en prenant en considération une plus forte pondération des coûts de construction, les conditions de réalisation des routes de contournement et le respect de l'équilibre régional.

5.1.2.1 Route de contournement de Romont

Le tronçon Est, entre le giratoire de Chavannes-sous-Romont et celui de la Parqueterie, dont le tracé est déjà existant, sera réalisé en premier. Après la mise en place d'un comité de pilotage et la rédaction du cahier des charges, l'appel d'offre pour le mandat d'ingénieurs a été lancé. Après l'adjudication du mandat, l'avant-projet sera développé en vue de l'examen préalable en automne 2020.

5.1.2.2 Route de contournement de Kerzers

Après la mise en place d'un comité de pilotage, la rédaction du cahier des charges, et l'appel d'offre pour le mandat d'ingénieurs, l'avant-projet est en cours de développement en vue de l'examen préalable au printemps 2020.

5.1.2.3 Route de contournement de Prez-vers-Noréaz

Après la mise en place d'un comité de pilotage et la rédaction du cahier des charges, l'appel d'offre pour le mandat d'ingénieurs a été lancé. Après l'adjudication du mandat, l'avant-projet sera développé en vue de l'examen préalable en automne 2020.

5.1.3 Travaux pilotés par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec contribution du canton (SPC)

5.1.3.1 Liaison Birch–Luggiwil à Düdingen (N12)

Depuis sa construction dans le cadre de l'autoroute N12 dans les années septante, la jonction autoroutière de Düdingen n'a jamais été achevée. L'OFROU a repris le projet de construction d'une nouvelle route de raccordement entre la jonction autoroutière et la route Düdingen–Morat au lieu-dit Luggiwil, la route Birch–Luggiwil.

Le projet a été mis à l'enquête publique en mars 2014. L'OFROU, suite au dépôt de 18 oppositions concernant notamment l'emplacement d'un nouveau giratoire, a demandé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de retirer le projet de la procédure d'autorisation. Après adaptation du projet et de son périmètre faisant passer la participation de l'Etat de Fribourg de 3,6 à 4,2 millions de francs, une nouvelle mise à l'enquête publique a été faite en mai 2017 ; elle a suscité 24 oppositions qui sont en cours de traitement selon la procédure fédérale.

5.1.3.2 Modification de la jonction de Fribourg-Sud/Centre (N12) et nouvelle route d'accès à l'HFR

La région située à proximité de la jonction autoroutière N12 de Fribourg-Sud/Centre, identifiée comme secteur stratégique « *Environs immédiats de la jonction autoroutière de Fribourg-Sud* » dans le plan directeur cantonal, a connu un développement démographique, économique et urbanistique important au cours de ces dernières années et plusieurs projets d'urbanisation y sont envisagés, notamment à Bertigny, « *site stratégique d'agglomération d'exception* » du projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg.

Le 3 février 2016, le Grand Conseil a voté un crédit d'étude et d'acquisitions de terrain de 11 537 800 francs sur la base du message 2015-DAEC-158. Le 13 janvier 2016, le COPIL – à l'unanimité de ses membres – a validé la première phase du projet, à savoir la route d'accès à l'HFR, dossier qui a été mis en examen préalable en mai 2016. Cet examen préalable a suscité plusieurs questions notamment des communes concernées. En 2017, lors de deux séances du comité de pilotage, le projet de route d'accès a été adapté et un nouvel examen préalable a eu lieu en janvier 2018. La mise à l'enquête du projet prévue en été 2019 a été reportée en raison des réflexions qui sont menées actuellement concernant l'éventuel déplacement de l'hôpital site « Bertigny » de l'HFR ainsi que le concours d'idées sur le site de Bertigny-Chamblioux.

5.1.3.3 Modification de la jonction de Matran (N12)

La jonction autoroutière de Matran est située entre les jonctions de Fribourg-Sud et Rossens. Elle permet de connecter à l'autoroute N12 l'axe Fribourg–Romont et l'axe Fribourg–Payerne. Elle joue également le rôle de point de connexion sur la N12 à l'itinéraire de délestage de l'autoroute N1.

Le réaménagement devra permettre d'absorber le trafic à long terme (horizon de planification 2040) en tenant compte du développement régional et de la future liaison Marly–Matran.

Le projet a été mis à l'enquête publique en automne 2018. La réalisation est prévue de 2023 à 2024. La majeure partie de l'investissement nécessaire à sa réalisation sera supportée par la Confédération. Conformément aux bases légales en vigueur, l'Etat participe au prorata de la génération de trafic lié au développement régional. A cet effet, un crédit d'engagement de 6,7 millions de francs a été accepté par le Grand Conseil en juin 2018.

5.1.4 SIERA (Unité territoriale II)

Le 8 novembre 2018, le Grand Conseil fribourgeois a accepté la loi portant adhésion à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) qui a permis la création de l'établissement autonome de droit public SIERA, après acceptation par les Grands Conseils genevois et vaudois, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

5.1.5 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants :

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC) ;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux de Suisse occidentale et du Tessin (CISOTI) ;
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF) ;
- > Organe cantonal de conduite OCC ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Groupe de travail des assainissements au bruit routier (GTABR) ;
- > Groupe romand pour l'assainissement du bruit routier (GRAB) ;
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (Valtraloc) ;
- > Groupe de travail Sécurité routière ;
- > Différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phonoabsorbants dans le but de trouver une solution élégante pour la lutte contre le bruit routier ;
- > Commission Vélo de la Ville de Bulle ;
- > Groupe de travail intercantonal OATE-WEB pour la solution internet en lien avec les transports exceptionnels.

5.1.6 Quelques indicateurs au 31 décembre 2019

Longueur du réseau des routes propriété du canton : 622,7 (635,7) km : la diminution de plus de 7 km est due au nouvel itinéraire à Châtel-Saint-Denis en lien avec le déplacement de la gare (1^{er} tronçon), au projet de réaménagement de la route entre Riederberg et Bösinggen, au fait que certains tronçons routiers proches des jonctions autoroutières sont propriété de la Confédération et surtout au transfert, le 1^{er} janvier 2020, de la route cantonale « Moosstrasse » entre Morat (Löwenberg) et la frontière bernoise à la Confédération (OFROU) dans le cadre de la reprise des 400 km de routes cantonales prévues par le FORTA. Toutefois le SPC reste en charge de l'entretien d'exploitation de cette route, sur mandat de l'OFROU via SIERA.

Inventaire des aménagements cyclables ouverts à la circulation (y c. les aménagements cyclables sur routes cantonales en Ville de Fribourg), total 101 km :

- > pistes cyclables (dans les deux sens) : 1,01 km ;
- > itinéraires alternatifs : 1,30 km ;
- > pistes cyclables mixtes (longueur cumulée, dans les deux sens) : 8,90 km ;
- > bandes cyclables (longueur cumulée, dans les deux sens) : 91,13 km ;

5.2 Section gestion financière

5.2.1 Activités

Les activités exercées par la Section gestion financière portent sur le suivi comptable du SPC et sur la formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce.

5.2.2 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil. La dépense totale brute s'est élevée à 26 744 230 (28 862 509) francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2019 à 131 541 031 (107 149 984) francs.

5.2.3 Statistique des autorisations délivrées

- > 156 (180) demandes d'utilisation du domaine public des routes ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation ;
- > 15 (15) conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

5.2.4 Formation d'apprenti-e-s employé-e-s de commerce

En août 2019, nous avons engagé un deuxième apprenti employé de commerce. Il est prévu d'engager un-e deuxième apprenti-e employé-e de commerce pour remplacer l'apprentie qui terminera sa formation en août 2020.

5.3 Section administration

5.3.1 Ressources humaines

En 2019, 28 (9) collaborateurs ou collaboratrices ont quitté le SPC et 21 (11) collaborateurs ou collaboratrices ont été engagés, alors que 4 (1) collaborateurs ou collaboratrices ont changé de poste à l'interne.

5.3.2 SIT et informatique

5.3.2.1 Informatique

Les principales tâches informatiques suivantes ont été effectuées :

- > Remplacement des fax dans les 9 dépôts de cantonniers et halle à sel par des tablettes renforcées Android ;
- > Création de comptes informatiques et adresses e-mail avec imprimantes pour les dépôts de cantonniers ;
- > Remplacement de l'application SDM3 par « BORRMA VISION » de Boschung SA pour le service hivernal ;
- > Déploiement du Build 1893, Windows 10 sur l'ensemble du parc informatique du SPC (Desktop et Laptop) ;
- > Etude et achat d'un GPS de précision (Happy Survey) avec correction « swipos » pour relevés d'entretien.

5.3.2.2 Projets SIT

Les principaux projets « Système d'Information du Territoire » suivants ont été effectués :

- > Introduction au « Portail cartographique du canton de Fribourg » pour les dépôts de cantonniers ;
- > Extraction des géodonnées de base pour le projet de la couverture autoroutière de Chamblieux ;
- > Introduction de la notion de type d'axe de maintenance et PR (cantonal, projet, communal) ;
- > Nouvelles couches (Total : 50) dans le portail cartographique Intranet : dérogations, autorisations, glissières ;
- > Implémentation des aménagements cyclables en tant qu'itinéraires alternatifs basés sur le modèle « chaussée ».
- > Refonte complète du modèle conceptuel des canalisations (ouvrages et collecteurs) avec concept de saisie ;
- > Suivi cartographique de la mise en conformité des arrêts de bus selon la loi sur l'égalité pour handicapés (LHand) ;
- > Refonte du modèle des convois exceptionnels (itinéraires et obstacles) pour publication dans « geodienste.ch » ;
- > Démonstration et discussion du référencement linéaire avec l'Etat de Genève (SOSI), 30.09.2019.

5.3.3 Archives et numérisation

L'activité de numérisation des archives du SPC a débuté en 2010. Le but, à terme, est d'avoir l'ensemble des archives sous forme numérique. Au 31 décembre 2019, le SPC dispose de 70 648 (64 583) documents disponibles dans le système, dont 6065 (10 883) numérisés en 2019 (notamment les dossiers H189, projet Poya H182).

5.3.4 Secteur acquisitions

24 (26) chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires. Les paiements aux propriétaires touchés par ces chantiers ont représenté un montant de 1 198 026 (1 910 782) francs.

18 (19) verbaux de route ont été signés en relation avec des chantiers cantonaux ou édilitaires. 10 (11) tractations pour l'achat et/ou la vente de bâtiments et/ou de terrains ont eu lieu.

La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 146 931 (138 374) francs.

Depuis 2016, la gestion de la base de données basée sur les données en nouvelles mensurations des Registres fonciers nécessite plus qu'un suivi régulier pour la maintenir à jour.

7 (11) dossiers de nouvelles mensurations et 11 (14) dossiers de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou les parcelles privées du SPC, sont suivis régulièrement (procédures, travaux, paiements).

Enfin, 6 (4) dossiers de dérélictions ont fait l'objet de discussions et 4 d'entre eux sont toujours en cours, avec des communes et/ou des tiers.

5.3.5 Système qualité

5 (3) processus de travail ont fait l'objet d'un audit interne en 2019. La Société SQS a réalisé un audit de suivi le 14 novembre 2019 durant lequel 6 processus ont été contrôlés. 0 (4) non-conformité et 39 (54) propositions d'améliorations ont été annoncées en 2019 et ont été traitées, ou sont en cours de traitement, selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

5.3.6 Sécurité

Le comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités en 2019 ont été les suivantes :

- > cours « arrimage » suivi par 40 collaborateurs ;
- > cours « Corde Access SA – Terrain difficile : entretien des talus et des pare-avalanches – Antichute : maintien et retenue » suivi par 1 collaborateur ;
- > le projet « Sécurité intégrée au SPC » mené par la SUVA qui a démarré en 2017 s'est poursuivi en 2019 par la réalisation du plan d'actions : 11 mesures correctives ont été mises en œuvre ;
- > une étude sur l'ergonomie au travail, menée par Unisanté, a débuté en 2019. 6 chantiers ont été visités afin d'analyser les différents processus de la période estivale : fauche, débroussaillage, pose de potelets et de signalisation, réparations après accident. Des groupes de travail ont mis en évidence les problèmes d'ergonomie au travail sur la santé des cantonniers. En 2020, l'étude se focalisera sur les processus du service hivernal et un rapport complet sera établi.

5.4 Section projets routiers

5.4.1 Activités particulières

5.4.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

410 (356) mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu 14 (5) publications d'appels d'offres sur SIMAP.

5.4.1.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (Valtraloc)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets VALTRALOC permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du SPC, le bureau et le sous-groupe VALTRALOC ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets VALTRALOC. En 2019, 6 (4) dossiers d'intention ont été soumis au bureau VALTRALOC.

Axe	Points de repère	Commune ; projet
1310 / 1400	0–75 / 175–225	Corserey ; traversée de la localité
1410 / 2000	575–650 / 500–550	Le Flon ; traversée de Bouloz
1400 / 2100	0–100 / 1025–1150	Prez-vers-Noréaz ; traversée de la localité
1500	450–550	Bossonnens ; réaménagement de la route de Vevey
2510	700–750	Delley ; traversée de la localité
3000 / 3200	1725–1925 / 300–475	Tafers ; traversée de la localité (mesure AGGLO Fribourg)

5.4.1.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le SPC, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales en coordination avec le Service de l'environnement, autorité d'application de l'OPAM. Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

5.4.2 Concept général

Suite à la nomination du Préposé à la sécurité des infrastructures routières cantonales au sein du SPC le 6 février 2017, le Concept général a mis en place les bases pour l'application systématique des outils de sécurité ISSI concernés par les différents services de l'Etat.

Le Concept général a traité cette année :

- > 19 (20) audits de sécurité RSA sur des avant-projets cantonaux ;
- > 5 (10) préavis en lien avec la sécurité lorsqu'un RSA n'était pas jugé nécessaire ;
- > 5 (2) inspections de sécurité RSI ;
- > 6 (7) séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles 43 (35) dossiers de demandes d'adaptation de la vitesse maximale autorisée ont été examinés.

5.4.3 Routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, l'entité a examiné, puis soumis à la DAEC pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes communales. 73 (94) dossiers répartis comme suit ont été traités :

- > 26 (48) dossiers d'examen préalable ;
- > 47 (46) dossiers d'examen final transmis pour approbation par la DAEC.

5.4.4 Secteur signalisation

Le Secteur a examiné 572 (684) demandes réparties de la manière suivante :

- > 118 (125) décisions relatives à des restrictions de circulation définitives ;
- > 38 (24) décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires ;
- > 2 (3) recours ;
- > 132 (144) autorisations diverses ;
- > 184 (242) examens et préavis de dossiers techniques ;
- > 80 (110) dossiers concernant la pose de réclames routières ;
- > 18 (36) examens et validations de plans de marquage pour des chantiers d'entretien constructif.

5.4.5 Secteur protection bruit

Sur les 642 km de routes cantonales, environ 220 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier, cela concerne quelques 20 000 personnes exposées à des dépassements des valeurs limites de bruit. Les 220 km de routes cantonales à assainir seront équipés d'un revêtement phonoabsorbant. A ce jour, du revêtement phonoabsorbant a été

posé sur 132 km, cela représente environ 4000 personnes bénéficiant d'une réduction substantielle du bruit routier. Pour le solde encore nécessaire, le SPC prévoit de poser du revêtement phonoabsorbant avec une cadence de 25 km par année jusqu'en 2022. Sur environ 68 km, la pose du revêtement phonoabsorbant doit être complétée par des mesures acoustiques et des parois antibruit.

5.4.6 Etudes et projets sur routes cantonales

5.4.6.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 440 (304) demandes de permis de construire, de plan d'aménagement de détails (PAD) ou de plan d'aménagement local (PAL) le long des routes cantonales ont été analysées par la Section projets routiers.
- > En tant que détenteur d'un réseau d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée localement partagé avec les communes, le SPC est consulté dans le cadre de l'établissement de leurs plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). 13 (5) dossiers ont été examinés en 2019.

5.4.6.2 Mise à l'enquête publique

19 (10) projets sur route cantonale ont été mis à l'enquête publique par le SPC ou les communes :

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Enquête par
1100	0150–0175	Broc : giratoire des Marches	Commune
1100	0400–0525	Broc : prolongation bande cyclable Bataille	Etat
1200	0625–0775	Villarsel-sur-Marly, Ependes et Ferpicloz : bandes cyclables et réfection RC	Etat et commune de Villarsel-sur-Marly
1300	0475–1075	Hauterive : assainissement du bruit selon l'OPB, Posieux et d'Ecuvillens	Etat
1300	0575–0600	Hauterive : aide à la traversée Châtillon	Etat
2000	1275–1800	Romont : assainissement du bruit selon l'OPB	Etat
2000	3425–3475	Matran : giratoire et arrêts bus rte de l'Ecole	Commune
2100	0550–0825	Avry : assainissement du bruit selon l'OPB	Etat
2100	0700–0800	Rosé : traversée de localité (Valtraloc)	Commune et Etat
2100	0575–0600	Avry : nouveau giratoire Avry-Centre 2020	Commune
2200	1400–1450	Cousset : arrêt de bus et ppp	Etat et commune
3000	2700–2725	Alterswil : Gehweg Wilersguet	Commune
3000	950–0975	Düdingen : arrêts de bus Schiffenen	Etat et commune
3000	3075–3200	Plaffeien : Sanierung Kurschürli – Rufenen	Etat et commune
3100	1100–1250	Schmitten : bandes cyclables et réfection RC Berg-Ried	Etat et commune
3170	0125–0150	St.Silvester : arrêt de bus Dorf	Etat et commune
3420	0225–0250	Galmiz : Kreuzung Energiepark Galmiz	Commune
3140	0025–0050	Alterswil : 50 generell St. Ursenstr.	Commune
2110	0000–0050	Avry : modification giratoire Avry-Centre	Etat et commune

5.4.6.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus, 38 (9) oppositions ont été enregistrées ; 14 (4) ont été liquidées suite à des séances de conciliation ; 24 (5) sont en cours de traitement et 0 (1) opposition fait l'objet d'une décision de la DAEC. Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final ; 13 (9) dossiers ont été mis en consultation.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision :

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Requérant
1000	2375–2400	Gruyères : trottoir les Prays	Commune
1000	1375–1550	Vaulruz : assainissement du bruit selon l'OPB	Etat
1100	1025–1050	Charmey : place de rebroussement La Tzintre	Commune
1100	0150–0175	Broc : giratoire des Marches	Commune
1100	0400–0525	Broc : prolongation bande cyclable Bataille	Etat
1200	0750–0800	Ferpicloz – Le Mouret : arrêts de bus et présélection Rionbotset	Etat et commune
1300	0575–0600	Hauterive : aide à la traversée Châtillon	Etat
2000	3500–3550	Villars-sur-Glâne : collecteur du Croset	Commune
2200	1400–1450	Cousset : arrêt de bus et ppp	Etat et commune
3000	1525–1600	Düdingen : cheminement piétonnier Jetschwil	Commune
3000	2700–2725	Alterswil : Gehweg Wilersguet	Commune
3000	950–0975	Düdingen : arrêts de bus Schiffenen	Etat et commune
3140	0025–0050	Alterswil : 50 generell St. Ursenstr.	Commune

5.4.6.4 Projets de routes cantonales

L'avancement des projets sur routes cantonales et d'ouvrages d'art à fin 2019 est représenté dans le tableau suivant :

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet Planification. Etude du Projet Réalisation Assainissement OPB	Mandant
1000	3350–3375	Albeuve : exutoire vers la Sarine, sortie du village	Projet	Etat
3140	0025–0050	Alterswil : 50 generell St. Ursenstr.	Réal	Commune
3000	2700–2725	Alterswil : Gehweg Wilersguet	Réal	Commune
3000	1950–2250	Alterswil : Lärm-Sanierung (ohne Dorfkern)	Planif OPB	Etat
2100	0775–1025	Avry – Prez-vers-Noréaz : aménagement cyclable Rosé – Prez	Projet	Etat
2100	0550–0825	Avry : ass. bruit (construction parois)	Projet OPB	Etat
2110	0000–0050	Avry : modification giratoire Avry-Centre	Projet	Commune et Etat
2100	0575–0600	Avry : nouveau giratoire Avry-Centre 2020	Projet	Commune
2100	0625–0750	Avry : Trans Agglo CO – Rosé	Projet	Etat et Commune
1000	2600–3000	Bas Intyamou : ass. bruit, traversée Enney	Planif OPB	Etat
1000	3000–3075	Bas-Intyamou : ass. bruit traversée de Villars-sous-Mont	Planif OPB	Etat
2120	0200–0350	Belfaux : ass. bruit, rte de Corminboeuf	Projet OPB	Etat
2200	0125–0475	Belfaux : ass. bruit, solde hors VALTRALOC	Projet OPB	Etat
3220	0150–0550	Bösingen : ass. bruit traversée localité	Planif OPB	Etat
3220	0450–0475	Bösingen : Kreuzung und Bushaltestellen Dorf	Projet	Etat et Commune
1500	0425–0725	Bossonens : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1500	0550–0625	Bossonens : route de Palézieux (Valtraloc)	Projet	Commune et Etat
1200	2250–2575	Botterens : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
1100	0150–0525	Broc : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1100	0350–0425	Broc : assainissement falaise en Bataille	Réal	Etat
1100	0150–0175	Broc : giratoire des Marches	Réal	Commune et Etat
1100	0400–0525	Broc : prolongation bande cyclable Bataille	Projet	Etat
1100	0150–0200	Broc : rte de Prieuré	Projet	Etat et Commune
1100	0200–0250	Broc : VALTRALOC centre	Projet	Commune et Etat
1300	2525–2625	Bulle : ass. bruit traversée Bulle et La Tour-de-Trême	Planif OPB	Etat
1300	2500–2550	Bulle : assainissement giratoire Riaz-Bulle et MD	Réal	Commune et Etat
1100	1025–1050	Charmey : place de rebroussement La Tzintre	Réal	Commune
1100	0850–0975	Charmey : VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
1100	0675–0700	Châtel s/Monsalvens : assainissement pont Maladeire	Projet	Etat
1000	0000–0500	Châtel-Saint-Denis : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1450p	1–2	Châtel-Saint-Denis : RC1, dépl. gare, tronçon ouest	Réal	Etat et Commune
1100	0500–0700	Châtel-sur-Monsalvens : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
2000	1000–1025	Chavannes-les-Forts : arrêts de bus et collecteur EC	Projet	Etat et Commune
2000	2375–2650	Chénens : ass. bruit	Planif OPB	Etat
2000	2450–2525	Chénens : traversée de localité VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
1200	1975–2075	Corbières : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1200	2050–2275	Corbières : ass. bruit, traversée Villarvolard	Planif OPB	Etat
1200	1975–2125	Corbières-Villarvolard : bandes cyclables et réfection RC	Projet	Etat et Commune

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet Planification. Etude du Projet Réalisation Assainissement OPB	Mandant
1200	1975–2075	Corbières-Villarvolard : ponts des Chênes et Bimont	Projet	Etat
2120	0000–0275	Corminboeuf : ass. bruit	Planif OPB	Etat
2100	0375–0400	Corminboeuf : ass. bruit, domaine du Bugnon	Projet OPB	Etat
2120	0175–0200	Corminboeuf : bacs à fleur sur trottoir	Réal	Commune
2000	2775–2800	Cottens : ass. bruit, solde (construction parois)	Projet OPB	Etat
2000	2700–2750	Cottens : carrefour rtes du Centre et d'Autigny	Projet	Commune
3300	1300–1325	Courgevaux : cheminements entrée nord et sud	Projet	Commune
3300	0725–0825	Courtepin, VALTRALOC centre village y.c. arrêt de bus	Projet	Commune et Etat
3300	0650–1075	Courtepin : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
2200	1400–1450	Cousset : arrêt de bus et ppp	Réal	Etat et Commune
3000	0475+183	Cressier-Gurmels : pont sur la Bibera	Projet	Etat
1100	0675–0825	Crésuz : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1100	0700–0800	Crésuz : La Maladeire – Javroz	Planif	Etat
2420	0600–0900	Cugy : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
2420	800–0825	Cugy : place d'arrêts de bus au Grand Savua	Projet	Commune
3400	5075–5150	Domdidier : rte du Grand-Rhain	Projet	Commune et Etat
3400	5150–5225	Domdidier : rte Vy d'Avenches	Projet	Commune et Etat
3000	950–0975	Düdingen : arrêts de bus Schiffenen	Réal	Etat et Commune
3000	0900–1300	Düdingen : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
3000	1100–1125	Düdingen : Birch-Luggiwil, liaison routière	Projet	Etat
3220	0000–0175	Düdingen : Lärm-Sanierung Bundtels	Planif OPB	Etat
3100	1225–1750	Düdingen : Lärm-Sanierung, Südteil	Projet OPB	Etat
1030	0075–0100	Epagny : carrefour Aérodrome	Projet	Etat et Commune
2500	1600–1675	Estavayer : VALTRALOC Font	Projet	Commune et Etat
2500	1575–2250	Estavayer-le-Lac : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1310	0875–1275	Farvagny : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1310	1250–1300	Farvagny : giratoire In-Riaux – accès RC 1300	Projet	Etat
1310	1150–1175	Farvagny-le-Grand : giratoire du Denner	Projet	Commune et Etat
1320	1025–1050	Farvagny-le-Grand : réaménagement giratoire de Grenilles	Projet	Etat et Commune
1200	0750–0800	Ferpicloz – Le Mouret : arrêts de bus et présélection Rionbotset	Réal	Etat et Commune
1210	0750–0775	Ferpicloz : Trottoir rte de la Forêt	Projet	Commune
3100	1825–2175	Fribourg, St-Ursen : ass. bruit Rive droite de la Sarine	Planif OPB	Etat
1200	0125–0200	Fribourg : aménagement voie bus et réfection Rte de Marly	Projet	Commune et Etat
1200	0100–0200	Fribourg : ass. bruit, Charmettes – Pont de Pérolles	Projet OPB	Etat
3200	0000–0375	Fribourg : ass. bruit, Pont poya – rive droite	Projet OPB	Etat
1200	0000–0125	Fribourg : ass. bruit, rte de la Fonderie	Projet OPB	Etat
1300	0270–0325	Fribourg : ass. Bruit, Rte de la Glâne	Planif OPB	Etat
1200	0025–0050	Fribourg : PS CFF de la Fonderie	Réal	Etat
1200	0000–0125	Fribourg : réaménagement rte de la Fonderie	Réal	Commune et Etat
2210	0300–0375	Fribourg-Sud-Centre réaménagement	Planif	Etat
3420	0225–0250	Galmiz : Kreuzung Energiepark Galmiz	Projet	Commune

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet Planification. Etude du Projet Réalisation Assainissement OPB	Mandant
3180	0000-0050	Giffers, Gehweg Matta	Projet	Commune
2210	0230-0325	Givisiez : ass. bruit Voie CFF – N12 (y.c. part axe 2200 0000-0750)	Planif OPB	Etat
2200q	1-2	Givisiez : contournement	Planif	Etat
1540	0125+180	Granges : pont sur la Biorde	Projet	Etat
3400	5926-6050	Greng : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1310	0900-1000	Grenilles : réaménagement RC et VALTRALOC	Projet	Etat et Commune
1000	2350-2375	Gruyères : ass. bruit secteur Motel	Projet OPB	Etat
1030	0175-0775	Gruyères : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
1030	0700-0725	Gruyères : glissement Les Reybes	Projet	Etat
1000	2375-2400	Gruyères : trottoir les Prays	Réal	Commune
3000	0475-0825	Gurmels : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1300	0575-0600	Hauterive : aide à la traversée Châtillon	Réal	Etat
1300	0475-1075	Hauterive : ass. bruit, Posieux et d'Ecuvillens	Projet OPB	Etat
1200	1675-1950	Hauteville : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1200	1750-1800	Hauteville : trottoir de Longemont	Projet	Commune
1000	3075-3400	Haut-Intyamou : ass. bruit traversée Neirivue et Albeuve	Planif OPB	Etat
1000	3225-3250	Haut-Intyamou : carrefour des Vanils à Neirivue	Projet	Commune
3200	1375-1400	Heitenried : pont sur le Sodbach	Projet	Etat
3450	0725-0750	Kerzers : arrêts bus prov. Papiliorama	Projet	Commune
3450	0500-0800	Kerzers : ass. bruit, solde	Planif OPB	Etat
3450p	1-2	Kerzers : contournement	Projet	Etat
3440	0050-0075	Kerzers : Kreisel Treitenstrasse	Projet	Commune et Etat
3440	0000-0075	Kerzers : Moosgasse	Projet	Commune et Etat
3450	0525-0575	Kerzers : Sektor Murtenstrasse (Süd)	Projet	Commune et Etat
3000	0800-0825	Kleinbödingen : Sanierung Postautohaltestelle	Projet	Etat et Commune
1200	0625-0775	La Crausa – Le Mouret : bandes cyclables et réfection RC	Projet	Etat et Commune
2000	1775-1950	La Fiollaz : ass. bruit, traversée Lussy et Villarimboud	Projet OPB	Etat
1200	1200-1700	La Roche : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1220	0425+178	La Roche : pont sur la Serbache	Planif	Etat
1000	2250-2350	La Tour-de-Trême – Epagny : piste mixte et réfection RC	Projet	Etat et Commune
1000	2325	La Tour-de-Trême – Epagny : ponts sur le Praz Melley et l'Albeuve	Projet	Etat
2000	0500-0550	Le Flon : carrefour de Bouloz	Projet	Etat et Commune
2000	0475-0550	Le Flon : modérations Bouloz	Projet	Commune
1210	0875-0975	Le Mouret : aménagement MD Pafuet	Projet	Etat et Commune
1200	0625-1000	Le Mouret : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1070	0125-0275	Le Pâquier : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1070	0150-0200	Le Pâquier : Réaménagement rte de la Gare	Projet	Etat et Commune
2420	0875-1125	Les Montets : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
1010	0425-0450	Les Paccots : pont des Braseyres	Projet	Etat
2430	200-0475	Lully et Châtillon : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1200	0225-0325	Marly : ass. bruit, Pont de Pérolles – Grangettes	Projet OPB	Etat

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet Planification, Etude du Projet Réalisation Assainissement OPB	Mandant
1200	0325-0600	Marly : ass. bruit, solde	Planif OPB	Etat
1200	0225-0350	Marly : réaménagement RC Pont de Pérolles – Grangette	Réal	Etat et Commune
1250	1-2	Marly-Matran : nouvelle liaison	Projet	Etat
2000	3325-3500	Matran : ass. bruit	Projet OPB	Etat
2000	3375-3450	Matran : BC rte de la Forge – rte de l'Ecole	Projet	Etat
2000	3425-3475	Matran : giratoire et arrêts bus rte de l'Ecole	Projet	Commune et Etat
2300	0525-0875	Ménières : ass. bruit	Planif OPB	Etat
2040	1450-1500	Ménières : porte d'entrée et trottoir rte de Granges	Projet	Commune
2040	1450-1550	Ménières : VALTRALOC	Projet	Commune
1400	1600-1900	Mézières : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1030	0625-0700	Moléson-Village : réaménagement Les Reybes	Projet	Etat
2200	1125-1550	Montagny : ass. bruit	Projet OPB	Etat
2100	1275-1575	Montagny : ass. bruit traversée de Grandsivaz	Planif OPB	Etat
1500	2025-2050	Montet-Glâne : carrefour Montet	Projet	Commune et Etat
3400	6025-6600	Murten : ass. bruit	Projet OPB	Etat
3000	0100-0150	Murten : Bushaltestelle Burg	Projet	Commune et Etat
3450	0000-0025	Murten : Fusswegverbindung Gd Ferme Löwenberg	Projet	Commune
2000	2975-3175	Neyruz : ass. bruit (construction parois)	Projet OPB	Etat
2000	3050-3175	Neyruz : mobilité douce Centre – Est	Projet	Etat et Commune
2000	2975-3050	Neyruz : mobilité douce S3 (Ouest)	Projet	Etat et Commune
2000	3025-3075	Neyruz : mobilité douce S4 (Ecole)	Projet	Etat et Commune
1320	0300-0325	Orsonnens : VALTRALOC et arrêt de bus	Projet	Commune
3000	3025-4125	Plaffeien : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
3000	3350-3425	Plaffeien : Ausbau Hohenstein	Projet	Etat
3000	3075-3200	Plaffeien : Sanierung Kurschürli – Rufenen	Projet	Etat et Commune
N12_GR	0106-0131	Pont-en-Ogoz : transformation WC restoroute	Réal	Etat
1220	0125-0200	Pont-la-Ville : Creux d'Enfer	Projet	Etat
2400	2750-2775	Prévondavaux ; construction d'un trottoir	Projet	Commune
2100	1000-1175	Prez-vers-Noréaz : ass. bruit (construction parois)	Projet OPB	Etat
2100p	1-2	Prez-vers-Noréaz : contournement	Projet	Etat
2100	1025-1125	Prez-vers-Noréaz : portes d'entrées VALTRALOC	Projet	Commune
2100	1000-1175	Prez-vers-Noréaz : VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
1300	2350-2525	Riaz : ass. bruit, solde	Projet OPB	Etat
1300	2425+193	Riaz : pont sur la Sionge	Projet	Etat
1300	2450-2525	Riaz : Valtraloc et réfection infrastructure, secteur 1+2	Projet	Etat et Commune
1300	2400-2450	Riaz : Valtraloc et réfection infrastructure, secteur 3+4	Projet	Etat et Commune
1230	0400-0425	Riaz : Valtraloc et réfection infrastructure, secteur 5	Projet	Etat et Commune
1300	2375-2425	Riaz : Valtraloc et réfection infrastructure, secteur CO	Projet	Etat et Commune
3450	0325-0525	Ried bei Kerzers : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
3220	0275-0400	Riederberg – Bösinggen	Réal	Etat et Commune
2000	1325-1375	Romont : arrêts de bus et BC La Halle	Projet	Etat et Commune

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet Planification. Etude du Projet Réalisation Assainissement OPB	Mandant
2000	1275–1800	Romont : ass. bruit, solde	Projet OPB	Etat
2000q	2–3	Romont : contournement (partie Est)	Projet	Etat
2000	1475–1500	Romont : double giratoire de l'édilité/ Arsenal	Planif	Commune et Etat
2000	1425–1450	Romont : giratoire des Echervettes	Projet	Commune et Etat
1400	1550–1600	Romont : réaménagement Rte de la Parqueterie	Projet	Etat et Commune
2000	1550–1575	Romont : trottoir, carrefour de la Gare	Projet	Commune
2100	0700–0800	Rosé : traversée de localité (Valtraloc)	Projet	Commune et Etat
1310	1325–1375	Rossens : aménagements cyclables rte du Barrage	Projet	Etat
1310	1275–1325	Rossens : assainissements 2 carrefours A12	Projet	Etat
1500	1300–1875	Rue et Promasens : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
2010	1000–1075	Rue : VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
2510	0300–0350	Saint-Aubin : VALTRALOC route de Domdidier	Projet	Commune et Etat
3000	0225–0425	Salvenach : ass. bruit	Projet OPB	Etat
3100	0675–1225	Schmiten : ass. bruit Schmiten und Friseneit	Planif OPB	Etat
3100	1100–1250	Schmiten : bandes cyclables et réfection RC Berg-Ried	Projet	Etat et Commune
1000	0550–0600	Semsaes : cheminement Vers chez les Vuichard	Réal	Commune
1000	700–0725	Semsaes : porte d'entrée de la Mortivue	Projet	Commune
2100	2575–2600	Sévaz : giratoire de la Guérite	Projet	Commune
3200	0725–1050	St. Antoni : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
3170	0125–0150	St.Silvester : arrêt de bus Dorf	Projet	Etat et Commune
3000	1950–2325	Tafers (Chrüz) – Alterswil	Projet	Etat et Commune
3200	0200–0225	Tafers : arrêts de bus Menziswil	Projet	Etat et Commune
3200	0700–0725	Tafers : arrêts de bus Weissenbach	Réal	Etat et Commune
3100	2450–2575	Tentlingen : ass. bruit	Planif OPB	Etat
1400	0300–0625	Torny : ass. bruit traversée de Torny-le-Grand et Mides	Projet OPB	Etat
1400	0425–0450	Torny : trottoir	Projet	Commune
3230	0000–0300	Überstorf : ass. bruit traversée localité	Projet OPB	Etat
2010	0700–0950	Ursy : ass. bruit, solde	Projet OPB	Etat
2010	0825–0850	Ursy : carrefour du centre	Projet	Etat et Commune
1100	0800–1350	Val-de-Charmey : ass. bruit, traversée	Projet OPB	Etat
1000	1375–1550	Vaulruz : ass. bruit, solde	Réal OPB	Etat
1060	0025–0050	Vaulruz : porte d'entrée les Ouches	Projet	Commune
1320	0425–0450	Villargiroud : arrêt de bus nord	Planif	Commune et Etat
1320	0450–0500	Villargiroud : arrêt de bus sud et ancienne poste	Planif	Commune et Etat
1320	0575–0625	Villarod : trottoir devant l'église	Projet	Commune
2210	0350–0550	Villars-sur-Glâne : ass. bruit rte de Cormanon	Planif OPB	Etat
2000	3475–3675	Villars-sur-Glâne : ass. bruit Rtes de Payerne, Matran et Condoz	Planif OPB	Etat
1300	0325–0500	Villars-sur-Glâne : ass. Bruit, Rte de la Glâne	Projet OPB	Etat
2100	0170–0200	Villars-sur-Glâne : carrefour de Belle-Croix	Planif	Etat et Commune
2000	3500–3550	Villars-sur-Glâne : collecteur du Crosset	Réal	Commune et Etat
2210	0375–0400	Villars-sur-Glâne : passerelle mobilité douce Belle-Croix	Réal	Commune

Axe	Points de repère	Commune ; projet	Phase du projet Planification, Etude du Projet Réalisation Assainissement OPB	Mandant
2100	0175–0225	Villars-sur-Glâne : réam. mobilité douce & TPF, Rte de Moncor-Villars	Planif	Commune et Etat
2230	1–2	Villars-sur-Glâne : rte d'accès à l'HFR	Projet	Etat et Commune
1300	0325–0400	Villars-sur-Glâne : rte de la Glâne RC	Projet	Etat et Commune
2210	0350–0400	Villars-sur-Glâne : voie additionnelle	Projet	Etat et Commune
2000	2100–2125	Villaz-Saint-Pierre : ass. bruit secteur Cudré	Projet OPB	Etat
2000	1925–2100	Villaz-Saint-Pierre : ass. bruit solde	Planif OPB	Etat
2000	2025–2100	Villaz-Saint-Pierre : présélection rte de la Fin	Projet	Commune
1000	1825–1850	Vuadens : arrêts de bus au Dally	Projet	Commune et Etat
1000	1675–1700	Vuadens : arrêts de bus Les Kâ	Projet	Commune et Etat
1000	1550–1875	Vuadens : ass. bruit	Projet OPB	Etat
1000	1700–1775	Vuadens : VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
1300	2175–2250	Vuippens : VALTRALOC	Projet	Commune et Etat
1410	0000–0475	Vuisternens-devant-Romont : ass. bruit	Projet OPB	Etat
3100	0100–0700	Wünnewil-Flamatt : ass. bruit, traversée	Planif OPB	Etat
3100	0100–0250	Wünnewil-Flamatt : VALTRALOC Flamatt	Projet	Etat et Commune

5.4.6.5 Surveillance et étude des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés

Ponts	85 (58) inspections
Aqueducs	67 (150) inspections
Murs	420 (113) inspections
Ecrans phoniques	6 (10) inspections
Ouvrages spéciaux	69 (61) inspections

Les inspections mentionnées ci-dessus intègrent les inspections principales, intermédiaires et spéciales (non planifiables). En 2018, l'intervalle entre deux inspections principales pour les murs a été modifié, passant de 10 à 5 ans, assurant ainsi une uniformité avec les autres types d'ouvrages. Cette adaptation a, de fait, entraîné un nombre plus élevé d'inspections des murs en 2018 et s'est reportée également sur 2019.

La surveillance des ouvrages d'art – qui fait l'objet d'un rapport explicatif spécifique – conclut parfois à la réalisation requise de travaux d'entretien. Lorsque ces derniers sont importants, ces prestations sont adjugées à des entreprises privées (mandataires, entreprises de construction), financées par des comptes de fonctionnement dédiés. Les ouvrages concernés ont, notamment, été les suivants :

Axe	Points de repère	Ouvrage	Intervention	%
1100	2325 +23 m	Tunnel de Ritzwald	Renouvellement du guidage optique	100
1000	3875 (env.)	Filets pare-pierres La Tine, Montbovon (H-Intyamou)	Réparation de dégâts	100
1210	1775 +205 m	Aqueduc La Batia, Treyvaux	Reconstruction de l'ouvrage	100
1220	125 +160 m	Caisson en bois, stabilisation talus, Pont-la-Ville	Sécurisation urgente et instrumentation	100
1530	550 +106 m	Mur « Es Charbonnières », Vauderens (Ursy)	Remise en état complète	100
3000	925 +180 m	Barrage de Schiffenen	Sécurisation pour les vélos	100
3100	1950 +2 m	Fribourg, Pont du Gottéron	Remplacement des joints de chaussée	100

Pour des travaux d'entretien mineurs et pour le nettoyage des ouvrages, l'équipe de cantonniers stationnée au centre de Tour Rouge s'occupe de ces prestations sur mandat du Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art.

Travaux d'entretien et de réfection (travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour Rouge)

	19 (15) ponts
	13 (18) aqueducs
105 (55) ouvrages au total	69 (18) murs
	0 (0) écrans phoniques
	4 (4) ouvrages spéciaux

Le Secteur surveillance et étude des ouvrages d'art est consulté par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) lorsque des demandes d'autorisation de transports exceptionnels concernent des dépassements du tonnage limite légal. Au printemps 2019, une nouvelle application spécifique – dénommée OATE – a été mise en production permettant une gestion plus efficace (via la numérisation) des requêtes intégrant une certaine automatisation des vérifications statiques des ponts. Une phase de test a précédé la mise en production qui a donné lieu en 2019, au total, à 70 prises de position techniques du Secteur surveillance et étude des ouvrages. Le développement de cette application se poursuit, en coordination avec l'OCN.

5.4.7 Réalisation des travaux sur routes cantonales

L'avancement des travaux de construction sur routes cantonales et ouvrages d'art en pourcent à fin 2019 est représenté dans le tableau ci-après :

Légende

Axe	Numéro d'axe de la route cantonale
B	Largeur nominale de la chaussée en m
L	Longueur du tronçon en m
S	Surface en m ²
ACE	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y c. couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés : avancement en %
REJET	Revêtement (couche de roulement) : avancement en %

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %		REJET en %	
						2018	2019	2018	2019
1000	Décret du 19 novembre 2015 Vaulruz, traversée de la localité OPB – 5 parois		240		04.07.19		50		
1100	Décret du 15 décembre 2004 Crésuz, aménagement d'un passage piétons	4	65	260	06.02.19		100		100
1100	Entretien constructif Cerniat, réaménagement d'un passage piétons	10	30	300	09.05.19		100		100
1100	Broc : assainissement falaise en « Bataille »	7,80	550		11.12.17	0	70	0	5
1200	Décret du 5 février 2019 Fribourg, lot 1, aménagement de la route de la Fonderie	16,55	400	6620	09.04.19	0	20		10
1200	Décret du 5 février 2019 Fribourg, lot 2, reconstruction du PS CFF de la Fonderie	17,25	32	552	09.04.19	0	15		0
1200	ACE du 30 novembre 2018 Marly, pont de Pérolles – Grangettes	12,25	960	11760	30.10.18		30		20
1200	Décret du 15 décembre 2004 Le Mouret-Ferpicloz Arrêt de bus		80		24.09.19		10		
1400	Décret du 15 mai 2010 Liaison Romont-Vaulruz, extension lot 20 – entrée nord de Vuisternens-dvt-Romont	7,00	270	1890	28.06.16	100	100	90	100
1450	Décret du 20 mai 2007 Bossonnens, carrefour de la gare	diam. 21,70			21.03.19		100		100

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA en %		REJET en %	
						2018	2019	2018	2019
1500	Décret du 10 novembre 2014 Attalens, traversée du village	5,60	1700	9600	10.02.15	95	100	90	100
2200	Décret du 8 septembre 2016 Projet Tiguellet, réalisation du pont	11,80	290	3422	07.07.16	60	100	60	100
3000	Décret du 15 décembre 2004 Düdingen, arrêts de bus Schiffenen		75		27.08.19		100		90
3200	Décret du 15 décembre 2004 Tavel, arrêt de bus Weissenbach		170		27.08.19		90		50
3220	Décret du 25 juin 2018 Riederberg-Bösingen, lot 1 génie civil	8,50	1250		06.04.18	10	75	10	60
3220	Décret du 25 juin 2018 Riederberg-Bösingen, lot 2 pont	10,80	47,00		06.04.18	5	100	0	100

5.5 Section entretien des routes

5.5.1 Secteur entretien des routes cantonales (3 arrondissements et 1 centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 641 km de routes cantonales (y c. la route d'Allières) s'élève en 2019 à 26,2 (26,5) millions de francs. Elle se subdivise de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien d'exploitation effectué par les cantonniers (106 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	9,8	37
Entretien constructif en général (confié à des entreprises privées)	10,2	39
Service hivernal, y c. heures cantonniers (39 000 h) et consommation du sel de déverglacement (4581 t)	6,2	24
Total	26,2	100

Les 10,2 (9,7) millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante :

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la Section PRo, Secteur OA)	1,7	17
Entretien route d'Allières	0,5	5
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC, participations et réfections localisées	8,0	78
Total	10,2	100

La réfection complète de chaussées concerne 19,0 (30,8) km de routes cantonales. Dans le cadre de ces réfections de routes, 10,33 (26,56) km ont pu bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant pour un coût supplémentaire de 5,1 (10,4) millions de francs financé par les crédits d'engagement pour la protection contre le bruit (compte d'investissement OPB) et subventionné par la Confédération.

5.5.2 Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)

Le secteur entretien des routes nationales a été repris en 2019 par SIERA.

6 Service des bâtiments (SBat)

Chef de service : Gian Carlo Chiovè, Architecte cantonal

6.1 Activités

Le SBat se compose d'une section technique et d'une section administrative qui regroupe les secteurs gestion, opérations immobilières et constructions subventionnées.

6.1.1 Activités courantes

6.1.1.1 Section technique

Dans leur tâche de conseillers en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs et collaboratrices de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants :

- > Aménagement des anciens bâtiments de Tetra Pak à Romont ;
- > Collège Ste-Croix ;
- > Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- > Université, site de la Tour Henri ;
- > Etablissement de détention fribourgeois, site de Bellechasse ;
- > Caserne de la Poya (déménagement) ;
- > Château de Bulle ;
- > Château de la Gruyères ;
- > Agroscope, à Posieux ;
- > Halle de sport triple, au Lac Noir ;
- > Domaine des Faverges ;
- > Musée d'histoire naturelle ;
- > Association du Centre professionnel cantonal ;
- > Hôtel cantonal ;
- > Collège St-Michel ;
- > Bâtiment de la Chancellerie d'Etat ;
- > Prison centrale ;
- > Haute Ecole pédagogique ;
- > blueFACTORY ;
- > Dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC), Givisiez ;
- > Gymnase intercantonal de la Broye ;
- > Immeuble à la route d'Englisberg 3, à Granges-Paccot ;
- > Bâtiment administratif au chemin de la Madeleine 1, à Granges-Paccot ;
- > Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Posieux – Ferme-école ;
- > Bâtiment à la route des Arsenaux 41, à Fribourg ;
- > Couverture de l'A12 pour le secteur Chamblieux-Bertigny ;
- > Bâtiment Chocolat Villars à la route de la Fonderie 18, à Fribourg ;
- > Bâtiment EVA ;
- > Ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine ;
- > Nouveau bâtiment administratif à Châtel-Saint-Denis ;
- > Tours et Remparts ;
- > Requalification du quartier du Bourg ;
- > Pisciculture, à Estavayer ;
- > Bâtiments de l'entreprise Boschung, à Granges-Paccot ;

-
- > Construction d'une structure scolaire provisoire sur le site HEP-FR.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, le SBat a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes :

- > Agrandissement et restructuration de la bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg ;
- > Construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg, sur le site des Arsenaux, à Fribourg ;
- > Pavillon de médecine (PavMed) pour l'Université ;
- > Bâtiment de police MAD 3, à Granges-Paccot ;
- > Campus Lac-Noir ;
- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg ;
- > Service de l'informatique et des télécommunications, à Givisiez ;
- > Tribunal de la Sarine ;
- > Musée Romain de Vallon.

Les collaborateurs et collaboratrices du Service ont participé régulièrement aux séances de la/du :

- > Commission des bâtiments du Gymnase intercantonal de la Broye ;
- > Commission des biens culturels ;
- > Commission cantonale de l'énergie ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives ;
- > Commission du stade universitaire de St-Léonard ;
- > Sous-commission cantonale LoRo-Sport ;
- > Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre ;
- > Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation ;
- > Conseil de Fondation Pro Vallon ;
- > Commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants ;
- > Commission d'accessibilité ;
- > Comité stratégique, commission technique et comité de pilotage pour la requalification du quartier du Bourg ;
- > Groupe de travail interdisciplinaire pour une réflexion sur la lutte contre le travail au noir ;
- > Commission cantonale « Développement durable » ;
- > Commission santé et sécurité au travail ;
- > Commission de la fondation énergie Fribourg.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de construction pour d'autres collectivités, notamment à Apartis, Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le SBat a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour la LoRo-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

6.1.1.2 Section administrative – secteur gérance

Le secteur gérance gère le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 632 868 (815 790) francs. Par ailleurs, 673 (676) primes ECAB et 896 (873) abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire. Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1547 (1462).

La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 1 298 760 (1 493 178) francs et 573 (520) mutations ont été effectuées. De plus, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. Plus de 1087 (1090) rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine.

690 020 (1 034 444) litres de mazout ont été commandés auprès de 3 (3) fournisseurs et livrés à 48 (74) reprises dans 21 (29) bâtiments.

Il existe, en outre, 30 (30) immeubles chauffés au gaz et 56 (56) au moyen de chauffages à distance.

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 30 (30) concierges et artisans et 177 (194) dames de nettoyage qui contribuent au nettoyage de locaux administratifs et scolaires.

Les contrats de travail et les décomptes de salaires mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 256 (258) commandes ont été passées.

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances « choses », l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

6.1.1.3 Section administrative – secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu différents contrats de bail à loyer, avenants, contrats et conventions en tout genre et a effectué les tâches suivantes :

- > achat du bâtiment Boschung à la route d'Englisberg, à Granges-Paccot ;
- > mise en vente de biens immobiliers, anciens postes de Police à Flamatt et Oberschrot ;
- > planification et suivi des travaux de réaménagement des surfaces locatives ;
- > modification et mise en conformité de plusieurs signalétiques des services de l'Etat ;
- > négociation et préparation du déménagement du Service des forêts et de la nature.

Différentes négociations ont eu lieu au niveau des locations externes en rapport aux critères de fixation de loyer, contestation de décomptes de charges et consignation de loyer pour travaux non entrepris.

6.1.1.4 Section administrative – secteur constructions subventionnées

La commission des constructions scolaires a tenu 5 (4) séances au cours desquelles 21 (32) dossiers ont été traités.

L'Etat a versé 1 808 904 (1 807 263) francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire et pour les constructions scolaires du niveau secondaire 2 697 151 (2 688 817) francs de subventions à l'investissement.

6.1.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants :

6.1.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)

- > Bibliothèque cantonale et universitaire ;
- > Commanderie St-Jean ;
- > Haute Ecole pédagogique ;
- > Collège Saint-Michel ;
- > Domaines du Collège Saint-Michel ;
- > Collège du Sud ;
- > Collège Sainte-Croix ;
- > Ecole de culture générale Fribourg ;
- > Musée d'histoire naturelle ;
- > Musée d'art et d'histoire ;
- > Conservatoire, à Granges-Paccot ;

-
- > Ecole de musique de Bulle ;
 - > Collège de Gambach.

6.1.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ)

- > Bâtiment de la Direction ;
- > Office des poursuites du Lac ;
- > Prison centrale ;
- > Poste de police, à Tavel ;
- > Bâtiment administratif à la rue de l'Europe, à Bulle ;
- > Fourrières, à Avenches ;
- > Poste de police, à Morat ;
- > Cabane des chiens, à Châtillon ;
- > Bâtiment de la Police de sûreté, à Fribourg ;
- > Poste de police, hangar à bateau, à Portalban ;
- > CIG Granges-Paccot ;
- > Garage à véhicules de la police, à Granges-Paccot ;
- > CIG Vaulruz ;
- > CIG Domdidier ;
- > Poste de police « Les Pilettes », à Fribourg ;
- > Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya ;
- > Ancien Arsenal, bâtiment des dépôts ;
- > Service de la population et des migrants, à Granges-Paccot ;
- > Justice de paix de l'arrondissement du Lac, à Morat ;
- > Abris PC, à Châtillon ;
- > Etablissement de détention fribourgeois, site de Bellechasse ;
- > Centre d'instruction protection civile, à Sugiez.

6.1.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

- > Préfecture de la Singine ;
- > Préfecture du Lac ;
- > Préfecture de la Veveyse ;
- > Préfecture de la Gruyère ;
- > Bâtiment EVA, à Givisiez ;
- > Pisciculture d'Estavayer-le-Lac ;
- > Bâtiment de la Direction.

6.1.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE)

- > Bâtiment de la Direction ;
- > Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture Fribourg ;
- > Haute Ecole de gestion de Fribourg ;
- > Ecole des métiers ;
- > Haute Ecole de santé Fribourg ;
- > eikon – Ecole professionnelle en arts appliqués.

6.1.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

- > Centres de requérants d'asile de Fribourg (Foyer de la Poya et Foyer Sainte-Elisabeth) ;
- > Centre de requérants d'asile d'Estavayer-le-Lac ;
- > Centre d'hébergement pour requérants d'asile de Grolley ;
- > Bâtiment de la Direction.

6.1.2.6 Pour la Direction des finances (DFIN)

- > Bâtiment du Service de l'informatique et des télécommunications, à Givisiez ;
- > Bâtiment de la Direction.

6.1.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

- > Bâtiment administratif à la route des Daillettes 6 et 6a ;
- > Dépôt des cantonniers du Stadtberg ;
- > Dépôt des cantonniers, à Romont ;
- > Service de la nature et du paysage,
- > Bâtiment administratif à la Grand-Rue 32.

6.1.2.8 Pour l'Administration centrale

- > Chancellerie d'Etat ;
- > Hôtel cantonal ;
- > Château préfectoral de Bulle ;
- > Château préfectoral de Châtel-Saint-Denis ;
- > Château préfectoral de Romont ;
- > Château préfectoral d'Estavayer-le-Lac ;
- > Château préfectoral de Morat.

6.1.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- > Ouverture des tours, remparts et donjons du canton ;
- > Cathédrale St-Nicolas ;
- > Château de Gruyères ;
- > Rotonde du Belluard et son arsenal ;
- > Tours et Remparts ;
- > Eglise St-Maurice ;
- > Eglise du Collège St-Michel.

6.1.3 Télégestion

Les tâches suivantes ont été effectuées pour la télégestion :

- > contrôle des résultats pour certains bâtiments avant leur validation ;
- > raccordement des nouvelles acquisitions et des nouveaux bâtiments sur le système informatique de l'Etat ;
- > installation de nouvelles alarmes agression, effraction et incendie sur le système informatique propre à l'Etat ;
- > modification des systèmes de transmission de secours dans les ascenseurs ;
- > analyse des offres des fournisseurs d'énergie (PLACAD, EBEL, FRICAD et Gruyère Energie) pour les nouveaux bâtiments ;
- > calcul de diverses répartitions pour la facturation des charges aux utilisateurs des surfaces ;
- > contrôle des offres des installateurs pour les différents bâtiments en transformation ou pour la mise en conformité des installations ;
- > analyse des abonnements pour les ascenseurs ;
- > pose, relevé et analyse des appareils de mesures dans différents bâtiments ;
- > étude pour un nouveau chauffage dans trois salles d'exposition au Château de Gruyère ;
- > suivi et contrôle de la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les différents toits des bâtiments de l'Etat ;
- > mise en œuvre d'un contrat type pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

6.1.4 Développement durable

- > planification des suivis, optimisations et audits énergétiques en collaboration avec la Fondation énergie Fribourg pour les bâtiments « gros consommateurs et énergivores » de l'Etat de Fribourg ;
- > pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments de l'Etat de Fribourg.

6.1.5 Réorganisation

L'organisation actuelle du SBat ne permet plus de répondre aux défis d'aujourd'hui en matière de constructions et de gestion de grands projets.

Un comité de pilotage a été mis en place afin d'accompagner la réorganisation. Des experts externes ont été mandatés pour analyser les processus actuels et déterminer les besoins de l'administration. Cette phase s'est terminée durant l'été. La deuxième phase a débuté par la suite et a permis d'élaborer un nouvel organigramme du service qui tient compte du cycle de vie d'un bâtiment. Une première estimation des ressources nécessaires pour accomplir les tâches souhaitées a été réalisée en parallèle.

Le groupe de travail élabore actuellement les processus obligatoires pour le bon déroulement de toute la phase de planification, d'exécution et d'exploitation des projets. La gestion du portefeuille et du patrimoine immobilier doit aussi faire l'objet de réflexion et de professionnalisation.

La collaboration entre les différentes Directions et le SBat se trouvera ainsi grandement améliorée.

6.2 Récapitulatif des dépenses pour le Service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous :

Dépenses	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	4 927 658 (4 797 407)	5 170 616 (5 360 724)
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 699 998 (1 576 967)	79 998 (78 456)
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	61 196 372 (30 189 568)	30 613 321 (71 296 570)

* à charge des comptes du SBat

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions

7 Etat du personnel

7.1 Tableau

Pouvoirs – Directions Centres des charges	Compte 2019 EPT	Compte 2018 EPT	Ecarts EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	406,70	409,13	-2,43
Administration centrale	406,70	409,13	-2,43
3800/TPSE Secrétariat général	11,93	11,35	0,58
3801/SNP Service de la nature et du paysage	5,17	5,02	0,15
3805/OCAT Service des constructions et de l'aménagement	37,32	36,77	0,55
3808/SMOB Service de la mobilité	14,61	14,29	0,32
3811/SPCH Service des ponts et chaussées	147,69	149,94	-2,25
3830/PCRN Routes nationales : entretien	40,32	42,22	-1,90
3845/OPEN Service de l'environnement	53,25	54,70	-1,45
3850/BATI Service des bâtiments	96,41	94,84	1,57

Rapport d'activité
Chancellerie d'Etat
—
2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Secrétariat du Conseil d'Etat	6
1.1	Fonctions d'état-major et d'assistance	6
1.1.1	Séances et manifestations du Conseil d'Etat	6
1.1.2	Conférence des secrétaires généraux	6
1.1.3	Relations avec le Grand Conseil	6
1.1.4	Conférence des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins	6
1.2	Bureau de l'information (Bdl)	6
1.2.1	Formation continue dans le domaine de l'information	7
1.2.2	Communiqués, conférences et points de presse	7
1.2.3	Revue de presse	7
1.2.4	Communication digitale	7
1.2.5	Identité visuelle	7
1.2.6	Organe cantonal de conduite (OCC)	7
1.3	Relations extérieures	8
1.3.1	Coopération intercantonale	8
1.3.2	Intégration européenne et relations internationales	8
1.4	Promotion de l'image du canton de Fribourg	9
1.5	Secteur Traduction	9
1.5.1	Traduction	10
1.5.2	Terminologie	10
1.5.3	Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat	10
1.6	Secteur Publications officielles	10
1.6.1	Publications	11
1.6.2	Votations populaires fédérales et cantonales	11
1.6.3	Elections fédérales	11
1.6.4	Actes de naturalisation	11
1.6.5	Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg	11
1.6.6	LexWork Advanced	12
1.7	Secteur Droits politiques	12
1.7.1	SyGEV	12
1.7.2	Vote par Internet (vote électronique)	12
1.7.3	Registre électoral cantonal	12
1.7.4	Renouvellement du Conseil national et du Conseil des Etats (20 octobre et 10 novembre 2019)	12

1.7.5	Votations fédérales et cantonales	13
1.7.6	Scrutins communaux	13
1.7.7	Exercice des droits populaires	14
1.8	Projets informatiques (SPI)	14
1.9	Secrétariat de cyberadministration	14
1.9.1	Guichet virtuel de cyberadministration	14
1.9.2	Services de base	14
1.9.3	Prestations	15
1.9.4	Innovations	15
1.9.5	Commission de cyberadministration (CoCyb)	16
1.9.6	Coopération cantonale et intercantonale	16
1.9.7	Coopération avec les communes dans le domaine de la digitalisation (Projet DIGI-FR)	16
1.9.8	Award	16
1.10	Référentiel cantonal	16
1.10.1	Collaboration transversale	17
1.10.2	Implications spécifiques	17
2	Service de législation (SLeg)	18
2.1	Activités	18
2.1.1	Travaux législatifs	18
2.1.2	Diffusion de la législation	19
2.1.3	Conseils juridiques et activités scientifiques	19
2.2	Evénements particuliers	20
3	Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)	20
3.1	Activités	20
3.2	Secteur des achats	20
3.3	Travaux d'impression réalisés en interne	21
3.4	Travaux de reliure et de numérisation	22
3.5	Fournitures de matériel de bureau et logistique	22
3.6	Chiffres clés 2019	23
4	Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)	23
4.1	Bases légales et organisation	23
4.2	Bâtiments	24
4.3	Prestations et activités	24
4.3.1	Informatique et nouvelles technologies	24
4.3.2	Relations avec les producteurs d'archives	24
4.3.3	Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque	24

4.3.4	Travaux de classement et d'inventaire	25
4.3.5	Conservation et restauration	25
4.3.6	Service au public	25
4.3.7	Activités culturelles et recherches scientifiques	25
5	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)	26
5.1	Activités	26
6	Médiation cantonale administrative (Med)	26
6.1	Activité	26
7	Etat du personnel	27

1 Secrétariat du Conseil d'Etat

Chancelière d'Etat : Danielle Gagnaux-Morel

Vice-chancelière d'Etat : Sophie Perrier

Vice-chancelier d'Etat : Marc Valloton

1.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

1.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

La Chancellerie d'Etat a organisé les séances et les manifestations. Le détail de ces activités est rapporté dans le chapitre 4 du rapport du Conseil d'Etat.

1.1.2 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la Chancelière d'Etat, a tenu huit séances en 2019. Outre les précieux échanges de bonnes pratiques entre les Directions, la Conférence a discuté et donné un préavis sur plusieurs projets tels son organisation, la priorisation des projets informatiques 2020, les procédures budgétaires 2020-2013, le politique du développement durable, la gestion des instruments parlementaires, la digitalisation et les objets transversaux et d'envergure.

1.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La Chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions.

1.1.4 Conférence des chanceliers d'Etat et Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins

En 2019, la Chancelière d'Etat, en sa qualité de secrétaire générale de la Conférence des chanceliers d'Etat (CCE), a participé aux quatre séances du comité à Berne et Lucerne, ainsi qu'aux deux réunions annuelles du printemps (à Andermatt/UR) et d'automne (à Appenzell/AI). Elle a également assisté aux deux séances annuelles de la Conférence des chanceliers d'Etat des cantons latins au printemps (Fribourg, FR) et en automne (Neuchâtel, NE). Les principaux thèmes traités par les chanceliers d'Etat en 2019 ont été :

- > les stratégies actuelles E-Gov de la Confédération et des cantons, sur fond de la digitalisation de l'administration ;
- > la communication des organes publics ;
- > les droits politiques, en particulier le dossier du vote électronique (VE).

La Chancelière d'Etat est également impliquée dans les discussions autour du VE. Elle a été nommée au Comité de pilotage suisse pour le VE, placé sous l'égide de la Chancellerie fédérale, et participe aux discussions des chanceliers actifs et chancelières actives ou intéressé-e-s par le VE, dans le but de définir les futures stratégies et les mesures à mettre en place en vue de la reprise des essais de VE.

La Chancelière d'Etat représente la CCE au sein du comité de la Conférence suisse pour l'informatique (CSI). Durant l'année en revue, ce comité s'est penché prioritairement sur la gouvernance à mettre en place entre cantons et avec la Confédération pour favoriser la progression de la digitalisation dans notre pays. Il a validé un projet de communication autour de l'utilisation du NAVS (numéro AVS) en lien avec les projets de digitalisation ainsi qu'une mise à jour des conditions générales édictées par la CSI applicables aux achats des administrations suisses dans le domaine des TIC.

1.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

1.2.1 Formation continue dans le domaine de l'information

Le Bdl a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une nouvelle journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat. Des professionnels des médias interviennent durant cette journée qui permet au Bdl de jouer ainsi très concrètement son rôle de « trait d'union ». Le Bdl a par ailleurs invité les représentants et représentantes des médias à une nouvelle séance de discussion avec les correspondants et correspondantes en matière d'information dans les Directions de l'Etat.

1.2.2 Communiqués, conférences et points de presse

En 2019, quelque 300 communiqués ont été adressés aux médias et 61 conférences de presse impliquant au moins un Conseiller d'Etat ont été organisées. Afin d'améliorer encore la coordination de la communication, le Bdl a organisé plusieurs séances de la Conférence des correspondants en matière d'information dans les Directions.

1.2.3 Revue de presse

Le Bdl a réalisé l'an dernier, comme chaque année, une revue de presse quotidienne des principaux articles parus dans les médias audiovisuels et dans la presse écrite. Cette revue, destinée en particulier aux cadres supérieurs de l'Etat, est publiée sur Intranet. Elle permet d'apprécier rapidement l'ensemble des thèmes traités chaque jour par les médias au sujet de l'Etat de Fribourg.

1.2.4 Communication digitale

1.2.4.1 Internet et Intranet

L'année 2019 a été marquée par un travail intense de consolidation du site, tant sur le plan technologique que des contenus. En collaboration avec le SITel, un très grand nombre de demandes ont été intégrées dans le processus d'amélioration et mises en œuvre progressivement. Des améliorations notoires ont été réalisées au niveau de la homepage, de la recherche et de l'expérience utilisateur.

Le Bdl a mis en place cette année une cellule de soutien pour l'amélioration et la réécriture des contenus. Il élabore et gère une newsletter, un site d'aide et des formations à destination de la communauté des rédacteurs et rédactrices web. Le Bdl préside en outre le comité rédactionnel du site, composé des responsables de l'information dans les Directions, qui se réunit chaque semaine et définit la ligne éditoriale, en veillant à la qualité et à l'homogénéité des contenus publiés.

Le Bdl assure la coordination générale de l'intranet transverse.

1.2.4.2 Médias sociaux

Le Bdl fonctionne comme « Community Manager » pour les médias sociaux sur lesquels l'Etat est présent, à savoir Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube. Le nombre d'abonné-e-s poursuit son augmentation (ex : Facebook Etat de Fribourg 6220 abonnés (5722 en 2018) ; LinkedIn 8 990 abonnés (6 892 en 2018)). Le taux d'engagement et d'interactions est aussi en hausse.

1.2.5 Identité visuelle

Le Bdl veille quotidiennement au respect et à la bonne application de la charte graphique en lien avec l'identité visuelle de l'Etat au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux.

1.2.6 Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du Bdl et son adjointe sont appelés à œuvrer régulièrement au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes. L'an dernier, l'OCC a notamment travaillé sur un plan d'engagement concernant les « Crises d'approvisionnement » et participé à l'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS19), se basant sur un scénario évolutif traitant de la menace terroriste (voir le rapport de l'OCC).

1.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC, CGSO et CLDF [dont Fribourg assume la présidence jusqu'en 2020]), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Les dossiers suivis par le secteur sont présentés dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat au chapitre « Relations extérieures ». Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous. La préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires fédérales, intercantionales et internationales constituent ses activités principales.

1.3.1 Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale Suisse (RCS) au sein de l'Etat de Fribourg.

A l'aube de son dixième anniversaire, la Région capitale suisse est un organe de politique régionale qui n'a cessé de gagner en influence. Fédérant les cantons de Fribourg, Berne, Soleure, Neuchâtel et du Valais avec les principales villes de ce territoire bilingue, la RCS s'est transformée en levier politique de premier plan pour porter des projets liés aux infrastructures. Elle l'a démontré en 2019 en s'engageant avec succès en faveur du programme d'infrastructures ferroviaires PRODES, avec l'adoption par les Chambres des revendications essentielles portées par les membres de la RCS.

La RCS offre aux différents acteurs économiques et institutionnels réunis dans son giron des solutions pour lancer des projets de développement tournés vers l'innovation. Dans cette optique, elle a tenu son Forum 2019 à Viège, autour du vaste chantier IBEX développé par la LONZA. Celui-ci doit permettre la création de plusieurs centaines d'emplois à très haute valeur ajoutée, avec à la clé des défis passionnants liés à l'aménagement du territoire et au développement des infrastructures. Ces enjeux sont au cœur des préoccupations réunissant les divers organes de la RCS.

Durant l'année en cours, les différents acteurs fribourgeois actifs au sein de la RCS (régions du Lac, de la Broye, de la Singine, Agglo de Fribourg, villes de Morat, Estavayer le Lac et Fribourg), ont poursuivi leurs travaux sur les projets suivants :

- > Smart Capital Region : groupe de réflexion réunissant les acteurs institutionnels de la RCS avec des représentants de l'économie privée. Objectifs : répondre aux besoins d'innovation en développant des projets technologiques intelligents, peu gourmands en énergie et au service de la qualité de vie. Domaines privilégiés : la mobilité (hub de mobilité en lien avec les CFF), le logement (quartiers à énergie positive, en lien avec Marazzi), la gestion de l'espace public (projet « Schadenmelder »).
- > Développement de pôles économiques spécifiques autour de cluster : le plus important pour Fribourg est le cluster food & nutrition, hébergé sur le site de blueFACTORY, avec plus de 80 membres issus de l'économie et de la recherche.
- > Bilinguisme : la RCS est une région bilingue, bâtisseuse de ponts entre les espaces métropolitains. En 2019, elle a poursuivi sa collaboration avec le Forum du bilinguisme à Bienne et permis le développement d'échanges linguistiques et de nombreux tandem au niveau des administrations publiques.
- > Politique fédérale : la RCS peut s'appuyer sur un puissant réseau, riche des parlementaires issus des 5 cantons membres, pour défendre les intérêts de ses régions. En 2019, la RCS s'est en particulier mobilisée autour du PRODES 2035, contre le déménagement du studio bernois de la SRF à Zurich, ainsi que sur le message culture 2021-2024.

1.3.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre des accords bilatéraux avec l'Union européenne, ainsi que le dossier de l'intégration européenne constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. De manière générale, l'année 2019 a été marquée par les intenses discussions menées autour de l'accord-cadre institutionnel négocié entre Berne et Bruxelles. La consultation des cantons, menée par la Conférence des cantons (CdC), a démontré la volonté quasi unanime – dont celle de Fribourg – de poursuivre sur la voie bilatérale. L'accord négocié par le Conseil fédéral a

cependant suscité plusieurs inquiétudes, relevées notamment par le Conseil d'Etat dans sa réponse à la consultation. Elles concernent en particulier la question de l'encadrement des aides d'Etat, la protection des salaires dans le contexte de la libre-circulation des personnes, ainsi que la directive sur la citoyenneté européenne, réglant notamment l'accès aux prestations sociales pour les citoyens européens établis en Suisse. Sur la base de ces préoccupations, le Conseil fédéral a notifié à la commission sa volonté de renégocier en partie l'accord-cadre, provoquant l'incompréhension de Bruxelles et la non-reconnaissance de l'équivalence boursière helvétique. Soigneusement tenu à l'écart par les partis politiques durant la campagne pour les élections fédérales, le dossier est depuis en phase « d'attente », et sera repris en main par le Conseil fédéral au lendemain de la votation de mai 2020. Les Suisses devront alors se prononcer sur un texte de l'UDC demandant la dénonciation de l'accord de libre-circulation des personnes avec l'UE.

Autre dossier de politique européenne traité en 2019 : la mise à jour des accords de Schengen, dont la directive sur les armes a été largement approuvée par la population. Les relations extérieures ont suivi de près ces deux actualités pour le compte de Conseil d'Etat, en fournissant plusieurs contributions ainsi qu'en participant aux échanges du réseau des délégués européens des cantons, respectivement à Zurich en mars ainsi qu'à Delémont en novembre 2019.

1.4 Promotion de l'image du canton de Fribourg

Ayant vu le jour en décembre 2013 sous impulsion du Conseil d'Etat, l'association Fribourgissima Image Fribourg mène depuis, et avec succès, la campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus ». Composée de quatorze partenaires, l'association est un partenariat public-privé dont l'Etat de Fribourg assure la moitié du financement. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le secrétariat de l'association est géré par la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg qui lui apporte un soutien organisationnel et logistique indispensable au succès du projet : organisation des séances de travail, coordination des travaux, mise en œuvre des décisions, gestion des réseaux sociaux, comptabilité et gestion financière. Il revient au comité exécutif de l'association, présidé la Chancelière d'Etat, de concrétiser et mettre en œuvre le programme annuel. Réuni à cinq reprises, le comité exécutif a continué à déployer la stratégie de communication digitale du projet ainsi qu'à engager l'association dans la création de projets et la mise en œuvre d'événements.

En 2019, Fribourgissima Image Fribourg a coordonné la présence fribourgeoise à la Fête des Vignerons à Vevey. Du 18 juillet au 11 août 2019, le canton de Fribourg a investi, avec sa « Méjón Friboua », la majeure partie du Jardin Doret à Vevey en proposant trois espaces distincts : « Lé j'armayi », « Paradi tèrèchtre » et le « Rèchtoran ». Cette présence, alliant traditions et innovations, a été le fruit d'une collaboration entre la Société des Armaillis de la Fête des Vignerons, partenaire historique de la fête, Fribourgissima Image Fribourg et Terroir Fribourg. De plus, l'association a assuré la conduite et la gestion du projet sous la houlette de son président et de son secrétariat.

Cette sixième année d'activité de « Fribourgissima Image Fribourg » a été l'occasion de relever de beaux défis, tout en continuant à enrichir la plate-forme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété. L'engagement des partenaires et leur volonté de s'associer pour promouvoir l'image du canton de Fribourg ne cesse de grandir et de s'intensifier.

1.5 Secteur Traduction

Le secteur Traduction contrôle si les versions allemandes des textes qui sont soumis par les Directions ou d'autres autorités sont correctes du point de vue du contenu et de la langue. Il réalise aussi des traductions pour la Chancellerie d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil et, au besoin, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et assure la coordination des questions de traduction français-allemand et allemand-français au sein de l'administration cantonale.

Entre janvier et juillet 2019, le secteur a employé une stagiaire qui a non seulement apporté une collaboration précieuse à la traduction mais également assumé des travaux terminologiques.

1.5.1 Traduction

En 2019, les collaborateurs du secteur ont, à côté des textes courants, traduit quelques documents très volumineux, tels le projet d'ordonnance sur le référentiel cantonal, l'avant-projet de la nouvelle loi sur la protection des données, l'avant-projet de la loi modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), les rapports explicatifs accompagnant ces trois projets législatifs et le manuel d'Axioma. Par ailleurs, le secteur a été mis à contribution par la présence fribourgeoise à la Fête des Vignerons et par la Conférence suisse des chanceliers d'Etat. La traduction en allemand des rapports d'activité des tribunaux de district et des justices de paix de la partie francophone du canton et de celui du médiateur cantonal a également engendré pour le secteur un volume de travail considérable. Le secteur a aussi assuré la traduction du rapport d'activité de Fribourgissima. En outre, tout au long de l'année, le secteur a apporté son soutien aux Directions dont les traducteurs et traductrices étaient absents ou surchargés. Enfin, il a été fait usage de la possibilité de faire traduire, à l'externe, des textes de l'allemand vers le français dans une proportion comparable à celle de l'année 2018 : 33 mandats contre 32 en 2018.

1.5.2 Terminologie

Le responsable du secteur a mis à jour la terminologie extraite de la législation fribourgeoise disponible dans la base de données terminologiques interne. Il a également inséré dans la base de données les titres des nouveaux actes législatifs. La stagiaire a terminé le projet terminologique dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Le secteur a collaboré activement aux travaux de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm), organe qui a tenu deux séances en 2019. La terminologie de l'Etat de Fribourg est toujours disponible sur Internet, à l'adresse <http://friterm.fr.ch>, et les nouvelles entrées y sont ajoutées mensuellement.

1.5.3 Prestations pour les traducteurs et traductrices de l'Etat

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale ainsi que ceux de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, a tenu une séance en 2019. Créé en 2011, cet organe est présidé par le responsable du secteur et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2019, la Conférence a notamment abordé la question de l'intelligence artificielle et les expériences réalisées avec les traductions pour la nouvelle BDLF.

Pour leur formation continue, les traducteurs et traductrices ont participé à « Equivalences », le congrès annuel de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI) qui était consacré au thème « Traduire et interpréter dans de nouveaux contextes ». Depuis 2017, l'ensemble des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg est membre de soutien de l'ASTTI.

1.6 Secteur Publications officielles

Le secteur Publications officielles assure le contrôle formel et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels émanant des Directions du Conseil d'Etat ou d'autres autorités. Il procède au contrôle linguistique de la version française, pendant que le contrôle de la version allemande est confié au secteur Traduction. Il est également chargé de mettre la touche finale aux rapports du Conseil d'Etat ainsi qu'aux messages accompagnant les projets de lois et de décrets en vue de leur diffusion auprès du Grand Conseil.

Chaque semaine, le secteur pourvoit à la publication électronique, dans le Recueil officiel fribourgeois, des actes adoptés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres autorités. Il tient à jour et insère dans les actes publiés les données complémentaires les concernant : exercice des droits populaires, promulgation, entrée en vigueur, approbation fédérale. En parallèle, il procède à la publication dans la Feuille officielle de la liste des actes parus dans le Recueil officiel fribourgeois et des données complémentaires mentionnées ci-avant. De plus, à des fins de conservation et de sécurité, le secteur imprime en quatre exemplaires les actes publiés dans le Recueil officiel fribourgeois.

Le secteur a aussi pour tâche la publication dans la Feuille officielle d'avis et de textes officiels concernant des affaires de la Chancellerie d'Etat, des affaires fédérales ou encore des affaires intercantionales et extracantoniales. A cela s'ajoute la gestion, en collaboration avec l'imprimerie, des questions liées à l'outil de saisie mis à la disposition des services de l'Etat pour la publication de leurs annonces.

Dans le but de veiller au bon déroulement et à une organisation efficace de sa collaboration tant avec les Directions du Conseil d'Etat, le Secrétariat du Grand Conseil ou d'autres autorités qu'avec les imprimeurs, le secteur établit des échéanciers.

Enfin, le secteur a la responsabilité applicative de l'Annuaire téléphonique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et est en charge de l'actualisation des données de plusieurs entités.

1.6.1 Publications

Ont été publiés dans le **Recueil officiel fribourgeois (ROF)** :

- > Grand Conseil : 10 lois (2018 : 18) et 14 décrets (2018 : 19) ;
- > Conseil d'Etat : 67 ordonnances (2018 : 73), 0 arrêté (2018 : 1), 6 règlements (2018 : 6) et 0 tarif (2018 : 1) ;
- > Directions et autres autorités : 9 actes (2018 : 13).

Le secteur a par ailleurs procédé à la publication de :

- > décisions de promulgation et d'entrée en vigueur pour 19 actes (2018 : 24) ;
- > communications de droit cantonal et de droit intercantonal pour 3 actes (2018 : 4) ;
- > décisions d'approbation fédérale pour 6 actes (2018 : 0).

Au total, ce sont 601 pages (2018 : 738) qui ont été publiées dans le Recueil français et 605 pages (2018 : 747) dans le Recueil allemand.

Ont été publiés dans la **Feuille officielle (FO)** :

- > Grand Conseil : 3 décrets de naturalisation (2018 : 4) ;
- > Conseil d'Etat : 21 arrêtés (2018 : 23) et 5 décisions d'approbation de statuts d'associations (2018 : 1).

1.6.2 Votations populaires fédérales et cantonales

Le secteur a rédigé et publié dans la Feuille officielle, dans les deux langues officielles, les arrêtés de convocation et les arrêtés indiquant les résultats pour les votations populaires qui se sont déroulées au cours de l'année, soit 2 votations fédérales (2018 : 4) et 1 votation cantonale (2018 : 2).

1.6.3 Elections fédérales

Pour les élections de l'automne 2019, le secteur a collaboré, de façon très soutenue, avec le secteur Droits politiques. A cet effet, il a préparé, dans les deux langues officielles, et publié dans la Feuille officielle les arrêtés de convocation du corps électoral du canton en vue de l'élection de la députation fribourgeoise tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats, les listes de candidatures pour ces élections et les arrêtés et tableaux indiquant les résultats des scrutins des 20 octobre et 10 novembre 2019.

1.6.4 Actes de naturalisation

Lors des traditionnelles réceptions officielles organisées en leur honneur, les nouveaux citoyens et les nouvelles citoyennes reçoivent un acte de naturalisation. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et matériel, a procédé au contrôle et à l'impression sur papier registre de 483 actes de naturalisation (2018 : 447).

1.6.5 Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg

La décision du Conseil d'Etat de renoncer à la publication sous forme papier de l'Annuaire officiel de l'Etat de Fribourg est assortie de la condition que la Chancellerie d'Etat veille à ce que les données électroniques correspondant aux données qui figuraient dans l'Annuaire soient versées aux Archives de l'Etat, conformément aux directives en matière d'archivage. A la fin de l'année 2018, le secteur, afin de satisfaire à cette exigence, a collecté les données nécessaires et, au cours de l'année 2019, les a mises en forme et structurées. En août 2019, un fichier PDF et, à des fins de sécurité, un exemplaire imprimé des données ont été remis aux Archives de l'Etat.

1.6.6 LexWork Advanced

L'application LexWork Advanced, outil de gestion de la législation intégrant le système de rédaction XML, a été mise en fonction le 1^{er} janvier 2019, en même temps qu'était introduite la primauté de la version électronique de la législation et que disparaissait la version imprimée des recueils de lois.

En attendant que les Directions aient reçu la formation pour l'utilisation de l'application, le secteur a assuré la saisie de textes avec ce nouvel outil. Il a également travaillé à la structuration et à l'insertion dans LexWork Advanced d'annexes qui, lors de la migration de la législation de LexWork Classic vers LexWork Advanced, avaient été laissées au format « Classic » en raison de leur complexité.

Le secteur a en outre, en collaboration avec le Service de législation, apporté son soutien aux Directions et services pour que le passage au nouveau système de saisie et de traitement de la législation se déroule de façon harmonieuse et sereine.

1.7 Secteur Droits politiques

1.7.1 SyGEV

Le Système de Gestion des Elections et Votations (SyGEV) est devenu un instrument incontournable dans les communes, les préfectures ainsi qu'au niveau du canton. La mise en place de l'authentification forte a été suivie par un changement important dans le processus de travail des communes et des préfectures. En effet, depuis la première votation populaire du 10 février 2019, les communes procèdent directement à la saisie des résultats dans SyGEV en lieu et place des préfectures. Ces nouveaux processus ont été appliqués à la satisfaction des communes et des préfectures, grâce notamment à l'implication de ces dernières lors de travaux préparatoires.

1.7.2 Vote par Internet (vote électronique)

Canton pionnier dans le vote par Internet (vote électronique), Fribourg recourait au système mis en place par La Poste suisse depuis novembre 2016 et jusqu'au scrutin du 10 février 2019. Si la publication du code source du futur système de vote par Internet (vérifiabilité individuelle et universelle) a permis à différents experts de mettre en évidence des faiblesses, le test public d'intrusion conduit au printemps 2019 n'a pas permis aux centaines de participants actifs, de hacker le système de vote par Internet. Le 4 avril 2019, La Poste suisse a pris la décision de ne pas mettre son système de vote par Internet à disposition des cantons qui l'utilisaient jusqu'alors afin de permettre d'y apporter les corrections nécessaires. Au début juillet, La Poste suisse a communiqué sa décision de retirer complètement du marché son système de première génération utilisé jusqu'alors (vérifiabilité individuelle) pour se concentrer sur la mise au point de son système de seconde génération (vérifiabilité individuelle et universelle). La Confédération a pris la décision de conduire une analyse générale portant sur les conditions de la reprise des essais de vote électronique afin de garantir une fiabilité optimale du système. Le 29 novembre 2019, le comité de projet eVoting, qui réunit des représentants des cantons et de la Confédération, a fixé les prochaines étapes des travaux qui doivent permettre de définir les conditions de la reprise du vote électronique à l'horizon 2021 ainsi que les mesures nécessaires portant sur des exigences applicables au vote par Internet à moyen terme et éventuellement des adaptations législatives. Les enquêtes Demo SCOPE conduites en 2017 et 2018 montrent que plus de 70 % des citoyens et citoyennes interrogés souhaitent la mise à disposition du vote par Internet.

1.7.3 Registre électoral cantonal

Un registre électoral cantonal est en cours d'établissement. Ce registre est le fruit de l'étude des besoins du canton et des communes. Son objectif premier est l'amélioration de la qualité des informations et la simplification des processus. Ainsi ce registre doit permettre de garantir l'intégrité des informations fournies par les communes, leur complétude ainsi que la mise à disposition d'informations comparatives entre les scrutins.

1.7.4 Renouvellement du Conseil national et du Conseil des Etats (20 octobre et 10 novembre 2019)

L'année 2019 a été marquée par le renouvellement des sept représentants et représentantes fribourgeois au Conseil national qui s'est déroulé le 20 octobre ainsi que le renouvellement des deux sièges fribourgeois au Conseil des Etats (20 octobre pour le premier tour et 10 novembre pour le second tour de scrutin).

Le second tour du scrutin au Conseil des Etats a été marqué par un retard de plusieurs heures de la publication des résultats suite à une panne informatique. Cette panne a été l'occasion d'un mandat interpartis. Par ailleurs, le constat d'un nombre important de bulletins nuls résultant, dans certaines communes, d'erreurs de la part des électeurs et électrices a fait l'objet d'une motion demandant une modification de la Loi sur l'exercice des droits politiques ([2019-GC-187 Motion modification LEDP](#)).

Le renouvellement du Conseil national 2019 a conduit à l'élection des personnes suivantes pour la 51^e législature 2019-2023 :

- > Monsieur Pierre-André Page (UDC)
- > Madame Christine Bulliard-Marbach (PDC)
- > Madame Valérie Piller Carrard (PS)
- > Monsieur Jacques Bourgeois (PLR)
- > Madame Ursula Schneider Schüttel (PS)
- > Monsieur Gerhard Andrey (Les Verts)
- > Madame Marie-France Roth Pasquier (PDC)

Le premier tour de l'élection au Conseil des Etats a conduit à un ballottage général. Lors du second tour de l'élection, les personnes suivantes ont été élues :

- > Monsieur Christian Levrat (PS)
- > Madame Johanna Gapany (PLR)

1.7.5 Votations fédérales et cantonales

Trois scrutins fédéraux ont été organisés en 2019.

Le 10 février 2019, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur un objet fédéral :

- > Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »

Le 19 mai 2019, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur deux objets fédéraux :

- > Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS
- > Mise en œuvre d'une modification de la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)

Le 30 juin 2019, les citoyens et citoyennes se sont prononcés sur trois objets cantonaux :

- > Loi sur l'exercice du commerce
- > Loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale cantonale
- > Décret relatif aux contribution financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses

Tous les résultats se trouvent sur le site internet sygev.fr.ch/resultats.

1.7.6 Scrutins communaux

De nombreuses élections complémentaires dans les exécutifs communaux ont marqués l'année 2019. Des élections ont également été conduites afin de compléter différents Conseils généraux. Le système SyGEV a été mis à disposition des communes pour la plupart de ces scrutins.

Il faut relever une augmentation des votations communales faisant suite à des référendums ou des initiatives.

Dans la perspective de la fusion de communes entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020, des élections ont eu lieu le 10 novembre afin de désigner des Conseils communaux et généraux. Ces fusions concernent les communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz (nouvelle commune de Prez) ainsi que les communes de Villaz-St-Pierre et La Folliaz (nouvelle commune de Villaz).

1.7.7 Exercice des droits populaires

Aucune initiative n'a été déposée en 2019.

Deux demandes de référendums ont été déposées :

- > 15 mars 2019 : demande de référendum contre la loi sur 9 octobre 2018 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi) (référendum accepté en votation le 30 juin 2019)
- > 28 mars 2019 : demande de référendum contre la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale – Projet fiscal 17 (PF 17) (référendum refusé en votation le 30 juin 2019)

Une pétition a été remise à la Chancellerie d'Etat :

- > 27 novembre 2019 : pétition demandant la gratuité des transports publics dans le canton de Fribourg pour les jeunes (les moins de 25 ans), les étudiants et les apprentis (1755 signatures)

1.8 Projets informatiques (SPI)

Le secteur des Projets informatiques (SPI) s'est impliqué de manière importante dans le développement du vote électronique en prévision des élections fédérales. Malheureusement, à la suite de problèmes rencontrés dans le code source de l'application et bien que l'intégrité des données soit garantie, La Poste Suisse a décidé de ne plus mettre son système à la disposition des cantons. Lors de la votation fédérale du 10 février 2019, quelque 55 % des Suisses et Suissesses de l'étranger et 40 % des électeurs et électrices de la commune pilote de Treyvaux ont utilisé le canal électronique pour exprimer leurs suffrages.

A la suite de la migration majeure de l'application Axioma à fin 2018, celle-ci a été pérennisée durant l'année 2019. Actuellement, plus de 400 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat utilisent cette application pour la gestion et la transmission des dossiers entre les Directions, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Le SPI assure le support pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour les applications suivantes : Axioma, GesCom et ATE/ATI.

1.9 Secrétariat de cyberadministration

La mission fixée par le Conseil d'Etat au Secrétariat de cyberadministration au travers de la stratégie de décembre 2014 est de moderniser l'accès aux prestations tout en mutualisant les frais d'investissements au sein de l'Etat. Cette stratégie concrétise la nécessité de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique grâce aux technologies de l'information et de la communication.

1.9.1 Guichet virtuel de cyberadministration

Cette année, la version 4.0 du guichet virtuel a été mise en production. Cette évolution comprend des améliorations au niveau de l'expérience utilisateur dont notamment la messagerie et les documents ainsi que la partie technique qui permettra d'avoir, sur l'écran d'accueil, un suivi centralisé des démarches en cours avec l'Etat. Une nouvelle fonctionnalité permet d'insérer des informations sous forme graphique. D'autres améliorations technologiques comme le support des « Deep links », qui sont des liens qui permettent d'arriver directement dans la prestation concernée, ainsi que la mise en place d'une API GED ont été réalisées. Au niveau de la sécurité, les derniers développements ont été la mise en place d'audits et scans de sécurité du produit en continu ainsi que la clôture automatique des comptes.

1.9.2 Services de base

Les services de base représentent les fondements nécessaires aux prestations de cyberadministration. Ces briques de base permettent un développement mutualisé de la cyberadministration. L'année 2019 a permis la réalisation ou l'évolution des fonctionnalités des services de base suivants :

- > frID : le bureau d'identification permet à présent et en cas de besoin, d'effectuer une identification au travers d'un numéro AVS non-stocké ;

- > ePay : le service de paiements en ligne par Twint, cartes de crédit et Postfinance, amélioré grâce à une fonctionnalité (webhook) qui permet de s'assurer que malgré des problèmes de connexion du côté du client, la transaction puisse se terminer sans problème lorsque ce dernier a de nouveau du réseau. Le choix de l'intégration de Twint a rencontré un franc succès puisque 24 % des paiements se font actuellement par ce biais.
- > eAuth : le service qui contribue à la confiance numérique en assurant le contrôle de l'authenticité des documents a évolué vers une version multilingue. Cette nouvelle version permet plus de flexibilité dans l'intégration des codes QR au sein des documents. Cette évolution a été nécessaire notamment dans le cadre des attestations de poursuite, dont l'ensemble des documents (y compris ceux qui sont fournis au guichet physique) portent à présent le code QR pour renforcer la lutte contre les fraudes.
- > eScan : le service qui va simplifier la transmission des pièces justificatives, en permettant également de prendre une photo via Smartphone sans devoir installer d'application. Il a été développé fin 2019 et sera en fonction début 2020 dans sa première version.
- > eSign : le service qui permet de rendre la signature électronique aussi simple qu'un paiement en ligne. Il permettra des prestations sans rupture de média également dans le cadre de procédures ou de contrats qui nécessitent une signature à valeur légale. Ce dernier a été l'objet d'un PoC (preuve que le concept fonctionne) réalisé avec succès et attend la validation de l'Autorité de la transparence et de la protection des données pour pouvoir être mis en service. Son développement continuera courant 2020 dans le cadre de son intégration dans les projets de la feuille de route comme par exemple la réquisition de poursuite.

1.9.3 Prestations

Au niveau des prestations réalisées, des évolutions en relations avec la nouvelle technologie du guichet virtuel ont été réalisées au niveau du permis de pêche, des attestations de l'Office des poursuites et du Registre du commerce. Le développement d'un workflow générique de gestion des cas d'affaires apportera une base de travail simple et efficaces aux prestations qui nécessitent un suivi dans le temps pour les services qui ne possèdent pas encore de gestion des cas d'affaires standardisée. Le plus grand succès de l'année 2019 au niveau des prestations est la mise à disposition des 11 prestations de l'Etat civil. Le canton de Fribourg a été pionnier en Suisse car il est le premier à avoir réalisé ces prestations en ligne sans rupture de média. Il est ainsi possible d'obtenir les documents d'état civil sous forme électronique avec signature légale en quelques clics. Dès les premières heures, le succès a été au rendez-vous et la demande n'a pas diminué depuis. Plus de 40 % des documents d'état civil sont réalisés au travers du guichet virtuel (en temps normal un taux de 20 % représente la norme), ce qui démontre qu'il s'agissait d'une réelle attente de la population. Cette prestation présente également l'avantage qu'une fois le document émis et pour autant que l'état civil ne change pas, le document peut être utilisé à plusieurs reprises contrairement à la version papier qui une fois remise est en général conservée par l'organisme qui la demande.

L'année 2019 a aussi permis de démarrer les projets de prestations sans rupture de média suivants :

- > Prestations de l'OCN
- > eDéménagement
- > Réquisition de poursuite
- > Demande d'extraits du registre foncier.
- > Roadmap des prestations communales dans le cadre du COPIL DIGI-FR

1.9.4 Innovations

Application mobile vs. Progressive Web App : les coûts de mise en place et de maintenance d'applications mobiles sont assez élevés et récurrents. Les divers appareils mobiles (smartphones) et leurs versions de système d'exploitation sont en perpétuelle évolution. Si on projette un nombre important de services en ligne disponibles par ce biais, l'Etat de Fribourg et les communes seront vite confrontés à des charges de maintenance élevées. Dans le cadre de ses activités de veille technologique, le Secrétariat de cyberadministration a effectué avec succès un PoC d'une Progressive Web App avec des fonctionnalités comme l'utilisation « offline » (sans réseau de téléphonie mobile ni internet disponible) avec login biométrique, intégration de coordonnées GPS, prise d'image et synchronisation d'informations.

1.9.5 Commission de cyberadministration (CoCyb)

La CoCyb a siégé deux fois en 2019. Elle a accueilli Monsieur Pascal Florio en remplacement de Monsieur Didier Steiner démissionnaire, ainsi que Monsieur Michaël Montavon en tant que représentant du domaine de la législation. Elle a validé les orientations prises en terme technologique dans le cadre du guichet virtuel de cyberadministration ainsi que le budget à l'attention de la Commission informatique de l'Etat.

La commission a salué la mise en place de la partie technologique, des services de base et des 13 prestations réalisées.

Elle a pris acte du report du projet de l'OCN à mi-2020 en raison de l'indisponibilité des web services de la part du fournisseur. Elle a validé le principe de priorisation des prestations ainsi que la feuille de route des prestations 2020 et débuté l'étude des prestations pour 2021.

Dans le cadre des collaborations cantonales et intercantionales, elle a pris acte et soutenu la création du COPIL DIGI-FR qui permettra de coordonner les démarches de digitalisation avec les communes. Elle a également pu constater les développements encourageants dans le cadre de l'association iGovPortal.ch développés dans le chapitre suivant.

1.9.6 Coopération cantonale et intercantonale

Le secrétariat de cyberadministration, dont le responsable officie en tant que vice-président du comité de planification, a contribué à la démarche d'étude et de mise en œuvre de la stratégie nationale 2020-2023. Des aspects importants comme l'architecture, les services de base ainsi que la nécessité de simplifier l'organisation au niveau national ont pu être intégrés dans la stratégie qui a été adoptée par tous les acteurs fin 2019.

Dans le cadre des collaborations intercantionales, notamment au sein de l'association iGovPortal.ch, le Secrétariat de cyberadministration a pu en collaboration avec les cantons membre et par diverses rencontres au niveau national, intéresser de nouveaux cantons à la solution de guichet virtuel du canton de Fribourg ainsi qu'aux synergies qu'apporte l'association en matière de développement de prestations. Avec l'entrée de Soleure au 1^{er} janvier 2019 ainsi que l'arrivée officielle du canton de Saint-Gall pour 2020, l'association franchit un cap important. L'avenir est également réjouissant car les démarches effectuées en 2019 semblent également prometteuses. Concrètement, les cantons du Valais et de Schwyz ont bien accueilli la présentation de solution et les cantons des Grisons, de Genève et de Lucerne ont souhaité une présentation d'iGovPortal et de la solution de guichet virtuel.

1.9.7 Coopération avec les communes dans le domaine de la digitalisation (Projet DIGI-FR)

Au niveau cantonal, les réflexions sur la collaboration du canton avec les communes ont progressé au travers du COPIL DIGI-FR, constitué par le Conseil d'Etat et l'Association des communes fribourgeoises (ACF). Les divers workshops ont permis de confirmer les orientations prises en 2018 et de mettre en exergue les enjeux pour les communes en matière de digitalisation. Les prochaines étapes concerneront la définition d'une gouvernance et d'une feuille de route commune dans les domaines prioritaires.

1.9.8 Award

L'association iGovPortal.ch s'est distinguée lors des Digital Economy Awards. Les représentants de l'association ont reçu une belle reconnaissance de leurs efforts en matière de transformation digitale en décrochant la deuxième place de la catégorie Digital Transformation. Cette sélection a récompensé les efforts de la première association intercantonale en matière de cyberadministration ainsi que la souplesse de la plateforme et des services de base qui permettent de s'intégrer facile dans des cantons possédant déjà des prestations mais également auprès de ceux qui démarrent dans le domaine. Cette flexibilité représente une valeur ajoutée importante.

1.10 Référentiel cantonal

Cette infrastructure numérique de traitements de données dotée d'une gouvernance centrale fournira à terme des données qualifiées et actualisées de personnes et d'organisations en interaction et/ou en relation directe avec les organes de l'Etat. Celles-ci pourront être partagées avec des organes publics du canton de Fribourg ou des personnes privées chargées de l'accomplissement de tâches publiques.

Dans le cadre de la stratégie de cyberadministration, le programme lié au Référentiel cantonal a poursuivi en 2019 la mise en œuvre projetée essentiellement sur trois périmètres. La phase conceptuelle a été achevée en mars dernier. Elle était liée à la gestion des données centralisées et de l'architecture, de la sûreté de l'information et de la protection des données, ainsi que la détermination des choix technologiques de la plateforme des données.

Au plan organisationnel, la mise en œuvre de la structure organisationnelle stratégique et opérationnelle des données référentielles (qualité, conformité) ainsi que les travaux sur les bases légales complémentaires ont fortement avancé. Les démarches nécessaires sont suffisantes à court terme pour permettre à la gouvernance de jouer son rôle et de répondre à ses obligations. Le réseau des référents métiers est actif depuis février 2019 aux côtés de l'équipe projet et le réseau d'intendance des données a vu le jour à la suite de l'engagement de l'intendant du Référentiel cantonal en octobre. Une Commission de gouvernance des données référentielles a été instituée (ACE 1.10.2019).

Sur un plan plus technique, les socles technologiques et fonctionnalités de base ont été implémentés, avec un Référentiel des nomenclatures disponible pour les partenaires figurant dans l'organisation. Les premières interfaces exposées par le Référentiel cantonal ont été testées et sont effectives. La partie initiale de l'infrastructure qui concernera les « personnes physiques », sur le périmètre du contrôle des habitants, est en voie de réalisation. Quant au référentiel des « entreprises et établissements », la rédaction des exigences a commencé fin 2019.

1.10.1 Collaboration transversale

En tant que mandante du programme, la Chancellerie d'Etat travaille en mode transversal, en veillant à impliquer dans l'organisation les parties prenantes essentielles aux objectifs d'harmonisation des données de référence. Elle a pu trouver des appuis auprès de différents niveaux d'autorité (communal, cantonal et fédéral) qui ont permis d'avancer dans la concrétisation des projets. En outre, le citoyen peut consulter sur le site Internet de l'Etat nombre d'informations en lien avec les projets et l'avancement de l'organisation en phase expérimentale (<https://www.fr.ch/cha/vie-quotidienne/demarches-et-documents/le-referentiel-cantonal>).

Au niveau de la législation, avec l'ensemble de ses partenaires, notamment le Service cantonal de la législation, la Chancellerie d'Etat s'est chargée de la rédaction de l'ordonnance concernant la mise en œuvre du Référentiel cantonal des données des personnes, organisations et nomenclatures (RSF 17.45). Celle-ci a été adoptée le 24 juin 2019 par le Conseil d'Etat. Elle a en outre par la suite travaillé activement à compléter les dispositions au regard des besoins exprimés par les métiers en proposant une nouvelle « Loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation », mise en consultation à la fin de l'année. L'accès à certaines sources de données, déterminantes pour assurer l'identification des personnes et les traitements liés, en est tributaire.

1.10.2 Implications spécifiques

Quelques Directions de l'Etat, directement concernées par l'infrastructure de gestion des données et par ses problématiques, précisent ci-après leur implication dans le cadre du programme et des différentes activités de gouvernance pour l'année 2019 :

Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) :

Le SITel est en charge de la gestion du programme, actuellement divisé en huit projets, des développements techniques liés et de la sécurité informatique. Il apporte son expertise et soutien pour définir les mesures les plus appropriées afin de respecter les meilleures pratiques et les adapter à l'évolution des contextes et de la technologie.

Service de la statistique (SStat) :

Dans le cadre de ses projets et événements particuliers, le SStat a participé activement en 2019 au développement des projets de référentiels transversaux de données, sous l'égide de la Chancellerie d'Etat. A cette fin, il a engagé un intendant des données dont le rôle est d'assurer la qualité et la compatibilité des différentes sources des données référentielles. Le SStat délègue une personne auprès de la Commission de gouvernance des données référentielles et y apporte un fort soutien.

Administration des finances (AFin)

L'AFin a assuré une participation active aux travaux relatifs au Référentiel cantonal (QUID4) que pilote la Chancellerie d'Etat. Sa présence se matérialise concrètement par des contributions dans le cadre des séances des référents ainsi que dans le cadre des tâches d'intendance des données.

Service de la population et des migrants (SPoMi)

En tant que partenaire à obligations restreintes, le SPoMi s'est investi en 2019 dans le projet QUID4 comme suit : traitement des demandes d'accès à FriPers et concernant l'accès aux données de SYMIC. Il contribue à des échanges réguliers relatifs aux flux des données entre les contrôles de l'habitant, la plateforme cantonale FriPers et le registre SYMIC. Il participe dans le cadre de ses obligations légales à la qualité des données et aux aspects liés à la protection des données.

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) – Centre de compétences FriTic :

FriTic et la DICS assurent une participation régulière au programme QUID4 dont l'un des projets les concerne au premier chef. La DICS est fortement impliquée dans le programme QUID4. En 2019, elle a mis à disposition un intendant de données (20 %) pour le nettoyage opérationnel des données et diverses analyses ainsi qu'un référent. Les participants sont intégrés dans plusieurs groupes de travail : Comité de pilotage du programme QUID4, Comité de Qualité des données référentielles, Groupe de travail des référents métier, etc.

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)

L'ATPrD est directement impliquée dans le Comité de conformité des données référentielles, au Comité de pilotage et avec voix consultative dans la Commission de gouvernance des données référentielles. La préposée participe activement aux questions liées à l'application des dispositions légales en matière de protection des données dans les processus liés au Référentiel cantonal ainsi que ceux des contributeurs et consommateurs futurs des données, à savoir les organes désignés dans l'ordonnance de mise en œuvre RSF 17.45 pour la phase expérimentale.

Enfin, la préposée apporte une contribution dans les réflexions du groupe de travail en charge de l'évolution des bases légales et en matière d'autorisations d'accès. La Commission cantonale de la transparence et de la protection des données est par ailleurs régulièrement informée de l'avancement des travaux.

Service cantonal des contributions – impôts (SCC)

Le SCC a été activement impliqué dans l'avancement des travaux liés au projet de Référentiel cantonal en participant aux divers groupes de travail. Il a aussi participé aux Comités de pilotage ainsi qu'à la rédaction de l'ordonnance concernant la mise en œuvre du Référentiel cantonal de données de personnes, organisations et nomenclatures.

2 Service de législation (SLeg)

Chef de service : Luc Vollery

2.1 Activités

2.1.1 Travaux législatifs

Dans ses tâches d'appui à l'élaboration de la législation spéciale, le SLeg a notamment :

- > mis à disposition des Directions et de leurs unités administratives la nouvelle application de gestion des actes législatifs, qui sert désormais également à la rédaction des textes et leur permet de saisir leurs projets dans un cadre fixe et bien délimité ;
- > organisé la formation du personnel à l'usage de cette application, rédigé un manuel d'utilisation détaillé, assuré en collaboration avec la Chancellerie le soutien des utilisateurs et utilisatrices des Directions et assisté directement à de nombreuses reprises ces dernières dans leurs travaux rédactionnels ou de saisie des textes ;

- > examiné plus d'une trentaine de projets législatifs et fait part de ses observations et, le cas échéant, de propositions rédigées à la Direction concernée ;
- > collaboré à l'élaboration d'actes législatifs au sein de divers groupes de travail, p. ex. en vue de l'intégration de la médiation administrative au sein de l'Autorité de la transparence et de la protection des données ou de l'élaboration d'un projet d'ordonnance sur les projets immobiliers ;
- > fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

Le SLeg a en outre exercé une activité particulièrement intense dans le domaine de l'élaboration de la législation générale. Il a en particulier :

- > mené à terme les travaux relatifs au règlement sur l'archivage (adopté par le Conseil d'Etat le 4 juin 2019), en collaboration avec les Archives de l'Etat ;
- > contribué à l'élaboration de l'avant-projet de nouvelle loi sur la protection des données (mis en consultation en décembre 2019) en tant que cheville ouvrière du groupe de travail constitué à cet effet sous l'égide de la Préposée à la protection des données ;
- > conduit, en collaboration avec la Chancellerie et son responsable de la gouvernance des données, les travaux relatifs à l'ordonnance sur le référentiel cantonal (adoptée par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019) ;
- > élaboré, avec l'aide d'un petit groupe de travail, l'avant-projet de loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation (mis en consultation en décembre 2019) ;
- > rédigé un avant-projet de loi modifiant le CPJA dans le but de donner une suite directe à la motion 2019-GC-74 concernant l'obligation de décision formelle relative à des actes matériels illicites.

Enfin, le SLeg tient à jour un état des projets de lois de la législature et dresse chaque année, pour le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental.

2.1.2 Diffusion de la législation

Dans le domaine de la diffusion de la législation, le SLeg a notamment :

- > conduit à son terme le projet BDLF_ROF XML, qui avait pour buts la mise en route d'une nouvelle version de l'application informatique de gestion des actes législatifs permettant notamment de réunir la publication du ROF et du RSF au sein de la même banque de données (BDLF), d'assurer une mise à jour en continu de la législation dans une présentation du site Internet revue et améliorée et de mettre à disposition des Directions et de leurs unités administratives un système de rédaction et de suivi des textes législatifs ;
- > mené de nombreux échanges avec le fournisseur de l'application ainsi qu'avec les autres cantons qui utilisent celle-ci en vue d'assurer la mise à jour et l'évolution régulière du système ;
- > fait l'acquisition de certains compléments indispensables au bon fonctionnement de la nouvelle application et poursuivi ou débuté divers travaux visant à compléter et améliorer la BDLF ;
- > collaboré avec la Chancellerie pour la publication de la version électronique du ROF et clos l'époque des recueils imprimés (fin du ROF papier et foi publique de sa version électronique depuis le 1er janvier 2019) ;
- > assuré la mise à jour en continu du RSF, en tenant compte à la fois des particularités de la nouvelle application informatique et des problèmes ponctuels posés par certains dossiers (p. ex., adaptation terminologique d'environ 70 actes suite à la réorganisation de l'administration en matière de protection de la nature et du paysage) ;
- > mis à disposition des internautes un guide d'utilisation de la nouvelle BDLF ;
- > fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise, son historique et ses travaux préparatoires ainsi que sur la manière de consulter efficacement les documents y relatifs sur Internet.

2.1.3 Conseils juridiques et activités scientifiques

Dans ses activités de conseil et de recherche juridiques, le SLeg :

- > a rendu de nombreux avis, rapports et renseignements juridiques à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale ;
- > a traité ou discuté, en collaboration étroite avec le SITel, le Secrétariat de cyberadministration et le responsable de la gouvernance des données auprès de la Chancellerie, de nombreuses questions juridiques soulevées par les

-
- divers projets liés à la digitalisation et à la cyberadministration (signature électronique, consentement dans le cadre du guichet virtuel, sécurité des données et de l'information, identité électronique, externalisation de données et de traitements, etc.) ;
- > est représenté dans plusieurs organes chargés des questions liées à cyberadministration (Commission de cyberadministration, groupe de travail intercantonal des juristes de la cyberadministration, groupe de travail chargé d'examiner les questions juridiques soulevées par le référentiel cantonal) ;
 - > est également représenté au sein du Forum de législation mis en place par la Confédération ;
 - > a rédigé diverses réponses à des instruments parlementaires ou participé à leur rédaction ;
 - > collabore avec la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ), au comité de laquelle il est représenté et à laquelle il apporte son soutien pour la publication des différents numéros et du répertoire annuel.

En outre, deux collaborateurs du SLeg ont publié dans la RFJ des contributions en relation avec le droit fribourgeois (Michael Montavon/Stéphane Schwab, eGovernment : Quelques comparaisons et réflexions à partir de l'exemple estonien ; Luc Vollery, Accès à des directives et à des informations budgétaires sur les informateurs de la police).

2.2 Événements particuliers

Chef adjoint du SLeg pendant une vingtaine d'années puis chef durant 6 ans, André Schoenenweid a pris sa retraite le 30 avril 2019. D'autres collaborateurs et collaboratrices particulièrement expérimentés ont également quitté le service durant l'année écoulée. Si bien que c'est en pleine réorganisation, avec un personnel et une direction largement renouvelés, que le SLeg a fait face à un nombre de dossiers particulièrement élevé.

3 Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

Chef de service : Gilbert Fasel

3.1 Activités

Le SAMI est responsable de l'approvisionnement des fournitures, du matériel de bureau administratif et technique, des appareils de bureau ainsi que des imprimés pour l'ensemble des services de l'Etat. Il est en charge de réaliser, au moyen de ses propres infrastructures, les travaux de prépresse, d'impression, de reliure et de numérisation. Le Service propose également ses services d'acquisition, de logistique et de gestion de produits imprimés aux institutions subventionnées par l'Etat.

3.2 Secteur des achats

Le chiffre d'affaires global du Service a atteint 4 823 327 francs, soit une contraction de 8,36 % par rapport à l'année 2018. Le nombre des commandes a fluctué de façon proportionnelle (1537 unités en comparaison de 1687 en 2018). La quantité de factures comptabilisées a été de 2347 pièces. Ces valeurs concernent l'ensemble des fournitures de bureau (sans le mobilier), les mandats d'impression, le matériel de vote et les montants dédiés à la maintenance des équipements. Le tassement du chiffre d'affaires est principalement dû à la fluctuation des prix et à la variation des besoins des utilisateurs. Entre autres, les coûts liés à la location des imprimantes multifonctions (-30 % sur une position de plus d'un million de francs suite au projet OPI, optimisation du parc d'impression), la diminution des coûts d'équipements de l'imprimerie ou encore des réductions de prix des fournitures.

La gamme de produits achetés s'est étoffée en fonction des demandes clients. Notamment dans le domaine du matériel TIC (technologies de l'information et de la communication) et audio-visuel où les écrans complètent l'offre des beamers. Les accessoires informatiques, par exemple les adaptateurs et systèmes Barco, ont fait l'objet de nombreuses demandes. Le volet concernant le matériel destiné aux votations et élections (bulletins de vote, listes électorales, brochures d'information, enveloppes) a généré d'importants volumes tout au long de l'année. Les marchés du papier et des enveloppes seront à nouveau mis au concours en 2020.

A l'exception des marchés publiés sur la plate-forme SIMAP, les appels d'offres sont essentiellement effectués sur invitation. Les partenaires économiques fribourgeois sont naturellement conviés à soumettre une offre. Le Service a reçu la visite de multiples sociétés qui souhaitent présenter leurs nouveautés et prestations. Cette tâche annexe incombe également au service. En général, une visite annuelle est suffisante pour maintenir la relation commerciale.

Le Service d'achat a commandé 447 palettes de papier pour l'ensemble de l'administration, le secondaire 2 (S2) et les établissements de la Haute école spécialisée. Malgré les incitations à diminuer la consommation de ce support, la demande a légèrement progressé. Le Service l'explique par l'augmentation du nombre d'élèves du niveau secondaire et par le fait que les moyens électroniques d'enseignement ne soient pas encore généralisés. Le papier consommé est 100 % recyclé et labellisé « Ange bleu ». Ce label garantit que les fibres de papier proviennent uniquement de vieux papier et que certains produits chimiques, comme le chlore, les azurants optiques ou des produits cancérigènes ne sont pas utilisés lors du processus de fabrication.

Le projet OPI, optimisation du parc d'impression, mené en étroite collaboration avec le SITel, s'est poursuivi à la satisfaction du mandant. Les services de l'administration étant répartis sur de très nombreux sites, le déploiement du troisième lot d'imprimantes (130 appareils) a nécessité de nombreuses livraisons. Le projet se terminera comme planifié à la fin du premier trimestre 2020. Il permet, outre une diminution des volumes imprimés, une réduction des coûts, une confidentialité accrue pour les utilisateurs et utilisatrices ainsi qu'une amélioration de l'empreinte carbone.

Un projet similaire portant sur les impressions dans les établissements du secondaire du deuxième degré a débuté en automne. Le comité de pilotage composé des représentants du SITel, du SAMI et du S2 s'est réuni à deux reprises. Un appel d'offres public est en cours d'élaboration. La publication est prévue pour le premier trimestre 2020.

Le Service a entre autres participé au comité de pilotage du développement durable (DD). Les réunions et ateliers furent essentiellement consacrés à l'élaboration de la nouvelle stratégie cantonale. Celle-ci est basée sur les trois dimensions du DD (sociale, environnementale, économique) et intègre les défis de l'Agenda 2030.

Le SAMI a collaboré aux diverses réunions concernant l'harmonisation du matériel TIC au sein de l'Etat. Les participants (Centre de compétences Fritic, OCMS, SITel, Sbat) ont défini les priorités et planifié les prochaines étapes. Le premier projet porte sur l'optimisation des moyens de projection dans les établissements du secondaire 2 académique et professionnel ainsi qu'au sein de l'administration. Un appel d'offres public a été publié à la fin novembre. Les résultats devraient permettre d'intégrer les nouveaux produits dans la procédure budgétaire de 2021.

Le service assume la responsabilité d'un apprenti technologue en impression de langue allemande. Durant la première partie de l'année, il a accueilli l'apprenti employé de commerce de la Chancellerie pour une durée de six mois.

3.3 Travaux d'impression réalisés en interne

En qualité de spécialiste, le centre d'impression a réalisé les principaux documents destinés à l'ensemble des Directions, au Grand Conseil et aux établissements professionnels et scolaires (à l'exception du niveau primaire). Les hôpitaux, certains établissements cantonaux (ECAB, TPF, OCMS) ainsi que plusieurs communes ont également utilisé les services de l'imprimerie interne. Les volumes d'impression se sont contractés d'environ 17 % pour atteindre 5,5 millions de copies. La partie couleur s'est maintenue, voire a progressé, alors que les tirages monochromes ont diminué. Après une année 2018 particulièrement chargée, on retrouve des valeurs usuelles. Le nombre de commandes traitées en interne a légèrement augmenté. Celles-ci représentent un montant facturé de 562 000 francs.

En début d'année, l'atelier a procédé à la mise à jour du catalogue de prestations « paratonnerres » pour le compte de l'ECAB. L'IAG a sollicité le SAMI pour plusieurs séries de posters et panneaux de type roll-up destinés à ses manifestations publiques. En juillet et août, l'atelier a essentiellement travaillé à la réalisation des supports de cours pour les cycles d'orientation, les écoles professionnelles techniques et commerciales ainsi que les établissements du secondaire 2. Les ouvrages de référence : projet de budget, budget, comptes, annuaire statistiques, ont tous été imprimés en interne. L'année fut également marquée par de nombreuses élections complémentaires (conseils communaux ou généraux), scrutins pour lesquels le service se charge de composer et livrer le matériel de vote.

Les hôpitaux, le Conservatoire de Fribourg ainsi que diverses entités (CPI, SFP, CPPEF) ont bénéficié de ce service tout au long de l'année. A la période des rentrées scolaires, ce sont les traditionnels communiqués de presse qui ont été exécutés. En outre, la brochure d'information « Bois-Energie » éditée par le Service des forêts et de la nature a été réalisée avec les ressources internes. Ce document n'a pas fait l'objet d'un tirage papier. La production de posters et visuels grands formats a également été très prisée. Par rapport à l'année précédente, le volume du travail de composition est resté stable.

Le système d'impression noir blanc a été remplacé en août. La nouvelle configuration se compose de deux éléments indépendants : une imprimante de haute technologie et un module d'assemblage des cahiers (Watkiss). Le principal avantage de la nouvelle structure est l'optimisation des cadences de chacun des appareils. Précédemment ceux-ci étaient en ligne et l'unité de finition ralentissait sensiblement l'imprimante. Actuellement, en cas de maintenance ou de panne sur l'un des équipements, le deuxième module reste opérationnel. Au niveau des coûts, la charge financière mensuelle a pu être réduite de 1400 francs.

3.4 Travaux de reliure et de numérisation

Une grande partie des ressources de l'atelier ont été attribuées à la restauration de registres confiés par les Offices d'état civil. Ce mandat, débuté en 2018, comprend la remise en état de plusieurs centaines d'ouvrages. Une quarantaine de volumes appartenant aux Offices de la Sarine, de la Broye, du Lac, de la Veveyse et de la Glâne ont pu être rhabillés. Les capacités du secteur étant plutôt restreinte (1,8 EPT), une partie de ce travail a été sous-traité auprès de relieurs externes. De plus, le service a prolongé le contrat de travail de l'apprentie de dernière année (trois mois à 40 %) afin de disposer d'une aide supplémentaire. Les entités du pouvoir judiciaire, les études notariales et les bibliothèques constituent les principaux clients de la reliure. Les études notariales ont confié au Service 178 volumes minutaires à relier. En automne, les artisans ont assemblé et relié six volumes des grands protocoles du Conseil d'Etat. En parallèle, une série d'ouvrages propriétés des registres fonciers de la Sarine et de la Gruyère ont fait l'objet d'une restauration. Une série de 95 exemplaires brochés cartonnés, composée de journaux locaux (La Liberté, les Freiburger Nachrichten, La Gruyère et la Feuille fribourgeoise) a été assemblée et reliée pour le compte des archives de l'Etat. Le secteur a également apprêté une vingtaine de coffrets destinés à protéger les protocoles du Conseil communal de la Ville de Fribourg.

L'apprentie relieuse artisanale a acquis son certificat fédéral de capacité et a décroché un emploi auprès de la BCU.

Les activités de numérisation pour le compte des divers registres fonciers ont été poursuivies. Le secteur a principalement travaillé pour les districts de la Gruyère et de la Broye. Les 28 000 scans effectués correspondent à la volumétrie de l'année 2018. Les ressources dédiées à cette tâche sont restées les mêmes. De plus, les districts ont commandé la numérisation de divers plans d'aménagements. Le deuxième scanner est installé auprès des archives de l'Etat. Il est utilisé à 50 % par une collaboratrice du Service d'achat. Pour le reste, ce sont les collaborateurs des archives qui assument son fonctionnement. Cet équipement permet entre autres la numérisation de la collection des registres de l'assurance-feu. Celle-ci comprend plus de 1400 volumes et répertorie les bâtiments fribourgeois durant la période de 1812 à 1970. Ce sont 32 481 scans, l'équivalent de 516 registres, qui ont été traités durant la période.

Quant aux microfilms, cette technologie ne correspond plus au standard actuel. L'équipement sera démonté dans le courant de l'année 2020. D'ici là, il a été mis à disposition des archives de la ville de Fribourg pour microfilmer les protocoles du Conseil communal.

3.5 Fournitures de matériel de bureau et logistique

Le secteur a assumé la responsabilité des acquisitions, du stockage et de la distribution des fournitures auprès de l'ensemble des services de l'Etat. L'essentiel des achats a été réalisé auprès des entreprises locales. L'année 2019 a été notamment marquée par la modernisation de l'assortiment des fournitures. Une quarantaine d'articles obsolètes ont été remplacés par des produits correspondant mieux aux besoins des utilisateurs. L'approvisionnement de produits répondant à des critères de durabilité élevés (matériaux 100 % recyclable, labellisés Ange bleu ou Energie Star) s'est poursuivie. La gamme actuelle comprend environ 600 articles de stock. Le contrat-cadre portant sur le marché des classeurs a été renégocié en collaboration avec l'Office cantonal du matériel scolaire sis à la même adresse. La nouvelle convention porte sur un volume de 100 000 pièces et porte sur une période de dix-huit mois. Les

logisticiens ont traité 2353 commandes par le biais du shop SAMI-Intranet. Cela équivaut à un volume de 953 086 francs. En comparaison avec l'année précédente, la hausse est de 18,6 %. L'inventaire annuel des produits a eu lieu à la fin du mois de novembre. La valeur du stock de fournitures est restée stable, elle correspond à un montant d'environ 219 500 francs. Le collaborateur en charge des acquisitions standards a élargi ses connaissances en suivant la formation de « spécialiste achat » chapeauté par l'association « Procure.ch ». Il a décroché son brevet au printemps 2019. L'apprentie logisticienne a terminé sa formation en août après avoir réussi ses examens. Elle a obtenu un emploi auprès d'une grande société de la place. Le secteur offre également la possibilité d'effectuer des stages d'initiation, plusieurs jeunes ont saisi cette opportunité pour se familiariser avec ce domaine.

3.6 Chiffres clés 2019

	2019	2018	Ecart
Nombre de commandes SAP-MM	1537 commandes	1687	- 150
Nombre de factures fournisseurs	2414 factures	2347	+ 67
Montant des mandats confiés aux entreprises CA (Impression, fournitures, équipements)	4 823 327 francs	5 263 329	- 440 002
Produits stockés, approvisionnés et distribués	627 articles	622	+ 5
Production interne			
	2019	2018	Ecart
Impression numérique (Format A4 et A3)	5 466 451 pages	6 605 090	+ 1 138 639
Ouvrages reliés	446 exemplaires	404	+ 42
Documents microfilmés ou numérisés	27 650 pièces	28 000	- 350

4 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)

Archiviste cantonal : Alexandre Dafflon

4.1 Bases légales et organisation

Le Conseil d'Etat a, dans sa séance du 4 juin 2019, adopté le projet de règlement sur l'archivage (RSF 17.61), qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2019. C'est l'aboutissement d'un long processus entamé en 2011, avec la rédaction d'un projet de loi sur l'archivage, adopté par le Grand Conseil le 10 septembre 2015 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Dès 2019, l'Etat de Fribourg et les communes fribourgeoises sont dotés des bases légales complètes en matière d'archivage, compatibles avec celles concernant la protection des données et l'accès aux documents. L'étape suivante, qui touche à la mise en œuvre de la loi et du règlement, nécessitera la rédaction de directives et de guides à l'attention des unités administratives de l'Etat, ainsi que la mise en place de formations sur l'archivage des dossiers administratifs. Dans la même perspective, les AEF devraient intensifier leur soutien aux communes et associations de communes.

Fin 2019, les AEF sont dotées d'un effectif de 6,9 EPT, grâce à un transfert de 0,3 EPT de la Chancellerie d'Etat. Au cours de l'année, une réorganisation de l'équipe a été opérée, avec l'engagement d'une informaticienne de gestion cheffe du projet (0,8 EPT) d'archivage électronique et d'une collaboratrice scientifique universitaire spécialisée dans les archives anciennes (0,25 EPT). Les AEF ont également pu bénéficier de la contribution de nombreuses forces d'appoint (apprenti-e-s, stagiaires, civilistes, demandeur-se-s d'emploi). Par ailleurs, depuis septembre 2017, une collaboratrice du Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) travaille à 50 % aux AEF et assure des travaux de numérisation. Enfin, les AEF accueillent un collaborateur scientifique à 100 %, engagé par le Service de la justice (SJ), qui assure les travaux d'archivage pour le Pouvoir judiciaire, et une collaboratrice scientifique à 90 % engagée par la Police cantonale (POL).

4.2 Bâtiments

En 2019, plusieurs incidents se sont produits dans les dépôts sous les combles des Arsenaux 17. Le toit du bâtiment présente des défaillances structurelles qui provoquent des infiltrations d'eau. Des travaux de réfection dont l'ampleur n'est pas encore connue sont prévus en 2020. Ces travaux nécessiteront à minima une évacuation du dépôt sous toit et d'importants transferts d'archives. L'ensemble des dépôts des AEF étant parvenus à saturation, une solution a été trouvée avec une 6^e annexe située à proximité du siège, qui sera investie à la fin de janvier 2020. Ce nouveau dépôt permettra de reprendre les opérations de versements, gelées en raison du manque de capacités de stockage, et d'envisager plus sereinement la période de transition avant la livraison du « stockage interinstitutionnel cantonal » (SIC).

Ce dernier a franchi une nouvelle étape. Après l'abandon du site de Domdidier, le Conseil d'Etat a choisi un nouveau site à Givisiez, sur une parcelle de terrain appartenant à l'Etat. Le SIC devrait être disponible fin 2023. Il permettra aux AEF de quitter leurs nombreux dépôts annexes, d'améliorer la sécurité des fonds et d'accueillir les nombreux versements d'archives en attente.

4.3 Prestations et activités

4.3.1 Informatique et nouvelles technologies

Les AEF ont poursuivi d'importants travaux de numérisation, notamment grâce à l'aide du SAMI. Le scannage des volumes du Cadastre de l'assurance-incendie (1812-1971), de ceux des plans cadastraux des communes (1840-1870 et 1890-1910) s'est poursuivi à un rythme soutenu. Un nouveau projet de numérisation a été ouvert en 2019, le scannage de l'ensemble des *Bulletins officiels des lois du Canton de Fribourg* (1803-2001), en français et en allemand, dans le but de les rendre accessibles en ligne. Les travaux de numérisation en 2019 représentent près de 75 000 images. Les postes de consultation à disposition en salle de lecture renferment, fin 2019, 227 500 documents numériques.

Dans le domaine de l'archivage numérique à long terme, en collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), les travaux autour du projet Novarc ont permis le choix d'une solution d'archivage électronique proposée par les Archives fédérales. Le 16 décembre 2019, le Conseil d'Etat a confirmé l'option du comité de pilotage et, les 17 et 19 décembre 2019, une convention et un *Standard level agreement* ont été signés par les deux partenaires. La mise en œuvre de la solution d'archivage numérique interviendra en 2020.

4.3.2 Relations avec les producteurs d'archives

44 (39 en 2018) entités de l'administration ont fait l'objet de 104 (85 en 2018) visites ou séances de travail. 39 (31 en 2018) tiers ont sollicité les conseils des AEF (47 visites ou séances). Dans la sphère étatique, à la suite de l'entrée en vigueur du règlement sur l'archivage, une enquête visant à établir un état des lieux des archives dans les unités administratives a débuté à l'automne 2019, dans le but également de relever les besoins des unités en la matière. En ce qui concerne les communes, une lettre circulaire du 14 octobre 2019 a rappelé le rôle de conseil des AEF à l'égard des autorités communales. Les AEF ont transmis 391 dossiers (612 en 2018), principalement aux instances du Pouvoir judiciaire (94), au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) (108) et au Service de la population et des migrants (SpoMi) (189).

4.3.3 Accroissement des fonds d'archives et bibliothèque

Les fonds des AEF ont augmenté de 170 mètres linéaires (ml), 137,1 provenant de la sphère étatique et 33,9 provenant d'autres collectivités publiques ou de personnes privées. Un nombre important de versements en provenance des services de l'Etat ont dû être remis à plus tard, faute de capacité de stockage. Un nouveau récolement de l'ensemble des fonds conservés a permis d'établir le volume total des fonds conservés, qui s'établit à 16 572 ml à la fin de l'année 2019. La bibliothèque des AEF s'est enrichie de 332 nouveaux titres (322 en 2018).

Accroissement des fonds conservés par les AEF, en mètres linéaires :

Provenance	2019	2018	2017
Etat de Fribourg	137,1	63	361,20
Autres collectivités et personnes privées	33,9	91	120,68
Total	170	154	481,88

4.3.4 Travaux de classement et d'inventaire

19 fonds et versements (23 en 2018) ont été entièrement répertoriés et intégrés dans la base de données informatique. D'importants fonds sont en cours de traitement, tels ceux de la Direction de l'intérieur, de la Direction des travaux publics, du Service des bâtiments, de la Police cantonale, des instances du Pouvoir judiciaire, ainsi que les fonds anciens du couvent des Augustins, de l'Abbaye d'Hauterive, du bailliage de Gruyères, de la famille de Praroman et de l'historien Pierre de Zurich.

4.3.5 Conservation et restauration

Ont été confiés à des restaurateurs professionnels le Schwabenspiegel de 1410 (avec confection d'une boîte spéciale), 15 documents du fonds Pierre de Zurich (1394-1947), 5 plans du fonds des ponts et chaussées (1856-1880) et 3 élévations de l'Hôtel cantonal par l'architecte Augustin Genoud (1917). Une boîte spéciale a été commandée pour un arbre généalogique des Zaehringen et familles apparentées du XVII^e siècle.

4.3.6 Service au public

7216 documents (9555 en 2018) documents et dossiers ont été consultés par 396 (616 en 2018) lecteurs et lectrices représentant 1778 (2107 en 2018) passages journaliers. Les AEF ont délivré 119 (63 en 2018) croquis d'armoiries familiales à des particuliers.

Les AEF ont accueilli 25 groupes (17 en 2018) pour des visites guidées, soit 575 personnes (215 en 2018). Cette augmentation s'explique par de nombreuses visites en provenance des collèges et du cycle d'orientation.

4.3.7 Activités culturelles et recherches scientifiques

Les AEF ont prêté des documents au Musée d'art et d'histoire de Fribourg pour l'exposition « Le siècle oublié. Fribourg, les années 1300 » (8 novembre 2019 – 23 février 2020), dont le Schwabenspiegel de 1410, et à la Fondation Bodmer à Cologny (GE) le traité de paix perpétuelle entre le roi de France et les Suisses de 1516 pour l'exposition « Guerre et paix » (5 octobre 2019 – 1^{er} mars 2020). Le 15 septembre 2019, en collaboration avec le Service des biens culturels (SBC), les AEF ont organisé, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, une conférence de l'historien des couleurs, Michel Pastoureau, dont le titre était « Histoire des couleurs : la naissance du noir et blanc ». Le public a été nombreux (350 personnes).

Le projet d'édition de procès en sorcellerie fribourgeois (XV^e – XVIII^e siècles) se poursuit, en collaboration avec la Fondation des sources du droit suisse (SDS). Les transcriptions d'actes de procédure contenus dans les Thurnrodels 1 à 6 et 9 à 13, ainsi que les extraits correspondant des Manuels du Conseil, ont été publiées en ligne sur le portail internet des SDS. 107 dossiers sont actuellement accessibles. La transcription des Thurnrodels 14 et 16 à 21 est terminée.

Trois collaborateurs des AEF ont donné des cours aux Universités de Fribourg, Berne et Lausanne. Les AEF collaborent étroitement avec les autres services patrimoniaux de l'Etat, notamment au sein du Groupe Patrimoine, qui s'est réuni à 4 reprises en 2019. Les collaborateurs et collaboratrices des AEF œuvrent également en lien avec les musées et bibliothèques du canton, les sociétés savantes et culturelles, avec lesquels les collaborations sont nombreuses.

5 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)

Président de la Commission : Laurent Schneuwly

Préposée cantonale à la transparence : Martine Stoffel

Préposée cantonale à la protection des données : Alice Reichmuth Pfammatter (jusqu'au 31.07.2019) puis Florence Henguely a.i. (du 01.08.2019 au 31.12.2019)

5.1 Activités

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de juin. Il peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg. Il sera par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site Internet :

http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/protection_des_donnees/publications/rapports_activite.htm.

6 Médiation cantonale administrative (Med)

Médiateur cantonal : Philippe Vallat

Suppléante : préposée cantonale à la transparence : Martine Stoffel

6.1 Activité

Les activités du Médiateur cantonal visent à aider les administré-e-s dans leurs rapports avec les autorités et à servir d'intermédiaire lors de différends, favoriser la prévention ainsi que la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et les administré-e-s, encourager les autorités à favoriser de bonnes relations avec les administré-e-s, contribuer à améliorer le fonctionnement des autorités, éviter aux autorités des reproches infondés. Elles découlent de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative (LMed).

Le médiateur cantonal a donné sa démission et quitté ses fonctions fin 2019. Le Conseil d'Etat a désigné sa successeur en la personne de Mme Annette Zunzer Raemy. Cette dernière prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2020. Des discussions sont actuellement en cours afin de rattacher administrativement le médiateur cantonal à l'ATPrD. Elles devraient se concrétiser dans le courant 2020.

Suite au départ du Médiateur cantonal, le rapport d'activité a déjà été édité fin 2019. Il est consultable sur le site Internet : <https://www.fr.ch/med>.

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2019 EPT	Comptes 2018 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat		53,58	53,46	0,12
Administration centrale		53,58	53,46	0,12
3100/CETA	Conseil d'Etat	7,00	6,91	0,09
3105/CHAN	Chancellerie d'Etat	21,52	21,20	0,32
3110/ECON	Service d'achat du matériel et des imprimés	11,02	11,07	-0,05
3115/OLEG	Service de législation	5,08	5,37	-0,29
3118/AREF	Archives de l'Etat	6,54	6,67	-0,13
3120/ATPD	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2,42	2,24	0,18